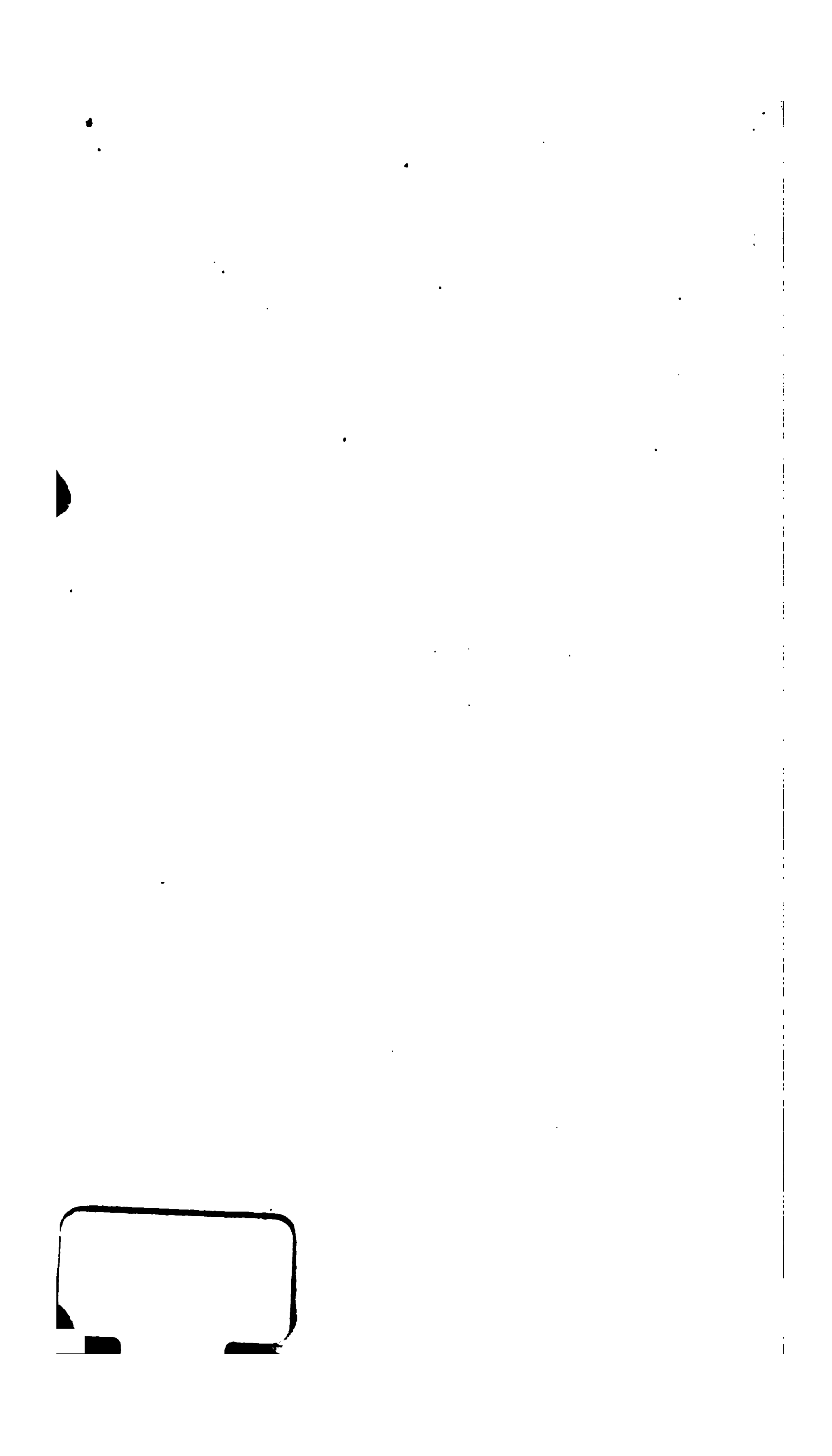




HISTOIRE

DE FRANCE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE SAPIA,
RUE DU DOYENNÉ, 12.

HISTOIRE DE FRANCE

PAR

M. DE GENOUDE.

> L'histoire d'un peuple c'est sa constitution en action.

15

TOME QUINZIÈME.

PARIS

V. DE PERRODIL, ÉDITEUR, PLACE DU PALAIS-ROYAL, 241.

PARENT-DESBARRES, ÉDITEUR RUE CASSETTE, 28.

1846.

SUITE DE LOUIS XIV.

CHAPITRE XXVI.

Suite des particularités et anecdotes.

A la gloire, aux plaisirs, à la grandeur, à la galanterie, qui occupaient les premières années de ce gouvernement, Louis XIV voulut joindre les douceurs de l'amitié; mais il est difficile à un roi de faire des choix heureux. De deux hommes auxquels il marqua le plus de confiance, l'un le trahit indignement, l'autre abusa de sa faveur. Le premier était le marquis de Vardes, confident du goût du roi pour madame de La Vallière. On sait que des intrigues de cour lui firent chercher à perdre madame de La Vallière, qui par sa place devait avoir des jalouses, et qui par son caractère ne devait point avoir d'ennemis. On sait qu'il osa, de concert avec le comte de Guiche et la comtesse de Soissons, écrire à la reine régnante une lettre contrefaite, au nom du roi d'Espagne, son père. Cette lettre apprenait à la reine ce qu'elle devait ignorer, et ce qui ne pouvait que troubler la paix de la maison royale. Il ajouta à cette perfidie la méchanceté de faire tomber les soupçons sur les plus honnêtes gens de la cour, le duc et la duchesse de Navailles. Ces deux personnes innocentes furent sacrifiées au ressentiment du monarque trompé. L'atrocité de la conduite de Vardes fut trop tard connue; et Vardes, tout criminel qu'il était, ne fut guère plus puni que les innocents qu'il avait

accusés, et qui furent obligés de se défaire de leurs charges, et de quitter la cour.

L'autre favori était le comte depuis duc de Lauzun; tantôt rival du roi dans ses amours passagers, tantôt son confident, et si connu depuis par ce mariage qu'il voulut contracter trop publiquement avec Mademoiselle, et qu'il fit ensuite secrètement malgré sa parole donnée à son maître.

Le roi, trompé dans ses choix, dit qu'il avait cherché des amis, et qu'il n'avait trouvé que des intrigants. Cette connaissance malheureuse des hommes, qu'on acquiert trop tard, lui faisait dire aussi : *Toutes les fois que je donne une place vacante, je fais cent mécontents et un ingrat.*

Ni les plaisirs, ni les embellissements des maisons royales et de Paris, ni les soins de la police du royaume, ne discontinuèrent pendant la guerre de 1666.

Le roi dansa dans les ballets jusqu'en 1670. Il avait alors trente-deux ans. On joua devant lui à Saint-Germain la tragédie de *Britannicus*; il fut frappé de ces vers :

> Pour toute ambition, pour vertu singulière,
> Il excelle à conduire un char dans la carrière,
> A disputer des prix indignes de ses mains,
> A se donner lui-même en spectacle aux Romains.

Dès-lors il ne dansa plus en public, et le poète réforma le monarque. Son union avec madame la duchesse de La Vallière subsistait toujours, malgré les infidélités fréquentes qu'il lui faisait. Ces infidélités lui coûtaient peu de soins. Il ne trouvait guère de femmes qui lui résistassent, et revenait toujours à celle qui, par la douceur et par la bonté de son caractère, par un amour vrai, et même par les chaînes de l'habitude l'avait subjugué sans art. Mais, dès l'an 1669, elle s'aperçut que

madame de Montespan prenait de l'ascendant; elle combattit avec sa douceur ordinaire; elle supporta le chagrin d'être témoin longtemps du triomphe de sa rivale, et sans presque se plaindre : elle se crut encore heureuse, dans sa douleur, d'être considérée du roi qu'elle aimait toujours, et de le voir sans en être aimée. Sa conversion fut aussi célèbre que sa tendresse. Elle se fit carmélite à Paris, et persévéra. Se couvrir d'un cilice, marcher pieds nus, jeûner rigoureusement, chanter, la nuit, au chœur dans une langue inconnue: tout cela ne rebuta point la délicatesse d'une femme accoutumée à tant de gloire, de mollesse et de plaisirs. Elle vécut dans ses austérités depuis 1675 jusqu'en 1710, sous le nom seul de sœur Louise de la Miséricorde.

On sait que quand on annonça à sœur Louise de la Miséricorde la mort du duc de Vermandois qu'elle avait eu du roi, elle dit : *Je dois pleurer sa naissance encore plus que sa mort.* Il lui resta une fille, qui fut de tous les enfants du roi la plus ressemblante à son père, et qui épousa le prince Armand de Conti, neveu du grand Condé.

Cependant la marquise de Montespan jouissait de sa faveur, avec autant d'éclat et d'empire que madame de La Vallière avait eu de modestie.

Tandis que madame de La Vallière et madame de Montespan se disputaient encore la première place dans le cœur du roi, toute la cour était occupée d'intrigues d'amour. Louvois même était sensible. Parmi plusieurs maîtresses qu'eut ce ministre, dont le caractère dur paraissait si peu fait pour l'amour, il y eut une madame du Frénoy, femme d'un de ses commis, pour laquelle il eut depuis le crédit de faire ériger une charge chez la reine; on la fit dame du lit : elle eut les grandes entrées.

Le roi, en favorisant ainsi jusqu'aux goûts de ses ministres, voulait justifier les siens.

Mademoiselle, après avoir refusé tant de souverains, après avoir eu l'espérance d'épouser Louis XIV, voulut faire à quarante-quatre ans la fortune d'un gentilhomme. Elle obtint la permission d'épouser Péguilin, du nom de Caumont, comte de Lauzun, le dernier qui fut capitaine d'une compagnie de cent gentilshommes au bec-de-corbin, qui ne subsiste plus, et le premier pour qui le roi avait créé la charge de colonel-général des dragons. Il y avait cent exemples de princesses qui avaient épousé des gentilshommes : les empereurs romains donnaient leurs filles à des sénateurs ; les filles des souverains de l'Asie, plus puissants et plus despotiques qu'un roi de France, n'épousent jamais que des esclaves de leurs pères.

Mademoiselle donnait tous ses biens, estimés vingt millions, au comte de Lauzun ; quatre duchés, la souveraineté de Dombes, le comté d'Eu, le palais d'Orléans qu'on nomme le Luxembourg. Elle ne se réservait rien, abandonnée tout entière à l'idée flatteuse de faire à ce qu'elle aimait une plus grande fortune qu'aucun roi n'en a fait à aucun sujet. Le contrat était dressé : Lauzun fut un jour duc de Montpensier. Il ne manquait plus que la signature. Tout était prêt, lorsque le roi, assailli par les représentations des princes, des ministres, des ennemis d'un homme trop heureux, retira sa parole, et défendit cette alliance. Il avait écrit aux cours étrangères pour annoncer le mariage; il écrivit la rupture. On le blâma de l'avoir permis, on le blâma de l'avoir défendu. Il pleura de rendre Mademoiselle malheureuse. Mais ce même prince, qui s'était attendri en lui manquant de parole, fit enfermer

Lauzun, en novembre 1670, au château de Pignerol, pour avoir épousé en secret la princesse qu'il lui avait permis, quelques mois auparavant, d'épouser en public. Il fut enfermé dix années entières.

Ceux qui ont douté de ce mariage secret n'ont qu'à lire attentivement les *Mémoires de Mademoiselle*. Ces Mémoires apprennent ce qu'elle ne dit pas. On voit que cette même princesse, qui s'était plainte si amèrement au roi de la rupture de son mariage, n'ose se plaindre de la prison de son mari. Elle avoue qu'on la croyait mariée; elle ne dit point qu'elle ne l'était pas; et quand il n'y aurait que ces paroles : *Je ne puis ni ne dois changer pour lui*, elles seraient décisives.

Lauzun et Fouquet furent étonnés de se rencontrer dans la même prison; mais Fouquet surtout, qui dans sa gloire et dans sa puissance avait vu de loin Péguilin dans la foule, comme un gentilhomme de province sans fortune, le crut fou, quand celui-ci lui conta qu'il avait été le favori du roi, et qu'il avait eu la permission d'épouser la petite fille de Henri IV, avec tous les biens et les titres de la maison de Montpensier.

Après avoir langui dix ans en prison, il en sortit enfin; mais ce ne fut qu'après que Mme de Montespan eut engagé Mademoiselle à donner la souveraineté de Dombes et le comté d'Eu au duc du Maine encore enfant, qui les posséda après la mort de cette princesse. Elle ne fit cette donation que dans l'espérance que M. de Lauzun serait reconnu pour son époux; elle se trompa : le roi lui permit seulement de donner à ce mari secret et infortuné les terres de Saint-Fargeau et de Tiers, avec d'autres revenus considérables que Lauzun ne trouva pas suffisants. Elle fut réduite à être secrètement sa femme, et à

ses. Les principales dames de Bruxelles, de Gand, venaient voir cette magnificence. Le roi les invitait à sa table; il leur faisait des présents pleins de galanterie. Tous les officiers des troupes en garnison recevaient des gratifications. Il en coûta plusieurs fois quinze cents louis d'or par jour en libéralités.

Tous les honneurs, tous les hommages étaient pour Mme de Montespan, excepté ce que le devoir donnait à la reine. Cependant cette dame n'était pas du secret. Le roi savait distinguer les affaires d'état des plaisirs.

Madame, chargée seule de l'union des deux rois et de la destruction de la Hollande, s'embarqua à Dunkerque sur la flotte du roi d'Angleterre Charles II, son frère, avec une partie de la cour de France. Elle menait avec elle Mlle de Kéroual, depuis duchesse de Portsmouth, dont la beauté égalait celle de Mme de Montespan. Elle fut depuis en Angleterre ce que Mme de Montespan était en France, mais avec plus de crédit. Le roi Charles fut gouverné par elle jusqu'au dernier moment de sa vie; et, quoique souvent infidèle, il fut toujours maîtrisé. Jamais femme n'a conservé plus longtemps sa beauté; à l'âge de près de soixante et dix ans, elle avait une figure encore noble et agréable, que les années n'avaient point flétrie.

Madame alla voir son frère à Cantorbéry, et revint avec la gloire du succès. Elle en jouissait, lorsqu'une mort subite et douloureuse l'enleva à l'âge de vingt-six ans, le 30 juin 1670. La cour fut dans une douleur et dans une consternation que le genre de mort augmentait. Cette princesse s'était crue empoisonnée. L'ambassadeur d'Angleterre, Montaigu, en était persuadé; la cour n'en doutait pas; et toute l'Europe le disait. La cour et la ville pensèrent que Madame avait été empoisonnée dans un verre d'eau de chicorée, après lequel

elle éprouva d'horribles douleurs, et bientôt les convulsions de la mort. Mais la malignité humaine et l'amour de l'extraordinaire furent les seules raisons de cette persuasion générale. Le verre d'eau ne pouvait être empoisonné, puisque Mme de La Fayette et une autre personne burent le reste sans ressentir la plus légère incommodité. Il y avait longtemps que Madame était malade d'un abcès qui se formait dans le foie. Elle était très-malsaine, et même avait accouché d'un enfant absolument pourri. Son mari, trop soupçonné dans l'Europe, ne fut ni avant ni après cet événement accusé d'aucune action qui eût de la noirceur; et on trouve rarement des criminels qui n'aient fait qu'un grand crime. Le genre humain serait trop malheureux s'il était aussi commun de commettre des choses atroces que de les croire.

On prétendit que le chevalier de Lorraine, favori de Monsieur, pour se venger d'un exil et d'une prison que sa conduite coupable auprès de Madame lui avait attirés, s'était porté à cette horrible vengeance. On ne fait pas attention que le chevalier de Lorraine était alors à Rome, et qu'il est bien difficile à un chevalier de Malte de vingt ans, qui est à Rome, d'acheter à Paris la mort d'une grande princesse.

Il n'est que trop vrai qu'une faiblesse et une indiscrétion du vicomte de Turenne avaient été la première cause de toutes ces rumeurs odieuses qu'on se plait encore à réveiller. Il était à soixante ans l'amant de Mme de Coatquen, et sa dupe, comme il l'avait été de Mme de Longueville. Il révéla à cette dame le secret de l'Etat, qu'on cachait au frère du roi. Mme de Coatquen, qui aimait le chevalier de Lorraine, le dit à son amant : celui-ci en avertit Monsieur. L'intérieur de la maison de ce prince fut en proie à tout ce qu'ont de plus amer les re-

proches et les jalousies. Ces troubles éclatèrent avant le voyage de Madame : l'amertume redoubla à son retour. Les emportements de Monsieur, les querelles de ses favoris avec les amis de Madame, remplirent sa maison de confusion et de douleur. Madame, quelque temps avant sa mort, reprochait, avec des plaintes douces et attendrissantes, à la marquise de Coatquen, les malheurs dont elle était cause. Cette dame à genoux auprès de son lit, et arrosant ses mains de larmes, ne lui répondit que par ces vers de Venceslas :

> J'allais... j'étais... l'amour a sur moi tant d'empire...
> Je me confonds, madame, et ne vous puis rien dire...

Le chevalier de Lorraine, auteur de ces dissensions, fut d'abord envoyé par le roi à Pierre-Encise; le comte de Marsan, de la maison de Lorraine, et le marquis depuis maréchal de Villeroi, furent exilés. Enfin on regarda comme la suite coupable de ces démêlés la mort naturelle de cette malheureuse princesse.

Ce qui confirma le public dans le soupçon de poison, c'est que vers ce temps on commença à connaître ce crime en France. On n'avait point employé cette vengeance des lâches dans les horreurs de la guerre civile. Ce crime, par une fatalité singulière, infecta la France dans le temps de la gloire et des plaisirs qui adoucissaient les mœurs, ainsi qu'il se glissa dans l'ancienne Rome aux plus beaux jours de la république.

Deux Italiens, dont l'un s'appelait Exili, travaillèrent longtemps avec un apothicaire allemand, nommé Glaser, à chercher ce qu'on appelle *la pierre philosophale*. Les deux Italiens y perdirent le peu qu'ils avaient, et voulurent par le crime réparer le tort de leur folie. Ils vendirent secrètement

des poisons. Les deux Italiens soupçonnés furent mis à la Bastille ; l'un des deux y mourut. Exili y resta sans être convaincu, et du fond de sa prison il répandit dans Paris ces funestes secrets qui coutèrent la vie au lieutenant civil d'Aubrai et à sa famille, et qui firent enfin ériger la chambre des poisons, qu'on nomme *la chambre ardente.*

L'amour fut la première source de ces horribles aventures. Le marquis de Brinvilliers, gendre du lieutenant civil d'Aubrai, logea chez lui Sainte-Croix, capitaine de son régiment, d'une trop belle figure. Sa femme lui en fit craindre les conséquences. Le mari s'obstina à faire demeurer ce jeune homme avec sa femme, jeune, belle, et sensible. Ce qui devait arriver arriva : ils s'aimèrent. Le lieutenant civil, père de la marquise, fut assez sévère et assez imprudent pour solliciter une lettre de cachet, et pour faire envoyer à la Bastille le capitaine, qu'il ne fallait envoyer qu'à son régiment. Sainte-Croix fut mis malheureusement dans la chambre où était Exili. Cet italien lui apprit à se venger : on en sait les suites, qui font frémir. La marquise n'attenta point à la vie de son mari, qui avait eu de l'indulgence pour un amour dont lui-même était la cause ; mais la fureur de la vengeance la porta à empoisonner son père, ses deux frères et sa sœur. Elle fut brûlée en 1676, après avoir eu la tête tranchée. Mais depuis 1670 qu'Exili avait commencé à faire des poisons, jusqu'en 1680, ce crime infecta Paris. On ne peut dissimuler que Penautier, le receveur général du clergé, ami de cette femme, fut accusé quelque temps après d'avoir mis ses secrets en usage, et qu'il lui en coûta la moitié de son bien pour supprimer les accusations.

La Voisin, la Vigoureux, un prêtre nommé le Sage, et

d'autres, trafiquèrent des secrets d'Exili, sous prétexte d'amuser les âmes curieuses et faibles par des apparitions d'esprit. On crut le crime plus répandu qu'il n'était en effet. La chambre ardente fut établie à l'Arsenal, près de la Bastille, en 1680. Les plus grands seigneurs y furent cités, entre autres deux nièces du cardinal Mazarin, la duchesse de Bouillon, et la comtesse de Soissons, mère du prince Eugène.

La duchesse de Bouillon ne fut décrétée que d'ajournement personnel, et n'était accusée que d'une curiosité ridicule trop ordinaire alors, mais qui n'est pas du ressort de la justice. L'ancienne habitude de consulter des devins, de faire tirer son horoscope, de chercher des secrets pour se faire aimer, subsistait encore parmi le peuple, et même chez les premiers du royaume.

A la naissance de Louis XIV on avait fait entrer l'astrologue Morin dans la chambre même de la reine-mère, pour tirer l'horoscope de l'héritier de la couronne. Le duc d'Orléans, régent du royaume, fut curieux de cette charlatanerie, qui séduisit toute l'antiquité; et toute la philosophie du célèbre comte de Boulainvilliers ne put jamais le guérir de cette chimère.

La Reynie, l'un des présidents de cette chambre, fut assez mal avisé pour demander à la duchesse de Bouillon si elle avait vu le diable : elle répondit qu'elle le voyait dans ce moment, qu'il était fort laid et fort vilain, et qu'il était déguisé en conseiller d'état. L'interrogatoire ne fut guère poussé plus loin.

L'affaire de la comtesse de Soissons et du maréchal de Luxembourg fut plus sérieuse. Le Sage, la Voisin, la Vigoureux et d'autres complices étaient en prison, accusés d'avoir

vendu des poisons qu'on appelait *la poudre de succession*; ils chargèrent tous ceux qui les étaient venus consulter. La comtesse de Soissons fut du nombre. Le roi eut la condescendance de dire à cette princesse que, si elle se sentait coupable, il lui conseillait de se retirer. Elle répondit qu'elle était très-innocente, mais qu'elle n'aimait pas à être interrogée par la justice. Ensuite elle se retira à Bruxelles, où elle est morte sur la fin de 1708, lorsque le prince Eugène son fils la vengeait par tant de victoires, et triomphait de Louis XIV.

François-Henri de Montmorency-Boutteville, duc, pair et maréchal de France, qui unissait le grand nom de Montmorency à celui de la maison impériale de Luxembourg, déjà célèbre en Europe par des actions de grand capitaine, fut dénoncé à la chambre ardente.

Le Sage, Bonard, la Voisin, la Vigoureux, et plus de quarante accusés, ayant été enfermés à la Bastille, le Sage déposa que le maréchal s'était adressé au diable et à lui pour faire mourir une femme qui n'avait pas voulu rendre des papiers; leurs complices ajoutaient qu'ils avaient assassiné la Dupin par son ordre, qu'ils l'avaient coupée en quartiers, et jetée dans la rivière.

Ces accusations étaient aussi improbables qu'atroces. Le maréchal devait comparaître devant la cour des pairs; le parlement et les pairs devaient revendiquer le droit de le juger; ils ne le firent pas. L'accusé se rendit lui-même à la Bastille; démarche qui prouvait son innocence sur cet assassinat prétendu.

Le secrétaire d'état Louvois, qui ne l'aimait pas, le fit enfermer dans une espèce de cachot de six pas et demi de long, où il tomba très-malade. On l'interrogea le second jour,

et on le laissa ensuite cinq semaines entières sans commencer son procès; injustice cruelle envers tout particulier, et plus condamnable encore envers un pair du royaume. Il voulut écrire au marquis de Louvois pour s'en plaindre, on ne le lui permit pas; il fut enfin interrogé. On lui demanda s'il n'avait pas donné des bouteilles de vin empoisonnées pour faire mourir le frère de la Dupin, et une fille qu'il entretenait.

Tout son malheur venait d'avoir vu une fois le Sage, et de lui avoir demandé des horoscopes.

Parmi les imputations horribles qui faisaient la base du procès, le Sage dit que le maréchal duc de Luxembourg avait fait un pacte avec le diable, afin de pouvoir marier son fils à la fille du marquis de Louvois. L'accusé répondit : *Quand Matthieu de Montmorency épousa la veuve de Louis-le-Gros, il ne s'adressa point au diable, mais aux états généraux, qui déclarèrent que, pour acquérir au roi mineur l'appui des Montmorency, il fallait faire ce mariage.*

Cette réponse était fière, et n'était pas d'un coupable. Le procès dura quatorze mois : il n'y eut de jugement ni pour ni contre lui. La Voisin, la Vigoureux, et son frère, le prêtre, qui s'appelait aussi Vigoureux, furent brûlés avec le Sage, à la Grève. Le maréchal de Luxembourg alla quelques jours à la campagne, et revint ensuite à la cour faire les fonctions de capitaine des gardes, sans voir Louvois, et sans que le roi lui parlât de tout ce qui s'était passé.

Nous avons vu comment il eut depuis le commandement des armées, qu'il ne demanda pas, et par combien de victoires il imposa silence à ses ennemis.

On peut juger quelles rumeurs affreuses toutes ces accusa-

tions excitaient dans Paris. Le supplice du feu, dont la Voisin et ses complices furent punis, mit fin aux recherches et aux crimes. Cette abomination ne fut que le partage de quelques particuliers, et ne corrompit point les mœurs douces de la nation; mais elle laissa dans les esprits un penchant funeste à soupçonner des morts naturelles d'avoir été violentes.

Ce qu'on avait cru de la destinée malheureuse de madame Henriette d'Angleterre, on le crut ensuite de sa fille Marie-Louise, qu'on maria, en 1679, au roi d'Espagne Charles II. Cette jeune princesse partit à regret pour Madrid. Mademoiselle avait souvent dit à Monsieur, frère du roi; *Ne menez pas si souvent votre fille à la cour; elle sera trop malheureuse ailleurs*. Cette jeune princesse voulait épouser Monseigneur. *Je vous fais reine d'Espagne*, lui dit le roi; *que pourrais-je de plus pour ma fille? — Ah!* répondit-elle, *vous pourriez plus pour votre nièce*. Elle fut enlevée au monde en 1689, au même âge que sa mère. Il passa pour constant que le conseil autrichien de Charles II voulait se défaire d'elle, parce qu'elle aimait son pays, et qu'elle pouvait empêcher le roi, son mari, de se déclarer pour les alliés contre la France. On lui envoya même de Versailles de ce qu'on croit du contre-poison; précaution très-incertaine, puisque ce qui peut guérir une espèce de mal peut envenimer l'autre, et qu'il n'y a point d'antidote général; le contre-poison prétendu arriva après sa mort.

La princesse palatine succéda à Henriette d Angleterre, et fut mère du duc d'Orléans, régent du royaume. Il fallut qu'elle renonçât au calvinisme pour épouser Monsieur.

L'aventure infortunée d'une fille d'honneur de la reine, en 1673, donna lieu à un nouvel établissement. Ce malheur

est connu par le sonnet de l'*Avorton*, dont les vers ont été tant cités :

> Toi que l'amour fit par un crime,
> Et que l'honneur défait par un crime à son tour,
> Funeste ouvrage de l'amour,
> De l'honneur funeste victime... etc.

Les dangers attachés à l'état de fille, dans une cour galante et voluptueuse, déterminèrent à substituer aux douze filles d'honneur, qui embellissaient la cour de la reine, douze dames du palais ; et, depuis, la maison des reines fut ainsi composée. Cet établissement rendait la cour plus nombreuse et plus magnifique, en y fixant les maris et les parents de ces dames ; ce qui augmentait la société, et répandait plus d'opulence.

La princesse de Bavière, épouse de Monseigneur, ajouta, dans les commencements, de l'éclat et de la vivacité à cette cour. La marquise de Montespan attirait toujours l'attention principale ; mais enfin elle cessait de plaire, et les emportements altiers de sa douleur ne ramenaient pas un cœur qui s'éloignait. Cependant elle tenait toujours à la cour par une grande charge, étant surintendante de la maison de la reine ; et au roi par ses enfants, par l'habitude, et par son ascendant.

On lui conservait tout l'extérieur de la considération et de l'amitié, qui ne la consolait pas ; et le roi, affligé de lui causer des chagrins violents, et entraîné par d'autres goûts, trouvait déjà dans la conversation de madame de Maintenon une douceur qu'il ne goûtait plus auprès de son ancienne maîtresse. Il se sentait à la fois partagé entre madame de Montespan, qu'il ne pouvait quitter, mademoiselle de Fontanges,

qu'il aimait, et madame de Maintenon, de qui l'entretien devenait nécessaire à son âme tourmentée. Ces trois rivales de faveur tenaient toute la cour en suspens. Il paraît assez honorable pour Louis XIV qu'aucune de ces intrigues n'influât sur les affaires générales, et que l'amour, qui troublait la cour, n'ait jamais mis le moindre trouble dans le gouvernement.

CHAPITRE XXVII.

Suite des particularités et anecdotes.

La jeunesse, la beauté de mademoiselle de Fontanges, un fils qu'elle donna au roi, en 1680, le titre de duchesse, dont elle fut décorée, écartaient madame de Maintenon de la première place qu'elle n'osait espérer, et qu'elle eut depuis; mais la duchesse de Fontanges et son fils moururent en 1681.

La marquise de Montespan n'ayant plus de rivale déclarée, n'en posséda pas plus un cœur fatigué d'elle et de ses murmures. La nouvelle favorite, Mme de Maintenon, qui sentait le pouvoir secret qu'elle acquérait tous les jours, se conduisait avec cet art si naturel aux femmes, et qui ne déplaît pas aux hommes. Elle écrivait un jour à Mme de Frontenac, sa cousine, en qui elle avait une entière confiance : « Je le renvoie tou« jours affligé, et jamais désespéré. » Dans ce temps où sa faveur croissait, où Mme de Montespan touchait à sa chute, ces deux rivales se voyaient tous les jours, tantôt avec une aigreur secrète, tantôt avec une confiance passagère, que la nécessité de se parler et la lassitude de la contrainte mettaient quelquefois dans leurs entretiens. Elles convinrent de faire, chacune de leur côté, des Mémoires de tout ce qui se passait à la

cour. L'ouvrage ne fut pas poussé fort loin. Mme de Montespan se plaisait à lire quelque chose de ces Mémoires à ses amis, dans les dernières années de sa vie. La dévotion, qui se mêlait à toutes ces intrigues secrètes, affermissait encore la faveur de Mme de Maintenon, et éloignait Mme de Montespan. Le roi se reprochait son attachement pour une femme mariée. Cette situation embarrassante subsista jusqu'en 1685, année mémorable par la révocation de l'édit de Nantes. On voyait alors des scènes bien différentes : d'un côté le désespoir et la fuite d'une partie de la nation ; de l'autre de nouvelles fêtes à Versailles ; Trianon et Marly bâtis ; la nature forcée dans tous ces lieux de délices, et des jardins où l'art était épuisé. Le mariage du petit-fils du grand Condé avec Mlle de Nantes, fille du roi et de Mme de Montespan, fut le dernier triomphe de cette maîtresse, qui commençait à se retirer de la cour.

Le roi maria depuis deux enfants qu'il avait eus d'elle : Mlle de Blois avec le duc de Chartres, que nous avons vu depuis régent du royaume ; et le duc du Maine à Louise-Bénédicte de Bourbon, petite-fille du grand Condé, et sœur de monsieur le Duc, princesse célèbre par son esprit et par le goût des arts.

Avant la célébration du mariage de M. le Duc avec Mlle de Nantes, le marquis de Seignelay, à cette occasion, donna au roi une fête digne de ce monarque, dans les jardins de Sceaux, plantés par Le Nôtre avec autant de goût que ceux de Versailles. On y exécuta l'idylle de la Paix, composée par Racine. Il y eut dans Versailles un nouveau carrousel ; et après le mariage, le roi étala une magnificence singulière, dont le cardinal Mazarin avait donné la première idée en 1656. On établit, dans le salon de Marly, quatre boutiques remplies de ce

que l'industrie des ouvriers de Paris avait produit de plus riche et de plus recherché. Ces quatre boutiques étaient autant de décorations superbes, qui représentaient les quatre saisons de l'année. Mme de Montespan en tenait une avec Monseigneur. Sa rivale, Mme de Maintenon, en tenait une autre avec le duc du Maine. Les deux nouveaux mariés avaient chacun la leur; M. le Duc avec Mme de Thianges; et Mme la Duchesse, à qui la bienséance ne permettait pas d'en tenir une avec un homme, à cause de sa grande jeunesse, était avec la duchesse de Chevreuse. Les dames et les hommes nommés du voyage tiraient au sort les bijoux dont ces boutiques étaient garnies. Ainsi, le roi fit des présents à toute la cour, d'une manière digne d'un roi. La loterie du cardinal Mazarin fut moins ingénieuse et moins brillante. Ces loteries avaient été mises en usage autrefois par les empereurs romains; mais aucun d'eux n'en releva la magnificence par tant de galanterie.

Après le mariage de sa fille, Mme de Montespan ne reparut plus à la cour. Elle vécut à Paris avec beaucoup de dignité. Elle avait un grand revenu, mais viager; et le roi lui fit payer toujours une pension de mille louis par mois. Elle allait prendre tous les ans les caux à Bourbon, et y mariait des filles du voisinage, qu'elle dotait. Elle mourut à Bourbon en 1707.

Un an après le mariage de Mlle de Nantes avec M. le Duc, mourut à Fontainebleau le prince de Condé, à l'âge de soixante six ans, d'une maladie qui empira par l'effort qu'il fit d'aller voir Mme la Duchesse, qui avait la petite vérole.

Cependant après le mariage de Mme la Duchesse, après l'éclipse totale de la mère, Mme de Maintenon victorieuse prit un tel ascendant, et inspira à Louis XIV tant de tendresse et de scrupule, que le roi, par le conseil du P. La Chaise, l'épousa

secrètement, au mois de janvier 1686, dans une petite chapelle qui était au bout de l'appartement occupé depuis par le duc de Bourgogne. Il n'y eut aucun contrat, aucune stipulation. L'archevêque de Paris, Harlay de Chanvalon, leur donna la bénédiction ; le confesseur y assista ; Montchevreuil, et Bontems, premier valet de chambre, y furent comme témoins. Il n'est plus permis de supprimer ce fait, rapporté dans tous les auteurs, qui d'ailleurs se sont trompés sur les noms, sur le lieu et sur les dates. Louis XIV était alors dans sa quarante-huitième année, et la personne qu'il épousait, dans sa cinquante-deuxième. Ce prince, comblé de gloire, voulait mêler aux fatigues du gouvernement les douceurs innocentes d'une vie privée : ce mariage ne l'engageait à rien d'indigne de son rang : il fut toujours problématique à la cour si Mme de Maintenon était mariée. On respectait en elle le choix du roi, sans la traiter en reine.

La destinée de cette dame paraît, parmi nous, fort étrange, quoique l'histoire fournisse beaucoup d'exemples de fortunes plus grandes et plus marquées, qui ont eu des commencements plus petits. La marquise de Saint-Sébastien, que le roi de Sardaigne Victor-Amédée épousa, n'était pas au-dessus de Mme de Maintenon : l'impératrice de Russie, Catherine, était fort au-dessous; et la première femme de Jacques II, roi d'Angleterre, lui était bien inférieure, selon les préjugés de l'Europe, inconnus dans le reste du monde.

Elle était d'une ancienne maison, petite-fille de Théodore-Agrippa d'Aubigné, gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri IV. Son père, Constant d'Aubigné, ayant voulu faire un établissement à la Caroline, et s'étant adressé aux Anglais, fut mis en prison au château Trompette, et en fut délivré par

la fille du gouverneur, nommé Cardillac, gentilhomme bordelais. Constant d'Aubigné épousa sa bienfaitrice en 1627, et la mena à la Caroline. De retour en France avec elle au bout de quelques années, tous deux furent enfermés à Niort en Poitou par ordre de la cour. Ce fut dans cette prison de Niort que naquit, en 1635, Françoise d'Aubigné, destinée à éprouver toutes les rigueurs et toutes les faveurs de la fortune. Menée à l'âge de trois ans en Amérique; laissée par la négligence d'un domestique sur le rivage, près d'y être dévorée par un serpent; ramenée orpheline, à l'âge de douze ans; élevée avec la plus grande dureté chez Mme de Neuillant, mère de la duchesse de Navailles, sa parente, elle fut trop heureuse d'épouser, en 1651, Paul Scarron, qui logeait auprès d'elle dans la rue d'Enfer. Scarron était d'une ancienne famille du parlement, illustrée par de grandes alliances; mais le burlesque dont il faisait profession l'avilissait en le faisant aimer. Ce fut pourtant une fortune pour Mlle d'Aubigné d'épouser cet homme, disgracié de la nature, impotent, et qui n'avait qu'un bien très-médiocre. Elle fit, avant ce mariage, abjuration de la religion calviniste, qui était la sienne comme celle de ses ancêtres. Sa beauté et son esprit la firent bientôt distinguer. Elle fut recherchée avec empressement de la meilleure compagnie de Paris : et ce temps de sa jeunesse fut sans doute le plus heureux de sa vie. Après la mort de son mari, arrivée en 1660, elle fit longtemps solliciter auprès du roi une petite pension de quinze cents livres, dont Scarron avait joui. Enfin, au bout de quelques années, le roi lui en donna une de deux mille, en lui disant : « Madame, je vous ai fait attendre longtemps; mais vous « avez tant d'amis, que j'ai voulu avoir seul ce mérite auprès « de vous. »

Cependant il est prouvé, par des lettres même de Mme de Maintenon, qu'elle dut à Mme de Montespan ce léger secours, qui la tira de la misère. On se ressouvint d'elle quelques années après, lorsqu'il fallut élever en secret le duc du Maine, que le roi avait eu en 1670 de la marquise de Montespan. Ce ne fut certainement qu'en 1672 qu'elle fut choisie pour présider à cette éducation secrète. Elle dit dans une de ses lettres: *Si les enfants sont au roi, je le veux bien; car je ne me chargerais pas sans scrupule de ceux de Mme de Montespan : ainsi il faut que le roi me l'ordonne; voilà mon dernier mot.* Mme de Montespan n'avait deux enfants qu'en 1672, le duc du Maine et le comte de Vexin.

Le duc du Maine était né avec un pied difforme. Le premier médecin, d'Aquin, qui était dans la confidence, jugea qu'il fallait envoyer l'enfant aux eaux de Barège. On chercha une personne de confiance, qui pût se charger de ce dépôt. Le roi se souvint de Mme Scarron. M. de Louvois alla secrètement à Paris lui proposer ce voyage. Elle eut soin depuis ce temps-là de l'éducation du duc du Maine, nommée à cet emploi par le roi, et non point par Mme de Montespan, comme on l'a dit. Elle écrivait au roi directement; ses lettres plurent beaucoup. Voilà l'origine de sa fortune : son mérite fit tout le le reste.

Le roi, qui ne pouvait d'abord s'accoutumer à elle, passa de l'aversion à la confiance, et de la confiance à l'amour. Les lettres que nous avons d'elle sont un monument bien plus précieux qu'on ne pense : elles découvrent ce mélange de religion et de galanterie, de dignité et de faiblesse, qui se trouve si souvent dans le cœur humain, et qui était dans celui de Louis XIV. Celui de Mme de Maintenon paraît à la fois plein



d'une ambition et d'une dévotion qui ne se combattent jamais. Son confesseur Gobelin approuve également l'une et l'autre; il est directeur et courtisan; sa pénitente, devenue ingrate envers Mme de Montespan, se dissimule toujours son tort. Le confesseur nourrit cette illusion; elle fait venir de bonne foi la religion au secours de ses charmes usés, pour supplanter sa bienfaitrice, devenue sa rivale.

Ce commerce étrange de tendresse et de scrupule de la part du roi, d'ambition et de dévotion de la part de la nouvelle maîtresse, paraît durer depuis 1681 jusqu'à 1686, qui fut l'époque de leur mariage.

Son élévation ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans son appartement, qui était de plain-pied à celui du roi, elle se bornait à une société de deux ou trois dames retirées comme elle; encore les voyait-elle rarement. Le roi venait tous les jours chez elle après son dîner, avant et après le souper, et y demeurait jusqu'à minuit. Il y travaillait avec ses ministres, pendant que Mme de Maintenon s'occupait à la lecture, ou à quelque ouvrage des mains; ne s'empressant jamais de parler d'affaires d'etat, paraissant souvent les ignorer; rejetant bien loin tout ce qui avait la plus légère apparence d'intrigue et de cabale; beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernait que de gouverner, et ménageant son crédit en ne l'employant qu'avec une circonspection extrême. Elle ne profita point de sa place pour faire tomber toutes les dignités et tous les grands emplois dans sa famille. Son frère, le comte d'Aubigné, ancien lieutenant-général, ne fut pas même maréchal de France. Un cordon bleu, et quelques parts secrètes dans les fermes générales, furent sa seule fortune; aussi disait-il au maréchal de Vivonne, frère de Mme de

Montespan, qu'*il avait eu son bâton de maréchal en argent comptant* (1).

Le marquis de Villette, son neveu ou son cousin, ne fut que chef d'escadre. Mme de Caylus, fille de ce marquis de Villette, n'eut en mariage qu'une pension modique donnée par Louis XIV. Mme de Maintenon, en mariant sa nièce d'Aubigné au fils du premier maréchal de Noailles, ne lui donna que deux cent mille francs : le roi fit le reste. Elle n'avait elle-même que la terre de Maintenon, qu'elle avait achetée des bienfaits du roi. Elle voulut que le public lui pardonnât son élévation en faveur de son désintéressement. La seconde femme du marquis de Villette, depuis Mme de Bolingbroke, ne put jamais rien obtenir d'elle. Mme de Maintenon oubliait tout quand elle craignait de choquer les sentiments de Louis XIV. Elle n'osa pas même soutenir le cardinal de Noailles contre le père Le Tellier. Elle avait beaucoup d'amitié pour Racine; mais cette amitié ne fut pas assez courageuse pour le protéger contre un léger ressentiment du roi. Un jour, touchée de l'éloquence avec laquelle il lui avait parlé de la misère du peuple en 1698, misère toujours exagérée, mais qui fut portée réellement depuis jusqu'à une extrémité déplorable, elle engagea son ami à faire un Mémoire qui montrât le mal et le remède. Le roi le lut; et en ayant témoigné du chagrin, elle eut la faiblesse d'en nommer l'auteur, et celle de ne le pas défendre. Racine, plus faible encore, fut pénétré d'une douleur qui le mit depuis au tombeau (2).

Du même fonds de caractère dont elle était incapable de

(1) Voyez les lettres à son frère : *Je vous conjure de vivre commodément, et de manger les dix-huit mille francs de l'affaire que nous avons faite : nous en ferons d'autres.*

(2) Ce fait a été rapporté par le fils de l'illustre Racine, dans la vie de son père.

rendre service, elle l'était aussi de nuire. L'abbé de Choisy rapporte que le ministre Louvois s'était jeté aux pieds de Louis XIV pour l'empêcher d'épouser la veuve Scarron. Si l'abbé de Choisy savait ce fait, Mme de Maintenon en était instruite; et non-seulement elle pardonna à ce ministre; mais elle apaisa le roi dans les mouvements de colère que l'humeur brusque du marquis de Louvois inspirait quelquefois à son maître.

Louis XIV, en épousant madame de Maintenon, ne se donna donc qu'une compagne agréable et soumise. La seule distinction publique qui faisait sentir son élévation secrète, c'est qu'à la messe elle occupait une de ces petites tribunes ou lanternes dorées, qui ne semblaient faites que pour le roi et la reine. D'ailleurs, nul extérieur de grandeur. La dévotion qu'elle avait inspirée au roi, et qui avait servi à son mariage, devint peu à peu un sentiment vrai et profond, que l'âge et l'ennui fortifièrent. Elle s'était déjà donné à la cour et auprès du roi la considération d'une fondatrice, en rassemblant à Noisy plusieurs filles de qualité; et le roi avait affecté déjà les revenus de l'abbaye de Saint-Denis à cette communauté naissante. Saint-Cyr fut bâti au bout du parc de Versailles en 1686. Elle donna alors à cet établissement toute sa forme, et fit les réglements avec Godet-Desmarets, évêque de Chartres, et fut elle-même supérieure de ce couvent. Elle y allait souvent passer quelques heures; et quand je dis que l'ennui la déterminait à ces occupations, je ne parle que d'après elle. Qu'on lise ce qu'elle écrivait à Mme de la Maisonfort, dont il est parlé dans le chapitre du quiétisme.

« Que ne puis-je vous donner mon expérience! que ne « puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore les grands, et la

« peine qu'ils ont à remplir leurs journées ! Ne voyez-vous
« pas que je meurs de tristesse, dans une fortune qu'on aurait
« peine à imaginer ? J'ai été jeune et jolie ; j'ai goûté les plai-
« sirs ; j'ai été aimée partout. Dans un âge plus avancé, j'ai
« passé des années dans le commerce de l'esprit ; je suis ve-
« nue à la faveur ; et je vous proteste, ma chère fille, que tous
« les états laissent un vide affreux. »

Si quelque chose pouvait détromper de l'ambition, ce se-
rait assurément cette lettre. Madame de Maintenon, qui pour-
tant n'avait d'autre chagrin que l'uniformité de sa vie auprès
d'un grand roi, disait un jour au comte d'Aubigné, son frère :
« Je n'y puis plus tenir, je voudrais être morte. » On sait
quelle réponse il lui fit : *Vous avez donc parole d'épouser Dieu
le père ?*

A la mort du roi, elle se retira entièrement à Saint-Cyr. Ce
qui peut surprendre, c'est que le roi ne lui avait presque rien
assuré. Il la recommanda seulement au duc d'Orléans. Elle
ne voulut qu'une pension de quatre-vingt mille livres qui lui
fut exactement payée jusqu'à sa mort, arrivée en 1719, le 15
d'avril. On a trop affecté d'oublier dans son épitaphe le nom
de Scarron : ce nom n'est point avilissant, et l'omission ne sert
qu'à faire penser qu'il peut l'être.

La cour fut moins vive et plus sérieuse, depuis que le roi
commença à mener avec madame de Maintenon une vie plus re-
tirée ; et la maladie considérable qu'il eut en 1686 contribua
encore à lui ôter le goût de ces fêtes galantes qui avaient jus-
que-là signalé presque toutes ses années. Il fut attaqué d'une
fistule dans le dernier des intestins. L'art de la chirurgie, qui
fit sous ce règne plus de progrès en France que dans tout le
reste de l'Europe, n'était pas encore familiarisé avec cette ma-

ladie. Le cardinal de Richelieu en était mort, faute d'avoir été bien traité. Le danger du roi émut toute la France. Les églises furent remplies d'un peuple innombrable, qui demandait la guérison de son roi, les larmes aux yeux. Ce mouvement d'un attendrissement général fut presque semblable à ce que nous avons vu, lorsque son successeur fut en danger de mort à Metz en 1744. Ces deux époques apprendront à jamais aux rois ce qu'ils doivent à une nation qui sait aimer ainsi.

Dès que Louis XIV ressentit les premières atteintes de ce mal, son premier chirurgien Félix alla dans les hôpitaux chercher des malades qui fussent dans le même péril; il consulta les meilleurs chirurgiens; il inventa avec eux des instruments qui abrégeaient l'opération, et qui la rendaient moins douloureuse. Le roi la souffrit sans se plaindre. Il fit travailler ses ministres auprès de son lit le jour même; et, afin que la nouvelle de son danger ne fît aucun changement dans les cours de l'Europe, il donna audience le lendemain aux ambassadeurs. A ce courage d'esprit se joignait la magnanimité avec laquelle il récompensa Félix; il lui donna une terre qui valait alors plus de cinquante mille écus.

Depuis ce temps le roi n'alla plus aux spectacles. La dauphine de Bavière, devenue mélancolique et attaquée d'une maladie de langueur qui la fit enfin mourir en 1690, se refusa à tous les plaisirs, et resta obstinément dans son appartement. Elle aimait les lettres, elle avait même fait des vers; mais dans sa mélancolie, elle n'aimait plus que la solitude.

Ce fut le couvent de Saint-Cyr qui ranima le goût des choses d'esprit. Madame de Maintenon pria Racine, qui avait renoncé au théâtre pour le jansénisme et pour la cour, de faire une tragédie qui pût être représentée par ses élèves. Elle voulut

un sujet tiré de la *Bible*. Racine composa *Esther*. Cette pièce, ayant d'abord été jouée dans la maison de Saint-Cyr, le fut ensuite à Versailles devant le roi, dans l'hiver de 1689. Des prélats, des jésuites s'empressaient d'obtenir la permission de voir ce singulier spectacle. Il paraît remarquable que cette pièce eut alors un succès universel, et que deux ans après, *Athalie*, jouée par les mêmes personnes, n'en eut aucun. Ce fut tout le contraire quand on joua ces pièces à Paris, longtemps après la mort de l'auteur, et après le temps des partialités. *Athalie*, représentée en 1717, fut reçue comme elle devait l'être, avec transport; et *Esther*, en 1721, n'inspira que de la froideur, et ne reparut plus. Mais alors il n'y avait plus de courtisans qui reconnussent avec flatterie Esther dans madame de Maintenon, et avec malignité Vasthi dans madame de Montespan, Aman dans M. de Louvois, et surtout les huguenots persécutés par ce ministre dans la proscription des Hébreux.

Ces amusements ingénieux recommencèrent pour l'éducation d'Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne, amenée en France à l'âge de onze ans.

On éleva un petit théâtre dans l'appartement de Mme de Maintenon. La duchesse de Bourgogne, le duc d'Orléans, y jouaient avec les personnes de la cour qui avaient le plus de talents. Le fameux acteur Baron leur donnait des leçons, et jouait avec eux. La plupart des tragédies de Duché, valet de chambre du roi, furent composées pour ce théâtre; et l'abbé Genêt, aumônier de la duchesse d'Orléans, en faisait pour la duchesse du Maine, que cette princesse et sa cour représentaient.

Ces occupations formaient l'esprit, et animaient la société.

Aucun de ceux qui ont trop censuré Louis XIV ne peut disconvenir qu'il ne fût, jusqu'à la journée d'Hochstedt, le seul puissant, le seul magnifique, le seul grand presque en tout genre. Car, quoiqu'il y eût des héros, comme Jean Sobieski, et des rois de Suède, qui effaçassent en lui le guerrier, personne n'effaça le monarque. Il faut avouer encore qu'il soutint ses malheurs, et qu'il les répara. Il a eu des défauts, il a fait de grandes fautes; mais ceux qui le condamnent l'auraient-ils égalé s'ils avaient été à sa place?

La duchesse de Bourgogne croissait en grâces et en mérite. Les éloges qu'on donnait à sa sœur en Espagne, lui inspirèrent une émulation qui redoubla en elle le talent de plaire. Ce n'était pas une beauté parfaite; mais elle avait le regard tel que son fils, un grand air, une taille noble. Ces avantages étaient embellis par son esprit, et plus encore par l'envie extrême de mériter les suffrages de tout le monde. Elle était, comme Henriette d'Angleterre, l'idole et le modèle de la cour, avec un plus haut rang : elle touchait au trône : la France attendait du duc de Bourgogne un gouvernement tel que les sages de l'antiquité en imaginèrent, mais dont l'austérité serait tempérée par les grâces de cette princesse, plus faites encore pour être senties que la philosophie de son époux. Le monde sait comme toutes ces espérances furent trompées. Ce fut le sort de Louis XIV de voir périr en France toute sa famille par des morts prématurées, sa femme à quarante-cinq ans, son fils unique à cinquante; et un an après que nous eûmes perdu son fils, son petit-fils le dauphin, duc de Bourgogne, la dauphine sa femme, leur fils aîné le duc de Bretagne, furent portés à Saint-Denis au même tombeau, au mois d'avril 1712; tandis que le dernier de leurs enfants, monté

depuis sur le trône, était dans son berceau aux portes de la mort. Le duc de Berri, frère du duc de Bourgogne, les suivit deux ans après; et sa fille, dans le même temps, passa du berceau au cercueil.

Ce temps de désolation laissa dans les cœurs une impression si profonde, que, dans la minorité de Louis XV, plusieurs personnes ne parlaient de ces pertes qu'en versant des larmes. Le plus à plaindre de tous les hommes, au milieu de tant de morts précipitées, était celui qui semblait devoir hériter bientôt du royaume.

Ces mêmes soupçons qu'on avait eus à la mort de Madame et à celle de Marie-Louise, reine d'Espagne, se réveillèrent avec une fureur singulière. L'excès de la douleur publique aurait presque excusé la calomnie, si elle avait été excusable. Il y avait du délire à penser qu'on eût pu faire périr par un crime tant de personnes royales, en laissant vivre le seul qui pouvait les venger. La maladie qui emporta le dauphin, duc de Bourgogne, sa femme et son fils, était une rougeole pourprée épidémique. Ce mal fit périr à Paris, en moins d'un mois, plus de cinq cents personnes. M. le duc de Bourbon, petit-fils du prince de Condé, le duc de la Trimouille, Mme de la Vrillière, Mme de Listenay, en furent attaqués à la cour. Le marquis de Gondrin, fils du duc d'Antin, en mourut en deux jours. Sa femme, depuis comtesse de Toulouse, fut à l'agonie. Cette maladie parcourut toute la France. Elle fit périr en Lorraine les aînés de ce duc de Lorraine, François, destiné à être un jour empereur, et à relever la maison d'Autriche.

Cependant ce fut assez qu'un médecin nommé Boudin, homme de plaisir, hardi et ignorant, eût proféré ces paro-

les : « Nous n'entendons rien à de pareilles maladies ; » c'en fut assez, dis-je, pour que la calomnie n'eût point de frein.

Philippe, duc d'Orléans, neveu de Louis XIV, avait un laboratoire, et étudiait la chimie, ainsi que beaucoup d'autres arts : c'était une preuve sans réplique. Le cri public était affreux. Le marquis de Canillac, au milieu de cette clameur publique, va le voir dans son palais. Il le trouve étendu à terre, versant des larmes, aliéné par le désespoir. Son chimiste, Humbert, court se rendre à la Bastille pour se constituer prisonnier : mais on n'avait point d'ordre de le recevoir; on le refuse. Le prince (qui le croirait?) demande lui-même, dans l'excès de sa douleur, à être mis en prison; il veut que des formes juridiques éclaircissent son innocence; sa mère demande avec lui cette justification cruelle. La lettre de cachet s'expédie, mais elle n'est point signée : et le marquis de Canillac, dans cette émotion d'esprit, conserva seul assez de sang-froid pour sentir les conséquences d'une démarche si désespérée. Il fit que la mère du prince s'opposa à cette lettre de cachet ignominieuse. Le monarque qui l'accordait, et son neveu qui la demandait, étaient également malheureux.

CHAPITRE XXVIII.

Suite des anecdotes.

Louis XIV dévorait sa douleur en public; il se laissa voir à l'ordinaire ; mais en secret les ressentiments de tant de malheurs le pénétraient, et lui donnaient des convulsions. Il éprouvait toutes ces pertes domestiques à la suite d'une guerre malheureuse, avant qu'il fût assuré de la paix, et dans un

temps où la misère désolait le royaume. On ne le vit pas succomber un moment à ses afflictions.

Le reste de sa vie fut triste. Le dérangement des finances, auquel il ne put remédier, aliéna les cœurs. Sa confiance entière pour le jésuite le Tellier, homme trop violent, acheva de les révolter. Il perdit, les trois dernières années de sa vie, dans l'esprit de la plupart de ses sujets, tout ce qu'il avait fait de grand et de mémorable.

Privé de presque tous ses enfants, sa tendresse, qui redoublait pour le duc du Maine et pour le comte de Toulouse, ses fils légitimés, le porta à les déclarer héritiers de sa couronne, eux et leurs descendants, au défaut des princes du sang, par un édit qui fut enregistré, sans aucune remontrance, en 1714. Il tempérait ainsi par la loi naturelle la sévérité des lois de convention, qui privent les enfants nés hors du mariage de tous droits à la succession paternelle. Les rois dispensent de cette loi. Il crut pouvoir faire pour son sang ce qu'il avait fait en faveur de plusieurs de ses sujets. Il crut surtout pouvoir établir pour deux de ses enfants ce qu'il avait fait passer au parlement, sans opposition, pour les princes de la maison de Lorraine. Il égala ensuite le rang de ses bâtards à celui des princes du sang, en 1715. Le procès que les princes du sang intentèrent depuis aux princes légitimés est connu.

Louis XIV fut attaqué, vers le milieu du mois d'auguste 1715, au retour de Marly, de la maladie qui termina ses jours. Ses jambes s'enflèrent; la gangrène commença à se manifester. Le comte de Stair, ambassadeur d'Angleterre, paria, selon le génie de sa nation, que le roi ne passerait pas le mois de septembre. Le duc d'Orléans, qui, au voyage de Marly, avait été absolument seul, eut alors toute la cour au-



près de sa personne. Un empirique, dans les derniers jours de la maladie du roi, lui donna un élixir qui ranima ses forces. Il mangea, et l'empirique assura qu'il guérirait. La foule qui entourait le duc d'Orléans diminua dans le moment. « Si « le roi mange une seconde fois, dit le duc d'Orléans, nous « n'aurons plus personne. » Mais la maladie était mortelle. Les mesures étaient prises pour donner la régence absolue au duc d'Orléans. Le roi ne la lui avait laissée que très-limitée par son testament déposé au parlement, ou plutôt il ne l'avait établi que chef d'un conseil de régence, dans lequel il n'aurait eu que la voix prépondérante. Cependant il lui dit : *Je vous ai conservé tous les droits que vous donne votre naissance*. C'est qu'il ne croyait pas qu'il y eût de loi fondamentale qui donnât, dans une minorité, un pouvoir sans bornes à l'héritier présomptif du royaume. Cette autorité suprême, dont on peut abuser, est dangereuse; mais l'autorité partagée l'est encore davantage. Il crut qu'ayant été si bien obéi pendant sa vie, il le serait après sa mort, et ne se souvenait pas qu'on avait cassé le testament de son père.

D'ailleurs personne n'ignore avec quelle grandeur d'âme il vit approcher la mort, disant à madame de Maintenon : *J'avais cru qu'il était plus difficile de mourir*; et à ses domestiques : *Pourquoi pleurez-vous ? m'avez-vous cru immortel ?* donnant tranquillement ses ordres sur beaucoup de choses, et même sur sa pompe funèbre. Louis XIII, dans sa dernière maladie, avait mis en musique le *De profundis* qu'on devait chanter pour lui. Le courage d'esprit avec lequel Louis XIV vit sa fin fut dépouillé de cette ostentation répandue sur toute sa vie. Ce courage alla jusqu'à avouer ses fautes. Son successeur a toujours conservé écrites au chevet

de son lit les paroles remarquables que ce monarque lui dit, en le tenant sur son lit entre ses bras; ces paroles ne sont point telles qu'elles sont rapportées dans toutes les histoires. Les voici fidèlement copiées :

« Vous allez être bientôt roi d'un grand royaume. Ce que « je vous recommande plus fortement est de n'oublier jamais « les obligations que vous avez à Dieu. Souvenez-vous que « vous lui devez tout ce que vous êtes. Tâchez de conserver « la paix avec vos voisins. J'ai trop aimé la guerre; ne m'i- « mitez pas en cela, non plus que dans les grandes dépenses « que j'ai faites. Prenez conseil en toutes choses, et cherchez « à connaître le meilleur, pour le suivre toujours. Soulagez « vos peuples le plus tôt que vous le pourrez, et faites ce que « j'ai eu le malheur de ne pouvoir faire moi-même, etc. »

Ce discours est très-éloigné de la petitesse d'esprit qu'on lui impute dans quelques Mémoires.

Quoique la vie et la mort de Louis XIV eussent été glorieuses, il ne fut pas aussi regretté qu'il le méritait. L'amour de la nouveauté, l'approche d'un temps de minorité, où chacun se figurait une fortune, la querelle de la *Constitution*, qui aigrissait les esprits, tout fit recevoir la nouvelle de sa mort avec un sentiment qui allait plus loin que l'indifférence. Ce même peuple qui, en 1686, avait demandé au ciel avec larmes la guérison de son roi malade, suivit son convoi funèbre avec des démonstrations bien différentes. On prétend que la reine, sa mère, lui avait dit un jour, dans sa grande jeunesse : *Mon fils, ressemblez à votre grand-père et non pas à votre père.* Le roi en ayant demandé la raison : *C'est*, dit-elle, *qu'à la mort de Henri IV on pleurait, et qu'on a ri à celle de Louis XIII.*

Quoiqu'on lui ait reproché des petitesses, des duretés dans son zèle contre le jansénisme, trop de hauteur avec les étrangers dans ses succès, de la faiblesse pour plusieurs femmes, de trop grandes sévérités dans des choses personnelles, des guerres légèrement entreprises, l'embrasement du Palatinat, les persécutions contre les réformés; cependant ses grandes qualités et ses actions, mises enfin dans la balance, l'ont emporté sur ses fautes. Le temps, qui mûrit les opinions des hommes, a mis le sceau à sa réputation; et, malgré tout ce qu'on a écrit contre lui, on ne prononcera point son nom sans respect, et sans concevoir à ce nom l'idée d'un siècle éternellement mémorable. Si l'on considère ce prince dans sa vie privée, on le voit à la vérité trop plein de sa grandeur, mais affable; ne donnant point à sa mère de part au gouvernement, mais remplissant avec elle tous les devoirs d'un fils, et observant avec son épouse tous les dehors de la bienséance; bon père, bon maître, toujours décent en public, laborieux dans le cabinet, exact dans les affaires, pensant juste, parlant bien, et aimable avec dignité.

Il n'est pas vrai qu'il ait écrit au duc de la Rochefoucauld : « Je vous fais mon compliment, comme votre ami, « sur la charge de grand maître de la garde-robe, que je vous « donne comme votre roi. » Les historiens lui font honneur de cette lettre. C'est ne pas sentir combien il est peu délicat, combien même il est dur de dire à celui dont on est le maître, qu'on est son maître. Cela serait à sa place, si on écrivait à un sujet qui aurait été rebelle; c'est ce que Henri IV aurait pu dire au duc de Mayenne avant l'entière réconciliation. Le secrétaire du cabinet, Rose, écrivit cette lettre; et le roi avait trop de bon goût pour l'envoyer. C'est ce bon goût qui lui fit

supprimer les inscriptions fastueuses dont Charpentier, de l'Académie française, avait chargé les tableaux de le Brun, dans la galerie de Versailles : *L'incroyable passage du Rhin; la merveilleuse prise de Valenciennes*, etc. Le roi sentit que *la prise de Valenciennes*, *le passage du Rhin* disaient davantage. Charpentier avait eu raison d'orner d'inscriptions en notre langue les monuments de sa patrie; la flatterie seule avait nui à l'exécution.

On a recueilli quelques réponses, quelques mots de ce prince, qui se réduisent à très-peu de chose. On prétend que, quand il résolut d'abolir en France le calvinisme, il dit : « Mon grand-père aimait les huguenots, et ne les craignait « pas; mon père ne les aimait point, et les craignait; moi je « ne les aime ni ne les crains. »

Ayant donné en 1658 la place de premier président du parlement de Paris à M. de Lamoignon, alors maître des requêtes, il lui dit : « Si j'avais connu un plus homme de bien et « plus digne sujet, je l'aurais choisi. » Il usa à peu près des mêmes termes avec le cardinal de Noailles, lorsqu'il lui donna l'archevêché de Paris. Ce qui fait le mérite de ces paroles, c'est qu'elles étaient vraies, et qu'elles inspiraient la vertu.

On prétend qu'un prédicateur indiscret le désigna un jour à Versailles : témérité qui n'est pas permise envers un particulier, encore moins envers un roi. On assure que Louis XIV se contenta de lui dire : *Mon père, j'aime bien à prendre ma part d'un sermon ; mais je n'aime pas qu'on me la fasse.*

Il s'exprimait toujours noblement et avec précision, s'étudiant en public à parler comme à agir en souverain. Lorsque le duc d'Anjou partit pour aller régner en Espagne, il lui dit,



pour marquer l'union qui allait désormais joindre les deux nations : *Il n'y a plus de Pyrénées.*

Rien ne peut assurément faire mieux connaître son caractère que le Mémoire suivant, qu'on a tout entier écrit de sa main.

« Les rois sont souvent obligés à faire des choses contre « leur inclination, et qui blessent leur bon naturel. Ils doi- « vent aimer à faire plaisir, et il faut qu'ils châtient souvent, « et perdent des gens à qui naturellement ils veulent du bien. « L'intérêt de l'état doit marcher le premier. On doit forcer « son inclination, et ne pas se mettre en état de se reprocher, « dans quelque chose d'importance, qu'on pouvait faire « mieux. Mais quelques intérêts particuliers m'en ont empê- « ché, et ont déterminé les vues que je devais avoir pour la « grandeur, le bien et la puissance de l'état. Souvent il y a « des endroits qui font peine, il y en a de délicats qu'il est « difficile de démêler : on a des idées confuses. Tant que cela « est, on peut demeurer sans se déterminer ; mais dès que « l'on se fixe l'esprit à quelque chose, et qu'on croit voir le « meilleur parti, il le faut prendre. C'est ce qui m'a fait réus- « sir souvent dans ce que j'ai entrepris. Les fautes que j'ai « faites, et qui m'ont donné des peines infinies, ont été par « complaisance, et pour me laisser aller trop nonchalamment « aux avis des autres. Rien n'est si dangereux que la faiblesse, « de quelque nature qu'elle soit. Pour commander aux au- « tres, il faut s'élever au-dessus d'eux ; et, après avoir en- « tendu ce qui vient de tous les endroits, on se doit détermi- « ner par le jugement qu'on doit faire, sans préoccupation, « et pensant toujours à ne rien ordonner ni exécuter qui soit « indigne de soi, du caractère qu'on porte, ni de la grandeur

« de l'état. Les princes qui ont de bonnes intentions et quel-
« que connaissance de leurs affaires, soit par expérience,
« soit par étude et une grande application à se rendre capa-
« bles, trouvent tant de différentes choses par lesquelles ils
« se peuvent faire connaître, qu'ils doivent avoir un soin
« particulier et une application universelle à tout. Il faut se
« garder contre soi-même, prendre garde à son inclination,
« et être toujours en garde contre son naturel. Le métier de
« roi est grand, noble, flatteur, quand on se sent digne de bien
« s'acquitter de toutes les choses auxquelles il engage; mais
« il n'est pas exempt de peines, de fatigues, d'inquiétude.
« L'incertitude désespère quelquefois; et quand on a passé un
« temps raisonnable à examiner une affaire, il faut se déter-
« miner, et prendre le parti qu'on croit le meilleur. »

« Quand on a l'état en vue, on travaille pour soi; le bien
« de l'un fait la gloire de l'autre : quand le premier est heu-
« reux, élevé et puissant, celui qui en est cause en est glo-
« rieux, et par conséquent doit plus goûter que ses sujets,
« par rapport à lui et à eux, tout ce qu'il y a de plus agréa-
« ble dans la vie. Quand on s'est mépris, il faut réparer sa
« faute le plutôt qu'il est possible, et que nulle considération
« n'en empêche, pas même la bonté.

« En 1671, un homme mourut, qui avait la charge de se-
« crétaire d'état, ayant le département des étrangers. Il était
« homme capable, mais non pas sans défauts : il ne laissait
« pas de bien remplir ce poste, qui est très-important.

« Je fus quelque temps à penser à qui je ferais avoir cette
« charge; et après avoir bien examiné, je trouvai qu'un hom-
« me qui avait longtemps servi dans des ambassades était ce-
« lui qui la remplirait le mieux.



« Je lui fis mander de venir. Mon choix fut approuvé de
« tout le monde; ce qui n'arrive pas toujours. Je le mis en
« possession de cette charge à son retour. Je ne le connais-
« sais que de réputation, et par les commissions dont je l'a-
« vais chargé, et qu'il avait bien exécutées; mais l'emploi
« que je lui ai donné s'est trouvé trop grand et trop étendu
« pour lui. Je n'ai pas profité de tous les avantages que je
« pouvais avoir, et tout cela par complaisance et bonté. Enfin
« il a fallu que je lui ordonne de se retirer, parce que tout ce
« qui passait par lui perdait de la grandeur et de la force qu'on
« doit avoir en exécutant les ordres d'un roi de France. Si
« j'avais pris le parti de l'éloigner plus tôt, j'aurais évité les
« inconvénients qui me sont arrivés, et je ne me reprocherais
« pas que ma complaisance pour lui a pu nuire à l'état. J'ai
« fait ce détail pour faire voir un exemple de ce que j'ai dit
« ci-devant. »

Ce monument si précieux, et jusqu'à présent inconnu, dépose à la postérité en faveur de la droiture et de la magnanimité de son âme. On peut même dire qu'il se juge trop sévèrement, qu'il n'avait nul reproche à se faire sur M. de Pomponne, puisque les services de ce ministre et sa réputation avaient déterminé le choix du prince, confirmée par l'approbation universelle; et s'il se condamne sur le choix de M. de Pomponne, qui eut au moins le bonheur de servir dans les temps les plus glorieux, que ne devait-il pas se dire sur M. de Chamillart, dont le ministère fut si infortuné, et condamné si universellement?

Il avait écrit plusieurs Mémoires dans ce goût, soit pour se rendre compte à lui-même, soit pour l'instruction du dauphin, duc de Bourgogne. Ces réflexions vinrent après les événements.

Voici une partie des instructions qu'il donne à son petit-fils Philippe V, partant pour l'Espagne. Il les écrivit à la hâte, avec une négligence qui découvre bien mieux l'âme qu'un discours étudié. On y voit le père et le roi.

« Aimez les Espagnols, et tous vos sujets attachés à votre « couronne et à votre personne. Ne préférez pas ceux qui « vous flatteront le plus ; estimez ceux qui, pour le bien, « hasarderont de vous déplaire. Ce sont là vos véritables amis.

« Faites le bonheur de vos sujets ; et dans cette vue n'ayez « de guerre que lorsque vous y serez forcé, et que vous en « aurez bien considéré et bien pesé les raisons dans votre con- « seil.

« Essayez de remettre vos finances ; veillez aux Indes et à « vos flottes ; pensez au commerce ; vivez dans une grande « union avec la France ; rien n'étant si bon pour nos deux « puissances que cette union, à laquelle rien ne pourra ré- « sister.

« Si vous êtes contraint de faire la guerre ; mettez-vous à « la tête de vos armées.

« Songez à rétablir vos troupes partout, et commencez par « celles de Flandre.

« Ne quittez jamais vos affaires pour votre plaisir ; mais « faites-vous une sorte de règle qui vous donne des temps de « liberté et de divertissement.

« Il n'y en a guère de plus innocents que la chasse et le « goût de quelque maison de campagne, pourvu que vous « n'y fassiez pas trop de dépense.

« Donnez une grande attention aux affaires quand on vous « en parle ; écoutez beaucoup dans le commencement, sans « rien décider.

« Quand vous aurez plus de connaissances, souvenez-vous
« que c'est à vous à décider; mais, quelque expérience que
« vous ayez, écoutez toujours tous les avis et tous les rai-
« sonnements de votre conseil, avant que de faire cette déci-
« sion.

« Faites tout ce qui vous sera possible pour bien connaî-
« tre les gens les plus importants, afin de vous en servir à
« propos.

« Tâchez que vos vice-rois et gouverneurs soient toujours
« Espagnols.

« Traitez bien tout le monde; ne dites jamais rien de fâ-
« cheux à personne : mais distinguez les gens de qualité et
« de mérite.

« Témoignez de la reconnaissance pour le feu roi, et pour
« tous ceux qui ont été d'avis de vous choisir pour lui suc-
« céder.

« Ayez une grande confiance au cardinal Portocarrero, et
« lui marquez le gré que vous lui savez de la conduite qu'il
« a tenue.

« Je crois que vous devez faire quelque chose de considé-
« rable pour l'ambassadeur qui a été assez heureux pour
« vous demander, et pour vous saluer le premier en qualité
« de sujet.

« N'oubliez pas Bedmar, qui a du mérite, et qui est capa-
« ble de vous servir.

« Ayez une entière créance au duc d'Harcourt; il est ha-
« bile homme, et honnête homme, et ne vous donnera des
« conseils que par rapport à vous.

« Tenez tous les Français dans l'ordre.

« Traitez bien vos domestiques, mais ne leur donnez pas

« trop de familiarité, et encore moins de créance. Servez-« vous d'eux tant qu'ils seront sages : renvoyez-les à la moin-« dre faute qu'ils feront, et ne les soutenez jamais contre les « Espagnols.

« N'ayez de commerce avec la reine douairière que celui « dont vous ne pouvez vous dispenser. Faites en sorte qu'elle « quitte Madrid, et qu'elle ne sorte pas d'Espagne. En quel-« que lieu qu'elle soit, observez sa conduite, et empêchez « qu'elle ne se mêle d'aucune affaire. Ayez pour suspects « ceux qui auront trop de commerce avec elle.

« Aimez toujours vos parents. Souvenez-vous de la peine « qu'ils ont eue à vous quitter. Conservez un grand com-« merce avec eux dans les grandes choses et dans les petites. « Demandez-nous ce que vous auriez besoin ou envie d'avoir « qui ne se trouve pas chez vous ; nous en userons de même « avec vous.

« N'oubliez jamais que vous êtes Français, et ce qui peut « vous arriver. Quand vous aurez assuré la succession d'Es-« pagne par des enfants, visitez vos royaumes, allez à Na-« ples et en Sicile, passez à Milan, et venez en Flandre (1), « ce sera une occasion de nous revoir : en attendant visitez la « Catalogne, l'Aragon et autres lieux. Voyez ce qu'il y aura « à faire pour Ceuta.

« Jetez quelque argent au peuple quand vous serez en Es-« pagne, et surtout en entrant à Madrid.

« Ne paraissez pas choqué des figures extraordinaires que

(1) Cela seul peut servir à confondre tant d'historiens, qui, sur la foi des Mémoires infidèles écrits en Hollande, ont rapporté un prétendu traité (signé par Philippe V avant son départ), par lequel traité ce prince cédait à son grand-père la Flandre et le Milanais.

« vous trouverez. Ne vous en moquez point. Chaque pays à
« ses manières particulières; et vous serez bientôt accou-
« tumé à ce qui vous paraîtra d'abord le plus surprenant.

« Evitez, autant que vous pourrez, de faire des grâces à
« ceux qui donnent de l'argent pour les obtenir. Donnez à
« propos et libéralement; et ne recevez guère de présents, à
« moins que ce ne soit des bagatelles. Si quelquefois vous ne
« pouvez éviter d'en recevoir, faites-en de plus considéra-
« bles à ceux qui vous en auront donné, après avoir laissé
« passer quelques jours.

« Ayez une cassette pour mettre ce que vous aurez de par-
« ticulier, dont vous aurez seul la clef.

« Je finis par un des plus importants avis que je puisse
« vous donner. Ne vous laissez pas gouverner. Soyez le maî-
« tre; n'ayez jamais de favori ni de premier ministre. Ecou-
« tez, consultez votre conseil, mais décidez. Dieu, qui vous
« a fait roi, vous donnera les lumières qui vous sont néces-
« saires, tant que vous aurez de bonnes intentions (1). »

Louis XIV avait dans l'esprit plus de justesse et de dignité que de saillies; et d'ailleurs on n'exige pas qu'un roi dise des choses mémorables, mais qu'il en fasse. Ce qui est nécessaire à tout homme en place, c'est de ne laisser sortir personne mécontent de sa présence, et de se rendre agréable à tous ceux qui l'approchent. On ne peut faire du bien à tout moment; mais on peut toujours dire des choses qui plaisent. Il s'en était fait une heureuse habitude. C'était entre lui et sa cour un commerce continuel de tout ce que la majesté peut avoir de grâces, sans jamais se dégrader, et de tout ce que l'empressement de servir et de plaire peut avoir de finesse,

(2) Le roi d'Espagne profita de ces conseils : c'était un prince vertueux.

sans l'air de la bassesse. Il était, surtout avec les femmes, d'une attention et d'une politesse qui augmentait encore celle de ses courtisans; et il ne perdit jamais l'occasion de dire aux hommes de ces choses qui flattent l'amour-propre en excitant l'émulation, et qui laissent un long souvenir.

Un jour Mme la duchesse de Bourgogne, encore fort jeune, voyant à souper un officier qui était très-laid, plaisanta beaucoup et très-haut sur sa laideur. « Je le trouve, madame, « dit le roi encore plus haut, un des plus beaux hommes de « mon royaume; car c'est un des plus braves. »

Un officier général, homme un peu brusque, et qui n'avait pas adouci son caractère dans la cour même de Louis XIV, avait perdu un bras dans une action, et se plaignait au roi, qui l'avait pourtant récompensé autant qu'on peut le faire pour un bras cassé : « Je voudrais avoir perdu aussi l'autre, « dit-il, et ne plus servir Votre Majesté. » *J'en serais bien fâché pour vous et pour moi*, lui répondit le roi : et ce discours fut suivi d'une grâce qu'il lui accorda. Il était si éloigné de dire des choses désagréables, qui sont des traits mortels dans la bouche d'un prince, qu'il ne se permettait pas même les plus innocentes et les plus douces railleries; tandis que des particuliers en font tous les jours de si cruelles et de si funestes.

Il se plaisait et se connaissait aux choses ingénieuses, aux impromptus, aux chansons agréables; et quelquefois même il faisait sur-le-champ de petites parodies sur les airs qui étaient en vogue, comme celle-ci :

Chez mon cadet de frère,
Le chancelier Serrant
N'est pas trop nécessaire;



Et le sage Boifranc
Est celui qui sait plaire.

Et cette autre qu'il fit en congédiant le conseil :

Le conseil à ses yeux a beau se présenter,
Sitôt qu'il voit sa chienne il quitte tout pour elle ;
Rien ne peut l'arrêter,
Quand la chasse l'appelle.

Ces bagatelles servent au moins à faire voir que les agréments de l'esprit faisaient un des plaisirs de sa cour, qu'il entrait dans ces plaisirs, et qu'il savait dans le particulier vivre en homme, aussi bien que représenter en monarque sur le théâtre du monde.

Sa lettre à l'archevêque de Reims, au sujet du marquis de Barbésieux, quoique écrite d'un style extrêmement négligé, fait plus d'honneur à son caractère que les pensées les plus ingénieuses n'en auraient fait à son esprit. Il avait donné à ce jeune homme la place de secrétaire d'état de la guerre, qu'avait eue le marquis de Louvois son père. Bientôt mécontent de la conduite de son nouveau secrétaire d'état, il veut le corriger sans le trop mortifier. Dans cette vue, il s'adresse à son oncle, l'archevêque de Reims ; il le prie d'avertir son neveu. C'est un maître instruit de tout, c'est un père qui parle.

« Je sais, dit-il, ce que je dois à la mémoire de M. de « Louvois ; mais si votre neveu ne change de conduite, je « serai forcé de prendre un parti. J'en serai fâché ; mais il « en faudra prendre un. Il a des talents ; mais il n'en fait pas « un bon usage. Il donne trop souvent à souper aux princes, « au lieu de travailler ; il néglige les affaires pour ses plai- « sirs ; il fait attendre trop longtemps les officiers dans son

« antichambre ; il leur parle avec hauteur, et quelquefois avec « dureté. »

Il aimait les louanges ; et il est à souhaiter qu'un roi les aime, parce qu'alors il s'efforce de les mériter. Mais Louis XIV ne les recevait pas toujours, quand elles étaient trop fortes. Lorsque notre Académie, qui lui rendait toujours compte des sujets qu'elle proposait pour ses prix, lui fit voir celui-ci : *Quelle est de toutes les vertus du roi celle qui mérite la préférence?* le roi rougit, et ne voulut pas qu'un tel sujet fût traité. Il souffrit les prologues de Quinault ; mais c'était dans les beaux jours de sa gloire, dans le temps où l'ivresse de la nation excusait la sienne. Virgile et Horace par reconnaissance, et Ovide par une indigne faiblesse, prodiguèrent à Auguste des éloges plus forts, et, si on songe aux proscriptions, bien moins mérités.

Si Corneille avait dit, dans la chambre du cardinal de Richelieu, à quelqu'un des courtisans : Dites à M. le cardinal que je me connais mieux en vers que lui ; jamais ce ministre ne lui eût pardonné : c'est pourtant ce que Despréaux dit tout haut du roi dans une dispute qui s'éleva sur quelques vers que le roi trouvait bons, et que Despréaux condamnait. *Il a raison*, dit le roi, *il s'y connaît mieux que moi.*

Le duc de Vendôme avait auprès de lui Villiers, un de ces hommes de plaisir qui se font un mérite d'une liberté cynique. Il le logeait à Versailles dans son appartement. On l'appelait communément Villiers-Vendôme. Cet homme condamnait hautement tous les goûts de Louis XIV en musique, en peinture, en architecture, en jardins. Le roi plantait-il un bosquet, meublait-il un appartement, construisait-il une fontaine ; Villiers trouvait tout mal-entendu, et s'exprimait en termes peu



mesurés. Il est étrange, disait le roi, que Villiers ait choisi ma maison pour venir s'y moquer de tout ce que je fais. L'ayant rencontré un jour dans les jardins : Hé bien! lui dit-il en lui montrant un de ses nouveaux ouvrages, cela n'a donc pas le bonheur de vous plaire? — Non, répondit Villiers. — Cependant, reprit le roi, il y a bien des gens qui n'en sont pas si mécontents. — Cela peut-être, répartit Villiers; chacun a son avis. — Le roi, en riant, répondit : On ne peut pas plaire à tout le monde.

Un jour Louis XIV jouant au trictrac, il y eut un coup douteux. On disputait; les courtisans demeuraient dans le silence. Le comte de Grammont arrive. Jugez-nous, lui dit le roi. — Sire, c'est vous qui avez tort, dit le comte. — Et comment pouvez-vous me donner le tort avant de savoir ce dont il s'agit? — Eh! sire, ne voyez-vous pas que, pour peu que la chose eût été seulement douteuse, tous ces messieurs vous auraient donné gain de cause?

Le duc d'Antin se distingua dans ce siècle par un art singulier, non pas de dire des choses flatteuses, mais d'en faire. Le roi va coucher à Petit-Bourg; il y critique une grande allée d'arbres qui cachait la vue de la rivière. Le duc d'Antin la fait abattre pendant la nuit. Le roi, à son réveil, est étonné de ne plus voir ces arbres qu'il avait condamnés. *C'est parce que Votre Majesté les a condamnés, qu'elle ne les voit plus*, répond le duc.

Nous avons aussi rapporté ailleurs que le même homme ayant remarqué qu'un bois assez grand au bout du canal de Fontainebleau déplaisait au roi, prit le moment d'une promenade; et, tout étant préparé, il se fit donner un ordre de couper ce bois, et on le vit dans l'instant abattu tout entier. Ces

traits sont d'un courtisan ingénieux, et non pas d'un flatteur.

On a accusé Louis XIV d'un orgueil insupportable, parce que la base de sa statue, à la place des Victoires, est entourée d'esclaves enchaînés. Mais ce n'est point lui qui fit ériger cette statue, ni celle qu'on voit à la place Vendôme. Celle de la place des Victoires est le monument de la grandeur d'âme et de la reconnaissance du premier maréchal de La Feuillade pour son souverain. Il y dépensa cinq cent mille livres, qui feraient près d'un million aujourd'hui; et la ville en ajouta autant pour rendre la place régulière. Il paraît qu'on a eu également tort d'imputer à Louis XIV le faste de cette statue, et de ne voir que de la vanité et de la flatterie dans la magnanimité du maréchal.

On ne parlait que de ces quatre esclaves; mais ils figurent des vices domptés, aussi bien que des nations vaincues; le duel aboli, l'hérésie détruite : les inscriptions le témoignent assez. Elles célèbrent aussi la jonction des mers, la paix de Nimègue; elles parlent de bienfaits plus que d'exploits guerriers. D'ailleurs c'est un ancien usage des sculpteurs, de mettre des esclaves aux pieds des statues des rois : il vaudrait mieux y représenter des citoyens libres et heureux. Mais enfin on voit des esclaves aux pieds du clément Henri IV et de Louis XIII, à Paris; on en voit à Livourne sous la statue de Ferdinand de Médicis, qui n'enchaîna assurément aucune nation; on en voit à Berlin sous la statue d'un électeur qui repoussa les Suédois, mais qui ne fit point de conquêtes.

Les voisins de la France, et les Français eux-mêmes, ont rendu très-injustement Louis XIV responsable de cet usage. L'inscription *Viro immortali*, *A l'homme immortel*, a été traitée d'idolâtrie; comme si ce mot signifiait autre chose que

l'immortalité de sa gloire. L'inscription de Viviani, à sa maison de Florence, *Ædes a Deo datæ, Maison donnée par un Dieu,* serait bien plus idolâtre : elle n'est pourtant qu'une allusion au surnom de *Dieu-donné,* et au vers de Virgile, *Deus nobis hæc otia fecit.* (Ecl. 1, v. 6.)

A l'égard de la statue de la place Vendôme, c'est la ville qui l'a érigée. Les inscriptions latines qui remplissent les quatre faces de la base sont des flatteries plus grossières que celles de la place des Victoires. On y lit que Louis XIV ne prit jamais les armes que malgré lui. Il démentit bien solennellement cette adulation, au lit de la mort, par des paroles dont on se souviendra plus longtemps que de ces inscriptions ignorées de lui, et qui ne sont que l'ouvrage de la bassesse de quelques gens de lettres.

Le roi avait destiné les bâtiments de cette place pour sa bibliothèque publique. La place était plus vaste; elle avait d'abord trois faces, qui étaient celles d'un palais immense, dont les murs étaient déjà élevés, lorsque le malheur des temps, en 1701, força la ville de bâtir des maisons de particuliers sur les ruines de ce palais commencé. Ainsi le Louvre n'a point été fini; ainsi la fontaine et l'obélisque que Colbert voulait faire élever vis-à-vis le portail de Perrault n'ont paru que dans les dessins; ainsi le beau portail de Saint-Gervais est demeuré offusqué; et la plupart des monuments de Paris laissent des regrets.

La nation désirait que Louis XIV eût préféré son Louvre et sa capitale au palais de Versailles, que le duc de Créqui appelait un favori sans mérite. La postérité admire avec reconnaissance ce qu'on a fait de grand pour le public; mais la critique se joint à l'admiration, quand on voit ce que Louis XIV a fait

de superbe et de défectueux pour sa maison de campagne.

Il résulte de tout ce qu'on vient de rapporter, que ce monarque aimait en tout la grandeur et la gloire. Un prince qui, ayant fait d'aussi grandes choses que lui, serait encore simple et modeste, serait le premier des rois, et Louis XIV le second.

S'il se repentit en mourant d'avoir entrepris légèrement des guerres, il faut convenir qu'il ne jugeait point par les événements : car de toutes ses guerres la plus juste et la plus indispensable, celle de 1701, fut la seule malheureuse.

Il eut de son mariage, outre Monseigneur, deux fils et trois filles morts dans l'enfance. Ses amours furent plus heureux : il n'y eut que deux de ses enfants naturels qui moururent au berceau ; huit autres vécurent légitimés, et cinq eurent postérité. Il eut encore d'une demoiselle attachée à madame de Montespan une fille non reconnue, qu'il maria à un gentilhomme d'auprès de Versailles, nommé de la Queue.

On soupçonna avec beaucoup de vraisemblance, une religieuse de l'abbaye de Moret d'être sa fille. Elle était extrêmement basanée, et d'ailleurs lui ressemblait. Le roi lui donna vingt mille écus de dot, en la plaçant dans ce couvent. L'opinion qu'elle avait de sa naissance lui donnait un orgueil dont ses supérieures se plaignirent. Madame de Maintenon, dans un voyage de Fontainebleau, alla au couvent de Moret ; et voulant inspirer plus de modestie à cette religieuse, elle fit ce qu'elle put pour lui ôter l'idée qui nourrissait sa fierté. « Madame, lui dit cette personne, la peine que prend « une dame de votre élévation, de venir exprès ici me dire « que je ne suis pas fille du roi, me persuade que je le suis. » Le couvent de Moret se souvient encore de cette anecdote.

Tant de détails pourraient rebuter un philosophe : mais la



curiosité, cette faiblesse si commune aux hommes, cesse presque d'en être une, quand elle a pour objet des temps et des hommes qui attirent les regards de la postérité.

CHAPITRE XXIX.

Gouvernement intérieur. — Justice. — Commerce. — Police. — Lois. — Discipline militaire. — Marine, etc.

On doit cette justice aux hommes publics qui ont fait du bien à leur siècle, de regarder le point dont ils sont partis, pour mieux voir les changements qu'ils ont faits dans leur patrie. La postérité leur doit une éternelle reconnaissance des exemples qu'ils ont donnés, lors même qu'ils sont surpassés. Cette juste gloire est leur unique récompense. Il est certain que l'amour de cette gloire anima Louis XIV, lorsque, commençant à gouverner par lui-même, il voulut réformer son royaume, embellir sa cour, et perfectionner les arts.

Non-seulement il s'imposa la loi de travailler régulièrement avec chacun de ses ministres, mais tout homme connu pouvait obtenir de lui une audience particulière, et tout citoyen avait la liberté de lui présenter des requêtes et des projets. Les placets étaient reçus d'abord par un maître des requêtes qui les rendait apostillés; ils furent dans la suite renvoyés aux bureaux des ministres. Les projets étaient examinés dans le conseil quand ils méritaient de l'être; et leurs auteurs furent admis plus d'une fois à discuter leurs propositions avec les ministres, en présence du roi. Ainsi on vit entre le trône et la nation une correspondance qui subsista, malgré le pouvoir absolu.

Louis XIV se forma et s'accoutuma lui-même au travail;

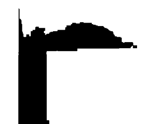
et ce travail était d'autant plus pénible qu'il était nouveau pour lui, et que la séduction des plaisirs pouvait aisément le distraire. Il écrivit les premières dépêches à ses ambassadeurs. Les lettres les plus importantes furent souvent depuis minutées de sa main; et il n'y en eut aucune écrite en son nom qu'il ne se fît lire.

A peine Colbert, après la chute de Fouquet, eut-il rétabli l'ordre dans les finances, que le roi remit aux peuples tout ce qui était dû d'impôts depuis 1647 jusqu'en 1656, et surtout trois millions de tailles. On abolit pour cinq cent mille écus par an de droits onéreux.

Les soins du premier président de Bellièvre, aidés des libéralités de la duchesse d'Aiguillon, de plusieurs citoyens, avaient établi l'hôpital général. Le roi l'augmenta, et en fit élever dans toutes les villes principales du royaume.

Les grands chemins, jusqu'alors impraticables, ne furent plus négligés, et peu à peu devinrent ce qu'ils sont aujourd'hui sous Louis XV, l'admiration des étrangers. De quelque côté qu'on sorte de Paris, on voyage à présent environ cinquante à soixante lieues, à quelques endroits près, dans des allées fermes, bordées d'arbres. Les chemins construits par les anciens Romains étaient plus durables, mais non pas si spacieux et si beaux.

Le génie de Colbert se tourna principalement vers le commerce, qui était faiblement cultivé, et dont les grands principes n'étaient pas connus. Les Anglais, et encore plus les Hollandais, faisaient, par leurs vaisseaux, presque tout le commerce de la France. Les Hollandais surtout chargeaient dans nos ports nos denrées, et les distribuaient dans l'Europe. Le roi commença, dès 1662, à exempter ses sujets d'une



imposition nommée *le droit de fret*, que payaient tous les vaisseaux étrangers; et il donna aux Français toutes les facilités de transporter eux-mêmes leurs marchandises à moins de frais. Alors le commerce maritime naquit. Le conseil de commerce, qui subsiste aujourd'hui, fut établi; et le roi y présidait tous les quinze jours.

Les ports de Dunkerque et de Marseille furent déclarés francs; et bientôt cet avantage attira le commerce du Levant à Marseille, et celui du Nord à Dunkerque.

On forma une compagnie des Indes occidentales en 1664, et celle des grandes Indes fut établie la même année. Avant ce temps, il fallait que le luxe de la France fût tributaire de l'industrie hollandaise. Les partisans de l'ancienne économie timide, ignorante et resserrée, déclamèrent en vain contre un commerce dans lequel on échange sans cesse de l'argent, qui ne périt pas, contre des effets, qui se consomment. Ils ne faisaient pas réflexion que ces marchandises de l'Inde, devenues nécessaires, auraient été payées plus chèrement à l'étranger. Il est vrai qu'on porte aux Indes orientales plus d'espèces qu'on n'en retire, et que par là l'Europe s'appauvrit. Mais ces espèces viennent du Pérou et du Mexique; elles sont le prix de nos denrées portées à Cadix; et il reste plus de cet argent en France que les Indes orientales n'en absorbent.

Le roi donna plus de six millions de notre monnaie d'aujourd'hui à la compagnie. Il invita les personnes riches à s'y intéresser. Les reines, les princes et toute la cour fournirent deux millions numéraires de ce temps-là. Les cours supérieures donnèrent douze cent mille livres; les financiers, deux millions; le corps des marchands, six cent cinquante mille livres. Toute la nation secondait le roi.

Cette compagnie a toujours subsisté. Car encore que les Hollandais eussent pris Pondichéry en 1694, et que le commerce des Indes languit depuis ce temps, il reprit une force nouvelle sous la régence du duc d'Orléans. Pondichéry devint alors la rivale de Batavia; et cette compagnie des Indes, fondée avec des peines extrêmes par le grand Colbert, reproduite de nos jours par des secousses singulières, fut pendant quelques années une des plus grandes ressources du royaume. Le roi forma encore une compagnie du Nord en 1669; il y mit des fonds comme dans celle des Indes. Il parut bien alors que le commerce ne déroge pas, puisque les plus grandes maisons s'intéressaient à ces établissements, à l'exemple du monarque.

La compagnie des Indes occidentales ne fut pas moins encouragée que les autres; le roi fournit le dixième de tous les fonds.

Il donna trente francs par tonneau d'exportation, et quarante d'importation. Tous ceux qui firent construire des vaisseaux dans les ports du royaume reçurent cinq livres pour chaque tonneau que leur navire pouvait contenir.

On sut à Paris beaucoup plus mauvais gré à Colbert de la suppression de quelques rentes sur l'Hôtel-de-Ville acquises à vil prix depuis 1656, et du discrédit où tombèrent les billets de l'épargne prodigués sous le précédent ministère, qu'on ne fut sensible au bien général qu'il faisait. Il y avait plus de bourgeois que de citoyens. Peu de personnes portaient leurs vues sur l'avantage public. On sait combien l'intérêt particulier fascine les yeux et rétrécit l'esprit; je ne dis pas seulement l'intérêt d'un commerçant, mais d'une compagnie, mais d'une ville. La réponse grossière d'un marchand, nommé Hazon,

qui, consulté par ce ministre, lui dit : *Vous avez trouvé la voiture renversée d'un côté, et vous l'avez renversée de l'autre*, était alors citée avec complaisance ; et cette anecdote se retrouve dans Moréri. Il a fallu que l'esprit philosophique, introduit fort tard en France, ait réformé les préjugés du peuple, pour qu'on rendît enfin une justice entière à la mémoire de ce grand homme. Il avait la même exactitude que le duc de Sully, et des vues beaucoup plus étendues. L'un ne savait que ménager, l'autre savait faire de grands établissements. Sully, depuis la paix de Vervins, n'eut d'autre embarras que celui de maintenir une économie exacte et sévère ; et il fallut que Colbert trouvât des ressources promptes et immenses pour la guerre de 1667 et pour celle de 1672. Henri IV secondait l'économie de Sully : les magnificences de Louis XIV contrarièrent toujours le système de Colbert.

Cependant presque tout fut réparé ou créé de son temps. La réduction de l'intérêt au denier vingt des emprunts du roi et des particuliers fut la preuve sensible, en 1665, d'une abondante circulation. Il voulait enrichir la France et la peupler. Les mariages dans les campagnes furent encouragés, par une exemption de tailles pendant cinq années, pour ceux-qui s'établiraient à l'âge de vingt ans ; et tout père de famille qui avait dix enfants était exempt pour toute sa vie, parce qu'il donnait plus à l'état par le travail de ses enfants qu'il n'eût pu donner en payant la taille. Ce règlement aurait dû demeurer à jamais sans atteinte.

Depuis l'an 1663 jusqu'en 1672, chaque année de ce ministère fut marquée par l'établissement de quelque manufacture. Les draps fins qu'on tirait auparavant d'Angleterre, de Hollande, furent fabriqués dans Abbeville. Le roi avançait au

manufacturier deux mille livres par chaque métier battant, outre des gratifications considérables. On compta, dans l'année 1669, quarante-quatre mille deux cents métiers en laine dans le royaume. Les manufactures de soie perfectionnées produisirent un commerce de plus de cinquante millions de ce temps-là ; et non-seulement l'avantage qu'on en tirait était beaucoup au-dessous de l'achat des soies nécessaires, mais la culture des mûriers mit les fabricants en état de se passer des soies étrangères pour la trame des étoffes.

On commença dès 1666 à faire d'aussi belles glaces qu'à Venise, qui en avait toujours fourni à toute l'Europe; et bientôt on en fit dont la grandeur et la beauté n'ont pu jamais être imitées ailleurs. Les tapis de Turquie et de Perse furent surpassés à la Savonnerie. Les tapisseries de Flandre cédèrent à celles des Gobelins. Le vaste enclos des Gobelins était rempli alors de plus de huit cents ouvriers; il y en avait trois cents qu'on y logeait : les meilleurs peintres dirigeaient l'ouvrage, ou sur leurs propres dessins, ou sur ceux des anciens maîtres d'Italie. C'est dans cette enceinte des Gobelins qu'on fabriquait encore des ouvrages de rapport, espèce de mosaïque admirable; et l'art de la marqueterie fut poussé à sa perfection.

Outre cette belle manufacture de tapisseries aux Gobelins, on en établit une autre à Beauvais. Le premier manufacturier eut six cents ouvriers dans cette ville; et le roi lui fit présent de soixante mille livres.

Seize cents filles furent occupées aux ouvrages de dentelles : on fit venir trente principales ouvrières de Venise, et deux cents de Flandre; et on leur donna trente-six mille livres pour les encourager.

Les fabriques des draps de Sedan, celles des tapisseries d'Aubusson, dégénérées et tombées, furent rétablies. Les riches étoffes, où la soie se mêle avec l'or et l'argent, se fabriquèrent à Lyon, à Tours, avec une industrie nouvelle.

On sait que le ministère acheta en Angleterre le secret de cette machine ingénieuse avec laquelle on fait les bas dix fois plus promptement qu'à l'aiguille. Le ferblanc, l'acier, la belle faïence, les cuirs maroquinés, qu'on avait toujours fait venir de loin, furent travaillés en France. Mais des calvinistes, qui avaient le secret du ferblanc et de l'acier, emportèrent en 1686 ce secret avec eux, et firent partager cet avantage et beaucoup d'autres à des nations étrangères.

Le roi achetait tous les ans pour environ huit cent mille de nos livres de tous les ouvrages de goût qu'on fabriquait dans son royaume, et il en faisait des présents.

Il s'en fallait beaucoup que la ville de Paris fût ce qu'elle est aujourd'hui. Il n'y avait ni clarté, ni sûreté, ni propreté. Il fallut pourvoir à ce nettoiement continuel des rues, à cette illumination que cinq mille fanaux forment toutes les nuits; paver la ville tout entière, y construire deux nouveaux ports, rétablir les anciens; faire veiller une garde continuelle, à pied et à cheval, pour la sûreté des citoyens. Le roi se chargea de tout, en affectant des fonds à ces dépenses nécessaires. Il créa en 1667 un magistrat uniquement pour veiller à la police. La plupart des grandes villes de l'Europe ont à peine imité ces exemples longtemps après, et aucune ne les a égalés. Il n'y a point de ville pavée comme Paris; et Rome même n'est pas si bien éclairée.

Tout commençait à tendre tellement à la perfection, que le second lieutenant de police qu'eut Paris acquit dans cette place

une réputation qui le mit au rang de ceux qui ont fait honneur à ce siècle.

Le roi ne cessa de bâtir au Louvre, à Saint-Germain, à Versailles, depuis 1661. Les particuliers, à son exemple, élevèrent dans Paris mille édifices superbes et commodes. Le nombre s'en est accru tellement, que depuis les environs du Palais-Royal et ceux de Saint-Sulpice, il se forma dans Paris deux villes nouvelles, fort supérieures à l'ancienne. Ce fut en ce temps-là qu'on inventa la commodité magnifique de ces carrosses ornés de glaces et suspendus par des ressorts; de sorte qu'un citoyen de Paris se promenait dans cette grande ville avec plus de luxe que les premiers triomphateurs romains n'allaient autrefois au Capitole. Cet usage, qui a commencé dans Paris, fut bientôt reçu dans toute l'Europe; et, devenu commun, il n'est plus un luxe (1).

(1) La magnificence dans les monuments publics est une suite de l'industrie et de la richesse d'une nation. Si la nation n'a point de dettes, si tous les impôts onéreux sont supprimés, si le revenu public n'est en quelque sorte que le superflu de la richesse publique, alors cette magnificence n'a rien qui blesse la justice. Elle peut même devenir avantageuse, parce qu'elle peut servir, soit à former des ouvriers utiles à la société, soit à occuper ceux qui ne peuvent vivre que d'une espèce de travail, dans le temps où, par des circonstances particulières, ce travail vient à leur manquer. Les beaux-arts adoucissent les mœurs, servent à donner des charmes à la raison, à inspirer le goût de l'instruction. Ils peuvent devenir, entre les mains d'un gouvernement éclairé, un des meilleurs moyens d'adoucir ou d'élever les âmes, de rendre les mœurs moins féroces ou moins grossières, de répandre des principes utiles.

Mais surcharger le peuple d'impôts pour étonner les étrangers par une vaine magnificence, obérer le trésor public pour embellir des jardins, bâtir des théâtres lorsqu'on manque de fontaines, élever des palais lorsqu'on n'a point de fonds pour creuser des canaux nécessaires à l'abondance publique, ce n'est point protéger les arts, c'est sacrifier un peuple entier à la vanité d'un seul homme.

Offrir un asile à ceux qui ont versé leur sang pour leur patrie, élever aux dépens du public les enfants de ceux qui ont servi leur pays, c'est remplir un devoir de reconnaissance, c'est acquitter une dette sacrée pour la nation même : qui pourrait

Louis XIV avait du goût pour l'architecture, pour les jardins, pour la sculpture, et ce goût était en tout dans le grand et dans le noble. Dès que le contrôleur général Colbert eut en 1664 la direction des bâtiments, qui est proprement le ministère des arts, il s'appliqua à seconder les projets de son maître. Il fallut d'abord travailler à achever le Louvre. François Mansard, l'un des plus grands architectes qu'ait eus la France, fut choisi pour construire les vastes édifices qu'on projetait. Il ne voulut pas s'en charger sans avoir la liberté de refaire ce qui paraîtrait défectueux dans l'exécution. Cette défiance de lui-même, qui eût entraîné trop de dépenses, le fit exclure. On appela de Rome le cavalier Bernini, dont le nom était célèbre par la colonnade qui entoure le parvis de Saint-Pierre, par la statue équestre de Constantin, et par la fontaine Navonne. Des équipages lui furent fournis pour son voyage. Il fut conduit à Paris en homme qui venait honorer la France. Il reçut, outre cinq louis par jour pendant huit mois qu'il y resta, un présent de cinquante mille écus, avec une pension de deux mille, et une de cinq cents pour son fils. Cette générosité de Louis XIV envers le Bernin fut encore plus grande que la magnificence de François Ier pour Raphaël. Le Bernin, par reconnaissance, fit depuis à Rome la statue équestre du roi, qu'on voit à Versailles. Mais quand il arriva à Paris avec tant d'appareil, comme le seul homme digne de travailler pour Louis XIV, il fut bien surpris de voir le dessin de la façade du

blâmer de tels établissements? Mais si l'on y déploie une magnificence inutile, si l'on emploie à secourir cent familles ce qui en eût soulagé deux cents, si ce qu'on sacrifie pour la vanité excède ce qu'on a dépensé en bienfaisance, alors ces mêmes établissements méritent une juste critique. C'est surtout en ce point que l'amour de la justice l'emporte sur l'amour de la gloire. L'un et l'autre inspirent également le bien; mais l'amour de la justice apprend seul à le bien faire.

Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui devint bientôt après dans l'exécution un des plus augustes monuments d'architecture qui soient au monde. Claude Perrault avait donné ce dessin, exécuté par Louis le Vau et Dorbai. Il inventa les machines avec lesquelles on transporta des pierres de cinquante-deux pieds de long, qui forment le fronton de ce majestueux édifice. On va chercher quelquefois bien loin ce qu'on a chez soi. Aucun palais de Rome n'a une entrée comparable à celle du Louvre, dont on est redevable à Perrault. Ces vignes si renommées sont, de l'aveu des voyageurs, très-inférieures au seul château de Maisons, qu'avait bâti François Mansard à si peu de frais. Bernini fut magnifiquement récompensé, et ne mérita pas ses récompenses : il donna seulement des dessins qui ne furent pas exécutés.

Le roi, en faisant bâtir ce Louvre dont l'achèvement est tant désiré, en faisant une ville à Versailles près de ce château qui a coûté tant de millions, en bâtissant Trianon, Marly, et en faisant embellir tant d'autres édifices, fit élever l'Observatoire, commencé en 1666, dès le temps qu'il établit l'Académie des sciences. Mais le monument le plus glorieux par son utilité, par sa grandeur et par ses difficultés, fut ce canal du Languedoc qui joint les deux mers, et qui tombe dans le port de Cette, construit pour recevoir ses eaux. Tout ce travail fut commencé dès 1664 ; et on le continua sans interruption jusqu'en 1681. La fondation des Invalides et la chapelle de ce bâtiment, la plus belle de Paris, l'établissement de Saint-Cyr, le dernier de tant d'ouvrages construits par ce monarque, suffiraient seuls pour faire bénir sa mémoire. Quatre mille soldats et un grand nombre d'officiers, qui trouvent dans l'un de ces grands asiles une consolation dans leur vieillesse,

et des secours pour leurs blessures et pour leurs besoins, deux cent cinquante filles nobles qui reçoivent dans l'autre une éducation digne d'elles, sont autant de voix qui célèbrent Louis XIV.

Louis XIV voulut en même temps faire des choses plus grandes et d'une utilité plus générale, mais d'une exécution plus difficile : c'était de réformer les lois. Il y fit travailler le chancelier Séguier, les Lamoignon, les Talon, les Bignon, et surtout le conseiller d'état Pussort. Il assistait quelquefois à leurs assemblées. L'année 1667 fut à la fois l'époque de ses premières lois et de ses conquêtes. L'ordonnance civile parut d'abord; ensuite le code des eaux et forêts; puis des statuts pour toutes les manufactures; l'ordonnance criminelle; le code du commerce; celui de la marine : tout cela se suivit presque d'année en année. Il y eut même une jurisprudence nouvelle, établie en faveur des nègres de nos colonies; espèce d'hommes qui n'avait pas encore joui des droits de l'humanité.

Une connaissance approfondie de la jurisprudence n'est pas le partage d'un souverain. Mais le roi était instruit des lois principales; il en possédait l'esprit, et savait ou les soutenir ou les mitiger à propos. Il jugeait souvent les causes de ses sujets, non-seulement dans le conseil des secrétaires d'état, mais dans celui qu'on appelle le *conseil des parties*. Il y a de lui deux jugements célèbres, dans lesquels sa voix décida contre lui-même.

Dans le premier, en 1680, il s'agissait d'un procès entre lui et des particuliers de Paris qui avaient bâti sur son fonds. Il voulut que les maisons leur demeurassent avec le fonds qui lui appartenait, et qu'il leur céda.

L'autre regardait un Persan, nommé Roupli, dont les marchandises avaient été saisies par les commis de ses fermes en 1687. Il opina que tout lui fût rendu, et y ajouta un présent de trois mille écus. Roupli porta dans sa patrie son admiration et sa reconnaissance.

L'abolition des duels fut un des plus grands services rendus à la patrie. Ces combats avaient été autorisés autrefois par les parlements mêmes, et par l'Eglise; et, quoiqu'ils fussent défendus depuis Henri IV, cette funeste coutume subsistait plus que jamais. Le fameux combat de la Frette, de quatre contre quatre, en 1663, fut ce qui détermina Louis XIV à ne plus pardonner. Son heureuse sévérité corrigea peu à peu notre nation, et même les nations voisines, qui se conformèrent à nos sages coutumes, après avoir pris nos mauvaises. Il y a dans l'Europe cent fois moins de duels aujourd'hui que du temps de Louis XIII.

Législateur de ses peuples, il le fut de ses armées. Il est étrange qu'avant lui on ne connût point les habits uniformes dans les troupes. Ce fut lui qui, la première année de son administration, ordonna que chaque régiment fût distingué par la couleur des habits ou par différentes marques; règlement adopté bientôt par toutes les nations. Ce fut lui qui institua les brigadiers, et qui mit les corps dont la maison du roi est formée sur le pied où ils sont aujourd'hui. Il fit une compagnie de mousquetaires des gardes du cardinal Mazarin, et fixa à cinq cents hommes le nombre des deux compagnies, auxquelles il donna l'habit qu'elles portent encore.

Sous lui plus de connétable; et après la mort du duc d'Epernon, plus de colonel général de l'infanterie; ils étaient trop maîtres; il voulait l'être, et le devait. Le maréchal de

Gramont, simple mestre de camp des gardes françaises sous le duc d'Epernon, et prenant l'ordre de ce colonel général, ne le prit plus que du roi, et fut le premier qui eut le nom de colonel des gardes. Il installait lui-même ces colonels à la tête du régiment, en leur donnant de sa main un hausse-col doré, avec une pique, et ensuite un esponton quand l'usage des piques fut aboli. Il institua les grenadiers, d'abord au nombre de quatre par compagnie dans le régiment du roi, qui est de sa création; ensuite il forma une compagnie de grenadiers dans chaque régiment d'infanterie; il en donna deux aux gardes françaises; maintenant il y en a dans toute l'infanterie une par bataillon. Il augmenta beaucoup le corps des dragons, et leur donna un colonel général. Il ne faut pas oublier l'établissement des haras en 1667. Ils étaient absolument abandonnés auparavant; et ils furent une grande ressource pour remonter la cavalerie. Ressource importante, depuis trop négligée.

L'usage de la baïonnette au bout du fusil est de son institution. Avant lui on s'en servait quelquefois; mais il n'y avait que quelques compagnies qui combattissent avec cette arme. Point d'usage uniforme, point d'exercice; tout était abandonné à la volonté du général. Les piques passaient pour l'arme la plus redoutable. Le premier régiment qui eut des baïonnettes, et qu'on forma à cet exercice, fut celui des fusiliers établi en 1671.

La manière dont l'artillerie est servie aujourd'hui lui est due tout entière. Il en fonda des écoles à Douai, puis à Metz et à Strasbourg; et le régiment d'artillerie s'est vu enfin rempli d'officiers presque tous capables de bien conduire un siége. Tous les magasins du royaume étaient pourvus, et on y distribuait tous les ans huit cent milliers de poudre. Il y forma un

régiment de bombardiers et un de houssards : avant lui on ne connaissait les houssards que chez les ennemis.

Il établit en 1688 trente régiments de milice, fournis et équipés par les communautés. Ces milices s'exerçaient à la guerre, sans abandonner la culture des campagnes.

Des compagnies de cadets furent entretenues dans la plupart des places frontières : ils y apprenaient les mathématiques, le dessin et tous les exercices, et faisaient les fonctions de soldats. Cette institution dura dix années. On se lassa enfin de cette jeunesse trop difficile à discipliner ; mais le corps des ingénieurs, que le roi forma, et auquel il donna les règlements qu'il suit encore, est un établissement à jamais durable. Sous lui l'art de fortifier les places fut porté à la perfection par le maréchal de Vauban et ses élèves, qui surpassèrent le comte de Pagan. Il construisit ou répara cent cinquante places de guerre.

Pour soutenir la discipline militaire, il créa des inspecteurs généraux, ensuite des directeurs, qui rendirent compte de l'état des troupes ; et on voyait par leur rapport si les commissaires des guerres avaient fait leur devoir.

Il institua l'ordre de Saint-Louis, récompense honorable, plus briguée souvent que la fortune. L'hôtel des Invalides mit le comble aux soins qu'il prit pour mériter d'être bien servi.

C'est par de tels soins que, dès l'an 1672, il eut cent quatre-vingt mille hommes de troupes réglées, et qu'augmentant ses forces à mesure que le nombre et la puissance de ses ennemis augmentaient, il eut enfin jusqu'à quatre cent cinquante mille hommes en armes, en comptant les troupes de la marine.

Avant lui on n'avait point vu de si fortes armées. Ses ennemis lui en opposèrent à peine d'aussi considérables; mais il fallait qu'ils fussent réunis. Il montra ce que la France seule pouvait; et il eut toujours, ou de grands succès, ou de grandes ressources.

Il fut le premier qui, en temps de paix, donna une image et une leçon complète de la guerre. Il assembla à Compiégne soixante et dix mille hommes en 1698. On y fit toutes les opérations d'une campagne. C'était pour l'instruction de ses trois petits-fils. Le luxe fit une fête somptueuse de cette école militaire.

Cette même attention qu'il eut à former des armées de terre nombreuses et bien disciplinées, même avant d'être en guerre, il l'eut à se donner l'empire de la mer. D'abord le peu de vaisseaux que le cardinal Mazarin avait laissés pourrir dans les ports sont réparés. On en fait acheter en Hollande, en Suède; et, dès la troisième année de son gouvernement, il envoie ses forces maritimes s'essayer à Gigeri sur la côte d'Afrique. Le duc de Beaufort purge les mers de pirates dès l'an 1665; et, deux ans après, la France a dans ses ports soixante vaisseaux de guerre. Ce n'est là qu'un commencement; mais tandis qu'on fait de nouveaux réglements et de nouveaux efforts, il sent déjà toute sa force. Il ne veut pas consentir que ses vaisseaux baissent leur pavillon devant celui d'Angleterre. En vain le conseil du roi Charles II insiste sur ce droit que la force, l'industrie et le temps avaient donné aux Anglais. Louis XIV écrit au comte d'Estrades, son ambassadeur : « Le roi d'An-
« gleterre et son chancelier peuvent voir quelles sont nos for-
« ces; mais ils ne voient pas mon cœur. Tout ne m'est rien à
« l'égard de l'honneur. »

Il ne disait que ce qu'il était résolu de soutenir; et en effet l'usurpation des Anglais céda au droit naturel et à la fermeté de Louis XIV. Tout fut égal entre les deux nations sur la mer. Mais tandis qu'il veut l'égalité avec l'Angleterre, il soutient sa supériorité avec l'Espagne. Il fait baisser le pavillon aux amiraux espagnols devant le sien, en vertu de cette préséance solennelle accordée en 1662.

Cependant on travaille de tous côtés à l'établissement d'une marine capable de justifier ces sentiments de hauteur. On bâtit la ville et le port de Rochefort à l'embouchure de la Charente. On enrôle, on enclasse des matelots, qui doivent servir tantôt sur les vaisseaux marchands, tantôt sur les flottes royales. Il s'en trouve bientôt soixante mille d'enclassés.

Des conseils de construction sont établis dans les ports, pour donner aux vaisseaux la forme la plus avantageuse. Cinq arsenaux de marine sont bâtis à Brest, à Rochefort, à Toulon, à Dunkerque, au Havre-de-Grâce. Dans l'année 1672, on a soixante vaisseaux de ligne et quarante frégates. Dans l'année 1681, il se trouve cent quatre-vingt-dix-huit vaisseaux de guerre, en comptant les alléges; et trente galères sont dans le port de Toulon, ou armées, ou prêtes à l'être. Onze mille hommes de troupes réglées servent sur les vaisseaux; les galères en ont trois mille. Il y a cent soixante-six mille hommes d'enclassés pour tous les services divers de la marine. On compta, les années suivantes, dans ce service mille gentilshommes ou enfants de famille, faisant la fonction de soldats sur les vaisseaux, et apprenant dans les ports tout ce qui prépare à l'art de la navigation et à la manœuvre: ce sont les gardes-marine; ils étaient sur mer ce que les cadets étaient sur terre. On les avait institués en 1672, mais en

petit nombre. Ce corps a été l'école d'où sont sortis les meilleurs officiers de vaisseaux.

Il n'y avait point eu encore de maréchaux de France dans le corps de la marine ; et c'est une preuve combien cette partie essentielle des forces de la France avait été négligée. Jean d'Estrées fut le premier maréchal en 1681. Il paraît qu'une des grandes attentions de Louis XIV était d'animer, dans tous les genres, cette émulation sans laquelle tout languit.

Dans toutes les batailles navales que les flottes françaises livrèrent, l'avantage leur demeura toujours, jusqu'à la journée de la Hogue, en 1692, lorsque le comte de Tourville, suivant les ordres de la cour, attaqua, avec quarante-quatre voiles, une flotte de quatre-vingt-dix vaisseaux anglais et hollandais : il fallut céder au nombre ; on perdit quatorze vaisseaux du premier rang, qui échouèrent, et qu'on brûla pour ne pas les laisser au pouvoir des ennemis. Malgré cet échec, les forces maritimes se soutinrent toujours dans la guerre de la succession. Le cardinal de Fleury les négligea depuis dans le loisir d'une heureuse paix, seul temps propice pour les rétablir.

Ces forces navales servaient à protéger le commerce. Les colonies de la Martinique, de Saint-Domingue, du Canada, auparavant languissantes, fleurirent, mais avec un avantage qu'on n'avait point espéré jusqu'alors; car, depuis 1635 jusqu'en 1665, ces établissements avaient été à charge.

En 1664, le roi envoie une colonie à Cayenne; bientôt après, une autre à Madagascar. Il tente toutes les voies de réparer le tort et le malheur qu'avait eus si longtemps la France de négliger la mer, tandis que ses voisins s'étaient formé des empires aux extrémités du monde.

On voit, par ce seul coup d'œil, quels changements Louis XIV fit dans l'état ; changements utiles, puisqu'ils subsistent. Ses ministres le secondèrent à l'envi. On leur doit sans doute tout le détail, toute l'exécution ; mais on lui doit l'arrangement général. Il est certain que les magistrats n'eussent pas réformé les lois, que l'ordre n'eût pas été remis dans les finances, la discipline introduite dans les armées, la police générale dans le royaume, qu'on n'eût point eu de flottes, que les arts n'eussent point été encouragés, et tout cela de concert, et en même temps avec persévérance et sous différents ministres, s'il ne se fût trouvé un roi (1) qui eut en général toutes ces grandes vues, avec une volonté ferme de les remplir.

Il ne sépara point sa propre gloire de l'avantage de la France, et il ne regarda pas le royaume du même œil dont un seigneur regarde sa terre, de laquelle il tire tout ce qu'il peut, pour ne vivre que dans les plaisirs. Tout roi qui aime la gloire aime le bien public : il n'avait plus ni Colbert ni Louvois, lorsque, vers l'an 1698, il ordonna, pour l'instruction du duc de Bourgogne, que chaque intendant fît une description détaillée de sa province. Par là on pouvait avoir une notice exacte du royaume et un dénombrement juste des peuples. L'ouvrage fut utile, quoique tous les intendants n'eussent pas la capacité et l'attention de M. de Lamoignon de Bâville. Si on avait rempli les vues du roi sur chaque province, comme elles le furent par ce magistrat dans le dénombrement du Languedoc, ce recueil de mémoires eût été un des plus beaux monuments du siècle. Il y en a quelques-uns de bien faits ; mais on manqua le plan, en n'assujettissant pas

(1) Voltaire dit un maître. — Je ne puis pas adopter une pareille expression.

tous les intendants au même ordre. Il eût été à désirer que chacun eût donné par colonnes un état du nombre des habitants de chaque élection, des nobles, des citoyens, des laboureurs, des artisans, des manœuvres, des bestiaux de toute espèce, des bonnes, des médiocres et des mauvaises terres, de tout le clergé régulier et séculier, de leurs revenus, de ceux des villes, de ceux des communautés.

Tous ces objets sont confondus dans la plupart des mémoires qu'on a donnés : les matières y sont peu approfondies et peu exactes; il faut y chercher souvent avec peine les connaissances dont on a besoin, et qu'un ministre doit trouver sous sa main et embrasser d'un coup-d'œil, pour découvrir aisément les forces, les besoins et les ressources. Le projet était excellent; et une exécution uniforme serait de la plus grande utilité.

Voilà en général ce que Louis XIV fit et essaya pour rendre sa nation plus florissante. Il me semble qu'on ne peut guère voir tous ces travaux et tous ces efforts sans quelque reconnaissance, et sans être animé du bien public qui les inspira. Qu'on se représente ce qu'était le royaume du temps de la Fronde, et ce qu'il est de nos jours. Louis XIV fit plus de bien à sa nation que vingt de ses prédécesseurs ensemble; et il s'en faut beaucoup qu'il fit ce qu'il aurait pu. La guerre, qui finit par la paix de Rysvick, commença la ruine de ce grand commerce que son ministre Colbert avait établi; et la guerre de la succession l'acheva.

S'il avait employé à embellir Paris, à finir le Louvre, les sommes immenses que coûtèrent les aqueducs et les travaux de Maintenon, pour conduire des eaux à Versailles, travaux interrompus et devenus inutiles; s'il avait dépensé à Paris la

cinquième partie de ce qu'il en a coûté pour forcer la nature à Versailles, Paris serait, dans toute son étendue, aussi beau qu'il l'est du côté des Tuileries et du Pont-Royal, et serait devenu la ville la plus magnifique de l'univers.

C'était beaucoup d'avoir réformé les lois; mais la chicane n'a pu être écrasée par la justice. On pensa à rendre la jurisprudence uniforme; elle le fut dans les affaires criminelles, dans celles du commerce, dans la procédure: elle pouvait l'être dans les lois qui règlent les fortunes des citoyens. C'était un très-grand inconvénient qu'un même tribunal eût à prononcer sur plus de cent coutumes différentes. Des droits de terres, ou équivoques, ou onéreux, ou qui gênent la société, subsistèrent encore comme des restes du gouvernement féodal; c'étaient les décombres d'un bâtiment gothique ruiné.

Louis XIV aurait pu se passer plus aisément de la ressource dangereuse des traitants, à laquelle le réduisit l'anticipation qu'il fit presque toujours sur ses revenus.

S'il n'eût pas cru qu'il suffisait de sa volonté pour faire changer de religion à un million d'hommes, la France n'eût pas perdu tant de citoyens. Ce pays cependant, malgré ses secousses et ses pertes, est encore un des plus florissants de la terre, parce que tout le bien qu'a fait Louis XIV subsiste, et que le mal a été réparé. Enfin la postérité, qui juge les rois, et dont ils doivent avoir toujours le jugement devant les yeux, avouera, en pesant les vertus et les faiblesses de ce monarque, que, quoiqu'il eût été trop loué pendant sa vie, il mérita de l'être à jamais, et qu'il fut digne de la statue qu'on lui a érigée à Montpellier, avec une inscription latine dont le sens est: *A Louis le Grand après sa mort*. Don Ustariz, homme

d'État, qui a écrit sur les finances et le commerce d'Espagne, appelle Louis XIV *un homme prodigieux.*

Tous les changements qu'on vient de voir dans le gouvernement, et dans tous les ordres de l'État, en produisirent nécessairement un très-grand dans les mœurs. L'esprit de faction, de fureur et de rébellion, qui possédait les citoyens depuis le temps de François II, devint une émulation de servir le prince. Les seigneurs des grandes terres n'étant plus cantonnés chez eux, les gouverneurs des provinces n'ayant plus de postes importants à donner, chacun songea à ne mériter de grâces que celles du souverain; et l'État devint un tout régulier, dont chaque ligne aboutit au centre.

C'est là ce qui délivra la cour des factions et des conspirations qui avaient troublé l'Etat pendant tant d'années. Il n'y eut sous l'administration de Louis XIV qu'une seule conspiration, en 1674, imaginée par la Truaumont, gentilhomme normand, perdu de débauches et de dettes; et embrassée par un homme de la maison de Rohan, grand veneur de France, qui avait beaucoup de courage et peu de prudence. La hauteur et la dureté du marquis de Louvois l'avaient irrité au point qu'en sortant de son audience il entra tout ému et hors de lui-même chez M. de Caumartin, et se jetant sur un lit de repos : Il faudra, dit-il, que ce..... Louvois meure, ou moi. Caumartin ne prit cet emportement que pour une colère passagère ; mais le lendemain ce même jeune homme lui ayant demandé s'il croyait les peuples de Normandie affectionnés au gouvernement, il entrevit des desseins dangereux. Les temps de la Fronde sont passés, lui dit-il; croyez-moi, vous vous perdrez, et vous ne serez regretté de personne. Le chevalier ne le crut pas; il se jeta à corps perdu dans la conspiration de

la Truaumont. Il n'entra dans ce complot qu'un chevalier de Préaux, neveu de la Truaumont, qui, séduit par son oncle, séduisit sa maîtresse, la marquise de Villiers. Leur but et leur espérance n'étaient pas et ne pouvaient être de se faire un parti dans le royaume. Ils prétendaient seulement vendre et livrer Quillebœuf aux Hollandais, et introduire les ennemis en Normandie. Ce fut plutôt une lâche trahison mal ourdie, qu'une conspiration.

S'il y eut quelques séditions dans les provinces, ce ne furent que de faibles émeutes populaires, aisément réprimées. Les huguenots même furent toujours tranquilles jusqu'au temps où l'on démolit leurs temples. Enfin le roi parvint à faire d'une nation jusque-là turbulente un peuple paisible qui ne fut dangereux qu'aux ennemis, après l'avoir été à lui-même pendant plus de cent années. Les mœurs s'adoucirent sans faire tort au courage.

Les maisons que tous les seigneurs bâtirent ou achetèrent dans Paris, et leurs femmes qui vécurent avec dignité, formèrent des écoles de politesse, qui retirèrent peu à peu les jeunes gens de cette vie de cabaret qui fut encore longtemps à la mode, et qui n'inspirait qu'une débauche hardie. Les mœurs tiennent à si peu de chose, que la coutume d'aller à cheval dans Paris entretenait une disposition aux querelles fréquentes, qui cessèrent quand cet usage fut aboli. La décence, dont on fut redevable principalement aux femmes qui rassemblèrent la société chez elles, rendit les esprits plus agréables; et la lecture les rendit à la longue plus solides. Les trahisons et les grands crimes, qui ne déshonorent point les hommes dans les temps de faction et de trouble, ne furent presque plus connus. Les horreurs des Brinvilliers et

des Voisin ne furent que des orages passagers, sous un ciel d'ailleurs serein ; et il serait aussi déraisonnable de condamner une nation sur les crimes éclatants de quelques particuliers, que de la canoniser pour la réforme de la Trappe.

Tous les différents états de la vie étaient auparavant reconnaissables par des défauts qui les caractérisaient. Les militaires, et les jeunes gens qui se destinaient à la profession des armes, avaient une vivacité emportée ; les gens de justice une gravité rebutante, à quoi ne contribuait pas peu l'usage d'aller toujours en robe, même à la cour. Il en était de même des universités et des médecins. Les marchands portaient encore de petites robes lorsqu'ils s'assemblaient, et qu'ils allaient chez les ministres ; et les plus grands commerçants étaient alors des hommes grossiers. Mais les maisons, les spectacles, les promenades publiques, où l'on commençait à se rassembler pour goûter une vie plus douce, rendirent peu à peu l'extérieur de tous les citoyens presque semblable. On s'aperçoit aujourd'hui, jusque dans le fond d'une boutique, que la politesse a gagné toutes les conditions. Les provinces se sont ressenties avec le temps de tous ces changements.

On est parvenu enfin à ne plus mettre le luxe que dans le goût et dans la commodité. La foule de pages et de domestiques de livrée a disparu, pour mettre plus d'aisance dans l'intérieur des maisons. On a laissé la vaine pompe et le faste extérieur aux nations chez lesquelles on ne sait encore que se montrer en public, et où l'on ignore l'art de vivre.

L'extrême facilité introduite dans le commerce du monde, l'affabilité, la simplicité, la culture de l'esprit, ont fait de Paris une ville qui, par la douceur de la vie, l'emporte pro-

bablement de beaucoup sur Rome et sur Athènes, dans le temps de leur splendeur.

Cette foule de secours toujours prompts, toujours ouverts pour toutes les sciences, pour tous les arts, les goûts et les besoins; tant d'utilités solides réunies avec tant de choses agréables, jointes à cette franchise particulière aux Parisiens; tout cela engage un grand nombre d'étrangers à voyager ou à faire leur séjour dans cette patrie de la société. Si quelques natifs en sortent, ce sont ceux qui, appelés ailleurs par leurs talents, sont un témoignage honorable à leur pays; ou c'est le rebut de la nation, qui essaye de profiter de la considération qu'elle inspire.

On a comparé le siècle de Louis XIV à celui d'Auguste. Ce n'est pas que la puissance et les événements personnels soient comparables. Rome et Auguste étaient dix fois plus considérables dans le monde que Louis XIV et Paris. Mais il faut se souvenir qu'Athènes a été égale à l'empire romain dans toutes les choses qui ne tirent pas leur prix de la force et de la puissance. Il faut encore songer que s'il n'y a rien aujourd'hui dans le monde tel que l'ancienne Rome et qu'Auguste, cependant toute l'Europe ensemble est très-supérieure à tout l'empire romain. Il n'y avait du temps d'Auguste qu'une seule nation, et il y en a aujourd'hui plusieurs, policées, guerrières, éclairées, qui possèdent des arts que les Grecs et les Romains ignorèrent; et de ces nations il n'y en a aucune qui ait eu plus d'éclat en tout genre, depuis environ un siècle, que la nation formée en quelque sorte par Louis XIV.

CHAPITRE XXX.

Finances et règlements.

Si l'on compare l'administration de Colbert à toutes les administrations précédentes, la postérité chérira cet homme, dont le peuple insensé voulut déchirer le corps après sa mort. Les Français lui doivent certainement leur industrie et leur commerce, et par conséquent cette opulence dont les sources diminuent quelquefois dans la guerre, mais qui coulent toujours avec abondance dans la paix. Cependant, en 1672, on avait encore l'ingratitude de rejeter sur Colbert la langueur qui commençait à se faire sentir dans les nerfs de l'Etat. Un Bois-Guillebert, lieutenant général au bailliage de Rouen, fit imprimer dans ce temps-là le *Détail de la France* en deux petits volumes, et prétendit que tout avait été en décadence depuis 1660. C'était précisément le contraire. La France n'avait jamais été si florissante que depuis la mort du cardinal Mazarin jusqu'à la guerre de 1689; et, même dans cette guerre, le corps de l'Etat, commençant à être malade, se soutint par la vigueur que Colbert avait répandue dans tous ses membres. L'auteur du *Détail* prétendit que depuis 1660 les biens fonds du royaume avaient diminué de quinze cents millions. Rien n'était ni plus faux ni moins vraisemblable. Cependant ses arguments captieux persuadèrent ce paradoxe ridicule à ceux qui voulurent être persuadés. C'est ainsi qu'en Angleterre, dans les temps les plus florissants, on voit cent papiers publics qui démontrent que l'Etat est ruiné.

Il était plus aisé en France qu'ailleurs de décrier le ministère des finances dans l'esprit des peuples. Ce ministère est le

plus odieux, parce que les impôts le sont toujours : il régnait d'ailleurs en général dans la finance autant de préjugés et d'ignorance que dans la philosophie.

On s'est instruit si tard, que de nos jours même on a entendu, en 1718, le parlement en corps dire au duc d'Orléans que *la valeur intrinsèque du marc d'argent est de vingt-cinq livres;* comme s'il y avait une autre valeur réelle intrinsèque que celle du poids et du titre; et le duc d'Orléans, tout éclairé qu'il était, ne le fut pas assez pour relever cette méprise du parlement.

Colbert arriva au maniement des finances avec de la science et du génie. Il commença comme le duc de Sully, par arrêter les abus et les pillages, qui étaient énormes. La recette fut simplifiée autant qu'il était possible; et par une économie qui tient du prodige, il augmenta le trésor du roi en diminuant les tailles. On voit, par l'édit mémorable de 1664, qu'il y avait tous les ans un million de ce temps-là destiné à l'encouragement des manufactures et du commerce maritime. Il négligea si peu les campagnes, abandonnées jusqu'à lui à la rapacité des traitants, que des négociants anglais s'étant adressés à M. Colbert de Croissy, son frère, ambassadeur à Londres, pour fournir en France des bestiaux d'Irlande et des salaisons pour les colonies, en 1667, le contrôleur-général répondit que depuis quatre ans on en avait à revendre aux étrangers.

Pour parvenir à cette heureuse administration, il avait fallu une chambre de justice, et de grandes réformes. Il fut obligé de retrancher huit millions et plus de rentes sur la ville, acquises à vil prix, que l'on remboursa sur le pied de l'achat. Ces divers changements exigèrent des édits. Le parlement était en possession de les vérifier depuis François Ier. Il fut proposé

de les enregistrer seulement à la chambre des comptes, mais l'usage ancien prévalut. Le roi alla lui-même au parlement faire vérifier ses édits en 1664.

Il se souvenait toujours de la Fronde, de l'arrêt de proscription contre un cardinal, son premier ministre; des autres arrêts par lesquels on avait saisi les deniers royaux, pillé les meubles et l'argent des citoyens attachés à la couronne. Tous ces excès ayant commencé par des remontrances sur des édits concernant les revenus de l'état, il ordonna en 1667 que le parlement ne fît jamais de représentation que dans la huitaine, après avoir enregistré avec obéissance. Cet édit fut encore renouvelé en 1673. Aussi dans tout le cours de son administration il n'essuya aucune remontrance d'aucune cour de judicature, excepté dans la fatale année de 1709, où le parlement de Paris représenta inutilement le tort que le ministre des finances faisait à l'état par la variation du prix de l'or et de l'argent.

Presque tous les citoyens ont été persuadés que si le parlement s'était toujours borné à faire sentir au souverain, en connaissance de cause, les malheurs et les besoins du peuple, les dangers des impôts, les périls encore plus grands de la vente de ces impôts à des traitants qui trompaient le roi et opprimaient le peuple, cet usage des remontrances aurait été une ressource sacrée de l'état, un frein à l'avidité des financiers, et une leçon continuelle aux ministres. Mais les étranges abus d'un remède si salutaire avaient tellement irrité Louis XIV, qu'il ne vit que les abus, et proscrivit le remède. L'indignation qu'il conserva toujours dans son cœur fut portée si loin, qu'en 1669 il alla encore lui-même au parlement pour y révoquer les priviléges de noblesse qu'il avait accordés

dans sa minorité, en 1644, à toutes les cours supérieures.

Mais malgré cet édit, enregistré en présence du roi, l'usage a subsisté de laisser jouir de la noblesse tous ceux dont les pères ont exercé vingt ans une charge de judicature dans une cour supérieure, ou qui sont morts dans leurs emplois.

En mortifiant ainsi une compagnie de magistrats, il voulut encourager la noblesse qui défend la patrie, et les agriculteurs qui la nourrissent. Déjà par son édit de 1666 il avait accordé deux mille francs de pension, qui en font près de quatre aujourd'hui, à tout gentilhomme qui aurait eu douze enfants, et mille à qui en aurait eu dix. La moitié de cette gratification était assurée à tous les habitants des villes exemptes de tailles; et, parmi les taillables, tout père de famille qui avait eu dix enfants était à l'abri de toute imposition (1).

Il est vrai que le ministre Colbert ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire, encore moins ce qu'il voulait. Les hommes n'étaient pas alors assez éclairés; et dans un grand royaume il y a toujours de grands abus. La taille arbitraire, la multiplicité des droits, les douanes de province à province, qui rendent une partie de la France étrangère à l'autre, vingt autres maladies du corps politique, ne purent être guéries.

La plus grande faute qu'on reproche à ce ministre est de n'avoir pas osé encourager l'exportation des blés. Il y avait longtemps qu'on n'en portait plus à l'étranger. La culture avait été négligée dans les orages du ministère de Richelieu; elle le fut davantage dans les guerres civiles de la Fronde. Une famine, en 1661, acheva la ruine des campagnes; ruine pourtant que la nature, secondée du travail, est toujours prête à ré-

(1) Je laisse subsister tout ceci, qui fait voir combien Voltaire ignorait les premiers éléments de notre monarchie.

parer. Le parlement de Paris rendit dans cette année malheureuse un arrêt qui paraissait juste dans son principe, mais qui fut presque aussi funeste dans les conséquences que tous les arrêts arrachés à cette compagnie pendant la guerre civile. Il fut défendu aux marchands, sous les peines les plus graves, de contracter aucune association pour ce commerce, et à tout particulier de faire un amas de grains. Ce qui était bon dans une disette passagère devenait pernicieux à la longue, et décourageait tous les agriculteurs. Casser un tel arrêt dans un temps de crise et de préjugés, c'eût été soulever les peuples.

Le ministre n'eut d'autre ressource que d'acheter chèrement chez les étrangers les mêmes blés que les Français leur avaient précédemment vendus dans les années d'abondance. Le peuple fut nourri, mais il en coûta beaucoup à l'état; et l'ordre que M. Colbert avait déjà remis dans les finances rendit cette perte légère.

La crainte de retomber dans la disette ferma nos ports à l'exportation du blé. Chaque intendant, dans sa province, se fit même un mérite de s'opposer au transport des grains dans la province voisine. On ne put dans les bonnes années vendre ses grains que par une requête au conseil. Cette fatale administration semblait excusable par l'expérience du passé. Tout le conseil craignait que le commerce du blé ne le forçât encore de racheter à grands frais des autres nations une denrée si nécessaire, que l'intérêt et l'imprévoyance des cultivateurs auraient vendue à vil prix.

Le laboureur alors, plus timide que le conseil, craignit de se ruiner à créer une denrée dont il ne pouvait espérer un grand profit; et les terres ne furent pas aussi bien cultivées qu'elles

auraient dû l'être. Toutes les autres branches de l'administration étant florissantes, empêchèrent Colbert de remédier au défaut de la principale.

C'est la seule tache de son ministère; elle est grande : mais ce qui l'excuse, ce qui prouve combien il est malaisé de détruire les préjugés dans l'administration française, et comme il est difficile de faire lé bien, c'est que cette faute, sentie par tous les citoyens habiles, n'a été réparée par aucun ministre pendant cent années entières, jusqu'à l'époque mémorable de 1764, où un ministère plus éclairé a tiré la France d'une misère profonde, en rendant le commerce des grains libre, avec des restrictions à peu près semblables à celles dont on use en Angleterre.

Colbert, pour fournir à la fois aux dépenses des guerres, des bâtiments et des plaisirs, fut obligé de rétablir, vers l'an 1672, ce qu'il avait voulu d'abord abolir pour jamais; impôts en parti, rentes, charges nouvelles, augmentations de gages; enfin ce qui soutient l'état quelque temps, et l'obère pour des siècles.

Il fut emporté hors de ses mesures; car, par toutes les instructions qui restent de lui, on voit qu'il était persuadé que la richesse d'un pays ne consiste que dans le nombre des habitants, la culture des terres, le travail industrieux, et le commerce : on voit que le roi, possédant très-peu de domaines particuliers, et n'étant que l'administrateur des biens de ses sujets, ne peut être véritablement riche que par des impôts aisés à percevoir, et également répartis.

Il craignait tellement de livrer l'état aux traitants, que, quelque temps après la dissolution de la chambre de justice qu'il avait fait ériger contre eux, il fit rendre un arrêt du con-

seil qui établissait la peine de mort contre ceux qui avanceraient de l'argent sur de nouveaux impôts. Il voulait par cet arrêt comminatoire, qui ne fut jamais imprimé, effrayer la cupidité des gens d'affaires; mais bientôt après il fut obligé de se servir d'eux, sans même révoquer l'arrêt : le roi pressait, et il fallait des moyens prompts.

Cette invention, apportée d'Italie en France par Catherine de Médicis, avait tellement corrompu le gouvernement par la facilité funeste qu'elle donne, qu'après avoir été supprimée dans les belles années de Henri IV, elle reparut dans tout le règne de Louis XIII, et infecta surtout les derniers temps de Louis XIV.

Enfin Sully enrichit l'état par une économie sage que secondait un roi aussi parcimonieux que vaillant, un roi soldat à la tête de son armée, et père de famille avec son peuple. Colbert soutint l'état, malgré le luxe d'un maître fastueux qui prodiguait tout pour rendre son règne éclatant.

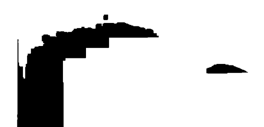
On sait qu'après la mort de Colbert, lorsque le roi se proposa de mettre Le Pelletier à la tête des finances, Le Tellier lui dit : *Sire, il n'est pas propre à cet emploi.—Pourquoi?* dit le roi.—*Il n'a pas l'âme assez dure*, dit Le Tellier.—*Mais vraiment*, reprit le roi, *je ne veux pas qu'on traite durement mon peuple*. En effet, ce nouveau ministre était bon et juste; mais lorsqu'en 1688 on fut replongé dans la guerre, et qu'il fallut se soutenir contre la ligue d'Augsbourg, c'est-à-dire contre presque toute l'Europe, il se vit chargé d'un fardeau que Colbert avait trouvé trop lourd : le facile et malheureux expédient d'emprunter et de créer des rentes fut sa première ressource. Ensuite on voulut diminuer le luxe; ce qui, dans un royaume rempli de manufactures, est diminuer l'industrie et la circula-

tion, et ce qui n'est convenable qu'à une nation qui paye son luxe à l'étranger.

Il fut ordonné que tous les meubles d'argent massif, qu'on voyait alors en assez grand nombre chez les grands seigneurs, et qui étaient une preuve de l'abondance, seraient portés à la monnaie. Le roi donna l'exemple : il se priva de toutes ces tables d'argent, de ces candelabres, de ces grands canapés d'argent massif, et de tous ces autres meubles qui étaient des chefs-d'œuvre de ciselure des mains de Ballin, homme unique en son genre, et tous exécutés sur les dessins de Le Brun. Ils avaient coûté dix millions ; on en retira trois. Les meubles d'argent orfévré des particuliers produisirent trois autres millions. La ressource était faible.

On fit ensuite une énorme faute ; ce fut d'altérer les monnaies, de faire des refontes inégales, de donner aux écus une valeur non proportionnée à celle des quarts : il arriva que les quarts étant plus forts et les écus plus faibles, tous les quarts furent portés dans le pays étranger ; ils y furent frappés en écus, sur lesquels il y avait à gagner en les reversant en France. Il faut qu'un pays soit bien bon par lui-même, pour subsister encore avec force, après avoir essuyé si souvent de pareilles secousses. On n'était pas encore instruit : la finance était alors, comme la physique, une science de vaines conjectures. Les traitants étaient des charlatans qui trompaient le ministère ; il en coûta quatre-vingts millions à l'état. Il faut vingt ans de peines pour réparer de pareilles brèches.

Vers les années 1691 et 1692, les finances de l'état parurent donc sensiblement dérangées. Ceux qui attribuaient l'affaiblissement des sources de l'abondance aux profusions de



Louis XIV dans ses bâtiments, dans les arts et dans les plaisirs, ne savaient pas qu'au contraire les dépenses qui encouragent l'industrie enrichissent un état. C'est la guerre qui appauvrit nécessairement le trésor public, à moins que les dépouilles des vaincus ne le remplissent. Depuis les anciens Romains, je ne connais aucune nation qui se soit enrichie par des victoires. L'Italie, au seizième siècle, n'était riche que par le commerce. La Hollande n'eût pas subsisté longtemps si elle se fût bornée à enlever la flotte d'argent des Espagnols, et si les grandes Indes n'avaient pas été l'aliment de sa puissance. L'Angleterre s'est toujours appauvrie par la guerre, même en détruisant les flottes françaises : et le commerce seul l'a enrichie. Les Algériens, qui n'ont guère que ce qu'ils gagnent par les pirateries, sont un peuple très-misérable.

Parmi les nations de l'Europe, la guerre, au bout de quelques années, rend le vainqueur presque aussi malheureux que le vaincu. C'est un gouffre où tous les canaux de l'abondance s'engloutissent. L'argent comptant, ce principe de tous les biens et de tous les maux, levé avec tant de peine dans les provinces, se rend dans les coffres de cent entrepreneurs, dans ceux de cent partisans qui avancent les fonds, et qui achètent par ces avances le droit de dépouiller la nation au nom du souverain. Les particuliers alors, regardant le gouvernement comme leur ennemi, enfouissent leur argent; et le défaut de circulation fait languir le royaume.

Nul remède précipité ne peut suppléer à un arrangement fixe et stable, établi de longue main, et qui pourvoit de loin aux besoins imprévus. On établit la capitation en 1695. Elle fut supprimée à la paix de Rysvick, et rétablie ensuite.

Le contrôleur général Pontchartrain vendit des lettres de noblesse pour deux mille écus en 1696 : cinq cents particuliers en achetèrent; mais la ressource fut passagère, et la honte durable. On obligea tous les nobles, anciens et nouveaux, de faire enregistrer leurs armoiries, et de payer la permission de cacheter leurs lettres avec leurs armes. Des maltôtiers traitèrent de cette affaire, et avancèrent l'argent. Le ministère n'eut presque jamais recours qu'à ces petites ressources, dans un pays qui en eût pu fournir de plus grandes.

On n'osa imposer le dixième que dans l'année 1710. Mais ce dixième, levé à la suite de tant d'autres impôts onéreux, parut si dur qu'on n'osa pas l'exiger avec rigueur. Le gouvernement n'en retira pas vingt-cinq millions annuels, à quarante francs le marc.

Colbert avait peu changé la valeur numéraire des monnaies. Il vaut mieux ne la point changer du tout. L'argent et l'or, ces gages d'échange, doivent être des mesures invariables. Il n'avait poussé la valeur numéraire du marc d'argent, de vingt-six francs où il l'avait trouvée, qu'à vingt-sept et à vingt-huit; et après lui, dans les dernières années de Louis XIV, on étendit cette dénomination jusqu'à quarante livres idéales; ressource fatale, par laquelle le roi était soulagé un moment, pour être ruiné ensuite : car, au lieu d'un marc d'argent, on ne lui en donnait presque plus que la moitié. Celui qui devait vingt-six livres en 1668 donnait un marc, et celui qui devait quarante livres ne donnait qu'à peu près ce même marc en 1710. Les diminutions qui suivirent dérangèrent le peu qui restait du commerce autant qu'avait fait l'augmentation.

On aurait trouvé une ressource dans un papier de crédit;

mais ce papier doit être établi dans un temps de prospérité, pour se soutenir dans un temps malheureux.

Le ministre Chamillart commença en 1706 à payer en billets de monnaie, en billets de subsistance, d'ustensiles; et comme cette monnaie de papier n'était pas reçue dans les coffres du roi, elle fut décriée presque aussitôt qu'elle parut. On fut réduit à continuer de faire des emprunts onéreux, à consommer d'avance quatre années des revenus de la couronne.

On fit toujours ce qu'on appelle des affaires extraordinaires: on créa des charges ridicules, toujours achetées par ceux qui veulent se mettre à l'abri de la taille; car l'impôt de la taille étant avilissant en France, et les hommes étant nés vains, l'appât qui les décharge de cette honte fait toujours des dupes, et les gages considérables attachés à ces nouvelles charges invitent à les acheter dans des temps difficiles, parce qu'on ne fait pas réflexion qu'elles seront supprimées dans des temps moins fâcheux. Ainsi, en 1707, on inventa la dignité des conseillers du roi courtiers de vin, et cela produisit cent quatre-vingt mille livres. On imagina des greffiers royaux, des subdélégués des intendants des provinces. On inventa des conseillers du roi contrôleurs aux empilements des bois, des conseillers de police, des charges de barbiers-perruquiers, des contrôleurs-visiteurs de beurre frais, des essayeurs de beurre salé. Ces extravagances font rire aujourd'hui, mais alors elles faisaient pleurer.

Le contrôleur-général Desmarets, neveu de l'illustre Colbert, ayant en 1709 succédé à Chamillart, ne put guérir un mal que tout rendait incurable.

La nature conspira avec la fortune pour accabler l'état. Le

cruel hiver de 1709 força le roi de remettre aux peuples neuf millions de tailles dans le temps qu'il n'avait pas de quoi payer ses soldats. La disette des denrées fut si excessive, qu'il en coûta quarante cinq millions pour les vivres de l'armée. La dépense de cette année 1709 montait à deux cent vingt et un millions; et le revenu ordinaire du roi n'en produisit pas quarante-neuf. Il fallut donc ruiner l'état, pour que les ennemis ne s'en rendissent pas les maîtres. Le désordre s'accrut tellement, et fut si peu réparé, que, longtemps après la paix, au commencement de l'année 1715, le roi fut obligé de faire négocier trente-deux millions de billets, pour en avoir huit en espèces. Enfin il laissa, à sa mort, deux milliards six cent millions de dettes, à vingt-huit livres le marc, à quoi les espèces se trouvèrent alors réduites; ce qui fait environ quatre milliards cinq cent millions de notre monnaie courante en 1760.

Il est étonnant, mais il est vrai, que cette immense dette n'aurait point été un fardeau impossible à soutenir, s'il y avait eu alors un commerce florissant, un papier de crédit établi, et des compagnies solides qui eussent répondu de ce papier, comme en Suède, en Angleterre, à Venise et en Hollande. Car, lorsqu'un état puissant ne doit qu'à lui-même, la confiance et la circulation suffisent pour payer. Mais il s'en fallait beaucoup que la France eût alors assez de ressorts pour faire mouvoir une machine si vaste et si compliquée, dont le poids l'écrasait.

Louis XIV, dans son règne, dépensa dix-huit milliards; ce qui revient, année commune, à trois cent trente millions d'aujourd'hui, en compensant l'une par l'autre les augmentations et les diminutions numéraires des monnaies.

Sous l'administration du grand Colbert, les revenus ordinaires de la couronne n'allaient qu'à cent dix-sept millions à vingt-sept livres, et puis à vingt-huit livres le marc d'argent. Ainsi tout le surplus fut toujours fourni en affaires extraordinaires. Colbert, le plus grand ennemi de cette funeste ressource, fut obligé d'y avoir recours pour servir promptement. Il emprunta huit cents millions, valeur de notre temps, dans la guerre de 1672. Il restait au roi très-peu d'anciens domaines de la couronne. Ils sont déclarés inaliénables par tous les parlements du royaume; et cependant ils sont presque tous aliénés. Le revenu du roi consiste aujourd'hui dans celui de ses sujets; c'est une circulation perpétuelle de dettes et de paiements. Le roi doit aux citoyens plus de millions numéraires par an, sous le nom de rentes de l'Hôtel-de-Ville, qu'aucun roi n'en a jamais retiré des domaines de la couronne.

Pour se faire une idée de ce prodigieux accroissement de taxes, de dettes, de richesses, de circulation, et en même temps d'embarras et de peines, qu'on a éprouvés en France et dans les autres pays, on peut considérer qu'à la mort de François Ier, l'État devait environ trente mille livres de rentes perpétuelles sur l'Hôtel-de-Ville, et que sous Louis XV il en doit plus de quarante-cinq millions.

Ceux qui ont voulu comparer les revenus de Louis XIV avec ceux de Louis XV ont trouvé, en ne s'arrêtant qu'au revenu fixe et courant, que Louis XIV était beaucoup plus riche en 1683, époque de la mort de Colbert, avec cent dix-sept millions de revenu, que son successeur ne l'était en 1730, avec près de deux cents millions : et cela est très-vrai, en ne considérant que les rentes fixes et ordinaires de la couronne. Car cent dix-sept millions numéraires au marc de vingt-huit livres

sont une somme plus forte que deux cents millions à quarante-neuf livres, à quoi se montait le revenu du roi en 1730 : et de plus, il faut compter les charges augmentées par les emprunts de la couronne. Mais aussi les revenus du roi, c'est-à-dire de l'État, sont accrus depuis; et l'intelligence des finances s'est perfectionnée au point que, dans la guerre ruineuse de 1741, il n'y a pas eu un moment de discrédit. On a pris le parti de faire des fonds d'amortissement, comme chez les Anglais : il a fallu adopter une partie de leur système de finance; ces papiers circulants qui doublent au moins la richesse de l'Angleterre une fois admis, l'administration de la France acquerrait son dernier degré de perfection, mais perfection trop voisine de l'abus dans une monarchie (1).

Il y avait environ cinq cents millions numéraires d'argent monnayé dans le royaume en 1683; et il y en avait environ douze cents en 1730. Mais le numéraire, sous le ministère du

(1) Le crédit de ces billets ne peut être fondé que sur la confiance qu'ils peuvent à volonté être changés pour de l'argent; et cette confiance est fondée sur celle que la banque dont ils partent est en état de payer à chaque instant ceux qui seraient présentés. La confiance est donc précaire lorsque la masse de ces billets surpasse la somme que cette banque peut rassembler en peu de temps. Les billets sont aux emprunts pour les états ce que les billets à vue sont aux contrats ou aux billets ordinaires des particuliers. Vous pouvez prêter à un homme une somme à peu près équivalente à sa fortune; vous ne prendrez, au lieu d'argent comptant, un billet sur lui que jusqu'à la concurrence de la somme que vous croyez qu'il pourra rassembler au moment de votre demande. Ces billets sont utiles, 1° parce qu'ils procurent à un état une somme égale à leur valeur, dont il ne paye point l'intérêt, et qu'il est sûr de ne point rembourser tant que la confiance durera. 2° Ils servent nécessairement, en diminuant la nécessité des transports d'argent, à diminuer les frais de banque pour l'état comme pour les particuliers, et à faire baisser le taux de ces frais. Mais ils ont un grand désavantage, celui de mettre la foi publique, les fonds de l'état, la fortune des particuliers à la merci de l'opinion d'un moment. Ainsi, dans un gouvernement éclairé et sage, on n'en aurait jamais que ce qui est nécessaire pour la facilité du commerce et des affaires particulières.



cardinal de Fleury, fut presque le double du numéraire du temps de Colbert. Il paraît donc que la France n'était environ que d'un sixième plus riche en espèces circulantes depuis la mort de Colbert. Elle l'est beaucoup davantage en matières d'argent et d'or travaillées et mises en œuvre pour le service et pour le luxe. Il n'y en avait pas pour quatre cents millions de notre monnaie d'aujourd'hui, en 1690 ; et vers l'an 1730, on en possédait autant que d'espèces circulantes. Rien ne fait voir plus évidemment combien le commerce, dont Colbert ouvrit les sources, s'est accru lorsque ses canaux, fermés par les guerres, ont été débouchés. L'industrie s'est perfectionnée, malgré l'émigration de tant d'artistes que dispersa la révocation de l'édit de Nantes ; et cette industrie augmente encore tous les jours. La nation est capable d'aussi grandes choses, et de plus grandes encore, que sous Louis XIV, parce que le génie et le commerce se fortifient toujours quand on les encourage.

A voir l'aisance des particuliers, ce nombre prodigieux de maisons agréables bâties dans Paris et dans les provinces, cette quantité d'équipages, ces commodités, ces recherches qu'on nomme *luxe*, on croirait que l'opulence est vingt fois plus grande qu'autrefois. Tout cela est le fruit d'un travail ingénieux, encore plus que de la richesse. Il n'en coûte guère plus aujourd'hui pour être agréablement logé, qu'il n'en coûtait pour l'être mal sous Henri IV. Une belle glace de nos manufactures orne nos maisons à bien moins de frais que les petites glaces qu'on tirait de Venise. Nos belles étoffes sont moins chères que celles de l'étranger, qui ne les valaient pas.

Ce n'est point en effet l'argent et l'or qui procurent une vie commode, c'est le génie. Un peuple qui n'aurait que ces

métaux serait très-misérable : un peuple qui mettrait heureusement en œuvre toutes les productions de la terre, serait véritablement le peuple le plus riche. La France a cet avantage, avec beaucoup plus d'espèces qu'il n'en faut pour la circulation.

L'industrie s'étant perfectionnée dans les villes, s'est accrue dans les campagnes. Il s'élèvera toujours des plaintes sur le sort des cultivateurs. On les entend dans tous les pays du monde; et ces murmures sont presque partout ceux des oisifs opulents, qui condamnent le gouvernement beaucoup plus qu'ils ne plaignent les peuples. Il est vrai que, presque en tout pays, si ceux qui passent leurs jours dans les travaux rustiques avaient le loisir de murmurer, ils s'élèveraient contre les exactions qui leur enlèvent une partie de leur substance. Ils détesteraient la nécessité de payer des taxes qu'ils ne se sont point imposées, et de porter le fardeau de l'Etat sans participer aux avantages des autres citoyens. Il n'est pas du ressort de l'histoire d'examiner comment le peuple doit contribuer sans être foulé, et de marquer le point précis si difficile à trouver, entre l'exécution des lois et l'abus des lois, entre les impôts et les rapines; mais l'histoire doit faire voir qu'il est impossible qu'une ville soit florissante sans que les campagnes d'alentour soient dans l'abondance; car certainement ce sont ces campagnes qui la nourrissent. On entend, à des jours réglés dans toutes villes de France, des reproches de ceux à qui leur profession permet de déclamer en public contre toutes les différentes branches de consommation, auxquelles on donne le nom de *luxe*. Il est évident que les aliments de ce luxe ne sont fournis que par le travail industrieux des cultivateurs; travail toujours chèrement payé.

On a planté plus de vignes, et on les a mieux travaillées : on a fait de nouveaux vins qu'on ne connaissait pas auparavant, tels que ceux de Champagne, auxquels on a su donner la couleur, la sève et la force de ceux de Bourgogne, et qu'on débite chez l'étranger avec un grand avantage : cette augmentation des vins a produit celle des eaux-de-vie. La culture des jardins, des légumes, des fruits, a reçu de prodigieux accroissements, et le commerce des comestibles avec les colonies de l'Amérique en a été augmenté : les plaintes qu'on a de tout temps fait éclater sur la misère de la campagne ont cessé alors d'être fondées. D'ailleurs dans ces plaintes vagues on ne distingue pas les cultivateurs, les fermiers, d'avec les manœuvres. Ceux-ci ne vivent que du travail de leurs mains, et cela est ainsi dans tous les pays du monde, où le grand nombre doit vivre de sa peine. Mais il n'y a guère de royaume dans l'univers où le cultivateur, le fermier, soit plus à son aise que dans quelques provinces de France ; et l'Angleterre seule peut lui disputer cet avantage. La taille proportionnelle, substituée à l'arbitraire dans quelques provinces, a contribué encore à rendre plus solides les fortunes des cultivateurs qui possèdent des charrues, des vignobles, des jardins.

Le moyen ordre s'est enrichi par l'industrie. Les ministres et les courtisans ont été moins opulents, parce que l'argent ayant augmenté numériquement de près de moitié, les appointements et les pensions sont restés les mêmes, et le prix des denrées est monté à plus du double : c'est ce qui est arrivé dans tous les pays de l'Europe. Les droits, les honoraires sont partout restés sur l'ancien pied. Un électeur, qui reçoit l'investiture de ses Etats, ne paye que ce que ses prédécesseurs payaient du temps de l'empereur Charles IV, au quatorzième

siècle, et il n'est dû qu'un écu au secrétaire de l'empereur dans cette cérémonie.

Ce qui est bien plus étrange, c'est que tout ayant augmenté, valeur numéraire des monnaies, quantité des matières d'or et d'argent, prix des denrées, cependant la paie du soldat est restée au même taux qu'elle était il y a deux cents ans : on donne cinq sous numéraires au fantassin, comme on les donnait du temps de Henri IV. Aucun de ce grand nombre d'hommes ignorants qui vendent leur vie à si bon marché ne sait qu'attendu le surhaussement des espèces à la cherté des denrées, il reçoit environ deux tiers moins que les soldats de Henri IV. S'il le savait, s'il demandait une paie de deux tiers plus haute, il faudrait bien la lui donner : il arriverait alors que chaque puissance de l'Europe entretiendrait les deux tiers moins de troupes; les forces se balanceraient de même; la culture de la terre et les manufactures en profiteraient.

Il faut encore observer que les gains du commerce ayant augmenté, et les appointements de toutes les grandes charges ayant diminué de valeur réelle, il s'est trouvé moins d'opulence qu'autrefois chez les grands, et plus dans le moyen ordre ; et cela même a mis moins de distance entre les hommes. Il n'y avait autrefois de ressource pour les petits que de servir les grands : aujourd'hui l'industrie a ouvert mille chemins qu'on ne connaissait pas il y a cent ans.

CHAPITRE XXXI.

Des sciences.

Ce siècle heureux, qui vit naître une révolution dans l'esprit humain, n'y semblait pas destiné ; car, à commencer par

la philosophie, il n'y avait pas d'apparence, du temps de Louis XIII, qu'elle se tirât du chaos où elle était plongée.

Le chancelier Bacon avait montré de loin la route qu'on pouvait tenir : Galilée avait découvert les lois de la chute des corps : Torricelli commençait à connaître la pesanteur de l'air qui nous environne : on avait fait quelques expériences à Magdebourg. Avec ces faibles essais, toutes les écoles restaient dans l'absurdité, et le monde dans l'ignorance. Descartes parut alors ; il fit le contraire de ce qu'on devait faire : au lieu d'étudier la nature, il voulut la deviner. Il était le plus grand géomètre de son siècle ; mais la géométrie laisse l'esprit comme elle le trouve. Celui de Descartes était trop porté à l'invention. Le premier des mathématiciens ne fit guère que des romans de philosophie. Un homme qui dédaigna les expériences, qui ne cita jamais Galilée, qui voulait bâtir sans matériaux, ne pouvait élever qu'un édifice imaginaire.

Ce qu'il y avait de romanesque réussit ; et le peu de vérités mêlé à ces chimères nouvelles fut d'abord combattu. Mais enfin ce peu de vérités perça, à l'aide de la méthode qu'il avait introduite : car avant lui on n'avait point de fil dans ce labyrinthe ; et du moins il en donna un, dont on se servit après qu'il se fut égaré. C'était beaucoup de détruire les chimères du péripatétisme, quoique par d'autres chimères. Ces deux fantômes se combattirent. Ils tombèrent l'un après l'autre ; et la raison s'éleva enfin sur leurs ruines. Il y avait à Florence une académie d'expériences sous le nom *del Cimento*, établie par le cardinal Léopold de Médicis, vers l'an 1655. On sentait déjà dans cette patrie des arts qu'on ne pouvait comprendre quelque chose du grand édifice de la nature, qu'en l'examinant pièce à pièce. Cette académie, après les

tous les ouvrages de ce genre dont l'Europe est aujourd'hui remplie, et dans lesquels trop d'abus se sont glissés, comme dans les choses les plus utiles.

L'Académie des belles-lettres, formée d'abord en 1663 de quelques membres de l'Académie française, pour transmettre à la postérité par des médailles les actions de Louis XIV, devint utile au public dès qu'elle ne fut plus uniquement occupée du monarque, et qu'elle s'appliqua aux recherches de l'antiquité, et à une critique judicieuse des opinions et des faits. Elle fit à peu près dans l'histoire ce que l'Académie des sciences faisait dans la physique : elle dissipa les erreurs.

L'esprit de sagesse et de critique, qui se communiquait de proche en proche, détruisit insensiblement beaucoup de superstitions. La déclaration du roi de 1672 défendit aux tribunaux d'admettre les simples accusations de sorcellerie. On ne l'eût pas osé sous Henri IV et sous Louis XIII; et si depuis 1672 il y a eu encore des accusations de maléfices, les juges n'ont condamné d'ordinaire les accusés que comme des profanateurs qui d'ailleurs employaient le poison (1).

Il était très-commun auparavant d'éprouver les sorciers en les plongeant dans l'eau, liés de cordes; s'ils surnageaient, ils étaient convaincus. Plusieurs juges de provinces avaient ordonné ces épreuves; et elles continuèrent encore longtemps parmi le peuple. Tout berger était sorcier; et les amulettes, les anneaux constellés étaient en usage dans les villes. Il n'y avait presque personne qui ne se fit tirer son horoscope. On

(1) En 1609, six cents sorciers furent condamnés, dans le ressort du parlement de Bordeaux, et la plupart brûlés. Nicolas Remi, dans sa *Démonolâtrie*, rapporte neuf cents arrêts rendus en quinze ans contre des sorciers dans la seule Lorraine. Le fameux curé Louis Gaufridi, brûlé à Aix en 1611, avait avoué qu'il était sorcier, et les juges l'avaient cru.



n'entendait parler que de secrets magiques; presque tout était illusion. Des savants, des magistrats avaient écrit sérieusement sur ces matières. On distinguait parmi les auteurs une classe de démonographes. Il y avait des règles pour discerner les vrais magiciens, les vrais possédés, d'avec les faux; enfin jusque vers ces temps-là on n'avait guère adopté de l'antiquité que des erreurs en tout genre.

Tous les genres de science et de littérature ont été épuisés dans ce siècle; et tant d'écrivains ont étendu les lumières de l'esprit humain, que ceux qui en d'autres temps auraient passé pour des prodiges ont été confondus dans la foule. Leur gloire est peu de chose à cause de leur nombre; et la gloire du siècle en est plus grande.

CHAPITRE XXXII.

Des beaux-arts.

Dans l'éloquence, dans la poésie, dans la littérature, dans les livres de morale et d'agrément, les Français furent les législateurs de l'Europe. Il n'y avait plus de goût en Italie. La véritable éloquence était partout ignorée, la religion enseignée ridiculement en chaire, et les causes plaidées de même dans le barreau. Les prédicateurs citaient Virgile et Ovide; les avocats saint Augustin et saint Jérôme. Il ne s'était point encore trouvé de génie qui eût donné à la langue française le tour, le nombre, la propriété du style et la dignité. Quelques vers de Malherbe faisaient sentir seulement qu'elle était capable de grandeur et de force; mais c'était tout. Les mêmes génies qui avaient écrit très-bien en latin, comme un président de Thou, un chancelier de L'Hospital, n'étaient plus les mêmes quand

ils maniaient leur propre langage, rebelle entre leurs mains. Les Français n'étaient encore recommandables que par une certaine naïveté, qui avait fait le seul mérite de Joinville, d'Amyot, de Marot, de Montaigne, de Regnier, de la *satire Menippée*. Cette naiveté tenait beaucoup à l'irrégularité, à la grossièreté.

Jean de Lingendes, évêque de Mâcon, aujourd'hui inconnu parce qu'il ne fit point imprimer ses ouvrages, fut le premier orateur qui parla dans le grand goût. Ses sermons et ses oraisons funèbres, quoique mêlés encore de la rouille de son temps, furent le modèle des orateurs qui l'imitèrent et le surpassèrent. L'oraison funèbre de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, surnommé *le Grand* dans son pays, prononcée par Lingendes en 1630, était pleine de si grands traits d'éloquence, que Fléchier, longtemps après, en prit l'exorde tout entier, aussi bien que le texte et plusieurs passages considérables, pour en orner sa fameuse oraison funèbre du vicomte de Turenne.

Balzac en ce temps-là donnait du nombre et de l'harmonie à la prose. Il est vrai que ses lettres étaient des harangues ampoulées ; il écrivit au premier cardinal de Retz : « Vous venez de prendre le sceptre des rois et la livrée des roses. » Il écrivait de Rome à Bois-Robert, en parlant des eaux de senteur : « Je me sauve à la nage dans ma chambre, au milieu des parfums. » Avec tous ces défauts, il charmait l'oreille. L'éloquence a tant de pouvoir sur les hommes, qu'on admira Balzac dans son temps, pour avoir trouvé cette petite partie de l'art ignorée et nécessaire, qui consiste dans le choix harmonieux des paroles ; et même pour l'avoir employée souvent hors de sa place.

Voiture donna quelque idée des grâces légères de ce style



épistolaire, qui n'est pas le meilleur, puisqu'il ne consiste que dans la plaisanterie. C'est un baladinage, que deux tomes de lettres dans lesquelles il n'y en a pas une seule instructive, pas une qui parte du cœur, qui peigne les mœurs du temps et les caractères des hommes; c'est plutôt un abus qu'un usage de l'esprit.

La langue commençait à s'épurer et à prendre une forme constante. On en était redevable à l'Académie française, et surtout à Vaugelas. Sa *Traduction de Quinte-Curce,* qui parut en 1646, fut le premier bon livre écrit purement; et il s'y trouve peu d'expressions et de tours qui aient vieilli.

Olivier Patru, qui le suivit de près, contribua beaucoup à régler, à épurer le langage; et quoiqu'il ne passât pas pour un avocat profond, on lui dut néanmoins l'ordre, la clarté, la bienséance, l'élégance du discours; mérites absolument inconnus avant lui au barreau.

Un des ouvrages qui contribuèrent le plus à former le goût de la nation, et à lui donner un esprit de justesse et de précision, fut le petit recueil des Maximes de François, duc de La Rochefoucauld. Quoiqu'il n'y ait presque qu'une vérité dans ce livre, qui est que l'*amour-propre est le mobile de tout,* cependant cette pensée se présente sous tant d'aspects variés, qu'elle est presque toujours piquante. C'est moins un livre que des matériaux pour orner un livre. On lut avidement ce petit recueil; il accoutuma à penser, et à renfermer ses pensées dans un tour vif, précis et délicat. C'était un mérite que personne n'avait eu avant lui en Europe depuis la renaissance des lettres; mais le premier livre de génie qu'on vit en prose fut le recueil des *Lettres provinciales* en 1654. Toutes les sortes d'éloquence y sont renfermées.

Le goût qui règne d'un bout à l'autre dans ce livre, et la vigueur des dernières lettres, ne corrigèrent pas d'abord le style lâche, diffus, incorrect et décousu, qui depuis longtemps était celui de presque tous les écrivains, des prédicateurs et des avocats.

Un des premiers qui étalèrent dans la chaire une raison toujours éloquente, fut le père Bourdaloue vers l'an 1668. Ce fut une lumière nouvelle. Il y a eu après lui d'autres orateurs de la chaire, comme le père Massillon, évêque de Clermont, qui ont répandu dans leurs discours plus de grâces, des peintures plus fines et plus pénétrantes des mœurs du siècle; mais aucun ne l'a fait oublier. Dans son style plus nerveux que fleuri, sans aucune imagination dans l'expression, il paraît vouloir plutôt convaincre que toucher; et jamais il ne songe à plaire.

Bourdaloue avait été précédé par Bossuet, depuis évêque de Meaux. Il avait prêché assez jeune devant le roi et la reine-mère en 1662, longtemps avant que le père Bourdaloue fût connu. Ses discours, soutenus d'une action noble et touchante, les premiers qu'on eût encore entendus à la cour qui approchassent du sublime, eurent un si grand succès, que le roi fit écrire en son nom à son père, intendant de Soissons, pour le féliciter d'avoir un tel fils.

Cependant, quand Bourdaloue parut, Bossuet ne passa plus pour le premier prédicateur. Il s'était déjà donné aux oraisons funèbres, genre d'éloquence qui demande de l'imagination, et une grandeur majestueuse qui tient un peu à la poésie, dont il faut toujours emprunter quelque chose, quoique avec discrétion, quand on tend au sublime. L'oraison funèbre de la reine-mère, qu'il prononça en 1667, lui valut l'évêché de

Condom ; mais ce discours n'était pas encore digne de lui. L'éloge funèbre de la reine d'Angleterre, veuve de Charles Ier, qu'il fit en 1669, parut presque en tout un chef-d'œuvre. Les sujets de ces pièces d'éloquence sont heureux à proportion des malheurs que les morts ont éprouvés. C'est en quelque façon comme dans les tragédies, où les grandes infortunes des principaux personnages sont ce qui intéresse davantage. L'éloge funèbre de Madame, enlevée à la fleur de son âge, et morte entre ses bras, eut le plus grand et le plus rare des succès, celui de faire verser des larmes à la cour : il fut obligé de s'arrêter après ces paroles : *O nuit désastreuse, nuit effroyable, où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle : Madame se meurt, Madame est morte ! etc.* L'auditoire éclata en sanglots, et la voix de l'orateur fut interrompue par ses soupirs et par ses pleurs.

Les Français furent les seuls qui réussirent dans ce genre d'éloquence. Le même homme, quelque temps après, en inventa un nouveau, qui ne pouvait guère avoir de succès qu'entre ses mains. Il appliqua l'art oratoire à l'histoire même, qui semble l'exclure. Son *Discours sur l'histoire universelle*, composé pour l'éducation du dauphin, n'a eu ni modèle ni imitateurs. On fut étonné de cette force majestueuse dont il décrit les mœurs, le gouvernement, l'accroissement et la chute des grands empires ; et de ces traits rapides d'une vérité énergique dont il peint et juge les nations.

Presque tous les ouvrages qui honorèrent ce siècle étaient dans un genre inconnu à l'antiquité. Le *Télémaque* est de ce nombre. Fénélon composa ce livre singulier, qui tient à la fois du roman et du poëme, et qui substitue une prose cadencée à la versification. Il semble qu'il ait voulu traiter le roman

comme M. de Meaux avait traité l'histoire, en lui donnant une dignité et des charmes inconnus, et surtout en tirant de ces fictions une morale utile au genre humain; morale entièrement négligée dans presque toutes les inventions fabuleuses. On a cru qu'il avait composé ce livre pour servir de thèmes et d'instruction au duc de Bourgogne et aux autres enfants de France, dont il fut précepteur.

Il ne fit cet ouvrage que lorsqu'il fut relégué dans son archevêché de Cambrai. Plein de la lecture des anciens, et né avec une imagination vive et tendre, il s'était fait un style qui n'était qu'à lui, et qui coulait de source avec abondance. Il le composa en trois mois, au milieu de ses malheureuses disputes sur le quiétisme; ne se doutant pas combien ce délassement était supérieur à ses occupations. On prétend qu'un domestique lui en déroba une copie, qu'il fit imprimer : si cela est, l'archevêque de Cambrai dut à cette infidélité la réputation qu'il eut en Europe ; mais il dut aussi d'être perdu pour jamais à la cour. On crut voir dans le *Télémaque* une critique indirecte du gouvernement de Louis XIV. Sésostris, qui triomphait avec trop de faste; Idoménée, qui établissait le luxe dans Salente, et qui oubliait le nécessaire, parurent les portraits du roi; quoique, après tout, il soit impossible d'avoir chez soi le superflu que par la surabondance des arts de première nécessité. Le marquis de Louvois semblait, aux yeux des mécontents, représenté, sous le nom de Protésilas, vain, dur, hautain, ennemi des grands capitaines qui servaient l'état, et non le ministre.

Les alliés, qui dans la guerre de 1688 s'unirent contre Louis XIV, qui depuis ébranlèrent son trône dans la guerre de 1701, se firent une joie de le reconnaître dans ce même Ido-

ménée dont la hauteur révolte tous ses voisins. Ces allusions firent des impressions profondes, à la faveur de ce style harmonieux qui insinue d'une manière si tendre la modération et la concorde. Les étrangers et les Français même, lassés de tant de guerres, virent avec une consolation maligne une satire dans un livre fait pour enseigner la vertu. Les éditions en furent innombrables.

On peut compter parmi les productions d'un genre unique les *Caractères* de La Bruyère. Il n'y avait pas chez les anciens plus d'exemples d'un tel ouvrage que du *Télémaque*. Un style rapide, concis, nerveux, des expressions pittoresques, un usage tout nouveau de la langue, mais qui n'en blesse pas les règles, frappèrent le public; et les allusions qu'on y trouvait en foule achevèrent le succès. Quand La Bruyère montra son onvrage manuscrit à M. de Malésieux, celui-ci lui dit : *Voilà de quoi vous attirer beaucoup de lecteurs et beaucoup d'ennemis.* Ce livre baissa dans l'esprit des hommes, quand une génération entière, attaquée dans l'ouvrage, fut passée. Cependant, comme il y a des choses de tous les temps et de tous les lieux, il est à croire qu'il ne sera jamais oublié. Le *Télémaque* a fait quelques imitateurs, les *Caractères* de La Bruyère en ont produit davantage. Il est plus aisé de faire de courtes peintures des choses qui nous frappent, que d'écrire un long ouvrage d'imagination, qui plaise et qui instruise à la fois.

L'art délicat de répandre des grâces jusque sur la philosophie fut encore une chose nouvelle, dont le livre des *Mondes* fut le premier exemple; mais exemple dangereux, parce que la véritable parure de la philosophie est l'ordre, la clarté, et surtout la vérité. Ce qui pourrait empêcher cet ouvrage ingé-

nieux d'être mis par la postérité au rang de nos livres classiques, c'est qu'il est fondé en partie sur la chimère des tourbillons de Descartes.

On ne s'appesantira point ici sur la foule des bons livres que ce siècle a fait naître ; on ne s'arrête qu'aux productions de génie singulières ou neuves qui le caractérisent, et qui le distinguent des autres siècles. L'éloquence de Bossuet et de Bourdaloue, par exemple, n'était et ne pouvait être celle de Cicéron : c'était un genre et un mérite tout nouveau. Si quelque chose approche de l'orateur romain, ce sont les trois mémoires que Pellisson composa pour Fouquet. Ils sont dans le même genre que plusieurs oraisons de Cicéron, un mélange d'affaires judiciaires et d'affaires d'Etat, traité solidement avec un art qui paraît peu, et orné d'une éloquence touchante.

Nous avons eu des historiens, mais point de Tite-Live. Le style de la *Conspiration de Venise* est comparable à celui de Salluste. On voit que l'abbé de Saint-Réal l'avait pris pour modèle ; et peut-être l'a-t-il surpassé. Tous les autres écrits dont on vient de parler semblent être d'une création nouvelle. C'est là surtout ce qui distingue cet âge illustre ; car pour des savants et des commentateurs, le seizième et le dix-septième siècle en avaient beaucoup produit ; mais le vrai génie en aucun genre n'était encore développé.

Qui croirait que tous ces bons ouvrages en prose n'auraient probablement jamais existé, s'ils n'avaient été précédés par la poésie ? C'est pourtant la destinée de l'esprit humain dans toutes les nations : les vers furent partout les premiers enfants du génie, et les premiers maîtres d'éloquence.

Les peuples sont ce qu'est chaque homme en particulier. Platon et Cicéron commencèrent par faire des vers. On ne pouvait encore citer un passage noble et sublime de prose française, quand on savait par cœur le peu de belles stances que laissa Malherbe; et il y a grande apparence que, sans Pierre Corneille, le génie des prosateurs ne se serait pas développé.

Cet homme est d'autant plus admirable, qu'il n'était environné que de très-mauvais modèles quand il commença à donner des tragédies. Ce qui devait encore lui fermer le bon chemin, c'est que ces mauvais modèles étaient estimés; et, pour comble de découragement, ils étaient favorisés par le cardinal de Richelieu, le protecteur des gens de lettres, et non pas du bon goût. Il récompensait de méprisables écrivains qui d'ordinaire sont rampants; et, par une hauteur d'esprit si bien placée ailleurs, il voulait abaisser ceux en qui il sentait avec quelque dépit un vrai génie, qui rarement se plie à la dépendance. Il est bien rare qu'un homme puissant, quand il est lui-même artiste, protége sincèrement les bons artistes.

Corneille eut à combattre son siècle, ses rivaux, et le cardinal de Richelieu. Je ne répéterai point ici ce qui a été écrit sur *le Cid*. Je remarquerai seulement que l'Académie, dans ses judicieuses décisions entre Corneille et Scudéri, eut trop de complaisance pour le cardinal de Richelieu, en condamnant l'amour de Chimène. Aimer le meurtrier de son père, et poursuivre la vengeance de ce meurtre, était une chose admirable. Vaincre son amour eût été un défaut capital dans l'art tragique, qui consiste principalement dans les combats du cœur. Mais l'art était inconnu alors à tout le monde, hors à l'auteur.

Le Cid ne fut pas le seul ouvrage de Corneille que le cardinal de Richelieu voulut rabaisser. L'abbé d'Aubignac nous apprend que ce ministre désapprouva *Polyeucte*.

Le Cid, après tout, etait une imitation très-embellie de Guilhem de Castro (1), et en plusieurs endroits une traduction. *Cinna*, qui le suivit, était unique. Le grand Condé, à l'âge de vingt ans, étant à la première représentation de *Cinna*, versa des larmes à ces paroles d'Auguste :

> Je suis maître de moi comme de l'univers;
> Je le suis, je veux l'être. O siècles! ô mémoire!
> Conservez à jamais ma dernière victoire.
> Je triomphe aujourd'hui du plus juste courroux
> De qui le souvenir puisse aller jusqu'à vous!
> Soyons amis, Cinna; c'est moi qui t'en convie.

C'étaient là des larmes de héros. Le grand Corneille faisant pleurer le grand Condé d'admiration, est une époque bien célèbre dans l'histoire de l'esprit humain.

La quantité de pièces indignes de lui qu'il fit, plusieurs années après, n'empêcha pas la nation de le regarder comme un grand homme; ainsi que les fautes considérables d'Homère n'ont jamais empêché qu'il ne fût sublime. C'est le privilége du vrai génie, et surtout du génie qui ouvre une carrière, de faire impunément de grandes fautes.

Corneille s'était formé tout seul; mais Louis XIV, Colbert, Sophocle et Euripide contribuèrent tous à former Racine. Une ode qu'il composa à l'âge de dix-huit ans, pour le mariage du roi, lui attira un présent qu'il n'attendait pas, et le déter-

(1) Il y avait deux tragédies espagnoles sur ce sujet : *le Cid* de Guilhem de Castro, et *el Honrador de su padre* de Jean-Baptiste Diamante. Corneille imita autant de scènes de Diamante que de Castro.

mina à la poésie. Sa réputation s'est accrue de jour en jour, et celle des ouvrages de Corneille a un peu diminué. La raison en est que Racine, dans tous ses ouvrages, depuis son *Alexandre*, est toujours élégant, toujours correct, toujours vrai; qu'il parle au cœur, et que l'autre manque trop souvent à tous ces devoirs. Racine passa de bien loin et les Grecs et Corneille dans l'intelligence des passions, et porta la douce harmonie de la poésie, ainsi que les grâces de la parole, au plus haut point où elles puissent parvenir. Ces hommes enseignèrent à la nation à penser, à sentir et à s'exprimer. Leurs auditeurs, instruits par eux seuls, devinrent enfin des juges sévères pour ceux même qui les avaient éclairés.

Il y avait très-peu de personnes en France, du temps du cardinal de Richelieu, capables de discerner les défauts du *Cid*; et en 1702, quand *Athalie*, le chef-d'œuvre de la scène, fut représentée chez Mme la duchesse de Bourgogne, les courtisans se crurent assez habiles pour la condamner. Le temps a vengé l'auteur; mais ce grand homme est mort sans jouir du succès de son plus admirable ouvrage. Un nombreux parti se piqua toujours de ne pas rendre justice à Racine. Mme de Sévigné, la première personne de son siècle pour le style épistolaire, et surtout pour conter des bagatelles avec grâce, croit toujours que Racine *n'ira pas loin*. Elle en jugeait comme du café, dont elle dit *qu'on se désabusera bientôt*. Il faut du temps pour que les réputations mûrissent.

La singulière destinée de ce siècle rendit Molière contemporain de Corneille et de Racine. Il n'est pas vrai que Molière, quand il parut, eût trouvé le théâtre absolument dénué de bonnes comédies. Corneille lui-même avait donné *le Menteur*, pièce de caractère et d'intrigue, prise du théâtre espa-

gnol, comme *le Cid :* et Molière n'avait encore fait paraître que deux de ses chefs-d'œuvre, lorsque le public avait *la Mère coquette* de Quinault, pièce à la fois de caractère et d'intrigue, et même modèle d'intrigue. Elle est de 1664 ; c'est la première comédie où l'on ait peint ceux que l'on a appelés depuis *les marquis*. La plupart des grands seigneurs de la cour de Louis XIV voulaient imiter cet air de grandeur, d'éclat et de dignité qu'avait leur maître. Ceux d'un ordre inférieur copiaient la hauteur des premiers ; et il y en avait enfin, et même en grand nombre, qui poussaient cet air avantageux, et cette envie dominante de se faire valoir, jusqu'au plus grand ridicule.

Ce défaut dura longtemps. Molière l'attaqua souvent ; et il contribua à défaire le public de ces importants subalternes, ainsi que de l'affectation des *précieuses*, du pédantisme des *femmes savantes*, de la robe et du latin des médecins. Molière fut, si on ose le dire, un législateur des bienséances du monde. Je ne parle ici que de ce service rendu à son siècle ; on sait assez ses autres mérites.

C'était un temps digne de l'attention des temps à venir que celui où les héros de Corneille et de Racine, les personnages de Molière, les symphonies de Lulli toutes nouvelles pour la nation, et (puisqu'il ne s'agit ici que des arts) les voix des Bossuet et des Bourdaloue, se faisaient entendre à Louis XIV, à Madame si célèbre par son goût, à un Condé, à un Turenne, à un Colbert, et à cette foule d'hommes supérieurs qui parurent en tout genre. Ce temps ne se trouvera plus, où un duc de la Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*, au sortir de la conversation d'un Pascal et d'un Arnauld, allait au théâtre de Corneille.



Despréaux s'élevait au niveau de tant de grands hommes, non point par ses premières satires, car les regards de la postérité ne s'arrêteront point sur les *embarras de Paris*, et sur les noms des Cassaigne et des Cotin ; mais il instruisait cette postérité par ses belles épîtres, et surtout par son *Art poétique*, où Corneille eût trouvé beaucoup à apprendre.

La Fontaine, bien moins châtié dans son style, bien moins correct dans son langage, mais unique dans sa naïveté et dans les grâces qui lui sont propres, se mit, par les choses les plus simples, presque à côté de ces hommes sublimes.

Quinault, dans un genre tout nouveau, et d'autant plus difficile qu'il paraît plus aisé, fut digne d'être placé avec tous ces illustres contemporains. On sait avec quelle injustice Boileau voulut le décrier. Il manquait à Boileau d'avoir sacrifié aux Grâces : il chercha en vain toute sa vie à humilier un homme qui n'était connu que par elles. Le véritable éloge d'un poète, c'est qu'on retienne ses vers. On sait par cœur des scènes entières de Quinault ; c'est un avantage qu'aucun opéra d'Italie ne pourrait obtenir. La musique française est demeurée dans une simplicité qui n'est plus du goût d'aucune nation. Mais la simple et belle nature, qui se montre souvent dans Quinault avec tant de charmes, plait encore dans toute l'Europe à ceux qui possèdent notre langue, et qui ont le goût cultivé. Si l'on trouvait dans l'antiquité un poëme comme *Armide* ou comme *Atys*, avec quelle idolâtrie il serait reçu ! Mais Quinault était moderne.

Tous ces grands hommes furent connus et protégés de Louis XIV, excepté la Fontaine. Son extrême simplicité, poussée jusqu'à l'oubli de soi-même, l'écartait d'une cour qu'il ne cherchait pas. Mais le duc de Bourgogne l'accueillit ;

et il reçut dans sa vieillesse quelques bienfaits de ce prince. Il était, malgré son génie, presque aussi simple que les héros de ses fables.

Dans l'école de ces génies, qui seront les délices et l'instruction des siècles à venir, il se forma une foule d'esprits agréables, dont on a une infinité de petits ouvrages délicats qui font l'amusement des honnêtes gens, ainsi que nous avons eu beaucoup de peintres gracieux, qu'on ne met pas à côté des Poussin, des le Sueur, des le Brun, des Lemoine et des Vanloo.

Cependant, vers la fin du règne de Louis XIV, deux hommes percèrent la foule des génies médiocres, et eurent beaucoup de réputation. L'un était la Motte-Houdart, homme d'un esprit plus sage et plus étendu que sublime, écrivain délicat et méthodique en prose, mais manquant souvent de feu et d'élégance dans sa poésie; et même de cette exactitude qu'il n'est permis de négliger qu'en faveur du sublime. Il donna d'abord de belles stances, plutôt que de belles odes. Son talent déclina bientôt après; mais beaucoup de beaux morceaux qui nous restent de lui en plus d'un genre empêcheront toujours qu'on ne le mette au rang des auteurs méprisables. Il prouva que, dans l'art d'écrire, on peut être encore quelque chose au second rang.

L'autre était Rousseau, qui, avec moins d'esprit, moins de finesse et de facilité que la Motte, eut beaucoup plus de talent pour l'art des vers. Il ne fit des odes qu'après la Motte; mais il les fit plus belles, plus variées, plus remplies d'images. Il égala dans ses Psaumes l'onction et l'harmonie qu'on remarque dans les cantiques de Racine. Ses épigrammes sont mieux travaillées que celles de Marot. Il réussit bien moins dans les opéras, qui demandent de la sensibilité; dans les co-

médies, qui veulent de la gaieté ; et dans les épîtres morales, qui veulent de la vérité : tout cela lui manquait. Ainsi il échoua dans ces genres, qui lui étaient étrangers.

Il aurait corrompu la langue française, si le style marotique, qu'il employa dans ses ouvrages sérieux, avait été imité. Mais heureusement ce mélange de la pureté de notre langue avec la difformité de celle qu'on parlait il y a deux cents ans, n'a été qu'une mode passagère. Quelques-unes de ses épîtres sont des imitations un peu forcées de Despréaux, et ne sont pas fondées sur des idées aussi claires, et sur des vérités reconnues : *le vrai seul est aimable.*

Il dégénéra beaucoup dans les pays étrangers; soit que l'âge et les malheurs eussent affaibli son génie, soit que, son principal mérite consistant dans le choix des mots et dans les tours heureux, mérite plus nécessaire et plus rare qu'on ne pense, il ne fût plus à portée des mêmes secours. Il pouvait, loin de sa patrie, compter parmi ses malheurs celui de n'avoir plus de critiques sévères.

Ses longues infortunes eurent leur source dans un amour-pre indomptable, et trop mêlé de jalousie et d'animosité.

Il ne s'éleva guère de grands génies depuis les beaux jours de ces artistes illustres, et, à peu près vers les temps de la mort de Louis XIV, la nature sembla se reposer.

La route était difficile au commencement du siècle, parce que personne n'y avait marché : elle l'est aujourd'hui, parce qu'elle a été battue. Les grands hommes du siècle passé ont enseigné à penser et à parler ; ils ont dit ce qu'on ne savait pas. Ceux qui leur succèdent ne peuvent guère dire que ce qu'on sait. Enfin une espèce de dégoût est venu de la multitude des chefs-d'œuvre.

Le siècle de Louis XIV a donc en tout la destinée des siècles de Léon X, d'Auguste, d'Alexandre. Les terres qui firent naître dans ces temps illustres tant de fruits du génie avaient été longtemps préparées auparavant. On a cherché en vain dans les causes morales et dans les causes physiques la raison de cette tardive fécondité, suivie d'une longue stérilité. La véritable raison est que, chez les peuples qui cultivent les beaux-arts, il faut beaucoup d'années pour épurer la langue et le goût. Quand les premiers pas sont faits, alors les génies se développent; l'émulation, la faveur publique prodiguée à ces nouveaux efforts, excitent tous les talents. Chaque artiste saisit en son genre les beautés naturelles que ce genre comporte. Quiconque approfondit la théorie des arts purement de génie doit, s'il a quelque génie lui-même, savoir que ces premières beautés, ces grands traits naturels qui appartiennent à ces arts, et qui conviennent à la nation pour laquelle on travaille, sont en petit nombre, Les sujets et les embellissements propres aux sujets ont des bornes bien plus resserrées qu'on ne pense. L'abbé Dubos, homme d'un très-grand sens, qui écrivait son traité sur la poésie et sur la peinture, vers l'an 1714, trouva que dans toute l'histoire de France il n'y avait de vrai sujet de poëme épique que la destruction de la ligue par Henri le Grand. Il devait ajouter que les embellissements de l'épopée, convenables aux Grecs, aux Romains, aux Italiens du quinzième et du seizième siècles, étant proscrits parmi les Français, les dieux de la fable, les oracles, les héros invulnérables, les monstres, les sortiléges, les métamorphoses, les aventures romanesques n'étant plus de saison, les beautés propres au poëme épique sont renfermées dans un cercle très-étroit. Si donc il se trouve jamais quelque artiste qui s'empare des seuls orne-

ments convenables au temps, au sujet, à la nation, et qui exécute ce qu'on a tenté, ceux qui viendront après lui trouveront la carrière remplie.

Il en est de même dans l'art de la tragédie. Il ne faut pas croire que les grandes passions tragiques et les grands sentiments puissent se varier à l'infini d'une manière neuve et frappante. Tout a ses bornes.

La haute comédie a les siennes. Il n'y a dans la nature humaine qu'une douzaine, tout au plus, de caractères vraiment comiques et marqués de grands traits. L'abbé Dubos, faute de génie, croit que les hommes de génie peuvent encore trouver une foule de nouveaux caractères; mais il faudrait que la nature en fît. Il s'imagine que ces petites différences qui sont dans les caractères des hommes peuvent être maniées aussi heureusement que les grands sujets. Les nuances, à la vérité, sont innombrables, mais les couleurs éclatantes sont en petit nombre; et ce sont ces couleurs primitives qu'un grand artiste ne manque pas d'employer,

L'éloquence de la chaire, et surtout celle des oraisons funèbres, sont dans ce cas. Les vérités morales une fois annoncées avec éloquence, les tableaux des misères et des faiblesses humaines, des vanités de la grandeur, des ravages de la mort, étant faits par des mains habiles, tout cela devient lieu commun : on est réduit ou à imiter ou à s'égarer. Un nombre suffisant de fables étant composé par un la Fontaine, tout ce qu'on y ajoute rentre dans la même morale, et presque dans les mêmes aventures. Ainsi donc le génie n'a qu'un siècle, après quoi il faut qu'il dégénère.

Les genres dont les sujets se renouvellent sans cesse, comme l'histoire, les observations physiques, et qui ne demandent

que du travail, du jugement et un esprit commun, peuvent plus aisément se soutenir ; et les arts de la main, comme la peinture, la sculpture, peuvent ne pas dégénérer, quand ceux qui gouvernent ont, à l'exemple de Louis XIV, l'attention de n'employer que les meilleurs artistes. Car on peut, en peinture et en sculpture, traiter cent fois les mêmes sujets : on peint encore la sainte Famille, quoique Raphaël ait déployé dans ce sujet toute la supériorité de son art ; mais on ne serait pas reçu à traiter *Cinna*, *Andromaque*, *l'Art poétique*, *le Tartufe*.

Il faut encore observer que le siècle passé ayant instruit le présent, il est devenu si facile d'écrire des choses médiocres, qu'on a été inondé de livres frivoles, et, ce qui encore est bien pis, de livres sérieux inutiles : mais parmi cette multitude de médiocres écrits, mal devenu nécessaire dans une ville immense, opulente et oisive, où une partie des citoyens s'occupe sans cesse à amuser l'autre, il se trouve de temps en temps d'excellents ouvrages, ou d'histoire, ou de réflexions, ou de cette littérature légère qui délasse toutes sortes d'esprits.

La nation française est de toutes les nations celle qui a produit le plus de ces ouvrages. Sa langue est devenue la langue de l'Europe : tout y a contribué ; les grands auteurs du siècle de Louis XIV ; ceux qui les ont suivis ; les pasteurs calvinistes réfugiés, qui ont porté l'éloquence, la méthode dans les pays étrangers ; un Bayle surtout, qui, écrivant en Hollande, s'est fait lire de toutes les nations ; un Rapin de Thoyras, qui a donné en français la seule bonne histoire d'Angleterre ; un Saint-Evremond, dont toute la cour de Londres recherchait le commerce ; la duchesse de Mazarin, à qui l'on ambitionnait de plaire ; Mme d'Olbreuse, devenue duchesse de Zell, qui

porta en Allemagne toutes les grâces de sa patrie. L'esprit de société est le partage naturel des Français : c'est un mérite et un plaisir dont les autres peuples ont senti le besoin. La langue française est de toutes les langues celle qui exprime avec le plus de facilité, de netteté et de délicatesse, tous les objets de la conversation des honnêtes gens ; et par là elle contribue dans toute l'Europe à un des plus grands agréments de la vie.

CHAPITRE XXXIII.

Suite des arts.

A l'égard des arts qui ne dépendent pas uniquement de l'esprit, comme la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture, ils n'avaient fait que de faibles progrès en France, avant le temps qu'on nomme le siècle de Louis XIV. La musique était au berceau : quelques chansons languissantes, quelques airs de violon, de guitare et de théorbe, la plupart même composés en Espagne, étaient tout ce qu'on connaissait. Lulli étonna par son goût et par sa science. Il fut le premier en France qui fit des basses, des milieux et des fugues. On avait d'abord quelque peine à exécuter ses compositions, qui paraissent aujourd'hui si simples et si aisées. Il y a de nos jours mille personnes qui savent la musique, pour une qui la savait du temps de Louis XIII ; et l'art s'est perfectionné dans cette progression. Il n'y a point de grande ville qui n'ait des concerts publics ; et Paris même alors n'en avait pas. Vingt-quatre violons du roi étaient alors toute la musique de la France.

Les connaissances qui appartiennent à la musique et aux arts qui en dépendent ont fait tant de progrès, que sur la fin



du règne de Louis XIV on a inventé l'art de noter la danse; de sorte qu'aujourd'hui il est vrai de dire qu'on danse à livre ouvert.

Nous avions eu de très-grands architectes du temps de la régence de Marie de Médicis. Elle fit élever le palais du Luxembourg dans le goût toscan, pour honorer sa patrie et pour embellir la nôtre. Le même de Brosses, dont nous avons le portail de Saint-Gervais, bâtit le palais de cette reine, qui n'en jouit jamais. Il s'en fallut beaucoup que le cardinal de Richelieu, avec autant de grandeur dans l'esprit, eût autant de goût qu'elle. Le Palais-Cardinal, qui est aujourd'hui le Palais-Royal, en est la preuve. La belle façade du Louvre fait désirer l'achèvement de ce palais. Beaucoup de citoyens ont construit des édifices magnifiques, mais plus recherchés pour l'intérieur que recommandables par des dehors dans le grand goût, et qui satisfont le luxe des particuliers encore plus qu'ils n'embellissent la ville.

Colbert, le Mécène de tous les arts, forma une Académie d'architecture en 1671. C'est peu d'avoir des Vitruves, il faut que les Augustes les emploient.

Il faut aussi que les magistrats municipaux soient animés par le zèle et éclairés par le goût.

La peinture commença sous Louis XIII avec le Poussin. Il ne faut point compter les peintres médiocres qui l'ont précédé. Nous avons eu toujours depuis lui de grands peintres; non pas dans cette profusion qui fait une des richesses de l'Italie; mais, sans nous arrêter à un Lesueur qui n'eut d'autre maître que lui-même, à un Lebrun qui égala les Italiens dans le dessin et dans la composition, nous avons eu plus de trente peintres qui ont laissé des morceaux très-dignes de recherches. Il

n'y a guère dans l'Europe de plus vastes ouvrages de peinture que le plafond de Lemoine à Versailles; et je ne sais s'il y en a de plus beaux.

Non-seulement Colbert donna à l'Académie de peinture la forme qu'elle a aujourd'hui, mais en 1667 il engagea Louis XIV à en établir une à Rome. On acheta dans cette métropole un palais où loge le directeur. On y envoie les élèves qui ont remporté des prix à l'Académie de Paris. Ils y sont instruits et entretenus aux frais du roi : ils y dessinent les antiques; ils étudient Raphaël et Michel-Ange. C'est un noble hommage que rendit à Rome ancienne et nouvelle le désir de l'imiter; et on n'a pas même cessé de rendre cet hommage, depuis que les immenses collections de tableaux d'Italie amassées par le roi et par le duc d'Orléans, et les chefs-d'œuvre de sculpture que la France a produits, nous ont mis en état de ne point chercher ailleurs des maîtres.

C'est principalement dans la sculpture que nous avons excellé, et dans l'art de jeter en fonte d'un seul jet des figures équestres colossales.

Si l'on trouvait un jour, sous des ruines, des morceaux tels que les Bains d'Apollon, exposés aux injures de l'air dans les bosquets de Versailles; le Tombeau du cardinal de Richelieu, trop peu montré au public, dans la chapelle de Sorbonne; la Statue équestre de Louis XIV, faite à Paris pour décorer Bordeaux, et tant d'autres ouvrages égaux à celui que je cite; il est à croire que ces productions de nos jours seraient mises à côté de la plus belle antiquité grecque.

Nous avons égalé les anciens dans les médailles. Varin fut le premier qui tira cet art de la médiocrité sous la fin du règne de Louis XIII.

On n'a pas moins réussi dans l'art de graver les pierres précieuses. Celui de multiplier les tableaux, de les éterniser par le moyen de planches en cuivre, de transmettre facilement à la postérité toutes les représentations de la nature et de l'art, était encore informe en France avant ce siècle. C'est un des arts les plus agréables et les plus utiles. On le doit aux Florentins, qui l'inventèrent vers le milieu du quinzième siècle; et il a été poussé plus loin en France que dans le lieu même de sa naissance, parce qu'on y a fait un plus grand nombre d'ouvrages en ce genre. Les recueils des estampes du roi ont été souvent un des plus magnifiques présents qu'il ait fait aux ambassadeurs. La ciselure en or et en argent, qui dépend du dessin et du goût, a été portée à la plus grande perfection dont la main de l'homme soit capable.

Après avoir ainsi parcouru tous ces arts, qui contribuent aux délices des particuliers et à la gloire de l'état, ne passons pas sous silence le plus utile de tous les arts, dans lequel les Français surpassent toutes les nations du monde : je veux parler de la chirurgie, dont les progrès ont été si rapides et si célèbres, qu'on vient à Paris des bouts de l'Europe pour toutes les cures et pour toutes les opérations qui demandaient une dextérité non commune. Non-seulement il n'y avait guère d'excellents chirurgiens qu'en France, mais c'était dans ce seul pays qu'on fabriquait parfaitement les instruments nécessaires; il en fournissait tous ses voisins. La médecine, qui servait à perfectionner la chirurgie, ne s'éleva pas en France au-dessus de ce qu'elle était en Angleterre, et sous le fameux Boerhaave en Hollande; mais il arriva à la médecine, comme à la philosophie, d'atteindre à la perfection dont elle est capable en profitant des lumières de nos voisins,

Voilà en général un tableau fidèle des progrès de l'esprit humain chez les Français dans le siècle qui commença au temps du cardinal de Richelieu. Il sera difficile qu'il soit surpassé; et s'il l'est en quelques genres, il restera le premier des âges encore plus fortunés qu'il aura fait naître.

LOUIS XV.

PRÉFACE.

Le peuple n'eût pas plutôt chanté un *Te Deum* pour la mort de Louis et insulté son cercueil, que le régent, Philippe d'Orléans, prit les rênes de l'empire. Il était entouré de comédiennes et de prostituées sous Louis XIV, et le roi n'avait rien fait pour s'opposer à un pareil scandale. Il y a plus, c'est dans ce temps qu'il lui fit épouser une de ses filles légitimées, mademoiselle de Blois, fille de madame de Montespan. Le duc de Chartres s'était fait donner une dot considérable et toutes les prérogatives de premier prince du sang. Louis XIV, dans son testament, avait renversé toutes les lois de la monarchie en faveur de ses enfants naturels, et préparé les voies à toutes les usurpations du duc d'Orléans. Le roi avait été jusqu'à faire accorder aux princes légitimés tous les titres et les prérogatives des princes du sang, et même la succession à la couronne. Louis XIV avait reçu de M. de Torcy un Mémoire dans lequel ce grand diplomate, discutant tout ce qu'il y avait à faire dans la prévision d'un changement de règne, disait au monarque que la seule mesure convenable consistait à faire nommer un régent par les Etats-Généraux. Louis XIV ne suivit pas ce conseil, et celui à qui il ne voulait pas donner la régence fut nommé régent par le parlement. La corruption du règne de Henri III reparut sous le régent, dit M. de Lourdoueix. A cette vieille corruption de mœurs se mêla cette cor-

ruption nouvelle, qui s'opère par les révolutions subites des fortunes.

La dette de l'état était de deux milliards soixante-deux millions, quatre milliards et plus de notre monnaie actuelle. Le duc de Saint-Simon proposa la banqueroute sanctionnée par les Etats-Généraux, lesquels seraient appelés à la sanction de ce vol : le régent ne voulut ni de la banqueroute ni du retour des Etats. On refondit les monnaies; on raya trois cent trente-cinq millions de créances vicieuses. Law se chargea d'éteindre le reste de la dette au moyen de sa banque, qui ne fut composée d'abord que de douze mille actions de trois mille francs chacune. Law est parmi nous le fondateur du crédit public et de la ruine publique. Son système ingénieux et savant n'offrait, en dernier résultat, comme tout capital fictif, qu'un jeu où l'on venait perdre son or et sa terre contre du papier. Voltaire et Montesquieu étaient nés, et publiaient leurs premiers ouvrages; ainsi tout était préparé pour le changement des mœurs, de la religion et des lois. La bigoterie des dernières années de Louis XIV, la fatigue des querelles théologiques, l'ennui de la vieille cour de Saint-Cyr, enfin cette lassitude du passé et cette avidité de l'avenir, naturelles aux nations légères, précipitèrent les Français dans un ordre de choses tout différent de celui qui finissait.

Ce fut à peu près dans ce même temps, dit M. de Lamennais, que l'irréligion commença à lever plus hardiment sa tête hideuse. Louis XIV n'était plus : un prince fanfaron de crimes donnait à la nation l'exemple contagieux de la dissolution et de l'incrédulité. A cette noble décence, à cette majesté de mœurs qui distinguait l'ancien monarque, malgré les écarts où ses passions l'entraînèrent dans sa jeunesse, succéda subitement la licence la plus effrénée. Que le cœur ait ses faiblesses et qu'il en rougisse, cela est de l'homme dans tous les temps, et l'on s'en afflige plus qu'on ne s'en alarme; mais d'ériger l'immoralité en système, et de creuser froidement le crime, voilà ce qui effraie et ce qui caractérise l'é-

poque funeste de la régence. Le sanctuaire de la royauté se changea en un lieu de débauche. L'infamie devint un titre à l'intimité du prince; et pour obtenir sa faveur, deux choses seulement furent nécessaires, ne rien croire, ne rien respecter. On n'offre pas impunément de tels modèles aux peuples. Le germe de la corruption, semé dans la société par la main des Rois, se développe tôt ou tard avec une épouvantable énergie. Quand il n'existe plus rien de sacré pour le souverain, quand il se joue également du vice et de la vertu, de tous les devoirs et de toutes les bienséances, le jour des révolutions est proche; il a lui-même brisé le sceptre dans sa propre main ou dans celle de ses successeurs.

Ce fut sans doute une circonstance funeste pour la France, que l'avénement au pouvoir d'un prince qui ralliait autour de lui tout ce qui faisait profession publique de vice et d'immoralité. La cour du régent corrompit la société, et la société corrompit le jeune roi qui s'élevait au milieu de ce monde. Il fallut que toutes les phases de cette maladie sociale fussent épuisées; il fallut que le corps gangrené fût épuré par le fer et par le feu, pour que la France régénérée retrouvât sa vigueur, ses principes et sa puissance.

Jamais l'impossibilité de se passer des Etats-Généraux ne fut plus évidente qu'après Louis XIV. Son testament, cassé à cause de la prétention de ce prince de faire légitimer ses bâtards et l'état des finances, prouvèrent que le despotisme ne peut suppléer aux assemblées de la nation. La mort du roi révéla deux milliards de dettes; les revenus de trois années étaient consommés d'avance, le crédit était anéanti, la misère publique était au comble, les pensions s'élevaient à un taux excessif, et les engagements de l'Etat liaient l'honneur du gouvernement à la conservation de tous les abus. Il n'existait donc plus, pour faire face aux nécessités du présent, de moyens de finances qui fussent conciliables avec les règles communes de la probité et de la justice, et les choses en étaient venues à ce point que les rapines déguisées étaient les seules ressources qui restassent à employer dans les voies où le pouvoir était en-

gagé. Il n'y avait réellement alors d'autre alternative que de revenir aux assemblées représentatives, pour que les honnêtes gens pussent gouverner, ou de livrer le timon des affaires aux hommes de vice et d'intrigue, si l'on voulait rester dans le monopole (1).

Les expédients de finances qui signalent le début de l'administration sont la démonstration de cette remarque : ces expédients ne furent en effet que des piéges tendus à l'ignorance et à la bonne foi du public, quand ils ne portèrent pas le caractère de la spoliation par le meurtre et l'assassinat. Un de ces moyens consistait à changer la valeur nominale des monnaies par une refonte générale des espèces ; on reprenait pour quatre francs les pièces de trois francs, et on leur attribuait dans la refonte la valeur de cinq francs. Cette valeur fictive eut pour effet de faire hausser le prix nominal de toutes les denrées, en sorte que l'équilibre finit par se rétablir dans le commerce ; mais il y eut pour le trésor un gain immense qui fut nécessairement une perte pour les particuliers. Par un autre édit, on exigea que tous les billets sur l'Etat, qui étaient tombés dans un grand discrédit, fussent soumis à une révision ; que tous ceux dont l'origine serait reconnue frauduleuse ou abusive seraient supprimés, et que les autres seraient consolidés avec un intérêt de quatre pour cent. On présenta, en effet, pour six milliards de créances qui furent réduites à deux cent cinquante millions ; mais, dans l'opération, on trouva le moyen de dérober, sur cette dernière somme, cinquante-cinq millions qui furent censés payés aux particuliers, mais qu'on détourna pour d'autres dépenses. Le troisième moyen adopté par le conseil de finance fut de mettre en vigueur les cours de justice, espèces de commissions prévôtales instituées pour juger les traitants, et qu'on fit servir à dépouiller en masse les enrichis. On rendit une loi pour rechercher l'origine de leurs fortunes depuis vingt-sept ans ; la torture était employée dans les interrogatoires ; la peine de mort et le

(1) M. de Lourdoueix.

pilori étaient les châtiments prononcés contre les coupables de concussions ; les galères punissaient l'erreur dans la déclaration des fortunes ; les dénonciateurs recevaient le cinquième des biens des condamnés ; la simple médisance contre les délateurs était punie du dernier supplice, et les domestiques étaient autorisés à déposer contre leurs maîtres sous des noms empruntés. Tout ce système d'atrocité était appuyé par les passions envieuses de la multitude, qu'on excitait contre les traitants par des gravures et par des pamphlets. Quand on eut ainsi jeté la terreur parmi les enrichis, la chambre ardente ne subsista plus que comme une menace pour arracher la déclaration des fortunes, et une commission de six membres fut chargée de taxer arbitrairement toutes les richesses. Vingt rôles, montant à deux cent vingt millions, furent successivement publiés ; quatre mille cinq cents chefs de famille y furent inscrits ; les traitants défendirent leur vie avec leur argent ; ils achetèrent l'intercession de tout ce qui avait crédit près du régent. Les princes, les roués, les intrigants, les femmes perdues, partagèrent avec le fisc cette curée qu'il avait préparée pour lui seul. La pitié du peuple se déclara pour les coupables ; l'édit était si vague, que personne ne se croyait en sûreté ; chacun cacha sa fortune, l'argent rentra dans la terre, le travail cessa, et la chambre de justice tomba sous l'animadversion universelle ; la plupart des victimes furent ensuite réhabilitées, et l'on rendit des lois pour garantir dorénavant aux financiers la jouissance de leurs fortunes. La marche suivie par le conseil des finances a cela de curieux, qu'elle présente les trois degrés qui se remarquent ordinairement dans la carrière des attentats contre la propriété : l'escroquerie d'abord, puis la soustraction frauduleuse, puis, enfin, le vol à force ouverte, par l'assassinat, la torture et la terreur.

Le système de Law vint compléter la série des opérations fiscales de la régence par une de ces grandes perturbations sociales qui, déplaçant toutes les fortunes, favorisent les gens habiles et les agioteurs : ce système fut une immense intrigue compliquée avec beaucoup d'art, pour offrir un piége à la

cupidité et à l'ignorance, et qui, présentée comme un progrès dans la science financière, comme une découverte du génie qui devait appeler tous les hommes à la richesse, ne tendait au fond qu'à obtenir des valeurs réelles en donnant en échange un papier hypothéqué sur des valeurs imaginaires. On émit de ce papier pour une somme qui représentait quatre-vingts fois le numéraire existant en France ; et comme la valeur des effets commerciaux est dans l'idée qu'on y attache, on employa tous les prestiges pour exagérer cette idée, et on prétendit que ce papier ne tomberait pas si tout le monde était intéressé à le soutenir. Les actions montèrent rapidement vingt fois au-dessus de leur taux primitif. Il se fit en quelques heures des fortunes immenses : tous les Français se crurent riches, et pendant quelques mois la dépense et le luxe furent poussés jusqu'au délire. Pendant ce temps, on remboursa en papier tous les rentiers de l'Etat, et, en payant les dividendes, on soutint l'illusion aussi longtemps qu'il fut nécessaire pour atteindre toutes les richesses réelles ; mais enfin le crédit tomba, et des arrêts de violence employés pour le relever achevèrent de l'anéantir. Après avoir dérangé toutes les familles, remué la société jusque dans ses fondements, et corrompu le caractère et les mœurs de la nation, ce rêve finit par une banqueroute dont la liquidation fut faite par des spadassins érigés en commis qui défendaient par leur épée les retranchements opérés par leurs plumes ; et après que le gouvernement eut extorqué par la force quelques cents millions aux spéculateurs avisés, qui, prévoyant la catastrophe générale, avaient réalisé en argent toute leur fortune de papier, les archives de la commission de liquidation et les billets qu'elle avait retirés furent brûlés dans une cage de fer, à la grande satisfaction du public, enchanté de voir s'en aller en fumée cette chimère qui avait fait pendant deux ans le tourment universel, et de se trouver rendu au positif de la vie.

A la faveur de cette préoccupation d'un peuple entraîné dans les jeux de l'agiotage, et livré à toutes les vicissitudes des révolutions financières, le régent, conseillé par le cardi-

nal Dubois, voulut reprendre toutes les concessions qu'il avait faites pour obtenir le pouvoir. Le parlement de Paris avait été rétabli par un édit dans le droit de remontrances : cette compagnie espérait qu'à l'aide des mesures iniques adoptées par le conseil des finances, elle prendrait possession de la suprématie politique qu'elle avait conquise pendant la Fronde; elle engagea le combat sur la refonte des monnaies, qui excitait partout de vives réclamations, et proposa aux autres cours souveraines de renouveler cet édit d'union qui, sous la minorité de Louis XIV, avait mis le gouvernement à sa discrétion. Mais cette fois l'influence de la cour prévalut dans ces compagnies, qui refusèrent cette proposition. Le parlement se porta à plusieurs mesures violentes qui tendaient à soulever Paris; mais Paris était en proie à d'autres passions. Les magistrats furent mandés aux Tuileries pour assister à un lit de justice. Un grand appareil militaire avait été déployé, et le parlement, abandonné, fut forcé de subir sans murmure l'arrestation de plusieurs de ses membres, qui furent enlevés de leur domicile et conduits dans des prisons d'Etat. Il voulut essayer de réparer cette défaite un peu plus tard, quand le système de Law, en s'écroulant, semblait devoir écraser le gouvernement qui ne pouvait plus le soutenir. Il renvoya, sans daigner les discuter dans des remontrances, les édits de liquidation qui lui avaient été transmis, mais le régent répondit à cette attaque par un coup que Richelieu ni Louis XIV n'avaient pas osé frapper; il fit occuper le palais par les mousquetaires. Le parlement fut exilé en corps à Pontoise, et il n'en revint que pour voir remettre en vigueur la déclaration de Louis XIV qui l'avait réduit à son rôle de cour judiciaire.

Il ne restait plus, des promesses faites par le duc d'Orléans à son avénement au pouvoir, que les conseils administratifs établis dans chaque département ministériel, et décidant les affaires à la majorité des voix. Ces conseils furent supprimés, et l'on rétablit les secrétaires d'état sous la direction du cardinal Dubois, élevé aux fonctions de premier mi-

nistre, fonctions qu'il était digne de remplir sous un pareil régime. Mais une tentative faite pour une convocation des Etats-Généraux prouva que les idées de liberté politique subsistaient toujours dans les esprits.

Le fils de Louis XIV, établi sur le trône d'Espagne, avait élevé, en dépit de ses renonciations, des prétentions à la régence. La santé de Louis XV était débile, et son grand-oncle ne voyait pas sans inquiétude le duc d'Orléans en possession d'un pouvoir qui le mettait de plain-pied avec le trône où un changement de titre aurait suffi pour le faire asseoir, si le jeune roi avait cessé de vivre. Philippe d'Espagne avait donc cherché à former en France un parti pour renverser Philippe d'Orléans : le prince de Cellamare, ambassadeur de la cour de Madrid, était chargé de composer et de diriger ce parti, qui comptait parmi ses principaux adhérents les princes légitimés, dépouillés par le régent des droits et des positions que leur avait donnés Louis XIV (1).

Cette opposition d'intérêts, entre le roi d'Espagne et le régent, avait déterminé ce dernier à chercher, dans l'alliance anglaise, un appui contre les influences de son rival.

« Dubois, dit un historien de la régence, vit dans l'Es-« pagne la nation amie de la France, et le gouvernement « ennemi du régent; il vit dans l'Angleterre la nation enne-« mie de la France, mais le gouvernement intéressé à de-« venir l'ami du régent; en effet, la ressemblance de leur « position devait les rapprocher : Georges était inquiété par « l'héritier des Stuarts; de son côté, le duc d'Orléans avait « en tête Philippe V, menaçant sa régence et prêt à lui dis-« puter la couronne, si Louis XV passait de l'enfance au « tombeau. Mais le prétendant anglais ne pouvait être redou-« table à Georges qu'avec le secours de la France, et le ré-« gent était sûr de braver l'Espagne avec le secours de l'An-« gleterre. Tout les conviait donc à cette alliance tutélaire, « car il s'agissait pour eux du fond même de leur existence,

(1) M. de Lourdoueix.

« et de savoir s'ils seraient poursuivis comme des usurpateurs
« ou respectés comme des possesseurs tranquilles. »

Le plan adopté par le roi d'Espagne et son parti était d'arrêter le régent dans une partie de plaisir, et de le conduire à Madrid; on devait produire un soulèvement dans plusieurs provinces, pour demander à Philippe V la convocation des Etats-Généraux, « qui seuls, disaient les proclamations, pou-« vaient remédier aux maux du royaume dans le présent, « et en prévenir le retour dans l'avenir. » Philippe V devait venir en France tenir ces Etats, et instituer une régence qui aurait gouverné, en son nom, jusqu'à la majorité du roi. Cette conjuration fut découverte par Dubois, qui saisit toutes les pièces de la correspondance. Cellamare et un grand nombre de personnes marquantes furent arrêtés, et le régent profita de l'éclat de cette tentative pour déclarer la guerre à l'Espagne, ainsi qu'il s'y était engagé par son traité avec l'Angleterre. Le comte de Boulainvilliers écrivit à cette époque un Mémoire remarquable pour la convocation des Etats, et il le remit au régent.

Dubois surprit ce prince un jour, lisant un Mémoire du duc de Bourgogne sur l'utilité des Etats-Généraux; ce ministre s'alarma de voir la pensée de son maître engagée dans un pareil projet : il lui enleva ce mémoire des mains, en lui promettant de lui en remettre un autre, bien mieux raisonné, sur le même sujet, et quelques jours après, il lui présenta une note écrite de sa main.

Voici quelques passages de ce document, recueilli dans l'introduction du *Moniteur* de 1789 :

« Ce n'est pas sans raison, disait Dubois, que les rois de
« France sont parvenus à éviter les assemblées connues sous
« le nom d'Etats-Généraux. Un roi n'est rien sans sujets, et
« quoiqu'un monarque en soit le chef, l'idée qu'il tient d'eux
« tout ce qu'il est et tout ce qu'il possède, l'appareil des
« députés du peuple, la permission de parler devant le roi
« et de lui présenter des doléances, *ont je ne sais quoi de*
« *triste*, qu'un grand roi doit toujours éloigner de sa pré-

« sence. Que Votre Altesse royale réfléchisse un moment sur
« ce qui se passe en France, quand le roi établit une loi ou
« crée des impôts : la loi, déjà discutée dans son conseil,
« en émane de la plénitude de son autorité ; il l'envoie à ses
« parlements, pour la faire connaître aux peuples. Quelle
« force pourrait alors s'opposer à la volonté du monarque?
« Les parlements? ils ne peuvent faire que des remontrances;
« si, toutes leurs remontrances finies, il ne plaît pas au roi
« de modifier ou de retirer la loi, ils doivent l'enregistrer; si
« le parlement la refuse encore, le roi lui envoie des ordres
« ultérieurs : alors paraissent d'autres remontrances qui sen-
« tent la faction. Les parlements ne manquent pas de faire
« entendre qu'ils représentent les peuples, qu'ils sont les
« gardiens des lois, etc., à quoi l'autorité répond par un
« ordre d'enregistrer, ajoutant que les officiers du parlement
« ne sont que les officiers du roi et non les représentants de
« la France. Petit à petit le feu s'allume au parlement, les
« factions s'y forment et l'agitent; alors il est d'usage de
« tenir un lit de justice. Si le parlement se soumet, on est
« obéi, et c'est tout ce que peut vouloir le plus grand roi du
« monde; s'il résiste encore, on exile les plus mutins ou le
« parlement en corps à Pontoise : alors on suscite contre lui
« la noblesse et le clergé, ses ennemis naturels; on fait
« chanter des chansons, on fait courir des poésies légères
« et fugitives; on prend par famine les jeunes conseillers
« qui dominent dans ce corps; le besoin qu'ils ont de vivre
« dans la capitale, l'habitude des plaisirs, l'usage de leurs
« maîtresses, leur commandent impérieusement de revenir
« dans leurs foyers; on enregistre donc, on obéit et on re-
« vient. Voilà toute la mécanique de ces circonstances : il
« serait bien dangereux de la changer.

« A présent, V. A. R. connaît-elle des moyens plus effi-
« caces pour s'opposer aux entreprises d'une assemblée vé-
« ritablement nationale qui résisterait à ses volontés? Le
« monarque pourrait-il dire à la nation, comme au parle-
« ment : Vous n'êtes pas la nation? Pourrait-il dire aux re-

« présentants de ses sujets : Vous ne les représentez pas?
« Un roi de France pourrait-il exiler la nation, pour se faire
« obéir, comme il exile ses parlements? Pourrait-il même
« faire la guerre à la France en cas de refus de nouveaux
« impôts? Le roi est assuré de ses troupes contre le parle-
« ment, le serait-il contre la France assemblée? Où frappe-
« raient donc le soldat, l'officier, le général, sans frapper
« contre leurs parents, leurs amis ou leurs frères, etc.? »

La banqueroute qui avait terminé le système de Law avait allégé l'état du fardeau de ses dettes; et l'on peut ajouter aux reproches que le régent a encourus pour avoir adopté cette mesure inique, celui d'avoir donné au despotisme, qui était au bout de ses ressources à la mort de Louis XIV, les moyens de prolonger d'un demi-siècle son existence dans ce pays, et d'avoir rendu plus terrible la crise qui ne pouvait manquer d'arriver, en retardant cette crise politique par une immense perturbation sociale. C'est en effet à cet allégement, causé par le remboursement en papier de tous les créanciers de l'état, que Louis XV a dû la tranquillité intérieure de la plus grande partie de son règne. Mais il était dans les conditions de ce pouvoir sans frein et sans contrôle de retomber enfin dans les embarras dont il n'était sorti que par des expédients hors de nature. Le despotisme n'a aucun moyen de se défendre contre le développement des abus qui naissent de lui. Le régent avait supprimé un grand nombre d'offices sans indemniser les possesseurs; à la fin du règne de Louis XV, ces offices s'étaient multipliés jusqu'au nombre de trois cent mille, tous rétribués par l'état. Les vices du régent avaient fait passer en usage *les bons non motivés* qui servaient à des dépenses que leur nature obligeait de rendre secrètes : ces sortes de bons s'élevèrent à plus de cent millions, sous Louis XV; et l'on a évalué à cinq cent millions les sommes dévorées pendant ce règne par les honteuses passions dans lesquelles ce prince était plongé. Enfin le désordre universel qui s'introduisit dans l'administration et le gouvernement, quand la faveur des courtisanes devint la source des grands emplois

de l'état, amena la ruine des finances, et replaça la royauté sous l'empire des nécessités dont le régent l'avait fait sortir en ruinant les particuliers. Il est de l'essence du despotisme de ne pouvoir se soutenir dans l'ordre et la régularité ; il aspire toujours à l'abîme, et n'en sort jamais que pour y retomber (1).

Il faut reconnaître cependant que l'état de paix où le régent maintint la France avait déjà produit, en 1718, l'extinction de quatre cent millions de dettes. Mais en 1719 il se fit l'instrument des Anglais contre l'Espagne, et il déclara la guerre au petit-fils de Louis XIV. Il fit incendier deux chantiers de la marine espagnole et neuf vaisseaux qui s'y trouvaient en construction. L'armée française, sous les ordres du duc de Berwick, concourut avec les Anglais à cet acte de destruction. « La France, plus que les autres nations, avait besoin du bienfait de la paix; mais des calamités intérieures vinrent alors l'accabler presque simultanément. La Bretagne, à peine sortie des troubles qu'y avait causés la révolte, vit les deux tiers de la ville de Rennes consumés par les flammes. La population de Marseille périt presque tout entière par la peste, et ce fléau porta ses ravages dans plusieurs provinces méridionales. C'était dans le même temps que la chute de ce système de Law renversait toutes les fortunes et bouleversait tout le royaume. Le parlement fit éclater de nouveau la plus vive et la plus courageuse opposition : il refusa positivement d'enregistrer les édits par lesquels le régent s'efforçait encore de soutenir le système, et il fut exilé à Pontoise. Le cours de la justice fut interrompu; et la nation, qui gémissait de tant de maux à la fois, fut persuadée qu'ils n'étaient que le châtiment des désordres dans lesquels la cour du régent était plongée. Les querelles de religion contribuèrent aussi beaucoup à augmenter l'effervescence générale. Le régent, qui s'en était moqué, voulant jouer tour à tour les partis opposés, finit par les mécontenter également l'un et l'autre. Après

(1) M. de Lourdoueix.

avoir sacrifié les jésuites au besoin qu'il avait du parlement, il les réhabilita lorsque les parlements refusèrent de lui obéir et que Dubois eut recours à la cour de Rome pour sa scandaleuse élévation. Ce fut dans cette conjoncture qu'on renouvela tous les anciens bruits d'empoisonnement, et que l'exil de Villeroi, ce zélé gardien de la personne du jeune monarque, vint encore augmenter toutes les inquiétudes. L'irréligion dont le régent faisait parade dans toutes les occasions causait aussi une grande agitation parmi le peuple. La cour avait suivi l'impulsion donnée par le prince; et les mêmes hommes qui s'étaient montrés, sous le règne précédent, religieux et sévères dans leurs mœurs, parurent tout à coup impies et débauchés, pour ne pas cesser d'être courtisans. A l'exemple du maître que Louis XIV avait nommé *un fanfaron de crimes*, ils firent trophée de leurs vices et de leurs débauches. On pense bien que dans un tel état de choses Dubois n'était pas resté au-dessous de lui-même. Cet homme, qu'on avait vu avec tant de surprise devenir archevêque, cardinal et premier ministre, n'avait pas cessé de présider aux plaisirs secrets du régent. Revêtu des premières dignités de l'Eglise, il affichait encore le même mépris pour la religion et pour les bonnes mœurs. Cet exemple des plus hautes faveurs prodiguées à celui qui s'en montrait si peu digne devait avoir les suites les plus funestes. C'est de cette époque qu'on peut marquer en France la décadence de la religion et de toutes les vertus publiques et privées; et c'est à la déplorable condescendance du régent pour ce misérable, que de si grands malheurs doivent être attribués.

Rien de moins facile à expliquer que le joug avilissant auquel le duc d'Orléans resta si longtemps asservi. Le prince était supérieur à Dubois par l'esprit et par les lumières; cependant il ne fit jamais rien d'important sans prendre son avis et sans se soumettre à sa volonté. Il méprisait, plus que personne, sa dépravation et sa bassesse; il lui donna souvent à lui-même des preuves, non équivoques, de mépris; néanmoins, il suivit son exemple dans ses habitudes les plus vi-

cieuses. Aussi le pouvoir de Dubois, sur l'esprit du régent, n'était ni l'influence du génie sur la médiocrité et l'ignorance, ni l'ascendant d'un maître sur son élève. La condescendance du prince ne ressemblait pas non plus aux faiblesses du favoritisme; c'était plutôt des complaisances pour un confident, pour un compagnon de débauches, des ménagements pour un complice. Il faut cependant avouer que cet homme, doué de quelque sagacité, et surtout de beaucoup de finesse dans les affaires, se rendit quelquefois utile à son maître. Ce fut par ses avis que celui renonça au projet, si dangereux, de convoquer les Etats-Généraux. Dans l'état de fermentation, où se trouvait la France, il est sûr qu'une pareille mesure eût pu avoir dès-lors les funestes résultats qu'elle a eus plus tard dans des circonstances à peu près semblables. Le régent avait des idées fausses sur le gouvernement monarchique; il admirait la constitution anglaise, qu'il connaissait peu; et il redoutait les Etats-Généraux et ne connaissait pas la constitution de la France. Si l'impulsion d'obéissance et de soumission donnée par Louis XIV, n'eût pas encore duré, il est impossible de calculer les résultats qu'eût pu avoir cet abandon, cette disposition à la clémence, ou plutôt cette faiblesse, qui formait l'un des premiers traits du caractère du duc d'Orléans. Lorsque la populace menaçante apporta devant son palais les cadavres sanglants de trois hommes, dont la chute du système avait causé la mort, il ne s'étonna point de cette audace, et ne voulut pas même qu'elle fût réprimée, disant: « que le peuple avait raison; qu'il était bien bon de souffrir tant de choses. » Heureusement ce peuple n'avait pas de chefs; aucun plan ne le dirigeait. Comme l'a dit Saint-Simon: « Pour faire des révolutions, il faut des chefs, des têtes et de l'argent; et il n'y avait rien de tout cela en France. » La monarchie resta donc encore debout; et le régent put continuer en paix ses soupers, et se plonger de plus en plus dans ses honteuses débauches. « Les soupers du régent, dit Saint-Simon, étaient toujours avec des compagnes fort étranges, avec ses maîtresses, quelquefois des filles de l'Opéra, sou-

vent avec la duchesse de Berri, quelques dames de moyenne vertu, une douzaine d'hommes, que sans façon il ne nommait pas autrement que ses *roués*, et quelques gens sans nom, brillants par leur esprit et par leur débauche. La chère y était exquise. Les galanteries passées et présentes de la cour et de la ville, les vieux contes, les disputes, rien ni personne n'était épargné... On buvait beaucoup, et du meilleur vin ; on s'échauffait, on disait des ordures à gorge déployée, des impiétés à qui mieux mieux ; et, quand on avait fait du bruit et qu'on était bien ivre, on allait se coucher. Au moment de ces orgies, il était impossible de parvenir au prince, même pour des affaires qui intéressaient au plus haut degré l'état et sa personne. »

Ce fut ainsi qu'il n'apprit que le lendemain la découverte de la conspiration de Cellamare, et que, même alors, la tête encore appesantie par les vapeurs du vin, il prêta peu d'attention au récit que Dubois vint lui faire. Le fourbe sut profiter adroitement de cette indifférence pour soustraire des pièces, et dissimuler quelques faits, afin de ménager les hommes puissants, dont il voulait se faire un appui. On prétend même qu'il se fit payer fort cher la grâce de quelques-uns. Ce ne fut pas dans cette seule occasion que le régent oublia ses devoirs pour ses honteux plaisirs. Cependant on a fait une remarque assez extraordinaire; c'est que, dans ses moments d'ivresse et d'abandon les plus absolus, ses maîtresses ou ses favoris ne purent jamais lui arracher un secret de l'état. Ce prince les méprisait également ; et mesdames de Parabère et de Sabran, auxquelles il parut le plus longtemps attaché, n'obtinrent pas sur lui une plus grande influence. Dubois eut seul, pendant toute sa vie, un pouvoir absolu sur son esprit; cependant il paraît que, dans les derniers temps, le prince était las du joug humiliant que Dubois lui faisait porter; il lui avait tout sacrifié, jusqu'à ses maîtresses et ses plus intimes amis. C'était par lui que le duc de Noailles et Noé avaient été éloignés de la cour. Le régent les y rappela dès qu'il le vit mort. C'est ce coquin de Dubois qui est cause

de tout, dit-il au premier. » — Reviens, mon cher Noé, écrivit-il au second; rien ne pourra plus nous désunir, *morta la bestia, morto lo veleno.* » Quelques personnes crurent qu'après la mort de Dubois le duc d'Orléans aurait une conduite plus sage; mais ses habitudes étaient trop enracinées; il avait perdu toute son ardeur et son énergie; et, quoiqu'il n'eût pas encore atteint sa cinquantième année, il semblait accablé de toutes les infirmités de la vieillesse. Cette régence, qui n'avait pas duré huit ans, avait déjà parcouru tous les périodes d'un long règne, et semblait arrivée à cette dernière époque où les plus grands rois, accablés par l'âge, ne supportent qu'avec peine le poids de la couronne (1).

Louis XV, dit M. de Châteaubriand, respira, dans son berceau, l'air infecté de la régence; il se trouva chargé de l'énorme poids d'une monarchie absolue; son esprit ne lui servait qu'à voir ses fautes et ses vices, comme un flambeau dans un abîme.

L'abbé de Fleury, précepteur du roi, devient premier ministre après le duc de Bourbon, et reçoit le chapeau de cardinal; ce vieux prêtre rendit des forces à la France épuisée, en la laissant se rétablir d'elle-même à l'aide de son tempérament robuste (2).

Deux guerres eurent lieu avec l'Autriche; le vainqueur de

(1) Ce jugement est tiré de la *Biographie universelle*. Il existe sept exemplaires, peut-être douze, d'un recueil infâme intitulé : *le Cosmopolite;* c'est un choix de pièces licencieuses, formé en 1735 par le duc d'Aiguillon, et imprimé chez lui et par lui, dans sa terre de Veretz, en Touraine. Une princesse de Conti, le comte d'Agenois et quelques autres seigneurs furent les collaborateurs du duc d'Aiguillon. Le livre est dédié à madame de Miramion, et c'est Moncrif qui fit l'épître et la préface. Ces détails nous aident à comprendre combien était profonde la plaie que les déréglements de la régence avaient faite à la morale publique. Que penser d'un pays où les plus grands seigneurs se déshonoraient par ces abominables publications?

(2) Aucune nation, dit M. de Maistre, n'a possédé un plus grand nombre d'établissements ecclésiastiques que la nation française, et nulle souveraineté n'employa plus avantageusement pour elle un plus grand nombre de prêtres que la cour de France; ministres, ambassadeurs, négociateurs, instituteurs, etc. On les trouve partout. De Suger à Fleury, la France n'a qu'à se louer d'eux.

Denain reparut sur les champs de bataille, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. En apprenant la mort du maréchal de Berwick, tué d'un coup de canon, il s'écria avec humeur : « Cet homme a toujours été heureux! » Frédéric et Marie-Thérèse paraissent sur la scène.

Le cardinal de Fleury meurt, et le roi gouverne par lui-même. Il tombe malade à Metz. S'il fût mort, il eût été pleuré; la France le surnommait le bien-aimé. Bataille de Fontenoy. Le prétendant descend en Ecosse, remporte deux victoires, et ne marche pas sur Londres. Le temps des Stuarts était accompli. Tandis que la France courait à sa ruine, l'Angleterre parvenait au plus haut point de sa puissance. Paix d'Aix-la-Chapelle. Querelles parlementaires et jansénistes. Billets de confession. Conflit de l'archevêque de Paris, Beaumont, et des administrateurs de l'Hôtel-Dieu. Damiens attente à la vie du roi.

La guerre recommença entre la France et l'Angleterre au sujet des limites du Canada. Pour la première fois, on vit ce nom de Washington dans le récit d'un obscur combat donné dans les forêts, vers le fort Duquesne, entre quelques sauvages, quelques Français et quelques Anglais. Quel est le commis à Versailles et le pourvoyeur du *Parc-aux-Cerfs*; quel est surtout l'homme de cour ou d'Académie qui aurait voulu changer, à cette époque, son nom contre celui de ce planteur américain? A cette même époque, l'enfant, qui devait un jour tendre sa main secourable à Washington, venait de naître. Que d'espérances attachées à ce berceau! c'était celui de Louis XVI. Le duc de Choiseul fut chargé du département des affaires étrangères, en remplacement de l'abbé de Bernis, né de ses chansons et fils de ses vers si profondément oubliés. Homme habile, courtisan adroit, quoique hautain et léger, le duc de Choiseul obtint son avancement politique de madame de Pompadour, qui nommait les ministres, les évêques et les généraux. Cette femme, à qui Marie-Thérèse fit tourner la tête en l'appelant *son amie*, précipita la France dans la guerre honteuse et fatale de 1757. Le duc de Choi-

seul est l'auteur du *pacte de famille*; on lui doit la création des corps de l'armée d'artillerie et du génie. L'expulsion des jésuites de toute la chrétienté catholique fut, en partie, son ouvrage.

Après la mort de madame de Pompadour, le duc de Choiseul ne voulut point accepter la protection de madame du Barry. Louis XV leur semblait manquer à ce qu'il devait à leur naissance, en leur faisant l'injure de ne pas choisir, dans leurs rangs, ses courtisanes; la nouvelle maîtresse du prince parut un outrage aux droits d'un noble sang, précisément parce qu'elle était à sa place. Le chancelier de France, Maupeou, le duc d'Aiguillon et l'abbé Terray, se servirent de madame du Barry pour faire renvoyer le duc de Choiseul. Cette femme dégradée n'était pas méchante; elle avait la bonté du vice banal; sans ambition et sans intrigue, elle eût volontiers servi le premier ministre, si celui-ci n'avait guindé son orgueil.

Maupeou venait d'attaquer la monarchie parlementaire, qui s'avisait de vouloir revivre; le duc de Choiseul fut enveloppé dans la disgrace des magistrats relégués à Chanteloup. Il languit dans un exil insolent qui accusait la faiblesse et la rapide décadence de la monarchie absolue. La duchesse de Choiseul, la duchesse de Grammont et la comtesse du Barry, ont vécu assez, la première, pour réclamer son illustre ami, l'abbé Barthélemy, dans les temps révolutionnaires; la seconde, pour monter intrépidement à l'échafaud; la troisième, pour porter au même échafaud la faiblesse de sa vie, et lutter avec le bourreau en face des *tricoteuses*; Parques ivres et basses que pouvait allécher le sang de Marie-Antoinette, mais qui auraient dû respecter celui de mademoiselle Lange. Le règne de Louis XV finit par l'exil des parlements, le procès de Lachalotais, la mort du grand dauphin, le mariage de son fils aîné et de l'archiduchesse d'Autriche, et le partage de la Pologne: différentes espèces de calamités.

Louis XV mourut le 10 mai 1774, dans la soixante-cinquième année de son âge. Le règne de ce prince est l'époque la plus déplorable de notre histoire; quand on en cherche les

personnages, on est réduit à fouiller les anti-chambres du duc de Choiseul, les garde-robes des Pompadour et des Du Barry, noms qu'on ne sait comment élever à la dignité de l'histoire. La société entière se décomposa : les hommes d'état devinrent des hommes de lettres, les gens de lettres des hommes d'état, les grands seigneurs des banquiers, des fermiers généraux de grands seigneurs. Les modes étaient aussi ridicules que les arts étaient de mauvais goût; on peignait des bergères au panier dans les salons, où les colonels brodaient. Tout était dérangé dans les esprits et dans les mœurs, signe certain d'une révolution prochaine : les magistrats rougissaient de porter la robe, et tournaient en moquerie la gravité de leurs pères; les prêtres, en chaire, évitaient le nom de Jésus-Christ, et ne parlaient plus que du législateur des chrétiens; les ministres tombaient les uns sur les autres; le pouvoir glissait de toutes les mains; le suprême bon ton était d'être anglais à la cour, prussien à l'armée, tout enfin, excepté français. Ce que l'on disait, ce que l'on faisait, n'était qu'une suite d'inconséquences; on prétendait garder des abbés commendataires, et l'on ne voulait pas de religion; nul ne pouvait être officier, s'il n'était gentilhomme, et l'on déblatérait contre la noblesse; on introduisait l'égalité dans les salons, et les coups de bâton dans les camps. La société avait quelque chose de puéril comme la société romaine au moment de l'invasion des Barbares : au lieu de faire des vers dans un cloître, on en faisait dans les *boudoirs*; avec un quatrain, on était illustre. L'intrigue élevait et renversait chaque jour les ministres; ces créatures éphémères, qui apportaient dans le gouvernement leur ineptie, y apportaient encore un esprit antipathique à celles qui les avaient précédées ; de là, ce changement continuel de système, de projets, de vues. Les nains politiques étaient suivis d'une multitude de commis, de laquais, de flatteurs, de comédiens, de maîtresses. Tous ces êtres d'un moment se hâtaient de sucer le sang du misérable, et s'abîmaient bientôt devant une autre génération d'insectes, aussi fugitive et aussi dévorante que la première. Tandis que le peuple per-

dait à la fois ses mœurs et son ignorance, sourde au bruit d'une vaste monarchie qui roulait en bas, la cour se plongeait plus que jamais dans un despotisme qu'elle n'avait plus la force d'exercer. Au lieu d'élargir ses plans, d'élever ses pensées en progression relative à l'accroissement des lumières, elle rétrécissait ses préjugés, ne savait ni se soumettre au mouvement des choses, ni s'y opposer avec vigueur. Cette misérable politique, qui fait qu'un gouvernement se resserre quand l'esprit public s'étend, est remarquable en toutes révolutions. C'est vouloir inscrire un grand cercle dans une petite circonférence; le résultat est certain. La tolérance s'accroît, et les prêtres font juger et exécuter un jeune homme qui, dans une orgie, avait insulté un crucifix. Le peuple se montre incliné à la résistance, et tantôt on lui cède mal à propos, tantôt on le contraint imprudemment ; l'esprit de liberté paraît, et alors on multiplie les lettres de cachet. A voir le monarque endormi dans la volupté, des courtisans corrompus, des ministres méchants ou imbéciles, des philosophes, les uns sapant la religion, les autres l'état, des nobles ou ignorants ou atteints des vices du jour, des ecclésiastiques à Paris, la honte de leur ordre, dans les provinces pleins de préjugés, on eût dit une foule de manœuvres empressés à démolir un grand édifice.

Comme pourtant ce peuple français ne peut être tout-à-fait obscur, il gagnait encore la bataille de Fontenoy, pour empêcher la prescription contre la gloire; d'Assas aux champs de Clostercamp, s'écriait : « A moi Auvergne, c'est l'ennemi ! »

Pour maintenir nos droits au génie, Montesquieu, Voltaire, Buffon et les deux Rousseau écrivaient.

Au dix-huitième siècle, les affaires firent silence, pour laisser le champ de bataille aux idées. Soixante ans d'un ignoble repos, donnèrent à la pensée le loisir de se développer, de monter et de descendre dans les dernières classes de la société, depuis l'homme du palais jusqu'à l'habitant de la chaumière. Les mœurs affaiblies se trouvèrent ainsi calculées pour ne plus offrir de résistance à l'esprit, ce qu'elles font sou-

vent quand elles sont jeunes et vigoureuses. Montesquieu, Rousseau, Raynal même et Diderot, à travers leurs déclamations, fixaient l'attention de la foule sur les droits de la liberté politique. On commençait à mieux connaître l'Angleterre et l'on comparait les deux gouvernements. Voltaire accomplissait une révolution dans les idées religieuses. Si l'irréligion était poussée jusqu'à l'outrage, si elle prenait un caractère sophistique et étroit, elle menait néanmoins à ce dégagement des préjugés qui devait faire revenir au véritable christianisme. La grande existence de ce siècle est Voltaire. Tous les souverains écrivaient à cet homme illustre et étaient flattés de recevoir un mot de sa main : Ferney était la cour européenne. Cet hommage universel, rendu au génie qui sapait à coups redoublés les fondements de la société alors existante, était caractéristique de la transformation prochaine de cette société. Et pourtant il est vrai que si Louis XV eût fait la moindre caresse au flatteur de madame de Pompadour, que s'il l'eût traité comme Louis XIV traitait Racine, Voltaire eût abdiqué le sceptre, il eût troqué sa puissance contre une distinction d'antichambre, de même que Cromwell fut au moment d'échanger ce qu'il est aujourd'hui dans l'histoire pour la jarretière d'Alix de Salisbury. Ce sont là les mystères des vanités humaines. » M. de Maurepas, dans ses Mémoires, dit que Voltaire voulait être ministre.

« Louis XV, dit M. Buchez, mourut le 10 mai 1774. La cause de sa mort fut en rapport avec les habitudes de sa vie. On ignore généralement que l'on peut avoir la petite vérole plusieurs fois. Quoique ce fait forme une exception fort rare, il y en a cependant des exemples certains. Louis XV, se confiant en ce qu'il avait eu la petite vérole en 1728, se livrait sans crainte aux plaisirs de son parc aux cerfs. Il s'y complaisait avec une ardeur que son âge semblait devoir lui interdire, par l'effet, dit-on, d'un préjugé aussi absurde qu'odieux. Il croyait diminuer, en le partageant, un vice qu'il avait acquis dans ses débauches, et que la médecine avait su seulement pallier ; il croyait, en outre, en suivant la logique de cette abomi-

nable doctrine, que le mal était d'autant plus diminué que la malheureuse, qui le recevait, pouvait en prendre davantage; c'est-à-dire était plus jeune et plus saine. De là cette chasse aux enfants, qui donna lieu à ce bruit qui courut par toute la France dans le peuple, savoir, que le roi, pour ranimer la vie qui s'éteignait en lui, prenait des bains de sang humain. Ce bruit n'était qu'une traduction de la vérité. C'était la seule forme sous laquelle on pût donner une idée de l'égoïsme extrême du monarque sans offenser les oreilles chastes et sans propager l'idée de son affreuse dépravation. Je suis honteux moi-même d'entrer dans de pareils détails, quoique ce soit mon devoir; car il faut montrer quels furent les excès qui amenèrent les terribles punitions et les rigueurs vengeresses de la révolution. Il faut montrer comment un peuple habituellement aussi généreux et aussi bon que le peuple français fut amené à une ivresse de colère qui le rendit quelquefois aveugle, même jusqu'à l'injustice. L'historien doit mettre de côté les scrupules du langage et les susceptibilités même des familles, lorsqu'il s'agit de l'honneur d'une nation. Je n'ai plus au reste qu'un mot à dire pour en finir. Louis XV prit la variole d'une petite fille avec laquelle il passa quelques heures. Ainsi, par une juste punition, il reçut une maladie mortelle, lorsqu'il cherchait à prolonger sa santé en détruisant celle de sa victime. La mort du roi fut affreuse. Lorsqu'on sut qu'il devait mourir, presque toute la cour l'abandonna. L'odeur repoussante que son corps exhalait chassait tout le monde, et l'infectait lui-même. La gangrène le frappa, et il vit tomber sa chair en lambeaux. Enfin, l'histoire de sa vie se dressa devant lui, et la crainte de Dieu lui apparut. Alors, par l'effet du même égoïsme qui l'avait conduit jusque là, il en appela à toutes les pratiques, à toutes les prières, à la superstition même. Les soins de son confesseur et des évêques ne purent le tirer de la cruelle alternative entre l'espérance et le désespoir où la mort le saisit.

La fin de ce prince fut utile à la monarchie. Des contemporains disent qu'à ce moment la révolution était si prochaine

que tout le monde la sentait venir. L'espérance d'un nouveau règne suspendit l'orage près d'éclater. Cependant, déjà le nom des Etats-Généraux était dans presque toutes les bouches, soit à titre de danger, soit à titre d'espérance. Il paraît que, lorsque Malesherbes osa en parler dans le conseil, en 1771, il était plus qu'un simple conseiller, il était l'interprète d'une opinion qui était presque publique. Ainsi le parti des réformateurs, philosophes et économistes, était arrivé à ce point qu'il n'avait plus besoin de s'accroître, mais qu'il pensait déjà au moyen de réaliser ses projets. Toute la partie active et virile de la nation, toutes les jeunes générations étaient acquises aux nouvelles idées. Ce succès n'avait en rien diminué le zèle ni le nombre des écrivains; il les avait accrus au contraire. Voltaire était dépassé de toutes manières, et particulièrement en fait d'incrédulité; il s'en indignait. Quand les hommes entrent dans une route, il est rare qu'ils s'arrêtent avant d'en avoir atteint l'extrémité; c'est ce qui arriva dans cette circonstance. Voltaire avait ouvert la voie par le doute et la plaisanterie; en y marchant à sa suite, l'école arriva à la négation et à la haine. Pour en avoir la preuve, il suffit de jeter les yeux sur la liste des ouvrages condamnés par l'assemblée du clergé de 1775, comme enseignant *l'athéisme, la corruption des mœurs et la révolte.* Nous allons citer quelques uns des livres dont les noms y étaient inscrits. C'étaient, entr'autres, *le Christianisme dévoilé*, *le Sermon des cinquante*, *l'Examen impartial*, *la Contagion sacrée*, *l'Examen critique des anciens et nouveaux apologistes de la religion*, *la lettre de Thrasybule à Leucype*, *le Système de la nature*, *le Système social*, *de l'Homme*, *l'Histoire critique de la vie de Jésus-Christ*, *l'Histoire philosophique et politique de Raynal*, etc., etc. Le clergé, qui condamnait cette littérature, s'en défendait lui-même difficilement. L'esprit philosophique et critique avait pénétré dans son propre sein. Voici ce qu'on lit dans les *Mémoires pour servir à l'état ecclésiastique*, année 1765 : Vingt-huit bénédictins, de l'abbaye de Saint-Germain des Prés de Paris, présentèrent au roi

une requête contre leur règle. « Ils y demandaient à être débarrassés de leur habit et affranchis de l'office de la nuit et de l'observance du maigre. Leurs vêtements, disaient-ils, les rendaient ridicules, et les deux autres points de la règle les empêchaient de se livrer à des travaux utiles. Depuis plusieurs années, on remarquait un grand relâchement dans quelques monastères. La dissipation, l'oisiveté et l'amour du luxe et du monde, avaient pris la place du travail et de l'esprit de pauvreté. Dans le même temps, des désordres éclataient dans plusieurs maisons. Là, on abolissait, sans autre formalité, l'usage du maigre. Ici, on retranchait l'office de la nuit. Ailleurs, des repas, des fêtes, des concerts, profanaient un séjour destiné à la pénitence et à la prière. Des dissensions fâcheuses prenaient la place de l'esprit de paix et d'union. La même année que la requête, des divisions scandaleuses éclatèrent entre les capucins à Paris. C'est à cette époque que l'on peut rapporter les longues querelles qui déchirèrent la congrégation de Saint-Maur, et qui privèrent l'Eglise et l'état des secours qu'elle avait si souvent fournis à l'un et à l'autre, etc.» Les Mémoires que nous venons de citer ne parlent pas de cette multitude d'abbés parés, pimpants et musqués, qui formaient alors comme l'indispensable ornement des salons de la haute compagnie et des levers des grandes dames. Ils faisaient de petits vers, de petits livres, des opéras comiques; il y en avait qui entretenaient des filles. Il suffit, pour les peindre tous, de citer les noms de l'abbé Chaulieu, qui commence le siècle, et de l'abbé Voisenon, qui, quoique prêtre et grand-vicaire, le finit, et se montra pire que le premier. Quels que fussent les droits de ces hommes au titre qu'ils portaient, quelle que fût la nature, la réalité ou le néant de leurs engagements dans les ordres sacrés, ils portaient l'habit ecclésiastique, et déshonoraient, aux yeux du public, le corps respectable qui les tolérait et auquel ils semblaient appartenir par leur titre et par leur costume. Au reste, parmi cette jeunesse cléricale, qui se préparait si singulièrement à la pratique des vertus chrétiennes, il y en avait qui prétendaient

aux premières dignités de l'Eglise et qui y parvenaient. Je ne citerai pas pour exemple l'abbé Dubois, parce que ce fut un personnage trop infâme et tout-à-fait exceptionnel; mais je nommerai l'abbé de Bernis, que la faveur de madame de Pompadour fit d'abord ambassadeur à Venise, puis ministre, et qui obtint enfin le chapeau de cardinal et l'ambassade de Rome.

La majorité du clergé français détestait ces scandales, mais elle n'y pouvait rien, car la feuille des bénéfices n'était pas à sa disposition. Elle protestait par ses mœurs et par des œuvres. Il y eut un grand nombre d'ouvrages du premier mérite, produit par cette partie respectable du corps ecclésiastique; il se fit aussi des œuvres de charité remarquables. Un grand nombre de prêtres se distinguèrent dans la chaire. Personne n'ignore quelles furent l'énergie et la franchise du P. Bridaine. L'évêque de Senez, prêchant devant Louis XV et la Dubarry, eut le courage de prononcer cette phrase, qui suffit pour faire connaître l'esprit du sermon : « Salomon, rassasié de voluptés, las d'avoir épuisé, pour réveiller ses sens flétris, tous les genres de plaisirs qui entourent le trône, finit par en chercher d'une espèce nouvelle dans les vils restes de la corruption publique. »

Louis XV n'eut qu'un seul enfant mâle, qui mourut à l'âge de trente-six ans, le 20 décembre 1765, laissant trois fils, qui furent Louis XVI, Louis XVIII, Charles X et une fille, madame Elisabeth. Louis, dauphin de France, par la mort de son frère, fut marié, en 1770, avec Marie-Antoinette d'Autriche, fille de l'impératrice Marie-Thérèse. Les fêtes de son mariage donnèrent lieu à un accident grave qu'il n'est pas permis de passer complètement sous silence, parce que, dans ce siècle, où l'on commençait à douter de la religion, mais où l'on croyait à Cagliostro, à Mesmer et aux présages, l'on en tira un sinistre augure, dont les contemporains ont transmis la mémoire presque jusqu'à nous. Un feu d'artifice, tiré dans les Champs Elysées, attira la masse du public sur la place Louis XV, qui n'était pas encore achevée, et, par suite,

encombrée de matériaux et remplie de trous. Après le feu, la foule, opérant simultanément le même mouvement de retour, encombra les passages. La presse devint excessive, et il s'ensuivit tous les accidents ordinaires en pareilles circonstances. Il y eut quelques personnes étouffées; mais, comme la peur avait été grande, on en exagéra le nombre, on le porta jusqu'à quinze cents. Il y eut des gens qui, au lieu d'y voir un effet naturel, virent dans ce malheur l'effet d'une conspiration contre le peuple; preuve singulière de la situation où étaient alors les esprits. »

Tout tendait à la destruction du pouvoir parlementaire des magistrats et du pouvoir absolu des rois, tout allait au rétablissement des assemblées nationales : M. de Lourdoueix, dans son beau livre sur la société française, a très-bien montré les usurpations du parlement et la position où ce corps se trouvait sous Louis XV relativement à la royauté :

« Louis XV se retrouva dans l'obligation de recourir à de nouveaux impôts pour faire face aux besoins des longues guerres dans lesquelles il fut engagé : il demanda deux vingtièmes des revenus de ses sujets, et rendit ainsi aux parlements le sentiment de leur importance et le désir d'étendre et de perfectionner leur monopole en lui donnant une organisation plus vaste et plus régulière.

Pour sortir de la nullité, qui commençait à les atteindre, les parlements s'étaient engagés dans une lutte violente contre le clergé au sujet des refus de sacrements qu'ils prétendaient juger, bien que ces sortes de questions fussent dans le domaine du pouvoir spirituel; mais elles se rattachaient alors à cette longue querelle des jansénistes et des molinistes, qui divisait encore la France. Les magistrats étaient dans cette querelle pour leurs passions, et ils intervenaient dans le différend non comme arbitres, mais comme parties. Les parlements rendaient des arrêts pour obliger les curés à donner l'extrême-onction à des malades : ils envoyaient leurs huissiers et leurs recors exécuter ces décisions étranges, décrétaient d'ajournement personnel les prêtres récalcitrans, con-

damnaient les évêques à de grosses amendes et faisaient brûler leurs mandements par la main du bourreau. Le conseil du roi cassait ordinairement ces arrêts des parlements, qui alors suspendaient le cours de la justice pour les procès civils, mais n'en continuaient pas moins à frapper les ecclésiastiques. Ces conflits avaient lieu dans plusieurs parlements du royaume, mais c'est surtout à Paris qu'ils avaient pris un caractère plus opiniâtre et plus animé. Après avoir multiplié inutilement les lettres de jussion pour obliger les membres de ce parlement à reprendre leurs fonctions judiciaires et à s'abstenir de juger dans le spirituel, le roi s'était vu forcé de recourir à des voies de rigueur : il avait exilé tous les membres des enquêtes, les uns à Bourges, les autres à Poitiers, et toute la grand'chambre à Pontoise. L'année suivante, le parlement avait été rappelé ; mais cette punition, loin d'avoir modéré l'ardeur des passions, qui emportaient les magistrats, les avait disposés à profiter de la première occasion pour se mettre à l'abri des coups d'état de la royauté.

C'est dans cette situation morale que Louis XV les trouva quand il envoya au parlement les édits qui ordonnaient la perception des deux vingtièmes pour soutenir la guerre contre l'Angleterre.

L'enregistrement de ces édits ayant donné lieu à des difficultés, le roi eut recours aux lits de justice, et les parlements furent mandés à Versailles; mais les magistrats, de retour à Paris, protestèrent contre l'enregistrement des édits, en déclarant qu'ils avaient été privés de la liberté d'examen. Au milieu de l'agitation que cette affaire avait excitée, la magistrature reconnut que le parlement de Paris était trop faible pour défendre seul le terrain du monopole contre la royauté; elle découvrit que tous les parlements de France ayant la même origine et les mêmes attributions pouvaient prétendre, au même titre, à limiter le pouvoir royal; et l'on se mit à considérer le parlement comme un vaste corps distribué en plusieurs fractions, qui toutes avaient un ressort particulier pour rendre la justice, mais qui composaient un tout homo-

gène lorsqu'il s'agissait d'autoriser les impôts et de prononcer sur les grandes questions de la politique générale. En conséquence, plusieurs cours supérieures s'intitulèrent : *Classes du parlement du royaume*, « et ne prétendirent à rien moins, « dit Voltaire, qu'à représenter l'état entier, divisé en différentes « rentes compagnies, qui toutes constitueraient les États-« Généraux perpétuels de la monarchie. » Il faut convenir que c'était là le développement naturel que devait prendre l'institution parlementaire ; mais il est facile de voir que ce développement rendait le gouvernement impossible, et que la royauté ne retrouvait plus, dans ce système, cette *mécanique* si bien décrite par Dubois, et dont le jeu facile et commode avait porté le despotisme à conserver ce monopole, malgré les embarras qu'il lui causait. Louis XV crut donc nécessaire de *réformer* le parlement de Paris, et de lui ôter ce pouvoir politique que les autres parlements voulaient partager avec lui : il s'efforça de restreindre l'action de cette compagnie dans ses fonctions judiciaires, supprima deux chambres et plusieurs officiers de ce corps, exigea dix années de services pour donner le droit d'opiner dans l'assemblée des chambres. Le lendemain du lit de justice où cet édit de réformation fut enregistré, quinze conseillers de la grand'-chambre se démirent de leurs fonctions, et cent quatre-vingts membres du parlement imitèrent cet exemple.

Quelques années plus tard, le parlement de Bretagne ayant mis en jugement le duc d'Aiguillon pour des actes faits en vertu des ordres du gouvernement, le roi évoqua l'affaire à la cour des pairs. Le parlement de Paris voulut suspendre le duc de ses fonctions de pair avant le jugement ; le roi cassa l'arrêt : tous les parlements du royaume prirent fait et cause pour celui de Paris ; la lutte étant devenue de plus en plus violente, le roi cassa en masse le parlement de Paris, et successivement, à quelques jours d'intervalle, ceux de Besançon, de Douai, de Toulouse, de Bordeaux, de Rouen, d'Aix, de Metz, de Rennes, de Dombes, de Dijon et de Grenoble. Tous ces parlements furent recréés avec de nouveaux membres.

Le chancelier Maupeou a donné son nom à cette révolution.

Ainsi fut brisée par les mains du despotisme cette machine antique qui l'avait soutenu en l'absence des assemblées générales qu'elle prétendait remplacer. Cet événement précipita la crise que la banqueroute avait arrêtée. La fiction de représentation nationale, qui était produite dans l'état par les résistances d'une assemblée centrale, par les discussions publiques et les refus d'enregistrement, avait fait illusion aux peuples, et dérobait aux regards le vide des institutions représentatives. Le monopole héréditaire, tout monstrueux qu'il est dans un pays d'égalité, semble bien moins odieux que le monopole d'un parti qui, ayant constitué, selon son intérêt, un corps électoral, choisi par lui, exclut presque nominativement tous les hommes indépendants. Les parlements n'étaient point élus, mais ils défendaient souvent l'intérêt des contribuables avec autant de zèle que s'ils eussent été choisis par eux ; leur titre était usurpé, mais ils combattaient l'usurpation royale; ils prolongeaient la suspension de la liberté politique, mais ils conservaient cette liberté dans leur langage. La royauté, en détruisant leur indépendance, démasqua le despotisme, qui se cachait tant bien que mal derrière ces assemblées, et n'apparaissait que de loin en loin dans les lits de justice; elle le montra seul, sans contre-poids et sans prestige, aux regards de ce peuple, qui fut étonné de se trouver sans organes et sans défenseurs, livré à un gouvernement faible et corrompu : dès-lors les idées de liberté, d'ordre et de garanties se détachèrent de la fiction, et cherchèrent la réalité.

Il ne faut pas croire que ce coup d'état, frappé par Louis XV contre les parlements, fut un acte de colère, une mesure imprudente arrachée par des conseils funestes ou par des passions aveugles. Les parlements étant venus à ce point de se diriger par le même esprit, de soutenir les mêmes prétentions et de combiner leurs efforts dans les mêmes atteintes, la dissolution de cette coalition redoutable était le seul

moyen de salut qui restât à la royauté. La réunion de tous les parlements du royaume livrait le pays à la plus complète anarchie; car toutes ces compagnies, s'accordant pour combattre et pour détruire, ne pouvaient arriver à l'unité de volonté nécessaire pour imprimer une direction quelconque au gouvernement qu'elles arrêtaient. Il était impossible qu'une seule loi, une seule mesure, passât à travers ces douze chambres séparées par de grandes distances et soumises à des intérêts de localité. La royauté se trouvait donc forcée de détruire ces compagnies et de les composer d'hommes dévolus à son action; mais cette ressource elle-même n'était que temporaire, car les nouveaux membres n'auraient pas manqué de retrouver dans la nature de leur institution la tendance et les prétentions de leurs prédécesseurs; la route une fois découverte, les intérêts de corps y auraient entraîné les hommes; rien ne pouvait rendre aux parlements de province l'ignorance et la simplicité qui les avaient empêchés si longtemps de se coaliser avec celui de Paris; c'était pour le pouvoir absolu un mal irremédiable, il était détruit par ce seul fait.

Tout annonçait donc sous Louis XV la dernière phase de cette déviation du principe monarchique née de l'insurrection, et dont nous avons offert le triste tableau. Les institutions que le monopole avait produites étaient frappées de caducité; tous les expédients étaient épuisés; les abus, à force de se multiplier, ne trouvaient plus de quoi vivre dans ce gouvernement énervé par eux, et le gui mourait sur le chêne qu'il avait tué. Le pouvoir absolu était tombé des mains prodigues de Louis XIV dans celles des roués et des escrocs, puis dans celles des prostituées; c'était l'accomplissement de cette décadence qu'il était destiné à subir; dévolu à la corruption, il en avait atteint le dernier terme. Cette corruption du gouvernement commençait à gagner le goût national; elle se manifestait dans les lettres, dans les arts, et jusque dans les usages et dans les habits; le sentiment du beau était mort à la cour avec celui du droit et de la morale. Une nation



ne peut s'élever et se soutenir que dans la voie des principes qui l'ont formée; hors de ces principes, elle se déforme; et s'ils pouvaient disparaître du fond de la société, elle serait livrée à la dissolution et à la mort. »

Louis XV avait été élevé d'une manière déplorable. On en jugera par ce que dit madame Campan de sa haine pour les Etats-Généraux :

« Quelque faible qu'ait été Louis XV, jamais les parlements n'auraient obtenu son consentement pour la convocation des Etats-Généraux. Je sais, à cet égard, une anecdote que m'ont racontée deux officiers intimes attachés à la maison de ce prince. C'était à l'époque où les remontrances des parlements et le refus d'enregistrer les impôts donnaient de l'inquiétude sur la situation des finances. On en causait un soir au coucher du roi Louis XV : « Vous verrez, Sire, dit un homme de la cour très-rapproché du roi par sa charge, que tout ceci amènera la nécessité d'assembler les Etats-Généraux. « Le roi, sortant à l'instant même du calme habituel de son caractère, et saisissant le courtisan par le bras, lui dit avec vivacité : « Ne répétez jamais ces paroles. Je ne suis pas sanguinaire, mais si j'avais un frère, et qu'il fût capable d'ouvrir un tel avis, je le sacrifierais dans les vingt-quatre heures à la durée de la monarchie et à la tranquillité du royaume. »

On ne saurait méconnaître, sous ce règne, un prodigieux travail de la constitution nationale, pour se dégager de ce régime funeste et pour hâter la destruction des illusions qui le soutenaient. N'était-ce pas en effet la force de cette constitution qui avait engagé l'opinion publique dans la cause des parlements, et qui poussait tous ces corps à combattre le despotisme royal? N'était-ce pas l'idée d'une représentation indépendante, de la liberté politique et de la liberté individuelle, qui soulevait tous les esprits contre les lettres de jussion, les exils et les arrestations des magistrats? N'est-ce pas parce qu'il est de principe constitutif que le roi ne peut établir des impôts de sa seule autorité, qu'on appuyait les parlements dans leurs remontrances, et qu'on s'irritait des lits

de justice? Et quand la royauté eut frappé ces compagnies, n'est-ce pas en vertu de l'indépendance des assemblées législatives qu'on s'indigna de cette mesure, et que tout le monde s'accorda pour flétrir le parlement Maupeou, afin que le monopole brisé ne pût se rétablir? S'il n'y avait pas eu dans ce pays une constitution de liberté, indépendamment de ce monopole, le despotisme aurait régné sans contradiction quand il eut brisé les douze parlements de France, mais, dans l'intérêt de cette constitution, on avait tout à gagner à soutenir la cause des parlements; on précipitait leur destruction, on propageait les maximes de liberté, et on ne laissait plus à la royauté d'autre issue que le droit commun et la convocation des Etats-Généraux.

Au reste, ce n'est pas seulement par l'opposition que se faisait le travail des principes constitutifs : le gouvernement fut conduit par le besoin de popularité à rétablir la liberté municipale détruite par la vente des offices de maires, d'échevins et de receveurs des revenus communaux. L'ordonnance de 1766 rendit aux communes la libre administration de leurs biens et l'élection de leurs magistrats. Cette ordonnance répara une grande partie des désordres causés par le despotisme central de Louis XIV; elle contient de sages dispositions qui préparaient le retour des assemblées générales; car c'est toujours par la commune que la société s'est restaurée, et que la liberté politique est revenue.

Le travail de la constitution se fit encore, comme sous Louis XIV, dans l'héritier présomptif de la couronne, le dauphin, père de Louis XVI, enlevé trop tôt à la France, dont il avait compris les intérêts et les destinées. Si ce prince, dans la force de l'âge, eût été appelé à diriger la régénération sociale dont le temps était venu, il aurait commencé son règne par la grande mesure nationale qui sortit sous Louis XVI de la nécessité; il aurait pu maîtriser un mouvement qui était au-dessus des forces et de l'expérience d'un roi de vingt ans, et la France aurait eu une restauration au lieu d'une révolution. La nécessité pour la France de rentrer dans ses limites

naturelles nous donna encore, sous ce règne, la réunion de la Lorraine (1).

LA RÉGENCE (2).

CHAPITRE PREMIER.

Testament de Louis XIV.

La France est admirable dans ses appréciations, et elle a très-bien jugé la vieillesse de Louis XIV.

Les peines d'esprit dont il était accablé, le livrèrent au duc du Maine, au comte de Toulouse, et lui firent faire ce testa-

(1) Il ne faut jamais oublier le beau Mémoire de Fénélon au duc de Bourgogne, dans lequel il demandait ce qu'on a depuis réclamé à Vizille : les Etats-Provinciaux et les Etats-Généraux.

(2) Voici le jugement de Napoléon sur la régence, d'après M. Las Cases (*Mémorial de Sainte-Hélène*) :

« L'empereur, en attendant son dîner au milieu de nous, a ouvert un livre qui se trouvait à côté de lui sur le canapé : c'était *la Régence*. Il a dit que c'était là une des époques les plus hideuses de nos annales; il était fâché qu'on l'eût peinte avec la légèreté du temps, et non pas avec la sévérité de l'histoire. On avait jeté dessus les fleurs du bon ton et le vernis des grâces, au lieu d'en faire une exacte justice. La régence au vrai, faisait-il observer, avait été le règne de la dépravation du cœur, du dévergondage de l'esprit, de l'immoralité la plus profonde en tout genre; c'était au point qu'il croyait, disait-il, à toutes les horreurs, à toutes les abominations qu'on reprochait aux mœurs du régent dans le sein de sa propre famille; tandis qu'il ne le croyait pas de Louis XV, qui, bien que plongé dans le plus sale, le plus hideux libertinage, ne lui laissait pourtant pas le droit d'ajouter foi à des choses si révoltantes et si monstrueuses, et il le justifiait très-bien de certaines imputations qui eussent touché de fort près à la personne d'un de ses anciens aides-de-camp, de lui, Napoléon. De là il est revenu à dire que l'époque du régent avait été le renversement de toutes les fortunes, la perte de la morale publique. Rien n'avait été sacré, ni dans les mœurs, ni dans les principes : le régent s'étant personnellement couvert d'infamie. Dans l'affaire des princes légitimés, il avait montré la dernière bassesse, et commis un grand nombre d'abus d'autorité. Le roi seul pouvait autoriser un tel jugement, et lui régent, s'était plu à se déshonorer gratuitement dans la personne de sa femme, fille naturelle de Louis XIV, qu'il avait trouvé très-bien néanmoins d'épouser quand le roi régnait. »

ment dans lequel, au mépris des mœurs et des lois, prostituant la nation comme son esclave, et disposant du trône comme de sa conquête; il y appelait ses bâtards. L'esprit de cet acte scandaleux est dévoilé dans une lettre de la marquise de Maintenon à la princesse des Ursins, du 5 août 1714. « On prétend à Paris, lui dit-elle, que le roi élève ces deux princes (le duc du Maine et le comte de Toulouse) dans la vue de leur donner plus de part à la régence. Les autres disent que c'est l'effet d'une sage et profonde politique. Mais tout le monde espère également que la race des Bourbons ne sera jamais éteinte. Ce qui est de vrai, Madame, c'est que ces deux princes sont pleins d'honneur, de probité, de religion, d'attachement pour le roi, pour l'Etat et pour la ligne directe. »

Par cet édit, les bâtards étaient appelés à succéder à la couronne; il ne restait plus qu'à faire passer la régence à l'aîné; et, dans l'état d'humiliation et de disgrâce où le duc d'Orléans était réduit, cette dernière faveur à obtenir semblait devoir trouver peu d'obstacles dans la volonté de Louis XIV. Ce fut là cependant l'écueil d'un crédit jusque là sans bornes.

On est ému de compassion pour la vieillesse de ce roi, lorsqu'on se représente l'état pénible de son âme dans cet intérieur domestique. « Depuis la mort de la dauphine, tout est mort ici, la vie en est ôtée, écrivait Mme de Caylus à Mme des Ursins. Tout manque, tout paraît vide, il n'y a plus de joie. Tous nos plaisirs sont passés, écrivait à la même la marquise de Maintenon, et elle ajoutait : je suis vieille, triste, ennuyée du monde, je ne suis plus qu'un squelette vivant. Je ne vois presque plus, j'entends encore plus mal, on ne m'entend plus moi-même, parce que la prononciation s'en est allée avec



les dents. La mémoire commence à s'égarer, et nos malheurs, joints à notre âge, me font pleurer comme toutes ces vieilles que vous avez vues. »

Qu'on se rappèle les bruits répandus sur le duc d'Orléans et sur l'héritier du trône, livré dans la faiblesse de l'enfance à la merci d'un empoisonneur. Si pour atteindre à la couronne il n'avait plus qu'un pas à faire, assuré des succès de l'impunité, la faible vie d'un enfant lui coûterait-elle à trancher plus que celle du duc de Bourgogne, du duc de Bretagne et du duc de Berri, dont il venait de se défaire du vivant du roi, sous ses yeux? Voilà ce que l'on faisait dire à la nation, et ce qu'elle disait peut-être.

Pour écarter de la régence le premier prince du sang, il aurait fallu avouer qu'on le croyait coupable et qu'on ne l'avait point puni. Louis XIV répugnait également à se déclarer faible et à paraître injuste. Après tout, l'accusation pouvait être calomnieuse, et le roi conservait un doute consolant. Son chirurgien, Maréchal, avait sa confiance intime; car les vrais amis d'un vieux roi sont ceux qui prennent soin de sa santé et de sa vie, et la confidence des peines de l'âme suit naturellement celle des maux du corps. Cet homme brusque et franc, dont la droiture lui était connue, ne cessait de répéter à son maître que les prétendues apparences du poison, dont on avait affligé son esprit, n'étaient que de noires chimères. D'Argenson, lieutenant de police, tenait au roi le même langage. Le P. Letellier lui faisait un scrupule d'une crédulité légère sur un sujet si grave et pour des bruits si odieux. Enfin le roi, dans le duc d'Orléans, voyait le mari de sa fille, et la tendresse paternelle fut peut-être le sentiment qui résista le plus aux persécutions qu'il eut à soutenir.

Il ne voulut donc pas exclure le duc d'Orléans de la régence, mais il ne voulut pas non plus la lui confier à lui seul. Il la remit, ainsi que la tutelle du jeune roi, à un conseil dont le duc d'Orléans serait le chef, sans autorité personnelle et sans autre prérogative que la prépondérance de sa voix en cas de partage. Quant à la personne du roi, elle était confiée au duc du Maine, comme surintendant de l'éducation, et, à ce titre, la maison du roi, tant militaire que civile, devait lui obéir, et n'obéir qu'à lui. Si le duc du Maine venait à manquer, le comte de Toulouse devait prendre sa place.

Le maréchal de Villeroi, sous l'autorité du duc du Maine, était chargé de l'éducation en qualité de gouverneur. Tel fut le parti mitoyen que Louis XIV, après bien des combats, se résolut enfin de prendre dans son testament. Le conseil de régence, tel qu'il l'avait formé, était presque tout composé de personnes considérables et dévouées au parti des bâtards. C'était le maréchal de Villeroi qui devait à la marquise de Maintenon l'oubli de ses fautes déshonorantes et des folies de son orgueil : homme frivole et arrogant, également déplacé à la tête et des conseils et des armées, présomptueux et incapable, enflé du vent de la faveur, superficiel en toutes choses, avec un grand air d'assurance, mais souple et amusant dans sa futilité; complaisant de Louis XIV, qui l'avait cru propre à lui gagner des batailles, parce qu'il savait le flatter ; depuis corrupteur de Louis XV, qu'il avait voulu rendre orgueilleux comme lui, et auquel, dans sa tendre enfance, il disait ces paroles si remarquables par leur bassesse, en lui montrant, du haut du palais des Tuileries, une multitude innombrable assemblée dans le jardin : Voyez, mon maître, voyez ce peuple; tout cela est à vous; vous êtes le maître de tout cela.

C'était le maréchal d'Uxelles, militaire estimable et bon négociateur, mais encore meilleur courtisan, et plus considéré à la cour pour avoir commandé le camp de Maintenon, lors des travaux de l'aqueduc, que pour avoir bien défendu Mayence et habilement négocié à Utrecht; homme d'autant plus délié, que sous une grossière écorce de paresse et d'indifférence il cachait sa dextérité, sachant en imposer par cet air d'importance que donne un extérieur silencieux et grave, fidèle esclave de la faveur, étroitement lié avec le duc du Maine, et par lui introduit chez la marquise de Maintenon.

C'était le maréchal d'Harcourt, recommandable par ses succès dans les armées et dans les ambassades, soutenant son ambition d'un mérite solide et rare, quoique au-dessous du premier rang, soit parmi les hommes de guerre, soit parmi les hommes d'état, produit et appuyé par la marquise de Maintenon, ne se livrant à la faveur qu'avec décence et avec mesure, et ne s'y prostituant jamais. Il était fait pour être la lumière du conseil de régence; mais, frappé déjà plusieurs fois d'apoplexie et pouvant à peine énoncer le faible reste de ses idées, il n'était plus dans cette place qu'un objet de décoration.

C'était Tallard, émule d'Harcourt, et dans l'art de la politique et dans celui de la guerre; comme lui plein d'esprit, de grâce, de talents, et d'ambition, excellant comme lui dans les détails d'une campagne, sans pouvoir embrasser en grand le commandement d'une armée; comme lui courtisan, mais avec moins de noblesse, plus de ruses et plus de détours; soutenu à la cour par le maréchal de Villeroi, et absolument dévoué à leur protectrice commune.

C'était le maréchal de Villars, dont la fortune avait secondé

la valeur, soutenu la jactance, enflé la renommée et passé de loin le mérite, mais à qui l'envie disputait vainement la gloire d'avoir sauvé l'état : inférieur sans doute à Eugène qu'il avait eu le bonheur de vaincre, il jouissait de son triomphe avec l'ostentation d'un homme qui en est lui-même étonné, tenant sa cour, donnant des fêtes, et se prodiguant des louanges sans retenue et sans pudeur. Mais à cet air avantageux, que Louis XIV pardonnait à qui l'avait si bien servi, l'adroit vieillard savait mêler l'air de dépendance et de culte qui plaisait si fort au monarque; et, par d'heureuses imprudences qui dans la favorite décelaient une reine, il lui faisait sa cour en héros de théâtre qui mettait à ses pieds sa gloire. Du reste, évitant avec soin de prendre aucun parti entre le duc du Maine et le duc d'Orléans, il les ménageait l'un et l'autre, et il couvrait sa politique d'un voile de frivolité.

C'était enfin ce qui restait de plus considérable des débris de ce règne si fécond en grands hommes, mais qui sur son déclin avait dégénéré.

Le roi y avait joint ses ministres : Voisin, fidèle courtisan de la marquise de Maintenon, dont il était la créature; Pontchartrain, qui la ménageait et qui ne ménageait qu'elle; La Vrillière, doux, obligeant, mais qui avait peu d'influence; Desmarets, brusque et rebutant, mais instruit et laborieux; Torcy, décent et sage autant qu'habile et honnête homme, qui sans avoir jamais fléchi devant l'idole, était estimé d'elle en dépit d'elle-même et protégé par son propre mérite, faisait sa cour en faisant son devoir.

Ainsi devait être composée cette régence aristocratique. La forme en était imposante, et semblait tout concilier ; car, si, d'un côté il eût été injuste d'exclure le duc d'Orléans d'un

droit inhérent à sa naissance, de l'autre, il eût été moins prudent que jamais de confier, sans précaution et sans réserve, la tutelle d'un roi enfant à son héritier présomptif. Mais cela même devait rendre le duc d'Orléans plus ardent à réclamer ses droits et de régent et de tuteur; car la précaution d'éloigner de la personne du jeune roi le premier prince de son sang, de confier à un autre qu'à lui son éducation, sa garde et sa défense, annonçait dans Louis XIV les soupçons les plus violents. Il était même à présumer qu'un prince que Louis XIV dénonçait dans son testament comme indigne d'avoir été dépositaire de la puissance et de la vie du roi mineur serait perdu dans tous les esprits et qu'on n'aurait pas la témérité de remettre un dépôt si précieux et si fragile en des mains dont le roi mourant aurait cru devoir le sauver. Le roi manda le premier président et le procureur-général, et, tenant dans ses mains un paquet cacheté : « Ceci, leur dit-il, est mon testament, je le remets au parlement pour le garder. Je ne puis lui donner une plus grande marque de mon estime et de ma confiance que de le rendre dépositaire de ma dernière volonté. » L'édit qui accompagnait le testament, et qui défendait de l'ouvrir jusqu'après le décès du roi, ordonnait qu'alors on en fît l'ouverture en pleine assemblée du parlement et en présence du nouveau roi, des princes du sang et des pairs du royaume. Enfin, dans l'intervalle de la mort de Louis XIV à l'ouverture du testament, un codicille attribuait au maréchal de Villeroi une autorité absolue sur la maison du roi et sur les troupes qui la composent, avec ordre exprès de placer, le jour de l'ouverture du testament, les gardes-du-corps, les gardes-françaises et les gardes-suisses, dans les places et aux environs, à leurs postes accoutumés. Ainsi la prudence, la force, l'opi-

nion publique, la faveur de la cour, celle du parlement, tout concourait en apparence avec la volonté du roi.

Cette apparence fut trompeuse, et le roi lui seul en avait jugé sainement. L'exemple de ses prédécesseurs, et singulièrement celui du roi son père, lui était présent; il ne cessait de dire que son testament ne serait pas plus respecté que les leurs. Ce fut ainsi qu'il s'expliqua avec la reine d'Angleterre, qu'il alla voir au couvent de Chaillot : « Madame, lui dit-il, en présence de la marquise de Maintenon, j'ai fait mon testament; on m'a tourmenté pour le faire. J'en connais l'impuissance et l'inutilité : nous pouvons tout ce que nous voulons tant que nous sommes vivants, mais après notre mort, nous pouvons moins que des particuliers. Il n'y a qu'à voir ce qu'est devenu le testament du roi mon père et celui de tant d'autres rois; mais on ne m'a donné ni paix ni repos que le mien ne fût fait. Hé bien, madame, le voilà fait, on ne me tourmentera plus. » En disant ces mots, ses yeux avaient passé sur la marquise de Maintenon.

Jusque-là on ne voit en lui que le chagrin d'avoir été forcé de compromettre sa volonté dernière; mais à l'article de la mort, il parut avoir oublié ou vouloir rétracter l'injure qu'il avait faite à son neveu. Il le fit appeler, lui témoigna de la bienveillance, l'embrassa deux fois, l'assura qu'il l'avait toujours aimé, et que dans son testament il ne lui avait fait aucun tort. Tous les historiens l'attestent. Le même jour, il dit aux officiers de sa maison : « Suivez les ordres que mon neveu vous donnera. » Le duc d'Orléans prétendait qu'il lui avait dit à lui-même : « Mon neveu, j'ai fait mon testament, dans lequel je vous ai conservé tous les droits de votre naissance. Je vous recommande le dauphin, servez-le comme vous

m'avez servi. S'il vient à manquer, vous serez le maître, et la couronne vous appartient. » Mais, à ne supposer vrai que ce qui est incontestable, si Louis XIV avait jugé ce prince coupable des crimes dont on l'accusait, comment celui qui, au lit de la mort, refusait de voir son évêque parce qu'il était janséniste, aurait-il désiré de voir et d'embrasser l'empoisonneur de ses enfants ?

C'est ici qu'il est évident que, sur le crime du poison, l'âme du roi avait été troublée, jamais persuadée ; et que, dans cette âme affaiblie dont les liens se dénouaient, les impressions étrangères avaient perdu toute leur force. Il l'avait vu calomnier sur l'affaire d'Espagne : l'exemple en était tout récent, et si le crime pour lequel on aurait voulu qu'il eût fait trancher la tête à son neveu était un crime supposé, celui du poison pouvait l'être.

Dans le temps que nos rois pouvaient, de leur vivant, sacrer et couronner leur héritier présomptif, par ce même acte solennel, ils prenaient soin de choisir le tuteur de l'enfance du nouveau roi. Ce choix avait l'aveu des peuples ; les pairs et les grands du royaume en étaient témoins et garants. C'est ainsi que le petit-fils de Hugues-Capet, Henri Ier, avait donné lui-même pour tuteur à Philippe, son fils, âgé de huit ans, Baudouin, comte de Flandre, mari d'Adèle, sa sœur, et par cette alliance, oncle du jeune roi. C'était ainsi que Louis-le-Jeune avait mis Philippe-Auguste, son dernier héritier, sous la tutelle de Philippe, comte de Flandre. Le père de saint Louis, sans avoir fait comme eux de son vivant sacrer et couronner son fils, n'en voulut pas moins rendre authentique et légale la sage disposition qu'il fit pour sa minorité. Ce fut un acte de législateur qui réunit dans la personne de la

reine-mère, et la tutelle de son fils, et la régence du royaume; exemple inouï jusqu'alors. Sous la minorité de Charles VI, la régence fut disputée entre les princes du sang, et réglée par des arbitres. Les oncles du roi disposèrent de son autorité comme d'un bien de famille. La nation ne s'en mêla pas : la force méprisa la loi. La tutelle de Charles VIII, confiée par Louis XI à sa sœur, dame de Beaujeu, fut un exemple tout contraire ; l'acte en fut présenté aux États de Tours, et c'est le seul de cette espèce qui ait eu formellement l'aveu de la nation. Sous la minorité de Charles IX, on ne s'attend pas à voir un grand respect pour les lois. Aussi, pour donner à l'usurpation de la reine-mère et du roi de Navarre une apparence de formalité, n'eut-on pas honte de faire écrire au parlement, par un roi âgé de dix ans, qu'il avait disposé lui-même du gouvernement du royaume. Jeu insultant et concerté, au mépris de la nation, entre une cour sans pudeur et un parlement sans courage. Après avoir applaudi sous ce règne à l'usurpation du pouvoir souverain, le parlement lui-même en suivit l'exemple, en s'arrogeant le droit de nommer Marie de Médicis régente du royaume. Il est vrai qu'il y fut forcé, si des magistrats peuvent l'être, par ce violent duc d'Épernon, à côté duquel Henri IV venait d'être assassiné. Jusque-là cependant, ce n'était que prétendre représenter la nation et suppléer la volonté publique. Le parlement alla plus loin. Louis XIII avait tout disposé avant sa mort pour la tutelle de son fils et la régence du royaume. La déclaration en avait été vérifiée et consignée dans le dépôt des lois : le parlement y avait souscrit, et à peine Louis XIII eut-il fermé les yeux, que la déclaration fut lacérée. On fit tenir un lit de justice à Louis XIV âgé de cinq ans; on lui fit

mettre, à la place de la volonté du roi son père, munie de la sanction publique, ce qu'on osa appeler la sienne, et le parlement déféra à la volonté d'un enfant. Le testament de Louis XIV, tenu sous le scellé jusqu'à sa mort, n'était pas un acte aussi inviolable que la déclaration de Louis XIII, publiée et enregistrée du vivant du législateur; mais si la volonté d'un roi, déclarée quand il n'est plus, laisse à la nation le droit d'y déroger ou d'y souscrire, c'est que la nation sous un roi mineur, avant d'avoir nommé à la régence, tient la place du souverain. Un tribunal qui, de sa pleine autorité, casse le testament d'un roi, se met donc lui même à la place de la nation assemblée; et il s'agissait de savoir si le parlement aurait encore le pouvoir et la volonté de faire cet acte de législation et d'autorité souveraine. Sa résolution dépendait de l'impulsion qu'il aurait reçue, et du degré de crédit et de force qu'auraient les partis opposés.

A mesure que la santé de Louis XIV devenait plus chancelante, la chaleur du parti contraire au duc d'Orléans se ralentissait. Le prince remarquait déjà sur les visages l'embarras et l'inquiétude. On commençait à cultiver la bienveillance de ses amis, et à gagner ses créatures. Les personnages les plus considérables allaient secrètement solliciter leurs bons offices; personne encore cependant n'osait se rapprocher de lui.

Mais lorsque le danger du roi fut sérieux et manifeste, il n'y eut presque plus de ménagement. On vit la cour, avec son impudence accoutumée, se jeter, se presser en foule du côté du duc d'Orléans. Il est vrai que, trois jours avant la mort du roi, un cordial qu'on lui avait fait prendre ayant un peu rappelé ses forces, et l'espérance de le sauver s'étant ranimée

avec lui, l'appartement de son neveu, qui regorgeait de monde, fut vide en un instant. Mais dès que le roi retomba, tout reflua bien vite vers le prince; et lui, au milieu de ce flottement, l'observait et s'en amusait comme d'une scène comique.

Le monde, selon son usage, avait pris, sans savoir pourquoi, les impressions de la cour; il était moins intéressé et par là moins injuste; il avait eu le temps de se demander à lui-même pourquoi tout ce déchaînement contre un prince qu'il censurait comme très-vicieux, mais qu'il lui était impossible de haïr comme un méchant homme. On aurait applaudi à des précautions que Louis XIV aurait prises solennellement et avec dignité pour obvier à l'abus du pouvoir, mais des dispositions secrètes et si mystérieusement cachées, le soin qu'on avait affecté d'enfermer dans un mur sous des grilles de fer cet acte qu'il n'aurait fallu que déposer respectueusement au greffe, annonçait quelque chose d'illégal et d'injuste.

S'il n'y avait rien de contraire à nos coutumes et à nos lois, pourquoi tous ces soins ombrageux et ces précautions timides? Si le testament renversait l'ordre établi, s'il frustrait le duc d'Orléans des droits de sa naissance, avait-on présumé que ce prince fût assez lâche pour se laisser déshonorer. Et où était la preuve des crimes dont on l'avait si hautement, si légèrement accusé? Le roi n'avait-il pas assez fait pour ses enfants adultérins, en les appelant à la couronne. Fallait-il exciter pour eux des troubles, des séditions, peut-être une guerre civile? Ainsi pensaient les gens les moins passionnés, les plus éclairés, les plus sages.

La multitude ne pense point, l'impulsion la détermine. On lui avait dit que le duc d'Orléans venait d'empoisonner la fa-



mille royale, et sans examiner s'il était vrai ou non, elle avait voulu le lapider; on avait cessé de le dire, elle avait cessé de le croire. Elle savait d'ailleurs que ce prince était populaire; elle espérait qu'il serait libéral; qu'après un règne austère et triste, il ferait renaître la joie et rappellerait l'abondance; qu'il soulagerait sa misère en diminuant les impôts, seul intérêt du peuple, qui ne vit que pour vivre; dès-lors ce parricide qu'on avait détesté devenait un dieu bienfaisant.

Le militaire, accoutumé à n'estimer les hommes qu'en raison du courage, avait reconnu dans le duc d'Orléans la plus brillante valeur; il lui en avait coûté de croire un si brave homme capable d'un lâche attentat; et une opinion prise à regret n'est pas difficile à détruire. Ceux qui avaient servi sous ses ordres disaient de lui ce qu'ils avaient vu; les autres se flattaient de le trouver le même, bon, accessible et généreux.

Le parlement connaissait le duc d'Orléans faible; il espérait le dominer. Les ducs et pairs, se voyant dégradés par la préséance accordée aux bâtards, le regardaient comme leur vengeur. Ils avaient aussi des débats avec la haute noblesse, et ils se persuadaient que le duc d'Orléans déciderait en leur faveur. Pour le clergé, trop affaibli par ses divisions sur la bulle, il ne songeait, dans l'un et dans l'autre parti, qu'à se ménager un soutien. Ni l'un ni l'autre n'attendait du duc d'Orléans un zèle bien sincère; mais tous les deux pouvaient prétendre à sa faveur. Le P. Le Tellier, qui l'avait bien servi, croyait pouvoir y compter pour les siens; le cardinal de Noailles avait, de son côté, des amis qui lui en répondaient. Le nonce Bentivoglio était décrié par ses mœurs et odieux par son caractère effronté, pétulant et fourbe. Les cardinaux de

Rohan et de Bissi étaient plutôt en faveur à la cour qu'en recommandation dans l'estime publique. La considération plus marquée dont l'abbé de Polignac commençait à jouir, n'était pas celle de son état. Le seul qui eût vraiment un grand poids était le cardinal de Noailles; et le duc d'Orléans s'en était assuré.

Telle était sur la fin du règne de Louis XIV la disposition des esprits à l'égard du duc d'Orléans. Ce prince avait partagé sa confiance entre trois hommes qui servirent de médiateurs à tout ce qui voulut se rapprocher de lui.

CHAPITRE II.

D'Effiat, Canillac et Saint-Simon, de Noailles, de Maisons, de Mesmes.

L'un était le marquis d'Effiat, homme d'esprit, de sens et de résolution, qui savait prendre avec adresse l'ascendant sur les âmes faibles, et l'exercer avec empire quand il l'avait pris une fois. D'intelligence avec le chevalier de Lorraine, il avait gouverné Monsieur jusqu'à sa mort, toujours avec autorité, dit Saint-Simon, et souvent avec insolence. Ce même Saint-Simon l'accuse d'avoir empoisonné Henriette, première femme de Monsieur, pour venger le chevalier de Lorraine qu'elle avait fait exiler, et il raconte cette anecdote avec des circonstances qui semblent exclure le doute. Il la tenait, dit-il, de Fleuri, procureur-général, auquel bien des années depuis le crime, l'un des complices appelé Purnon, maître-d'hôtel de Madame, l'avait lui-même révélé. Ni cette étrange confidence échappée à l'un des coupables, ni le silence de Louis XIV, à qui Purnon avait tout avoué, ni le rappel du chevalier de Lorraine, qui avait envoyé le poison, ni l'impunité de d'Effiat,

qui l'avait mis dans l'eau que buvait la princesse, ni l'indulgence du roi envers Purnon, conservé dans sa place de maître-d'hôtel auprès de la seconde femme de Monsieur, rien dans ce récit n'est croyable. Mais lequel des deux témoins soupçonner, de Fleuri ou de Saint-Simon? Le second des trois personnages dont on se ménageait l'appui était le marquis de Canillac. Il avait réussi d'abord auprès du duc d'Orléans par la satire de la cour, la plus libre et la plus piquante : sorte de flatterie qui ne pouvait manquer de plaire à un prince disgrâcié! Canillac, envieux de tout, et ne méritant rien, avait la misanthropie de l'ambition mécontente. Dans ses propos, ni les ministres, ni la marquise de Maintenon, ni le roi lui-même, n'étaient épargnés. Son caractère était un composé de vanité, d'humeur, d'agrément, d'importance et de frivolité. Moraliste perpétuel, au milieu de la licence même, il était des soupers du prince, sans s'y permettre aucun excès, et sans jamais perdre un instant le sérieux de la prudence et le sang-froid de la sobriété. Enfin le plus considéré des trois, comme le plus digne de l'être, était le duc de Saint-Simon.

On le voit peint dans ses Mémoires avec ses talents supérieurs, ses défauts et même ses vices, avec cette éloquence si pleine quelquefois, si véhémente et si rapide, et cette affluence de paroles qui le rend si diffus lorsqu'il est négligé; avec ce don d'approfondir, d'analyser les caractères, d'en savoir toutes les nuances, de les marquer par des touches si fines et par des traits si vigoureux, et cette partialité qui exagère tout à ses yeux, et lui fait tout louer ou blâmer sans mesure; avec cette raison si forte et cette vanité si faible, avec le caractère si droit lorsqu'il est calme, mais souvent si passionné; avec ce sentiment si doux, si pénétrant, qui fait aimer tout

ce qu'il aime, et cette bile envenimée qu'il répand à grands flots sur les objets de sa haine ou de ses fiers ressentiments; enfin avec cette ostentation de franchise et de probité, ce zèle ardent pour la justice, cet amour de la vérité qui semble l'animer sans cesse, et cet intérêt personnel qui le domine à son insu, au point de ne lui laisser voir dans la nation que la noblesse, dans la noblesse que les ducs et pairs, dans les ducs et pairs que lui-même, ou que leurs rapports avec lui.

Ce fut d'abord par ces trois hommes de confiance qu'on fit passer au duc d'Orléans ces protestations de zèle. Bezons, quoique moins important, quoique peu digne de la faveur du prince, après le triste personnage qu'il avait fait en Espagne, où il avait si mal remplacé Berwick, ne laissa pas d'être recherché. Dubois encore très-subalterne, le fut aussi, mais en secret, et avec les renseignements que l'orgueil met dans ses bassesses.

Les plus empressés à se produire furent le duc de Noailles, et le président de Maisons.

Noailles, à qui son alliance avec la marquise de Maintenon devait rendre l'accès difficile auprès du duc d'Orléans, eut l'habileté de se rendre nécessaire par son crédit. Le duc de Guiche, son beau-frère, colonel des gardes-françaises, homme avide et nécessiteux comme tous les dissipateurs, n'avait d'autre importance que celle de sa place; mais Contade, son major, était très-estimé dans son corps; ce fut lui que le duc de Noailles prit soin de s'attacher, et, par son entremise, il se lia avec Maisons, voulant paraître ainsi mener d'une main les gardes-françaises et de l'autre le parlement.

Maisons, qu'une grande fortune et un état somptueux qu'il tenait avec dignité, ses liaisons dans le plus grand monde, l'a-

mour des lettres, leur commerce, sa haute faveur à la cour rendaient l'oracle de sa compagnie, ne désirait pas moins que le duc de Noailles d'être important sous la régence. Par lui, Noailles et Canillac, ennemis l'un de l'autre, se réconcilièrent, et tous les trois crurent former ensemble un triumvirat qui subjuguerait le régent et gouvernerait le royaume. Maisons mourut dix jours avant Louis XIV, mais la liaison de Canillac et de Noailles était formée, et moyennant cinq cent mille livres que le duc d'Orléans promit au duc de Guiche, le régiment des gardes fut à lui.

Il avait perdu dans Maisons le grand mobile du parlement. De Mesmes, premier président, lui était contraire, il le savait; mais il avait à lui opposer deux hommes de plus d'importance; d'Aguesseau, par l'autorité de ses lumières et de ses vertus; Joli de Fleury, par l'ascendant de son esprit et de son éloquence. La reconnaissance du prince prévint le succès de leur zèle, et ne dut pas le ralentir ; à d'Aguesseau il promit la place de chancelier à la mort de Voisin, et à Fleury celle de procureur-général quand d'Aguesseau la laisserait vacante. Il affermit de même la bonne volonté de ceux qu'il destinait à remplir les premières places dans les conseils de la régence, dont il avait formé le plan.

CHAPITRE III.

Voisin et Villeroi.

Mais deux hommes sur lesquels il était loin de compter, Voisin et Villeroi vinrent s'offrir et se livrer eux-mêmes. C'est Saint-Simon qui le raconte, personne n'était mieux instruit de ces détails; et autant je suis en défiance de son jugement sur

les hommes, autant j'ai peine à révoquer en doute son jugement sur les faits. Voici ce qu'il a révélé. Voisin devait son existence à la marquise de Maintenon; sans autre mérite auprès d'elle que d'avoir été intendant de la maison de Saint-Cyr, sans autre recommandation que le manège de sa femme, complaisante, habile et discrète, il était parvenu au ministère de la guerre et à la place la plus éminente de la magistrature, tout incapable qu'il était de remplir ni l'un ni l'autre de ces emplois. Il avait seul, avec sa protectrice, toute la confiance de Louis XIV; c'était par lui qu'avait passé l'édit en faveur des bâtards; c'était avec lui que le roi avait rédigé son testament; c'était de sa main qu'il était écrit; et si un seul homme avait pu en être dépositaire, c'était à lui, sans aucun doute, que le roi l'aurait confié. Ce fut lui qui fit proposer au duc d'Orléans de le lui révéler, s'il voulait lui assurer sa place. Le maréchal de Villeroi tenait à la personne de son maître par des liens encore plus étroits et plus forts. Ce monarque, dès sa jeunesse, l'avait accablé de bienfaits; dans tout l'espace de son règne, jamais aucun de ses sujets n'avait reçu de lui des marques si touchantes de confiance et de bonté. Pour comble de faveur, il l'avait voulu voir à la tête de ses armées; et après les fautes les plus grossières et les plus désastreuses, il l'avait soutenu contre le cri de sa nation et au péril de la couronne; il l'avait fait passer d'Italie en France pour lui donner lieu de réparer la déroute de Chiari, et la surprise de Crémone; enfin la bataille de Ramillies perdue par sa seule incapacité, l'ayant trop mise en évidence, il n'est point de ménagement que le roi n'eût gardé encore pour lui adoucir l'inévitable humiliation d'être rappelé. On se souviendra éternellement de ce mot plein de délicatesse et de magnanimité qu'il lui dit en le

revoyant : M. le maréchal, on n'est plus heureux à notre âge. Ni tout l'orgueil de Villeroi, ni ses plaintes sur son rappel, ni sa résistance inflexible à demander lui-même au roi sa retraite, ni l'opiniâtreté de son ressentiment dans sa disgrâce volontaire; rien n'avait pu lasser l'indulgence du roi; il l'avait rappelé comme un consolateur après la mort du dauphin; et depuis il n'avait cessé de redoubler pour lui les distinctions et les grâces. Le duc de Villeroi, son fils, est au comble de la joie, écrivait Mme de Maintenon; le roi lui a donné les survivances du gouvernement lyonnais, de la lieutenance de roi et de toutes les pensions qui y sont attachées. » Après le duc de Beauvilliers, Villeroi était le seul homme titré pour ne pas dire de naissance, que Louis XIV eût fait entrer dans le conseil; il y souffrait ses inepties en rougissant pour lui et les dissimulait. Dans son testament, on a vu de quelles marques de confiance et d'estime il l'honorait au-delà du tombeau. Il n'est guère possible d'imaginer, je ne dis pas une amitié, car Villeroi n'était qu'un courtisan, mais une faveur plus constante et plus signalée. Qui le croira? Ce fut ce même favori qui, tandis que Louis XIV expirant lui donnait, par son codicille, le gouvernement de la maison du jeune roi et la garde de sa personne, alla trouver le duc d'Orléans; lui offrit, s'il voulait promettre au chancelier de le laisser en place, la révélation du testament du roi, et s'engagea, lui-même, à ne pas faire usage du pouvoir qu'il lui confiait. Dans ce marché, Voisin s'engageait à remettre sa place de secrétaire-d'état de la guerre, dont le brevet de retenue, de 400,000 livres, lui serait payé comptant au moment de sa démission. Cette trahison superflue ne valait pas le prix qu'on y mettait; mais, impatient de tout savoir, le duc d'Orléans promit tout, et, dès le lendemain, dans

le cabinet du roi mourant, le chancelier seul avec le prince lui confia le codicille.

CHAPITRE IV.

Convocation du parlement.

Ainsi tranquille sur la maison du roi, servi avec chaleur auprès du parlement, plus sûr encore des gardes françaises par le duc de Guiche et Contade; des gardes-suisses par Raynold; de l'artillerie par Saint-Hilaire; de la police par d'Argenson : ayant pour lui les ducs et pairs, auxquels il avait tout promis; ayant gagné plus en détail, et par d'obscures entremises, tous ceux dont il avait besoin, le duc d'Orléans attendit l'événement de la mort du roi. Elle arriva le Ier septembre 1715, à huit heures du matin; et le lendemain, à la même heure, le parlement fut assemblé. Il était déjà en séance lorsque les pairs y arrivèrent. Quelques moments après, les princes légitimés s'y rendirent. Le duc du Maine n'avait pour lui, à la tête du parlement, que de Mesmes, courtisan faible, magistrat peu considéré, et adversaire peu redoutable de d'Aguesseau et de Fleury. Parmi les pairs, il pouvait avoir quelques partisans, mais timides et dominés par le grand nombre. Il comptait peut-être sur le duc de Guiche, qu'il croyait lui être attaché et qui, vendu au duc d'Orléans, s'était posté dans une des lanternes de la salle d'assemblée, tandis que son régiment, avec celui des gardes suisses, occupaient les dehors et l'intérieur du palais. Cependant, soit dissimulation, soit persuasion réelle que tout allait fléchir sous la volonté du feu roi, le duc du Maine se présenta avec tous les dehors de l'espérance plus calme, tempérant néanmoins cet air de confiance par un

respect sérieux et profond. Le comte de Toulouse, qui venait après lui, portait sur le visage le sang-froid de son caractère, toujours aussi indifférent sur les objets d'ambition que son frère en était avide. Le duc de Bourbon vint ensuite; le duc d'Orléans le suivit de près, Il parut avec cette assurance noble et modeste qu'inspire le bon droit devant des juges équitables. On dit cependant que, pour leur en imposer, il avait fait placer dans l'une des tribunes l'arrogant mylord Stairs, ambassadeur d'Angleterre, qui dès avant la mort du roi s'était ménagé dans la cour du prince des intelligences secrètes, et qui, par sa présence, croyait le protéger. Cette précaution injurieuse fut inutile, et le parlement, qui ne savait rien des intrigues de Stairs, ne vit en lui qu'un étranger, curieux de ce grand spectacle, ou qu'un politique attentif à ce qu'on allait décider. Dès que le duc d'Orléans fut arrivé et qu'il eut pris place dans l'assemblée, les députés furent nommés pour aller chercher au greffe, dans la niche grillée, le testament de Louis XIV. En l'absence des députés, il régna un profond silence. A leur retour, ils déposèrent dans les mains du premier président le testament et le codicille. La lecture en fut faite par l'un des magistrats, et dès qu'elle fut achevée, le duc d'Orléans prit la parole, il commença par des éloges et des regrets pour le feu roi; il dit que rien n'était plus digne de la sagesse de ce monarque que tout ce qu'on venait de lire concernant les maisons de Saint-Cyr et des Invalides, et l'éducation du jeune roi; mais qu'à l'égard de ses dispositions pour le gouvernement de son royaume, il avait de la peine à les concilier avec ce qu'il lui avait dit à lui-même dans les derniers jours de sa vie; et, d'une voix mal assurée, il répéta ce qu'il appelait ses paroles : *Qu'il ne lui avait fait aucun tort, et*

que dans son testament, il lui avait conservé tous les privi-léges de sa naissance. « Or, reprit-il, quoi de plus contraire à ce droit que j'ai par ma naissance à la régence du royaume, que ce conseil nommé d'avance, dont moi-même je dépendrais, et qui, revêtu de toute l'autorité, ne m'en laisserait plus aucune? Comme régent, je suis responsable de l'administration de l'état; je ne puis l'être qu'à la tête d'un conseil que j'aurais formé. Je ne lui dispute point la voix délibérative, et j'entends que tout s'y décide à la pluralité, ne me réservant que la voix prépondérante en cas de partage; mais cela même exige et suppose ma confiance, et je ne puis la donner entière qu'à des personnes de mon choix. Le feu roi a donc été surpris, et il n'a pas senti la force et les conséquences de ce qu'on lui a fait faire (en prononçant ces mots il regarda le duc du Maine). Pour moi, ni mon devoir ni mon honneur, ajouta-il, ne me permettent de souffrir l'injure faite à ma naissance, à mon dévouement pour le roi, et à mon amour pour l'état, et j'espère assez de l'estime de ceux qui composent cette assemblée pour me persuader que la régence sera déclarée telle qu'elle doit être, c'est-à-dire entière et indépendante, et que le choix du conseil qui doit y concourir me sera confié. Je consens qu'on me lie les mains pour le mal, mais pour le bien je veux être libre. »

Le duc du Maine voulut répliquer, le duc d'Orléans lui imposa silence : « Monsieur, lui dit-il d'un ton ferme, vous parlerez à votre tour. » En un moment l'opinion générale se décida. Le choix du conseil fut attribué au duc d'Orléans, déclaré régent du royaume, et l'acclamation ne permit pas au duc du Maine d'élever la voix; mais tout n'était pas décidé.

On a vu, par un article du testament, que la personne du

roi mineur était mise sous la garde du duc du Maine, en qualité de surintendant de l'éducation, et qu'à ce titre la maison civile et militaire du roi devait lui obéir. Le duc d'Orléans s'éleva contre cette énorme puissance. Il représenta que si son honneur était blessé par l'autre article du testament, il l'était bien plus par celui-ci, qui non-seulement ne lui laissait aucune sûreté pour lui-même, mais qui mettait la cour, la capitale, la personne du jeune roi sous l'absolue dépendance de ceux qui avaient si indignement abusé de la faiblesse d'un roi mourant. Il conclut que la régence était absolument impossible à exercer sous des conditions pareilles; et il ne doutait pas que la sagesse du parlement ne fît annuler des dispositions capables de jeter le royaume dans des malheurs effrayants à prévoir.

Le duc du Maine avait le droit d'être entendu dans sa propre cause, et il en eut la liberté. Il dit que l'éducation du roi, et par conséquent sa personne, lui étant confiée, il devait avoir exclusivement l'autorité sur sa maison, tant militaire qne civile, sans quoi il ne pouvait répondre ni du service, ni de la sûreté personnelle du jeune prince pour lequel, disait-il, son attachement était si bien connu du feu roi, qu'il y avait mis toute sa confiance. A ces dernières paroles, le duc d'Orléans l'interrompit. « Il serait étrange, dit-il, que la première et la plus entière confiance n'eût pas été pour moi, et que je fusse réduit à vivre sous la protection et sous la dépendance de ceux qui auraient usurpé mes droits, et qui m'auraient cru assez imprudent ou assez faible pour le souffrir. » La réplique eût été accablante, si le duc du Maine avait eu le courage que sa situation demandait. Il eût fallu que le duc d'Orléans, avant de réclamer ses droits, eût commencé

par se laver des soupçons qui l'avaient noirci, sans quoi le duc du Maine aurait rendu garants de la vie du jeune roi ceux qui auraient eu l'imprudence de la livrer aux mains de son héritier présomptif, accusé par la voix publique d'avoir empoisonné tout le reste de sa famille. Jamais peut-être une plus grande cause n'a été plaidée aux yeux d'une nation ; mais elle exigeait autre chose qu'un esprit délié et qu'une âme timide.

Cependant, la contestation de l'un et de l'autre s'animait par des répliques entrecoupées, et dégénérait en une dispute indécente, lorsque le duc d'Orléans, dont la dignité se trouvait compromise, prit le parti, comme il était tard, de faire lever la séance et de la remettre à l'après-midi. Mais en renvoyant l'assemblée, il frappa un coup décisif.

Après l'acte de souveraineté que le parlement venait de faire, il eût été de sa politique de s'établir modérateur de l'autorité absolue, et de laisser au duc du Maine le pouvoir de la balancer, afin de dominer lui-même entre les deux, en les opposant l'un à l'autre. Dans cette situation, c'eût été lui, sans doute, qui eût régné pendant la régence; et le duc d'Orléans sentit bien qu'il fallait jeter un appât à son ambition, pour la distraire ou l'assoupir; c'est ce qu'il fit. Il déclara donc que le premier usage qu'il voulait faire du pouvoir de régent était de mettre le parlement en état de l'aider de ses conseils et de ses lumières; et que, dès ce moment, il lui rendait l'ancienne liberté des remontrances. Ces paroles furent suivies d'acclamations et d'applaudissements, et la séance fut levée. A peine le régent fut de retour dans son palais, qu'il fit venir d'Aguesseau et de Fleury, ses partisans les plus utiles, et tout fut concerté avec eux; il retourna sur les

quatre heures au parlement qui l'attendait. Après qu'il eut pris place, et que le bruit causé par son arrivée eût cessé, il dit qu'il persistait à déclarer qu'il ne lui était pas possible de souffrir que le surintendant de l'éducation fût maître de la personne du roi; qu'il tint Versailles, Paris, les princes, les pairs et les grands du royaume, et lui régent, sous sa puissance; qu'ils devaient tous sentir que, si le duc du Maine avait le commandement de la maison du roi, il pourrait à toute heure disposer de leur liberté, et attenter, quand bon lui semblerait, à celle du régent lui-même; que la cour prévoyait ce qui résulterait d'une nouveauté si étrange, et qu'il laissait à sa sagesse, à son intégrité, à son amour de l'ordre et du repos public, à déclarer ce qu'elle pensait d'un si funeste renversement de toutes les règles et de toutes les lois.

Le duc du Maine, interdit, abattu, et la pâleur sur le visage, voulut répliquer, on ne l'écouta plus, et il fut décidé, tout d'une voix et en tumulte, que cet article du testament serait abrogé comme le précédent. Les gens du roi auraient dû conclure avant que l'opinion se formât; aussi, le premier président n'avait-il pas demandé les voix, mais les voix l'avaient prévenu. Enfin, d'Aguesseau et Fleury parlèrent, le procureur-général en peu de mots, l'avocat-général plus au long et avec beaucoup d'éloquence. Leurs conclusions furent, dans tous les points, en faveur du duc d'Orléans.

Alors le duc du Maine rappela tout ce qu'il avait de courage pour représenter avec force, mais cependant avec mesure, que, s'il était dépouillé de l'autorité que le feu roi lui avait attribuée, il demandait à être déchargé de la garde du jeune roi, et à conserver seulement la surintendance de son éducation, sans répondre de sa personne. « Très-volontiers, Monsieur,

lui répondit le duc d'Orléans, et il n'en faut pas davantage. »
Le premier président, presque aussi consterné que le duc du Maine, alla aux voix, et chacun répondit : *De l'avis des conclusions*. L'arrêt fut prononcé. Ainsi, tout le pouvoir fut remis au duc d'Orléans, avec la pleine liberté de former à son gré le conseil de régence; l'autorité pourtant réservée au conseil pour la décision des affaires à la pluralité des voix; celle du régent seulement prépondérante dans le cas de partage.

L'arrêt fut suivi des acclamations de l'assistance, et successivement de celles du peuple qui remplissait l'intérieur du palais. Ainsi Louis XIV, qui n'avait pas assemblé les Etats-Généraux pour décider cette grande question de la régence, fut puni par le mépris que fit le parlement de ses volontés. Colbert et Torcy avaient donné au roi le conseil de convoquer la nation.

CHAPITRE V.

Le duc d'Orléans suit le plan du duc de Bourgogne.

Quand le bruit de l'applaudissement eut cessé, le régent, avec cet air noble et doux qui était sa première éloquence, remercia le parlement, l'assura du soin qu'il aurait d'employer au bien de l'État le pouvoir et l'autorité dont il était le dépositaire, et ajouta qu'il était temps d'instruire l'assemblée du plan d'administration qu'il se proposait d'établir. Ce plan avait été trouvé dans la cassette du duc de Bourgogne, et la vénération avec laquelle le régent le nomma, fit la plus vive impression.

Le projet consistait dans la distribution et le partage des affaires entre plusieurs conseils subordonnés au conseil de

régence : un pour la politique, un pour la guerre, un pour la marine, un pour la finance, un pour les affaires ecclésiastiques, un pour celles de l'intérieur, et, dans ces deux derniers, un certain nombre de jurisconsultes pour y porter la lumière des lois. Le régent ne négligea point d'énoncer qu'ils seraient pris dans le parlement, et à ces mots la magistrature fit éclater sa reconnaissance. Ainsi se termina cette assemblée mémorable ; ainsi s'en retourna comme en triomphe dans son palais, aux acclamations du peuple, redoublées sur son passage, celui que ce même peuple, treize ans auparavant, aurait lapidé et mis en pièces, si la vigilance et la fermeté de d'Argenson, lieutenant de police, ne l'eût pas retenu.

Cette révolution s'était faite le 2 septembre. Le 12 Louis XV, âgé de cinq ans, vint tenir son lit de justice. Sa gouvernante, la duchesse de Ventadour, y était assise à ses pieds, comme pour rendre plus sensible le contraste de son enfance avec un acte de législateur. Par cet acte fut confirmé l'arrêt qui avait annulé le testament de Louis XIV, et le chancelier Voisin, qui l'avait écrit, fut l'organe de la sanction donnée à l'arrêt qui l'anéantissait.

Le plan d'administration qu'adopta le duc d'Orléans avait été tracé par le duc de Beauvilliers au duc de Bourgogne, son élève, lorsqu'il était si près du trône, et encore plus près du tombeau. Mais, à vrai dire, ce ne fut ni l'exemple, ni l'autorité du duc de Bourgogne qui décida le duc d'Orléans, ce fut le conseil du duc de Saint-Simon, conduit lui-même par un intérêt qui n'était rien moins que celui de l'Etat. Son dessein fut, dit-il dans ses Mémoires, de commencer à mettre la noblesse dans le ministère, avec la dignité et l'autorité qui lui convenaient aux dépens de la robe et de la plume, d'écarter

cette roture de tous les emplois supérieurs, et de soumettre tout à la noblesse en toute espèce d'administration. L'ingénuité de cet aveu ne doit point étonner de la part d'un homme tout occupé des prérogatives de la naissance et des principes indestructibles du gouvernement féodal. Il se faisait gloire d'avoir voulu renverser tout le système de gouvernement dont le cardinal Mazarin *avait*, disait-il, *empoisonné le royaume*. Or voici quel est ce système qu'il trouvait si pernicieux : En retraçant à Louis XIV les entreprises et les usurpations de la noblesse sous la régence de Marie de Médicis et sous celle d'Anne d'Autriche, Mazarin lui avait donné pour maxime d'éloigner du gouvernement cette noblesse factieuse qui, ne voyant dans le souverain que l'usurpateur de ses droits, et dans le peuple que son ancien esclave échappé de sa chaîne, tendait sans cesse à reprendre d'un côté le pouvoir d'opprimer de l'autre. Toujours liguée secrètement contre l'autorité, elle regarderait, disait Mazarin, comme un traître le ministre homme de qualité qui ne croirait pas lui devoir sur tous les ordres de l'Etat toute espèce de préférence, de faveurs et de sacrifices. Il croyait qu'un corps si puissant par ses emplois, par ses richesses, par ses alliances réciproques, aurait trop d'influence et d'ascendant sur celui des siens qui serait dans le ministère, et dont la considération dépendrait du crédit qu'il donnerait à ses paroles. Réduit à tout dissimuler, à tout souffrir ou à tout craindre de cette ligue menaçante, traité par elle en ennemi s'il ne lui était pas dévoué, protégé, soutenu s'il se livrait à elle, ce seul mérite lui tiendrait lieu de lumières et de talents, lui ferait pardonner les fautes les plus graves, et élèverait en sa faveur, autour du prince, un cri de louange plus fort que celui du blâme public ; ainsi at-

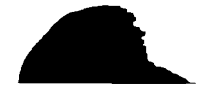
taché par les plus forts liens à cette classe où il serait né, animé du même esprit qu'elle, et imbu des mêmes principes, il porterait dans les conseils ce despotisme militaire et ce même orgueil féodal que Richelieu avait abattu, mais qu'il n'avait point étouffé; donnerait tout à la naissance, prodiguerait aux plus remuants les récompenses et les honneurs, ruinerait l'Etat pour payer ses partisans toujours avides, érigerait pour eux en droit l'abus du pouvoir de leurs places, les vexations, les rapines, la licence, l'impunité; se ferait aux dépens du roi un rempart redoutable contre le roi lui-même, et le réduirait à n'oser le renvoyer du ministère, où il se serait retranché et environné de défenseurs. La véritable ambition d'un ministre était donc, selon Mazarin, de ne tenir à rien qu'au prince et à l'Etat, de n'avoir pour appui que son propre mérite, et de voir toujours la disgrâce à côté de la négligence ou de l'oubli de ses devoirs. Ce que le duc de Saint-Simon voyait de plus pressé et de plus important à faire était donc le renversement de ce système; et, du vivant du duc de Berri, il avait déjà proposé au duc d'Orléans de l'engager, s'il devenait roi, à former des conseils dont les places seraient remplies par la noblesse. Il l'y exhorta plus vivement encore lui-même dès qu'il le vit à la veille de gouverner; et il faut avouer que ce plan, d'ailleurs si dangereux, convenait à une régence. Celle-ci plus qu'une autre avait besoin d'appui, soit par la faiblesse du chef, soit par la difficulté des affaires, soit par la jalousie et les prétentions du parlement et de la cour d'Espagne, soit enfin par l'événement que l'enfance du roi pouvait laisser prévoir et craindre; et si l'avis du duc de Saint-Simon ne fut pas celui d'un citoyen ni d'un ami désintéressé, ce fut du moins celui d'un homme habile.

La grande difficulté fut d'admettre dans les conseils ceux des ennemis du duc d'Orléans qu'il eût été indécent d'en exclure ; mais on leur opposa des hommes en état ou de les contenir, ou de les balancer.

Le conseil de régence fut ainsi composé : le duc d'Orléans, le duc de Bourbon, chef du conseil, le duc du Maine, le comte de Toulouse, le chancelier Voisin, le duc de Saint-Simon, les maréchaux de Villeroi, d'Harcourt et de Besons, l'ancien évêque de Troyes, et Torcy, tous ceux-là opinants ; la Vrillière, tenant le registre, mais n'ayant point de voix, et Pontchartrain, sans fonctions, admis à titre de faveur, en considération du chancelier son père.

L'ancien évêque de Troyes, Chavigny, était un homme de bien, un esprit sage, instruit dans les affaires du clergé français quant aux maximes, mais sans aucun parti.

Considéré dans le grand monde, où il avait passé sa vie, plus respecté encore depuis qu'ayant cédé son évêché à son neveu il avait cherché la retraite, il ne s'attendait à rien moins qu'à être appelé dans les conseils ; mais il accepta, sans répugnance, ce qu'il n'avait point désiré, et le monde, accoutumé à voir dans ses pareils plus d'adresse et de manège, fut surpris qu'il eût négligé de se donner l'air de la résistance et le mérite du refus. Le maréchal de Besons était ce qu'on appelle un homme de guerre, s'il ne fallait que bien mener un corps, brusque, emporté dans son humeur avec assez de sens, mais peu d'intelligence ; connaissant l'honneur militaire, mais aussi timide à la cour qu'il était brave sous les armes : quant à l'extérieur, fait pour en imposer par une tête de caractère bonne, dit Saint-Simon, à être peinte par Rembrant ; mais, avec cette tête vide, plus propre à figurer qu'à



opiner au conseil. On connaît les autres membres du conseil de régence; mais je n'oublierai point, à l'égard de Torcy, que, si le régent en avait cru les plus honnêtes de ses courtisans, il aurait exclu de ce conseil le seul homme d'état qu'il y eût alors dans le royaume. Torcy, du vivant du feu roi, *enveloppé*, dit Saint-Simon, *dans sa sagesse et dans sa vertu*, n'avait été d'aucun parti; il avait des amis dans l'un et dans l'autre : les Villeroi et les Talard, du côté du duc du Maine, les d'Estrées et les Castries, du côté du duc d'Orléans; mais sans se laisser dominer, il les ménageait tous, et se conservait libre. Tandis que Voisin trafiquait par l'entremise de Villeroi, et que tous les autres ministres, sans en excepter Desmarest, briguaient secrètement l'appui de ce qui était en crédit dans la cour du duc d'Orléans, Torcy lui seul, fier et modeste, ne demandait rien à personne; soit qu'il fût assez sage pour n'ambitionner rien, soit qu'il se sentît nécessaire et fait pour être recherché, ni lui ni sa femme n'avaient fait un pas pour s'approcher de la nouvelle cour, et le duc d'Orléans ne doutait pas que Torcy ne lui fût contraire. Cet homme droit et ferme avait de plus un ennemi dans Saint-Simon, et celui-ci nous en dit la cause. Mon amour-propre n'était pas content de n'avoir jamais reçu de Torcy la moindre avance. C'était, ajoute-t-il, un homme de l'ancien ministère; et dans mon dessein d'anéantir les secrétaires-d'état, Torcy, qui l'était après son père et son grand-père, ne pouvait être à mon gré. Je lui donnai donc force attaques auprès de M. le duc d'Orléans, et je m'irritais en moi-même du peu de progrès que j'y faisais. La résistance du régent n'eut pas un motif plus louable que les attaques de Saint-Simon, et si Torcy fut conservé, il le dut moins à ses talents, à ses lumières, à

son austère probité, à l'avantage même d'avoir le secret des négociations, et d'y être versé depuis tant d'années, qu'à celui d'avoir eu l'espionnage de la poste, dont le régent croyait ne pouvoir se passer. Le duc du Maine tremblant pour son état; Voisin, vendu et avili; d'Harcourt, frappé d'apoplexie; Villeroi, réduit par incapacité à n'opiner que par monosyllabes, n'étaient pas des antagonistes bien redoutables pour Saint-Simon, Torcy et le régent lui-même, qui d'ailleurs s'était assuré de la pluralité des voix. Aussi fut-il le maître du conseil de régence.

CHAPITRE VI.

Etat de l'Eglise (1).

« L'observateur qui examine avec un peu d'attention l'histoire du dix-septième siècle y découvre aisément un aspect religieux et moral, bien différent de celui du siècle suivant. L'esprit de ces deux époques forme un contraste qui ne saurait échapper à des yeux exercés. Dans la première, la religion était mêlée à tout. On la regardait comme le plus ferme appui de la société, comme le plus fort lien entre le prince et les sujets, comme la meilleure ou plutôt la seule école de morale, comme le motif le plus puissant pour porter à la vertu et éloigner du vice. On la croyait nécessaire au bonheur des Etats et à celui des particuliers, et on ne songeait pas à lui contester son influence, encore moins à discuter ses dogmes et à mettre en doute ses préceptes. On se réfugiait au contraire vers elle, on reconnaissait son autorité, et on respectait ses maximes. Il y avait

(1) Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle.

alors, comme il y en a toujours eu, des abus, des passions, des scandales. Mais l'esprit général était éminemment religieux. Les souverains et les sujets, les grands et le peuple, les hommes instruits et ceux qui ne l'étaient pas, tous respectaient et honoraient la religion, lors même que quelques-uns n'en suivaient pas les règles autant qu'on aurait pu le désirer. Il semblait y avoir entre les princes et les particuliers une louable émulation, à qui seconderait le plus efficacement tous les projets qui pouvaient tourner à l'avantage de la religion et au bonheur des peuples. C'est dans ce siècle qu'on a le plus vu naître d'institutions utiles, de fondations pieuses, de monuments de zèle et de charité. Il y avait, on ne saurait trop le remarquer, il y avait dans toutes les classes, non pas seulement de grands exemples de vertu, mais une disposition favorable à toutes les entreprises religieuses, à toutes les idées salutaires, à tous les projets de bienfaisance et d'utilité générale. De là tant d'établissements auxquels l'humanité ne gagnait pas moins que la foi, des hospices pour les malades, des asiles pour l'indigence, des missions, soit nationales, soit lointaines; la réforme de plusieurs ordres monastiques, la création de congrégations vouées à l'enseignement des deux sexes, l'éducation ecclésiastique surtout perfectionnée, et des séminaires s'ouvrant de toutes parts pour former de dignes ministres de l'Evangile. Cette dernière œuvre est particulière au dix-septième siècle, et annonce l'importance qu'on mettait à la religion. Une ardeur générale semblait s'être emparée des esprits. On était dans ces temps heureux où le progrès des lumières ne nuit point à la croyance. L'amour des sciences et la culture des lettres n'étouffaient point la foi, et l'on n'avait pas la vanité de se frayer des routes inconnues qui aboutissent

souvent à des précipices, et de rechercher des clartés extraordinaires qui éblouissent et aveuglent plus qu'elles n'éclairent. On n'affichait point le mépris des institutions anciennes, ni l'engouement pour de nouveaux systèmes, ni des idées exagérées d'indépendance et de liberté. L'indifférence pour la religion eût paru aussi insoutenable dans son principe qu'elle est pernicieuse dans ses effets. Les plus grands hommes de ce temps s'honoraient de croire à la révélation. Les écrivains les plus célèbres du règne de Louis XIV, soit parmi nos compatriotes, soit parmi les étrangers, faisaient tous profession d'être chrétiens. Leurs ouvrages portaient tous l'empreinte de leur respect pour la religion et pour la morale. Le ton de leurs productions est conforme à l'esprit général de leur siècle. Loin d'y trouver des déclamations contre le christianisme, on n'y aperçoit pas l'intention d'en blâmer l'enseignement d'une manière éloignée et indirecte, d'en contredire, quoique faiblement, les dogmes ou l'histoire, d'en énerver l'autorité, d'en atténuer l'empire sur les consciences. Les auteurs mêmes, dont les écrits étaient le plus étrangers à la religion, manquaient rarement l'occasion de montrer qu'ils la révéraient. Les littérateurs, les poètes, les mathématiciens, les historiens lui rendaient hommage quand il le fallait, et le faisaient sans affectation comme sans répugnance. Ils en parlaient naturellement et ils étaient persuadés. Les génies les plus élevés n'avaient pas, à cet égard, une autre manière de voir que le vulgaire. Les philosophes les plus habiles ne se piquaient pas de se séparer de la foule en affichant du dédain pour la révélation. Assurément il est peu de noms plus imposants en philosophie que ceux de Bacon, de Descartes, de Pascal, de Newton et de Leibnitz. Tous les grands hommes qui appartiennent spéciale-



ment au dix-septième siècle faisaient profession d'être attachés aux grands principes du christianisme. Si Fénélon et Bossuet furent en dissidence sur un point, Fénélon donna le plus grand exemple de son amour pour la vérité et de sa profonde humilité. C'est cependant à la même époque que parurent les sociniens, qui ont formé secte, qui ont été quelque temps assez répandus, et que des incrédules modernes regardent comme leurs devanciers et leurs modèles. Fauste Socin, patriarche de ces sectaires, mourut en 1604. Il avait emprunté des calvinistes leur principe de ne croire ni à l'autorité de l'Eglise, ni à celle de la tradition, et il le poussa aussi loin qu'il était possible. Nous ne le suivrons pas dans ses erreurs sur l'Eglise, sur la grâce, sur l'éternité des peines, sur les sacrements, sur la morale. La principale, c'est d'avoir nié la divinité de Jésus-Christ et le mystère de l'incarnation. Du reste, il croyait à la révélation, et faisait profession de révérer l'Ecriture-Sainte ; mais il l'expliquait à sa manière, et torturait les textes les plus précis et les plus clairs contre sa doctrine. Le *Dictionnaire encyclopédique*, à l'article *unitaires*, veut faire regarder les sociniens comme de purs déistes, et expose leurs dogmes avec une complaisance et une affectation marquées. Il prétend que ces sectaires n'admettaient les livres saints qu'en apparence, et pour ne pas révolter, mais qu'au fond ils ne croyaient pas à leur divinité. Une pareille allégation est démentie par les ouvrages des plus célèbres unitaires, qui, à la vérité, font violence aux textes de la Bible, mais qui s'efforcent cependant de concilier, avec plus ou moins de vraisemblance, leurs dogmes avec ces textes (1).

Ce qui a donné lieu à cette assertion, c'est qu'on voulait

(1) Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique.

s'étayer du suffrage de ce parti, et grossir la liste des incrédules de la liste des partisans d'une hérésie qui a commencé sans doute à porter des coups hardis au christianisme, et à ébranler les vérités révélées, mais qui faisait au moins profession de respecter les oracles divins. Les sociniens se répandirent en Pologne et en Transylvanie. Ils y obtinrent même le libre exercice de leur culte, et s'y propagèrent presque vers le milieu du siècle; mais ils en furent successivement chassés. Depuis leur expulsion de Pologne, ils se sont dispersés en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, et dans les communions séparées de l'Eglise romaine, où ils ont continué jusqu'à nos jours d'avoir des partisans. On verra même que leurs erreurs ont fait beaucoup de ravages parmi les théologiens protestants, et que chez la plupart les principes des premiers réformateurs dégénèrent en un socianisme plus ou moins déguisé. Il n'est que trop vrai que les unitaires ont été pernicieux au christianisme, et qu'en attaquant des vérités révélées ils ont préludé par leur hardiesse aux attaques de ceux qui ne voulaient point du tout de la révélation. Les autres écrivains irréligieux du dix-huitième siècle, ou au moins les plus fameux, sont Vanini, Hobbes, Spinosa et Bayle.

Le premier, aussi connu par ses désordres que par son athéisme, n'était guère fait pour donner du lustre à ce système. On le vit courir de tous côtés pour se faire des prosélytes, dogmatiser en Allemagne, en Hollande, dans les Pays-Bas, en Italie, et recueillir partout le mépris pour sa conduite et l'horreur pour ses prédications. Il fut emprisonné en Angleterre, et périt à Toulouse en 1619, victime d'un zèle outré. L'apôtre et la doctrine étaient dignes l'un de l'autre. On trouve l'athéisme dans ses écrits, mêlé avec une licence effré-

née. On en peut dire autant de ceux de Théophile, poète français, mort en 1626, et que l'on a accusé d'être l'auteur d'un ouvrage cynique et irréligieux. Le livre avait été condamné au feu quelques années auparavant à Paris, et n'a pas été inutile à ceux qui, comme l'auteur, ont voulu mêler l'immoralité et l'irréligion, et se sont servi de l'une pour mieux inculquer l'autre. Hobbes, si justement flétri pour ses paradoxes et leurs affreuses conséquences, vit le jour en Angleterre. Il ne reconnaissait point de différence entre le juste et l'injuste ; prétendait qu'il n'y a de vice et de vertu que depuis qu'il y a des lois, regardait l'état de guerre comme l'état naturel de l'homme, et raisonnait ainsi : *Je pense, donc la matière peut penser*. Rousseau, le livre à l'horreur du genre humain, et Diderot l'appelle agresseur de l'humanité. Il mourut en 1659, à quatre-vingt-douze ans, laissant à ce qu'il paraît peu de disciples. Son système est aussi dur et aussi repoussant que son style. Cependant quelques écrivains modernes ont entrepris de réchauffer plusieurs de ses principes.

Spinosa, né à Amsterdam en 1632, d'un juif portugais, quitta la religion de son père pour la secte arménienne, et celle-ci pour l'athéisme, qu'il embrassa avec ardeur. Son *Traité théologique et politique* et ses *Œuvres posthumes* renferment cette dernière doctrine, rédigée en système suivi. Il y soutient que Dieu n'est pas un être intelligent et parfait, que tout est soumis à une aveugle nécessité, qu'il n'existe qu'une seule substance qui a pour attributs l'étendue et la pensée; il renverse les Ecritures et nie les miracles. C'est principalement dans son *Traité de morale*, où donnant carrière à ses méditations philosophiques, il plonge son lecteur dans le sein de l'athéisme. On y trouve partout des propositions évidemment

fausses et les autres contestables, des principes arbitaires substitués aux principes naturels et aux vérités sensibles, un abus des termes, la plupart pris à contre-sens, un amas d'équivoques trompeuses, une nuée de contradictions palpables.

Enfin vint Bayle, antagoniste de Spinosa, critique adroit, pyrrhonien infatigable. Il ne suivit pas la même marche que Spinosa. Il ne bâtit pas de système irréligieux; il ne donna point de corps de doctrine. Bornant ses soins à miner et à détruire, il est occupé sans cesse à entasser les objections, les doutes, les difficultés, à rendre problématiques les vérités les plus incontestables, à obscurcir les principes les plus clairs. On dirait qu'il prend plaisir à environner de nuages toutes les questions qu'il traite. Il mêle les sophismes et les preuves, les paradoxes et les raisonnements, le vrai et le faux. Il ne combat pas le christianisme de front, il lui fait une guerre de ruses et de chicanes. Il doutait et se moquait de tout, a dit d'Alembert. Voltaire l'appelle avec raison le premier des philosophes sceptiques. Ses plus grands ennemis, ajoute-t-il, sont forcés d'avouer qu'il n'y a pas une seule ligne dans ses ouvrages qui soit un blasphème évident contre la religion chrétienne; mais ses plus grands défenseurs avouent que dans ses articles de controverse il n'y a pas une seule page qui ne conduise le lecteur au doute et à l'incrédulité. Aussi cynique dans ses expressions que pyrrhonien dans sa croyance, il prodigue les obscénités comme les erreurs. Armé d'une érudition vaste mais mal réglée, il sème en passant les arguments faux, les inductions captieuses, les accusations infidèles, les traits de hardiesse, les anecdotes hasardées, les citations inexactes, les digressions inutiles, les autorités contradictoires. Il appuie plus sur les raisonnements

qui peuvent accréditer une erreur que sur ceux dont on étaie une vérité. Il apprend à penser, dit-on, mais il apprend encore plus à s'égarer. Sous prétexte de relever des méprises assez indifférentes en histoire et en littérature, il en accumule lui-même de plus importantes et de plus dangereuses. Voltaire dit encore de lui qu'il était l'*avocat-général des philosophes*, ce qui est vrai, mais qu'il ne donnait pas ses conclusions, ce qui n'est pas aussi exact. Cet avocat-général est bien souvent juge et partie, et ne conclut que trop; et pour la plus mauvaise cause Bayle a eu sur le dix-huitième siècle une influence marquée.

Il commence la chaîne des détracteurs du christianisme. Il a mis à la mode cette critique outrée sur les objets de religion. On emprunta de lui ces difficultés renaissantes, ces objections répétées, ces subtilités, ces sophismes qui remplissent ses écrits. Il eut une école qui prôna ses écrits, vanta sa dialectique, et représenta son pyrrhonisme comme l'effet d'une haute sagesse.

Tels furent les principaux écrivains qui dans le cours du dix-septième siècle se déclarèrent les ennemis de cette foi qui avait captivé avant eux dans ce même siècle tant de génies heureux; tels furent ceux qui commencèrent à répandre ces opinions pernicieuses dont Leibnitz avait vu les premiers progrès, et qui alarmaient ce grand homme. Newton et Leibnitz vivaient encore, et déjà, malgré l'ascendant de leurs exemples et l'autorité de leurs noms, se propageait une doctrine si différente de la leur. Les impiétés sociniennes, les égarements de Hobbes, les blasphêmes de Spinosa avaient ouvert la voie aux systèmes irréligieux. Les objections toujours renaissantes de Bayle surtout avaient jeté des semences de pyr-

rhonisme et d'incrédulité. Des écrivains élevés à son école entreprirent de développer ces germes funestes, et marquèrent les dernières années du dix-septième siècle par des productions hardies, destinées à ébranler nos dogmes, nos mystères et notre culte.

CHAPITRE VII.

De la bulle *Unigenitus* et des erreurs qui amenèrent sa publication.

Comme cette bulle a été l'occasion d'une grande agitation sous le règne de Louis XV, je crois nécessaire de rappeler les commencements de cette affaire, et j'emprunte ces détails aux *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du dix-huitième siècle* que j'ai déjà cités :

« Le 13 juillet 1708 avait paru un décret de Clément XI, portant condamnation et défense des réflexions morales sur le Nouveau-Testament du P. Quesnel, comme contenant des notes et des réflexions qui, à la vérité, ont l'apparence de la piété, mais qui conduisent artificieusement à l'éteindre, et qui offrent fréquemment une doctrine et des propositions séditieuses, téméraires, erronées, pernicieuses, déjà condamnées, et sentant manifestement l'hérésie *jansénienne*. C'est ainsi que s'énonçait le souverain pontife dans le décret qui condamnait les *Réflexions morales*. Le siècle précédent avait vu l'Eglise troublée pour *l'Augustinus* de l'évêque d'Ypres, par la chaleur et l'opiniâtreté qu'on avait mises à le défendre. Un autre livre va produire de plus grands troubles encore. Cet ouvrage avait pris successivement différentes formes. Ce n'était en 1671, époque où il parut pour la première fois, qu'un seul petit volume, sous le titre *d'A-*

brégé de la morale de l'Evangile, ou *Pensées chrétiennes sur le texte des quatre Evangiles*. Le livre, dans cet état, ne contenait que de courtes réflexions sur les Evangiles, et ce fut alors que M. Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne, y donna son approbation. Huit ans après il parut un second volume qui renfermait les *Actes des Apôtres* et le reste du *Nouveau-Testament*, avec des réflexions fort courtes. Mais M. Vialart n'eût aucune connaissance de cette suite. Cependant l'auteur y travaillait sans cesse, et à force de le retoucher et de l'augmenter, il le fit paraître, en 1693, en quatre gros volumes in-8°, et sous le titre de *Réflexions morales sur le Nouveau-Testament*. On ne manqua pas d'y insérer l'approbation de M. Vialart, qui était mort en 1680. On y joignit aussi, mais avec plus de fondement, celle de M. de Noailles, successeur de M. Vialart. Le prélat fit dans un mandement un éloge accompli de l'ouvrage, et assura qu'on y trouvait tout ce que les Pères ont écrit de plus beau et de plus touchant sur le *Nouveau-Testament*. C'est cette première erreur du cardinal de Noailles qui a été la source des fausses démarches où il se laissa entraîner dans la suite. Sans doute s'il y eût réfléchi davantage il se fût mis en garde contre des conseils perfides. Il s'en fallait bien que tout le monde portât le même jugement que lui des *Réflexions morales*. Elles furent déférées à Rome peu de temps après leur publication. En France, un docteur de Sorbonne ayant examiné le livre dès 1694, y avait trouvé près de deux cents propositions dignes de censure, et les avait indiquées dans un extrait où il en faisait voir le mauvais sens. M. de Noailles ayant été transféré à l'archevêché de Paris en 1696, fut prié par les amis de Quesnel de renouveler, pour ce diocèse, l'approba-

tion qu'il avait donnée à Châlons. Mais ce prélat demanda qu'on fît à l'ouvrage quelques corrections. Ce n'était pas du tout l'intention de l'auteur, et, dans le même temps qu'en écrivant à M. de Noailles il paraissait consentir aux changements jugés nécessaires, il tenait un tout autre langage dans ses lettres à ses amis. Il n'y eut donc aucune correction, ni par conséquent d'approbation nouvelle.

Le 8 septembre 1713, Clément XI donna la constitution *Unigenitus Dei filius*. Le pape avait nommé en février 1312 une congrégation particulière de cinq cardinaux et de onze théologiens pour l'examen du livre de Quesnel. On leur en avait distribué des exemplaires, et les examinateurs s'assemblaient tous les mercredis. Au mois d'août suivant, ils eurent ordre de tenir deux séances par semaine. En janvier 1713, les qualificateurs commencèrent à s'assembler au saint-office. Le pape était très-exact à ces séances, qui se tenaient deux fois la semaine, et qui furent terminées le 2 août. Alors le Saint-Père ordonna des prières dans Rome, implora lui-même le secours du ciel, consulta plusieurs cardinaux et évêques, communiqua, comme on en était convenu, le préambule et le dispositif au cardinal de la Trémouille, supprima à sa prière quelques clauses qui auraient pu éprouver des contradictions en France, et donna enfin, après plus de dix-huit mois de travail et d'examen, la bulle *Unigenitus*, à jamais mémorable par l'importance du sujet, par le déchaînement des passions contre ce jugement, et par l'assentiment qu'y donna toute l'Eglise. Le souverain pontife y disait que des maîtres trompeurs ne trouvent point de meilleur moyen pour insinuer leurs dogmes que l'apparence de la piété et l'abus des Saintes-Ecritures, qu'ils corrompent pour leur perte et pour celle des autres; que c'est

dans ce dessein qu'ont été composées les *Réflexions morales*; que cet ouvrage, déjà condamné, et où les vérités catholiques se trouvent mêlées avec les mensonges d'une doctrine perverse, a même été traduit en latin afin que la contagion fît de plus grands progrès; que les évêques de France l'ont pressé, par leurs lettres et leurs prières, d'y apporter quelque remède; qu'ayant donc examiné le livre, il a trouvé que les paroles en sont, en apparence, douces comme de l'huile; mais que ce sont vraiment des traits aiguisés pour nuire et percer en secret ceux qui ont le cœur droit; qu'il a donc jugé à propos d'en extraire les propositions, et de mettre par ce moyen sous les yeux de tous les fidèles le mauvais grain qu'on leur présentait; que les évêques de France et le roi très-chrétien lui ont fait espérer qu'un jugement apostolique ramènerait le calme dans les esprits; que ce prince, dont il ne peut assez louer le zèle, lui a réitéré, à ce sujet, ses pieuses demandes; que c'est pour y satisfaire qu'il a d'abord fait discuter des propositions tirées du livre par plusieurs théologiens, en présence de deux cardinaux; qu'ensuite il a appelé plusieurs autres cardinaux, fait tenir en sa présence différentes congrégations, examiné et confronté les propositions avec le texte, et enfin qu'il en a condamnée cent et une sous diverses qualifications parmi lesquelles est celle d'hérésie. Nous ne pouvons rapporter ici toutes ces propositions, et nous n'en citerons que quelques-unes. La 12e était ainsi conçue : « Quand Dieu veut sauver l'âme, en tout temps, en tout lieu, l'indubitable effet suit la volonté d'un Dieu (1). » La 23e : « Dieu nous a donné lui-même l'idée qu'il veut que nous ayons de l'opération toute puissante de sa grâce,

(1) C'est la destruction du libre arbitre; car, comme l'a dit saint Augustin, Dieu, qui nous a créé sans nous, ne nous sauvera pas sans nous.

par celle qui tire les créatures du néant, et qui redonne la vie aux morts ». La 33e, qui peut en même temps servir d'exemple de ce que nous avons dit de l'art avec lequel Quesnel cache l'erreur sous le voile d'une réflexion pieuse : « Combien faut-il avoir renoncé aux choses de la terre et à soi-même, pour avoir la confiance de dire, comme saint Paul, *Jésus-Christ m'a aimé et s'est livré pour moi* » ? » La 59e : « La prière des impies est un nouveau péché. » La 64e : « Sous la malédiction de la loi on ne fait jamais le bien, parce qu'on pèche en faisant le mal ou en ne l'évitant que par la crainte. » La 68e : « Quelle bonté de Dieu d'avoir ainsi abrégé la voie du salut, en renfermant tout dans la foi et dans la prière ! » La 70e : « Dieu n'afflige jamais les innocents, et les afflictions servent toujours ou à punir le péché, ou à purifier le pécheur. » La 71e : « L'homme peut se dispenser, pour sa conservation, d'une loi que Dieu a faite pour son utilité (1). » Le reste des propositions, depuis celle-ci jusqu'à la fin, était destiné à rendre les pasteurs odieux, et à légitimer la désobéissance. C'est là qu'il était dit à la proposition 98e « que l'accusation d'hérésie est la plus méritoire et celle qui donne le plus de conformité avec Jésus-Christ. » C'est enfin dans la même intention qu'avait été rédigée la 91e : « La crainte d'une excommunication injuste ne doit pas nous empêcher de faire notre devoir ; » on sent ce qu'une maxime fausse, même dans son acception générale, avait de séduisant pour des gens qui se rendent juges de l'équité des condamnations portées contre eux, et qui font consister leur devoir à maintenir des opinions proscrites et à résister aux décisions de l'Eglise. Le pape terminait la bulle par ajouter qu'il ne prétendait pas approuver les autres proposi-

(1) On voit que toutes ces propositions sont la destruction de la liberté de l'homme.

tions non condamnées; qu'il s'était aperçu qu'il y en avait beaucoup d'autres qui contenaient les mêmes erreurs; que le texte du Nouveau-Testament y était altéré, éloigné de la Vulgate, conforme à la version condamnée de *Mons*, et détourné à des sens nuisibles; il défendait de lire ou de retenir l'ouvrage.

C'est quelques années auparavant que les religieuses de Port-Royal, qui partageaient les doctrines de Quesnel, avaient été dispersées dans différents monastères. De tous côtés avaient paru des écrits contre les deux puissances qui amenèrent cette destruction.

Le 23 janvier 1714, quarante évêques assemblés à Paris reçoivent la constitution *unigenitus*. La bulle étant arrivée en France, le roi résolut de la communiquer aussitôt aux évêques. Il ordonna une convocation de ceux qui pourraient se trouver à Paris, moyen qui avait déjà été pratiqué en plusieurs circonstances. L'ouverture de l'assemblée fut fixée au 18 octobre 1713. Il fut décidé que le cardinal de Noailles y présiderait. Afin même de lui laisser cet honneur, le roi engagea le cardinal d'Estrées, à qui la présidence eût appartenu par son ancienneté à y renoncer et à ne pas se trouver à l'assemblée. On usa encore, avec M. de Noailles, de toutes les autres condescendances qui pouvaient le flatter. A sa prière, l'archevêché fut indiqué, contre l'usage, pour le lieu des séances. On lui laissa le choix des commissaires, parmi lesquels on désira seulement qu'il nommât M. de Bissy, évêque de Meaux. On pouvait espérer que le cardinal allait suivre une autre route. Le 28 septembre, il avait donné un mandement pour condamner le livre de Quesnel, en marquant que c'était pour tenir sa parole. Cependant, à la première séance, qui se tint le 16 octobre, et où se trouvaient vingt-neuf évêques, il prononça un

discours où il chercha à justifier son approbation de 1695. Le discours du cardinal de Noailles fut écouté avec peine. Le 21 octobre, on dit la messe du Saint-Esprit, et les six commissaires, nommés pour faire leur rapport sur la constitution, commencèrent leur travail. C'étaient le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, MM. Besons et Desmarets, archevêques de Bordeaux et d'Auch; de Sillery, de Bissy et de Berthier, évêques de Soissons, de Meaux et de Blois. Ce fut alors que Quesnel adressa aux évêques des Mémoires en sa faveur. L'année précédente, on l'avait entendu dire dans une explication apologétique de ses sentiments : « Je soumets très-sincèrement mes *Réflexions sur le Nouveau-Testament*, et toutes les explications que j'y ai apportées, au jugement de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, dont je serai, jusqu'au dernier soupir, un fils très-soumis et très-obéissant. » Ce même homme, ce fils soumis et obéissant, osa dire en 1713 que la bulle *renversait la foi de fond en comble*; qu'elle frappait d'un seul coup cent et une vérités, et que l'accepter ce serait réaliser la prophétie de Daniel, lorsqu'il dit qu'une partie des forts est tombée comme les étoiles du ciel.

En 1716, un an après la mort de Louis XIV, quatre évêques appelèrent de la constitution *unigenitus* au futur concile. MM. de la Brouc, Joanes, Colbert et de Langle, évêques de Mirepoix, de Sénez, de Montpellier et de Boulogne, signèrent devant notaire cet acte d'appel de la constitution au concile général, acte que leur avait dressé le docteur Boursier. Le 5, ils se transportèrent en Sorbonne, où les esprits étaient bien disposés pour les recevoir. Les prélats y lurent leur acte d'appel, auquel la faculté adhéra avec empressement.

Quelques docteurs s'opposèrent seuls à ce torrent : quatre-vingt-dix-sept furent pour l'adhésion.

Cette levée de boucliers obligea enfin le régent de sortir des voies de la modération qu'il s'était prescrites. Les quatre évêques eurent ordre de sortir de Paris et de se retirer dans leurs diocèses. Le notaire qui avait reçu leur appel fut arrêté. Les docteurs eurent défense de tenir leurs assemblées. Le syndic Ravechet, qui avait contribué plus qu'un autre à l'adhésion, fut exilé à Saint-Brieuc, et mourut en passant par Rennes. Mais ces mesures n'arrêtèrent pas le désordre. En vain les évêques acceptants, qu'on avait réunis à Paris pour la négociation, et que tant d'écarts affligeaient sensiblement, écrivirent, le 8 mars, au régent, et signèrent, au nombre de trente-un, deux Mémoires pour se plaindre de quelques arrêts du parlement, et demander qu'on mît un frein aux excès de la faculté de théologie et de plusieurs ecclésiastiques, le déchaînement continua. Le 12 mars, la faculté de théologie adhéra à l'appel des quatre évêques. Des curés, des chanoines, des religieux, des religieuses, des laïques mêmes suivirent cet exemple. Le cardinal de Noailles encourageait ces actes. Son officialité était ouverte aux appelants. On n'oublia rien pour en grossir le nombre, et l'on assure même que des sommes d'argent furent distribuées à cet effet. Mais l'esprit de parti seul et la séduction suffisaient pour multiplier les appels. Bientôt le cardinal de Noailles ne se borna plus à les favoriser.

Dès le 13 mars, il avait réuni chez lui cinq évêques, qui, pour avoir accepté en 1714, n'en étaient pas moins attachés à ses intérêts ; ils convinrent de suspendre, dans leurs diocèses, l'effet de l'acceptation de la bulle. Le 3 avril, il fit inscrire son appel sur les registres de son secrétariat ; mais il ne le rendit

pas encore public. Peu après, plusieurs évêques se joignirent à lui, les uns publiquement, les autres en secret. Il s'en trouva en tout seize qui firent cette démarche. Ce sont, outre les cinq que nous venons de nommer, MM. de Noailles, de Béthune, de Verthamon, Dreuillet, de Caylus, de Rezai, Desmarets, Hébert, Milon, de Clermont et d'Arbocave, évêques de Châlons, de Verdun, de Pamiers, de Bayonne, d'Auxerre, d'Angoulême, de Saint-Malo, d'Agen, de Condom, de Laon et d'Acqs. Quelques-uns y ajoutent MM. de Polastron et de Tilladet, évêques de Lectoure et de Mâcon. Si à ces seize évêques on joint trois universités, deux ou trois mille ecclésiastiques, plus même si l'on veut, quoique les listes d'appel n'en contiennent pas davantage, et une troupe assez peu imposante de laïques sans autorité, et même de femmes, on aura une idée assez exacte des forces des appelants ; que sera-ce si l'on oppose à cette faible ligue plus de cent évêques en France, tous ceux des pays étrangers dont nous rapporterons les témoignages ; tant d'universités fidèles, plus de cent mille ecclésiastiques français qui restèrent attachés au corps épiscopal, et toute l'Eglise ?

Le 5 octobre de l'année 1717 parut une déclaration du roi prescrivant un silence absolu sur les objets en contestation. C'était une nouvelle manière, dit l'histoire de l'Eglise gallicane, de pacifier l'Etat, troublé de plus en plus. Le pape envoya à M. de Noailles un bref plein de marques de tendresse. Celui-ci y répondit en rendant public son appel, auquel son chapitre adhéra. Le parlement supprima l'appel du cardinal et les écrits publiés contre cet appel, espérant pouvoir fermer la bouche aux deux partis. La régence crut faire de la justice en tenant la balance égale. Alors le pape condamna les actes d'appel du



cardinal, des quatre évêques, et des facultés de Paris, de Reims et de Nantes. Toutes ces malheureuses querelles servirent puissamment ceux qui cherchaient à renverser la foi même.

« Tandis que l'Eglise était ainsi attaquée dans sa foi, dit M. de Lamennais, les restes factieux du jansénisme, secondés par les parlements, ébranlaient violemment la discipline. On entravait de mille manières la juridiction épiscopale. Existait-il dans un diocèse un prêtre scandaleux, il était sûr de trouver parmi les magistrats de l'appui contre son évêque, réduit souvent à souffrir en silence des désordres honteux pour la religion. Chaque jour voyait naître de nouveaux attentats de la puissance civile contre l'autorité ecclésiastique. Chose inouie depuis l'origine du christianisme, les sacrements étaient administrés par ordre des tribunaux. La saisie du temporel des curés et des évêques suivait immédiatement leur refus d'obtempérer. En vain le clergé réclamait contre cette révoltante violation de toutes les règles et de toutes les lois, il ne trouvait dans le gouvernement qu'une protection précaire et toujours incertaine. La faiblesse et l'indécision régnaient dans les conseils de la cour, qui tantôt cassait les arrêts des parlements pour apaiser les plaintes de l'évêque, tantôt exilait les évêques pour calmer les murmures des parlements ; politique petite et fausse, dont la cour elle-même ne tarda pas à porter la peine.

« Comme l'erreur produit l'erreur, les désordres amènent les désordres. Lorsque des magistrats s'arrogeaient le droit d'ordonner dans l'Eglise, des avocats y usurpaient la fonction d'enseigner. De là cette foule d'écrits heureusement oubliés, où ces docteurs de la veille, ces prédicateurs sans mission, fiers d'un vain parlage, et se croyant appelés à réformer l'Eglise, parce

qu'ils se sentaient disposés à la troubler, étalaient avec un risible orgueil leur théologie de barreau. Cependant, à mesure que les auteurs de tous ces troubles, les disciples de Quesnel, trouvaient dans l'autorité ecclésiastique plus d'opposition, ils portaient plus impatiemment le joug de la subordination, et faisaient plus d'efforts pour s'y soustraire. Toute dépendance leur pesait, et surtout celle du Saint-Siége, dont on put reconnaître alors plus que jamais l'extrême utilité, même politique, puisque, s'il n'étouffa pas entièrement l'erreur par ses décrets, du moins il l'empêcha de s'étendre, et préserva l'Eglise et l'Etat des grandes divisions qui les auraient infailliblement déchirés, si les questions, débattues alors avec tant de chaleur, étaient demeurées indécises jusqu'à la convocation, toujours tardive et toujours impossible, d'un concile général. Les jansénistes l'appelaient à grands cris, comme autrefois les réformés; et, pour preuve de leur disposition à s'y soumettre, ils commençaient par résister ouvertement à l'autorité de l'Eglise qui les condamnait. On apercevait en eux un penchant bien marqué vers le presbytérianisme, penchant qui a toujours été en croissant jusqu'à nos jours. Et dernièrement encore, ne les avons-nous pas vus renouveler les rêveries des millénaires, si chères à cette secte; parler comme elle de l'*obscurcissement* de l'Eglise, et annoncer que l'Antechrist sortirait du siége même de l'unité catholique? »

Voici comment Voltaire, dans le *Siècle de Louis XIV*, parle des affaires ecclésiastiques. C'est un chapitre curieux :

« Le clergé reconnu pour ordre de l'état est celui qui a toujours exigé du souverain la conduite la plus délicate et la plus ménagée. Conserver à la fois l'union avec le siége de Rome, et soutenir les libertés de l'Eglise gallicane, qui sont les droits

de l'ancienne Eglise; savoir faire obéir les évêques comme sujets, sans toucher aux droits de l'épiscopat; les soumettre en beaucoup de choses à la juridiction séculière, et les laisser juges en d'autres; les faire contribuer aux besoins de l'État, et ne pas choquer leurs priviléges, tout cela demande un mélange de dextérité et de fermeté que Louis XIV eut presque toujours.

Le clergé en France fut remis peu à peu dans un ordre et dans une décence dont les guerres civiles et la licence des temps l'avaient écarté. Le roi ne souffrit plus enfin ni que les séculiers possédassent des bénéfices sous le nom de confidentiaires, ni que ceux qui n'étaient pas prêtres eussent des évêchés, comme le cardinal Mazarin, qui avait possédé l'évêché de Metz n'étant pas même sous-diacre, et le duc de Verneuil, qui en avait joui étant séculier,

Ce que payait au roi le clergé de France et des villes conquises allait, année commune, à environ deux millions cinq cent mille livres; et depuis, la valeur des espèces ayant augmenté numériquement, ils ont secouru l'état d'environ quatre millions par année sous le nom de décimes, de subvention extraordinaire, de don gratuit. Ce mot et ce privilége de *don gratuit* se sont conservés comme une trace de l'ancien usage où étaient tous les seigneurs de fiefs d'accorder des dons gratuits aux rois dans les besoins de l'état. Les évêques et les abbés, étant seigneurs de fiefs par un ancien abus, ne devaient que des soldats dans le temps de l'anarchie féodale. Les rois alors n'avaient que leurs domaines, comme les autres seigneurs. Lorsque tout changea depuis, le clergé ne changea pas; il conserva l'usage d'aider l'état par des dons gratuits.

Il est incontestable que l'Eglise de France est de toutes les Églises catholiques celle qui a le moins accumulé de richesses. Non-seulement il n'y a point d'évêque qui se soit emparé d'une grande souveraineté, mais il n'y a point d'abbé qui jouisse des droits régaliens, comme l'abbé du mont Cassin et les abbés d'Allemagne. En général les évêchés de France ne sont pas d'un revenu trop immense. Ceux de Strasbourg et de Cambrai sont les plus forts; mais c'est qu'ils appartenaient originairement à l'Allemagne, et que l'Eglise d'Allemagne était beaucoup plus riche que l'empire.

Giannone, dans son histoire de Naples, assure que les ecclésiastiques ont les deux tiers du revenu du pays. Cet abus énorme n'afflige point la France. On dit que l'Eglise possède le tiers du royaume, comme on dit au hasard qu'il y a un million d'habitants dans Paris. Si on se donnait seulement la peine de supputer le revenu des évêchés, on verrait, par le prix des baux faits il y a environ cinquante ans, que tous les évêchés n'étaient évalués alors que sur le pied d'un revenu annuel de quatre millions; et les abbayes commandataires allaient à quatre millions cinq cent mille livres. Il est vrai que l'énoncé de ce prix des baux fut un tiers au-dessous de la valeur; et si on ajoute encore l'augmentation des revenus en terre, la somme totale des rentes de tous les bénéfices consistoriaux sera portée à environ seize millions. Il ne faut pas oublier que de cet argent il en va tous les ans à Rome une somme considérable qui ne revient jamais, et qui est en pure perte. C'est une grande libéralité du roi envers le Saint-Siége : elle dépouille l'état, dans l'espace d'un siècle, de plus de quatre cent mille marcs d'argent ; ce qui dans la suite des temps appauvrirait le royaume, si le commerce ne réparait abondamment cette perte.

A ces bénéfices, qui payent des annates à Rome, il faut joindre les cures, les couvents, les collégiales, les communautés, et tous les autres bénéfices ensemble. Mais s'ils sont évalués cinquante millions par année dans toute l'étendue actuelle du royaume, on ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité.

Ceux qui ont examiné cette matière avec des yeux aussi sévères qu'attentifs n'ont pu porter les revenus de toute l'Eglise gallicane séculière et régulière au-delà de quatre-vingt-dix millions. Ce n'est pas une somme exorbitante pour l'entretien de quatre-vingt-dix mille personnes religieuses et environ cent soixante mille ecclésiastiques, que l'on comptait en 1700.

Le clergé de France observe toujours un usage onéreux pour lui, quand il paye au roi un don gratuit de plusieurs millions pour quelques années. Il emprunte; et après avoir payé les intérêts, il rembourse le capital aux créanciers: ainsi il paye deux fois. Il eût été plus avantageux pour l'état et pour le clergé en général, et plus conforme à la raison, que ce corps eût subvenu aux besoins de la patrie par des contributions proportionnées à la valeur de chaque bénéfice. Mais les hommes sont toujours attachés à leurs anciens usages. C'est par le même esprit que le clergé, en s'assemblant tous les cinq ans, n'a jamais eu ni une salle d'assemblée ni un meuble qui lui appartînt. Il est clair qu'il eût pu, en dépensant moins, aider le roi davantage, et se bâtir dans Paris un palais qui eût été un nouvel ornement de cette capitale.

Les maximes du clergé de France n'étaient pas encore entièrement épurées, dans la minorité de Louis XIV, du mélange que la Ligue y avait apporté. On avait vu dans la jeunesse de Louis XIII, et dans les derniers états tenus en 1614,

la plus nombreuse partie de la nation, qu'on appelle le tiers-état, et qui est le fond de l'état, demander en vain avec le parlement qu'on posât pour loi fondamentale « qu'aucune « puissance spirituelle ne peut priver les rois de leurs droits « sacrés, qu'ils ne tiennent que de Dieu seul, et que c'est un « crime de lèse-majesté au premier chef d'enseigner qu'on « peut déposer et tuer les rois. » C'est la substance en propres paroles de la demande de la nation. Elle fut faite dans un temps où le sang de Henri-le-Grand fumait encore. Cependant un évêque de France, né en France, le cardinal du Perron, s'opposa violemment à cette proposition, sous prétexte que ce n'était pas au tiers-état à proposer des lois sur ce qui peut concerner l'Eglise. Que ne faisait-il donc avec le clergé ce que le tiers-état voulait faire? mais il en était si loin, qu'il s'emporta jusqu'à dire « que la puissance du pape était pleine, « plenissime, directe au spirituel, indirecte au temporel, et « qu'il avait charge du clergé de dire qu'on excommunierait « ceux qui avanceraient que le pape ne peut déposer les rois. » On gagna la noblesse, on fit taire le tiers-état. Le parlement renouvela ses anciens arrêts, pour déclarer la couronne indépendante et la personne des rois sacrée. La chambre ecclésiastique, en avouant que la personne était sacrée, persista à soutenir que la couronne était dépendante. C'était le même esprit qui avait autrefois déposé Louis-le-Débonnaire. Cet esprit prévalut au point que la cour, subjuguée, fut obligée de faire mettre en prison l'imprimeur qui avait publié l'arrêt du parlement sous le titre de *loi fondamentale*. C'était, disait-on, pour le bien de la paix; mais c'était punir ceux qui fournissaient des armes défensives à la couronne.

La cause qui succomba était tellement la cause de tous les

rois, que Jacques I[er], roi d'Angleterre, écrivit contre le cardinal du Perron; et c'est le meilleur ouvrage de ce monarque. C'était aussi la cause des peuples, dont le repos exige que leurs souverains ne dépendent de personne. Peu à peu la raison a prévalu et Louis XIV n'eut pas de peine à faire écouter cette raison, soutenue du poids de sa puissance. »

CHAPITRE VIII.

Le Protestantisme.

Les Huguenots en France, sous Henri IV, faisaient alors à peu près la douzième partie de la nation. Il y avait parmi eux des seigneurs puissants : des villes entières étaient protestantes. Ils avaient fait la guerre aux rois; on avait été contraint de leur donner des places de sûreté : Henri III leur en avait accordé quatorze dans le seul Dauphiné; Montauban, Nîmes, dans le Languedoc; Saumur, et surtout La Rochelle, qui faisait une république à part, et que le commerce et la faveur de l'Angleterre pouvaient rendre puissante. Enfin Henri IV sembla satisfaire son goût, sa politique, et même son devoir, en accordant au parti le célèbre édit de Nantes en 1598. Cet édit n'était, au fond, que la confirmation des priviléges que les protestants de France avaient obtenus des rois précédents les armes à la main, et que Henri-le-Grand, affermi sur le trône, leur laissa par bonne volonté.

Par cet édit de Nantes, que le nom de Henri IV rendit plus célèbre que tous les autres, tout seigneur de fief haut-justicier pouvait avoir dans son château plein exercice de la religion prétendue réformée : tout seigneur sans haute justice pouvait admettre trente personnes à son prêche. L'entier exer-

cice de cette religion était autorisé dans tous les lieux qui ressortissaient immédiatement à un parlement.

Les calvinistes pouvaient faire imprimer, sans s'adresser aux supérieurs, tous leurs livres, dans les villes où la religion était permise.

Ils étaient déclarés capables de toutes les charges et dignités de l'Etat; il y parut bien en effet, puisque le roi fit ducs et pairs les seigneurs de la Trémoïlle et de Rosny.

On créa une chambre exprès au parlement de Paris, composée d'un président et de seize conseillers, laquelle jugea tous les procès des réformés, non-seulement dans le district immense du ressort de Paris, mais dans celui de Normandie et de Bretagne. Elle fut nommé *la chambre de l'édit*. Il n'y eut jamais, à la vérité, qu'un seul calviniste admis de droit parmi les conseillers de cette juridiction. Cependant, comme elle était destinée à empêcher les vexations dont le parti se plaignait, et que les hommes se piquent toujours de remplir un devoir qui les distingue, cette chambre, composée de catholiques, rendit toujours aux huguenots, de leur aveu même, la justice la plus impartiale.

Ils avaient une espèce de petit parlement à Castres, indépendant de celui de Toulouse. Il y eut à Grenoble et à Bordeaux des chambres mi-parties catholiques et calvinistes. Leurs Eglises s'assemblaient en synodes, comme l'Eglise gallicane. Ces priviléges et beaucoup d'autres incorporèrent ainsi les calvinistes au reste de la nation.

Après la mort à jamais effrayante et déplorable de Henri IV, dans la faiblesse d'une minorité et sous une cour divisée, il était bien difficile que l'esprit républicain des réformés n'abusât de ces priviléges, et que la cour, toute faible qu'elle était,

ne voulût les restreindre. Les huguenots avaient déjà établi en France des *cercles*, à l'imitation de l'Allemagne. Les députés de ces cercles étaient souvent séditieux, et il y avait dans le parti des seigneurs pleins d'ambition. Le duc de Bouillon, et surtout le duc de Rohan, le chef le plus accrédité des huguenots, précipitèrent bientôt dans la révolte l'esprit remuant des prédicants et le zèle aveugle des peuples. L'assemblée générale du parti osa, dès 1615, présenter à la cour un cahier par lequel, entre autres articles injurieux, elle demandait qu'on réformât le conseil du roi. Ils prirent les armes en quelques endroits dès l'an 1616; et l'audace des huguenots se joignant aux divisions de la cour, à la haine contre les favoris, à l'inquiétude de la nation, tout fut longtemps dans le trouble. C'était des séditions, des intrigues, des menaces, des prises d'armes, des paix faites à la hâte et rompues de même; c'est ce qui faisait dire au célèbre cardinal Bentivoglio, alors nonce en France, qu'il n'y avait vu que des orages.

Dans l'année 1621, les Eglises réformées en France offrirent à Lesdiguières, devenu depuis connétable, le généralat de leurs armées, et cent mille écus par mois. Mais Lesdiguières, plus éclairé dans son ambition qu'eux dans leurs factions, et qui les connaissait pour les avoir commandés, aima mieux alors les combattre que d'être à leur tête; et, pour réponse à leurs offres, il se fit catholique. Les huguenots s'adressèrent ensuite au maréchal duc de Bouillon, qui dit qu'il était trop vieux; enfin ils donnèrent cette malheureuse place au duc de Rohan, qui, conjointement avec son frère Soubise, osa faire la guerre au roi de France.

Tous les édits qu'on avait accordés aux protestants jusqu'au siége de La Rochelle avaient été des traités avec les rois.

Richelieu voulut que celui qu'il fit rendre fût appelé *l'édit de grâce*. Le roi y parla en souverain qui pardonne. On ôta l'exercice de la nouvelle religion à la Rochelle, à l'île de Ré, à Oléron, à Privas, à Pamiers; du reste, on laissa subsister l'édit de Nantes, que les calvinistes regardèrent toujours comme leur loi fondamentale.

Il paraît étrange que le cardinal de Richelieu, si absolu et si audacieux, n'abolit pas ce fameux édit : il eut alors une autre vue, plus difficile peut-être à remplir, mais non moins conforme à l'étendue de son ambition et à la hauteur de ses pensées, il rechercha la gloire de subjuguer les esprits ; il s'en croyait capable par ses lumières, par sa puissance et par sa politique. Son projet était de gagner quelques prédicants, que les réformés appelaient alors *ministres*, et qu'on nomme aujourd'hui *pasteurs ;* de leur faire d'abord avouer que le culte catholique n'était pas un crime devant Dieu; de les mener ensuite par degrés; de leur accorder quelques points importants, et de paraître aux yeux de la cour de Rome ne leur avoir rien accordé. Il comptait éblouir une partie des réformés, séduire l'autre par les présents et par les grâces, et avoir enfin toutes les apparences de les avoir réunis à l'Eglise ; laissant au temps à faire le reste, et n'envisageant que la gloire d'avoir ou fait ou préparé ce grand ouvrage, et de passer pour l'avoir fait. Le fameux capucin Joseph d'un côté, et deux ministres gagnés de l'autre, entamèrent cette négociation.

Richelieu, rebuté, se proposa d'écraser les calvinistes. D'autres soins l'en empêchèrent. Il avait à combattre à la fois les grands du royaume, la maison royale, toute la maison d'Autriche, et souvent Louis XIII lui-même. Il mourut enfin, au milieu de tous ces orages, d'une mort prématurée. Il laissa

tous ses desseins encore imparfaits, et un nom plus éclatant que cher et vénérable.

Cependant, après la prise de la Rochelle et l'édit de grâce, les guerres cessèrent, et il n'y eut plus que des disputes. On imprimait de part et d'autre de ces gros livres qu'on ne lit plus. Les huguenots n'eurent plus de chef depuis que le duc de Rohan cessa de l'être, et que la maison de Bouillon n'eut plus Sedan. Ils se firent même un mérite de rester tranquilles au milieu des factions de la fronde et des guerres civiles, que des princes, des parlements et des évêques excitèrent, en prétendant servir le roi contre le cardinal Mazarin.

Il ne fut presque point question de religion pendant la vie de ce ministre. Il ne fit nulle difficulté de donner la place de contrôleur général des finances à un calviniste étranger, nommé Hervart. Tous les réformés entrèrent dans les fermes, dans les sous-fermes, dans toutes les places qui en dépendent.

Colbert, qui ranima l'industrie de la nation, et qu'on peut regarder comme le fondateur du commerce, employa beaucoup de huguenots dans les arts, dans les manufactures, dans la marine. Tous ces objets utiles, qui les occupaient, adoucirent peu à peu dans eux la fureur épidémique de la controverse; et la gloire qui environna cinquante ans Louis XIV, sa puissance, son gouvernement ferme et vigoureux, ôtèrent au parti réformé, comme à tous les ordres de l'état, toute idée de résistance. Les fêtes magnifiques d'une cour galante jetaient même du ridicule sur le pédantisme des huguenots. A mesure que le bon goût se perfectionnait, les psaumes de Marot et de Bèze ne pouvaient plus insensiblement inspirer que du dégoût.

Louis XIV, nullement instruit d'ailleurs du fond de leur doctrine, les regardait, non sans quelque raison, comme d'anciens révoltés soumis avec peine. Il s'appliqua d'abord à miner par degrés de tous côtés l'édifice de leur religion : on leur ôtait un temple sur le moindre prétexte ; on leur défendit d'épouser des filles catholiques. Les intendants et les évêques tâchaient, par les moyens les plus plausibles, d'enlever aux huguenots leurs enfants. Colbert eut ordre, en 1681, de ne plus recevoir aucun homme de cette religion dans les fermes. On les exclut, autant qu'on le put, des communautés des *arts et métiers*. Le roi, en les tenant ainsi sous le joug, ne l'appesantissait pas toujours. On défendit, par des arrêts, toute violence contre eux. On mêla les insinuations aux sévérités ; et il n'y eut alors de rigueur qu'avec les formes de la justice.

Le conseil s'enhardit, en 1681, à donner une déclaration par laquelle les enfants étaient reçus à renoncer à leur religion à l'âge de sept ans ; et, à l'appui de cette déclaration, on prit dans les provinces beaucoup d'enfants pour les faire abjurer, et on logea des gens de guerre chez les parents.

Ce fut cette précipitation du chancelier le Tellier et de Louvois, son fils, qui fit d'abord déserter, en 1681, beaucoup de familles du Poitou, de la Saintonge et des provinces voisines. Les étrangers se hâtèrent d'en profiter.

Les rois d'Angleterre et de Danemark, et surtout la ville d'Amsterdam, invitèrent les calvinistes de France à se réfugier dans leurs états, et leur assurèrent une subsistance. Amsterdam s'engagea même à bâtir une maison pour les fugitifs.

Le conseil vit les suites dangereuses de l'usage trop prompt

de l'autorité, et crut y remédier par l'autorité même. On sentait combien étaient nécessaires les artisans dans un pays où le commerce florissait, et les gens de mer dans un temps où l'on établissait une puissante marine. On ordonna la peine des galères contre ceux de ces professions qui tenteraient de s'échapper.

On remarqua que plusieurs familles calvinistes vendaient leurs immeubles. Aussitôt parut une déclaration qui confisqua tous ces immeubles, en cas que les vendeurs sortissent dans un an du royaume. Alors la sévérité redoubla contre les ministres. On interdisait leurs temples, sur la plus légère contravention. Toutes les rentes laissées par testament aux consistoires furent appliquées aux hôpitaux du royaume.

On défendit aux maîtres d'école calvinistes de recevoir des pensionnaires. On mit les ministres à la taille; on ôta la noblesse aux maires protestants. Les officiers de la maison du roi, les secrétaires du roi, qui étaient protestants, eurent ordre de se défaire de leurs charges. On n'admit plus ceux de cette religion, ni parmi les notaires, les avocats, ni même dans la fonction de procureurs.

Il était enjoint à tout le clergé de faire des prosélytes; et il était défendu aux pasteurs réformés d'en faire, sous peine de bannissement perpétuel.

Enfin les huguenots osèrent désobéir en quelques endroits. Ils s'assemblèrent dans le Vivarais et dans le Dauphiné, près des lieux où l'on avait démoli leurs temples. On les attaqua, ils se défendirent. Ce n'était qu'une très-légère étincelle du feu des anciennes guerres civiles. Deux ou trois cents malheureux, sans chef, sans places, et même sans desseins, furent dispersés en un quart d'heure : les supplices suivirent leur dé-

faite. L'intendant du Dauphiné fit rouer le petit-fils du pasteur Chamier, qui avait dressé l'édit de Nantes. Il est au rang des plus fameux martyrs de la secte; et ce nom de Chamier a été longtemps en vénération chez les protestants.

L'intendant du Languedoc fit rouer vif le prédicant Chomel. On en condamna trois autres au même supplice, et dix à être pendus : la fuite qu'ils avaient prise les sauva, et ils ne furent exécutés qu'en effigie. Tout cela inspirait la terreur, et en même temps augmentait l'opiniâtreté.

Ce fut alors qu'on persuada au roi qu'après avoir envoyé des missionnaires dans toutes les provinces, il fallait y envoyer des dragons. Ces violences parurent faites à contretemps; elles étaient les suites de l'esprit qui régnait alors à la cour, que tout devait fléchir au nom de Louis XIV. On ne songeait pas que les huguenots n'étaient plus ceux de Jarnac, de Moncontour et de Coutras; que la rage des guerres civiles était éteinte; que cette longue maladie était dégénérée en langueur; que tout n'a qu'un temps chez les hommes; que si les pères avaient été rebelles sous Louis XIII, les enfants étaient soumis sous Louis XIV. On voyait en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, plusieurs sectes, qui s'étaient mutuellement égorgées le siècle passé, vivre maintenant en paix dans les mêmes villes. Il parut enfin que la reine Christine avait eu raison de dire dans une de ses lettres, à l'occasion de ces violences et de ces émigrations : *Je considère la France comme un malade à qui l'on coupe bras et jambes, pour le traiter d'un mal que la douceur et la patience auraient entièrement guéri.*

Louis XIV, qui, en se saisissant de Strasbourg en 1681, y protégeait le luthérianisme, pouvait tolérer dans ses états le

calvinisme, que le temps aurait pu abolir, comme il diminue un peu chaque jour le nombre des luthériens en Alsace. Pouvait-on imaginer qu'en forçant un grand nombre de sujets, on n'en perdrait pas un plus grand nombre, qui, malgré les édits et malgré les gardes, échapperait par la fuite à une violence regardée comme une horrible persécution?

Louis XIV envisageait, dans ces deux entreprises, cet éclat de gloire dont il était idolâtre en toutes choses. Les évêques, plusieurs intendants, tout le conseil, lui persuadèrent que les soldats, en se montrant seulement, achèveraient ce que ses bienfaits et les missions avaient commencé. Il crut n'user que d'autorité; mais ceux à qui cette autorité fut commise usèrent d'une extrême rigueur.

Vers la fin de 1684 et au commencement de 1685, tandis que Louis XIV, toujours puissamment armé, ne craignait aucun de ses voisins, les troupes furent envoyées dans toutes les villes et dans tous les châteaux où il y avait le plus de protestants ; et comme les dragons, assez mal disciplinés dans ce temps-là, furent ceux qui commirent le plus d'excès, on appela cette exécution *la dragonnade*.

Les frontières étaient aussi soigneusement gardées qu'on le pouvait, pour prévenir la fuite de ceux qu'on voulait réunir à l'Eglise.

Un évêque, un intendant, un subdélégué, ou quelqu'un d'autorisé, marchait à la tête des soldats. On assemblait les principales familles calvinistes, et surtout celles qu'on croyait les plus faciles. Elles renonçaient à leur religion au nom des autres ; et les obstinés étaient livrés aux soldats, qui eurent toute licence, excepté celle de tuer. Il y eut pourtant plusieurs personnes si cruellement maltraitées qu'elles en moururent.

Les enfants des réfugiés dans les pays étrangers jettent encore des cris sur cette persécution de leurs pères. Ils la comparent aux plus violentes que souffrit l'Eglise dans les premiers temps.

C'était un étrange contraste que, du sein d'une cour voluptueuse, où régnaient la douceur des mœurs, les grâces, les charmes de la société, il partit des ordres si durs et si impitoyables. Le marquis de Louvois porta dans cette affaire l'inflexibilité de son caractère; on y reconnut le même génie qui avait voulu ensevelir la Hollande sous les eaux, et qui depuis mit le Palatinat en cendres. Il y a encore des lettres de sa main de cette année 1685, conçues en ces termes : « Sa Majesté veut qu'on fasse éprouver les dernières rigueurs à ceux « qui ne voudront pas se faire de sa religion; et ceux qui au- « ront la sotte gloire de vouloir demeurer les derniers, doi- « vent être poussés jusqu'à la dernière extrémité. »

Paris ne fut point exposé à ces vexations; les cris se seraient fait entendre au trône de trop près. On veut bien faire des malheureux, mais on souffre d'entendre leurs clameurs.

Tandis qu'on faisait ainsi tomber partout les temples, et qu'on demandait dans les provinces des abjurations à main armée, l'édit de Nantes fut enfin cassé, au mois d'octobre 1685 ; et on acheva de ruiner l'édifice qui était déjà miné de toutes parts.

La chambre de l'édit avait déjà été supprimée. Il fut ordonné aux conseillers calvinistes du parlement de se défaire de leurs charges. Une foule d'arrêts du conseil parut coup sur coup, pour extirper les restes de la religion proscrite. Celui qui paraissait le plus fatal fut l'ordre d'arracher les enfants aux prétendus réformés, pour les remettre entre les mains des plus proches parents catholiques; ordre contre le-

quel la nature réclamait à si haute voix, qu'il ne fut pas exécuté.

Mais dans ce célèbre édit qui révoqua celui de Nantes, il paraît qu'on prépara un événement tout contraire au but qu'on s'était proposé. On voulait la réunion des calvinistes à l'Eglise dans le royaume. Gourville, homme très-judicieux, consulté par Louvois, lui avait proposé, comme on sait, de faire enfermer tous les ministres, et de ne relâcher que ceux qui, gagnés par des pensions secrètes, abjureraient en public, et serviraient à la réunion plus que des missionnaires et des soldats. Au lieu de suivre cet avis politique, il fut ordonné par l'édit à tous les ministres qui ne voulaient pas se convertir, de sortir du royaume dans quinze jours. C'était s'aveugler que de penser qu'en chassant les pasteurs, une grande partie du troupeau ne suivrait pas. C'était bien présumer de sa puissance, et mal connaître les hommes, de croire que tant de cœurs ulcérés, et tant d'imaginations échauffées par l'idée du martyre, surtout dans les pays méridionaux de la France, ne s'exposeraient pas à tout, pour aller chez les étrangers publier leur constance et la gloire de leur exil, parmi tant de nations envieuses de Louis XIV, qui tendaient les bras à ces troupes fugitives.

Près de cinquante mille familles, en trois ans de temps, sortirent du royaume, et furent après suivies par d'autres. Elles allèrent porter chez les étrangers les arts, les manufactures, la richesse. Presque tout le nord de l'Allemagne, pays encore agreste et dénué d'industrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes transplantées. Elles peuplèrent des villes entières. Les étoffes, les galons, les chapeaux, les bas, qu'on achetait auparavant de France, furent fabriqués par eux. Un

Claude Brousson, d'une famille considérée de Nîmes, homme éloquent et plein de zèle, très-estimé chez les étrangers, retourna dans sa patrie en 1698, y fut convaincu non-seulement d'avoir rempli son ministère malgré les édits, mais d'avoir eu dix ans auparavant des correspondances avec les ennemis de l'Etat. En effet, il avait formé le projet d'introduire des troupes anglaises et savoyardes dans le Languedoc. Ce projet, écrit de sa main, et adressé au duc de Schomberg, avait été intercepté depuis longtemps, et était entre les mains de l'intendant de la province. Brousson, errant de ville en ville, fut saisi à Oléron, et transféré à la citadelle de Montpellier. L'intendant et ses juges l'interrogèrent; il répondit qu'il était l'apôtre de Jésus-Christ; qu'il avait reçu le Saint-Esprit; qu'il ne devait pas trahir le dépôt de la foi; que son devoir était de distribuer le pain de la parole à ses frères. On lui demanda si les apôtres avaient écrit des projets pour faire révolter des provinces : on lui montra son fatal écrit, et les juges le condamnèrent tout d'une voix à être roué vif. Toute la secte, loin de le regarder comme un criminel d'Etat, ne vit en lui qu'un saint qui avait scellé sa foi de son sang; et on imprima le *Martyre de M. de Brousson*.

Alors les prophètes se multiplient, et l'esprit de fureur redouble. Il arrive malheureusement qu'en 1703 un abbé de la maison du Chaila, inspecteur des missions, obtient un ordre de la cour de faire enfermer dans un couvent deux filles d'un gentilhomme nouveau converti. Au lieu de les conduire au couvent, il les mène d'abord dans son château. Les calvinistes s'attroupent : on enfonce les portes; on délivre les deux filles et quelques autres prisonniers. Les séditieux saisissent l'abbé du Chaila; ils lui offrent la vie, s'il veut changer de religion.

Il la refuse. Un prophète lui crie : *Meurs donc, l'esprit te condamne, ton péché est contre toi :* et il est tué à coups de fusil. Aussitôt après ils saisissent les receveurs de la capitation, et les pendent avec leurs rôles au cou. De là ils se jettent sur les prêtres qu'ils rencontrent, et les massacrent. On les poursuit : ils se retirent au milieu des bois et des rochers. Un abbé de la Bourlie paraît tout à coup au milieu d'eux dans leurs retraites sauvages, et leur apporte de l'argent et des armes.

C'était le fils du marquis de Guiscard, sous-gouverneur du roi, l'un des plus sages hommes du royaume. Le fils était bien indigne d'un tel père. Réfugié en Hollande pour un crime, il va exciter les Cévennes à la révolte. On le vit quelque temps après passer à Londres, où il fut arrêté, en 1711, pour avoir trahi le ministère anglais, après avoir trahi son pays. Amené devant le conseil, il prit sur la table un de ces longs canifs avec lesquels on peut commettre un meurtre ; il en frappa le chancelier Harlay, depuis comte d'Oxford, et on le conduisit en prison chargé de fers. Il prévint son supplice en se donnant la mort lui-même. Ce fut donc cet homme qui, au nom des Anglais, des Hollandais et du duc de Savoie, vint encourager les fanatiques, et leur promit de puissants secours.

Une grande partie du pays les favorisait secrètement. Leur cri de guerre était : *Point d'impôts et liberté de conscience !*

Le roi envoie d'abord le maréchal de Montrevel avec quelques troupes. Il fait la guerre à ces misérables avec une barbarie qui surpasse la leur. On roue, on brûle les prisonniers. Mais aussi les soldats qui tombent entre les mains des révoltés périssent par des morts cruelles. Le roi, obligé de soutenir la guerre partout, ne pouvait envoyer contre eux que peu de

troupes. Il était difficile de les surprendre dans des rochers presque inaccessibles alors, dans des cavernes, dans des bois où ils se rendaient par des chemins non frayés, et dont ils descendaient tout à coup comme des bêtes féroces. Ils défirent même dans un combat réglé des troupes de la marine. On employa contre eux successivement trois maréchaux de France.

Au maréchal de Montrevel succéda, en 1704, le maréchal de Villars. Comme il lui était plus difficile encore de les trouver que de les battre, le maréchal de Villars, après s'être fait craindre, leur fit proposer une amnistie. Quelques-uns d'entre eux y consentirent, détrompés des promesses d'être secourus par le duc de Savoie, qui, à l'exemple de tant de souverains, les persécutait chez lui, et avait voulu les protéger chez ses ennemis.

Le plus accrédité de leurs chefs, et le seul qui mérite d'être nommé, était Cavalier. C'était un petit homme blond, d'une physionomie douce et agréable. On l'appelait David dans son parti. De garçon boulanger, il était devenu chef d'une assez grande multitude, à l'âge de vingt-trois ans, par son courage, et à l'aide d'une prophétesse. On le trouva à la tête de huit cents hommes qu'il enrégimentait, quand on lui proposa l'amnistie. Il demanda des ôtages : on lui en donna. Il vint suivi d'un des chefs à Nîmes, où il traita avec le maréchal de Villars.

Il promit de former quatre régiments de révoltés, qui serviraient le roi sous quatre colonels, dont il serait le premier, et dont il nomma les trois autres. Ces régiments devaient avoir l'exercice libre de leur religion, comme les troupes étrangères à la solde de France. Mais cet exercice ne devait point être permis ailleurs.

On acceptait ces conditions, quand des émissaires de Hollande vinrent en empêcher l'effet avec de l'argent et des promesses. Ils détachèrent de Cavalier les principaux fanatiques; mais ayant donné sa parole au maréchal de Villars, il la voulut tenir. Il accepta le brevet de colonel, et commença à former son régiment avec cent trente hommes qui lui étaient affectionnés.

Cette négociation singulière se faisait après la bataille d'Hochstedt. Louis XIV, qui avait proscrit le calvinisme avec tant de hauteur, fit la paix, sous le nom d'amnistie, avec un garçon boulanger; et le maréchal de Villars lui présenta le brevet de colonel, et celui d'une pension de douze cents livres.

Le nouveau colonel alla à Versailles; il y reçut les ordres du ministre de la guerre. Le roi le vit, et haussa les épaules. Cavalier, observé par le ministère, craignit, et se retira en Piémont. De là il passa en Hollande et en Angleterre. Il fit la guerre en Espagne, et y commanda un régiment de réfugiés français à la bataille d'Almanza. Ce qui arriva à ce régiment sert à prouver la rage des guerres civiles, et combien la religion ajoute à cette fureur. La troupe de Cavalier se trouva opposée à un régiment français. Dès qu'ils se reconnurent, ils fondirent l'un sur l'autre avec la baïonnette, sans tirer. On a déjà remarqué que la baïonnette agit peu dans les combats. La contenance de la première ligne composée de trois rangs, après avoir fait feu, décide du sort de la journée, mais ici la fureur fit ce que ne fait presque jamais la valeur. Il ne resta pas trois cents hommes de ces régiments. Le maréchal de Berwick contait souvent avec étonnement cette aventure.

Cavalier est mort officier général, et gouverneur de l'île de

Jersey, avec une grande réputation de valeur, n'ayant de ses premières fureurs conservé que le courage, et ayant peu à peu substitué la prudence à un fanatisme qui n'était plus soutenu par l'exemple.

Le maréchal de Villars, rappelé du Languedoc, fut remplacé par le maréchal de Berwick. Les malheurs des armes du roi enhardissaient alors les fanatiques du Languedoc, qui espéraient du secours du ciel et en recevaient des alliés. On leur faisait toucher de l'argent par la voie de Genève. Ils attendaient des officiers, qui devaient leur être envoyés de Hollande et d'Angleterre. Ils avaient des intelligences dans toutes les villes de la province.

On peut mettre au rang des plus grandes conspirations celle qu'ils formèrent de saisir dans Nîmes le duc de Berwick et l'intendant Baville, de faire révolter le Languedoc et le Dauphiné, et d'y introduire des ennemis. Le secret fut gardé par plus de mille conjurés. L'indiscrétion d'un seul fit tout découvrir. Plus de deux cents personnes périrent dans les supplices. Le maréchal de Berwick fit exterminer par le fer et par le feu tout ce qu'on rencontra de ces malheureux. Les uns moururent les armes à la main, les autres sur les roues ou dans les flammes. Quelques-uns, plus adonnés à la prophétie qu'aux armes, trouvèrent moyen d'aller en Hollande. Les réfugiés français les y reçurent comme des envoyés célestes. Ils marchèrent au-devant d'eux, chantant des psaumes, et jonchant leur chemin de branches d'arbres. Plusieurs de ces fanatiques allèrent en Angleterre : mais trouvant que l'Eglise épiscopale tenait trop de l'Eglise romaine, ils voulurent faire dominer la leur. Leur persuasion était si pleine, que, ne doutant pas qu'avec beaucoup de foi on ne fît beaucoup de mira-

cles, ils offrirent de ressusciter un mort, et même tel mort que l'on voudrait choisir. Le ministère anglais leur permit de déterrer un mort dans le cimetière de l'église cathédrale. La place fut entourée de gardes. Tout se passa juridiquement. La scène finit par mettre au pilori ces fanatiques (1).

CHAPITRE IX.

Du Jansénisme (2).

Nous éviterons de nous étendre sur des questions et sur des événements connus de tous les lecteurs familiarisés avec l'histoire ecclésiastique du dix-septième siècle, ou qu'il serait inutile de faire connaître au plus grand nombre de nos contemporains, qui n'y trouveraient ni un motif d'intérêt ni un objet d'instruction; nous nous renfermerons dans un exposé très-précis des faits principaux.

Il eût été sans doute à souhaiter que toutes les écoles de théologie se fussent renfermées dans les bornes que le concile de Trente avait posées entre les erreurs de Luther et de Calvin qu'il venait de proscrire, et celles de Pélage que l'Eglise avait condamnées dans le cinquième et le sixième siècles.

En suivant une méthode aussi convenable aux bornes de notre intelligence, le concile avait pensé qu'il était inutile et téméraire de prononcer sur des questions dont Dieu n'avait pas jugé la connaissance nécessaire au salut des hommes, puisqu'il ne les avait pas révélées d'une manière plus expresse et plus formelle.

Il est difficile de rien dire de plus exact et de plus judicieux

(1) Voltaire.
(2) M. de Beausset.

que ce qu'écrivait un des évêques les plus distingués de l'Église de France, à l'occasion même des controverses dont nous avons à rendre compte.

« Je crois que la grâce de Jésus-Christ nous est nécessaire « pour toutes les actions de piété et des vertus chrétiennes : « je crois qu'il la faut demander à Dieu.

« Je crois que tous les commandements de Dieu nous sont « possibles avec la grâce, et que sans elle nous ne pouvons « rien de bien, ni persévérer dans le bien sans un secours « spécial.

« Je crois que cette grâce prévient et aide notre volonté ; « que nous devons notre salut à Dieu ; que nos chutes nous « doivent être imputées.

« Je crois que la grâce fortifie notre libre arbitre et ne le « détruit pas.

« Je crois que notre libre arbitre, en coopérant à la grâce, « ne doit pas se glorifier, mais se tenir dans l'humiliation, re« connaissant son impuissance s'il était abandonné à lui-même.

« Hors ces vérités, j'avoue mon ignorance sur cette ma« tière ; et quand on me demandera comment la grâce est al« liée avec notre liberté ? Comment Dieu agit en nous et avec « nous ? Pourquoi il tire les uns de la masse de perdition et « y laisse les autres ? Pourquoi les uns persévèrent, et les « autres non : J'avouerai franchement que je ne le sais pas ; « je crois même que personne ne le sait et que ces mystères « sont inconnus de tous les hommes ; mais notre orgueil est « si grand, que nous ne saurions avouer que nous ignorons « les choses mêmes dont Dieu s'est voulu réserver à lui seul « la connaissance. Humilions-nous en reconnaissant l'impéné« trabilité de ses secrets et de ses jugements. »

Quelques théologiens ne surent pas malheureusement se prescrire à eux-mêmes ces règles de modestie et de circonspection, que le véritable esprit de la religion et le simple bon sens auraient dû leur dicter.

Michel Baïus, professeur en l'université de Louvain, hasarda, sur les matières de la grâce, des assertions qui ouvrirent un vaste champ de contestations. Soixante-dix-neuf propositions, extraites de ses thèses, furent déférées à Rome : elles furent condamnées par Pie V en 1567, et par Grégoire XIII en 1579. Baïus se rétracta ; ses disciples, moins dociles que lui, tentèrent d'éluder ce jugement par des subtilités sur la position d'une virgule.

Le jésuite Molina imagina, en 1598, un système dans lequel il prétendait concilier l'exercice de la liberté de l'homme avec l'action de la grâce divine. Les dominicains espagnols s'élevèrent avec chaleur contre sa doctrine ; la cause fut évoquée à Rome.

Après deux cents conférences, dont quatre-vingt-cinq s'étaient tenues en présence de Clément VIII et de Paul V, la question parut plus embrouillée que jamais ; Paul V ne voulut rien décider ni rien condamner ; il se réserva de prononcer un jugement lorsqu'il le jugerait convenable.

Il était peu vraisemblable, qu'après dix années entières consacrées à ces discussions, en présence de ce que l'Eglise romaine avait de plus éclairé et de plus recommandable, des théologiens particuliers fussent plus heureux pour rencontrer la lumière et la vérité.

Cependant le célèbre Jansénius, évêque d'Ypres, crut avoir trouvé ce qu'on cherchait inutilement depuis tant de siècles ;

il consuma vingt-deux ans à composer un énorme ouvrage, dont on a plus parlé qu'il n'a été lu.

Selon toutes les apparences, le livre et la doctrine de Jansénius n'auraient point franchi l'enceinte des écoles de Louvain, si l'abbé de Saint-Cyran ne lui eût prêté l'appui d'un parti qui commençait à se montrer sous des caractères assez imposants. Il était l'ami et le compagnon d'études de Jansénius; il avait disposé, depuis longtemps, les solitaires et les religieuses de Port-Royal, dont il était le directeur et l'oracle, à accueillir cet ouvrage attendu avec tant d'impatience, comme la révélation des mystères les plus obscurs et les plus profonds de la grâce.

Le livre de Jansénius fit en effet très-peu de bruit en France lorsqu'il parut. Le cardinal de Richelieu vivait encore; ce ministre n'aimait pas plus les novateurs religieux que les novateurs politiques; il avait fait mettre à Vincennes l'abbé de Saint-Cyran, dont les opinions singulières lui avaient paru au moins très-dangereuses; il l'y retenait encore, et il se bornait à répondre, à ceux qui sollicitaient sa liberté, « que, si « dans l'origine on eût pris les mêmes mesures envers Lu- « ther et Calvin, on n'eût pas vu couler des torrents de sang « en Europe pendant un siècle. » On se donna donc bien de garde de parler en France du livre de Jansénius, tant que le cardinal de Richelieu vécut; ce formidable ministre aurait bientôt pris les moyens les plus courts et les plus décisifs pour imposer silence. On se borna à vanter en secret le mérite de l'auteur et de l'ouvrage; mais à peine le cardinal de Richelieu fut-il mort, le 4 décembre 1642, que l'abbé de Saint-Cyran obtint sa liberté; et quoiqu'il ait peu survécu à ce ministre, il eut le temps de laisser, dans le cœur et l'esprit de



ses amis, un profond attachement pour la doctrine de l'évêque d'Ypres. Il s'était préparé, dans la personne du docteur Arnaud, un successeur encore plus capable que lui d'être chef de secte. Arnaud, quoique bien jeune encore, annonçait déjà les plus grands talents, un caractère fort et indomptable, et un désintéressement auquel des mœurs austères ajoutaient un grand éclat.

Ce ne fut qu'en 1644 que les partisans et les adversaires de Jansénius commencèrent à mettre en France les esprits en mouvement; c'était, pour ainsi dire, le premier essai qu'ils faisaient de leur liberté, après avoir été si longtemps comprimés sous la main de fer du cardinal de Richelieu.

Cependant, les actes d'hostilité entre les théologiens se bornèrent, jusqu'en 1649, à une guerre d'écrits qu'on admirait ou qu'on censurait, selon les opinions et les préventions que l'on avait adoptées; mais les troubles de la Fronde, qui avaient éclaté dès la fin de 1648, répandirent, dans toutes les parties de l'état, un esprit d'anarchie qui se propagea jusque sur les bancs de l'école.

Le syndic de la faculté de théologie de Paris se plaignit à sa compagnie, le 1er juillet 1649, des disputes scandaleuses qu'on voyait s'élever journellement dans son sein, par la témérité avec laquelle les jeunes candidats s'étaient établis les apôtres d'une doctrine au moins suspecte, puisque l'Eglise avait déjà condamné le livre qui la renfermait. Ce syndic était profondément instruit de la doctrine du livre de Jansénius; et il était parvenu, par un effort d'esprit et d'attention très-remarquables, à réduire cet énorme volume à cinq propositions très-courtes et très-claires, qui exprimaient en peu de mots tout ce que Jansénius avait répandu dans son volumineux ouvrage.

C'est le jugement qu'en portait Bossuet, dont personne sans doute ne contestera l'autorité dans une question de théologie. Bossuet ne se contentait pas de dire que les cinq propositions étaient contenues dans l'*Augustin* de Jansénius et qu'elles ont un rapport essentiel à sa doctrine; il prétendait que ce livre entier n'insinuait et ne prouvait autre chose que les cinq propositions. Il allait même encore plus loin; il pensait et il avait dit en pleine chaire, « que les cinq propositions étaient tout le « *livre* de Jansénius.

Bossuet n'a jamais varié dans son opinion sur cette question. Il écrivait, au maréchal de Bellefond, le 30 septembre 1677: « Je crois que les cinq propositions sont véritablement dans « Jansénius et qu'elles sont l'âme de son livre. Tout ce qu'on « a dit, au contraire, me paraît une pure chicane et une « chose inventée pour éluder le jugement de l'Eglise.

La faculté de théologie de Paris ne put prononcer aucune décision sur la réquisition du syndic; elle fut arrêtée par un appel comme d'abus, interjeté au parlement de Paris par les partisans de Jansénius: on s'étonna, avec raison, de voir des ecclésiastiques, qui affectaient une grande sévérité de principes et qui parlaient sans cesse de la restauration de l'antique discipline de l'Eglise, traduire devant un tribunal laïc une question purement doctrinale.

Mais les évêques de France, alarmés des troubles et des divisions qu'on cherchait à élever dans leurs diocèses, par des controverses que la sagesse du Saint-Siége avait voulu prévenir et étouffer, prirent le parti de s'adresser au pape. Quatre-vingt-cinq évêques, auxquels trois autres se joignirent dans la suite, écrivirent à Innocent X, en 1650; ils avaient joint à leur lettre les cinq propositions dénoncées à la faculté de théo-



logie de Paris, et ils demandaient au pape de vouloir bien porter son jugement sur chacune d'elles. Onze autres évêques, qui ne partageaient pas l'opinion de leurs confrères, écrivirent également au pape pour le supplier de ne porter aucun jugement.

Innocent X établit, le 12 avril 1651, une congrégation extraordinaire; après un examen de plus de deux ans, après une multitude de Mémoires et de conférences dans lesquels les députés des deux partis furent entendus devant le pape et les cardinaux, après avoir confronté les cinq propositions avec le livre de Jansénius, dont elles exprimaient la doctrine, Innocent X prononça un jugement définitif, par une bulle datée du 31 mai 1653, qui déclarait les cinq propositions hérétiques.

Cette bulle fut reçue en France, acceptée par l'assemblée du clergé et revêtue de lettres-patentes. Elle fut également acceptée par la faculté de théologie de Paris, et celle de Louvain, où la controverse avait commencé.

On pouvait espérer qu'une décision aussi précise et aussi régulière ne laisserait plus aucun prétexte ou aucun objet de division.

Cependant le contraire arriva; mais on a peine à concevoir comment un homme du mérite d'Arnaud, et profondément versé dans la science ecclésiastique, pût se faire illusion jusqu'au point de chercher à éluder l'autorité de la bulle d'Innocent X par une distinction qui s'accordait peu avec les maximes de la sincérité chrétienne. Forcé de reconnaître que les cinq propositions, frappées de censure par la bulle d'Innocent X étaient justement condamnées, il prétendit qu'elles n'avaient aucun rapport à la doctrine du livre de Jansénius.

Cette distinction, ou plutôt cette fiction, blessait évidemment la vérité ; et cet exemple, ajouté à tant d'autres, ne fait que prouver qu'aussitôt qu'on a le malheur d'être livré à l'esprit de parti toutes les vertus, tous les talents, toutes les connaissances ne peuvent jamais préserver les hommes les plus supérieurs du danger d'être en contradiction avec la bonne foi, avec eux-mêmes et avec les autres.

Le cardinal Mazarin, qui n'apportait à cette affaire aucun intérêt politique ni aucun intérêt de secte, mais qui désirait, en ministre sage et éclairé, écarter jusqu'au plus léger prétexte de dispute et de division, assembla les évêques au nombre de trente-huit, en 1654, et les invita à examiner de bonne foi sur quoi pouvait être fondée la difficulté inattendue qu'on venait d'élever pour éluder le jugement d'Innocent X.

Le résultat de cette assemblée, adopté unanimement par tous les évêques et même par ceux d'entre eux qui s'étaient d'abord montrés favorables aux disciples de Jansénius, fut de déclarer, par voie de jugement, « que la bulle d'Innocent X « avait condamné les cinq propositions comme étant de Jan- « sénius et au sens de Jansénius. »

Innocent X approuva la décision des évêques de France, par un bref du 29 septembre 1654, dans lequel il déclare textuellement « qu'il a condamné dans les cinq propositions « la doctrine de Cornélius Jansénius contenue dans son livre. »

Alexandre VII, successeur d'Innocent X, renouvela et confirma, par sa bulle du 16 octobre 1656, le jugement de son prédécesseur : il déclarait, dans cette bulle, « qu'ayant assisté, « comme cardinal, à toutes les congrégations qui avaient eu « lieu sous Innocent X, pour l'examen des cinq propositions, « il attestait qu'elles étaient tirées du livre de Jansénius, et

« qu'elles avaient été condamnées dans le sens auquel cet au-
« teur les avait expliquées. »

Appuyés sur une décision aussi précise, les évêques de l'assemblée de 1657 prescrivirent un formulaire qui obligeait tous les ecclésiastiques « à condamner de cœur et de bouche « la doctrine des cinq propositions contenues dans le livre de « Jansénius. »

On ne pouvait donc plus contester que les cinq propositions n'eussent été justement condamnées, et qu'elles n'eussent été condamnées comme le précis de la doctrine de Jansénius. Il semble qu'avec un peu de bonne foi on pouvait, avec une entière sécurité de conscience, se soumettre à des déclarations si formelles, émanées du Saint-Siége et acceptées par le corps des évêques.

Pour écarter ce prétexte plus ou moins spécieux, le roi et les évêques réunirent leurs instances auprès du pape, et lui demandèrent de prescrire lui-même, par une bulle solennelle, un formulaire qui pût être admis en France comme une règle uniforme de croyance et de discipline sur les points contestés. Alexandre VII se rendit à leurs vœux, rédigea un formulaire très-peu différent de celui des évêques de France; et ordonna, par sa bulle du 15 février 1665, qu'il serait souscrit, sous les peines canoniques, par tous les archevêques, évêques, ecclésiastiques séculier et réguliers, et même par les religieuses et les instituteurs de la jeunesse. Cette bulle du pape fut revêtue de lettres patentes, enregistrées au parlement en présence du roi, le 29 avril 1665. La déclaration du roi ajoutait même à la bulle du pape des dispositions qu'il n'appartenait en effet qu'à la puissance civile de prononcer.

L'événement prouva qu'en se refusant, sous prétexte d'in-

compétence, au formulaire prescrit par les assemblées du clergé, on n'avait pas été arrêté par un simple défaut de forme. La bulle d'Alexandre VII émanait d'une autorité très-compétente ; elle avait été demandée par le roi et l'Eglise de France ; elle était revêtue de toutes les formes prescrites par nos lois et nos usages, et cependant les disciples de Jansénius continuèrent à se retrancher dans le système de leur *silence respectueux*.

Ce fut à cette occasion que les religieuses de Port-Royal se signalèrent par une résistance aussi déplacée dans des personnes de leur sexe et de leur état que contraire à leur vœu d'obéissance. Si un pareil vœu a quelque signification, ce doit être sans doute à l'égard des supérieurs ecclésiastiques, dans une question de doctrine décidée par un jugement solennel du chef de l'Eglise, acceptée par le corps des évêques, et muni du sceau de l'autorité royale. Ces religieuses étaient certainement respectables par beaucoup de vertus, de talents et de piété ; mais on conviendra qu'elles manquaient de la première vertu de leur état, de cet esprit de soumission et de simplicité qui était leur premier engagement et la condition formelle de l'approbation que l'Eglise avait donnée à leur institut. Indépendamment du ridicule qu'offre la seule idée de voir des religieuses se prétendre plus instruites d'une question de théologie que le pape, les évêques et les facultés de théologie, on sent assez qu'une pareille prétention était un acte véritablement scandaleux dans l'ordre de la religion.

Si l'on demande pourquoi on exigea de ces religieuses leur souscription à un formulaire de doctrine, la réponse sera facile : il était de notoriété publique que la maison de Port-Royal était gouvernée par les partisans les plus déclarés des opinions con-

damnées ; qu'elles étaient justement soupçonnées de partager les sentiments de leurs directeurs ; et rien ne justifie mieux la demande qu'on leur fit, que le refus obstiné qu'elles y opposèrent.

M. de Péréfixe, archevêque de Paris, épuisa en vain tous les moyens de douceur, de condescendance et de discussion pour obtenir d'elles, par la raison et la persuasion, ce qu'elles refusaient à l'autorité ; enfin, M. de Péréfixe porta l'indulgence et la bonté jusqu'à engager Bossuet à conférer avec elles, à écouter leurs objections, à résoudre leurs doutes, à combattre leurs scrupules, à leur expliquer la nature de la soumission qu'on leur demandait. Bossuet n'était pas encore évêque, mais il jouissait déjà de la plus grande considération ; il ne pouvait être suspect aux religieuses de Port-Royal ; il n'avait aucune liaison avec les jésuites, qu'on lui avait peints sous les traits les plus odieux ; il n'avait pris aucune part aux affaires du jansénisme. Nous avons la lettre qu'il écrivit à ces religieuses ; cette lettre seule, qui est un chef-d'œuvre de logique, de précision et de clarté, réunit, en quelques pages, tout ce qui a jamais été dit ou écrit de plus décisif en des milliers de volumes, sur la question du *silence respectueux*. Elle a répondu d'avance à tout ce que l'ignorance ou l'esprit de parti ont reproduit sous la plume de quelques écrivains de nos jours, qui ne paraissent seulement pas avoir su de quoi il était question.

Mais ce qu'on a peine à se persuader, c'est que les religieuses de Port-Royal se crurent plus habiles théologiennes que Bossuet : cette admirable lettre, qui détruisait avec tant de force et de clarté tous les sophismes dont on avait nourri ces imaginations malades, ne put les ramener à des idées et à une conduite plus raisonnable. Tel fut l'ascendant de leurs direc-

teurs sur leurs opinions et sur leur conscience, qu'elles préférèrent de renoncer à l'usage des sacrements, plutôt que de convenir, sur le témoignage de toute l'Eglise, qu'un évêque avait hasardé, même involontairement, des erreurs dans un livre qu'elles ne connaissaient pas. Un pareil entêtement donnait bien à M. de Péréfixe le droit de dire que *les religieuses de Port-Royal étaient pures comme des anges et orgueilleuses comme des démons.*

La déclaration du roi, du 29 avril 1665, qui prescrivait l'exécution de la bulle d'Alexandre VII, du 15 février de la même année, imposait à tous les évêques l'obligation de souscrire et de faire souscrire le formulaire.

Les seuls évêques d'Aleth, de Pamiers, de Beauvais et d'Angers entreprirent de renouveler, dans l'acte même de leur souscription, la distinction du *fait et du droit* que le pape venait de condamner si formellement par une bulle revêtue de la sanction royale. On a même peine à concevoir comment ces prélats pouvaient imaginer de faire revivre une distinction absolument incompatible avec l'acception claire et manifeste du formulaire qu'ils consentaient à souscrire. Quoi qu'il en soit, ils firent des mandements uniformes, où ils établirent que l'église est à la vérité infaillible, lorsqu'elle prononce que telle ou telle proposition est hérétique; mais qu'elle peut se tromper lorsqu'elle prononce qu'un livre est hérétique, qu'on ne doit alors à ses jugements qu'*un silence respectueux* et non une véritable croyance.

Cependant Louis XIV, choqué d'une contravention aussi manifeste et aussi éclatante à la bulle qu'il avait demandée lui-même au Saint-Siége, et à la déclaration qu'il avait fait enregistrer dans tous les tribunaux, résolut de faire mettre à exé-



cution les dispositions de la bulle et celles de sa propre déclaration. Il demanda au pape de nommer douze évêques commissaires pour faire le procès des quatre évêques réfractaires. Il s'éleva des difficultés entre la cour de France et celle de Rome, au sujet du nombre des commissaires, et ces difficultés traînèrent la négociation en longueur pendant plusieurs années.

Dans cet intervalle, un très-grand nombre d'évêques, parmi lesquels on en distinguait plusieurs, aussi recommandables par leurs vertus que par leurs lumières, virent avec peine s'établir une forme de procédure qui tendait à anéantir les maximes les plus chères à la France, sur la forme canonique du jugement des évêques. Il faut même convenir que le plan adopté par le gouvernement était en contradiction avec les principes que nos tribunaux ont toujours proclamés, et avec les délibérations encore récentes du clergé de France dans l'assemblée de 1650. Il est donc vraisemblable, que dès le moment où les commissaires nommés par le pape et agréés par le roi se seraient disposés à procéder comme juges, leur ministère aurait été traversé par des difficultés et des oppositions insurmontables. Plusieurs évêques, nommés par le pape, s'étaient déjà refusés à accepter cette commission, par le souvenir encore si récent des engagements que l'assemblée de 1650 avait pris au nom de tout le corps épiscopal.

Indépendamment d'une considération si puissante, la haute piété, dont les quatre évêques réfractaires faisaient profession, et l'édifiante régularité de leurs mœurs leur conciliaient ce sentiment d'intérêt et de bienveillance dont on ne peut jamais se défendre pour des hommes vertueux, lors même qu'on est fondé à leur reprocher un excès de prévention ou d'entêtement.

Alexandre VII venait de mourir : Clément IX lui avait succédé; et le nonce Bargellini, récemment arrivé en France, effrayé des contradictions qui paraissaient s'élever de toutes parts contre la procédure dont on menaçait les quatre évêques, crut qu'il lui serait aussi utile que glorieux de terminer par des voies plus douces et plus conciliantes une affaire si délicate et si épineuse : il fit part de son idée à M. de Lyonne. Un ministre des affaires étrangères est toujours disposé à accueillir des projets de négociations; il prit les ordres du roi en lui communiquant les vues du nonce. Louis XIV, inspiré par ce jugement droit et sain qu'il avait reçu de la nature à un degré si remarquable, n'apportait jamais, quoiqu'on ait voulu persuader le contraire, d'esprit de parti ni de prévention dans les affaires de religion; il ne prétendait s'arroger aucune autorité sur les opinions dans des questions de doctrine; mais il était fermement attaché à une maxime aussi juste qu'incontestable, et cette maxime fut constamment la règle de sa conduite; il savait qu'on ne peut être catholique qu'en se soumettant à l'autorité de l'église, et que cette autorité réside dans le Saint-Siège et dans le corps des évêques. Il répondit à M. de Lyonne qu'il n'apportait aucun obstacle à des projets de conciliation; qu'il voulait seulement que le pape fût obéi sur un point de doctrine, et se déclarât satisfait des preuves de soumission que lui donneraient les quatre évêques.

Ce fut donc uniquement vers ce but que toute la négociation fut dirigée : il s'agissait d'amener les évêques à écrire au pape une lettre dont toutes les expressions fussent assez précises pour le convaincre qu'ils avaient signé le *formulaire purement et simplement*.

Les médiateurs qui s'étaient associés au nonce pour le suc-

cès de cette négociation eurent assez de peine à obtenir, de l'évêque d'Aleth, cet acte de soumission ; mais il céda enfin, ainsi que ses trois collègues, aux insinuations des médiateurs qui étaient au nombre de leurs amis : ils furent surtout ébranlés par l'autorité d'Arnaud qui, au grand étonnement de toute la France, se montra favorable, en cette occasion, à la doctrine des restrictions secrètes.

Ils écrivirent au pape le 1er septembre 1668, « qu'ils « avaient convoqué les synodes de leurs diocèses ; qu'ils y « avaient ordonné une *nouvelle souscription* du formulaire ; « *souscrit eux-mêmes* ; qu'ils s'étaient conformés à l'exemple « de tous les autres évêques de France, *dans la manière d'a-* « *gir et dans les sentiments de déférence dus aux constitu-* « *tions apostoliques ; que ce n'avait pas été sans peine et sans* « *difficulté qu'ils en avaient usé de la sorte.* »

On demande de bonne foi, à tout homme impartial, si en lisant cette lettre, le pape ne dut pas être fondé à croire que les quatre évêques s'étaient conformés à l'exemple de tous les évêques de France ? Toutes les expressions de cette lettre, et même l'*espèce de violence* que les évêques réfractaires prétendaient avoir été obligés de se faire pour revenir sur leur première conduite, pouvaient-elles permettre au pape de soupçonner que, dans le moment où on lui écrivait avec tant de soumission, on consignait, dans des *procès-verbaux clandestins*, les mêmes distinctions et les mêmes restrictions que le Saint-Siège avait condamnées et se disposait à punir.

Mais, dans le moment même où le pape allait écrire des brefs de félicitation aux quatre évêques, en signe de paix et de satisfaction, des lettres particulières arrivées à Rome, y répandirent quelques rumeurs sur ces procès-verbaux, dont le secret

commençait à transpirer. Le pape suspendit l'envoi des brefs et écrivit à son nonce de faire tous ses efforts pour avoir une copie de ces procès-verbaux.

Le nonce Bargellini, alarmé de voir prête à échouer, par cet incident imprévu, une négociation qui lui avait coûté tant de soins et de peines, et dont il attendait autant de gloire que d'avantages, prévit que s'il envoyait les procès-verbaux à Rome, le pape serait indigné, les médiateurs compromis et l'affaire plus embrouillée que jamais. Il répondit au pape qu'il lui avait été impossible de se procurer les procès-verbaux; mais qu'il y suppléait abondamment par un certificat des prélats médiateurs, qui déclaraient formellement « que les qua- « tre évêques avaient agi de la meilleure foi du monde. » Il y joignit un acte encore plus important; c'était un écrit signé des quatre évêques eux-mêmes, qui attestaient « qu'ils avaient « signé et fait signer sincèrement le formulaire. »

Le pape, rassuré par des témoignages si positifs, n'hésita plus à leur adresser les brefs dont il avait suspendu l'expédition. Des évêques aussi pieux durent sans doute, en lisant les expressions de ces brefs, éprouver une espèce de honte et même quelques remords sur un procédé peu compatible avec la sincérité chrétienne, dont ils faisaient profession. Le pape leur écrivait : « Nous avons reçu la lettre par laquelle vous « nous faites connaître, avec de grandes marques de sou- « mission....., que vous avez souscrit sincèrement et fait « souscrire le formulaire du pape Alexandre VII, et quoiqu'à « l'occasion de certains bruits qui ont couru, nous ayons cru « devoir aller plus lentement en cette affaire (*car nous n'au- « rions jamais admis à cet égard ni exception ni restriction « quelconque*); mais, ayant depuis peu reçu des assurances

« nouvelles et considérables de la *vraie et parfaite obéissance*
« *avec laquelle vous avez sincèrement souscrit le formulaire,*
« *et condamné sans aucune exception ou restriction les cinq*
« *propositions, selon tous les sens dans lesquels elles ont été*
« *condamnées par le Saint-Siége apostolique, nous voulons*
« *bien...* »

Le pape écrivit en même temps au roi, « que les quatre
« évêques, lui ayant fait connaître qu'ils s'étaient soumis à
« la souscription pure et simple du formulaire; cette soumis-
« sion lui donnait la satisfaction d'user de clémence plutôt
« que d'être contraint par leur désobéissance d'user de ri-
« gueur. »

Louis XIV avait déclaré qu'il serait satisfait aussitôt que le pape se déclarerait lui-même satisfait; il ordonna en conséquence que les procédures, commencées contre les quatre évêques, ne seraient point suivies, et fit rendre la liberté aux principaux agents du parti; le calme parut rétabli dans l'église de France, et on appela cette pacification la paix de Clément IX.

Il eût été assez curieux de savoir ce que Pascal eût pensé de la conduite de ses anciens amis dans cette singulière négociation; il est vraisemblable que les jésuites, dont il avait traduit en ridicule les *restrictions mentales* sous des traits si ingénieux et si piquants, l'auraient invité à s'expliquer sur les *restrictions secrètes* de Port-Royal. Il est au moins bien certain qu'il n'aurait pas plus approuvé les unes que les autres. La rectitude naturelle de son esprit et son caractère inflexible résistaient à tous les tempéraments qui lui paraissaient blesser l'austère vérité; et, si l'on en croit quelques écrivains, ce fut par ce motif qu'il s'était brouillé, quelque temps avant sa

mort, avec les chefs de Port-Royal : il leur reprochait de déroger à leurs principes, en n'osant en avouer hautement toutes les conséquences.

CHAPITRE X.

De l'assemblée de 1682.

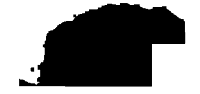
Louis XIV avait cru devoir convoquer l'assemblée de 1682 pour s'appuyer de son autorité dans ses démêlés avec le pape Innocent XI.

Nous ne nous arrêterons pas longtemps sur l'affaire de la régale, qui fut, dans l'origine, la cause de ce grand mouvement, et qui, par la suite des événements, n'en devint qu'une circonstance accessoire. Mais elle servit d'occasion et de motif pour rappeler et consacrer des maximes d'un bien plus grand intérêt pour la paix de l'Eglise et la tranquillité des empires.

La question de la régale est devenue assez indifférente depuis 1682, et aujourd'hui elle n'a même plus d'objet.

La régale, en France, était un droit par lequel nos rois jouissaient du revenu des archevêchés et des évêchés pendant leur vacance, et même *conféraient* les bénéfices dépendants de leur *collation* jusqu'à ce que les nouveaux pourvus eussent prêté leur *serment de fidélité*, et l'eussent fait enregistrer à la chambre des comptes de Paris. Le célèbre Pasquier avoue de bonne foi que c'est un des points de notre histoire, qui lui a toujours paru le plus obscur, et que tous les auteurs qui en ont écrit n'offrent rien de certain ni de satisfaisant sur l'origine et l'étendue de la régale.

Ce qui est incontestable, c'est qu'on en trouve des traces dès la première et la seconde race de nos rois, et que ceux de



la troisième l'exercèrent sans aucune opposition sur une partie des Eglises de France. Le testament de Philippe-Auguste en fait une mention expresse, et les lettres-patentes de saint Louis, à l'époque de son voyage d'Afrique, prouvent qu'il était en possession du droit de régale.

Mais il n'est pas moins certain que l'exercice de ce droit ne s'étendait pas généralement sur toutes les églises du royaume. Plusieurs d'entre elles en étaient exemptes, soit à titres onéreux, soit en vertu de quelque concession particulière, soit enfin parce que les différentes provinces, dont elles faisaient partie, ayant été successivement réunies à la France, elles s'étaient maintenues dans l'exemption dont elles étaient en possession.

Ce défaut d'uniformité fit naître une multitude de discussions entre les officiers du roi, toujours empressés de donner la plus grande extension aux prérogatives de la couronne, et les églises d'un grand nombre de provinces qui résistaient à des prétentions contraires au droit, où elles s'étaient jusqu'alors maintenues.

Le second concile général de Lyon, tenu en 1214, par Grégoire X, fit un décret, par lequel la régale fut autorisée dans les églises, où elle était établie par le titre de fondation ou par une ancienne coutume, avec défense de l'introduire dans les églises, où elle n'était pas encore reçue.

On croit que cette disposition consacrait la légitimité de la possession de nos rois sur les églises déjà soumises à la *régale*, et semblait devoir garantir celles qui en étaient exemptes. Les églises de Languedoc, de Guienne, de Provence et du Dauphiné, se maintinrent paisiblement dans leur exemption. Ce ne fut guère que vers le commencement du dix-septième

siècle que la couronne voulut étendre ce droit sur toutes les églises, sans exception aucune. Après plusieurs arrêts, dont les remontrances du clergé avaient suspendu l'exécution, Louis XIV rendit la déclaration de février 1673, par laquelle il déclara *le droit de régale inaliénable et imprescriptible dans tous les archevêchés et évêchés du royaume*, et ordonna que tous les archevêques et évêques qui n'avaient point fait enregistrer leur serment de fidélité seraient tenus de le faire dans deux mois.

Presque tous les évêques de Languedoc, de Guienne, de Provence et de Dauphiné, qui jusqu'alors s'étaient maintenus dans l'exemption du droit de régale, cédèrent à l'autorité du roi.

Plusieurs considérations raisonnables les portèrent à cette condescendance. La protection éclatante que le roi accordait à la religion et à ses ministres, la modération connue de ce monarque, l'inutilité évidente d'une résistance indiscrète et les principes de soumission que le clergé de France se faisait honneur de professer, déterminèrent cette sage et respectueuse conduite.

D'ailleurs le droit de *régale* était déjà paisiblement exercé dans la très-grande partie de la France. Il ne s'agissait que d'un droit particulier à quelques églises; et de grands avantages pour la discipline ecclésiastique devaient balancer un sacrifice assez peu important en lui-même.

Mais deux évêques, dont l'opposition était certainement fondée sur les intentions les plus pures et sur des considérations plausibles, crurent devoir se montrer inflexibles. Ce furent les évêques d'Aleth et de Pamiers. Ces évêques étaient recommandables par leur piété, leurs vertus et leurs mœurs;



et il est certain que s'il n'eût été question que d'un droit en litige entre des particuliers, ils auraient pu se présenter avec confiance devant les tribunaux, en s'appuyant sur une longue et antique possession. Mais ils oublièrent qu'il est des circonstances où le sacrifice de quelques prétentions et de quelques droits peu importants est conseillé par les règles mêmes de la prudence chrétienne. En conséquence du refus des évêques d'Aleth et de Pamiers de faire enregistrer leur *serment de fidélité*, le roi nomma, en exécution de sa *déclaration* de 1653, aux bénéfices vacants dépendants de leur *collation*. Ils prodiguèrent alors les censures et les excommunications contre les pourvus en *régale*, comme si toutes les lois de l'Eglise eussent été foulées aux pieds, et la religion attaquée dans ses points les plus essentiels. Les pourvus en *régale* suivirent les formes accoutumées; ils appelèrent de ces sentences à l'archevêque de Narbonne et à l'archevêque de Toulouse, métropolitains d'Aleth et de Pamiers.

Les deux métropolitains cassèrent les ordonnances des deux évêques, et prononcèrent la nullité de leur censure.

Les deux évêques interjetèrent appel au Saint-Siége du jugement de leurs métropolitains.

Innocent XI avait les mêmes vertus qu'on admirait dans les évêques d'Aleth et de Pamiers, et les mêmes défauts qu'on pouvait leur reprocher. Il avait, comme eux, une régularité édifiante et un désintéressement digne des temps apostoliques. Mais, comme eux, il avait cet entêtement qu'il est si facile et si commun de confondre avec la fermeté.

Au lieu de s'établir médiateur et conciliateur, rôle qui convenait si bien à sa dignité de chef de l'Eglise, il se constitua juge suprême dans une contestation qui aurait pu suivre na-

turellement le cours accoutumé d'une négociation amicale et politique; et il prononça son jugement d'une manière si absolue, que Louis XIV, quelque modéré qu'il fût par caractère, et de quelque respect qu'il fût pénétré pour le Saint-Siége, dut justement s'offenser d'un procédé si extraordinaire.

Innocent ne se contenta pas de casser les ordonnances rendues par les archevêques de Narbonne et de Toulouse : il écrivit au roi deux brefs en date du 12 mars 1678 et du 21 septembre de la même année, dans lesquels il s'exhalait en reproches contre les ministres du roi qui abusaient de sa confiance par leurs sinistres conseils, pour satisfaire leur intérêt et leur ambition. Ces deux brefs n'ayant point arrêté l'exécution de la déclaration de 1673, il lui en adressa un troisième en date du 29 décembre 1679, dont les expressions menaçantes obligèrent Louis XIV à adopter des mesures convenables pour faire respecter la dignité de sa couronne et assurer la tranquillité de ses états. Le pape disait dans ce bref : « Nous ne traiterons plus cette affaire par lettres, mais aussi nous ne négligerons pas les remèdes que la puissance dont Dieu nous a revêtus, nous met en main, et que nous ne pouvons omettre dans un danger si pressant, sans nous rendre coupables d'une négligence très-criminelle dans l'administration de la charge apostolique qui nous a été confiée. Il n'y a ni incommodités ni périls, ni tempêtes qui puissent nous ébranler; car c'est à cela que nous avons été appelés, et nous ne tenons pas notre vie plus chère que votre salut et le nôtre. »

Au moment où ce bref devint public en France, l'assemblée du clergé de 1680 tenait ses séances à Saint-Germain-en-Laye, et tous les membres qui la composaient crurent de-

voir manifester hautement leur attachement à Louis XIV, ainsi que leur ferme détermination de défendre la majesté du trône, si le pape se permettait quelque entreprise contre les droits du roi ou contre sa personne.

« Sire, écrivaient à Louis XIV les évêques et les ecclésiastiques députés à cette assemblée, nous avons appris avec un extrême déplaisir que notre Saint-Père le pape a écrit un bref à Votre Majesté, par lequel non-seulement il l'exhorte de ne pas assujettir quelqu'une de nos églises au droit de régale, mais encore lui déclare qu'il se servira de son autorité, si elle ne se soumet aux remontrances paternelles qu'il lui a faites et réitérées sur ce sujet. Nous avons cru, Sire, qu'il était de notre devoir de ne pas garder le silence dans une occasion aussi importante, où nous souffrons avec une peine extraordinaire, que l'on menace le fils aîné de l'Eglise et le protecteur de l'Eglise, comme on a fait en d'autres rencontres les princes qui ont usurpé ses droits. Nous regardons avec douleur cette procédure extraordinaire qui, bien loin de soutenir l'honneur de la religion et la gloire du Saint-Siége, serait capable de les diminuer, et de produire de très-mauvais effets..... Nous sommes si étroitement attachés à Votre Majesté, que rien n'est capable de nous en séparer. Cette protestation pouvant servir à éluder les vaines entreprises du Saint-Siége, nous la renouvelons à Votre Majesté, avec toute la sincérité et toute l'affection qui nous est possible; car il est bon que toute la terre soit informée que nous savons comme il faut accorder l'amour que nous portons à la discipline de l'Eglise, avec la glorieuse qualité que nous voulons conserver à jamais, Sire, de vos très-humbles, très-obéissants, très-fidèles et très-obligés sujets. » Cette lettre, datée du 10 juillet

1680, était signée de tous les évêques et de tous les ecclésiastiques députés à l'assemblée. Mais le 1er janvier 1681, Innocent XI adressa au chapitre de Pamiers, le siége vacant, un bref dont les dispositions extraordinaires étaient absolument contraires aux maximes reçues en France au sujet des appellations, violaient formellement un des articles les plus importants du concordat, qui avait été approuvé par le concile de Latran, et tendaient à jeter le trouble dans les consciences, en les remplissant de scrupules et d'inquiétudes.

Par ce bref, le pape non-seulement excommuniait d'une excommunication majeure, encourue par le seul fait sans autre déclaration, les grands-vicaires de Pamiers établis par le métropolitain, ceux qui les favoriseraient, et le métropolitain lui-même; mais il déclarait encore que toutes les confessions faites ou à faire à des prêtres qui tiendraient leur mission des grands-vicaires étaient nulles; que les mariages contractés devant les prêtres ou curés qui n'exerceraient leur ministère qu'en vertu des pouvoirs accordés par les grands-vicaires, étaient invalides, et que ceux qui auraient contracté en cette manière ne seraient pas véritablement mariés, et vivraient dans le concubinage,

Cette infraction éclatante de toutes les règles de discipline établies en France, du consentement et de l'aveu même du Saint-Siége, exigeait des mesures extraordinaires de la part du clergé et de celle du gouvernement. Les agents du clergé demandèrent au roi, dans un mémoire, la permission d'assembler les évêques qui se trouvaient alors à Paris.

Cette assemblée tint ses séances dans le courant du mois de mars et de mai 1682.

L'archevêque de Reims (Charles-Maurice le Tellier) y fit

un rapport très-étendu sur les objets de contestation qui venaient de s'élever entre Rome et la France. Il y donnait les plus justes éloges à la vertu et à la piété d'Innocent XI; mais en même temps il relevait avec force les vices et les irrégularités des procédures et des jugements du pape dans l'affaire de Pamiers; il fit observer ensuite à l'assemblée « qu'elle pourrait peut-être se borner à écrire au pape, comme on l'avait fait en d'autres occasions, une lettre dans laquelle on prendrait la liberté de lui représenter que la matière de la *régale* ne méritait pas qu'on portât les choses si avant; que la chaleur qui paraissait dans ses *brefs*, et l'éclat qu'ils avaient fait, étaient capables de faire naître des divisions dangereuses, et de commettre l'autorité du Saint-Siége dans une affaire qui n'était pas par elle-même d'une grande conséquence pour l'Eglise, mais qu'il était à craindre que les remontrances, quoique très-justes et très-fondées, ne fussent pas écoutées comme la voix de toute l'Eglise de France.

Qu'en conséquence, il proposait de demander au roi qu'il lui plût de permettre aux évêques de s'assembler en concile national, ou du moins de convoquer une assemblée générale de tout le clergé du royaume.

Le rapport et les conclusions de l'archevêque de Reims furent adoptés, et le procès-verbal de cette assemblée fut signé le 7 mai 1681. Elle était composée de quarante-deux évêques, parmi lesquels on remarque la signature de Bossuet, nommé à l'évêché de Meaux cinq jours auparavant.

Louis XIV se rendit au vœu du clergé; mais il ne crut pas devoir adopter la forme d'un concile national, et il préféra de convoquer l'Eglise de France dans une assemblée. Il voulut même que les métropoles des provinces réunies plus récemment à la

France, et qui ne faisaient point partie de l'ancien clergé du royaume, eussent leurs représentants dans cette assemblée. Les lettres de convocation, en date du 16 juin 1681, recommandaient expressément aux assemblées métropolitaines de choisir, pour députés du second ordre, les ecclésiastiques les plus distingués par leur piété, leur savoir, leur expérience, et dont le mérite fût le plus connu dans les provinces.

Ce vœu fut parfaitement rempli, et jamais aucune assemblée n'offrit un plus grand nombre d'évêques et d'ecclésiastiques recommandables par leurs vertus et leurs lumières. Rien n'est peut-être plus propre à donner une juste idée de la sagesse et de la fermeté de Louis XIV, que la conduite qu'il tint dans cette circonstance mémorable, sans s'écarter, par une seule fausse démarche, de l'ordre régulier et invariable qu'il s'était prescrit. Il sut concilier sa dignité, sa puissance et ses justes droits avec le respect le plus inviolable pour la religion, l'Eglise et le Saint-Siége. On remarque même, avec une espèce d'étonnement, qu'au milieu de la chaleur et de la fermentation des esprits, Louis XIV avait su imprimer à toutes les parties de son gouvernement une telle habitude d'égards et de bienséances, que les mesures fortes et vigoureuses que les circonstances exigeaient étaient toujours tempérées par les formes et les expressions les plus respectueuses pour le Saint-Siége, et par les plus grands éloges des vertus et de la piété d'Innocent XI. Le roi ne voulut même permettre à ses magistrats et à ses tribunaux que les simples mesures de précaution, dont le seul objet était de prévenir tout ce qui aurait pu porter atteinte à la tranquillité de ses Etats. Jamais peut-être Louis XIV ne se montra ni plus grand ni plus fort que lorsqu'il se borna à opposer les maximes de l'Eglise de France à toutes les menaces

d'Innocent XI. Ce fut dans son clergé qu'il chercha et qu'il trouva les défenseurs les plus utiles et les plus éclairés des prérogatives de sa couronne.

Par un bonheur remarquable, l'Eglise de France réunissait alors au plus haut degré les vertus, les lumières, les talents, la régularité des mœurs, et cet esprit d'ordre et de soumission qui assurent les succès de la religion et la paix des empires.

On voyait au premier rang des évêques, dont les noms sont consacrés depuis longtemps par le respect et l'admiration de la postérité, ou dont les vertus, moins éclatantes peut-être, mais non moins utiles, ont rendu la mémoire chère et précieuse.

Dans un rang inférieur, on comptait une multitude d'ecclésiastiques répandus sur toute la France, dont les uns, par leurs écrits, leurs exemples et l'autorité de l'instruction, entretenaient dans toutes les classes de la société l'amour de la religion, le goût de la vertu, le respect des mœurs, et les autres fondaient ou dirigeaient tous les genres d'établissements que la charité chrétienne a préparés à l'indigence, au malheur et aux infirmités humaines.

Des ordres religieux, des congrégations séculières et régulières se livraient, avec autant de zèle que de désintéressement, à toutes les parties de l'instruction publique, ou se consacraient à ces recherches profondes et savantes dont les monuments encore subsistants enrichissent toutes les bibliothèques de l'Europe. Tel était le beau spectacle qu'offrait l'Eglise de France à l'époque où s'ouvrit l'assemblée de 1682. La disposition générale des esprits en France n'était pas moins favorable à Louis XIV, que n'était fondée la juste confiance que lui inspiraient l'attachement et la fidélité de son clergé.

Malgré des apparences aussi rassurantes, Bossuet n'était pas entièrement exempt d'inquiétude, et sa lettre à l'abbé de Rancé le laisse assez apercevoir. Il faisait observer que les esprits, agités par la chaleur des discussions qui s'étaient élevées sur des discussions d'un intérêt bien plus important que celle de la *régale*, pouvaient s'égarer sans le vouloir, et peut-être sans le savoir, par un excès de zèle pour l'Eglise ou pour l'Etat. Il voyait dans le ministère des dispositions capables de conduire à des mesures extrêmes, qui prépareraient peut-être dans la suite des regrets au gouvernement lui-même. Il voyait dans le clergé des évêques, très-recommandables par leurs lumières et leur piété, s'abandonner à des opinions qui pouvaient les conduire bien au-delà du but. Il ne se dissimulait pas que, parmi ce grand nombre d'évêques, il en était quelques-uns que des ressentiments personnels avaient aigris contre la cour de Rome. Bossuet savait enfin que, dans toutes les assemblées, le plus grand nombre ne fait qu'obéir à l'impulsion qui lui est imprimée.

Dès le moment où l'assemblée s'était formée elle avait jeté les yeux sur Bossuet pour le sermon de l'ouverture. Il profita d'une circonstance si naturelle et si précieuse, que la Providence elle-même semblait lui offrir, pour tracer à l'assemblée la marche qu'elle devait suivre.

Si jamais Bossuet a bien mérité de la religion et de l'église, ce fut certainement dans une circonstance si critique.

Il ne s'agissait point, à la vue d'un pareil danger, de rechercher les vains succès d'un orateur. Ce qui distingue éminemment Bossuet dans ce célèbre discours, c'est la profondeur des vues et l'habileté, ou plutôt la sagesse avec laquelle il posa dès-lors tous les fondements de la doctrine que nous le ver-



rons bientôt consacrer dans les quatre articles de 1682. Quelle réunion de science et de sagesse ne fallait-il pas pour marquer le caractère et l'action des deux puissances, en fixer les bornes, éviter toutes les maximes et toutes les résolutions extrêmes, et exposer la véritable doctrine de l'église de France, avec l'exactitude nécessaire pour calmer les inquiétudes et échapper à la malveillance !

Ce fut le 19 mars 1682 que l'assemblée du clergé fit cette célèbre déclaration, qui est un des beaux titres de la gloire de Bossuet et de l'église de France.

Deux jours auparavant, l'évêque de Tournai fit un rapport pour préparer la décision de l'assemblée. Ce rapport est un véritable traité sur cette matière importante, il est plein d'érudition et de recherches ; il annonce que l'évêque de Tournai s'était livré à une étude approfondie de l'histoire ecclésiastique, mais la forme en est sèche, pénible, et manque de chaleur et de dignité ; on peut même lui reprocher de l'avoir chargé d'une érudition qui aurait pu être présentée avec plus d'art et de goût. C'est dans ce genre de mérite qu'excellait éminemment Bossuet, dont le génie ne se montrait jamais avec plus d'éclat que dans l'emploi des textes de l'Écriture et des Pères.

C'est ce qu'on remarque d'une manière sensible dans la déclaration de 1682. Les quatre articles qu'elle proclame sont presqu'entièrement composés des propres paroles répandues dans les écrits des Pères de l'église, dans les canons des conciles et dans les lettres mêmes des souverains pontifes. Tout y respire cette gravité antique qui annonce en quelque sorte la majesté des canons faits par l'esprit de Dieu, et consacrés par le respect général de l'univers.

Le préambule mérite une attention particulière; il manifeste clairement la pensée et l'intention de Bossuet. On voit dans quel esprit il a conçu, rédigé et présenté cette célèbre déclaration. Il est impossible de ne pas y reconnaître que Bossuet s'est également proposé de réprimer ceux qui dégradent l'autorité légitime du Saint-Siége, et ceux qui l'exagèrent à un degré incompatible avec les maximes de la religion et avec les principes de la soumission due aux puissances de la terre. Cette déclaration est connue de tout le monde; il est peu d'actes ecclésiastiques qui aient eu autant de solennité et aient obtenu autant d'autorité; mais c'est surtout dans la vie de Bossuet qu'elle doit être inscrite comme le plus beau monument de son histoire.

Déclaration du clergé de France touchant la puissance ecclésiastique, du 19 mars 1682.

Plusieurs personnes s'efforcent de ruiner les décrets de l'Eglise gallicane et ses libertés, que nos ancêtres ont soutenues avec tant de zèle, et de renverser leurs fondements qui sont appuyés sur les saints canons et sur la tradition des pères; d'autres, sous prétexte de les défendre, ont la hardiesse de donner atteinte à la primauté de saint Pierre et des pontifes romains ses successeurs, instituée par Jésus-Christ, d'empêcher qu'on ne leur rende l'obéissance que tout le monde leur doit, et de diminuer la majesté du Saint-Siége apostolique, qui est respectable à toutes les nations où l'on enseigne la vraie foi de l'Eglise, et qui conserve son unité. Les hérétiques, de leur côté, mettent tout en œuvre pour faire paraître cette puissance, qui maintient les lois de l'Eglise, insupportable aux rois et aux

peuples; et ils se servent de cet artifice, afin de séparer les âmes simples de la communion de l'Eglise. Voulant donc remédier à ces inconvénients, nous, archevêques et évêques assemblés à Paris, par ordre du roi, avec les autres ecclésiastiques députés, qui représentent l'Eglise gallicane, avons jugé convenable, après une mûre délibération, de faire les règlements et la déclaration qui suivent :

I.

Que saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ, et que toute l'Eglise même n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses spirituelles et qui concernent le salut, et non point sur les choses temporelles et civiles. Jésus-Christ nous apprend lui-même que *son royaume n'est point de ce monde :* et en un autre endroit, *qu'il faut rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu;* qu'ainsi ce précepte de l'apôtre saint Paul ne peut en rien être ébranlé, *que toute personne soit soumise aux puissances supérieures ; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu; et c'est lui qui ordonne celles qui sont sur la terre; celui donc qui résiste aux puissances, résiste à l'ordre de Dieu.* Nous déclarons en conséquence que les rois et les souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique par l'ordre de Dieu dans les choses temporelles; qu'ils ne peuvent être déposés directement ni indirectement par l'autorité des clés de l'Eglise; que leurs sujets ne peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils leur doivent, ou absous du serment de fidélité; et que cette doctrine, nécessaire pour la tranquillité publique, et non moins avantageuse à l'Eglise qu'à l'état, doit être inviolablement sui-

vie, comme conforme à la parole de Dieu, à la tradition des saints pères et aux exemples des saints.

II.

Que la plénitude de la puissance que le saint-siége apostolique et les successeurs de saint Pierre, vicaires de Jésus-Christ, ont sur les choses spirituelles, est telle, que néanmoins les décrets du saint concile œcuménique de Constance, contenus dans les sessions quatre et cinq, approuvés par le Saint-Siége apostolique, confirmés par la pratique de toute l'Eglise et des pontifes romains, et observés religieusement dans tous les temps par l'Eglise gallicane, demeurent dans toute leur force et vertu, et que l'Eglise de France n'approuve pas l'opinion de ceux qui donnent atteinte à ces décrets ou qui les affaiblissent, que leur autorité n'est pas bien établie, qu'ils ne sont point approuvés, ou qu'ils ne regardent que le temps du schisme.

III.

Qu'ainsi il faut régler l'usage de la puissance apostolique, en suivant les canons faits par l'esprit de Dieu, et consacrés par le respect général de tout le monde; que les règles, les mœurs et les constitutions reçues dans le royaume et dans l'Eglise gallicane doivent avoir leur force et vertu, et les usages de nos pères demeurer inébranlables; qu'il est même de la grandeur du Saint-Siége apostolique que les lois et coutumes établies du consentement de ce Siége respectable et des églises, subsistent invariablement.



IV.

Que, quoique le Pape ait la principale part dans les questions de foi, et que ses décrets regardent toutes les églises, et chaque église en particulier, son jugement n'est pourtant pas irréformable, à moins que le consentement de l'Eglise n'intervienne.

Nous avons arrêté d'envoyer à toutes les églises de France, et aux évêques qui y président par l'autorité du Saint-Esprit, ces maximes que nous avons reçues de nos pères, afin que nous disions tous la même chose, que nous soyons tous dans les mêmes sentiments, et que nous suivions tous la même doctrine.

Cette déclaration fut signée par les trente-quatre évêques et archevêques, et par les trente-quatre députés ecclésiastiques, qui composaient l'assemblée.

L'archevêque de Cambrai, M. de Brias, prédécesseur immédiat de Fénélon, en émettant un avis fit une réflexion remarquable.

Le Cambrésis et la partie de la Belgique qui en était voisine, venaient d'être réunis à la France par le traité de Nimègue en 1679, et c'était la première fois qu'on voyait un archevêque de Cambrai et ses suffragants prendre place dans une assemblée de l'Eglise gallicane. Ce prélat ne craignit pas d'avouer avec candeur « qu'ayant été nourri dans des maximes opposées à celles de l'Eglise de France, il n'avait pas cru d'abord pouvoir être de l'avis commun, mais qu'il était obligé de dire qu'il avait été convaincu de la force de la vérité établie par M. l'évêque de Tournai et par MM. les commissaires, et qu'il

était maintenant bien persuadé que leur sentiment était le meilleur, qu'il y entrait d'autant plus volontiers qu'on ne prétendait pas en faire une décision de foi, mais seulement en adopter l'opinion.

L'assemblée crut devoir consigner dans son procès-verbal cette déclaration de l'archevêque de Cambrai.

Bossuet lui-même fit usage dans la suite de cette déclaration, pour montrer que les évêques de France ne s'étaient proposé dans les quatre articles que de manifester l'opinion de l'Eglise de France, sans avoir prétendu rédiger une profession de foi qui dût être commune à tous les catholiques; et il fait observer à ce sujet « que le discours de l'archevêque de Cambrai fut approuvé de toute l'assemblée, et que pour en perpétuer la mémoire, il fut inséré dans les actes.

Mais ce qu'il est important de remarquer, c'est que l'édit du roi qui fut rendu quatre jours après le 23 mars 1682, pour donner force de loi à la déclaration du clergé, fut rendu à la demande même de l'assemblée, et que le roi se conforma dans toutes ses dispositions au projet qu'elle avait présenté.

L'assemblée allait même encore plus loin; elle demandait: que l'édit prononçât que le serment que les bacheliers en théologie font à Paris au commencement de tous les actes, dans lequel on a introduit depuis quarante ou cinquante ans l'obligation de ne rien dire ou écrire, qui soit contraire aux décrets des papes sans restriction, sera réformé; et pour cet effet, on ajoutera à la fin de ce serment: « décrets et constitutions des papes acceptés par l'Eglise. » L'édit du 23 mars 1682 ne fait aucune mention de cette disposition, et nous ignorons les motifs qui déterminèrent le gouvernement à écarter cet article du projet présenté par l'assemblée.

Ainsi on doit à Bossuet, non-seulement d'avoir rédigé la célèbre déclaration du clergé de France, mais encore d'y avoir apporté autant de modération que de fermeté; il avait pesé avec tant d'exactitude toutes les expressions des quatre articles, que s'il ne put échapper entièrement aux déclamations de quelques ultramontains exagérés, jamais on ne put trouver à Rome le plus faible prétexte de censurer une doctrine qui était appuyée sur tant d'autorités et de monuments respectables.

Il n'a peut-être jamais été donné qu'à Bossuet d'obtenir un tel ascendant sur l'opinion, non-seulement de ses contemporains, mais encore de la postérité. Plus d'un siècle s'est écoulé depuis sa mort, et telle est l'autorité du nom et de la doctrine de Bossuet que, dans quelques circonstances et sur quelque question que ce soit, on marche toujours à sa suite avec confiance et sécurité.

Il aurait désiré que les quatre articles fussent accompagnés d'un écrit, dans lequel on se serait borné à présenter les preuves les plus décisives et les plus propres à faire impression sur les esprits prévenus : dans cette vue, il avait déjà préparé une espèce d'apologie fondée sur les autorités les plus irréprochables, et dont Rome même ne pouvait contester l'authenticité. Mais l'archevêque de Paris (M. de Harlay), en convenant de l'utilité du projet, crut y apercevoir des inconvénients qui le portèrent à l'écarter, et peut-être serait-il injuste de lui en faire un reproche.

Il put croire que la doctrine de l'Eglise gallicane n'avait besoin que de se montrer pour se défendre, et que ce serait en quelque sorte douter de son orthodoxie, que de paraître croire qu'elle eût besoin d'une apologie. Mais M. de Harlay

était encore plus fondé à craindre que cette apologie ne fût une espèce de défi et d'appel à tous les écrivains ultramontains; que ce serait provoquer les contradicteurs au lieu de les prévenir; que dans tout ce qui est abandonné aux disputes des hommes, les opinions les plus raisonnables et les mieux fondées ne peuvent échapper à toutes les objections; qu'en un mot ce serait ouvrir inutilement un champ à la controverse.

Cette considération pouvait paraître assez plausible pour faire impression, et engager Bossuet lui-même à suspendre l'exécution de son premier dessein.

Mais ce qu'il n'a pu faire sous le nom et sous l'autorité de l'assemblée de 1682, il l'a depuis exécuté dans son grand ouvrage de la *Défense de la déclaration du clergé*, l'un des monuments les plus imposants de la prodigieuse érudition de Bossuet, et de son dévouement à la gloire de l'Eglise gallicane.

Ce fut l'évêque de Tournay (Choiseul) qui rédigea la lettre que l'assemblée crut devoir adresser à tous les évêques de France, du 19 mars 1682, pour leur demander leur approbation et leur adhésion aux quatre articles (1).

(1) Il faut distinguer deux choses que j'ai vu trop souvent confondre, les maximes et les libertés de l'Eglise gallicane. Nos libertés sont des droits, de simples points de l'ancienne discipline, dans lesquels l'église de France s'est conservée, tandis que, dans le cours des siècles, d'autres églises ont perdu ces droits, et ont adopté une discipline nouvelle. Nos maximes sont des articles qui appartiennent à la doctrine, et que nous professons. Nous pratiquons nos libertés, nous enseignons nos maximes. Nos maximes sont le fondement et le boulevard de nos libertés. Nos libertés sont particulières à la France, et n'ont point lieu dans d'autres pays. Nous tenons nos maximes certaines en elle-mêmes, et par conséquent telles dans toute l'Eglise, quoiqu'elles ne soient pas reconnues dans toute l'Eglise. Elles ont partout, selon le langage de l'école, la certitude de l'objet; elles n'ont pas partout la certitude du sujet: elles sont en tous lieux certaines: tout le monde n'en est pas certain. C'est que ces maximes, quoiqu'appartenant à la doctrine, n'ont pas été définies et érigées



CHAPITRE XI.

Du Quiétisme.

On a paru quelquefois attacher assez peu d'importance à la

en dogmes par la puissance suprême à laquelle il appartient de fixer avec une autorité infaillible les articles de foi : le concile œcuménique de Constance, qui les a établies, s'étant abstenu de déclarer hérétiques ceux qui les contestent. En conséquence, nous communiquons avec les ultramontains, et ils communiquent sans difficulté avec nous, malgré la contrariété de nos opinions. On trouve le recueil de nos libertés dans le traité qu'en a fait le docte Pierre Pithou. Nos maximes sont consignées dans la déclaration du clergé de France de 1682.

Cette déclaration présente un préambule et quatre articles; et il est nécessaire de le remarquer, parce que dans divers pays les ennemis du Saint-Siége, et par conséquent de l'Eglise, ont osé s'autoriser de la déclaration de 1682 pour soutenir leurs erreurs. En Allemagne, Fybel, en Italie, le synode de Pistoie, en France, les auteurs du schisme de 1789, ont attaqué, sur ce fondement absurde, la primauté juridictionnelle du Saint-Siége; ils citaient insidieusement les quatre articles, et ils se gardaient bien de parler du préambule qui les condamne formellement. Les évêques de cette célèbre assemblée prévoyaient et prévenaient l'abus que dans nos malheureux temps on fait de leurs maximes, quand ils proclamaient dans leur préambule *l'obéissance que tout le monde doit aux pontifes romains, successeurs de saint Pierre.* Nous regardons ce préambule de la déclaration comme une partie essentielle, plus essentielle même que les quatre articles; il présente dans la primauté de juridiction du Saint-Siége le dogme catholique; les articles énoncent simplement la doctrine de l'Eglise gallicane. Ayant établi dans d'autres ouvrages la foi de l'Eglise sur la primauté de juridiction du pape, je m'abstiens de la prouver ici. Je considère uniquement ce qui est notre objet actuel, en quoi, sur l'étendue de cette juridiction pontificale, notre doctrine diffère du système ultramontain.

Je ne parlerai pas du premier de nos articles, lequel porte que ni le pape, ni même l'Eglise entière n'ont de droit divin aucune puissance sur les choses temporelles, et aucune autorité, soit directe, soit indirecte, sur les souverains de la terre. Ce n'est pas assurément que j'aie le moindre doute sur cette essentielle vérité; au contraire, c'est des quatre articles celui auquel je suis le plus fortement attaché. Je regrette du fond de mon cœur que les papes aient jamais élevé la prétention opposée; prétention funeste, qui a causé beaucoup de mal, et à l'Eglise catholique, et spécialement au Saint-Siége. Ce qui m'empêche de m'occuper de cette question est que je le juge inutile. La doctrine gallicane sur l'indépendance absolue de l'autorité souveraine est d'une telle évidence, que l'opinion contraire n'a plus, même en Italie,

controverse du quiétisme. On a même aujourd'hui de la peine à concevoir que des hommes de génie, tels que Bossuet et Fénélon, que la cour et le siècle de Louis XIV, aient pu y apporter tant de chaleur et d'intérêt.

qu'un très-petit nombre de partisans. Le cardinal Orsi, que je me propose particulièrement de réfuter, en combattant la déclaration de 1682 et la défense qu'en a fait Bossuet, n'a point parlé de ce premier article, et s'est contenté de discuter les trois autres. Malgré son attachement aux principes ultramontains, il a lui-même passé condamnation sur ce point. Son silence est un aveu qui dispense de toute discussion.

Le second, le troisième et le quatrième article de la déclaration ont pour objet la puissance du pape dans l'Eglise et son autorité sur l'Eglise.

Nous reconnaissons sans difficulté dans le pontife romain, successeur de saint Pierre, une plénitude de puissance sur toute l'Eglise. Gerson, Bossuet, tous les défenseurs de nos maximes, se sont servis de cette expression adoptée dans le second article de la déclaration. Le concile de Bâle, jusque dans ses démêlés avec Eugène IV, a employé le même terme. Ainsi nous tenons fermement que la juridiction dont le pape est investi de droit divin, réunit une double universalité sur les personnes et sur les choses. Elle est universelle sur les personnes, c'est-à-dire sur tous les catholiques. *Tout est soumis aux clefs de saint Pierre, tout, rois et peuples, pasteurs et troupeaux : nous l'avouons avec joie ; car nous aimons l'unité, et nous tenons à gloire notre obéissance.* Il n'y a pas de gallican qui ne répète ces belles paroles de Bossuet; et notre Eglise rejeterait de son sein quiconque les contredirait. La puissance du pape est universelle sur les choses, c'est-à-dire sur tous les objets spirituels. Dogme, morale, discipline, tout est du ressort du successeur de saint Pierre, et doit être décidé, fixé, réglé par lui. La différence entre les ultramontains et nous, sur ce point, est qu'en reconnaissant avec eux la juridiction pontificale universelle, nous ne la jugeons pas aussi absolue qu'ils la croient.

Nous professons aussi, d'après les paroles formelles de Jésus Christ et l'enseignement constant de la tradition, que toute la suite des pontifes, successeurs de saint Pierre, est douée des prérogatives d'une double indéfectibilité, savoir : de l'indéfectibilité de siége et de l'indéfectibilité de foi. J'explique dans la suite ce que c'est que l'indéfectibilité de foi. Celle de siége consiste en ce que tant que l'Eglise subsistera, elle aura toujours pour chef un pontife, successeur de saint Pierre; nous en avons pour garant la promesse de Jésus-Christ, qui a fait du chef de ses apôtres la pierre fondamentale de son Eglise, et la tradition de tous les siècles, qui a constamment entendu de toute la succession de Pierre, et appliqué au siége qu'il a fondé la parole du divin maître. Or, comme l'Eglise ne peut pas être détruite, et qu'il est de foi que, malgré tous les efforts de l'enfer, elle subsistera autant que le monde, c'est aussi une vérité dogmatique que la succession des pontifes romains, héritière de la qualité de fondement de l'Eglise, ne finira qu'avec l'univers. Il n'est pas égale-

Cette facile et dédaigneuse indifférence, ou si l'on veut, cette méprise involontaire, tient en grande partie à ce que les circonstances où naquit cette controverse, n'ont laissé que de faibles traces dans la mémoire, et encore plus peut-être à ce

ment certain que la ville de Rome sera toujours le lieu du siége de Pierre; nous avons lieu de l'espérer et de le croire, parce que, dans toutes les révolutions qui ont bouleversé la ville de Rome, et malgré toutes les attaques qu'a éprouvées le Saint-Siége, il est resté constamment fixé à Rome. Mais ce n'est pas une chose essentielle à la perpétuelle stabilité du siége apostolique; c'est à la succession des pontifes et non à leur résidence qu'est faite la promesse divine. Obligés par des raisons, quelles qu'elles fussent, de quitter Rome, ses pontifes porteraient partout ailleurs où ils iraient fixer leur établissement, leur titre et leur juridiction.

La primauté juridictionnelle du pape peut être considérée relativement aux personnes et aux choses qui lui sont soumises.

Les personnes dont il s'agit ici sont spécialement les évêques qui ont part au gouvernement de l'Eglise, mais avec dépendance du pape. Nous sommes d'accord avec les ultramontains sur ce principe général; mais nous différons dans l'application, et sur la mesure de cette part qu'ont les évêques dans le gouvernement, et sur le degré de cette dépendance, selon laquelle ils doivent exercer leur pouvoir.

Selon quelques ultramontains, car tous ne sont pas dans la même opinion, c'est du pape immédiatement que l'épiscopat tire sa juridiction; c'est au pape seul que Jésus-Christ l'a confiée tout entière; et c'est du pape qu'elle découle sur les évêques. Nous soutenons au contraire que c'est dans les apôtres que les évêques, leurs successeurs, ont reçu du divin maître leur juridiction, de même que les papes ont reçu la leur dans saint Pierre, le premier d'entre eux.

Nous convenons avec les ultramontains que le pape est supérieur à chaque évêque, quelle que soit sa dignité; qu'il l'est aussi à toutes les sections particulières d'évêques, c'est-à-dire aux conciles, soit provinciaux, soit nationaux. L'est-il de même aux conciles généraux? C'est là le point de la question qui nous divise.

Sur ces conciles généraux, nous reconnaissons, avec les ultramontains, que c'est au pape qu'il appartient de les convoquer, ou qu'au moins ils ne peuvent être convoqués qu'avec son consentement. C'est aussi à lui qu'appartient le droit de les présider, soit personnellement, soit par ses légats; qu'il y a la part principale; qu'il en dirige les délibérations. Le concile de Bâle, tout opposé qu'il était au pape, reconnaissait et établissait ces vérités. Il y a cependant une exception à ces droits du pontife romain; c'est le cas où il existe deux papes suivis chacun par une partie notable de la catholicité, et qu'il y a des doutes sur la légitimité, soit de l'un, soit de l'autre, comme il arriva au quinzième siècle, lors du schisme d'Occident. Alors les évêques peuvent s'assembler d'eux-mêmes, ou sur une convocation qui d'ailleurs ne serait pas régulière, et se nommer un président.

que l'on a négligé dé se pénétrer des hautes considérations qui excitèrent l'inquiétude de Bossuet et enflammèrent son zèle.

Lorsque le cardinal Carraccioli, archevêque de Naples,

Selon les ultramontains, le pape domine tous les évêques, non-seulement distributivement, mais collectivement, et lorsqu'ils sont réunis en concile œcuménique. Selon eux, non-seulement il est supérieur au concile, mais toute l'autorité du concile lui vient du pape : c'est de sa décision que la définition du concile tire son irréfragable autorité. En conséquence, le pape n'est pas tenu à conclure selon la pluralité des opinions; mais après avoir recueilli les divers avis, il prononce le décret ainsi qu'il lui plaît. Ils reconnaissent cependant que les évêques sont, dans les conciles généraux, non de simples conseillers du pape, mais de véritables juges. Ils n'en soutiennent pas moins qu'en jugeant, les évêques sont tenus de suivre le jugement du pape comme leur principe et leur règle. Nous soutenons, au contraire, que ce n'est pas du pape que le concile œcuménique tire son autorité, mais de la promesse de Jésus-Christ et de l'assistance du Saint-Esprit; que le concile général, légitimement assemblé, est supérieur au pape; et que le pape, prononçant la définition conciliaire, est obligé de l'énoncer conforme à l'opinion du plus grand nombre des évêques.

Les ultramontains reconnaissent qu'il est un cas, mais un seul cas où le pape peut être jugé par le concile, c'est celui où il tomberait dans l'hérésie, mais dans une hérésie formelle et déjà condamnée. Nous tenons, au contraire, qu'un pape opiniâtrément réfractaire aux ordres ou aux décisions d'un concile général, peut être jugé, condamné et puni par le concile.

La juridiction du pape sur les choses s'étend à toutes celles qui sont soumises à l'autorité de l'Eglise, c'est-à-dire à tous les objets spirituels. On peut les rapporter à deux points généraux : à la doctrine, ce qui comprend la morale chrétienne; et à la discipline intérieure. J'entends par ce mot la discipline que l'Eglise a reçue de Jésus-Christ, qui lui est nécessaire, qu'elle réglait du temps des princes païens et persécuteurs, qu'elle règle encore dans les pays régis par des souverains idolâtres, mahométans, hérétiques; ce qui comprend spécialement son culte et son gouvernement. Nous reconnaissons, avec les ultramontains, que le pape a, sur tous ces objets, une puissance législative, exécutrice et judiciaire, mais nous ne le croyons pas aussi absolu qu'ils le prétendent.

Sur l'autorité législative du pape relativement aux dogmes, les ultramontains soutiennent que c'est à saint Pierre et à ses successeurs que Jésus-Christ a confié le pouvoir de prononcer avec infaillibilité ce qui est de foi, et que les décisions données par le pape *ex cathedra* sont irrefragables. Nous convenons, conformément à l'article IV de la déclaration de 1682 : *Que le pape a la principale part dans les questions de foi, et que ses décrets regardent toutes les églises, et chaque église en particulier.* Nous disons, en conséquence, qu'il décide avec autorité toutes les questions de foi

dénonçait au pape Innocent XI les nouveaux quiétistes qui étaient venus s'établir dans son diocèse, il avertissait ce pontife : « qu'ils apprenaient à leurs disciples, à négliger sous le prétexte d'une haute contemplation tous les actes et tous les

et de morale; qu'il a droit d'approuver les doctrines conformes à la foi catholique, et de condamner celles qui ne le sont pas; d'appliquer les diverses qualifications aux propositions qu'il réprouve; de donner son approbation ou de flétrir de ses censures les manières de s'exprimer conformes ou contraires à la doctrine de l'Eglise; mais nous soutenons que ces décisions doctrinales du pape, quoique revêtues d'une grande autorité, n'acquièrent le suprême degré d'autorité, d'infaillibilité, qui les rend irréformables et irréfragables, que lorsque le consentement de l'Eglise enseignante y adhère. Nous disons, au reste, qu'il est indifférent que ce consentement de l'Eglise soit antérieur ou concomitant, ou postérieur à la décision pontificale; qu'il soit donné par l'Eglise réunie ou par l'Eglise dispersée; qu'il soit exprès et formellement énoncé par tous les évêques, ou qu'il soit donné tacitement, c'est-à-dire par la non réclamation d'une partie d'entre eux; nous n'admettons pas la distinction du pape infaillible lorsqu'il parle *ex cathedra*, et du pape sujet à erreur, lorsque ce n'est pas *ex cathedra* qu'il parle.

Si nous ne jugeons pas le pape infaillible dans ses décisions sur la foi, nous croyons, d'après la parole de Jésus-Christ, que sa foi est indéfectible. Les ultramontains confondent ces deux choses, que nous distinguons : l'infaillibilité, telle que nous professons qu'elle réside dans le concile général, et que les ultramontains disent qu'elle existe dans le pape, consiste à ne jamais tomber dans aucun temps, quelque court qu'il soit, dans aucune erreur doctrinale; l'indéfectibilité, selon nous, consiste en ce que le pontife romain tombant dans une erreur sur la foi, sa chute soit promptement réparée, et même avec éclat, soit par lui-même, soit par ses premiers successeurs; en sorte que le Saint-Siége, la suite des successeurs de saint Pierre, ne puisse, en matière de foi, commettre que des erreurs momentanées. Nous disons que c'est une prérogative accordée uniquement au siége de Pierre, et que ne partagent pas les autres siéges, lesquels peuvent rester constamment dans l'erreur. Nous reconnaissons que cette indéfectibilité est nécessaire, et nous la croyons suffisante pour que le siége de saint Pierre soit continuellement le centre d'unité. J'éclaircirai plus amplement cette vérité quand je discuterai le texte sacré qui renferme la promesse de Jésus-Christ.

La puissance législative du pape sur la discipline est, selon les ultramontains, tellement universelle, tellement absolue, qu'il peut non-seulement faire de nouveaux canons de discipline, soit générale, soit particulière, mais casser, abroger, changer à son gré ceux qui existent, même ceux qui émanent des conciles généraux, même ceux qui sont consacrés par l'approbation de tous les siècles, de toutes les églises, et par celle de ses prédécesseurs eux-mêmes. Nous reconnaissons aussi dans le chef

exercices de piété prescrits ou recommandés par l'Eglise, à mépriser l'usage des prières vocales, et jusqu'au signe de la croix; à repousser toutes les idées, toutes les images qui les ramenaient à la pensée de Jésus-Christ, et à la méditation de

de l'Eglise un pouvoir législatif très-étendu sur la discipline, soit pour dicter de nouveaux canons, soit pour les changer, soit pour statuer, régler, commander tout ce qu'il juge utile pour le maintien de la saine discipline; mais nous tenons que ce pouvoir ne s'étend pas absolument à toutes les règles de discipline; que le pape ne peut pas, de sa seule autorité, casser, abroger les canons faits par l'esprit de Dieu, et consacrés par le respect général; qu'il ne peut pas faire des canons qui y soient contraires; qu'il est tenu de gouverner l'Eglise selon ces canons. Au reste, ces canons, que le pape seul ne peut pas changer, sont uniquement, ainsi que l'explique Bossuet, ceux qu'a consacrés l'approbation de toute l'Eglise et du Saint-Siége lui-même. Comme ils tiennent leur stabilité de la réunion de ce consentement commun, ils ne peuvent la perdre que par le même concours de volontés réunies.

Ce que nous disons des canons de discipline générale, nous le croyons pareillement vrai, des règles, des constitutions, des mœurs, des usages reçus et observés par les églises particulières avec le consentement du Saint-Siége. Cette maxime est le fondement immédiat de la stabilité des libertés de l'Eglise gallicane.

Mais, si nous ne croyons pas que le pouvoir du pape s'étende jusqu'à l'abrogation des lois ecclésiastiques reçues et approuvées, nous reconnaissons qu'il a le pouvoir d'en dispenser dans les cas particuliers, et lorsqu'il y a de légitimes motifs; pouvoir reconnu par plusieurs conciles, et notamment par celui de Bâle.

Le pouvoir exécutif du pape sur tous les objets spirituels consiste, et en ce point nous sommes d'accord avec les ultramontains, d'abord à munir de peines spirituelles, soit ses décrets doctrinaux, soit ses règles et ses canons de discipline; ensuite à rejeter et à casser tout ce qu'on prétendrait introduire de contraire, ou à la vraie doctrine, ou à la saine discipline. Il est l'exécuteur et le vengeur, non-seulement de ses propres lois, mais de celles de l'Église universelle.

Le pouvoir judiciaire du pape consiste à infliger les peines spirituelles à ceux qui se rendent réfractaires, soit aux décrets de doctrine, soit aux canons de discipline. Mais nous pensons que, dans l'exercice de ce droit, le souverain pontife est tenu d'observer les règles et les formes canoniques : les ultramontains l'affranchissent de cette obligation.

Le souverain pontife est aussi juge en dernier ressort des causes majeures. Elles sont de deux espèces : celles des évêques, et celles sur la foi. Par rapport aux causes des évêques, nous tenons que le pape n'en est juge que par appel et en dernier ressort. Elles doivent être portées en première instance par-devant le concile provincial. Les ultramontains voient dans le pape la puissance de les évoquer en première instance à son tribunal. Quant aux causes de foi, le pape peut en être juge immédiate-

sa passion et de sa mort, parce qu'elles les éloignaient de Dieu.»

Il prévenait enfin le pape « qu'un grand nombre d'écrivains se préparaient en Italie à exercer leur plume pour justifier et recommander ces dangereuses opinions. »

« Le monde, dit Bossuet, en rapportant cette lettre du cardinal Carraccioli, le monde semblait vouloir enfanter quelque étrange nouveauté. »

On sait à quels honteux égarements ces singulières opinions conduisirent Molina et quelques-uns de ses disciples. On sait qu'elles contribuèrent à séduire les hommes de la plus éminente piété, et élevés aux plus hautes dignités de l'Eglise romaine; on vit des hommes vertueux de toutes les classes, et qui portaient dans un cœur pur le désir de la plus haute perfection, se laisser surprendre par une sorte de beau idéal sans en apercevoir les conséquences effrayantes.

Ce grand scandale de l'Eglise était encore présent à tous les yeux et tous les entretiens, lorsque les ouvrages de Mme Guyon furent soumis à l'examen de Bossuet.

Bossuet a dit dans un des écrits sortis de sa plume qu'il y allait de toute la religion. Certes on ne peut soupçonner Bossuet d'avoir hasardé des expressions vides de sens dans des écrits publiés à la face de toute l'Europe, en présence de l'E-

ment et sans qu'elles aient été antérieurement jugées. Il est même quelquefois utile de les porter promptement à son tribunal supérieur, soit à raison du nombre, de la qualité, de la forte autorité des résistants, soit pour arrêter de bonne heure les progrès de l'erreur. Et il y a dans l'histoire de l'Eglise, et de l'Eglise gallicane, beaucoup d'exemples qu'elles y ont été déférées, tantôt par les accusateurs, tantôt par les accusés. Au reste, quand nous disons que le pape juge en dernier ressort les causes sur la foi, nous n'excluons pas la nécessité du consentement de l'Eglise, pour imprimer à son jugement le dernier caractère d'irréformabilité. (Le cardinal de La Luzerne.)

glise romaine et de l'Église gallicane. Lorsqu'un tel homme se sert d'une expression aussi forte dans une controverse avec un homme tel que Fénélon, on doit croire qu'il en a pesé toute la force.

Bossuet a révélé sa pensée toute entière; et c'est à Fénélon lui-même qu'il a écrit :

« Osez-vous nier selon vos principes, que pour exercer le pur amour que vous nous vantez, il ne faille aimer, comme si l'on était sans rédemption, sans sauveur, sans Christ, et protester hautement que quand tout cela ne serait pas, et qu'on oublierait encore la providence, la bonté, la miséricorde de Dieu, on ne l'aimerait ni plus ni moins? »

Un pareil langage dans la bouche de Bossuet montre assez jusqu'à quel point il était persuadé que les maximes de Fénélon tendaient, contre sa propre intention, à ébranler tous les fondements du christianisme.

Tout le christianisme est fondé en effet sur la croyance de Jésus-Christ médiateur et sauveur. Dieu, en unissant la nature humaine à la nature divine, en la personne de Jésus-Christ, a voulu que ce Dieu-Homme vécût parmi les hommes pour leur révéler les grands mystères de la religion, et leur enseigner la morale la plus sublime que la terre eût encore reçue du ciel. Il s'est proposé de faire connaître aux hommes la religion et le culte qui lui sont le plus agréables, et c'est dans l'institution des sacrements créés pour entretenir et perpétuer l'exercice de ce culte, que consistent tout l'ensemble et toute l'économie du christianisme.

C'est surtout par la méditation habituelle des douleurs, des souffrances de la passion et de la mort de ce Dieu médiateur et sauveur; c'est par la mémoire de toutes les œuvres de bien-

faisance et de miséricorde qu'il est venu exercer sur la terre, que les hommes sont plus sensiblement attirés à trouver des motifs d'adoration, d'amour, de reconnaissance, de crainte et d'espérance; des exemples de vertu pour tous les actes de la vie humaine, des moyens de force pour triompher des passions, des motifs de consolation dans le malheur.

Une religion et un culte qui ont de tels appuis, ont sans doute bien plus de prise sur le cœur et sur l'imagination; ils offrent bien plus de motifs aux affections de l'homme que cette contemplation stérile et abstraite de la divinité, qui peut conduire à un mépris orgueilleux des actes religieux et des secours ordinaires que le christianisme a préparés pour soutenir la faiblesse humaine.

Le christianisme ne consiste point et ne peut pas consister, ajoute Bossuet, dans les questions métaphysiques, ou raffinées au-dessus du métaphysique, ni dans une piété alambiquée, ni dans la recherche d'un beau idéal. Il a été donné aux hommes pour les rendre heureux en cette vie; et en l'autre, il commande des actes positifs, et l'exercice de toutes les vertus qui doivent conduire à un bonheur impérissable.

Et en effet, il n'est pas plus possible à la charité de n'avoir pas le désir de jouir de Dieu, qu'à la nature de ne pas vouloir être heureuse continuellement en tout acte et sans interruption.

Une religion qui se bornerait à ne contempler Dieu que sous le rapport de sa toute perfection, sans l'invoquer sous le rapport de sa toute bonté, ne serait plus le christianisme : ce ne serait même pas une religion; ce ne serait qu'une sorte de platonisme théologique, inintelligible et indéfinissable jusque dans ses premières notions, puisqu'il est impossible de

comprendre la souveraine perfection sans y faire entrer la souveraine bonté.

Lors donc que Bossuet reprochait à Fénélon ses *Contemplations*, d'où Jésus-Christ est absent par état, et de faire consister la perfection du christianisme dans un acte si sublime, qu'on n'y retrouverait ni Jésus-Christ, ni même les attributs de Dieu, on sent qu'il était fondé à craindre qu'un pareil système de théologie ne dégénérât, contre le vœu et la pensée de Fénélon lui-même, en une sorte de déisme mystique qui pouvait conduire des hommes moins vertueux au déisme philosophique.

Bossuet voyait très-loin, parce qu'il voyait de très-haut. L'homme qui avait vu toutes les sectes séparées de l'Eglise romaine courir au socinianisme un siècle avant qu'elles y fussent arrivées ; l'homme qui avait prédit, en 1689, que le principe de la souveraineté du peuple renverserait les monarchies les plus florissantes, et ébranlerait les fondements de tous les gouvernements, n'était pas moins en droit de craindre qu'un système religieux qui ferait consister la perfection à ne considérer Dieu que sous des rapports abstraits, en le séparant par la pensée des préceptes qu'il a transmis, des devoirs qu'il a commandés, des promesses et des menaces qu'il a annoncées, ne conduisît rapidement à l'indifférence de toutes les religions.

La juste opinion que Bossuet avait de la piété, des vertus et des talents de Fénélon, devait encore plus l'effrayer que le rassurer.

Si la doctrine si dure et si révoltante de Luther et de Calvin, qui anéantissait la liberté dans l'homme, le dépouillait du mérite de ses bonnes œuvres, déclarait formellement Dieu au-

teur du péché, et enseignait qu'il avait créé des hommes pour les damner, si une telle doctrine, prêchée par des hommes dont le caractère moral prêtait à de justes reproches, avait cependant trouvé tant de partisans, et amené le schisme le plus funeste à l'Eglise ; que n'avait-on pas à redouter d'un système éblouissant, où l'homme renonçait à son propre bonheur, pour se voir dans Dieu seul, sans aucun retour sur lui-même, et consentait à lui sacrifier toutes ses affections dans cette vie et toutes ses espérances dans l'autre. Le même égarement d'imagination, qui portait des hommes vertueux à renoncer au prix de la vertu, pouvait conduire de grands coupables à méconnaître ou à braver les peines du crime ; et qui sait si Bossuet ne voyait pas dans l'avenir le dogme des châtiments mis en problème, comme une conséquence de l'opinion qui permettait d'aimer Dieu sans espoir de récompense.

Mais en écartant cette analogie, peut-être trop rigoureuse, il résultait du moins du livre des *Maximes des saints*, un système de doctrine propre à égarer les âmes passionnées, à nourrir en elles une sécurité trompeuse sur la pureté de leurs intentions, et d'autant plus dangereux qu'il était présenté par l'homme de son siècle qui réunissait le plus de candeur dans l'expression de ses sentiments, le plus de séduction dans son langage et dans les brillants prestiges de son imagination, et qui prêtait à ses erreurs mêmes l'ornement de ses vertus

Et quand on se rappelle que l'auteur d'une doctrine, qui ne paraissait inspirée que par le sentiment le plus pur et le plus sublime, était l'instituteur de l'héritier du trône et l'oracle de tout ce que la cour avait de plus vertueux, il est facile de concevoir toute la force qu'un tel appui pouvait donner à une secte naissante. C'est ce qui explique et justifie en même temps

la véhémence avec laquelle Bossuet combattit des erreurs qui lui parurent d'un si grand danger.

La controverse du *quiétisme* a été un évènement important dans l'histoire ecclésiastique du dix-septième siècle. Les deux plus grands évêques de l'Eglise gallicane se montrent en présence de toute la France et de toute l'Europe dans une opposition éclatante. Leur célébrité attire toute l'attention de leurs contemporains sur ce grand combat. Ils se servent de toutes les armes du génie et de la science pour s'attaquer et se défendre. L'Europe retentit, pendant trois ans entiers, du bruit et de l'agitation qu'excitent leurs écrits. L'éloquence dont la nature les a doués attache à ces écrits un intérêt et une chaleur qu'on est étonné d'y retrouver après tant d'années. Louis XIV intervient, avec tout le poids de son nom et de son autorité, dans une controverse où les évêques les plus respectables de son royaume réclament sa protection. Des personnages illustres, des noms plus ou moins célèbres se mêlent à ces évènements et y portent leurs affections, leurs passions, et tous leurs moyens de crédit et de pouvoir. Rome, affligée et indécise, voit à regret au pied de ses tribunaux les deux plus grands évêques de la catholicité se diviser, se combattre, et demander un jugement qui peut, en condamnant l'un des deux, ouvrir une nouvelle source de divisions dans l'Eglise. Elle s'efforce de modérer leur ardeur, de tempérer la vivacité de leur zèle, et d'adoucir, par toutes les expressions de la plus touchante bonté, la rigueur d'une sentence nécessaire. Certainement un pareil sujet appartient au domaine de l'histoire.

Sans doute la controverse du quiétisme offre, comme toutes les disputes des hommes, le mélange des passions humaines,

qui s'associent trop souvent à la dignité des sentiments les plus nobles et les plus respectables. Souvent l'amour-propre blessé, la fierté irritée par la contradiction, viennent dénaturer le langage de la vertu et de la charité. Des considérations politiques, des ménagements conseillés par la prudence, inspirés par la bonté, suggérés peut-être par la faiblesse ou la timidité, agissent sur ceux-mêmes qui ne veulent suivre que les règles invariables de la justice; et les mouvements de tant d'intérêts qui se choquent et se combattent, viennent donner tout-à-coup aux controverses religieuses de tristes couleurs de discordes profanes. Mais c'est précisément du récit de toutes les agitations des hommes que se compose l'histoire, et elle n'a le droit de les dissimuler que lorsque les évènements, placés dans un long éloignement, ont laissé à toutes les passions le temps de se calmer, et qu'il est permis de dire la vérité sans craindre de blesser aucune vanité, de réveiller aucun ressentiment, et d'appeler de nouveaux combats.

Mais au milieu de toutes les variations des passions et des pensées des hommes, la vérité conserve toujours ses droits, et fait respecter son autorité.

Ceux qui, s'élevant au-dessus de toutes les considérations mobiles et passagères, aiment à suivre les vues et la marche de la Providence, reconnaîtront, dans les résultats de la controverse du *quiétisme*, l'un des événements les plus remarquables dans l'histoire de l'Église, et les plus honorables pour l'Église gallicane en particulier. Le jugement du Saint-Siége, qui condamna les erreurs de Fénélon, reçut toute sa force du concert des évêques avec les chefs de l'Église. Ce grand exemple servit à montrer qu'il existe dans l'Église catholique un centre d'unité et d'autorité, dont l'action suffit pour

réprimer toutes les hérésies, lorsque l'entêtement et la mauvaise foi ne sont pas unis à l'erreur.

« La soumission de l'archevêque de Cambrai, dit le chancelier d'Aguesseau, est un exemple, peut-être unique dans l'Église, d'une querelle de doctrines terminée sans retour par un seul jugement, qu'on n'a cherché depuis ni à faire rétracter, ni à éluder par des distinctions ; la gloire en est due à la sagesse et à la supériorité du génie de l'archevêque de Cambrai. »

Bossuet, en assurant le triomphe de la vérité contre une doctrine qui n'était pas exempte de danger pour la règle des mœurs et le véritable espoir du christianisme, eut aussi la satisfaction de voir toute l'Église gallicane se réunir avec le concert le plus unanime dans l'application des célèbres maximes qu'il avait proclamées dans l'assemblée de 1682.

Quand Bossuet mourut (en 1703), l'église de France comptait encore Fénélon et Massillon, mais un nouveau siècle s'ouvrait, dit M. de Beausset, et déjà se répandait cet esprit inquiet et novateur, dont le nom de Bossuet avait contenu jusqu'alors l'audace et la témérité.

Deux partis divisaient alors l'église de France. Tous les deux en affectant de respecter l'autorité de Bossuet, étaient impatients de se soustraire à l'espèce de dictature que l'opinion publique lui avait déférée. Il avait toujours su réprimer leurs écarts et les contenir dans des bornes qu'ils n'auraient jamais dû franchir pour leur propre intérêt.

Les évènements apprirent bientôt à quel point Bossuet eût été nécessaire. Tant qu'il vécut le cardinal de Noailles se dirigea constamment par ses avis et ses lumières ; mais aussitôt après sa mort, il se laissa gouverner par des conseils qui rem-

plirent d'amertume sa vieillesse. En perdant Bossuet, il perdit celui qui pouvait seul le sauver de ses amis et de ses ennemis; celui qui lui eût rappelé sans cesse qu'à son exemple, il devait être supérieur à tous les partis, sans se rendre le protecteur de l'un, ni l'esclave de l'autre. Il l'avait déjà garanti des piéges où sa facilité l'avait engagé. Il aurait également su concilier les convenances et ses devoirs dans l'affaire du livre du père Quesnel. Louis XIV, accoutumé à consulter Bossuet, et à déférer à son opinion sur toutes les questions religieuses, s'en serait reposé sur lui du soin d'éclairer et de ramener le cardinal de Noailles et tout porte à croire que ce prince se serait alors trouvé dispensé de recourir à l'intervention de Rome. Que de troubles et de divisions une disposition aussi simple dans l'ordre naturel des événements, aurait pu épargner à l'état, à l'église de France, à l'église universelle? Mais, dans l'agitation où se trouvaient tous les esprits à la mort de Louis XIV, le cardinal de Noailles, déjà entraîné dans de fausses démarches, donna par l'autorité de son nom et de ses vertus, de l'éclat et de l'importance à des controverses prêtes à s'éteindre dans l'obscurité. De là se prolongèrent pendant cinquante ans ces tristes démêlés, qui ont montré l'imprévoyance de tous les partis, et préparé de grands malheurs (1).

Après ce coup-d'œil sur les grandes controverses du dix-septième siècle, nous allons revenir à la régence; mais ce coup-d'œil rétrospectif était nécessaire pour bien comprendre le dix-huitième siècle.

(1) M. de Beausset.

CHAPITRE XII.

Organisation du conseil de régence.

Le maréchal de Villeroi avait été chef du conseil de finance sous le précédent règne; il le fut de même sous le régent. Mais avec son air de grandeur, d'importance et d'autorité, c'était un vide, une frivolité, une incapacité absolue. Pour suppléer à ce double fantôme, on mit dans ce conseil, pour président le duc de Noailles, et le marquis d'Effiat pour vice-président. Si l'on écoute le duc de Saint-Simon, Noailles lui devait cette place, et il l'avait sollicitée en courtisan à qui les souplesses ne coûtent rien. Si l'on en croit Noailles lui-même, il ne l'avait acceptée qu'avec la dernière peine, et que pour se rendre aux instances du duc d'Orléans, qui l'exigeait absolument de lui. Noailles dissimule, Saint-Simon exagère; il le peint comme un homme à qui la joie avait troublé l'entendement.

Mais ce qui est incontestable, c'est que, dans les Mémoires que Noailles remit au conseil, on reconnaît un disciple de Desmarets; dans l'administration des finances, des vues saines et solides, et un plan d'administration qui eût fait la gloire de la régence si on ne s'en fût point écarté. Avec plus d'esprit que Noailles, et plus de cette adresse qu'on appelle prudence, d'Effiat n'était qu'un courtisan et non pas un homme d'État. Le reste du conseil fut composé de gens de robe, dont la voix publique semblait avoir dicté le choix. La lumière du conseil des finances aurait été Desmarets; mais Saint-Simon, par animosité personnelle, le fit exclure; et il s'en vante dans ses Mémoires : car l'aveu de ses injustices n'est guère que l'os-

tentation du crédit dont il abusait. « Pour Desmarets, dit-il, j'avais juré sa perte, et j'y travaillais depuis longtemps. » On aura bientôt lieu de voir le tort que fit à l'Etat cette vengeance d'un homme vain écouté par un prince faible. Villars, second maréchal de France, fut chef du conseil de la guerre. Il lui aurait fallu pour vice-président un homme d'un esprit solide; mais ce que le régent croyait devoir au duc de Guiche le fit nommer à cette place.

Le fond du conseil fut composé de sept lieutenants-généraux et de deux intendants. Les lieutenants-généraux étaient Puységur, digne élève de Luxembourg; Joffreville et d'Asfeldt, qui avaient servi avec distinction sous Berwick et sous le duc d'Orléans en Espagne; Reynold, colonel des gardes suisses; Lévi, Biron et Saint-Hilaire, fils de celui qui eut le bras emporté du boulet qui tua Turenne, et le même à qui ce vertueux père dit ces paroles mémorables : « Ce n'est pas moi, mon fils, c'est ce grand homme qu'il faut pleurer. » D'Asfeldt eut le détail des fortifications, Saint-Hilaire celui de l'artillerie, Le Blanc et Saint-Contest celui des vivres et des fourrages : tous deux intendants de frontières et distingués dans cette place, tous deux gens de travail, d'expérience et de ressources; Saint-Contest avec un extérieur inculte, Le Blanc avec des manières plus nobles; mais l'un et l'autre d'un caractère sage et d'un esprit conciliant. Le comte d'Evreux entra dans ce conseil comme général de la cavalerie, sans vouloir de lettre du roi, et par le seul droit de sa charge. Le conseil de marine fut composé du comte de Toulouse, amiral de France; du maréchal d'Estrées, premier vice-amiral; du maréchal de Tessé, général des galères; de trois lieutenants-généraux, d'un chef

d'escadre, de l'intendant des classes, et d'un maître des requêtes.

A la tête du conseil des affaires étrangères était le maréchal d'Uxelles. L'abbé d'Estrées y fut admis, quoiqu'en Espagne il se fût conduit en intrigant bien plus qu'en politique; mais il avait pour recommandation auprès du régent l'amitié de Noailles, et plus encore sa propre haine pour la princesse des Ursins. Cheverni, à titre de mérite, et Canillac, à titre de faveur, furent aussi de ce conseil. Qui mieux que Torci devait en être? Mais, soit que le régent prévît dès-lors que sa politique personnelle serait contrariée par les principes de Torci, soit que d'Uxelles en fût jaloux et qu'il eût peur d'être effacé, celui qui devait éclairer ce conseil n'en fut point, et, pour l'en exclure avec quelque pudeur, on l'avait mis du conseil de régence, où il ne fut point écouté. La place de chef du conseil des dépêches, au département des affaires de l'intérieur, fut offerte au maréchal d'Harcourt. Il s'en excusa, sur l'état déplorable où l'avait mis l'apoplexie, et le duc d'Antin fut proposé pour cette place; mais il fut d'abord rejeté. « C'est le seul homme, dit Saint-Simon, pour lequel le duc d'Orléans n'ait pu vaincre sa répugnance, et le seul encore pour qui ce prince, si indifférent pour la vertu, n'ait pu surmonter son mépris. « Voilà, disait-il en parlant de lui, comme un vrai courtisan doit être, sans humeur et sans honneur. » Mais d'Antin avait trop d'esprit et trop peu de courage, ajoute Saint-Simon, pour se laisser engager contre le régent; et la servitude, tournée en lui en caractère, me rassurait. C'est ce qui le fit agréer. Brancas et Beringhem furent aussi du conseil des dépêches : le premier, sans aucune peine, parce qu'il s'était ménagé l'amitié du duc d'Orléans, et qu'il avait près de lui le mérite d'avoir

été brouillé avec Mme des Ursins dans son ambassade d'Espagne; le second, difficilement, soit à cause de ses liaisons avec le duc du Maine et le maréchal de Villeroi, soit parce qu'on le regardait comme un personnage de la vieille cour, aussi étranger qu'inutile aux affaires de la régence. Dans ce conseil, pour éclairer la partie contentieuse, on appela deux maîtres des requêtes et deux membres du parlement. De tous les ministres de Louis XIV, Desmarets fut le seul qui fut congédié, et il le fut par une simple lettre. Il s'en vengea par le compte honorable qu'il rendit de son ministère. Mais cet homme habile fut perdu pour l'état; et ce fut le crime de la vanité d'un courtisan que la brusquerie de Desmarets avait blessée. A quoi tient le sort d'un royaume? De tous les grands que le testament du feu roi nommait pour être du conseil de régence, le maréchal de Talard fut aussi le seul qui ne fut admis dans aucun, sans qu'on en ait su la raison, et il en fut inconsolable. Amelot, que Louis XIV avait envoyé à Rome pour ménager une conciliation sur l'affaire de la bulle, et qui en revint sans avoir obtenu ni un concile national ni aucun accommodement, aurait été, après Torcy et Desmarets, l'homme le plus utilement placé et dans le conseil de la politique et dans celui des finances. On l'avait vu, ambassadeur en Espagne, y faire les fonctions de premier ministre avec beaucoup de prudence et d'habileté; il y avait rétabli, dans des temps désastreux, les affaires de Philippe V; mais sa bonne intelligence avec Mme des Ursins lui faisait tort dans l'esprit du régent. On croit aussi que d'Uxelles et Noailles étaient jaloux de ses talents, et qu'ils redoutaient ses lumières. On eut honte pourtant de le laisser réduit au titre oisif de conseiller d'état; on fit un conseil de commerce, et Amelot en fut président. Ce

conseil était composé de conseillers d'état, de maîtres des requêtes, des députés des villes les plus considérables. Le maréchal de Villeroi et le duc de Noailles, en qualité de chefs du conseil des finances, pouvaient présider celui-ci; mais ils n'y parurent jamais.

Rien de plus sage et de plus utile en apparence que cette distribution des affaires en autant de conseils, où ce qu'il y avait de plus distingué dans le royaume était appelé au gouvernement, et qui pouvaient être une école pour former, durant la régence, des ministres au nouveau roi. Mais ni les détails de l'administration ni la suite et l'enchaînement des affaires n'étaient assez familiers à des hommes incapables d'application, et qui presque tous avaient plus l'habitude d'agir que de délibérer, et l'ambition de se rendre agréables que celle de se rendre utiles : aussi les uns, manque de lumières, les autres, manque de courage, presque tous, manque de résolution, nuisirent à l'impulsion du conseil de régence, ou plutôt du régent lui-même, réduits à être des fantômes d'importance et d'autorité. Mais ils mettaient l'autorité à couvert du reproche, et donnaient une apparence de gravité à l'esprit qui la conduisait. L'établissement des conseils fut enregistré au parlement; mais sans aucun détail des personnes ni de leur nombre. Il n'y fut pas fait mention du conseil de régence, parce qu'il était regardé comme l'ancien conseil du roi. Cet appareil en imposa d'abord aux ennemis de la régence : Le duc du Maine se tint silencieux et réservé; le régent le traita avec froideur, mais avec bienveillance. Le comte de Toulouse garda son caractère, tranquille et désintéressé : le duc d'Orléans fut avec lui plus accueillant et plus affable. Il vécut en amitié avec le duc de Bourbon; il fit l'impossible pour gagner Villeroi, mais

inutilement. Villeroi reçut avec froideur les prévenances, les faveurs, les distinctions prodiguées ; et cette conduite ne s'accorde guère avec l'anecdote de la révélation du testament de Louis XIV. Mais la bassesse pour obtenir, et l'insolence après avoir reçu, ne sont pas inconciliables. Villeroi voyait, à Saint-Cyr, la marquise de Maintenon : il est possible que son orgueil se fût relevé auprès d'elle, et qu'ayant changé de système, il eût mis sa gloire à paraître aux yeux de la nation l'incorruptible conservateur de la vie du jeune prince. Ce fut le rôle qu'il joua jusqu'à son exil ; et il n'est point de scène de méfiance et d'inquiétude qu'il n'osât donner, de concert avec sa vieille maîtresse la duchesse de Ventadour. Ces précautions si injurieuses pour le régent auraient été bien inutiles, si elles n'avaient pas été superflues ; mais ce prince, avec sa bonté, son indolence naturelle, voyait ce manége de courtisans sans paraître s'en offenser : trop habile peut-être pour se l'attribuer comme une injure personnelle, et peut-être assez généreux, assez fier de son innocence, pour ne pas daigner en marquer son indignation et son ressentiment. Le grand objet pour lui fut que dans les conseils sa volonté ne trouvât point d'obstacles, et par l'incapacité, la faiblesse, le dévouement ou la servitude de ceux qu'il y avait appelés, il régna aussi paisiblement que s'il eût été couronné. Le conseil de régence se tenait chez le roi, à Vincennes d'abord, ensuite aux Tuileries; celui de conscience, à l'archevêché, et tous les autres au vieux Louvre.

CHAPITRE XIII.

Situation financière de la France.

Lorsque Louis XIV, rendu par ses disgrâces plus modeste

et plus modéré, eût la plus douce et la dernière consolation de sa vieillesse, celle de consommer l'ouvrage de la paix, vingt ans de guerre, presque sans relâche, avaient réduit la France au dernier période de détresse et d'épuisement.

L'état où elle était tombée est vivement peint dans l'édit de 1713 pour la réduction des rentes; mais il faut remonter plus haut si l'on veut tirer quelque fruit du spectacle de sa ruine. En 1662, Colbert avait trouvé dans les finances tous les désordres d'une mauvaise administration, et dans ce désordre des ressources immenses; car des abus à corriger sont des trésors sous la main du ministre; et chez une nation riche de sa nature, l'état des choses le plus désespérant pour l'homme incapable ou timide, est souvent le plus favorable pour l'homme habile et courageux. Tel fut le bonheur de Colbert. Presque tous les domaines aliénés, les droits des fermes absorbés par des rentes et des créances usuraires, les charges rendues héréditaires ou accordées en survivance avec des gages et des droits énormes, les exemptions accordées aux offices multipliés, les priviléges de la noblesse qu'on avait prodigués et vendus à vil prix; tous ces abus accumulés avaient réduit l'état à n'exister que par les avances des comptables et des traitants; et ces avances ruineuses consumaient presque en intérêts le fonds des revenus qui passaient par leurs mains.

Colbert commença par établir un conseil de finances pour s'éclairer lui-même, et une chambre de justice pour rechercher les anciennes déprédations. Ce début d'une administration sage et sévère fit renaître la confiance; le crédit la suivit de près. Colbert substitua une caisse d'emprunt à la ressource de l'usure; il fit rentrer le roi dans ses domaines et dans une partie considérable de ses revenus aliénés; il abolit l'hérédité

et les survivances d'offices ; il en supprima un grand nombre : il diminua les gages et les taxations de ceux qu'il avait conservés ; il révoqua les priviléges de la noblesse nouvellement acquise, diminua les bénéfices des comptables et des traitants, les obligea de modérer les intérêts de leurs avances ; et soit par son économie, soit par les encouragements qu'il donna à l'industrie et au commerce, il parvint à augmenter la somme des revenus de plus de 23 millions, et à diminuer d'une somme à peu près égale les charges et les non valeurs ; en sorte qu'à la mort de Colbert, la recette effective montait à 105 millions, somme alors suffisante et proportionnée aux dépenses dans lesquelles il n'y avait que 20 millions de charges, y compris les 8 millions de rentes sur la ville de Paris.

On sait que les profusions de Louis XIV en luxe et en magnificence, avaient forcé Colbert à s'écarter de ses principes pour quelque temps, et que depuis l'année 1673 jusqu'à la paix de Nimègue, il avait fait dans l'espace de six ans pour 150 millions d'affaires en aliénations de rentes privilégiées, créations d'offices, et semblables expédients.

Mais dès que la paix lui avait permis de respirer, il avait repris son système, et la fin de son ministère fut l'époque la plus brillante du règne de Louis. L'industrie, le commerce, la navigation, les arts, le crédit, la circulation, l'abondance, en un mot, la prospérité de l'Etat était au plus haut point. Colbert mourut en 1683, et tout changea de face. Le Peletier adopta ses principes, mais il n'avait pas son génie. Le Tellier avait dit de lui à Louis XIV que cet homme-là n'était pas assez dur pour être propre aux finances, et cela même avait décidé le roi à les lui confier.

Mais, entre la dureté et la mollesse, il est un milieu, c'est

la fermeté courageuse ; le Peletier n'en était pas capable ; homme intègre, appliqué, judicieux, ami de l'ordre, il sentit cette vérité, que le commerce et l'agriculture étaient les sources de la richesse ; il favorisa l'un et l'autre. Mais, quand il fut pressé par des temps difficiles, il ne connut que les ressources qui avaient déjà tout ruiné. La révocation de l'édit de Nantes fut pour son règne un événement désastreux. On sent quel vide elle dût faire dans les finances du royaume ; et, pour remplir ce vide, il fallut employer de funestes expédients. Il attribua aux offices pour un million de nouveaux gages ; Il créa de nouvelles rentes sur la ville, et, de 8 millions où Colbert les avait laissés, il les fit monter à 10 millions ; il aliéna une partie des domaines, à la vérité celle qui rapportait le moins ; enfin depuis la mort de Colbert jusqu'à la fin de ce ministère, il se trouva que les revenus libres avaient baissé de 7 millions. Le Peletier fit tout ce qu'on pouvait attendre d'un homme médiocre dans des temps difficiles. La guerre de 1688 déconcerta ses bons desseins ; il sentit que le fardeau passait ses forces ; il demanda à s'en délivrer. En 1689, lorsque Pontchartrain, qui depuis fut chancelier, prit les finances, le bail des fermes était monté à 66 millions, somme excessive pour un temps où il y avait beaucoup moins qu'à présent d'agriculture, d'industrie, de navigation, de commerce ; où celui de nos colonies, devenu si considérable, était encore si peu de chose ; où la ferme du tabac, qui depuis est allée au-delà du centuple, n'était que de 300 mille livres ; et où il y avait dans le royaume un tiers d'espèces de moins. Mais les besoins urgents de la guerre la plus dispendieuse qu'on eût faite encore, imposèrent au ministre la loi de la nécessité. Il débuta par 50 millions d'affaires avec les traitants,

à une usure exorbitante. A cette somme si chèrement acquise, soit en nouvelles créations d'offices, soit en augmentation de gages, il joignit dans la même année un capital de 44 millions de rentes.

Mais la plus malheureuse de ses ressources fut la refonte des monnaies; il devait y avoir un dixième de bénéfices pour le roi; les faux-monnayeurs en eurent la moitié, et le roi perdit l'autre moitié sur la perception de l'impôt payé en nouvelles espèces. Mais une perte plus sérieuse fut celle que fit l'Etat avec l'étranger; car l'étranger qui ne recevait la nouvelle monnaie que sur le pied de l'ancienne valeur, nous la rendait sur sa valeur actuelle, avantage pour lui d'un million sur dix, et préjudice d'autant plus grand pour nous, que les dépenses de la guerre se faisaient presque toutes au dehors du royaume. Le système d'expédients et de ressources usuraires est comme ces terrains fangeux, où l'on s'enfonce de plus en plus dès qu'on y a mis une fois le pied. Tous les ans les charges croissaient, et, pour y subvenir, il fallait, tous les ans, contracter de nouvelles dettes.

Dès l'année 1689, les charges et les non-valeurs à déduire des revenus y faisaient un vide de 31 millions. Ce vide augmenta de 5 millions en 1690, de 5 millions encore en 1691; le casuel de cette année, en nouvelles créations d'offices et de rentes, passa 87 millions; l'Etat se vit chargé de 15 millions de rentes de plus qu'à la mort de Colbert. En 1692, nouvelles créations d'offices et de rentes, au capital de 47 millions; en 1693, 67 millions encore; en 1694, encore 65 millions. Les offices de toute espèce, multipliés à l'infini, vexaient et ruinaient le peuple. Ils exemptaient les titulaires et achevaient d'exprimer le reste de la substance de l'Etat.

En 1695, la capitation fut établie, et ne rendit que 21 millions. Elle eût rendu le double, dit Forbonnais, en 1689, avant que tout fût ruiné. Le clergé, soumis à cet impôt, s'en rédima par un abonnement, espèce de marché qui ne se fait jamais qu'au préjudice de l'État. Il y eut de plus cette année pour 60 millions de casuel en créations de recettes et d'offices, et les charges et non-valeurs passèrent 42 millions. En 1696, on ajouta aux ressources accoutumées une vente de lettres de noblesse, et le total du casuel fut de 106 à 107 millions. Les charges et les non-valeurs excédèrent de 3 millions 200 mille livres celles de l'année précédente. En 1695, elles allèrent encore à 2 millions 300 mille livres au-delà. Les ventes d'offices et les nouvelles rentes donnèrent cette dernière année un capital de 23 millions. La paix fut signée à Riswick. Dès-lors Pontchartrain s'occupa à diminuer le poids de la dette publique, et, à l'exemple de Colbert, il créa de nouvelles rentes pour en éteindre de plus onéreuses.

Mais la capitation, supprimée à la paix, pour acquitter la parole du roi, trop légèrement engagée, laissa dans les finances un vide qu'il fallut remplir, et l'on fit encore en deux ans pour 17 millions d'affaires. Ainsi, lorsqu'en 1699 Pontchartrain quitta le contrôle général pour être chancelier, les charges de l'Etat montaient à 50 millions. On a calculé que les onze années de ce ministre avaient donné, en revenu liquide, 863 millions, et en affaires casuelles, ou capitaux de rentes, 1,160 millions, total 2 milliards et 23 millions. Or, selon l'évaluation de Colbert, les neuf années de la guerre, à 110 millions chacune, et les deux années de paix, chacune à 90 millions, n'auraient dû consommer ensemble que 1,170 millions. Mais dans une guerre où l'Europe entière était liguée

contre la France, l'état des armées et les frais des campagnes ne peuvent plus s'assimiler au temps du ministère de Colbert.

En 1699, lorsque Louis XIV, ou plutôt la marquise de Maintenon jugea que l'économe de la maison de Saint-Cyr devait savoir administrer les finances du royaume, les revenus montaient à 120 millions, les charges à 50; le restant libre se réduisait donc à 70 millions, ce qui, dans la dépense de l'année de paix, sur l'évaluation de Colbert, laissait un vide de 20 millions.

Chamillard, qui sentait son incapacité, demanda le secours d'un conseil de commerce, et ce conseil fit de bons réglements; mais pour un mal si pressant et si grave, c'était un faible et lent remède. La première ressource qu'on employa fut une taxe de 24 millions sur les traitants; ils la payèrent et en demeurèrent plus voraces. Ils avaient fait, avec le roi, des gains énormes depuis dix ans; et ce fut par eux que s'introduisit ce luxe contagieux qui a fait tant de ravages. Mais ce sera toujours, pour un Etat, un misérable expédient que ces restitutions forcées de bénéfices usuraires qu'il a lui-même autorisés.

Les nécessités de la guerre firent rétablir la capitation. C'était le dixième qu'il fallait imposer. On s'en abstint, par égard pour les grands propriétaires, et l'on n'y eut enfin recours que lorsque tout fut désespéré.

Le clergé s'abonna de nouveau, pour la capitation, à 4 millions par année. La funeste ressource des aliénations et des traités fut remise en usage; et, dans l'espace de sept ans, on fit pour 340 millions d'affaires. Ce casuel, en 1700, ne fut que de 23 millions quelques 100 mille livres; mais en 1701, il fut porté à 50 millions, et à 91 en 1702, tant les dépenses de

l'État en accéléraient la ruine! Celles de 1702 montaient à 160 millions. Pour y suffire, on ordonna une refonte dans la monnaie. Les matières qu'on y employa, et que les négociants fournirent, furent payées en billets de monnaie, et ces billets eurent d'abord le crédit des lettres-de-change; mais ce crédit ne dura que deux ans. Le roi s'était permis, dans la refonte, le bénéfice d'un onzième; mais l'étranger qu'on payait toujours au poids et titre de l'argent, et qui nous rendait les nouvelles espèces au taux de la valeur actuelle, profita bien plus que le roi du tort qu'il faisait à ses peuples. Chamillard établit une caisse d'emprunt, à l'imitation de Colbert, mais à huit pour cent d'intérêt, et plus on faisait monter l'usure, plus on perdait la confiance; car rien n'effraie tant le crédit que trop d'ardeur à le chercher. Les fermes générales qui, en 1700, passaient encore 52 millions, n'allèrent plus, en 1703, qu'à 42 millions quelques 100 mille livres; et si l'on observe que la valeur de l'espèce avait haussé de neuf pour cent, l'on aura peine à concevoir, dans cette partie des revenus, une diminution si rapide et si grande. Les dépenses de cette année montaient à 174 millions: le casuel n'était que de 50. Dans l'impuissance d'acquitter les billets de monnaie, il fallut les renouveler, et, ce qu'il y a d'étonnant, c'est que leur crédit se soutint.

En 1704. on fut obligé de surseoir de même aux paiements de la caisse d'emprunt; et l'abondance de ces billets, ajoutée à celle des billets de monnaie, avertit bientôt le public de l'impuissance où l'on serait de payer les uns et les autres, et les fit tomber tous à la fois. On avait fait alors la même faute où l'on retomba sous la régence; et ces effets, qui se seraient soutenus au pair, si la quantité en avait été modérée,

perdirent tout-à-coup jusqu'à soixante-cinq pour cent. Ce fut la catastrophe de 1705. Plus de fonds pour payer ni capitaux ni intérêts; et cependant l'appât du gain annonçait encore l'avarice. Le casuel de cette année donna 31 millions. Le clergé accorda 6 millions de subsides, et une subvention annuelle de 1,300 mille livres pendant dix ans, laquelle jointe à l'abonnement de la capitation du clergé, formait tous les cinq ans un don de vingt-cinq à vingt-six millions, le marc d'argent n'ayant alors que les deux tiers de sa valeur présente.

Les dépenses de 1705 passaient 218 millions; pour y suffire, il fallait du crédit; on l'achetait à la plus grosse usure, et ce remède violent achevait de l'anéantir. En 1708, on fit encore pour 38 millions d'affaires, et on créa pour un million de rentes, au capital de 18 millions.

On essaya de divers moyens pour donner cours aux billets de monnaie; mais ces moyens portaient le caractère de la contrainte, et la liberté est l'âme du commerce, comme la confiance est l'âme du crédit. Enfin, l'on convertit pour 25 millions de ces billets en promesses des fermiers-généraux, à cinq ans de terme. Les promesses perdirent autant que les billets; les fermiers-généraux eux-mêmes les retirèrent à vil prix, et les échangèrent depuis contre des rentes sur la ville. Ce fut une des sources de leur richesse scandaleuse, et de ces gains exorbitants qu'on rechercha sous la régence. En 1707, le désordre et la ruine étaient au comble. Les dépenses de l'année passaient 258 millions. Une masse énorme de papiers se trouvaient sur la place, et formaient tous un engagement sans issue. On fit encore cette année pour 68 millions d'affaires, et pour 1,100 mille livres de rentes : ce n'était pas assez. On

fabriqua de mauvaises espèces, sur lesquelles l'État perdit plus d'un tiers avec l'étranger. Enfin, Chamillard succombant sous le fardeau dont il ne s'était chargé que par obéissance, supplia le roi de l'en délivrer, après l'avoir bien convaincu qu'il n'avait pas le don de créer des ministres ; et Desmarets, neveu de Colbert, prit la place de Chamillard.

La dépense des huit années du ministère précédent passait 1462 millions ; les revenus liquides étaient allés à peine au tiers de cette somme ; les ressources qu'on avait employées pour la remplir n'avaient pas été suffisantes ; il y avait 60 millions d'assignations anticipées, et 40 millions de dettes exigibles, quand Desmarets prit les finances : situation beaucoup plus malheureuse que celle où Colbert les avait trouvées ; par la raison que, dans l'état actuel, les aliénations étaient plus légitimes, l'usure moins outrée, les abus moins criants ; et par conséquent les ressources de la réforme moins abondantes ; que, d'un autre côté, la dette publique était plus forte, les charges plus pesantes, les dépenses plus grandes, les besoins plus urgents, et les peuples plus épuisés. La guerre la plus juste qu'eût entreprise Louis XIV, si toutefois, dans l'accablement où ses peuples étaient réduits, on peut appeler juste une guerre que leur défense et leur salut n'exigeaient pas, était poussée avec vigueur par des ennemis obstinés et puissants ; et ce fut la plus malheureuse de toutes celles de ce long règne : soit parce que les forces de la nation étaient épuisées, soit parce que les hommes qui avaient fait la gloire et la grandeur de Louis XIV avaient presque tous disparu, soit parce que l'esprit d'intrigue, de personnalité, faisait mal employer ce qui restait encore, et que le vieux roi n'avait plus dans ses choix ce coup-d'œil juste et sûr qui avait été son pre-

mier mérite. Ce fut au milieu de cette guerre que Desmarets fut appelé. Les dépenses en étaient énormes ; on n'avait, pour y subvenir, ni le temps de délibérer, ni même le choix des moyens. Il fallait pourvoir tous les jours à de nouvelles nécessités, qui tous les jours devenaient plus pressantes ; et si l'on se rappelle les événements désastreux dont fut rempli ce ministère, l'hiver de 1709, et les calamités qui l'accompagnèrent, la disette dans tout le royaume, la mortalité des bestiaux, la gelée des arbres à fruits, la ruine du commerce et de l'agriculture, et par dessus tout cela une guerre accablante, on s'étonnera que Desmarets, même avec des moyens forcés, ait si longtemps soutenu l'état sur le penchant du précipice. Il commença par faire apporter au trésor royal tous les produits des revenus, pour rendre, s'il était possible, quelque crédit à cette caisse, s'assurer par lui-même de l'exactitude des comptables, veiller à celle des paiements, et avoir tous les jours la connaissance des fonds libres. Les revenus de l'année 1708 montaient à 120 millions ; les charges et les non-valeurs en absorbaient 68 ; et, sur le restant, les assignations anticipées ne laissaient guère que 20 millions de libres. Or, les dépenses de l'année passaient 220 millions. Desmarets fut donc obligé de rejeter sur 1709 les sommes assignées sur 1708. Il se fit par divers moyens un casuel de 143 millions, et il eut, à 20 millions près, de quoi faire face aux dépenses. Le retour de nos vaisseaux de la mer du Sud fut, pour l'année 1709, un événement salutaire. Les vaisseaux portaient pour le compte du commerce, plus de 30 millions d'or et d'argent ; moitié fut payée en espèces à la monnaie, l'autre moitié fut prêtée au roi ; et, au moyen de cette abondance de métaux, on fit une refonte. Une partie du bénéfice fut employée à l'extinction des billets de monnaie, et

la somme des billets éteints monta à 43 millions. La circulation et le crédit se ressentirent de ce soulagement, mais les dépenses de l'année passaient 220 millions; il n'y avait dans les revenus que 42 millions de libres; il en fut assigné 52 sur les années suivantes; on fit dans celle-ci pour 100 millions d'affaires; on obtint des fermiers du tabac et des postes une avance de 7 millions, et au moyen de ces ressources, on eut des fonds pour la campagne. On a reproché à Desmarets cette refonte des monnaies, précédée d'une diminution dans la valeur des espèces, mais en observant que le besoin est un mauvais conseiller, on aurait dû considérer qu'il est quelquefois un tyran. La bataille de Malplaquet avait rendu la situation des affaires encore plus pénible, et Desmarets se vit forcé d'avoir recours à l'impôt du dixième. Si, dès le commencement de la guerre, on eût osé l'établir et le porter à sa juste valeur, cette ressource bien moins onéreuse que tout ce qu'on mit à la place, eût épargné, dit Forbonnais, une usure énorme dans les emprunts et dans les avances des traitants, un surcroît de moitié dans le prix des fournitures de la guerre, des aliénations ruineuses, et ces créations de rentes et d'offices dont l'état se vit accablé! Ce fut donc une grande faute que d'avoir attendu, pour imposer le dixième, que l'industrie, l'agriculture, le commerce, toutes les sources de la richesse fussent taries, et tous ses canaux desséchés. Ce fut dans la suite une plus grande faute de le supprimer avant le temps, et lorsque tout était sauvé, si on eût osé le prolonger. Mais peu de ministres, et, s'il faut le dire, peu de rois même ont le courage de résister à cette classe d'hommes qui ne souffre jamais et qui se plaint toujours, celle des grands propriétaires; et Desmarets, tout ferme qu'il était, semblait redouter leurs clameurs. Il avoue,

dans son mémoire, qu'il n'avait hasardé l'imposition du dixième que dans la dernière nécessité, comme un remède extrême et violent : encore lui en faisait-on un crime; et Saint-Simon comparait le dixième à ces dénombrements impies qui avaient toujours, disait-il, indigné le créateur.

On voit par là quelle était l'opinon des grands sur l'immunité de leurs biens. Mais, ce qui est encore plus remarquable, c'est que Louis XIV, qui n'avait jamais eu le plus léger scrupule ni sur la taille, ni sur les droits des fermes, ni sur les priviléges et les attributions de charges et d'offices dont ses peuples étaient foulés, ni sur ce grand impôt de la milice qui avait épuisé son royaume, fut tourmenté de frayeurs religieuses quand il fallut imposer le dixième sur les grandes possessions. Saint-Simon nous raconte qu'avant de l'ordonner le roi, vivement pressé du reproche qu'il se faisait à lui-même de prendre ainsi le bien de tout le monde, s'en ouvrit à son confesseur ; que Le Tellier lui demanda le temps de méditer sur ce cas de conscience, et qu'il revint quelques jours après, muni d'une consultation des plus graves docteurs de Sorbonne, lesquels décidaient nettement que tous les biens des sujets étaient au roi, et qu'il ne faisait que reprendre ce qui lui appartenait. Cette réponse des docteurs était le comble de la bassesse; mais il n'en est pas moins vrai que le dixième était l'imposition la plus équitable et la plus modérée qu'il fût possible d'établir dans les nécessités urgentes d'une guerre que l'insolence des Hollandais forçait le roi de soutenir jusqu'aux dernières extrémités. Il fut impossible de payer, en 1710, plus de six mois de rentes sur la ville. Les dépenses montaient à 226 millions. Les revenus n'en donnaient guère au-delà de 96; les charges et non-valeurs déduites, il n'en restait que

36; le casuel de l'année en procura 138; et le surplus fut assigné sur les fonds des années suivantes. Mais il fallait retirer du commerce une quantité de papiers qui obstruaient la circulation : pour cela, on convertit en rentes les assignations sur l'année, les billets d'emprunts, les promesses, les billets même de subsistances; et cette opération forcée fit perdre au trésor royal le peu de crédit qu'il avait; celui de la caisse d'emprunt était déjà tombé, celui des receveurs-généraux se soutint, et jusqu'en 1715, il fut le salut du royaume; singularité qui fait voir combien en France la confiance publique était facile à mener d'illusions en illusions. Les dépenses de 1711 montaient à 218 millions; les revenus, réduits à 36 millions par les charges et non-valeurs, étaient accrus du produit du dixième; mais le dixième ne rendit point ce qu'on avait lieu d'en attendre. Le clergé, pour se rédimer du dixième annuel de ses revenus, offrir au roi 10 millions une fois payés, à titre de don gratuit, et cette offre fut acceptée. A cet exemple, l'ordre de Malte, les évêchés de Metz, de Toul et de Verdun, la province d'Alsace et la ville de Strasbourg se rachetèrent du dixième; et le besoin urgent fit vendre les abonnements à vil prix. Celui du Languedoc fut de 500 mille livres par an ; ce qui ne supposait, pour base de l'impôt, que 5 millions de revenus à l'une des plus belles provinces du royaume. En tout, le produit du dixième pour les trois derniers mois de 1710 et l'année entière de 1711, ne put aller à 14 millions.

On créa, cette même année, pour 5 à 6 millions de rentes; on assigna d'avance sur 1712 et 1713, 167 millions, et ce qui restait en suspens fut délégué sur les années 1714 et 1715 (1).

(1) On voit ce que c'est que la violation des principes. Avec les Etats Généraux,

Les impositions en 1712 passaient 112 millions; mais les charges et les non-valeurs en retranchaient 76. Cependant la guerre durait encore, et il fallait des fonds pour la campagne. On fit pour 90 millions d'affaires, et l'excédant de la dépense fut encore assigné par autorisation. Ainsi l'on se traînait sans cesse d'expédients en expédients, qui, en accumulant les dettes de l'Etat, en aggravaient tous les ans les besoins et en épuisaient les ressources; quand, par la mort de l'empereur Joseph, la révolution arrivée dans les intérêts de l'Europe, et la crainte qu'elle eut de voir se réunir encore sur une seule tête toute la puissance de Charles-Quint, décida ce que les jalousies de la cour de Londres avaient en secret préparé, et à la faveur du grand événement de la victoire de Denain, s'opéra ce qu'on appelait le miracle de la paix. Elle fut signée à Utrecht, le 11 avril 1713, avec l'Angleterre, la Hollande, la Prusse et le roi de Sicile; mais pour y amener l'empereur et l'empire, il fallait de nouveaux efforts. Dans ce temps-là parut l'édit pour la réduction des rentes, qu'on a regardé comme la banqueroute de Louis XIV, et qui ne faisait guère qu'évaluer les titres à leur légitime valeur. Par cet édit, les capitaux des rentes acquises depuis six ans, en billets de monnaies, en billets d'emprunts, promesses et autres papiers avilis, furent réduits par classes, aux trois quarts, aux trois cinquièmes, aux deux tiers ou à la moitié; selon la valeur des effets, l'intérêt à quatre pour cent. Par cette réduction, l'Etat fut soulagé de 135 millions de capitaux, et de 35 millions de rentes. Les dépenses de 1713 avaient monté à 211 millions, les impositions à 115, les charges et non-valeurs à 69; le re-

le roi aurait eu tout l'argent qui lui était nécessaire, mais non pour des guerres ruineuses.

venu liquide se réduisait à 46 millions. Le casuel y suppléa en partie, et le reste fut assigné. En 1714, il n'y avait plus d'armées en campagne, mais les troupes étaient sur pied, et les revenus consumés d'avance. Les impositions de l'année n'allaient qu'à 118 millions. Les charges et les non-valeurs en absorbaient 86, et les dépenses montaient encore à 213.

Desmarets proposait de charger le clergé, les pays d'états, les généralités, les villes principales de 60 millions de rentes dont le trésor eût été délivré. Ce projet ne fut point admis. Il fallut vivre d'industrie, et la caisse de régie, qui, dans les mains des receveurs-généraux, soutenait l'Etat depuis 1710, fut encore la ressource de cette année. Une partie des assignations anticipées fut convertie en billets de cette caisse, une partie en rentes viagères, au denier 12; 500 mille livres de rentes perpétuelles donnèrent encore 6 millions; on en tira 15 des offices des finances. Pour de nouvelles taxations qui leur furent attribuées, des banquiers firent des avances, et l'on rendit ces emprunts le moins onéreux qu'il fut possible, dans l'état de détresse où l'on était réduit.

Enfin, en 1715, quoique l'édit de réduction eût éteint pour 14 millions de rentes, les revenus aliénés ne laissaient pas d'aller encore à 86 millions, le quadruple des charges qu'avait laissées Colbert, et près de 14 millions au-delà de celles de 1708, époque où Desmarets avait pris les finances. Le total des dépenses des sept années de son ministère, à compter du 1er janvier 1708 jusqu'à la fin de 1714, avait monté au-delà de 1533 millions, c'est-à-dire à 219 millions année commune. Les revenus courants, y compris le dixième, n'avaient produit, année commune, que 75 millions, charges et non-valeurs déduites. Il y avait donc tous les ans 140 mil-

lions de dépenses au-delà des revenus libres. Le casuel, en affaires, avait rempli une partie de ce vide immense; le reste était représenté par une masse énorme de billets. Les dépenses de 1715 devaient monter à 142 millions; le produit des impositions était consumé, à 3 millions près; et il était dû par l'Etat en billets au porteur et actuellement exigibles, 710 à 11 millions. Tel fut le tableau présenté par Desmarets au conseil de régence, le 20 septembre 1715. Des peuples épuisés, des campagnes désertes, un commerce anéanti, la confiance perdue, le crédit ruiné, et, pour toute ressource, 7 ou 800 mille livres d'argent comptant au trésor royal, dignes restes d'un règne où le faste, l'orgueil, une folle magnificence, une plus folle ambition de conquêtes et de grandeur, avaient prodigué l'or et le sang, et sacrifié des millions d'hom-à la fausse gloire d'un seul. Ce ne fut donc qu'à force de ressources et d'expédients ruineux que, depuis la mort de Colbert jusqu'à celle de Louis XIV, on put soutenir le fardeau de ce grand règne, et dans l'espace de vingt-cinq ans de guerre contre l'Europe, sans autre relâche que trois ans de paix, il serait injuste d'accuser les ministres d'avoir saisi, à la hâte et sans choix, tous les moyens de subvenir aux nécessités de l'Etat. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que, dans l'excès de détresse et d'épuisement où le royaume était réduit, la seule ressource à laquelle aucun ministre n'osa penser, ou du moins à laquelle aucun n'osa parler de recourir, ce fut l'épargne intérieure, tant le plus personnel des rois avait accoutumé tout ce qui l'approchait à regarder, comme sacré, ce qui intéressait le faste de sa cour, et ce spectacle d'opulence, de majesté et de splendeur, qu'il se piquait de donner au monde,

CHAPITRE XV.

Tableau de l'Europe pendant la régence.

L'empire ottoman, qui avait pu attaquer l'empire d'Allemagne pendant la longue guerre de 1701, attendit la conclusion totale de la paix générale pour faire la guerre contre les chrétiens. Les Turcs s'emparèrent aisément, en 1715, du Péloponnèse, que le célèbre Morosini, surnommé le Péloponnésiaque, avait pris sur eux vers la fin du dix-septième siècle, et qui était resté aux Vénitiens par la paix de Carlovitz. L'empereur, garant de cette paix, fut obligé de se déclarer contre les Turcs. Le prince Eugène, qui les avait déjà battus autrefois à Zenta, passa le Danube, et livra bataille près de Pétervaradin, au grand-visir Ali, favori du sultan Achmet III, et remporta la victoire la plus signalée.

Un comte de Bonneval, qui avait quitté le service de France sur quelques mécontentements du ministère, major-général alors sous le prince Eugène, se trouva dans cette bataille entouré d'un corps nombreux de janissaires; il n'avait auprès de lui que deux cents soldats de son régiment; il résista une heure entière; et ayant été abattu d'un coup de lance, dix soldats qui lui restaient le portèrent à l'armée victorieuse. Ce même homme, proscrit en France, vint ensuite se marier publiquement à Paris, et quelques années après il alla prendre le turban à Constantinople, où il est mort bacha.

Le grand-visir Ali fut blessé à mort dans la bataille. Les mœurs turques n'étaient pas encore adoucies; ce visir, avant d'expirer, fit massacrer un général de l'empereur, qui était son prisonnier.

L'année d'après le prince Eugène assiégea Belgrade, dans laquelle il y avait près de quinze mille hommes de garnison; il se vit lui-même assiégé par une armée innombrable de Turcs qui avançaient contre son camp, et qui l'environnèrent de tranchées; il était précisément dans la situation où se trouva César en assiégeant Alexie; il s'en tira comme lui; il battit les ennemis, et prit la ville : toute son armée devait périr; mais la discipline militaire triompha de la force et du nombre.

Ce prince mit le comble à sa gloire par la paix de Passarovitz, qui donna Belgrade et Témisvar à l'empereur; mais les Vénitiens, pour qui on avait fait la guerre, furent abandonnés. et perdirent la Grèce sans retour.

La face des affaires ne changeait pas moins entre les princes chrétiens. L'intelligence et l'union de la France et de l'Espagne, qu'on avait tant redoutée, et qui avait alarmé tant d'états, fut rompue dès que Louis XIV eut les yeux fermés. Le duc d'Orléans, régent de France, quoiqu'irréprochable sur les soins de la conservation de son pupille, se conduisit comme s'il eût dû lui succéder. Il s'unit étroitement avec l'Angleterre, réputée l'ennemie naturelle de la France, et rompit ouvertement avec la branche de Bourbon qui régnait à Madrid; et Philippe V, qui avait renoncé à la couronne de France par la paix, excita ou plutôt prêta son nom pour exciter les séditions en France, qui devaient lui donner la régence d'un pays où il ne pouvait régner. Ainsi, après la mort de Louis XIV, toutes les vues, toutes les négociations, toute la politique, changèrent dans sa famille et chez tous les princes.

Le cardinal Albéroni, premier ministre d'Espagne, se mit en tête de bouleverser l'Europe, et fut sur le point d'en venir

à bout. Il avait en peu d'années rétabli les finances et les forces de la monarchie espagnole; il forma le projet d'y réunir la Sardaigne, qui était alors à l'empereur, et la Sicile, dont les ducs de Savoie étaient en possession depuis la paix d'Utrecht. Il allait changer la constitution de l'Angleterre, pour l'empêcher de s'opposer à ses desseins; et, dans la même vue, il était près d'exciter en France une guerre civile. Il négociait à la fois avec la Porte-Ottomane, avec le czar Pierre-le-Grand, et avec Charles XII. Il était près d'engager les Turcs à renouveler la guerre contre l'empereur; et Charles XII, réuni avec le czar devait mener lui-même le prétendant en Angleterre, et le rétablir sur le trône de ses pères.

Ce cardinal en même temps soulevait la Bretagne en France; et déjà il faisait filer secrètement dans le royaume quelques troupes déguisées en faux-sauniers, conduites par un nommé Colincri, qui devait se joindre aux révoltés. La conspiration de la duchesse du Maine, du cardinal de Polignac, et de tant d'autres, était prête à éclater; le dessein était d'enlever, si l'on pouvait, le duc d'Orléans, de lui ôter la régence, et de la donner au roi d'Espagne Philippe V. Ainsi le cardinal Albéroni, autrefois curé de village auprès de Parme, allait être à la fois premier ministre d'Espagne et de France, et donnait à l'Europe entière une face nouvelle.

La fortune fit évanouir tous ces vastes projets : une simple courtisane découvrit à Paris la conspiration, qui devint inutile dès qu'elle fut connue.

Le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne à Paris, conduisait toute cette intrigue. Il avait avec lui le jeune abbé de Porto-Carrero. Une femme publique, nommée Fillon, qui avait été en rapport avec Dubois, alors secrétaire d'état pour

les affaires étrangères, fit agir une fille fort adroite, qui vola des papiers importants avec quelques billets de banque dans les poches de l'abbé Carrero. Les billets de banque lui demeurèrent; les lettres furent portées au duc d'Orléans; elles donnèrent assez de lumières pour faire connaître la conspiration, mais non assez pour en découvrir tout le plan.

L'abbé Porto-Carrero, ayant vu ses papiers disparaître, partit sur-le-champ pour l'Espagne : on courut après lui, on l'arrêta près de Poitiers. Le plan de la conspiration fut trouvé dans sa valise avec les lettres du prince de Cellamare. Il s'agissait de faire révolter une partie du royaume, et d'exciter une guerre civile.

Albéroni, dans le même temps qu'il voulait bouleverser la France, voulait mettre le prétendant, fils du roi Jacques, sur le trône d'Angleterre par les mains de Charles XII. Ce héros imprudent fut tué en Norvège, et Albéroni ne fut point découragé. Une partie des projets de ce cardinal commençait déjà à s'effectuer, tant il avait préparé de ressorts. La flotte qu'il avait armée descendit en Sardaigne dès l'année 1717, et la réduisit en peu de jours sous l'obéissance de l'Espagne; bientôt après elle s'empara de presque toute la Sicile, en 1718.

Mais Albéroni n'ayant pu réussir ni à empêcher les Turcs de consommer leur paix avec l'empereur Charles VI, ni à susciter des guerres civiles en France et en Angleterre, vit à la fois l'empereur, le régent de France, et le roi George Ier, réunis contre lui.

Le régent de France fit la guerre à l'Espagne de concert avec les Anglais; de sorte que la première guerre entreprise sous Louis XV, fut contre son oncle, que Louis XIV avait

établi au prix de tant de sang; c'était en effet une guerre civile.

Le roi d'Espagne avait eu soin de faire peindre les trois fleurs de lis sur tous les drapeaux de son armée. Le même maréchal de Berwick qui lui avait gagné des batailles pour affermir son trône, commandait l'armée française. Le duc de Liria, son fils, était officier-général dans l'armée espagnole. Le père exhorta le fils par une lettre pathétique à bien faire son devoir contre lui-même. L'abbé Dubois, depuis cardinal, enfant de la fortune comme Albéroni, et aussi singulier que lui par son caractère, dirigea toute cette entreprise. La Motte-Houdard, de l'académie française, composa le manifeste, qui ne fut signé de personne.

Une flotte anglaise battit celle d'Espagne auprès de Messine; et alors tous les projets du cardinal Albéroni étant déconcertés, ce ministre, regardé six mois auparavant comme le plus grand homme d'état, ne passa plus que pour un téméraire et un brouillon. Le duc d'Orléans ne voulut donner la paix à Philippe V qu'à condition qu'il renverrait son ministre : il fut livré par le roi d'Espagne aux troupes françaises, qui le conduisirent sur les frontières d'Italie. Ce même homme étant depuis légat à Bologne, et ne pouvant plus entreprendre de bouleverser des royaumes, occupa son loisir à tenter de détruire la république de Saint-Marin. Cependant il résulta de tous ses grands desseins qu'on s'accorda à donner la Sicile à l'empereur Charles VI, et la Sardaigne aux ducs de Savoie, qui l'ont toujours possédée depuis ce temps, et qui prennent le titre de rois de Sardaigne : mais la maison d'Autriche a perdu depuis la Sicile.

Ces événements publics sont assez connus; mais ce qui ne

l'est pas, et qui est très-vrai, c'est que quand le régent voulut mettre pour condition de la paix qu'il marierait sa fille, mademoiselle de Montpensier, au prince des Asturies, don Louis, et qu'on donnerait l'infante d'Espagne au roi de France, il ne put y parvenir qu'en gagnant le jésuite Daubenton, confesseur de Philippe V. Ce jésuite détermina le roi d'Espagne à ce double mariage.

Philippe V commençait à être attaqué d'une mélancolie qui, le portait à renoncer aux embarras du trône, et à le résigner à son fils aîné, don Louis; projet qu'en effet il exécuta depuis, en 1724. Il confia ce secret à Daubenton, qui le révéla au duc d'Orléans, ne doutant pas que ce prince ne fît tout son possible pour empêcher le roi d'Espagne d'abdiquer. Le régent avait des vues contraires : il envoya la lettre de Daubenton au roi d'Espagne. Ce monarque montra froidement la lettre à son confesseur, qui tomba évanoui, et mourut peu de temps après.

CHAPITRE XVI.

Suite du tableau de l'Europe. — Régence du duc d'Orléans. — Système de Law ou Lass.

Ce qui étonna le plus toutes les cours de l'Europe ce fut de voir quelque temps après, en 1724 et 1725, Philippe V et Charles VI, autrefois si acharnés l'un contre l'autre, maintenant étroitement unis, et les affaires sorties de leur route naturelle au point que le ministère de Madrid gouverna une année entière la cour de Vienne. Cette cour, qui n'avait jamais eu d'autre intention que de fermer à la maison française d'Espagne tout accès dans l'Italie, se laissa entraîner loin de ses

propres sentiments, jusqu'à recevoir un fils de Philippe V et d'Elisabeth de Parme, sa seconde femme, dans cette même Italie dont on voulait exclure tout Français et tout Espagnol. L'empereur donna à ce fils puîné de son concurrent l'investiture de Parme et de Plaisance, et du grand duché de Toscane : quoique la succession de ces états ne fut point ouverte, don Carlos y fut introduit avec six mille Espagnols; et il n'en coûta à l'Espagne que deux cent mille pistoles données à Vienne.

Cette faute du conseil de l'empereur ne fut pas au rang des fautes heureuses : elle lui coûta plus cher dans la suite. Tout était étrange dans cet accord; c'étaient deux maisons ennemies qui s'unissaient sans se fier l'une à l'autre; c'étaient les Anglais qui, ayant tout fait pour détrôner Philippe V, et lui ayant arraché Minorque et Gibraltar, étaient les médiateurs de ce traité; c'était un Hollandais, Ripperda, devenu duc et tout-puissant en Espagne, qui le signait, qui fut disgracié après l'avoir signé, et qui alla mourir ensuite dans le royaume de Maroc, où il tenta d'établir une religion nouvelle.

Cependant en France la régence du duc d'Orléans fut très-paisible. L'habitude que les Français avaient prise d'obéir sous Louis XIV fit la sûreté du régent et la tranquillité publique. La conspiration, dirigée de loin par le cardinal Albéroni, et mal tramée en France, fut dissipée aussitôt que formée. Le parlement, qui, dans la minorité de Louis XIV, avait fait la guerre civile pour douze charges de maîtres des requêtes, et qui avait cassé les testaments de Louis XIII et de Louis XIV avec moins de formalités que celui d'un particulier, eut à peine la liberté de faire des remontrances lorsqu'on eut augmenté la valeur numéraire des espèces trois fois au-delà du



prix ordinaire. Sa marche à pied de la grand'chambre au Louvre ne lui attira que les railleries du peuple. L'édit le plus injuste qu'on ait jamais rendu, celui de défendre à tous les habitants d'un royaume d'avoir chez soi plus de cinq cents francs d'argent comptant, n'excita pas le moindre mouvement. La disette entière des espèces dans le public; tout un peuple en foule se pressant pour aller recevoir à un bureau quelques monnaies nécessaires à la vie, en échange d'un papier décrié dont la France était inondée; plusieurs citoyens écrasés dans cette foule, et leurs cadavres portés par le peuple au Palais-Royal, ne produisirent pas une apparence de sédition. Enfin ce fameux système de Lass, qui semblait devoir ruiner la régence et l'état, soutint en effet l'un et l'autre par des conséquences que personne n'avait prévues.

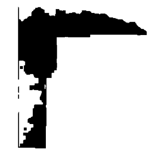
La cupidité qu'il réveilla dans toutes les conditions, depuis le plus bas peuple jusqu'aux princes, détourna tous les esprits de toute attention au bien public, et de toute vue politique, en les remplissant de la crainte de perdre et de l'avidité de gagner. C'était un jeu nouveau et prodigieux où tous les citoyens pariaient les uns contre les autres. Des joueurs acharnés ne quittent point leurs cartes pour troubler le gouvernement. Il arriva par un prestige dont les ressorts ne purent être visibles qu'aux yeux les plus exercés et les plus fins, qu'un système tout chimérique enfanta un commerce réel, et fit renaître la compagnie des Indes, établie autrefois par le célèbre Colbert, et ruinée par les guerres. Enfin, s'il y eut beaucoup de fortunes particulières détruites, la nation devint bientôt plus commerçante et plus riche. Ce système éclaira les esprits, comme les guerres civiles aiguisent les courages.

Ce fut une maladie épidémique qui se répandit de France en Hollande et en Angleterre : elle mérite l'attention de la postérité; car ce n'était point l'intérêt politique de deux ou trois princes qui bouleversait des nations; les peuples se précipitèrent d'eux-mêmes dans cette folie, qui enrichit quelques familles, et qui en réduisit tant d'autres à la mendicité. Voici quelle fut l'origine de cette démence précédée et suivie de tant de folies.

Un Ecossais nommé Jean Law, que nous nommons Jean Lass, qui n'avait d'autre métier que d'être grand joueur et grand calculateur, obligé de fuir de la Grande-Bretagne pour un meurtre, avait dès longtemps rédigé le plan d'une compagnie qui paierait en billets les dettes d'un Etat, et qui se rembourserait par les profits. Ce système était très-compliqué; mais réduit à ses justes bornes, il devait être très-utile. C'était une imitation de la banque d'Angleterre et de sa compagnie des Indes. Il proposa cet établissement au duc de Savoie, depuis premier roi de Sardaigne, Victor-Amédée, qui répondit qu'il n'était pas assez puissant pour se ruiner. Il le vint proposer au contrôleur-général Desmarets; mais c'était dans le temps d'une guerre malheureuse où toute confiance était perdue; et la base de ce système était la confiance.

Enfin, il trouva tout favorable sous la régence du duc d'Orléans, deux milliards de dettes à éteindre, une paix qui laissait du loisir au gouvernement, un prince et un peuple amoureux des nouveautés.

Il établit une banque en son propre nom, en 1716. Elle devint bientôt un bureau général des recettes du royaume : il y joignit une compagnie du Mississipi, compagnie dont on faisait espérer de grands avantages. Le public, séduit par l'ap-



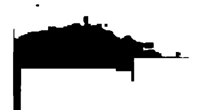
pât du gain, s'empressa d'acheter avec fureur les actions de cette compagnie et de cette banque réunies. Les richesses, auparavant resserrées par la défiance, circulèrent avec profusion ; les billets doublaient, quadruplaient ces richesses. La France fut très-riche en effet par le crédit. Toutes les professions connurent le luxe ; et il passa chez les voisins de la France, qui eurent part à ce commerce.

La banque fut déclarée banque du roi en 1718. Elle se chargea du commerce du Sénégal ; elle acquit le privilége de l'ancienne compagnie des Indes, fondée par le célèbre Colbert, tombée depuis en décadence, et qui avait abandonné son commerce aux négociants de Saint-Malo. Enfin, elle se chargea des fermes générales du royaume. Tout fut donc entre les mains de l'écossais Lass, et toutes les finances du royaume dépendirent d'une compagnie de commerce.

Cette compagnie paraissant établie sur de si vastes fondements, ses actions augmentèrent vingt fois au-delà de leur première valeur. Le duc d'Orléans fit sans doute une grande faute d'abandonner le public à lui-même. Il était aisé au gouvernement de mettre un frein à cette frénésie ; mais l'avidité des courtisans et l'espérance de profiter de ce désordre empêchèrent de l'arrêter. Les variations fréquentes dans le prix de ces effets produisirent à des hommes inconnus des biens immenses ; plusieurs en moins de six mois devinrent beaucoup plus riches que beaucoup de princes. Lass, séduit lui-même par son système, et ivre de l'ivresse publique et de la sienne, avait fabriqué tant de billets, que la valeur chimérique des actions valait, en 1719, quatre-vingts fois tout l'argent qui pouvait circuler dans le royaume. Le gouvernement remboursa en papiers tous les rentiers de l'Etat.

Le régent ne pouvait plus gouverner une machine si immense, si compliquée, et dont le mouvement rapide l'entraînait malgré lui. Les anciens financiers et les gros banquiers réunis épuisèrent la banque royale en tirant sur elle des sommes considérables. Chacun chercha à convertir ses billets en espèces; mais la disproportion était énorme. Le crédit tomba tout d'un coup : le régent voulut le ranimer par des arrêts qui l'anéantirent. On ne vit plus que du papier, une misère réelle commençait à succéder à tant de richesses fictives. Ce fut alors qu'on donna la place de contrôleur-général des finances à Lass, précisément dans le temps qu'il était impossible qu'il la remplit; c'était en 1720, époque de la subversion de toutes les fortunes des particuliers et des finances du royaume. On le vit en peu de temps, d'écossais, devenir français par la naturalisation; de protestant, catholique; d'aventurier, seigneur des plus belles terres; et de banquier, ministre d'Etat. Il arrivait dans les salles du Palais-Royal, suivi de ducs et pairs, de maréchaux de France et d'évêques. Le désordre était au comble. Le parlement de Paris s'opposa autant qu'il le put à ces innovations, et il fut exilé à Pontoise. Enfin, dans la même année, Lass, chargé de l'exécration publique, fut obligé de fuir du pays qu'il avait voulu enrichir, et qu'il avait bouleversé. Il partit dans une chaise de poste que lui prêta le duc de Bourbon-Condé, n'emportant avec lui que deux mille louis, presque le seul reste de son opulence passagère.

Les libelles de ce temps-là accusent le régent de s'être emparé de tout l'argent du royaume pour les vues de son ambition; et il est certain qu'il est mort endetté de sept millions exigibles. On accusait Lass d'avoir fait passer pour son profit



les espèces de la France dans les pays étrangers. Il a vécu quelque temps à Londres des libéralités du marquis de Lassay, et est mort à Venise, en 1729, dans un état à peine au-dessus de l'indigence.

Pendant ce temps la peste désolait la Provence ; on avait la guerre avec l'Espagne. La Bretagne était prête à se soulever. Il s'était formé des conspirations contre le régent ; et cependant il vint à bout presque sans peine de tout ce qu'il voulut au dehors et au dedans. Le royaume était dans une confusion qui faisait tout craindre, et cependant ce fut le règne des plaisirs et du luxe.

Il fallut, après la ruine du système de Lass, réformer l'Etat. On fit un recensement de toutes les fortunes des citoyens, ce qui était une entreprise non moins extraordinaire que le système : ce fut l'opération de finance et de justice la plus grande et la plus difficile qu'on ait jamais faite chez aucun peuple. On la commença vers la fin de 1721. Elle fut imaginée, rédigée et conduite par quatre (1) frères, qui jusque-là n'avaient point eu de part principale aux affaires publiques, et qui, par leur génie et par leurs travaux, méritèrent qu'on leur confiât la fortune de l'Etat. Ils établirent assez de bureaux de maîtres des requêtes et d'autres juges ; ils formèrent un ordre assez sûr et assez net pour que le chaos fût débrouillé ; cinq cent onze mille et neuf citoyens, la plupart pères de famille, portèrent leur fortune en papier à ce tribunal. Toutes ces dettes innombrables furent liquidées à près de seize cent trente et un millions numéraires effectifs en argent, dont l'Etat fut chargé. C'est ainsi que finit ce jeu prodigieux de la fortune, qu'un étranger inconnu avait fait jouer à toute une nation.

(1) Les frères Pâris.

Après la destruction de ce vaste édifice de Lass, si hardiment conçu et qui écrasa son architecte, il resta de ses débris une compagnie des Indes, qu'on crut quelque temps à Paris la rivale de celle de Londres et d'Amsterdam.

La fureur du jeu des actions, qui avait saisi les Français, anima aussi les Hollandais et les Anglais. Ceux qui avaient observé en France les ressorts par lesquels tant de particuliers avaient élevé des fortunes si rapides et si immenses sur la crédulité et sur la misère publiques, portèrent dans Amsterdam, dans Roterdam, dans Londres, le même artifice et la même folie. On parle encore avec étonnement de ces temps de démence et de ce fléau politique.

Il se trouva dans Londres et dans Roterdam des charlatans qui firent des dupes. On créa des compagnies et des commerces imaginaires. Amsterdam fut bientôt désabusé. Roterdam fut ruiné pour quelque temps. Londres fut bouleversé pendant l'année 1720. Il résulta de cette manie, en France et en Angleterre, un nombre prodigieux de banqueroutes, de fraudes, de vols publics et particuliers, et toute la dépravation de mœurs que produit une cupidité effrénée.

CHAPITRE XVII.

De l'abbé Dubois, archevêque de Cambrai, cardinal, premier ministre. — Mort du duc d'Orléans.

Il ne faut pas passer sous silence le ministère du cardinal Dubois. C'était le fils d'un apothicaire de Brives-la-Gaillarde, dans le fond du Limousin. Il avait commencé par être instituteur du duc d'Orléans; et ensuite, en servant son élève dans ses plaisirs, il en acquit la confiance : un peu d'esprit, beau-

coup de débauche, de la souplesse, et surtout le goût de son maître pour la singularité, firent sa prodigieuse fortune. Si le cardinal premier ministre avait été un homme grave, cette fortune aurait excité l'indignation; mais elle ne fut qu'un ridicule. Le duc d'Orléans se jouait de son premier ministre. Tout se tournait en gaieté et et en plaisanterie dans la régence du duc d'Orléans : c'était le même esprit que du temps de la Fronde, à la guerre civile près; ce caractère de la nation, le régent l'avait fait renaître après la sévère tristesse des dernières années de Louis XIV.

Le cardinal Dubois, archevêque de Cambrai, mourut d'un ulcère dans l'urètre, suite de ses débauches.

Le duc d'Orléans prit alors le titre de premier ministre, parce que le roi étant majeur, il n'y avait plus de régence; mais il suivit bientôt son cardinal. C'était un prince à qui on ne pouvait reprocher que son goût ardent pour les plaisirs et pour les nouveautés.

De toute la race de Henri IV Philippe d'Orléans fut celui qui lui ressembla le plus; il en avait la valeur, la bonté, l'indulgence, la gaieté, la facilité, la franchise, avec un esprit plus cultivé. Sa physionomie, incomparablement plus gracieuse, était cependant celle de Henri IV. Il se plaisait quelquefois à mettre une fraise, et c'était alors Henri IV embelli (1).

Il avait alors un singulier projet dont sa mort subite sauva la France; c'était de rappeler Lass, réfugié et oublié dans Venise, et de faire revivre son système, dont il comptait rectifier les abus, et augmenter les avantages. Rien ne put jamais le détacher de l'idée d'une banque générale chargée de payer

(1) C'est Voltaire qui parle.

toutes les dettes de l'Etat. L'exemple de Venise, de la Hollande, de l'Angleterre, lui faisait illusion : son secrétaire Melon, esprit systématique, très-éclairé, mais chimérique, lui avait inspiré ce dessein, et l'y confirmait de jour en jour. Il oubliait la différence établie par la nature entre le génie des Français et des peuples qu'on voulait imiter; combien de temps il faut pour faire réussir de tels établissements; que la nation était alors plus révoltée contre le système de Lass qu'elle n'en avait d'abord été enivrée; et que Lass, revenant une seconde fois bouleverser la France avec des billets, trouverait des ennemis plus en garde, plus acharnés et plus puissants qu'il n'en avait eus à combattre dans ses premiers prestiges.

La contemplation continuelle de cette grande entreprise qui séduisait le duc d'Orléans, et celle des orages qu'il allait exciter, allumèrent son sang : les plaisirs de la table et de l'amour dérangèrent sa santé davantage. Il fut averti par une légère attaque d'apoplexie, qu'il négligea, et qui lui en attira une seconde, le 2 décembre 1723, à Versailles. Il mourut au moment qu'il en fut frappé.

Son fils, le duc de Chartres, d'un caractère faible et bizarre, plus fait pour une cellule à Sainte-Geneviève, où il a fini ses jours, que pour le ministère, ne demanda pas la place de son père. Le duc de Bourbon, arrière petit-fils du grand Condé, la demanda sur-le-champ au jeune roi majeur. Le roi était avec Fleuri, ancien évêque de Fréjus, son précepteur : il consulta par un regard ce vieillard timide et circonspect, qui n'osa pas s'opposer par un signe de tête à la demande du prince.

La patente du premier ministre était déjà dressée par le secrétaire-d'état la Vrillière, et le duc de Bourbon fut le maître du royaume en deux minutes.

Mais bientôt M. le duc fut supplanté, chassé de la cour, et exilé par Fleuri, évêque de Fréjus, qui fut cardinal bientôt après.

Voici comment se fit cette révolution, qui étonna la France, et qui n'était après tout qu'un changement de ministre, ordinaire dans toutes les cours.

M. le duc abandonna d'abord tout le département de l'Église, et le soin de poursuivre les calvinistes et les jansénistes à l'évêque de Fréjus, se réservant l'administration de tout le reste. Ce partage produisit quelques difficultés entre eux. Le prince était gouverné par un des frères Paris, nommé du Verney, qui avait eu la principale part à l'ouvrage inouï de la liquidation des biens de tous les citoyens après le renversement des chimères de Lass. Une autre personne gouvernait plus gaiement le prince ministre; c'était la fille du traitant Pléneuf, mariée au marquis de Prie, jeune femme brillante, légère, d'un esprit vif et agréable. Pour Fleuri, âgé alors de soixante et treize ans, il n'était gouverné par personne, et il avait sur le roi, son élève, un ascendant suprême, fruit de l'autorité d'un précepteur sur son disciple et de l'habitude.

Pâris du Verney, étroitement lié avec cette marquise de Prie, résolut avec elle de mettre le roi entièrement dans la dépendance du prince, et de chasser le précepteur. Nous avons déjà vu que le duc d'Orléans, régent de France, pour finir sa guerre contre le roi d'Espagne, Philippe V, avait marié l'infante, fille de ce monarque et de la princesse de Parme, âgée alors de cinq ans et demi, au roi de France, qui en avait quinze. Il fallait attendre environ dix ans au moins la naissance incertaine d'un dauphin. Mme de Prie et du Verney prirent ce prétexte pour renvoyer l'infante à son père, et pour faire un

véritable mariage du roi de France avec une sœur du duc de Bourbon, très-belle et élevée à Fontevraud sous le nom de princesse de Vermandois.

On commença par renvoyer la femme de cinq ans avant de s'assurer d'une plus mûre : on la fit partir pour l'Espagne, sans pressentir son père et sa mère, sans adoucir la dureté d'une telle démarche par la plus légère excuse; on chargea seulement l'abbé de Livry Sanguin, fils d'un premier maître-d'hôtel du roi, ministre alors en Portugal, de passer en Espagne pour en instruire le roi et la reine, pendant que leur enfant était en chemin, reconduite à petites journées. Cet oubli de toute bienséance n'était l'effet d'aucune querelle entre les cours de France et d'Espagne : il semblait qu'une telle démarche ne devait être imputée qu'au caractère de du Verney, qui, ayant été garçon cabaretier dans son enfance chez sa mère, en Dauphiné, soldat aux gardes dans sa jeunesse, et plongé depuis dans la finance, retint toute sa vie un peu de la dureté de ces trois professions : la marquise de Prie ne songea jamais aux conséquences; et M. le duc n'était pas politique.

L'infante, qui fut ainsi reconduite, fut depuis reine en Portugal. Elle donna à Joseph II les enfants qu'on ne voulut pas qu'elle donnât à Louis XV, et n'en fut pas plus heureuse.

Quelques mois après son renvoi, Mme de Prie courut en poste à Fontevrault, essayer si la princesse de Vermandois lui convenait, et si on pouvait s'assurer de gouverner le roi de France par elle. La princesse, encore plus fière que la marquise n'était légère et inconsidérée, la reçut avec une hauteur dédaigneuse, et lui fit sentir qu'elle était indignée que son frère lui dépêchât une telle ambassadrice. Cette seule entrevue



la priva de la couronne : elle mourut abbesse de Beaumont-les-Tours trois ans après.

Il y avait dans Paris une Mme Texier, veuve d'un caissier qui avait appartenu à Pléneuf, père de Mme de Prie : elle était retenue pour toujours dans son lit par une maladie affreuse qui lui avait rongé la moitié du visage. On lui parla de Stanislas Leczinski, fait roi de Pologne par Charles XII, dépossédé par Pierre-le-Grand, et réfugié à Veissembourg, frontière de l'Alsace, y vivant d'une pension modique que le ministère de France lui payait très-mal. Il avait une fille élevée dès son berceau dans le malheur, dans la modestie, et dans les vertus, qui rendaient ses infortunes plus intéressantes. La dame Texier pria la marquise de la venir voir : elle lui parla de cette princesse pour laquelle on avait proposé des partis un peu au-dessous d'un roi de France. Mme de Prie partit deux jours après pour Veissembourg, vit cette infortunée princesse polonaise, trouva qu'on ne lui en avait pas assez dit, et la fit reine.

Dans le conseil privé qu'on assembla pour décider de cette alliance, l'évêque de Fréjus dit simplement qu'il ne s'était jamais mêlé de mariage : il laissa conclure l'affaire sans la recommander et sans s'y opposer. La nouvelle reine fut aussi reconnaissante envers M. le duc, que le roi et la reine d'Espagne furent indignés du renvoi, ou plutôt de l'expulsion de l'infante.

Quelque temps après, les murmures de Versailles et de Paris ayant éclaté, la défiance entre M. le duc et le précepteur étant augmentée, la cour ayant formé deux partis, les esprits commençant à s'aigrir, l'évêque déclare enfin au prince ministre que le seul moyen d'en prévenir les suites était de renvoyer de la cour Mme de Prie, qui était dame du palais de la



reine. La marquise, de son côté, résolut, selon les règles de la guerre de cour, de faire partir le précepteur.

Une des mortifications du premier ministre était que, lorsqu'il travaillait avec le roi aux affaires d'Etat, Fleury y assistait toujours, et que, lorsque Fleury faisait signer au roi des ordres pour l'Eglise, le prince n'y était point admis. On engagea un jour le roi à venir tenir son petit conseil sur des objets de peu d'importance dans la chambre de la reine, et quand l'évêque de Fréjus voulut entrer, la porte lui fut fermée. Fleury, incertain si le roi n'était pas du complot, prit incontinent le parti de se retirer au village d'Issy, entre Paris et Versailles, dans une petite maison de campagne appartenant à un séminaire. C'était là son refuge quand il était mécontent ou qu'il feignait de l'être.

Le parti du premier ministre paraît triompher pendant quelques heures; mais ce fut une seconde *journée des dupes*, semblable à cette journée si connue, dans laquelle le cardinal de Richelieu, chassé par Marie de Médicis et par ses autres ennemis, les chassa tous à son tour.

Le jeune Louis XV, accoutumé à son précepteur, aimait en lui un vieillard qui, n'ayant rien demandé jusque-là pour sa famille, inconnue à la cour, n'avait d'autre intérêt que celui de son pupille. Fleury lui plaisait par la douceur de son caractère, par les agréments de son esprit naturel et facile; il n'y avait pas jusqu'à sa physionomie, douce et imposante, et jusqu'au son de sa voix, qui n'eût subjugué le roi. M. le duc ayant reçu de la nature des qualités contraires, inspirait au roi une secrète répugnance.

Le monarque, qui n'avait jamais marqué de volonté, qui avait vu avec indifférence son gouverneur, le maréchal de

Villeroi, exilé par le duc d'Orléans régent; qui, ayant reçu pour femme une enfant de six ans sans en être surpris, l'avait vu partir comme un oiseau qu'on change de cage ; qui avait épousé la fille de Stanislas Leczinski, sans faire attention à elle ni à son père ; ce prince enfin, à qui tout paraissait égal, fut réellement affligé de la retraite de l'évêque de Fréjus. Il le redemanda vivement, non pas comme un enfant qui se dépite quand on change sa nourrice, mais comme un souverain qui commence à sentir qu'il est le maître : il fit des reproches à la reine, qui ne répondit qu'avec des larmes. M. le duc fut obligé d'écrire lui-même à l'évêque, et de le prier au nom du roi de revenir.

Ce petit démêlé domestique fut incontinent le sujet de tous les discours chez tous les courtisans, chez tout ce qui habitait Versailles.

Il y avait ce jour-là spectacle à la cour : on jouait Britannicus. Le roi et la reine arrivèrent une heure plus tard qu'à l'ordinaire. Tout le monde s'aperçut que la reine avait pleuré; et lorsque Narcisse prononça ce vers :

> Que tardez-vous, seigneur, à la répudier?

presque toute la salle tourna les yeux sur la reine pour l'observer avec une curiosité plus indiscrète que maligne.

Le lendemain Fleury revint. Il affecta de ne se point plaindre; et, sans paraître demander ni satisfaction ni vengeance, il se contenta d'abord d'être en secret le maître des affaires. Enfin, le 11 juin 1726, le roi ayant invité M. le duc à venir coucher à la maison de plaisance de Rambouillet, et étant parti, disait-il, pour l'attendre, le duc de Charost, capitaine des gardes, vint arrêter ce prince dans son appartement; il le mit

entre les mains d'un exempt, qui le conduisit à Chantilly, séjour de ses pères, et son exil.

Pâris du Verney dès ce moment ne fut plus le maître de l'état : le roi déclara, dans un conseil extraordinaire, que c'était lui qui devait l'être, et que tous les ministres iraient travailler chez l'évêque de Fréjus; c'est-à-dire que Fleury allait régner : les frères Pâris furent exilés, et bientôt du Verney fut mis à la Bastille.

C'est ce même du Verney que l'on a vu depuis jouir d'une assez grande fortune, et de beaucoup de considération. Il fut l'inventeur et le vrai fondateur de l'Ecole militaire. Pour Mme de Prie, elle fut envoyée au fond de la Normandie, où elle mourut bientôt dans les convulsions du désespoir.

Il manquait à Fleury d'être cardinal.

M. le duc avait secrètement empêché, par le cardinal de Polignac, ambassadeur à Rome, et par l'abbé de Rothelin, qu'on envoyât cette barrette tant désirée; elle arriva bientôt; Fleury la reçut avec la même simplicité qu'il avait reçu la place de premier ministre.

S'il y a jamais eu quelqu'un d'heureux sur la terre, c'était sans doute le cardinal de Fleury. On le regarda comme un homme des plus aimables, et de la société la plus délicieuse jusqu'à l'âge de soixante et treize ans; et, lorsqu'à cet âge, où tant de vieillards se retirent du monde, il eut pris en main le gouvernement il fut regardé comme un des plus sages. Depuis 1726 jusqu'à 1742 tout lui prospéra. Il conserva jusqu'à près de quatre-vingt-dix ans une tête saine, libre et capable d'affaires.

Quand on songe que de mille contemporains il y en a très-rarement un seul qui parvienne à cet âge, on est obligé d'a-

vouer que le cardinal de Fleury eut une destinée unique. Si sa grandeur fut singulière, en ce qu'ayant commencé si tard elle dura si longtemps sans aucun nuage, sa modération et la douceur de ses mœurs ne le furent pas moins. Il fut simple et économe en tout, sans jamais se démentir. L'élévation manquait à son caractère; ce défaut tenait à des vertus, qui sont la douceur, l'égalité, l'amour de l'ordre et de la paix : il prouva que les esprits doux et conciliants sont faits pour gouverner les autres.

Il s'était démis le plus tôt qu'il avait pu de son évêché de Fréjus, après l'avoir libéré de dettes par son économie, et y avoir fait beaucoup de bien par son esprit de conciliation : c'étaient là les deux parties dominantes de son caractère. La raison qu'il allégua à ses diocésains était l'état de sa santé qui « le mettait dans l'impuissance de veiller à son troupeau »; mais heureusement il n'avait jamais été malade.

Cet évêché de Fréjus, loin de la cour, dans un pays peu agréable, lui avait toujours déplu. Il disait que dès qu'il avait vu sa femme, il avait été dégoûté de son mariage, et signa dans une lettre de plaisanterie au cardinal Quirini : « Fleuri, évê« que de Fréjus par l'indignation divine. »

Il se démit vers le commencement de 1715. Le maréchal de Villeroi, après beaucoup de sollicitations, obtint de Louis XIV qu'il nommât l'évêque de Fréjus précepteur par son codicile. Cependant voici comme le nouveau précepteur s'en explique dans une lettre au cardinal Quirini :

« J'ai regretté plus d'une fois la solitude de Fréjus. En ar« rivant j'ai appris que le roi était à l'extrémité, et qu'il m'a« vait fait l'honneur de me nommer précepteur de son petit« fils : s'il avait été en état de m'entendre, je l'aurais supplié

« de me décharger d'un fardeau qui me fait trembler; mais « après sa mort on n'a pas voulu m'écouter : j'en ai été « malade, et je ne me console point de la perte de ma li« berté. »

Il s'en consola en formant insensiblement son élève aux affaires, au secret, à la probité, et conserva dans toutes les agitations de la cour, pendant la minorité, la bienveillance du régent et l'estime générale; ne cherchant point à se faire valoir, ne se plaignant de personne, ne s'attirant jamais de refus, n'entrant dans aucune intrigue; mais il s'instruisait en secret de l'administration intérieure du royaume et de la politique étrangère. Il fit désirer à la France, par la circonspection de sa conduite, par la séduction aimable de son esprit, qu'on le vît à la tête des affaires. Ce fut le second précepteur qui gouverna la France. Il ne prit point le titre de premier ministre, et se contenta d'être absolu. Son administration fut moins contestée et moins enviée que celle de Richelieu et de Mazarin dans les temps les plus heureux de leurs ministères. Sa place ne changea rien dans ses mœurs; on fut étonné que le premier ministre fût le plus aimable et le plus désintéressé des courtisans. Le bien de l'état s'accorda longtemps avec sa modération. On avait besoin de cette paix qu'il aimait; et tous les ministres étrangers crurent qu'elle ne serait jamais rompue pendant sa vie.

Il laissa tranquillement la France réparer ses pertes, et s'enrichir par un commerce immense sans faire aucune innovation; traitant l'état comme un corps puissant et robuste qui se rétablit de lui-même; haïssant tout système, parce que son esprit était heureusement borné; ne comprenant absolument rien à une affaire de finance, exigeant seulement des sous-mi-

nistres la plus sévère économie; incapable d'être commis d'un bureau, et capable de gouverner l'état.

Les affaires politiques rentrèrent insensiblement dans leur ordre naturel. Heureusement pour l'Europe le premier ministre d'Angleterre, Robert Walpole, était d'un caractère aussi pacifique; et ces deux hommes continuèrent à maintenir presque toute l'Europe dans ce repos qu'elle goûta depuis la paix d'Utrecht jusqu'en 1733; repos qui n'avait été troublé qu'une fois par les guerres passagères de 1718 et de 1726. Ce fut un temps heureux pour toutes les nations, qui, cultivant à l'envi le commerce et les arts, oublièrent toutes leurs calamités passées.

En ces temps-là se formaient deux puissances, dont l'Europe n'avait point entendu parler avant ce siècle. La première était la Russie, que le czar Pierre-le-Grand avait tirée de la barbarie. Cette puissance ne consistait, avant lui, que dans des déserts immenses et dans un peuple sans lois, sans discipline, sans connaissances, tel que de tout temps ont été les Tartares. Il était si étranger à la France, et si peu connu, que lorsqu'en 1668 Louis XIV avait reçu une ambassade moscovite, on célébra par une médaille cet évènement, comme l'ambassade des Siamois.

Cet empire nouveau commença à influer sur toutes les affaires, et à donner des lois au Nord, après avoir abattu la Suède. La seconde puissance, établie à force d'art, et sur des fondements moins vastes, était la Prusse. Ses forces se préparaient et ne se déployaient pas encore.

La maison d'Autriche était restée à peu-près dans l'état où la paix d'Utrecht l'avait mise : l'Angleterre conservait sa puissance sur mer, et la Hollande perdait insensiblement la sienne.

Ce petit état, puissant par le peu d'industrie des autres nations, tombait en décadence, parce que ses voisins faisaient eux-mêmes le commerce dont il avait été le maître. La Suède languissait; le Danemarck était florissant; l'Espagne et le Portugal subsistaient par l'Amérique; l'Italie, toujours faible, était divisée en autant d'états qu'au commencement du siècle, si on excepte Mantoue devenue patrimoine autrichien.

La Savoie donna alors un grand spectacle au monde et une grande leçon aux souverains. Le roi de Sardaigne, duc de Savoie, ce Victor-Amédée, tantôt allié, tantôt ennemi de la France et de l'Autriche, et dont l'incertitude avait passé pour politique, lassé des affaires et de lui-même, abdiqua par un caprice, en 1730, à l'âge soixante-quatre ans, la couronne qu'il avait portée le premier de sa famille, et se repentit par un autre caprice un an après. La société de sa maîtresse devenue sa femme, la dévotion et le repos, ne purent satisfaire une âme occupée pendant cinquante ans des affaires de l'Europe. Il fit voir quelle est la faiblesse humaine, et combien il est difficile de remplir son cœur sur le trône et hors du trône. Quatre souverains dans ce siècle renoncèrent à la couronne; Christine, Casimir, Philippe V, Victor-Amédée. Philippe V ne reprit le gouvernement que malgré lui; Casimir n'y pensa jamais; Christine en fut tentée quelque temps par un dégoût qu'elle eût à Rome; Amédée seul voulut remonter par la force sur le trône que son inquiétude lui avait fait quitter. La suite de cette tentative est connue : son fils, Charles-Emmanuel, aurait acquis une gloire au-dessus des couronnes, en remettant à son père celle qu'il tenait de lui; si ce père seul l'eût redemandée, et si la conjoncture des temps l'eût permis; mais c'était, dit-on, une maîtresse ambitieuse qui voulait régner, et

tout le conseil fut forcé d'en prévenir les suites funestes, et de faire arrêter celui qui avait été son souverain. Il mourut depuis en prison, en 1732. Il est très-faux que la cour de France voulut envoyer vingt mille hommes pour défendre le père contre le fils, comme on l'a dit dans les Mémoires de ce temps-là. Ni l'abdication de ce roi, ni sa tentative pour reprendre le sceptre, ni sa prison, ni sa mort, ne causèrent le moindre mouvement chez les nations voisines; ce fut un terrible événement qui n'eut aucune suite.

Tout était paisible depuis la Russie jusqu'à l'Espagne, lorsque la mort d'Auguste II, roi de Pologne, électeur de Saxe, replongea l'Europe dans les dissensions et dans les malheurs dont elle est si rarement exempte.

CHAPITRE XVIII.

Stanislas Leczinski, deux fois roi de Pologne, et deux fois dépossédé. — Guerre de 1734. — La Lorraine réunie à la France.

Le roi Stanislas, beau-père de Louis XV, déjà nommé roi de Pologne, en 1704, fut élu roi, en 1733, de la manière la plus légitime et la plus solennelle. Mais l'empereur Charles VI fit procéder à une autre élection, appuyée par ses armes et par celles de la Russie. Le fils du dernier roi de Pologne, électeur de Saxe, qui avait épousé une nièce de Charles VI, l'emporta sur son concurrent. Ainsi la maison d'Autriche, qui n'avait pas eu le pouvoir de se conserver l'Espagne et les Indes occidentales, et qui en dernier lieu n'avait pu même établir une compagnie de commerce à Ostende, eut le crédit d'ôter la couronne de Pologne au beau-père de Louis XV. La France vit renouveler ce qui était arrivé au prince de Conti, qui so-

lennellement élu, mais n'ayant ni argent ni troupes, et plus recommandé que soutenu, perdit le royaume où il avait été appelé.

Le roi Stanislas alla à Dantzick soutenir son élection. Le grand nombre, qui l'avait choisi, céda bientôt au petit nombre qui lui était contraire. Ce pays, où le peuple est esclave, où la noblesse vend ses suffrages, où il n'y a jamais dans le trésor public de quoi entretenir les armées, où les lois sont sans vigueur, où la liberté ne produit que des divisions; ce pays, dis-je, se vantait en vain d'une noblesse belliqueuse, qui peut monter à cheval au nombre de cent mille hommes. Dix mille Russes firent d'abord disparaître tout ce qui était assemblé en faveur de Stanislas. La nation polonaise qui, un siècle auparavant, regardait les Russes avec mépris était alors intimidée et conduite par eux. L'empire de Russie était devenu formidable, depuis que Pierre-le-Grand l'avait formé. Dix mille esclaves russes disciplinés dispersèrent toute la noblesse de Pologne; et le roi Stanislas, renfermé dans la ville de Dantzick, y fut bientôt assiégé par une armée de Russes.

L'empereur d'Allemagne, uni avec la Russie, était sûr du succès. Il eût fallu pour tenir la balance égale que la France eût envoyé par mer une nombreuse armée; mais l'Angleterre n'aurait pas vu ces préparatifs immenses sans se déclarer. Le cardinal de Fleury, qui ménageait l'Angleterre, ne voulut ni avoir la honte d'abandonner entièrement le roi Stanislas, ni hasarder de grandes forces pour le secourir. Il fit partir une escadre avec quinze cents hommes, commandés par un brigadier. Cet officier ne crut pas que sa commission fût sérieuse: il jugea, quand il fut près de Dantzick, qu'il sacrifierait sans fruit ses soldats; et il alla relâcher en Danemarck. Le comte



de Plélo, ambassadeur de France auprès du roi de Danemarck, vit avec indignation cette retraite qui lui paraissait humiliante. C'était un jeune homme qui joignait à l'étude des belles-lettres et de la philosophie des sentiments héroïques dignes d'une meilleure fortune. Il résolut de soutenir Dantzick contre une armée avec cette petite troupe, ou d'y périr. Il écrivit avant de s'embarquer une lettre à l'un des secrétaires d'état, laquelle finissait par ces mots : « Je suis sûr que je « n'en reviendrai pas ; je vous recommande ma femme et mes « enfants. » Il arriva à la rade de Dantzick, débarqua et attaqua l'armée russe ; il y périt percé de coups, comme il l'avait prévu. Sa lettre arriva avec la nouvelle de sa mort. Dantzick fut pris ; l'ambassadeur de France auprès de la Pologne, qui était dans cette place, fut prisonnier de guerre, malgré les priviléges de son caractère. Le roi Stanislas vit sa tête mise à prix par le général des Russes, le comte de Munick, dans la ville de Dantzick, dans un pays libre, dans sa propre patrie, au milieu de la nation qui l'avait élu suivant toutes les lois. Il fut obligé de se déguiser en matelot, et n'échappa qu'à travers les plus grands dangers. Remarquons ici que ce comte, maréchal de Munick, qui le poursuivait si cruellement, fut quelque temps apres relégué en Sibérie, où il vécut vingt ans dans une extrême misère, pour reparaître ensuite avec éclat. Telle est la vicissitude des grandeurs.

A l'égard des quinze cents Français qu'on avait si imprudemment envoyés contre une armée entière de Russes, ils firent une capitulation honorable ; mais un navire de Russie ayant été pris dans ce temps-là même par un vaisseau du roi de France, les quinze cents hommes furent retenus et transportés auprès de Pétersbourg. Ils pouvaient s'attendre à être

inhumainement traités dans un pays qu'on avait regardé comme barbare au commencement du siècle. L'impératrice Anne régnait alors; elle traita les officiers comme des ambassadeurs, et fit donner aux soldats des rafraîchissements et des habits. Cette générosité inouïe jusqu'alors était en même temps l'effet du prodigieux changement que le czar Pierre avait fait dans la cour de Russie, et une espèce de vengeance noble que cette cour voulait prendre des idées désavantageuses sous lesquelles l'ancien préjugé des nations l'envisageait encore.

Le ministère de France eût entièrement perdu cette réputation nécessaire au maintien de sa grandeur, si elle n'eût tiré vengeance de l'outrage qu'on lui avait fait en Pologne; mais cette vengeance n'était rien si elle n'était pas utile. L'éloignement des lieux ne permettait pas qu'on se portât sur les Moscovites; et la politique voulait que la vengeance tombât sur l'empereur. On l'exécuta efficacement en Allemagne et en Italie. La France s'unit avec l'Espagne et la Sardaigne : ces trois puissances avaient leurs intérêts divers qui tous concouraient au même but d'affaiblir l'Autriche.

Les ducs de Savoie avaient depuis longtemps accru petit à petit leurs états, tantôt en donnant des secours aux empereurs, tantôt en se déclarant contre eux. Le roi Charles-Emmanuel espérait le Milanais; et il lui fut promis par les ministres de Versailles et de Madrid. Le roi d'Espagne Philippe V, ou plutôt la reine Elisabeth de Parme, son épouse, espérait pour ses enfants de plus grands établissements que Parme et Plaisance. Le roi de France n'envisageait aucun avantage pour lui que sa propre gloire, l'abaissement de ses ennemis, et le succès de ses alliés.

Personne ne prévoyait alors que la Lorraine dût être le



fruit de cette guerre : on est presque toujours mené par les événements, et rarement on les dirige. Jamais négociation ne fut plus promptement terminée que celle qui unissait ces trois monarques.

L'Angleterre et la Hollande, accoutumées depuis longtemps à se déclarer pour l'Autriche contre la France, l'abandonnèrent en cette occasion ; ce fut le fruit de cette réputation d'équité et de modération que la cour de France avait acquise. L'idée de ses vues pacifiques et dépouillées d'ambition enchaînait encore ses ennemis naturels lors même qu'elle faisait la guerre ; et rien ne fit plus d'honneur au ministère que d'être parvenu à faire comprendre à ces puissances que la France pouvait faire la guerre à l'empereur sans alarmer la liberté de l'Europe. Tous les potentats regardèrent donc tranquillement ses succès rapides. Une armée de Français fut maîtresse de la campagne sur le Rhin, et les troupes de France, d'Espagne et de Savoie, jointes ensemble, furent les maîtresses de l'Italie. Le maréchal de Villars, déclaré généralissime des armées française, espagnole et piémontaise, finit sa glorieuse carrière, à quatre-vingt-deux ans, après avoir pris Milan. Le maréchal de Coigny, son successeur, gagna deux batailles, tandis que le duc de Montemar, général des Espagnols, remporta une victoire dans le royaume de Naples, à Bitonto, dont il eut le surnom : c'est une récompense que la cour d'Espagne donne souvent, à l'exemple des anciens Romains. Don Carlos, qui avait été reconnu prince héréditaire de Toscane, fut bientôt roi de Naples et de Sicile. Ainsi l'empereur Charles VI perdit presque toute l'Italie, pour avoir donné un roi à la Pologne ; et un fils du roi d'Espagne eut en deux campagnes ces deux Siciles, prises et reprises tant de fois auparavant, et l'objet continuel de l'at-

tention de la maison d'Autriche pendant plus de deux siècles.

Cette guerre d'Italie est la seule qui se soit terminée avec un succès solide pour les Français depuis Charlemagne. La raison en est qu'ils avaient pour eux le gardien des Alpes, devenu le plus puissant prince de ces contrées; qu'ils étaient secondés des meilleures troupes d'Espagne, et que les armées furent toujours dans l'abondance.

L'empereur fut alors trop heureux de recevoir des conditions de paix que lui offrait la France victorieuse. Le cardinal de Fleury, ministre de France, qui avait eu la sagesse d'empêcher l'Angleterre et la Hollande de prendre part à cette guerre, eut aussi celle de la terminer heureusement sans leur intervention.

Par cette paix don Carlos fut reconnu roi de Naples et de Sicile. L'Europe était déjà accoutumée à voir donner et changer des états : on assigna à François, duc de Lorraine, gendre de l'empereur Charles VI, l'héritage des Médicis, qu'on avait auparavant accordé à don Carlos; et le dernier grand duc de Toscane, près de sa fin, demandait « Si on ne lui donnerait pas « un troisième héritier, et quel enfant l'empire et la France « voulaient lui faire. » Ce n'est pas que le grand duché de Toscane se regardât comme un fief de l'empire; mais l'empereur le regardait comme tel, aussi bien que Parme et Plaisance, revendiqués toujours par le Saint-Siége, et dont le dernier duc de Parme avait fait hommage au pape; tant les droits du sang changent selon les temps! Par cette paix, ces duchés de Parme et de Plaisance, que les droits du sang donnaient à don Carlos, fils de Philippe V et d'une princesse de Parme, furent cédés à l'empereur Charles VI en propriété.



Le roi de Sardaigne, duc de Savoie, qui avait compté sur le Milanais, auquel sa maison, toujours agrandie par degrés, avait depuis longtemps des prétentions, n'en obtint qu'une petite partie, comme le Novarrois, le Tortonais, les fiefs de Langhes. Il tirait ses droits sur le Milanais d'une fille de Philippe II, roi d'Espagne, dont il descendait; la France avait aussi ses anciennes prétentions par Louis XII, héritier naturel de ce duché; Philippe V avait les siennes par les inféodations renouvelées à quatre rois d'Espagne ses prédécesseurs; mais toutes ces prétentions cédèrent à la convenance et au bien public. L'empereur garda le Milanais; ce n'est pas un fief dont il doive toujours donner l'investiture : c'était originairement le royaume de Lombardie annexé à l'empire, devenu ensuite un fief sous les Viscontis et sous les Sforces, et aujourd'hui c'est un état appartenant à l'empereur d'Autriche.

Par ce traité, le roi Stanislas renonçait au royaume qu'il avait eu deux fois et qu'on n'avait pu lui conserver; il gardait le titre de roi. Il lui fallait un autre dédommagement; et ce dédommagement fut pour la France encore plus que pour lui. Le cardinal de Fleury se contenta d'abord du Barrois, que le duc de Lorraine devait donner au roi Stanislas, avec la réversion à la couronne de France; et la Lorraine ne devait être cédée que lorsque son duc serait en pleine possession de la Toscane : c'était faire dépendre cette cession de la Lorraine de beaucoup de hasards; c'était peu profiter des plus grands succès et des conjonctures les plus favorables. Le garde-des-sceaux, Chauvelin, encouragea le cardinal de Fleury à se servir de ses avantages; il demanda la Lorraine aux mêmes conditions que le Barrois, et il l'obtint.

Il n'en coûta que quelque argent comptant et une pension

de trois millions cinq cent mille livres faite au duc François, jusqu'à ce que la Toscane lui fût échue.

Ainsi la Lorraine fut réunie à la couronne irrévocablement; réunion tant de fois inutilement tentée. Par-là un roi polonais fut transplanté en Lorraine : cette province eut pour la dernière fois un souverain résidant chez elle; et il la rendit heureuse. La maison régnante des princes lorrains devint souveraine de la Toscane. Le second fils du roi d'Espagne fut transféré à Naples : on aurait pu renouveler la médaille de Trajan : *Regna assignata*, les trônes donnés.

Tout resta paisible entre les princes chrétiens, si on en excepte les querelles naissantes de l'Espagne et de l'Angleterre pour le commerce de l'Amérique : la cour de France continua d'être regardée comme l'arbitre de l'Europe.

L'empereur faisait la guerre aux Turcs sans consulter l'empire; cette guerre fut malheureuse : Louis XV le tira de ce précipice par sa médiation; et M. de Villeneuve, son ambassadeur à la Porte ottomane, alla en Hongrie conclure, en 1739, avec le grand-visir la paix dont l'empereur avait besoin.

Presque dans le même temps il pacifiait l'état de Gênes menacé d'une guerre civile; il soumit et adoucit pour un temps les Corses qui avaient secoué le joug de Gênes; le même ministère étendait ses soins sur Genève, et apaisait une guerre civile élevée dans ses murs.

Il interposait surtout ses bons offices entre l'Espagne et l'Angleterre, qui commençaient à se faire sur mer une guerre plus ruineuse que les droits qu'elles se disputaient n'étaient avantageux. On avait vu le même gouvernement, en 1735, employer sa médiation entre l'Espagne et le Portugal : aucun

voisin n'avait à se plaindre de la France ; et toutes les nations la regardaient comme leur médiatrice et leur mère commune. Cette gloire et cette félicité ne furent pas de longue durée.

CHAPITRE XIX.

Mort de l'empereur Charles VI. — La succession de la maison d'Autriche disputée par quatre puissances. — La reine de Hongrie reconnue dans tous les états de son père. — La Silésie prise par le roi de Prusse.

L'empereur Charles VI mourut au mois d'octobre 1740, à l'âge de cinquante-cinq ans. Si la mort du roi de Pologne Auguste II avait causé de grands mouvements, celle de Charles VI, dernier prince de la maison d'Autriche, devait entraîner bien d'autres révolutions. L'héritage de cette maison sembla surtout devoir être déchiré. Il s'agissait de la Hongrie et de la Bohême, royaumes longtemps électifs que les princes autrichiens avaient rendus héréditaires; de la Suabe autrichienne, appelée Autriche antérieure, de la haute et basse Autriche conquises au treizième siècle, de la Stirie, de la Carinthie, de la Carniole, de la Flandre, du Burgau, des quatre villes forestières, du Brisgau, du Frioul, du Tyrol, du Milanais, du Mantouan, du duché de Parme ; à l'égard de Naples et de Sicile, ces deux royaumes étaient entre les mains de don Carlos, fils du roi d'Espagne Philippe V.

Marie-Thérèse, fille aînée de Charles VI, se fondait sur le droit naturel qui l'appelait à l'héritage de son père, sur une pragmatique solennelle qui confirmait ce droit, et sur la garantie de presque toutes les puissances. Charles-Albert, électeur de Bavière, demandait la succession en vertu d'un testament de l'empereur Ferdinand Ier, frère de Charles-Quint.

Auguste III, roi de Pologne, électeur de Saxe, alléguait des droits plus récents, ceux de sa femme même, fille aînée de l'empereur Joseph Ier, frère aîné de Charles VI.

Le roi d'Espagne étendait ses prétentions sur tous les états de la maison d'Autriche, en remontant à la femme de Philippe II, fille de l'empereur Maximilien II. Philippe V descendait de cette princesse par les femmes. Louis XV aurait pu prétendre à cette succession à d'aussi justes titres que personne, puisqu'il descendait en droite ligne de la branche aînée masculine d'Autriche par la femme de Louis XIII, et par celle de Louis XIV; mais il lui convenait plus d'être arbitre et protecteur que concurrent; car il pouvait alors décider de cette succession et de l'empire de concert avec la moitié de l'Europe; mais s'il y eût prétendu, il aurait eu l'Europe à combattre. Cette cause de tant de têtes couronnées fut plaidée dans tout le monde chrétien par des mémoires publics; tous les princes, tous les particuliers, y prenaient intérêt. On s'attendait à une guerre universelle; mais ce qui confondit la politique humaine, c'est que l'orage commença d'un côté où personne n'avait tourné les yeux.

Un nouveau royaume s'était élevé au commencement de ce siècle : l'empereur Léopold, usant de ce droit que se sont toujours attribué les empereurs d'Allemagne de créer des rois, avait érigé, en 1701, la Prusse ducale en royaume, en faveur de l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume. La Prusse n'était encore qu'un vaste désert; mais Frédéric-Guillaume II, son second roi, qui avait une politique différente de celle des princes de son temps, dépensa près de vingt-cinq millions de notre monnaie à faire défricher ces terres, à bâtir des villages et à les peupler; il y fit venir des familles de Souabe et de

Franconie; il y attira plus de seize mille émigrants de Saltzbourg, leur fournissant à tous de quoi s'établir et de quoi travailler. En se formant ainsi un nouvel Etat, il créait, par une économie singulière, une puissance d'une autre espèce. Il mettait tous les mois environ quarante mille écus d'Allemagne en réserve, tantôt plus, tantôt moins; ce qui lui composa un trésor immense en vingt-huit années de règne. Ce qu'il ne mettait pas dans ses coffres lui servait à former une armée d'environ soixante et dix mille hommes choisis, qu'il disciplina lui-même d'une manière nouvelle, sans néanmoins s'en servir; mais son fils, Frédéric III, fit usage de tout ce que le père avait préparé. Il prévit la confusion générale, et ne perdit pas un moment pour en profiter. Il prétendait en Silésie quatre duchés : ses aïeux avaient renoncé à toutes leurs prétentions par des transactions réitérées, parce qu'ils étaient faibles; il se trouva puissant, et il les réclama.

Déjà la France, l'Espagne, la Bavière, la Saxe, se remuaient pour faire un empereur. La Bavière pressait la France de lui procurer au moins le partage de la succession autrichienne. L'électeur réclamait tous ces héritages par ses écrits; mais il n'osait les demander tout entiers par ses ministres. Cependant Marie-Thérèse, épouse du grand duc de Toscane, François de Lorraine, se mit d'abord en possession de tous les domaines qu'avait laissés son père; elle reçut les hommages des Etats d'Autriche à Vienne, le 7 novembre 1740. Les provinces d'Italie, la Bohême, lui firent leurs serments par leurs députés; elle gagna surtout l'esprit des Hongrois, en se soumettant à prêter l'ancien serment du roi André II, fait l'an 1222 :
« Si moi ou quelques-uns de mes successeurs, en quelque
« temps que ce soit, veut enfreindre vos priviléges, qu'il

« vous soit permis, en vertu de cette promesse, à vous et à « vos descendants, de vous défendre, sans pouvoir être traités « de rebelles. »

Plus les aïeux de l'archiduchesse-reine avaient montré d'éloignement pour l'exécution de tels engagements, plus aussi la démarche prudente, dont je viens de parler, rendit cette princesse extrêmement chère aux Hongrois. Ce peuple, qui avait toujours voulu secouer le joug de la maison d'Autriche, embrassa celui de Marie-Thérèse; et après deux cents ans de séditions, de haines et de guerres civiles, il passa tout d'un coup à l'adoration. La reine ne fut couronnée à Presbourg que quelques mois après, le 24 juin 1741. Elle n'en fut pas moins souveraine : elle l'était déjà de tous les cœurs par une affabilité populaire que ses ancêtres avaient rarement exercée; elle bannit cette étiquette et cette morgue qui peuvent rendre le trône odieux sans le rendre plus respectable. L'archiduchesse sa tante, gouvernante des Pays-Bas, n'avait jamais mangé avec personne; Marie-Thérèse admettait à sa table toutes les dames et tous les officiers de distinction : les députés des Etats lui parlaient librement; jamais elle ne refusa d'audience, et jamais on n'en sortit mécontent d'elle.

Son premier soin fut d'assurer au grand duc de Toscane, son époux, le partage de toutes ses couronnes, sous le nom de co-régent, sans perdre en rien sa souveraineté, et sans enfreindre la pragmatique sanction. Elle se flattait, dans ces premiers moments, que les dignités dont elle ornait ce prince lui préparaient la couronne impériale; mais cette princesse n'avait point d'argent, et ses troupes, très-diminuées, étaient dispersées dans ses vastes Etats.

Le roi de Prusse lui fit proposer alors qu'elle lui cédât la



Basse-Silésie, et lui offrit son crédit, ses secours, ses armes, avec cinq millions de nos livres, pour lui garantir tous le reste, et donner l'empire à son époux. Des ministres habiles prévirent que, si la reine de Hongrie refusait de telles offres, l'Allemagne serait bientôt bouleversée; mais le sang de tant d'empereurs, qui coulait dans les veines de cette princesse, ne lui laissa pas seulement l'idée de démembrer son patrimoine: elle était impuissante et intrépide. Le roi de Prusse voyant qu'en effet cette puissance n'était qu'un grand nom, et que l'état où était l'Europe lui donnerait infailliblement des alliés, marcha en Silésie au milieu du mois de décembre 1740.

Il fit porter devant son régiment des gardes l'aigle romaine déployée en relief au haut d'un bâton doré : cette nouveauté lui imposait la nécessité d'être invincible. Il harangua son armée pour ressembler en tout aux anciens Romains. Entrant ensuite en Silésie, il s'empara de presque toute cette province, dont on lui avait refusé une partie; mais rien n'était encore décidé. Le général Neuperg vint avec environ vingt-quatre mille Autrichiens au secours de cette province déjà envahie; il mit le roi de Prusse dans la nécessité de donner bataille à Molvitz, près de la rivière de Neisse. On vit alors ce que valait l'infanterie prussienne. La cavalerie du roi, moins forte de près de moitié que l'autrichienne, fut entièrement rompue; la première ligne de son infanterie fut prise en flanc; on crut la bataille perdue; tout le bagage du roi fut pillé, et ce prince, en danger d'être pris. fut entraîné loin du champ de bataille par tous ceux qui l'environnaient. La seconde ligne de l'infanterie rétablit tout par cette discipline inébranlable à laquelle les soldats prussiens sont accoutumés, par ce feu continuel qu'ils font en tirant cinq coups au moins par

minute, et chargeant leurs fusils avec leurs baguettes de fer en un moment. La bataille fut gagnée, et cet évènement devint le signal d'un embrasement universel.

CHAPITRE XX.

Le roi de France s'unit aux rois de Prusse et de Pologne pour faire élire empereur l'électeur de Bavière, Charles-Albert. — Ce prince est déclaré lieutenant-général du roi de France. — Son élection, ses succès et ses pertes rapides.

L'Europe crut que le roi de Prusse était déjà d'accord avec la France quand il prit la Silésie : on se trompait; c'est ce qui arrive presque toujours lorsqu'on raisonne d'après ce qui n'est que vraisemblable. Le roi de Prusse hasardait beaucoup, comme il l'avoua lui-même; mais il prévit que la France ne manquerait pas une si belle occasion de le seconder. L'intérêt de la France semblait être alors de favoriser contre l'Autriche, son ancien allié, l'électeur de Bavière, dont le père avait tout perdu autrefois pour elle, après la bataille d'Hochstet. Ce même électeur de Bavière, Charles-Albert, avait été retenu prisonnier dans son enfance par les Autrichiens, qui lui avaient ravi jusqu'à son nom de Bavière. La France trouvait son avantage à le venger. Il paraissait aisé de lui procurer à la fois l'empire et une partie de la succession autrichienne : par là on enlevait à la maison d'Autriche-Lorraine cette supériorité que l'ancienne avait affectée sur tous les autres potentats de l'Europe; on anéantissait cette vieille rivalité entre les Bourbons et les Autrichiens; on faisait plus que Henri IV et le cardinal de Richelieu n'avaient pu espérer.

Frédéric III, en partant pour la Silésie, entrevit le premier cette révolution dont aucun fondement n'était encore jeté. Il



est vrai qu'il n'avait pris aucune mesure avec le cardinal de Fleury, que le marquis de Beauveau, envoyé par le roi de France à Berlin pour complimenter le nouveau monarque, ne sut, quand il vit les premiers mouvements des troupes de Prusse, si elles étaient destinées contre la France ou contre l'Autriche. Le roi Frédéric lui dit en partant : « Je vais, je crois, jouer votre jeu; si les as me viennent, nous partagerons. »

Ce fut là le seul commencement de la négociation encore éloignée : le ministère de France hésita longtemps. Le cardinal de Fleury, âgé de quatre-vingt-cinq ans, ne voulait commettre ni sa réputation, ni sa vieillesse, ni la France, à une guerre nouvelle. La pragmatique sanction, signée et authentiquement garantie, le retenait.

Le comte, depuis maréchal de Belle-Isle, et son frère, petits-fils du fameux Fouquet, sans avoir ni l'un ni l'autre aucune influence dans les affaires, ni encore aucun accès auprès du roi, ni aucun pouvoir sur l'esprit du cardinal de Fleury, firent résoudre cette entreprise.

Le maréchal de Belle-Isle, sans avoir fait de grandes choses, avait une grande réputation; il n'avait été ni ministre ni général, et passait pour l'homme le plus capable de conduire un état et une armée; mais une santé très-faible détruisait souvent en lui le fruit de tant de talents. Toujours en action, toujours plein de projets, son corps pliait sous les efforts de son âme; on aimait en lui la politesse d'un courtisan aimable, et la franchise apparente d'un soldat : il persuadait sans s'exprimer avec éloquence, parce qu'il paraissait toujours persuadé.

Son frère le chevalier de Belle-Isle avait la même ambition,

les mêmes vues, mais encore plus approfondies, parce qu'une santé plus robuste lui permettait un travail plus infatigable; son air plus sombre était moins engageant; mais il subjuguait lorsque son frère insinuait : son éloquence ressemblait à son courage; on y sentait, sous un air froid et profondément occupé, quelque chose de violent; il était capable de tout imaginer, de tout arranger et de tout faire.

Ces deux hommes étroitement unis, plus encore par la conformité des idées que par le sang, entreprirent donc de changer la face de l'Europe, aidés dans ce grand dessein par une dame alors trop puissante. Le cardinal combattit; il donna même au roi son avis par écrit; et cet avis était contre l'entreprise. On croyait qu'il se retirerait alors : sa carrière entière eût été glorieuse; mais il n'eut pas la force de renoncer au ministère, et de vivre avec lui-même sur le bord de son tombeau.

Le maréchal de Belle-Isle et son frère arrangèrent tout, et le vieux cardinal présida à une entreprise qu'il désapprouvait.

Tout sembla d'abord favorable. Le maréchal de Belle-Isle fut envoyé à Francfort, au camp du roi de Prusse, et à Dresde, pour concerter ces vastes projets que le concours de tant de princes semblait rendre infaillibles : il fut d'accord de tout avec le roi de Prusse et le roi de Pologne, électeur de Saxe; il négociait dans toute l'Allemagne; il était l'âme du parti qui devait procurer l'empire et des couronnes héréditaires à un prince qui pouvait peu par lui-même. La France donnait à la fois à l'électeur de Bavière de l'argent, des alliés, des suffrages et des armées. Le roi, en lui envoyant l'armée qu'il lui avait promise, créa par lettres-patentes son lieute-

nant-général celui qu'il allait faire empereur d'Allemagne.

L'électeur de Bavière, fort de tant de secours, entra facilement dans l'Autriche, tandis que la reine Marie-Thérèse résistait à peine au roi de Prusse. Il se rend d'abord maître de Passau, ville impériale qui appartient à son évêque, et qui sépare la haute Autriche de la Bavière; il arrive à Lintz, capitale de cette haute Autriche : des partis poussent jusqu'à trois lieues de Vienne; l'alarme s'y répand; on s'y prépare à la hâte à soutenir un siége, on détruit un faubourg presque tout entier, et un palais qui touchait aux fortifications; on ne voit sur le Danube que des bateaux chargés d'effets précieux qu'on cherche à mettre en sûreté : l'électeur de Bavière fit même faire une sommation au comte de Kevenhuller, gouverneur de Vienne.

L'Angleterre et la Hollande étaient alors loin de tenir cette balance qu'elles avaient longtemps prétendu avoir dans leurs mains; les Etats-Généraux restaient dans le silence à la vue d'une armée du maréchal de Maillebois qui était en Vestphalie, et cette même armée en imposait au roi d'Angleterre, qui craignait pour ses états de Hanovre où il était pour lors : il avait levé vingt-cinq mille hommes pour secourir Marie-Thérèse; mais il fut obligé de l'abandonner à la tête de cette armée levée pour elle, et de signer un traité de neutralité.

Il n'y avait alors aucune puissance ni dans l'empire, ni hors de l'empire, qui soutînt cette pragmatique sanction que tant d'états avaient garantie. Vienne, mal fortifiée par le côté menacé, pouvait à peine résister : ceux qui connaissaient le mieux l'Allemagne et les affaires publiques croyaient voir avec la prise de Vienne le chemin fermé aux Hongrois, tout le reste ouvert aux armées victorieuses, toutes les préten-

tions réglées, et la paix rendue à l'empire et à l'Europe.

Plus la ruine de Marie-Thérèse paraissait inévitable, plus elle eut de courage : elle était sortie de Vienne, et elle s'était jetée entre les bras des Hongrois, si sévèrement traités par son père et par ses aïeux. Ayant assemblé les quatre ordres de l'Etat à Presbourg, elle y parut tenant entre ses bras son fils aîné presque encore au berceau ; et leur parlant en latin, langue dans laquelle elle s'exprimait bien, elle leur dit à peu près ces propres paroles : « Abandonnée de mes amis, persé-« cutée par mes ennemis, attaquée par mes plus proches pa-« rents, je n'ai de ressource que dans votre fidélité, dans « votre courage, et dans ma constance ; je mets en vos mains « la fille et le fils de vos rois, qui attendent de vous leur sa-« lut. » Tous les palatins attendris et animés tirèrent leurs sabres en s'écriant : *Moriamur pro rege nostro Mariâ-Theresiâ !* « Mourons pour notre roi Marie-Thérèse ! » Ils donnent toujours le titre de roi à leur reine. Jamais princesse en effet n'avait mieux mérité ce titre. Ils versaient des larmes en faisant serment de la défendre ; elle seule retint les siennes : mais quand elle fut retirée avec ses filles d'honneur, elle laissa couler en abondance les pleurs que sa fermeté avait retenus. Elle était enceinte alors, et il n'y avait pas longtemps qu'elle avait écrit à la duchesse de Lorraine sa belle-mère : « J'ignore en-« core s'il me restera une ville pour y faire mes couches. »

Dans cet état elle excitait le zèle de ses Hongrois ; elle ranimait en sa faveur l'Angleterre et la Hollande, qui lui donnaient des secours d'argent ; elle agissait dans l'empire ; elle négociait avec le roi de Sardaigne, et ses provinces lui fournissaient des soldats.

Toute la nation anglaise s'anima en sa faveur : ce peuple

n'est pas de ceux qui attendent l'opinion de leur maître pour en avoir une. Des particuliers proposèrent de faire un don gratuit à cette princesse : la duchesse de Marlborough, veuve de celui qui avait combattu pour Charles VI, assembla les principales dames de Londres; elles s'engagèrent à fournir cent mille livres sterling, et la duchesse en déposa quarante mille. La reine de Hongrie eut la grandeur d'âme de ne pas recevoir cet argent qu'on avait la générosité de lui offrir; elle ne voulut que celui qu'elle attendait de la nation assemblée en parlement.

On croyait que les armées de France et de Bavière victorieuses allaient assiéger Vienne. Il faut toujours faire ce que l'ennemi craint. C'était un de ces coups décisifs, une de ces occasions que la fortune présente une fois et qu'on ne retrouve plus. L'électeur de Bavière avait osé concevoir l'espérance de prendre Vienne; mais il ne s'était point préparé à ce siége; il n'avait ni gros canons ni munitions. Le cardinal de Fleury n'avait point porté ses vues jusqu'à lui donner cette capitale; les partis mitoyens lui plaisaient : il aurait voulu diviser les dépouilles avant de les avoir, et il ne prétendait pas que l'empereur qu'il faisait eût toute la succession.

L'armée de France aux ordres de l'électeur de Bavière marcha donc vers Prague, aidée de vingt mille Saxons, au mois de novembre 1741. Le comte Maurice de Saxe, frère naturel du roi de Pologne, attaqua la ville. Ce général, qui avait la force de corps singulière du roi son père, avec la douceur de son esprit et la même valeur, possédait de plus grands talents pour la guerre : sa réputation l'avait fait élire d'une commune voix duc de Courlande, le 28 juin 1726; mais la Russie, qui donnait des lois au Nord, lui avait enlevé ce que le suffrage

de tout un peuple lui avait accordé : il s'en consolait dans le service des Français et dans les agréments de la société de cette nation qui ne le connaissait pas encore assez.

Il fallait ou prendre Prague en peu de jours, ou abandonner l'entreprise. On manquait de vivres, on était dans une saison avancée; cette grande ville, quoique mal fortifiée, pouvait aisément soutenir les premières attaques : le général Ogilvi, irlandais de naissance, qui commandait dans la place, avait trois mille hommes de garnison, et le grand duc marchait au secours avec une armée de trente mille hommes : il était déjà arrivé à cinq lieues de Prague le 25 novembre; mais la nuit même les Français et les Saxons donnèrent l'assaut.

Ils firent deux attaques avec un grand fracas d'artillerie qui attira toute la garnison de leur côté : pendant ce temps le comte de Saxe en silence fait préparer une seule échelle vers les remparts de la ville neuve, à un endroit très-éloigné de l'attaque; M. de Chevert, alors lieutenant-colonel du régiment de Beauce, monte le premier; le fils aîné du maréchal de Broglie le suit : on arrive au rempart, on ne trouve à quelques pas qu'une sentinelle; on monte en foule, et on se rend maître de la ville; toute la garnison met bas les armes; Ogilvi se rend prisonnier de guerre avec ses trois mille hommes. Le comte de Saxe préserva la ville du pillage; et ce qu'il y eut d'étrange c'est que les conquérants et le peuple conquis furent pêle-mêle ensemble pendant trois jours; Français, Saxons, Bavarois, Bohémiens, étaient confondus, ne pouvant se reconnaître, sans qu'il y eût une goutte de sang répandue.

L'électeur de Bavière qui venait d'arriver au camp rendit compte au roi de ce succès, comme un général qui écrit à celui dont il commande les armées : il fit son entrée dans la ca-

pitale de Bohême le jour même de sa prise, et s'y fit couronner au mois de décembre. Cependant le grand duc, qui n'avait pu sauver cette capitale, et qui ne pouvait subsister dans les environs, se retira au sud-est de la province, et laissa à son frère le prince Charles de Lorraine le commandement de son armée.

Dans le même temps le roi de Prusse se rendait maître de la Moravie, province située entre la Bohême et la Silésie : ainsi Marie-Thérèse semblait accablée de tous côtés. Déjà son compétiteur avait été couronné archiduc d'Autriche à Lintz; il venait de prendre la couronne de Bohême à Prague, et de là il alla à Francfort recevoir celle d'empereur, sous le nom de Charles VII.

Le maréchal de Belle-Isle, qui l'avait suivi de Prague à Francfort, semblait être plutôt un des premiers électeurs qu'un ambassadeur de France : il avait ménagé toutes les voix et dirigé toutes les négociations; il recevait les honneurs dus au représentant d'un roi qui donnait la couronne impériale : l'électeur de Mayence, qui présidait à l'élection, lui donnait la main dans son palais, et l'ambassadeur ne donnait la main chez lui qu'aux seuls électeurs, et prenait le pas sur tous les autres princes. Ses pleins-pouvoirs furent remis en langue française : la chancellerie allemande jusque-là avait toujours exigé que de telles pièces fussent présentées en latin, comme étant la langue d'un gouvernement qui prend le titre d'empire romain. Charles-Albert fut élu le 4 janvier 1742 de la manière la plus tranquille et la plus solennelle : on l'aurait cru au comble de la gloire et du bonheur; mais la fortune changea, et il devint un des plus infortunés princes de la terre par son élévation même.

CHAPITRE XXI.

Désastres rapides qui suivent les succès de l'empereur Charles-Albert de Bavière.

On commençait à sentir la faute qu'on avait faite de n'avoir pas assez de cavalerie. Le maréchal de Belle-Isle était malade à Francfort, et voulait à la fois conduire des négociations et commander de loin une armée : la mésintelligence se glissait entre les puissances alliées ; les Saxons se plaignaient beaucoup des Prussiens, et ceux-ci des Français, qui à leur tour les accusaient : Marie-Thérèse était soutenue de sa fermeté, de l'argent de l'Angleteterre, de celui de la Hollande et de Venise, d'emprunts en Flandre, mais surtout de l'ardeur désespérée de ses troupes rassemblées enfin de toutes parts. L'armée française, sous des chefs peu accrédités, se détruisait par les fatigues, la maladie et la désertion : les recrues venaient difficilement. Il n'en était pas comme des armées de Gustave-Adolphe, qui, ayant commencé ses campagnes en Allemagne avec moins de dix mille hommes, se trouvait à la tête de trente mille, augmentant ses troupes dans le pays même à mesure qu'il y faisait des progrès. Chaque jour affaiblissait les Français vainqueurs, et fortifiait les Autrichiens. Le prince Charles de Lorraine, frère du grand duc, était dans le milieu de la Bohème avec trente-cinq mille hommes, tous les habitants étaient pour lui : il commençait à faire avec succès une guerre défensive, en tenant continuellement son ennemi en alarme, en coupant ses convois, en le harcelant sans relâche de tous les côtés par des nuées de houzards, de croates, de pandours et de talpaches. Les pandours sont des Sclavons qui habitent le bord de la Drave et de la Save : ils ont un habit long ; ils

portent plusieurs pistolets à la ceinture, un sabre et un poignard. Les talpaches sont une infanterie hongroise armée d'un fusil, de deux pistolets et d'un sabre. Les croates, appelés en France cravates, sont des miliciens de Croatie. Les houzards sont des cavaliers hongrois montés sur de petits chevaux légers et infatigables; ils désolent les troupes dispersées en trop de postes et peu pourvues de cavalerie. Les troupes de France et de Bavière étaient partout dans ce cas : l'empereur Charles VII avait voulu conserver avec peu de monde une vaste étendue de terrain qu'on ne croyait pas la reine de Hongrie en état de reprendre; mais tout fut repris, et la guerre fut enfin reportée du Danube au Rhin.

Le cardinal de Fleury voyant tant d'espérances trompées, tant de désastres qui succédaient à de si heureux commencements, écrivit au général de Kœnigsek une lettre qu'il lui fit remettre par le maréchal de Belle-Isle même : il s'excusait dans cette lettre de la guerre entreprise, et il avouait qu'il avait été entraîné au-delà de ses mesures. « Bien des gens savent, dit-il, combien j'ai été opposé aux résolutions que nous avons prises, et que j'ai été en quelque façon forcé d'y consentir. Votre excellence est trop instruite de tout ce qui se passe pour ne pas deviner celui qui mit tout en œuvre pour déterminer le roi à entrer dans une ligue qui était si contraire à mon goût et à mes principes. »

Pour toute réponse la reine de Hongrie fit imprimer la lettre du cardinal de Fleury. Il est aisé de voir quels mauvais effets cette lettre devait produire. En premier lieu elle rejetait évidemment tout le reproche de la guerre sur le général chargé de négocier avec le comte de Kœnigsek; et ce n'était pas rendre la négociation facile que de rendre sa personne odieuse : en

second lieu elle avouait de la faiblesse dans le ministère; et c'eût été bien mal connaître les hommes que de ne pas prévoir qu'on abuserait de cette faiblesse, que les alliés de la France se refroidiraient, et que ses ennemis s'enhardiraient. Le cardinal voyant la lettre imprimée en écrivit une seconde dans laquelle il se plaint au général autrichien de ce qu'on a publié sa première lettre et lui dit « qu'il ne lui écrira plus désormais ce qu'il pense ». Cette seconde lettre lui fit encore plus de tort que la première. Il les fit désavouer toutes deux dans quelques papiers publics; et ce désaveu, qui ne trompa personne, mit le comble à ses fausses démarches, que les esprits les moins critiques excusèrent dans un homme de quatre-vingt sept ans, fatigué des mauvais succès. Enfin l'empereur bavarois fit proposer à Londres des projets de paix, et surtout des sécularisations d'évêchés en faveur d'Hanovre. Le ministère anglais ne croyait pas avoir besoin de l'empereur pour les obtenir : on insulta à ses offres en les rendant publiques; et l'empereur fut réduit à désavouer ses offres de paix, comme le cardinal de Fleury avait désavoué la guerre.

La querelle s'échauffa plus que jamais. La France d'un côté, l'Angleterre de l'autre, parties principales en effet sous le nom d'auxiliaires, s'efforcèrent de tenir la balance à main armée : la maison de Bourbon fut obligée pour la seconde fois de tenir tête à presque toute l'Europe.

Le cardinal de Fleury, trop âgé pour soutenir un si pesant fardeau, prodigua à regret les trésors de la France dans cette guerre entreprise malgré lui, et ne vit que des malheurs causés par des fautes. Il n'avait jamais cru avoir besoin d'une marine; ce qui restait à la France de forces maritimes fut absolument détruit par les Anglais; et les provinces de France furent



exposées : l'empereur que la France avait fait fut chassé trois fois de ses propres états.

Les armées françaises furent détruites en Bavière et en Bohême, sans qu'il se donnât une seule grande bataille; et le désastre fut au point qu'une retraite dont on avait besoin, et qui paraissait impraticable, fut regardée comme un bonheur signalé. Le maréchal de Belle-Isle sauva le reste de l'armée française assiégée dans Prague, et ramena environ treize mille hommes de Prague à Egra, par une route détournée de trente-huit lieues, au milieu des glaces, et à la vue des ennemis. Enfin la guerre fut reportée du fond de l'Autriche au Rhin.

Le cardinal de Fleury mourut au village d'Issy, au milieu de tous ces désastres, et laissa les affaires de la guerre, de la marine, de la finance et de la politique, dans une crise qui altéra la gloire de son ministère, et non la tranquillité de son âme.

Louis XV prit dès-lors la résolution de gouverner par lui-même, et de se mettre à la tête d'une armée. Il se trouvait dans la même situation où fut son bisaïeul dans une guerre nommée comme celle-ci la guerre de la succession.

Il avait à soutenir la France et l'Espagne contre les mêmes ennemis, c'est-à-dire contre l'Autriche, l'Angleterre, la Hollande et la Savoie. Pour se faire une idée juste de l'embarras qu'éprouvait le roi, des périls où l'on était exposé, et des ressources qu'il eut, il faut voir comment l'Angleterre donnait le mouvement à toutes ces secousses de l'Europe.

CHAPITRE XXII.

Conduite de l'Angleterre. — Ce que fit le prince de Conti en Italie.

On sait qu'après l'heureux temps de la paix d'Utrecht les Anglais, qui jouissaient de Minorque, et de Gibraltar en Espagne, avaient encore obtenu de la cour de Madrid des priviléges que les Français, ses défenseurs, n'avaient pas; les commerçants anglais allaient vendre aux colonies espagnoles les nègres qu'ils achetaient en Afrique pour être esclaves dans le Nouveau-Monde. Des hommes vendus par d'autres hommes, moyennant trente-trois piastres par tête qu'on payait au gouvernement espagnol, étaient un objet de gain considérable; car la compagnie anglaise, en fournissant quatre mille huit cents Nègres, avait obtenu de vendre les huit cents sans payer de droits; mais le plus grand avantage des Anglais, à l'exclusion des autres nations, était la permission dont cette compagnie jouit, dès 1716, d'envoyer un vaisseau à Porto-Bello.

Ce vaisseau, qui d'abord ne devait être que de cinq cents tonneaux, fut, en 1717, de huit cent cinquante par convention; mais en effet de mille par abus; ce qui faisait deux millions pesant de marchandises. Ces milles tonneaux étaient encore le moindre objet de ce commerce de la compagnie anglaise; une patache qui suivait toujours le vaisseau, sous prétexte de lui porter des vivres, allait et venait continuellement; elle se chargeait dans les colonies anglaises des effets qu'elle apportait à ce vaisseau, lequel ne se désemplissant jamais par cette manœuvre tenait lieu d'une flotte entière. Souvent même d'autres navires venaient remplir ce vaisseau de permission, et



leurs barques allaient encore sur les côtes de l'Amérique porter des marchandises dont les peuples avaient besoin, mais qui faisaient tort au gouvernement espagnol, et même à toutes les nations intéressées au commerce qui se fait des ports d'Espagne au golfe du Mexique. Les gouverneurs espagnols traitèrent avec rigueur les marchands anglais, et la rigueur se pousse toujours trop loin.

Un patron de vaisseau, nommé Jenkins, vint en 1730 se présenter à la chambre des communes; c'était un homme franc et simple, qui n'avait point fait de commerce illicite, mais dont le vaisseau avait été rencontré par un garde-côte espagnol dans un parage de l'Amérique où les Espagnols ne voulaient pas souffrir de navires anglais. Le capitaine espagnol avait saisi le vaisseau de Jenkins, mis l'équipage aux fers, fendu le nez et coupé les oreilles au patron. En cet état Jenkins se présenta au parlement; il raconta son aventure avec la naïveté de sa profession et de son caractère. « Messieurs, dit-il, quand on « m'eut ainsi mutilé on me menaça de la mort; je l'attendis; « je recommandai mon âme à Dieu, et ma vengeance à ma « patrie. » Ces paroles prononcées naturellement excitèrent un cri de pitié et d'indignation dans l'assemblée; le peuple de Londres criait à la porte du parlement d'Angleterre : « La mer « libre ou la guerre ! » On n'a peut-être jamais parlé avec plus de véritable éloquence qu'on parla sur ce sujet dans le parlement d'Angleterre; et je ne sais si les harangues méditées qu'on prononça autrefois dans Athènes et dans Rome, en des occasions à peu près semblables, l'emportent sur les discours non préparés du chevalier de Windham, du lord Carteret, du ministre Robert Walpole, du comte de Chesterfield, de M. Pultney, depuis comte de Bath.

Enfin le cri de la nation détermina le parlement et le roi ; on déclara la guerre à l'Espagne dans les formes, à la fin de l'année 1739.

La mer fut d'abord le théâtre de cette guerre dans laquelle les corsaires des deux nations, pourvus de lettres-patentes, allaient en Europe et en Amérique attaquer tous les vaisseaux marchands, et ruiner réciproquement le commerce pour lequel ils combattaient : on en vint bientôt à des hostilités plus grandes.

L'amiral Vernon pénétra dans le golfe du Mexique, y attaqua et prit la ville de Porto-Bello, l'entrepôt des trésors du Nouveau-Monde, la rasa, et en fit un chemin ouvert par lequel les Anglais purent exercer à main armée le commerce autrefois clandestin qui avait été le sujet de la rupture. Cette expédition fut regardée par les Anglais comme un des plus grands services rendus à la nation : l'amiral fut remercié par les deux chambres du parlement ; elles lui écrivirent ainsi qu'elles en avaient usé avec le duc de Marlborough après la journée d'Hochstet. Depuis ce temps les actions de leur compagnie du Sud augmentèrent, malgré les dépenses immenses de la nation. Les Anglais espérèrent alors conquérir l'Amérique espagnole ; ils crurent que rien ne résisterait à l'amiral Vernon ; et lorsque, quelque temps après, cet amiral alla mettre le siége devant Carthagène, ils se hâtèrent d'en célébrer la prise ; de sorte que, dans le temps même que Vernon en levait le siége, ils firent frapper une médaille où l'on voyait le port et les environs de Carthagène, avec cette légende : « Il « a pris Carthagène ; » le revers représentait l'amiral Vernon, et on y lisait ces mots : « Au vengeur de la patrie. » Il y a beaucoup d'exemples de ces médailles prématurées qui trom-

peraient la postérité si l'histoire, plus fidèle et plus exacte, ne prévenait pas de telles erreurs.

La France, qui n'avait qu'une marine faible, ne se déclarait pas alors ouvertement; mais le ministère de France secourait les Espagnols autant qu'il était en son pouvoir.

On était en ces termes entre les Espagnols et les Anglais, quand la mort de l'empereur Charles VI mit le trouble dans l'Europe. On a vu ce que produisit en Allemagne la querelle de l'Autriche et de la Bavière : l'Italie fut aussi bientôt désolée pour cette succession autrichienne. Le Milanais était réclamé par la maison d'Espagne : Parme et Plaisance devaient revenir, par le droit de naissance, à un des fils de la reine née princesse de Parme. Si Philippe V avait voulu avoir le Milanais pour lui, il eût trop alarmé l'Italie; si l'on eût destiné Parme et Plaisance à don Carlos, déjà maître de Naples, trop d'états réunis sous un même souverain eussent encore alarmé les esprits. Don Philippe, puîné de don Carlos, fut le premier auquel on destina le Milanais et le Parmesan. La reine de Hongrie, maîtresse du Milanais, faisait ses efforts pour s'y maintenir; le roi de Sardaigne, duc de Savoie, revendiquait ses droits sur cette province; il craignait de la voir dans les mains de la maison de Lorraine entée sur la maison d'Autriche, qui, possédant à la fois le Milanais et la Toscane, pourrait un jour lui ravir les terres qu'on lui avait cédées par les traités de 1737 et 1738; mais il craignait encore davantage de se voir pressé par la France et par un prince de la maison de Bourbon, tandis qu'il voyait un autre prince de cette maison maître de Naples et de Sicile.

Il se résolut, dès le commencement de 1742, à s'unir avec la reine de Hongrie, sans s'accorder dans le fond avec elle :

ils se réunissaient seulement contre le péril présent; ils ne se faisaient point d'autres avantages. Le roi de Sardaigne se réservait même de prendre quand il voudrait d'autres mesures: c'était un traité de deux ennemis qui ne songeaient qu'à se défendre d'un troisième. La cour d'Espagne envoyait l'infant don Philippe attaquer le duc-roi de Sardaigne, qui n'avait voulu de lui ni pour ami ni pour voisin. Le cardinal de Fleury avait laissé passer don Philippe et une partie de son armée par la France, mais il n'avait pas voulu lui donner des troupes.

On fait beaucoup dans un temps, on craint de faire même peu dans un autre. La raison de cette conduite était qu'on se flattait encore de regagner le roi de Sardaigne, qui laissait toujours des espérances.

On ne voulait pas d'ailleurs alors de guerre directe avec les Anglais, qui l'auraient infailliblement déclarée. Les révolutions des affaires de terre, qui commençaient alors en Allemagne, ne permettaient pas de braver partout les puissances maritimes. Les Anglais s'opposaient ouvertement à l'établissement de don Philippe en Italie, sous prétexte de maintenir l'équilibre de l'Europe.

Cette balance, bien ou mal entendue, était devenue la passion du peuple anglais; mais un intérêt plus couvert était le but du ministère de Londres. Il voulait forcer l'Espagne à partager le commerce du Nouveau-Monde; il eût à ce prix aidé don Philippe à passer en Italie, ainsi qu'il avait aidé don Carlos en 1731. Mais la cour d'Espagne ne voulait point enrichir ses ennemis à ses dépens, et comptait établir don Philippe dans ses états.

Dès les mois de novembre et décembre 1741, la cour d'Espagne avait envoyé par mer plusieurs corps de troupes en

Italie sous la conduite du duc de Montemar, célèbre par la victoire de Bitonto, et ensuite par sa disgrâce. Ces troupes avaient débarqué successivement sur les côtes de la Toscane et dans les ports qu'on appelle l'état *degli presidii*, appartenant à la couronne des deux Siciles. Il fallait passer sur les terres de la Toscane. Le grand duc, mari de la reine de Hongrie, fut obligé de leur accorder le passage et de déclarer son pays neutre. Le duc de Modène, marié à la fille du duc d'Orléans, régent de France, se déclara neutre aussi. Le pape Benoît IV, sur les terres de qui l'armée espagnole devait passer dans ces conjonctures, ainsi que celle des Autrichiens, embrassa la même neutralité à meilleur titre que personne, en qualité de père commun des princes et des peuples, tandis que ses enfants vivaient à discrétion sur son territoire.

De nouvelles troupes espagnoles arrivèrent par la voie de Gênes. Cette république se dit encore neutre, et les laissa passer. Vers ce temps-là même, le roi de Naples embrassait la neutralité, quoiqu'il s'agît de la cause de son père et de son frère; mais de tous ces potentats neutres en apparence aucun ne l'était en effet.

A l'égard de la neutralité du roi de Naples, voici quelle en fut la suite. On fut étonné, le 18 août, de voir paraître à la vue du port de Naples une escadre anglaise, composée de six vaisseaux de soixante canons, de six frégates et de deux galiotes à bombes. Le capitaine Martin, depuis amiral, qui commandait cette escadre, envoya à terre un officier avec une lettre au premier ministre, qui portait en substance qu'il fallait que le roi rappelât ses troupes de l'armée espagnole, ou que l'on allait dans l'instant bombarder la ville. On tint quelques conférences; le capitaine anglais dit enfin, en mettant sa

montre sur le tillac, qu'il ne donnait qu'une heure pour se déterminer. Le port était mal pourvu d'artillerie; on n'avait point pris les précautions nécessaires contre une insulte qu'on n'attendait pas. On vit alors que l'ancienne maxime, « qui est maître de la mer l'est de la terre, » est souvent vraie. On fut obligé de promettre tout ce que le commandant anglais voulait, et même il fallut le tenir jusqu'à ce qu'on eût le temps de pourvoir à la défense du port et du royaume.

Les Anglais eux-mêmes sentaient bien que le roi de Naples ne pouvait pas plus garder en Italie cette neutralité forcée que le roi d'Angleterre n'avait gardé la sienne en Allemagne.

L'armée espagnole, commandée par le duc de Montemar, venue en Italie pour soumettre la Lombardie, se retirait alors vers les frontières du royaume de Naples, toujours pressée par les Autrichiens. Alors le roi de Sardaigne retourna dans le Piémont, et dans son duché de Savoie, où les vicissitudes de la guerre demandaient sa présence. L'infant don Philippe avait en vain tenté de débarquer à Gênes avec de nouvelles troupes : les escadres d'Angleterre l'en avaient empêché; mais il avait pénétré par terre dans le duché de Savoie, et s'en était rendu maître. C'est un pays presque ouvert du côté du Dauphiné : il est stérile et pauvre; ses souverains en retiraient alors à peine quinze cent mille livres de revenu. Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne et duc de Savoie, l'abandonna pour aller défendre le Piémont, pays plus important.

On voit par cet exposé que tout était en alarmes, et que toutes les provinces éprouvaient des revers du fond de la Silésie au fond de l'Italie. L'Autriche n'était alors en guerre ouverte qu'avec la Bavière, et cependant on désolait l'Italie. Les peuples du Milanais, du Mantouan, de Parme, de Modène, de Guas-

talla, regardaient avec une tristesse impuissante toutes ces irruptions et toutes ces secousses, accoutumés depuis longtemps à être le prix du vainqueur, sans oser seulement donner leur exclusion ou leur suffrage.

La cour d'Espagne fit demander aux Suisses le passage par leur territoire pour porter de nouvelles troupes en Italie; elle fut refusée. La Suisse vend des soldats à tous les princes, et défend son pays contre eux : le gouvernement y est pacifique, et les peuples guerriers. Une telle neutralité fut respectée. Venise, de son côté, leva vingt mille hommes pour donner du poids à la sienne.

Il y avait dans Toulon une flotte de seize vaisseaux espagnols, destinée d'abord pour transporter don Philippe en Italie; mais il avait passé par terre, comme on a vu : elle devait apporter des provisions à ses troupes, et ne le pouvait, retenue continuellement dans le port par une flotte anglaise qui dominait dans la Méditerranée, et insultait toutes les côtes de l'Italie et de la Provence. Les canonniers espagnols n'étaient pas experts dans leur art; on les exerça dans le port de Toulon pendant quatre mois, en les faisant tirer au blanc, et en excitant leur émulation et leur industrie par des prix proposés.

Quand ils se furent rendus habiles on fit sortir de la rade de Toulon l'escadre espagnole, commandée par don Joseph Navarro : elle n'était que de douze vaisseaux, les Espagnols n'ayant pas assez de matelots et de canonniers pour en manœuvrer seize. Elle fut jointe aussitôt par quatorze vaisseaux français, quatre frégates et trois brûlots, sous les ordres de M. de Court, qui, à l'âge de quatre-vingts ans, avait toute la vigueur de corps et d'esprit qu'un tel commandement exige : il y

avait quarante années qu'il s'était trouvé au combat naval de Malaga, où il avait servi en qualité de capitaine sur le vaisseau amiral, et depuis ce temps il ne s'était donné de bataille sur mer en aucune partie du monde que celle de Messine, en 1718. L'amiral anglais Mattheus se présenta devant les deux escadres combinées de France et d'Espagne : la flotte de Mattheus était de quarante-cinq vaisseaux, de cinq frégates et de quatre brûlots : avec cet avantage du nombre il sut aussi se donner d'abord celui du vent ; manœuvre dont dépend souvent la victoire dans les combats de mer, comme elle dépend sur la terre d'un poste avantageux. Ce sont les Anglais qui les premiers ont rangé leurs forces navales en bataille dans l'ordre où l'on combat aujourd'hui, et c'est d'eux que les autres nations ont pris l'usage de partager leurs flottes en avant-garde, arrière-garde, et corps de bataille.

On combattit donc à la bataille de Toulon dans cet ordre. Les deux flottes furent également endommagées et également dispersées.

Cette journée navale de Toulon fut donc indécise, comme presque toutes les batailles navales, (à l'exception de celle de la Hogue) dans lesquelles le fruit d'un grand appareil et d'une longue action est de tuer du monde de part et d'autre, et de démâter des vaisseaux. Chacun se plaignit ; les Espagnols crurent n'avoir pas été assez secourus ; les Français accusèrent les Espagnols de peu de reconnaissance.

Au reste le véritable avantage de cette bataille fut pour la France et l'Espagne : la mer Méditerranée fut libre au moins pendant quelque temps, et les provisions dont avait besoin don Philippe purent aisément lui arriver des côtes de Provence ; mais ni les flottes françaises, ni les escadres d'Espagne, ne pu-

rent s'opposer à l'amiral Mattheus quand il revint dans ces parages : ces deux nations, obligées d'entretenir continuellement de nombreuses armées de terre, n'avaient pas ce fonds inépuisable de marine qui fait la ressource de la puissance anglaise.

CHAPITRE XXIII.

Le prince de Conti force les passages des Alpes. — Situation des affaires d'Italie.

Louis XV, au milieu de tous ces efforts, déclara la guerre au roi George II, et bientôt à la reine de Hongrie, qui la lui déclarèrent aussi dans les formes : ce ne fut de part et d'autre qu'une cérémonie de plus. Ni l'Espagne ni Naples ne déclarèrent la guerre, mais ils la firent.

Don Philippe, à la tête de vingt mille Espagnols, dont le marquis de la Mina était le général, et le prince de Conti, suivi de vingt mille Français, inspirèrent tous deux à leurs troupes cet esprit de confiance et de courage opiniâtre dont on avait besoin pour pénétrer dans le Piémont, où un bataillon peut à chaque pas arrêter une armée entière, où il faut à tout moment combattre entre des rochers, des précipices et des torrents, et où la difficulté des convois n'est pas un des moindres obstacles. Le prince de Conti, qui avait servi en qualité de lieutenant-général dans la guerre malheureuse de Bavière, avait de l'expérience dans sa jeunesse.

Le premier d'avril 1744 l'infant don Philippe et lui passèrent le Var, rivière qui tombe des Alpes, et qui se jette dans la mer de Gênes, au-dessous de Nice. Tout le comté de Nice se rendit; mais pour avancer il fallait attaquer les retranche-

ments élevés près de Ville-Franche, et après eux on trouvait ceux de la forteresse de Montalban au milieu des rochers qui forment une longue suite de remparts presque inaccessibles. On ne pouvait marcher que par des gorges étroites et par des abîmes sur lesquels plongeait l'artillerie ennemie, et il fallait sous ce feu gravir de rochers en rochers. On trouvait encore jusque dans les Alpes des Anglais à combattre : l'amiral Mattheus, après avoir radoubé ses vaisseaux, était venu reprendre l'empire de la mer : il avait débarqué lui-même à Ville-Franche; ses soldats étaient avec les Piémontais, et ses canonniers servaient l'artillerie. Malgré ces périls le prince de Conti se présente au pas de Ville-Franche, rempart du Piémont, haut de près de deux cents toises, que le roi de Sardaigne croyait hors d'atteinte, et qui fut couvert de Français et d'Espagnols. L'amiral anglais et ses matelots furent sur le point d'être faits prisonniers.

On avança, on pénétra enfin jusqu'à la vallée de Château-Dauphin. Le comte de Campo-Santo suivait le prince de Conti, à la tête des Espagnols, par une autre gorge. Le comte de Campo-Santo portait ce nom et ce titre depuis la bataille de Campo-Santo, où il avait fait des actions étonnantes. Ce nom était sa récompense, comme on avait donné le nom de Bitonto au duc de Montemar, après la bataille de Bitonto. Il n'y a guère de plus beau titre que celui d'une bataille qu'on a gagnée.

Le bailli de Givri escalade en plein jour un roc sur lequel deux mille Piémontais sont retranchés. Ce brave Chevert, qui avait monté le premier sur les remparts de Prague, monte à ce roc un des premiers ; et cette entreprise était plus meurtrière que celle de Prague : on n'avait point de canon ; les Piémontais foudroyaient les assaillants avec le leur : le roi de Sar-



daigne, placé lui-même derrière ces retranchements, animait ses troupes. Le bailli de Givri était blessé dès le commencement de l'action ; et le marquis de Villemur, instruit qu'un passage non moins important venait d'être heureusement forcé par les Français, envoyait ordonner la retraite. Givri la fait battre ; mais les officiers et les soldats trop animés ne l'écoutent point. Le lieutenant-colonel de Poitou saute dans les premiers retranchements ; les grenadiers s'élancent les uns sur les autres, et, ce qui est à peine croyable, ils passent par les embrasures mêmes du canon ennemi, dans l'instant que les pièces ayant tiré, reculaient par leur mouvement ordinaire. On y perdit près de deux mille hommes ; mais il n'échappa aucun Piémontais. Le roi de Sardaigne, au désespoir, voulait se jeter lui-même au milieu des attaquants, et on eut beaucoup de peine à le retenir. Il en coûta la vie au bailli de Givri ; le colonel Salis, le marquis de la Carte, y furent tués ; le duc d'Agénois et beaucoup d'autres blessés. Mais il en avait coûté encore moins qu'on ne devait s'attendre dans un tel terrain. Le comte de Campo-Santo, qui ne put arriver à ce défilé étroit et escarpé où ce furieux combat s'était donné, écrivit au marquis de la Mina, général de l'armée espagnole sous don Philippe : « Il se présentera quelques occasions où nous ferons aussi « bien que les Français ; car il n'est pas possible de faire « mieux. » Je rapporte toujours les lettres des généraux, lorsque j'y trouve des particularités intéressantes ; ainsi je transcrirai encore ce que le prince de Conti écrivit au roi touchant cette journée : « C'est une des plus brillantes et des plus « vives actions qui se soient jamais passées : les troupes y ont « montré une valeur au-dessus de l'humanité. La brigade de « Poitou, ayant M. d'Agénois à sa tête, s'est couverte de gloire.

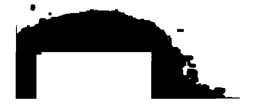
« La bravoure et la présence d'esprit de M. de Chevert ont « principalement décidé l'avantage. Je vous recommande « M. de Solémi et le chevalier de Modène : La Carte a été tué ; « votre majesté, qui connaît le prix de l'amitié, sent combien « j'en suis touché. » Ces expressions d'un prince à un roi sont des leçons de vertu pour le reste des hommes, et l'histoire doit les conserver.

Pendant qu'on prenait Château-Dauphin, il fallait emporter ce qu'on appelait les barricades ; c'était un passage de trois toises entre deux montagnes qui s'élèvent jusqu'aux nues. Le roi de Sardaigne avait fait couler dans ce précipice la rivière de Sture qui baigne cette vallée. Trois retranchements et un chemin couvert par-delà la rivière défendaient ce poste, qu'on appelait les barricades ; il fallait ensuite se rendre maître du château de Démont, bâti avec des frais immenses sur la tête d'un rocher isolé, au milieu de la vallée de Sture ; après quoi les Français, maîtres des Alpes, voyaient les plaines du Piémont. Ces barricades furent tournées habilement par les Français et par les Espagnols, la veille de l'attaque de Château-Dauphin : on les emporta presque sans coup férir, en mettant ceux qui les défendaient entre deux feux. Cet avantage fut un des chefs-d'œuvre de l'art de la guerre ; car il fut glorieux ; il remplit l'objet proposé, et ne fut pas sanglant.

CHAPITRE XXIV.

Nouvelles disgrâces de l'empereur Charles VII. — Bataille de Dettingue.

Tant de belles actions ne servaient de rien au but principal ; et c'est ce qui arrive dans presque toutes les guerres. La cause de la reine de Hongrie n'en était pas moins triomphante. L'em-



pereur Charles VII, nommé en effet empereur par le roi de France, n'en était pas moins chassé de ses Etats héréditaires, et n'était pas moins errant dans l'Allemagne. Les Français n'étaient pas moins repoussés au Rhin et au Mein. La France enfin n'en était pas moins épuisée pour une cause qui lui était étrangère, et pour une guerre qu'elle aurait pu s'épargner; guerre entreprise par la seule ambition du maréchal de Belle-Isle, dans laquelle on n'avait que peu de chose à gagner et beaucoup à perdre.

L'empereur Charles VII se réfugia d'abord dans Augsbourg, ville impériale et libre, qui se gouverne en république, fameuse par le nom d'Auguste, la seule qui ait conservé les restes, quoique défigurés, de ce nom d'Auguste, autrefois commun à tant de villes sur les frontières de la Germanie et des Gaules. Il n'y demeura pas longtemps; et en la quittant, au mois de juin 1743, il eut la douleur d'y voir entrer un colonel de houssards, nommé Mentzel, fameux par ses férocités et ses brigandages, qui le chargea d'injures dans les rues.

Il portait sa malheureuse destinée dans Francfort, ville encore plus privilégiée qu'Augsbourg, et dans laquelle s'était faite son élection à l'empire; mais ce fut pour y voir accroître ses infortunes. Il se donnait une bataille qui décidait de son sort à quatre milles de son nouveau refuge.

Le comte Stair, écossais, l'un des élèves du duc de Marlborough, autrefois ambassadeur en France, avait marché vers Francfort à la tête d'une armée de cinquante mille hommes, composée d'Anglais, d'Hanovriens et d'Autrichiens. Le roi d'Angleterre arriva avec son second fils, le duc de Cumberland, après avoir passé à Francfort dans ce même asile de l'empereur, qu'il reconnaissait toujours pour son suzerain,

et auquel il faisait la guerre dans l'espérance de le détrôner.

Le maréchal duc de Noailles, qui commandait l'armée opposée au roi d'Angleterre, avait porté les armes dès l'âge de quinze ans. Il avait commandé en Catalogne dans la guerre de 1701, et passé depuis par toutes les fonctions qu'on peut avoir dans le gouvernement; à la tête des finances au commencement de la régence, général d'armée et ministre d'Etat, il ne cessa dans tous ces emplois de cultiver la littérature; exemple autrefois commun chez les Grecs et chez les Romains, mais rare aujourd'hui dans l'Europe. Ce général, par une manœuvre supérieure, fut d'abord le maître de la campagne. Il côtoya l'armée du roi d'Angleterre, qui avait le Mein entre elle et les Français; il lui coupa les vivres en se rendant maître des passages au-dessus et au-dessous de leur camp.

Le roi d'Angleterre s'était posté dans Aschafenbourg, ville sur le Mein, qui appartient à l'électeur de Mayence. Il avait fait cette démarche malgré le comte de Stair, son général, et commençait à s'en repentir. Il y voyait son armée bloquée et affamée par le maréchal de Noailles; le soldat fut réduit à la demi-ration par jour; on manquait de fourrages au point qu'on proposa de couper les jarrets aux chevaux, et on l'aurait fait, si on était resté encore deux jours dans cette position. Le roi d'Angleterre fut obligé enfin de se retirer pour aller chercher des vivres à Hanau, sur le chemin de Francfort; mais en se retirant, il était exposé aux batteries du canon ennemi, placé sur la rive du Mein. Il fallait faire marcher en hâte une armée que la disette affaiblissait, et dont l'arrière-garde pouvait être accablée par l'armée française : car le maréchal de Noailles avait eu la précaution de jeter des ponts entre Dettingue et

Aschafenbourg, sur le chemin de Hanau ; et les Anglais avaient joint à leurs fautes celle de laisser établir ces ponts. Le 26 juin, au milieu de la nuit, le roi d'Angleterre fit décamper son armée dans le plus grand silence, et hasarda cette marche précipitée et dangereuse à laquelle il était réduit. Le maréchal de Noailles voit les Anglais qui semblent marcher à leur perte dans un chemin étroit, entre une montagne et la rivière. Il ne manqua pas d'abord de faire avancer tous les escadrons composés de la maison du roi, de dragons et de houssards, vers le village de Dettingue, devant lequel les Anglais devaient passer. Il fait défiler sur deux ponts quatre brigades d'infanterie avec celle des gardes françaises : ces troupes avaient ordre de rester postées dans le village de Dettingue, en-deçà d'un ravin profond ; elles n'étaient point aperçues des Anglais, et le maréchal voyait tout ce que les Anglais faisaient. M. de Vallière, lieutenant-général, homme qui avait poussé le service de l'artillerie aussi loin qu'il peut aller, tenait ainsi dans un défilé les ennemis entre deux batteries qui plongeaient sur eux du rivage. Ils devaient passer par un chemin creux, qui est entre Dettingue et un petit ruisseau : on ne devait fondre sur eux qu'avec un avantage certain. Le roi d'Angleterre pouvait être pris lui-même : c'était enfin un de ces moments décisifs qui semblaient devoir mettre fin à la guerre.

Le maréchal recommande au duc de Grammont, son neveu, lieutenant-général et colonel des gardes, d'attendre dans cette position que l'ennemi vînt lui-même se livrer. Il alla malheureusement reconnaître un gué pour faire encore avancer de la cavalerie : la plupart des officiers disaient qu'il eût mieux fait de rester à l'armée pour se faire obéir. Il envoya faire occuper le poste d'Aschafenbourg par cinq brigades ; de sorte que les

Anglais étaient pris de tous côtés. Un moment d'impatience dérangea toutes ces mesures.

Le duc de Grammont crut que la première colonne ennemie était déjà passée, et qu'il n'y avait qu'à fondre sur une arrière-garde qui ne pouvait résister; il fit passer le ravin à ses troupes. Quittant ainsi un terrain avantageux où il devait rester, il avance avec le régiment des gardes et celui de Noailles infanterie dans une petite plaine qu'on appelle champ des coqs; les Anglais, qui défilaient en ordre de bataille, se formèrent bientôt. Par-là les Français, qui avaient attiré les ennemis dans le piége, y tombèrent eux-mêmes. Ils attaquèrent les ennemis en désordre et avec des forces inégales : le canon que M. de Vallière avait établi le long du Mein, et qui foudroyait les ennemis par le flanc, et surtout les Hanovriens, ne fut plus d'aucun usage, parce qu'il aurait tiré contre les Français mêmes. Le maréchal revient dans le moment qu'on venait de faire cette faute.

La maison du roi à cheval, les carabiniers, enfoncèrent d'abord par leur impétuosité deux lignes entières d'infanterie; mais ces lignes se reformèrent dans le moment, et enveloppèrent les Français. Les officiers du régiment des gardes marchèrent hardiment à la tête d'un corps assez faible d'infanterie; vingt et un de ces officiers furent tués sur la place, autant furent dangereusement blessés; le régiment des gardes fut mis dans une déroute entière.

Le duc de Chartres, depuis duc d'Orléans, le prince de Clermont, le comte d'Eu, le duc de Penthièvre, malgré sa grande jeunesse, faisaient des efforts pour arrêter le désordre. Le comte de Noailles eut deux chevaux tués sous lui; son frère, le duc d'Ayen, fut renversé.

Le marquis de Puységur, fils du maréchal de ce nom, parlait aux soldats de son régiment, courait après eux, ralliait ce qu'il pouvait, et en tua de sa main quelques-uns qui ne voulaient plus suivre, et qui criaient sauve qui peut. Les princes et les ducs de Biron, de Luxembourg, de Richelieu, de Péquigni-Chevreuse, se mettaient à la tête des brigades qu'ils rencontraient, et s'enfonçaient dans les lignes des ennemis.

D'un autre côté la maison du roi et les carabiniers ne se rebutaient point ; on voyait ici une troupe de gendarmes, là une compagnie des gardes, cent mousquetaires dans un autre endroit, des compagnies de cavalerie s'avançant avec des chevaux-légers ; d'autres qui suivaient les carabiniers ou les grenadiers à cheval, et qui couraient aux Anglais le sabre à la main, avec plus de bravoure que d'ordre. Il y en avait si peu qu'environ cinquante mousquetaires, emportés par leur courage, pénétrèrent dans le régiment de cavalerie de lord Stair. Vingt-sept officiers de la maison du roi à cheval périrent dans cette confusion, et soixante-six furent blessés dangereusement. le comte d'Eu, le comte d'Harcourt, le comte de Beuvron, le duc de Boufflers, furent blessés ; le comte de la Mothe-Houdancourt, chevalier d'honneur de la reine, eut son cheval tué, fut foulé longtemps aux pieds des chevaux, et remporté presque mort ; le marquis de Gontaut eut le bras cassé, le duc de Rochechouart, premier gentilhomme de la chambre, ayant été blessé deux fois, et combattant encore, fut tué sur la place ; les marquis de Sabran, de Fleuri, le comte d'Estrade, le comte de Rostaing, y laissèrent la vie. Parmi les singularités de cette triste journée on ne doit pas omettre la mort d'un comte de Boufflers de la branche de Rémiancourt : c'était un enfant de dix ans et demi ; un coup de canon lui cassa la jambe ; il reçut

le coup, se vit couper la jambe, et mourut avec un égal sang-froid : tant de jeunesse et tant de courage attendrirent tous ceux qui furent témoins de son malheur.

La perte n'était guère moins considérable parmi les officiers anglais. Le roi d'Angleterre combattait à pied et à cheval, tantôt à la tête de la cavalerie, tantôt à celle de l'infanterie. Le duc de Cumberland fut blessé à ses côtés; le duc d'Aremberg, qui commandait les Autrichiens, reçut une balle de fusil au haut de la poitrine. Les Anglais perdirent plusieurs officiers-généraux. Le combat dura trois heures; mais il était trop inégal; le courage seul avait à combattre la valeur, le nombre et la discipline. Enfin le maréchal de Noailles ordonna la retraite.

Le roi d'Angleterre dîna sur le champ de bataille, et se retira ensuite, sans même se donner le temps d'enlever tous ses blessés, dont il laissa environ six cents, que lord Stair recommanda à la générosité du maréchal de Noailles; les Français les recueillirent comme des compatriotes; les Anglais et eux se traitaient en peuples qui se respectaient.

Les deux généraux s'écrivirent des lettres qui font voir jusqu'à quel point on peut pousser la politesse et l'humanité au millieu des horreurs de la guerre.

Cette grandeur d'âme n'était pas particulière au comte Stair et au duc de Noailles : le duc de Cumberland surtout fit un acte de générosité qui doit être transmis à la postérité. Un mousquetaire, nommé Girardeau, blessé dangereusement, avait été porté près de sa tente; on manquait de chirurgiens, assez occupés ailleurs, on allait panser le prince, à qui une balle avait percé la jambe : « Commencez, dit ce prince, par « soulager cet officier français; il est plus blessé que moi;

« il manquerait de secours, et je n'en manquerai pas. »

Au reste la perte fut à peu près égale dans les deux armées. Il y eut du côté des alliés deux mille deux cent trente et un hommes, tant tués que blessés.

Les Français souffrirent une grande perte en faisant avorter le fruit des plus belles dispositions par cette ardeur précipitée et cette indiscipline qui leur avait fait perdre autrefois les batailles de Poitiers, de Crécy, d'Azincourt. Le comte Stair disait à un Français : « Je pense que les Français ont fait une « grande faute, et nous deux : la vôtre a été de ne savoir pas « attendre ; les deux nôtres ont été de nous mettre d'abord « dans un danger évident d'être perdus, et ensuite de n'a- « voir pas su profiter de la victoire. »

Après cette action beaucoup d'officiers français et anglais allèrent à Francfort, ville toujours neutre, où l'empereur vit l'un après l'autre le comte Stair et le maréchal de Noailles, sans pouvoir leur marquer d'autres sentiments que ceux de la patience dans son infortune.

Le maréchal de Noailles trouva l'empereur accablé de chagrin, sans états, sans espérance, n'ayant pas de quoi faire subsister sa famille dans cette ville impériale, où personne ne voulait faire la moindre avance au chef de l'empire : il lui donna une lettre de crédit de quarante mille écus, certain de n'être pas désavoué par le roi son maître. Voilà où en était réduite la majesté de l'empire romain.

CHAPITRE XXV.

Première campagne de Louis XV en Flandre; ses succès. — Il quitte la Flandre pour aller au secours de l'Alsace menacée, pendant que le prince de Conti continue à s'ouvrir le passage des Alpes. — Nouvelles ligues. — Le roi de Prusse prend encore les armes.

Ce fut dans ces circonstances dangereuses, dans ce choc de tant d'états, dans ce mélange et ce chaos de guerre et de politique, que Louis XV commença sa première campagne. On gardait à peine les frontières du côté de l'Allemagne. La reine de Hongrie s'était fait prêter serment de fidélité par les habitants de la Bavière et du haut Palatinat. Elle fit présenter dans Francfort même, où Charles VII était retiré, un mémoire où l'élection de cet empereur était qualifiée nulle de toute nullité. Il était obligé enfin de se déclarer neutre, tandis qu'on le dépouillait; on lui proposait de se démettre, et de résigner l'empire à François de Lorraine, grand-duc de Toscane, époux de Marie-Thérèse.

Le prince Charles de Lorraine, frère du grand duc, commençait à s'établir dans une île du Rhin auprès du vieux Brisach. Des partis hongrois pénétraient jusque par-delà la Sarre, et entamaient les frontières de la Lorraine. Ce fameux partisan Mentzel faisait répandre dans l'Alsace, dans les Trois-Evêchés, dans la Franche-Comté, des manifestes par lesquels il invitait les peuples, au nom de la reine de Hongrie, à retourner sous l'obéissance de la maison d'Autriche; il menaçait les habitants qui prendraient les armes de les faire pendre, « après « les avoir forcés de se couper eux-mêmes le nez et les oreil- « les. » Cette insolence, digne d'un soldat d'Attila, n'était que méprisable; mais elle était la preuve des succès. Les ar-

mées autrichiennes menaçaient Naples, tandis que les armées françaises et espagnoles n'étaient encore que dans les Alpes : les Anglais, victorieux sur terre, dominaient sur les mers; les Hollandais allaient se déclarer, et promettaient de se joindre en Flandre aux Autrichiens et aux Anglais. Tout était contraire : le roi de Prusse, satisfait de s'être emparé de la Silésie, avait fait sa paix particulière avec la reine de Hongrie.

Louis XV soutint tout ce grand fardeau : non-seulement il assura les frontières sur les bords du Rhin et de la Moselle par des corps d'armée, mais il prépara une descente en Angleterre même. Il fit venir de Rome le jeune prince Charles-Edouard, fils aîné du prétendant, et petit-fils de l'infortuné roi Jacques II. Une flotte de vingt et un vaisseaux, chargée de vingt-quatre mille hommes de débarquement, le porta dans le canal d'Angleterre. Ce prince vit pour la première fois le rivage de sa patrie; mais une tempête, et surtout les vaisseaux anglais, rendirent cette entreprise infructueuse.

Ce fut dans ce temps-là que le roi partit pour la Flandre. Il avait une armée florissante que le comte d'Argenson, secrétaire d'état de la guerre, avait pourvue de tout ce qui pouvait faciliter la guerre de campagne et de siége.

Louis XV arrive en Flandre : à son approche les Hollandais, qui avaient promis de se joindre aux troupes de la reine de Hongrie et aux Anglais, commencent à craindre. Ils n'osent remplir leur promesse : ils envoient des députés au roi au lieu de troupes contre lui. Le roi prend Courtrai et Menin en présence des députés.

Le lendemain même de la prise de Menin, il investit Ypres. C'était le prince de Clermont, abbé de Saint-Germain-des-

Prés, qui commandait les principales attaques au siége d'Ypres. On n'avait point vu en France, depuis les cardinaux de la Valette et de Sourdis, d'homme qui réunît la profession des armes à celle de l'église. Le prince de Clermont avait eu cette permission du pape Clément XII. On insulta le chemin couvert du front de la basse ville, quoique cette entreprise parût prématurée et hasardée; le marquis de Beauveau, maréchal de camp, qui marchait à la tête des grenadiers de Bourbonnais et de Royal-Comtois, y reçut une blessure mortelle qui lui causa les douleurs les plus vives : il mourut dans des tourments intolérables, regretté des officiers et des soldats, comme capable de commander un jour les armées, et de tout Paris comme un homme de probité et d'esprit. Il dit aux soldats qui le portaient : « Mes amis, laissez-moi mourir, et allez combattre. »

Ypres capitula bientôt. Nul moment n'était perdu; tandis qu'on entrait dans Ypres, le duc de Boufflers prenait la Kenoque; et pendant que le roi allait après ces expéditions visiter les places frontières, le prince de Clermont faisait le siége de Furnes, qui arbora le drapeau blanc au bout de cinq jours de tranchée ouverte. Les généraux anglais et autrichiens qui commandaient vers Bruxelles regardaient ces progrès, et ne pouvaient les arrêter. Un corps que commandait le maréchal de Saxe, que le roi leur opposait, était si bien posté, et couvrait les siéges si à propos, que les succès étaient assurés. Les alliés n'avaient point de plan de campagne fixe et arrêté : les opérations de l'armée française étaient concertées; le maréchal de Saxe, posté à Courtrai, arrêtait tous les efforts des ennemis, et facilitait toutes les opérations. Une artillerie nombreuse qu'on tirait aisément de Douai, un régiment d'artille-

rie de près de cinq mille hommes, plein d'officiers capables de conduire des siéges, et composé de soldats qui sont pour la plupart des artistes habiles, enfin le corps des ingénieurs, étaient des avantages que ne peuvent avoir des nations réunies à la hâte pour faire ensemble la guerre quelques années. De pareils établissement ne peuvent être que le fruit du temps et d'une attention suivie dans une monarchie puissante : la guerre de siége devait nécessairement donner la supériorité à la France.

Au milieu de ces progrès la nouvelle vient que les Autrichiens ont passé le Rhin du côté de Spire à la vue des Français et des Bavarois ; que l'Alsace est entamée ; que les frontières de la Lorraine sont exposées : on ne pouvait d'abord le croire, mais rien n'était plus certain. Le prince Charles, en menaçant plusieurs endroits, et faisant à la fois plus d'une tentative, avait enfin réussi du côté où était posté le comte de Seckendorf, qui commandait les Bavarois, les Palatins et les Hessois, alliés payés par la France.

L'armée autrichienne, au nombre d'environ soixante mille hommes, entre en Alsace sans résistance. Le prince Charles s'empare en une heure de Lauterbourg, poste peu fortifié, mais de la plus grande importance : il fait avancer le général Nadasti jusqu'à Veissembourg, ville ouverte, dont la garnison est forcée de se rendre prisonnière de guerre ; il met un corps de dix mille hommes dans la ville et dans les lignes qui la bordent. Le maréchal de Coigni, qui commandait dans ces quartiers, général hardi, sage et modeste, célèbre par deux victoires en Italie, dans la guerre de 1738, vit que sa communication avec la France était coupée ; que le pays Messin, la Lorraine, allaient être en proie aux Autrichiens et aux Hon-

grois : il n'y avait d'autre ressource que de passer sur le corps de l'ennemi pour rentrer en Alsace et couvrir le pays. Il marche aussitôt avec la plus grande partie de son armée à Veissembourg, dans le temps que les ennemis venaient de s'en emparer; il les attaque dans la ville et dans les lignes : les Autrichiens se défendent avec courage. On se battait dans les places et dans les rues; elles étaient couvertes de morts. La résistance dura six heures entières. Les Bavarois, qui avaient mal gardé le Rhin, réparèrent leur négligence par leur valeur; ils étaient surtout encouragés par le comte de Mortagne, alors lieutenant-général de l'empereur, qui reçut dix coups de fusil dans ses habits : le marquis de Montal menait les Français.

Celui qui rendit les plus grands services dans cette journée, et qui sauva en effet l'Alsace, fut le marquis de Clermont-Tonnerre. Il était à la tête de la brigade Montmorin; tout plia devant lui : c'est le même qui l'année suivante commanda une aile de l'armée à la bataille de Fontenoi, et qui contribua plus que personne à la victoire. On l'a vu depuis doyen des maréchaux de France : son fils fut l'héritier de sa valeur et de ses vertus.

On reprit enfin Veissembourg et les lignes; mais on fut bientôt obligé, par l'arrivée de toute l'armée autrichienne, de se retirer vers Haguenau, qu'on fut même forcé d'abandonner. Des partis ennemis, qui allèrent à quelques lieues au-delà de la Sarre, portèrent l'épouvante jusqu'à Lunéville, dont le roi Stanislas Leczinski fut obligé de partir avec sa cour.

A la nouvelle de ces revers, que le roi apprit à Dunkerque, il ne balança pas sur le parti qu'il devait prendre; il se réso-

lui à interrompre le cours de ses conquêtes en Flandre, à laisser le maréchal de Saxe, avec environ quarante mille hommes, conserver ce qu'il avait pris, et à courir lui-même au secours de l'Alsace.

Il fait d'abord prendre les devants au maréchal de Noailles : il envoie le duc d'Harcourt avec quelques troupes garder les gorges de Phalzbourg ; il se prépare à marcher à la tête de vingt-six bataillons et trente-trois escadrons. Ce parti que prenait le roi dès sa première campagne transporta les cœurs des Français, et rassura les provinces alarmées par le passage du Rhin, et surtout par les malheureuses campagnes précédentes en Allemagne.

Le roi prit sa route par Saint-Quentin, La Fère, Laon, Reims, faisant marcher ses troupes, dont il assigna le rendez-vous à Metz : il augmenta pendant cette marche la paie et la nourriture du soldat ; et cette attention redoubla encore l'affection de ses sujets. Il arriva dans Metz le 5 auguste, et le 7 on apprit un événement qui changeait toute la face des affaires, qui forçait le prince Charles à sortir de l'Alsace, qui rétablissait l'empereur, et mettait la reine de Hongrie dans le plus grand danger où elle eût été encore.

Il semblait que cette princesse n'eût alors rien à craindre du roi de Prusse après la paix de Breslau, et surtout après une alliance défensive conclue la même année que la paix de Breslau, entre lui et le roi d'Angleterre ; mais il était visible que la reine de Hongrie, l'Angleterre, la Sardaigne, la Saxe et la Hollande, s'étant unies contre l'empereur par un traité fait à Vorms, les puissances du nord, et surtout la Russie. étant vivement sollicitées, les progrès de la reine de Hongrie augmentant en Allemagne, tout était à craindre tôt

ou tard pour le roi de Prusse. Il avait enfin pris le parti de rentrer dans ses engagements avec la France : le traité avait été signé secrètement le 5 avril, et on avait fait depuis à Francfort une alliance étroite entre le roi de Prusse, l'électeur palatin et le roi de Suède, en qualité de landgrave de Hesse. Ainsi l'union de Francfort était un contrepoids aux projets de l'union de Vorms : une moitié de l'Europe était ainsi animée contre l'autre, et des deux côtés on épuisait toutes les ressources de la politique et de la guerre.

Le maréchal Schmettau vint de la part du roi de Prusse annoncer que son nouvel allié marchait sur Prague avec quatre-vingt mille hommes, et qu'il en faisait avancer vingt-deux mille en Moravie. Cette puissante diversion en Allemagne, les conquêtes du roi en Flandre, sa marche en Alsace, dissipaient toutes les alarmes, lorsqu'on en éprouva une d'une autre espèce qui fit trembler et gémir toute la France.

CHAPITRE XXVI.

Le roi de France est à l'extrémité. — Dès qu'il est guéri, il marche en Allemagne; il va assiéger Fribourg, tandis que l'armée autrichienne, qui avait pénétré en Alsace, va délivrer la Bohême, et que le prince de Conti gagne une bataille en Italie.

Le jour qu'on chantait dans Metz un *Te Deum* pour la prise de Château-Dauphin, le roi ressentit des mouvements de fièvre; c'était le 8 août. La maladie augmenta; elle prit le caractère d'une fièvre qu'on appelle putride ou maligne; et dès la nuit du 14 il était à l'extrémité. Son tempérament était robuste et fortifié par l'exercice; mais les meilleures constitutions sont celles qui succombent le plus souvent à ces mala-

dies, par cela même qu'elles ont la force d'en soutenir les premières atteintes et d'accumuler pendant plusieurs jours les principes d'un mal auquel elles résistent dans les commencements. Cet événement porta la crainte et la désolation de ville en ville : les peuples accouraient de tous les environs de Metz; les chemins étaient remplis d'hommes de tous états et de tout âge, qui par leurs différents rapports augmentaient leur commune inquiétude.

Le danger du roi se répand dans Paris au milieu de la nuit: on se lève; tout le monde court en tumulte sans savoir où l'on va. Les églises s'ouvrent en pleine nuit; on ne connaît plus le temps ni du sommeil, ni de la veille, ni du repas. Paris était hors de lui-même; toutes les maisons des hommes en place étaient assiégées d'une foule continuelle : on s'assemblait dans tous les carrefours. Le peuple s'écriait : « S'il « meurt, c'est pour avoir marché à notre secours. » Tout le monde s'abordait, s'interrogeait dans les églises sans se connaître : il y eut plusieurs églises où le prêtre qui prononçait la prière pour le roi interrompit le chant par ses pleurs, et le peuple lui répondit par des cris. Le courrier qui apporta, le 19, à Paris la nouvelle de sa convalescence fut embrassé et presque étouffé par le peuple; on baisait son cheval, on le menait en triomphe; toutes les rues retentissaient d'un cri de joie : « Le roi est guéri. » Quand on rendit compte à ce monarque des transports inouïs de joie qui avaient succédé à ceux de la désolation, il en fut attendri jusqu'aux larmes; et en se soulevant par un mouvement de sensibilité qui lui rendait des forces : « Ah! s'écria-t-il, qu'il est doux d'être aimé ainsi! « et qu'ai-je fait pour le mériter? »

Tel est le peuple de France, sensible jusqu'à l'enthousias-

me, et capable de tous les excès dans ses affections comme dans ses murmures.

L'archiduchesse, épouse du prince de Lorraine, mourut à Bruxelles vers ce même temps d'une manière douloureuse : elle était chérie des Brabançons, et méritait de l'être; mais ces peuples n'ont pas l'âme passionnée des Français.

Les courtisans ne sont pas comme le peuple. Le péril de Louis XV fit naître parmi eux plus d'intrigues et de cabales qu'on n'en vit autrefois quand Louis XIV fut sur le point de mourir à Calais : son petit-fils en éprouva les effets dans Metz. Les moments de crise où il parut expirant furent ceux qu'on choisit pour l'accabler par les démarches les plus indiscrètes, qu'on disait inspirées par des motifs religieux, mais que la raison réprouvait, et que l'humanité condamnait. Il échappa à la mort et à ces piéges.

Dès qu'il eut repris ses sens, il s'occupa, au milieu de son danger, de celui où le prince Charles avait jeté la France par son passage du Rhin; il n'avait marché que dans le dessein de combattre ce prince; mais ayant envoyé le maréchal de Noailles à sa place, il dit au comte d'Argenson : « Ecrivez de ma part au maréchal de Noailles que pendant qu'on « portait Louis XIII au tombeau, le prince de Condé ga-« gna une bataille. » Cependant on put à peine entamer l'arrière-garde du prince Charles qui se retirait en bon ordre. Ce prince, qui avait passé le Rhin malgré l'armée de France, le repassa presque sans perte devant une armée supérieure. Le roi de Prusse se plaignit qu'on eût ainsi laissé échapper un ennemi qui allait venir à lui. C'était encore une occasion heureuse manquée : la maladie du roi de France, quelque retardement dans la marche de ses troupes,

un terrain marécageux et difficile par où il fallait aller au prince Charles, les précautions qu'il avait prises; ses ponts assurés, tout lui facilita cette retraite; il ne perdit pas même un magasin.

Ayant donc repassé le Rhin avec cinquante mille hommes complets, il marche vers le Danube et l'Elbe avec une diligence incroyable ; et après avoir pénétré en France aux portes de Strasbourg, il allait délivrer la Bohême une seconde fois. Mais le roi de Prusse s'avançait vers Prague; il l'investit, le 4 septembre : et ce qui parut étrange, c'est que le général Ogilvi, qui la défendait avec quinze mille hommes, se rendit dix jours après prisonnier de guerre lui et sa garnison ; c'était le même gouverneur qui, en 1741, avait rendu la ville en moins de temps quand les Français l'escaladèrent.

Une armée de quinze mille hommes prisonnière de guerre, la capitale de la Bohême prise, le reste du royaume soumis peu de jours après, la Moravie envahie en même temps, l'armée de France rentrant enfin en Allemagne, les succès en Italie, firent espérer qu'enfin la grande querelle de l'Europe allait être décidée en faveur de l'empereur Charles VII. Louis XV, dans une convalescence encore faible, résout le siége de Fribourg au mois de septembre, et y marche. Il va passer le Rhin à son tour, et ce qui fortifia encore ses espérances, c'est qu'en arrivant à Strasbourg il y reçut la nouvelle d'une victoire remportée par le prince de Conti.

CHAPITRE XXVII.

Bataille de Coni. — Conduite du roi de France. — Le roi de Naples surpris près de Rome.

Pour descendre dans le Milanais, il fallait prendre la ville

de Coni. L'infant don Philippe et le prince de Conti l'assiégeaient : le roi de Sardaigne les attaqua dans leurs lignes avec une armée supérieure. Rien n'était mieux concerté que l'entreprise de ce monarque ; c'était une de ces occasions où il était de la politique de donner bataille. S'il était vainqueur, les Français avaient peu de ressources, et la retraite était très-difficile ; s'il était vaincu, la ville n'était pas moins en état de résister dans cette saison avancée, et il avait des retraites sûres. Sa disposition passa pour une des plus savantes qu'on eût jamais vues ; cependant il fut vaincu. Les Français et les Espagnols combattirent comme des alliés qui se secourent, et comme des rivaux qui veulent chacun donner l'exemple. Le roi de Sardaigne perdit près de cinq mille hommes et le champ de bataille ; les Espagnols ne perdirent que neuf cents hommes ; et les Français eurent mille deux cents hommes tués ou blessés. Le prince de Conti, qui était général et soldat, eut sa cuirasse percée de deux coups, et deux chevaux tués sous lui ; il n'en parla point dans sa lettre au roi ; mais il s'étendait sur les blessures de MM. de La Force, de Seneterre, de Chauvelin, sur les services signalés de M. de Corten, sur ceux de MM. de Choiseul, du Chaila, de Beaupréau, sur tous ceux qui l'avaient secondé, et demandait pour eux des récompenses. Cette histoire ne serait qu'une liste continuelle si on pouvait citer toutes les belles actions qui, devenues simples et ordinaires, se perdent continuellement dans la foule.

Mais cette nouvelle victoire fut encore au nombre de celles qui causent des pertes sans produire d'avantages réels aux vainqueurs. On a donné plus de cent vingt batailles en Europe depuis 1600 ; et de tous ces combats il n'y en a pas eu dix de décisifs ; c'est du sang inutilement répandu pour des intérêts



qui changent tous les jours. Cette victoire donna d'abord la plus grande confiance, qui se changea bientôt en tristesse : la rigueur de la saison, la fonte des neiges, le débordement de la Sture et des torrents, furent plus utiles au roi de Sardaigne que la victoire de Coni ne le fut à l'infant et au prince de Conti. Ils furent obligés de lever le siége, et de repasser les monts avec une armée affaiblie. C'est presque toujours le sort de ceux qui combattent vers les Alpes, et qui n'ont pas pour eux le maître du Piémont, de perdre leur armée même par des victoires.

Le roi de France dans cette saison pluvieuse était devant Fribourg. On fut obligé de détourner la rivière de Treisan, et de lui ouvrir un canal de deux mille six cents toises; mais à peine ce travail fut-il achevé qu'une digue se rompit, et on recommença : on travaillait sous le feu des châteaux de Fribourg; il fallait saigner à la fois deux bras de la rivière : les ponts construits sur le canal nouveau furent dérangés par les eaux; on les rétablit dans une nuit, et le lendemaim on marcha au chemin couvert sur un terrain miné et vis-à-vis d'une artillerie et d'une mousqueterie continuelles. Cinq cents grenadiers furent couchés par terre, tués ou blessés; deux compagnies entières périrent par l'effet des mines du chemin couvert; et le lendemain on acheva d'en chasser les ennemis, malgré les bombes, les pierriers et les grenades dont ils faisaient un usage continuel et terrible. Il y avait seize ingénieurs à ces deux attaques, et tous les seize y furent blessés. Une pierre atteignit le prince de Soubise, et lui cassa le bras. Dès que le roi le sut, il alla le voir; il y retourna plusieurs fois; il voyait mettre l'appareil à ses blessures. Cette sensibilité encourageait toutes ses troupes. Les soldats redoublaient d'ardeur en suivant le duc de Chartres, aujour-

d'hui duc d'Orléans, premier prince du sang, à la tranchée et aux attaques.

Le général Damnitz, gouverneur de Fribourg, n'arbora le drapeau blanc que le 6 novembre, après deux mois de tranchée ouverte. Le siége des châteaux ne dura que sept jours. Le roi était maître du Brisgau; il dominait dans la Suabe. Le prince de Clermont de son côté s'était avancé jusqu'à Constance. L'empereur était retourné enfin dans Munich.

Les affaires prenaient en Italie un tour favorable, quoiqu'avec lenteur. Le roi de Naples poursuivait les Autrichiens conduits par le prince de Lobkovitz sur le territoire de Rome. On devait tout attendre en Bohême de la diversion du roi de Prusse; mais, par un de ces revers si fréquents dans cette guerre, le prince Charles de Lorraine chassait alors les Prussiens de la Bohême, comme il en avait fait retirer les Français, en 1742 et 1743; et les Prussiens faisaient les mêmes fautes et les mêmes retraites qu'ils avaient reprochées aux armées françaises; ils abandonnaient successivement tous les postes qui assurent Prague; enfin ils furent obligés d'abandonner Prague même.

Le prince Charles, qui avait passé le Rhin à la vue de l'armée de France, passa l'Elbe la même année à la vue du roi de Prusse; il le suivit jusqu'en Silésie. Les partis allèrent aux portes de Breslau : on doutait enfin si la reine Marie-Thérèse, qui paraissait perdue au mois de juin, ne reprendrait pas jusqu'à la Silésie, au mois de décembre de la même année; et on craignait que l'empereur, qui venait de rentrer dans sa capitale désolée, ne fût obligé d'en sortir encore.

Tout était révolution en Allemagne; tout y était intrigue : les rois de France et d'Angleterre achetaient tour-à-tour des

partisans dans l'empire. Le roi de Pologne Auguste, électeur de Saxe, se donna aux Anglais pour cent cinquante mille pièces par an. Si on s'étonnait que dans ces circonstances un roi de Pologne, électeur, fût obligé de recevoir cet argent, on était encore plus surpris que l'Angleterre fût en état de le donner, lorsqu'il lui coûtait cinq cents mille guinées cette année pour la reine de Hongrie, deux cents mille pour le roi de Sardaigne, et qu'elle donnait encore des subsides à l'électeur de Mayence : elle soudoyait jusqu'à l'électeur de Cologne, frère de l'empereur, qui recevait vingt-deux mille pièces de la cour de Londres, pour permettre que les ennemis de son frère levassent contre lui des troupes dans ses évêchés de Cologne, de Munster, et d'Osnabruck, d'Hildesheim, de Paderborn, et de ses abbayes : il avait accumulé sur sa tête tous ces biens ecclésiastiques, selon l'usage d'Allemagne, et non suivant les règles de l'Eglise. Se vendre aux Anglais n'était pas glorieux ; mais il crut toujours qu'un empereur créé par la France en Allemagne ne se soutiendrait pas, et il sacrifia les intérêts de son frère aux siens propres.

Marie-Thérèse avait en Flandre une armée formidable, composée d'Allemands, d'Anglais, et enfin de Hollandais, qui se déclarèrent après tant d'indécisions.

La Flandre française était défendue par le maréchal de Saxe, plus faible de vingt mille hommes que les alliés. Ce général mit en œuvre ces ressources de la guerre auxquelles ni la fortune, ni même la valeur du soldat ne peuvent avoir part. Camper et décamper à propos, couvrir son pays, faire subsister son armée aux dépens des ennemis, aller sur leur terrain, lorsqu'ils s'avançent vers le pays qu'on défend, et les forcer à revenir sur leurs pas, rendre par l'habileté la force

inutile ; c'est ce qui est regardé comme un des chefs-d'œuvre de l'art militaire, et c'est ce que fit le maréchal de Saxe depuis le commencement d'août jusqu'au mois de novembre.

La querelle de la succession autrichienne était tous les jours plus vive, la destinée de l'empereur plus incertaine, les intérêts plus compliqués, les succès toujours balancés.

Ce qui est très-vrai, c'est que cette guerre enrichissait en secret l'Allemagne en la dévastant. L'argent de la France et de l'Angleterre répandu avec profusion demeurait entre les mains des Allemands ; et au fond le résultat était de rendre ce vaste pays plus opulent, et par conséquent un jour plus puissant, si jamais il pouvait être réuni sous un seul chef.

Il n'en est pas ainsi de l'Italie, qui d'ailleurs ne peut faire longtemps un corps formidable comme l'Allemagne. La France n'avait envoyé dans les Alpes que quarante-deux bataillons et trente-trois escadrons, qui, attendu l'incomplet ordinaire des troupes, ne composaient pas un corps de plus de vingt-six mille hommes. L'armée de l'infant était à peu près de cette force au commencement de la campagne ; et toutes deux, loin d'enrichir un pays étranger, tiraient presque toutes leurs subsistances des provinces de France. A l'égard des terres du pape sur lesquelles le prince de Lobkovitz, général d'une armée de Marie-Thérèse, était pour lors avec le fond de trente mille hommes, ces terres étaient plutôt dévastées qu'enrichies. Cette partie de l'Italie devenait une scène sanglante dans ce vaste théâtre de la guerre qui se faisait du Danube au Tibre.

Les armées de Marie-Thérèse avaient été sur le point de conquérir le royaume de Naples, vers les mois de mars, d'avril et de mai 1744.

Rome voyait depuis le mois de juillet les armées napoli-

taine et autrichienne combattre sur son territoire. Le roi de Naples, le duc de Modène, étaient dans Velletri, autrefois capitale des Volsques, et aujourd'hui la demeure des doyens du sacré collége. Le roi des Deux-Siciles y occupait le palais Ginetti, qui passait pour un ouvrage de magnificence et de goût. Le prince de Lobkovitz fit sur Velletri la même entreprise que le prince Eugène avait faite sur Crémone en 1702; car l'histoire n'est qu'une suite dés mêmes événements renouvelés et variés : six mille Autrichiens étaient entrés dans Velletri au milieu de la nuit; la grande garde était égorgée : on tuait ce qui se défendait, on faisait prisonnier ce qui ne se défendait pas : l'alarme et la consternation étaient partout. Le roi de Naples, le duc de Modène, allaient être pris. Le marquis de l'Hospital, ambassadeur de France à Naples, qui avait accompagné le roi, s'éveille au bruit, court au roi et le sauve. A peine le marquis de l'Hospital était-il sorti de sa maison pour aller au roi, qu'elle est remplie d'ennemis, pillée et saccagée : le roi, suivi du duc de Modène et de l'ambassadeur, va se mettre à la tête de ses troupes hors de la ville. Les Autrichiens se répandent dans les maisons; le général Novati entre dans celle du duc de Modène.

Tandis que ceux qui pillaient les maisons jouissaient avec sûreté de la victoire, il arrivait la même chose qu'à Crémone; les gardes vallonnes, un régiment irlandais, des Suisses, repoussaient les Autrichiens, jonchaient les rues de morts, et reprenaient la ville. Peu de jours après le prince de Lobkovitz est obligé de se retirer vers Rome : le roi de Naples le poursuit; le premier était vers une porte de la ville, le second vers l'autre : ils passent tous deux le Tibre; et le peuple romain, du haut des remparts, avait le spectacle des deux ar-

mées. Le roi, sous le nom de comte de Pouzzoles, fut reçu dans Rome; ses gardes avaient l'épée à la main dans les rues, tandis que leur maître baisait les pieds du pape; et les deux armées continuèrent la guerre sur le territoire de Rome, qui remerciait le ciel de ne voir le ravage que dans ses campagnes.

On voit au reste que d'abord l'Italie était le grand point de vue de la cour d'Espagne, que l'Allemagne était l'objet le plus délicat de la conduite de la cour de France; et que des deux côtés le succès était encore très-incertain.

CHAPITRE XXVIII.

Prise du maréchal de Belle-Isle. — L'empereur Charles VII meurt; mais la guerre n'en est que plus vive.

Le roi de France, immédiatement après la prise de Fribourg, retourna à Paris, où il fut reçu comme le vengeur de sa patrie et comme un père qu'on avait craint de perdre. Il resta trois jours dans Paris pour se faire voir aux habitants, qui ne voulaient que ce prix de leur zèle.

Le roi comptant toujours maintenir l'empereur, avait envoyé à Munich, à Cassel et en Silésie, le maréchal de Belle-Isle, chargé de ses pleins-pouvoirs et de ceux de l'empereur. Ce général venait de Munich, résidence impériale, avec le comte son frère : ils avaient été à Cassel et suivaient leur route sans défiance dans des pays où le roi de Prusse a partout des bureaux de poste qui, par les conventions établies entre les princes d'Allemagne, sont toujours regardés comme neutres et inviolables. Le maréchal et son frère, en prenant des chevaux à un de ces bureaux dans un bourg appelé Elbingrode,

appartenant à l'électeur de Hanovre, furent arrêtés par le bailli hanovrien, maltraités, et bientôt après transférés en Angleterre. Le duc de Belle-Isle était prince de l'empire, et par cette qualité cet arrêt pouvait être regardé comme une violation des priviléges du collége des princes. En d'autres temps un empereur aurait vengé cet attentat; mais Charles VII régnait dans un temps où l'on pouvait tout oser contre lui, et où il ne pouvait que se plaindre. Le ministère de France réclama à la fois tous les priviléges des ambassadeurs et les droits de la guerre. Si le maréchal de Belle-Isle était regardé comme prince de l'empire et ministre du roi de France, allant à la cour impériale et à celle de Prusse, ces deux cours n'étant point en guerre avec le Hanovre, il paraît certain que sa personne était inviolable : s'il était regardé comme maréchal de France et général, le roi de France offrait de payer sa rançon et celle de son frère, selon le cartel établi à Francfort, le 18 juin 1743, entre la France et l'Angleterre. La rançon d'un maréchal de France était de cinquante mille livres; celle d'un lieutenant-général, de quinze mille. Le ministre de Georges II éluda ces instances pressantes par une défaite inouïe : il déclara qu'il regardait MM. de Belle-Isle comme prisonniers d'état. On les traita avec les attentions les plus distinguées, suivant les maximes de la plupart des cours européennes qui adoucissent ce que la politique a d'injuste et ce que la guerre a de cruel par tout ce que l'humanité a de dehors séduisants.

L'empereur Charles VII, si peu respecté dans l'empire, et n'y ayant d'autre appui que le roi de Prusse, qui alors était poursuivi par le prince Charles, craignant que la reine de Hongrie ne le forçât encore de sortir de Munich, sa capitale, se

voyant toujours le jouet de la fortune, accablé de maladies que les chagrins redoublaient, succomba enfin et mourut à Munich, à l'âge de quarante-sept ans et demi, en laissant cette leçon au monde, que le plus haut degré de la grandeur humaine peut être le comble de la calamité. Il n'avait été malheureux que depuis qu'il avait été empereur. La nature lui avait dès-lors fait plus de mal encore que la fortune : une complication de maladies douloureuses rendit plus violents les chagrins de l'âme par les souffrances du corps, et le conduisit au tombeau : il avait la goutte et la pierre ; on trouva ses poumons, son foie et son estomac gangrenés, des pierres dans ses reins, un polype dans son cœur ; on jugea qu'il n'avait pu dès-longtemps être un moment sans souffrir. Peu de princes ont eu de meilleures qualités : elles ne servirent qu'à son malheur, et ce malheur vint d'avoir pris un fardeau qu'il ne pouvait soutenir.

Le corps de cet infortuné prince fut exposé vêtu à l'ancienne mode espagnole ; étiquette établie par Charles-Quint, quoique depuis lui aucun empereur n'ait été Espagnol, et que Charles VII n'eût rien de commun avec cette nation. Il fut enseveli avec les cérémonies de l'empire, et, dans cet appareil de la vanité de la misère humaine, on porta le globe du monde devant celui qui, pendant la courte durée de son empire, n'avait pas même possédé une petite et malheureuse province : on lui donna dans quelques rescrits le titre d'invincible, titre attaché par l'usage à la dignité d'empereur, et qui ne faisait que mieux sentir les malheurs de celui qui l'avait possédée.

On crut que, la cause de la guerre ne subsistant plus, le calme pouvait être rendu à l'Europe. On ne pouvait offrir l'empire au fils de Charles VII, âgé de dix-sept ans. On se flat-

tait en Allemagne que la reine de Hongrie rechercherait la paix comme un moyen sûr de placer enfin son mari, le grand duc, sur le trône impérial; mais elle voulut et ce trône et la guerre. Le ministère anglais, qui donnait la loi à ses alliés, puisqu'il donnait l'argent, et qui payait à la fois la reine de Hongrie, le roi de Pologne, et le roi de Sardaigne, crut qu'il y avait à perdre avec la France par un traité, et à gagner par les armes.

Cette guerre générale se continua parcequ'elle était commencée. L'objet n'en était pas le même que dans son principe: c'était une de ces maladies qui à la longue changent de caractère. La Flandre, qui avait été respectée avant 1744, était devenue le principal théâtre; et l'Allemagne fut plutôt pour la France un objet de politique que d'opérations militaires. Le ministère de France, qui voulait toujours faire un empereur, jeta les yeux sur ce même Auguste II, roi de Pologne, électeur de Saxe, qui était à la solde des Anglais; mais la France n'était guère en état de faire de telles offres. Le trône de l'empire n'était que dangereux pour quiconque n'a pas l'Autriche et la Hongrie. La cour de France fut refusée : l'électeur de Saxe n'osa ni accepter cet honneur, ni se détacher des Anglais, ni déplaire à la reine. Il fut le second électeur de Saxe qui refusa d'être empereur.

Il ne resta à la France d'autre parti que d'attendre du sort des armes la décision de tant d'intérêts divers, qui avaient changé tant de fois, et qui dans tous leurs changements avaient tenu l'Europe en alarme.

Le nouvel électeur de Bavière, Maximilien Joseph, était le troisième de père en fils que la France soutenait. Elle avait fait rétablir l'aïeul dans ses états; elle avait fait donner l'empire au père; et le roi fit un nouvel effort pour secourir encore le jeune

prince. Six mille Hessois à sa solde, trois mille Palatins, et treize bataillons d'Allemands, qui sont depuis longtemps dans les corps des troupes de France, s'étaient déjà joints aux troupes bavaroises, toujours soudoyées par le roi.

Pour que tant de secours fussent efficaces il fallait que les Bavarois se secourussent eux-mêmes; mais leur destinée était de succomber sous les Autrichiens : ils défendirent si malheureusement l'entrée de leur pays, que dès le commencement d'avril le nouvel électeur de Bavière fut obligé de sortir de cette même capitale que son père avait été forcé de quitter tant de fois. Les malheurs de sa maison le forcèrent enfin d'avoir recours à Marie-Thérèse elle-même, de renoncer à l'alliance de la France, et de recevoir l'argent des Anglais comme les autres.

Le parti qu'on prit fut de se défendre en Italie et en Allemagne, et d'agir toujours offensivement en Flandre : c'était l'ancien théâtre de la guerre, et il n'y a pas un seul champ dans cette province qui n'ait été arrosé de sang. Une armée vers le Mein empêchait les Autrichiens de se porter contre le roi de Prusse, alors allié de la France, avec des forces trop supérieures. Le maréchal de Maillebois était parti de l'Allemagne pour l'Italie; et le prince de Conti fut chargé de la guerre vers le Mein, qui devenait d'une espèce toute contraire à celle qu'il avait faite dans les Alpes.

Le roi voulut aller lui-même achever en Flandre les conquêtes qu'il avait interrompues l'année précédente. Il venait de marier le dauphin avec la seconde infante d'Espagne, au mois de février; et ce jeune prince, qui n'avait pas seize ans accomplis, se prépara à partir au commencement de mai avec son père.



Le roi, abandonné de ceux pour qui seuls il avait commencé la guerre, fut obligé de la continuer, sans avoir d'autre objet que de la faire cesser; situation triste, qui expose les peuples et qui ne leur promet nul dédommagement.

CHAPITRE XXIX.

Siége de Tournai. — Bataille de Fontenoi.

Le maréchal de Saxe était déjà en Flandre à la tête de l'armée, composée de cent six bataillons complets, et de cent soixante et douze escadrons. Déjà Tournai, cette ancienne capitale de la domination française, était investi. C'était la plus forte place de la barrière. La ville et la citadelle étaient encore un des chefs-d'œuvre du maréchal de Vauban; car il n'y avait guère de place en Flandre dont Louis XIV n'eût fait construire les fortifications.

Dès que les Etats-Généraux des sept Provinces apprirent que Tournai était en danger, ils mandèrent qu'il fallait hasarder une bataille pour secourir la ville. Ces républicains, malgré leur circonspection, furent alors les premiers à prendre des résolutions hardies. Au 5 mai, les alliés avancèrent à Cambron, à sept lieues de Tournai. Le roi partit, le 6, de Paris avec le dauphin; les aides-de-camp du roi, les menins du dauphin, les accompagnaient.

La principale force de l'armée ennemie consistait en vingt bataillons et vingt-six escadrons anglais, sous le jeune duc de Cumberland, qui avait gagné avec le roi son père la bataille de Dettingue : cinq bataillons et seize escadrons hanovriens étaient joints aux Anglais. Le prince de Valdeck, à peu près de l'âge du duc de Cumberland, impatient de se signaler, était à la tête

de quarante escadrons hollandais et de vingt-six bataillons. Les Autrichiens n'avaient dans cette armée que huit escadrons. On faisait la guerre pour eux dans la Flandre, qui a été si longtemps défendue par les armes et par l'argent de l'Angleterre et de la Hollande ; mais à la tête de ce petit nombre d'Autrichiens était le vieux général Kœnigsek, qui avait commandé contre les Turcs en Hongrie, et contre les Français en Italie et en Allemagne : ses conseils devaient aider l'ardeur du duc de Cumberland et du prince de Valdeck. On comptait dans leur armée au-delà de cinquante-cinq mille combattants. Le roi laissa devant Tournai environ dix-huit mille hommes, qui étaient postés en échelle jusqu'au champ de bataille ; six mille pour garder les ponts sur l'Escaut et les communications.

L'armée était sous les ordres d'un général en qui on avait la plus juste confiance. Le comte de Saxe avait déjà mérité sa grande réputation par de savantes retraites en Allemagne, et par sa campagne de 1744 ; il joignait une théorie profonde à la pratique. La vigilance, le secret, l'art de savoir différer à propos un projet, et celui de l'exécuter rapidement, le coup-d'œil, les ressources, la prévoyance, étaient ses talents, de l'aveu de tous les officiers ; mais alors ce général, consumé d'une maladie de langueur, était presque mourant. Il était parti de Paris très-malade pour l'armée. « Il ne s'agit pas de vivre, mais « de partir, disait-il à ceux qui lui parlaient de son état de « faiblesse. »

Le roi étant arrivé, le 6 mai, à Douai, se rendit le lendemain à Pontachin, auprès de l'Escaut, à portée des tranchées de Tournai ; de là il alla reconnaître le terrain qui devait servir de champ de bataille. Toute l'armée, en voyant le roi et le dau-

phin, fit entendre des acclamations de joie. Les alliés passèrent le 10 et la nuit du 11 à faire leurs dernières dispositions. Jamais le roi ne marqua plus de gaieté que la veille du combat. La conversation roula sur les batailles où les rois s'étaient trouvés en personne. Le roi dit que depuis la bataille de Poitiers, aucun roi de France n'avait combattu avec son fils, et qu'aucun, depuis saint Louis, n'avait gagné de victoire signalée contre les Anglais ; qu'il espérait être le premier. Il fut éveillé le premier. Le jour de l'action, il éveilla lui-même à quatre heures le comte d'Argenson, ministre de la guerre, qui dans l'instant envoya demander au maréchal de Saxe ses derniers ordres. On trouva le maréchal dans une voiture d'osier, qui lui servait de lit, et dans laquelle il se faisait traîner quand ses forces épuisées ne lui permettaient plus d'être à cheval. Le roi et son fils avaient déjà passé un pont sur l'Escaut, à Calonne ; ils allèrent prendre leur poste par-delà la justice de Notre-Dame-aux-Bois, à mille toises de ce pont, et précisément à l'entrée du champ de bataille.

La suite du roi et du dauphin, qui composait une troupe nombreuse, était suivie d'une foule de personnes de toute espèce, qu'attirait cette journée, et dont quelques-uns même étaient montés sur des arbres pour voir le spectacle d'une bataille.

En jetant les yeux sur les cartes, qui sont fort communes, on voit d'un seul coup-d'œil la disposition des deux armées : on remarque Antoin assez près de l'Escaut, à la droite de l'armée française, à neuf cents toises de ce pont de Calonne, par où le roi et le dauphin s'étaient avancés ; le village de Fontenoi par-delà Antoin, presque sur la même ligne ; un espace étroit de quatre cent cinquante toises de large entre Fontenoi et un

petit bois qu'on appelle *le bois de Barri*. Ce bois, ces villages, étaient garnis de canons comme un camp retranché. Le maréchal de Saxe avait établi des redoutes entre Antoin et Fontenoi ; d'autres redoutes aux extrémités du bois de Barri fortifiaient cette enceinte. Le champ de bataille n'avait pas plus de cinq cents toises de longueur, depuis l'endroit où était le roi, auprès de Fontenoi, jusqu'à ce bois de Barri, et n'avait guère plus de neuf cents toises de large ; de sorte que l'on allait combattre en champ clos, comme à Dettingue, mais dans une journée plus mémorable.

Le général de l'armée française avait pourvu à la victoire et à la défaite. Le pont de Calonne, muni de canons, fortifié de retranchements, et défendu par quelques bataillons, devait servir de retraite au roi et au dauphin, en cas de malheur ; le reste de l'armée aurait défilé alors par d'autres ponts sur le bas Escaut par-delà Tournai.

On prit toutes les mesures qui se prêtaient un secours mutuel sans qu'elles pussent se traverser. L'armée de France semblait inabordable ; car le feu croisé qui partait des redoutes du bois de Barri et du village de Fontenoi défendait toute approche. Outre ces précautions, on avait encore placé six canons de seize livres de balles au-delà de l'Escaut, pour foudroyer les troupes qui attaqueraient le village d'Antoin.

On commença à se canonner de part et d'autre à six heures du matin. Le maréchal de Noailles était alors auprès de Fontenoi, et rendait compte au maréchal de Saxe d'un ouvrage qu'il avait fait à l'entrée de la nuit pour joindre le village de Fontenoi à la première des trois redoutes, entre Fontenoi et Antoin ; il lui servit de premier aide-de-camp, sacrifiant la jalousie du commandement au bien de l'Etat, et s'oubliant soi-

même pour un général étranger et moins ancien. Le maréchal de Saxe sentait tout le prix de cette magnanimité, et jamais on ne vit une union si grande entre deux hommes que la faiblesse ordinaire du cœur humain pouvait éloigner l'un de l'autre.

Le maréchal de Noailles embrassait le duc de Gramont, son neveu, et ils se séparaient, l'un pour retourner auprès du roi, l'autre pour aller à son poste, lorsqu'un boulet de canon vint frapper le duc de Gramont à mort : il fut la première victime de cette journée.

Les Anglais attaquèrent trois fois Fontenoi, et les Hollandais se présentèrent à deux reprises devant Antoin. A leur seconde attaque, on vit un escadron hollandais emporté presque tout entier par le canon d'Antoin ; il n'en resta que quinze hommes, et les Hollandais ne se présentèrent plus dès ce moment.

Alors le duc de Cumberland prit une résolution qui pouvait lui assurer le succès de cette journée : il ordonna à un major général, nommé Ingolsbi, d'entrer dans le bois de Barri, de pénétrer jusqu'à la redoute de ce bois, vis-à-vis de Fontenoi, et de l'emporter. Ingolsbi marche avec les meilleures troupes pour exécuter cet ordre : il trouve dans le bois de Barri un bataillon du régiment d'un partisan ; c'était ce qu'on appelait les Grassins, du nom de celui qui les avait formés : ces soldats étaient en avant dans le bois, par-delà la redoute, couchés par terre. Ingolsbi crut que c'était un corps considérable ; il retourne auprès du duc de Cumberland, et demande du canon. Le temps se perdait. Le prince était au désespoir d'une désobéissance qui dérangeait toutes ses mesures, et qu'il fit ensuite punir à Londres par un conseil de guerre qu'on appelle *cour martiale*.

Il se détermina sur-le-champ à passer entre cette redoute et Fontenoi. Le terrain était escarpé ; il fallait franchir un ravin profond ; il fallait essuyer tout le feu de Fontenoi et de la redoute. L'entreprise était audacieuse ; mais il était réduit alors, ou à ne point combattre, ou à tenter ce passage.

Les Anglais et les Hanovriens s'avancent avec lui sans presque déranger leurs rangs, traînant leurs canons à bras par les sentiers : il les forme sur trois lignes assez pressées, et de quatre de hauteur chacune, avançant entre les batteries de canon qui les foudroyaient dans un terrain d'environ quatre cents toises de large. Des rangs entiers tombaient morts à droite et à gauche ; ils étaient remplacés aussitôt ; et les canons, qu'ils amenaient à bras vis-à-vis Fontenoi et devant les redoutes, répondaient à l'artillerie française. En cet état, ils marchaient fièrement précédés de six pièces d'artillerie, et en ayant encore six autres au milieu de leurs lignes.

Vis-à-vis d'eux se trouvèrent quatre bataillons des gardes-françaises, ayant deux bataillons de gardes-suisses à leur gauche, le régiment de Courten à leur droite, ensuite celui d'Aubeterre, et plus loin le régiment du roi, qui bordait Fontenoi, le long d'un chemin creux.

Le terrain s'élevait à l'endroit où étaient les gardes-françaises, jusqu'à celui où les Anglais se formaient.

Les officiers des gardes-françaises se dirent alors les uns aux autres : « Il faut aller prendre le canon des Anglais. » Ils y montèrent rapidement avec leurs grenadiers ; mais ils furent bien étonnés de trouver une armée devant eux : l'artillerie et la mousqueterie en couchèrent par terre près de soixante, et le reste fut obligé de revenir dans ses rangs.

Cependant les Anglais avançaient, et cette ligne d'infanterie,

composée des gardes-françaises et suisses, et de Courten, ayant encore sur leur droite Aubeterre et un bataillon du régiment du roi, s'approchait de l'ennemi : on était à cinquante pas de distance. Un régiment des gardes-anglaises, celui de Cambel et le royal-écossais étaient les premiers : M. de Cambel était leur lieutenant-général ; le comte d'Albermale, leur général major, et M. de Churchil, petit-fils naturel du grand duc de Marlborough, leur brigadier. Les officiers anglais saluèrent les Français en ôtant leurs chapeaux ; le comte de Chabanes, le duc de Biron, qui s'étaient avancés, et tous les officiers des gardes-françaises leur rendirent le salut. Mylord Charles Hai, capitaine aux gardes-anglaises, cria : « Messieurs des gardes-« françaises, tirez. »

Le comte de Hauteroche, alors lieutenant des grenadiers, et depuis capitaine, leur dit à voix haute : « Messieurs, nous ne « tirons jamais les premiers, tirez vous-mêmes. » Les Anglais firent un feu roulant, c'est-à-dire qu'ils tiraient par divisions ; de sorte que le front d'un bataillon, sur quatre hommes de hauteur ayant tiré, un autre bataillon faisait sa décharge, et ensuite un troisième, tandis que les premiers rechargeaient. La ligne d'infanterie française ne tira point ainsi : elle était seule sur quatre de hauteur, les rangs assez éloignés, et n'étant soutenue par aucune autre troupe d'infanterie. Dix-neuf officiers des gardes tombèrent blessés à cette seule charge. MM. de Clisson, de Langey, de Peyre, y perdirent la vie ; quatre-vingt-quinze soldats demeurèrent sur la place ; deux cent quatre-vingt-cinq y reçurent des blessures : onze officiers suisses tombèrent blessés, ainsi que deux cent neuf de leurs soldats, parmi lesquels soixante-quatre furent tués. Le colonel de Courten, son lieutenant-colonel, quatre officiers, soixante et quinze

soldats, tombèrent morts; quatorze officiers et deux cents soldats furent blessés dangereusement. Le premier rang ainsi emporté, les trois autres regardèrent derrière eux, et voyant la cavalerie à plus de trois cents toises, ils se dispersèrent. Le duc de Gramont, leur colonel et premier lieutenant-général, qui aurait pu les faire soutenir, était tué; M. de Luttaux, second lieutenant-général, n'arriva que dans leur déroute. Les Anglais avançaient à pas lents, comme faisant l'exercice : on voyait les majors appuyer leurs cannes sur les fusils des soldats pour les faire tirer bas et droit. Ils débordèrent Fontenoi et la redoute. Ce corps, qui auparavant était en trois divisions, se pressant par la nature du terrain, devint une colonne longue et épaisse, presque inébranlable par sa masse, et plus encore par son courage; elle s'avança vers le régiment d'Aubeterre. M. de Luttaux, premier lieutenant-général de l'armée, à la nouvelle de ce danger, accourt de Fontenoi, où il venait d'être blessé dangereusement : son aide-de-camp le suppliait de commencer par faire mettre le premier appareil à sa blessure : « Le service du roi, lui répondit M. de « Luttaux, m'est plus cher que ma vie. » Il s'avançait avec le duc de Biron à la tête du régiment d'Aubeterre, que conduisait son colonel de ce nom; Luttaux reçoit en arrivant deux coups mortels; le duc de Biron a un cheval tué sous lui : le régiment d'Aubeterre perd beaucoup de soldats et d'officiers. Le duc de Biron arrête alors, avec le régiment du roi qu'il commandait, la marche de la colonne par son flanc gauche : un bataillon des gardes-anglaises se détache, avance quelques pas à lui, fait une décharge très-meurtrière, et revient au petit pas se replacer à la tête de la colonne, qui avance toujours lentement sans jamais se déranger, repoussant tous les régi-

ments qui viennent l'un après l'autre se présenter devant elle.

Ce corps gagnait du terrain, toujours serré, toujours ferme. Le maréchal de Saxe, qui voyait de sang-froid combien l'affaire était périlleuse, fit dire au roi, par le marquis de Meuze, qu'il le conjurait de repasser le pont avec le dauphin ; qu'il ferait ce qu'il pourrait pour remédier au désordre. « Oh ! je suis bien « sûr qu'il fera ce qu'il faudra, répondit le roi ; mais je reste- « rai où je suis. »

Il y avait de l'étonnement et de la confusion dans l'armée, depuis le moment de la déroute des gardes-françaises et suisses : le maréchal de Saxe veut que la cavalerie fonde sur la colonne anglaise. Le comte d'Estrées y court ; mais les efforts de cette cavalerie étaient peu de chose contre une masse d'infanterie si réunie, si disciplinée et si intrépide, dont le feu toujours roulant et soutenu écartait nécessairement de petits corps séparés : on sait d'ailleurs que la cavalerie ne peut guère entamer seule une infanterie serrée. Le maréchal de Saxe était au milieu de ce feu : sa maladie ne lui laissait pas la force de porter une cuirasse ; il portait une espèce de bouclier de plusieurs doubles de taffetas piqué, qui reposait sur l'arçon de sa selle : il jeta son bouclier, et courut faire avancer la seconde ligne de cavalerie contre la colonne.

Tout l'état-major était en mouvement. M. de Vaudreuil, major général de l'armée, allait de la droite à la gauche. M. de Puységur, MM. de Saint-Sauveur, de Saint-George, de Mezière, aides maréchaux-des-logis, sont tous blessés. Le comte de Longaunai, aide-major général, est tué. Ce fut dans ces attaques que le chevalier d'Aché, lieutenant-général, eut le pied fracassé : il vint ensuite rendre compte au roi, et lui parla

longtemps sans donner le moindre signe des douleurs qu'il ressentait, jusqu'à ce qu'enfin il tomba évanoui.

Plus la colonne anglaise avançait, plus elle devenait profonde et en état de réparer les pertes continuelles que lui causaient tant d'attaques réitérées. Elle marchait toujours serrée au travers des morts et des blessés des deux partis, et paraissait former un seul corps d'environ quatorze mille hommes.

Un très-grand nombre de cavaliers furent poussés en désordre jusqu'à l'endroit où était le roi avec son fils : ces deux princes furent séparés par la foule des fuyards qui se précipitaient entre eux. Pendant ce désordre, les brigades des gardes du corps, qui étaient en réserve, s'avancèrent d'elles-mêmes aux ennemis ; les chevaliers de Suzi et de Sauméri y furent blessés à mort. Quatre escadrons de la gendarmerie arrivaient en ce moment de Douai ; et, malgré la fatigue d'une marche de sept lieues, ils coururent aux ennemis. Tous ces corps furent reçus comme les autres, avec cette même intrépidité et ce même feu roulant. Le jeune comte de Chevrier, guidon, fut tué ; c'était le jour même qu'il avait été reçu à sa troupe. Le chevalier de Monaco, fils du duc de Valentinois, y eut la jambe percée. M. du Guesclin reçut une blessure dangereuse. Les carabiniers donnèrent ; ils eurent six officiers renversés morts, et vingt et un de blessés.

Le maréchal de Saxe, dans le dernier épuisement, était toujours à cheval, se promenant au pas au milieu du feu. Il passa sous le front de la colonne anglaise pour voir tout de ses yeux, auprès du bois de Barri, vers la gauche : on y faisait les mêmes manœuvres qu'à la droite. On tâchait en vain d'ébranler cette colonne : les régiments se présentaient les uns après les autres ; et la masse anglaise, faisant face de tous côtés,

plaçant à propos son canon, et tirant toujours par division, nourrissait ce feu continu quand elle était attaquée, et après l'attaque, elle restait immobile et ne tirait plus. Quelques régiments d'infanterie vinrent encore affronter cette colonne par les ordres seuls de leurs commandants. Le maréchal de Saxe en vit un dont les rangs entiers tombaient, et qui ne se dérangeait pas : on lui dit que c'était le régiment des vaisseaux, que commandait M. de Guerchi. « Comment se peut-il faire, s'écria-t-il, que de telles troupes ne soient pas victorieuses? »

Hainault ne souffrait pas moins : il avait pour colonel le fils du prince de Craon, gouverneur de Toscane. Le père servait le grand duc; les enfants servaient le roi de France. Ce jeune homme, d'une très-grande espérance, fut tué à la tête de sa troupe; son lieutenant-colonel blessé à mort auprès de lui. Le régiment de Normandie s'avança; il eut autant d'officiers et de soldats hors de combat que celui de Hainault : il était mené par son lieutenant-colonel, M. de Solenci, dont le roi loua la bravoure sur le champ de bataille, et qu'il récompensa ensuite en le faisant brigadier. Des bataillons irlandais coururent au flanc de cette colonne; le colonel Dillon tombe mort : ainsi aucun corps, aucune attaque n'avaient pu entamer la colonne, parce que rien ne s'était fait de concert et à la fois.

Le maréchal de Saxe repasse par le front de la colonne qui s'était déjà avançée plus de trois cents pas au-delà de la redoute d'Eu et de Fontenoi. Il va voir si Fontenoi tenait encore : on n'y avait plus de boulets; on ne répondait à ceux des ennemis qu'avec de la poudre.

M. du Brocard, lieutenant-général d'artillerie, et plusieurs officiers d'artillerie étaient tués. Le maréchal pria alors le duc d'Harcourt, qu'il rencontra, d'aller conjurer le roi de s'éloi-

gner, et il envoya ordre au comte de la Mark, qui gardait Antoin, d'en sortir avec le régiment de Piémont : la bataille parut perdue sans ressource. On ramenait de tous côtés les canons de campagne ; on était près de faire partir celui de Fontenoi, quoique des boulets fussent arrivés. L'intention du maréchal de Saxe était de faire, si l'on pouvait, un dernier effort mieux dirigé et plus plein contre la colonne anglaise. Cette masse d'infanterie avait été endommagée, quoique sa profondeur parut toujours égale ; elle-même était étonnée de se trouver au milieu des Français, sans avoir de cavalerie ; la colonne était immobile, et semblait ne recevoir plus d'ordre ; mais elle gardait une contenance fière, et paraissait être maîtresse du champ de bataille. Si les Hollandais avaient passé entre les redoutes qui étaient vers Fontenoi et Antoin, s'ils étaient venus donner la main aux Anglais, il n'y avait plus de ressource, plus de retraite même, ni pour l'armée française, ni probablement pour le roi et son fils : le succès d'une dernière attaque était incertain. Le maréchal de Saxe, qui voyait la victoire ou l'entière défaite dépendre de cette dernière attaque, songeait à préparer une retraite sûre : il envoya un second ordre au comte de la Mark d'évacuer Antoin, et de venir vers le pont de Calonne, pour favoriser cette retraite en cas d'un dernier malheur : il fait signifier un troisième ordre au comte depuis duc de Lorges, en le rendant responsable de l'exécution ; le comte de Lorges obéit à regret. On désespérait alors du succès de la journée.

Un conseil assez tumultueux se tenait auprès du roi ; on le pressait de la part du général et au nom de la France de ne pas s'exposer davantage. Le duc de Richelieu, lieutenant-général, et qui servait en qualité d'aide-de-camp du roi, arriva en ce

moment : il venait de reconnaître la colonne près de Fontenoi. Ayant ainsi couru de tous côtés sans être blessé, il se présente hors d'haleine, l'épée à la main, et couvert de poussière. « Quelle nouvelle apportez-vous ? lui dit le maréchal de Noail-« les ; quel est votre avis ? — Ma nouvelle, dit le duc de Ri-« chelieu, est que la bataille est gagnée si on le veut ; et mon « avis est qu'on fasse avancer dans l'instant quatre canons « contre le front de la colonne ; pendant que cette artillerie « l'ébranlera, la maison du roi et les autres troupes l'entou-« reront ; il faut tomber sur elle comme des fourrageurs. » Le roi se rendit le premier à cette idée.

Vingt personnes se détachent. Le duc de Péquigny, appelé depuis le duc de Chaulnes, va faire pointer ces quatre pièces ; on les place vis-à-vis la colonne anglaise. Le duc de Richelieu court à bride abattue au nom du roi faire marcher sa maison ; il annonce cette nouvelle à M. de Montesson qui la commandait : le prince de Soubise rassemble ses gendarmes, le duc de Chaulnes ses chevau-légers, tout se forme et marche ; quatre escadrons de la gendarmerie avancent à la droite de la maison du roi ; les grenadiers à cheval sont à la tête, sous M. de Grille, leur capitaine ; les mousquetaires, commandés par M. de Jumilhac, se précipitent.

Dans ce même moment important le comte d'Eu et le duc de Biron, à la droite, voyaient avec douleur les troupes d'Antoin quitter leur poste, selon l'ordre positif du maréchal de Saxe. « Je prends sur moi la désobéissance, leur dit le duc de « Biron ; je suis sûr que le roi l'approuvera dans un instant « où tout va changer de face ; je réponds que M. le maré-« chal de Saxe le trouvera bon. » Le maréchal, qui arrivait dans cet endroit, informé de la résolution du roi et de la

bonne volonté des troupes, n'eut pas de peine à se rendre : il changea de sentiment lorsqu'il en fallait changer, et fit rentrer le régiment de Piémont dans Antoin; il se porta rapidement, malgré sa faiblesse, de la droite à la gauche vers la brigade des Irlandais, recommandant à toutes les troupes qu'il rencontrait en chemin de ne plus faire de fausses charges, et d'agir de concert.

Le duc de Biron, le comte d'Estrées, le marquis de Croissi, le comte de Lovendhal, lieutenants-généraux, dirigent cette attaque nouvelle. Cinq escadrons de Penthièvre suivent M. de Croissi et ses enfants. Les régiments de Chambrillant, de Brancas, de Brionne, Aubeterre, Courten, accourent guidés par leurs colonels; le régiment de Normandie, les carabiniers entrent dans les premiers rangs de la colonne, et vengent leurs camarades tués dans leur première charge : les Irlandais les secondent. La colonne était attaquée à la fois de front et par les deux flancs.

En sept ou huit minutes tout ce corps formidable est ouvert de tous côtés; le général Posomby, le frère du comte d'Albermale, cinq capitaines aux gardes, un nombre prodigieux d'officiers, étaient renversés morts. Les Anglais se rallièrent, mais ils cédèrent; ils quittèrent le champ de bataille sans tumulte, sans confusion, et furent vaincus avec honneur.

Le roi de France allait de régiment en régiment, les cris de *victoire* et de *vive le roi*, les chapeaux en l'air, les étendarts et les drapeaux percés de balles, les félicitations réciproques des officiers qui s'embrassaient, formaient un spectacle dont tout le monde jouissait avec une joie tumultueuse. Le roi était tranquille, témoignant sa satisfaction et sa reconnaissance à

tous les commandants des corps : il ordonna qu'on eût soin des blessés, et qu'on traitât les ennemis comme ses propres sujets.

Le maréchal de Saxe, au milieu de ce triomphe, se fit porter vers le roi; il retrouva un reste de force pour embrasser ses genoux, et pour lui dire ces propres paroles : « Sire, j'ai « assez vécu; je ne souhaitais de vivre aujourd'hui que pour « voir votre majesté victorieuse. Vous voyez, ajouta-t-il en-« suite, à quoi tiennent les batailles. » Le roi le releva et l'embrassa.

Il dit au duc de Richelieu : « Je n'oublierai jamais le ser-« vice important que vous m'avez rendu. » Il parla de même au duc de Biron. Le maréchal de Saxe dit au roi : « Sire, il « faut que je me reproche une faute : j'aurais dû mettre une « redoute de plus entre le bois de Barri et Fontenoi; mais je « n'ai pas cru qu'il y eût des généraux assez hardis pour ha-« sarder de passer en cet endroit. »

Les alliés avaient perdu neuf mille hommes, parmi lesquels il y avait environ deux mille prisonniers : ils n'en firent presque aucun sur les Français.

Par le compte exactement rendu au major-général de l'infanterie française, il ne se trouva que seize cent quatre-vingt-un soldats ou sergents d'infanterie tués sur la place, et trois mille deux cent quatre-vingt-deux blessés. Parmi les officiers, cinquante-trois seulement étaient morts sur le champ de bataille; trois cent vingt-trois étaient en danger de mort par leurs blessures. La cavalerie perdit environ dix-huit cents hommes.

Jamais, depuis qu'on fait la guerre, on n'avait pourvu avec plus de soin à soulager les maux attachés à ce fléau : il y avait

des hôpitaux préparés dans toutes les villes voisines, et surtout à Lille : les églises même étaient employées à cet usage digne d'elles : non-seulement aucun secours, mais encore aucune commodité ne manqua ni aux Français ni à leurs prisonniers blessés ; le zèle même des citoyens alla trop loin : on ne cessait d'apporter de tous côtés aux malades des aliments délicats, et les médecins des hôpitaux furent obligés de mettre un frein à ces excès dangereux de bonne volonté. Enfin les hôpitaux étaient si bien servis que presque tous les officiers aimaient mieux y être traités que chez des particuliers ; et c'est ce qu'on n'avait point encore vu.

On est entré dans les détails sur cette seule bataille de Fontenoi ; son importance, le danger du roi et du dauphin, l'exigeaient. Cette action décida du sort de la guerre, prépara la conquête des Pays-Bas, et servit de contre-poids à tous les événements malheureux. Ce qui rend encore cette bataille à jamais mémorable, c'est qu'elle fut gagnée lorsque le général, affaibli et presque expirant, ne pouvait plus agir. Le maréchal de Saxe avait fait la disposition, et les officiers français remportèrent la victoire.

CHAPITRE XXX.

Suite de la journée de Fontenoi.

Ce qui est aussi remarquable que cette victoire, c'est que le premier soin du roi de France fut de faire écrire le jour même à l'abbé de la Ville, son ministre à La Haye, qu'il ne demandait pour prix de ses conquêtes que la pacification de l'Europe, et qu'il était prêt à envoyer des plénipotentiaires à un congrès. Les Etats-Généraux surpris ne crurent pas l'offre

sincère : ce qui dut surprendre davantage, c'est que cette offre fut éludée par la reine de Hongrie et par les Anglais. Cette reine, qui faisait à la fois la guerre en Silésie contre le roi de Prusse, en Italie contre les Français, les Espagnols et les Napolitains, vers le Mein contre l'armée française, semblait devoir demander elle-même une paix dont elle avait besoin ; mais la cour d'Angleterre, qui dirigeait tout, ne voulait point cette paix. La vengeance et les préjugés mènent les cours comme les particuliers.

Cependant le roi envoya un aide-major de l'armée, nommé M. de La Tour, officier très éclairé, porter au roi de Prusse la nouvelle de la victoire. Cet officier rencontra le roi de Prusse au fond de la basse Silésie, du côté de Ratibor, dans une gorge de montagne près d'un village nommé Fridberg : c'est là qu'il vit ce monarque remporter une victoire signalée contre les Autrichiens. Il manda à son allié le roi de France : « J'ai acquitté à Fridberg la lettre de change que vous avez tirée « sur moi à Fontenoi. »

Le roi de France, de son côté, avait tous les avantages que la bataille de Fontenoi devait donner : déjà la ville et la citadelle de Tournai s'étaient rendues peu de jours après la bataille ; le maréchal de Saxe avait secrètement concerté avec le roi la prise de Gand, capitale de la Flandre autrichienne, ville plus grande que peuplée, mais riche et florissante par les débris de son ancienne splendeur.

Une des opérations de campagne qui firent le plus d'honneur au marquis de Louvois dans la guerre de 1689, avait été le siége de Gand : il s'était déterminé à ce siége parce que c'était le magasin des ennemis : Louis XV avait précisément la même raison pour s'en rendre maître. On fit selon l'usage tous

les mouvements qui devaient tromper l'armée ennemie retirée vers Bruxelles : on prit tellement ses mesures que le marquis du Chaila d'un côté, le comte de Lovendhal de l'autre, devaient se trouver devant Gand à la même heure. La garnison n'était alors que de six cents hommes : les habitants étaient ennemis de la France, quoique de tout temps peu contents de la domination autrichienne, mais très-différents de ce qu'ils étaient autrefois quand eux-mêmes ils composaient une armée. Ces deux marches secrètes se faisaient selon les ordres du général, lorsque cette entreprise fut près d'échouer par un de ces événements si communs à la guerre.

Les Anglais, quoique vaincus à Fontenoi, n'avaient été ni dispersés ni découragés : ils virent, des environs de Bruxelles où ils étaient postés, le péril évident dont Gand était menacé, ils firent marcher enfin un corps de six mille hommes pour défendre cette ville. Ce corps s'avançait à Gand sur la chaussée d'Alost, précisément dans le temps que M. du Chaila était environ à une lieue de lui, sur la même chaussée, marchant avec trois brigades de cavalerie, deux d'infanterie, composées de Normandie, Crillon et Laval, vingt pièces de canon et des pontons : l'artillerie était déjà en avant, et au-delà de cette artillerie était M. de Grassin avec une partie de sa troupe légère qu'il avait levée. Il était nuit, et tout était tranquille, quand les six mille Anglais arrivent et attaquent les Grassins, qui n'ont que le temps de se jeter dans une ferme près de l'abbaye de la Melle, dont cette journée a pris le nom. Les Anglais apprennent que les Français sont sur la chaussée, loin de leur artillerie qui est en avant, gardée seulement par cinquante hommes ; ils y courent et s'en emparent. Tout était perdu. Le marquis de Crillon, qui était déjà arrivé à trois cents pas, voit

les Anglais maitres du canon qu'ils tournaient contre lui, et qui allaient y mettre le feu : il prend sa résolution dans l'instant sans se troubler; il ne perd pas un moment; il court avec son régiment aux ennemis par un côté, le jeune marquis de Laval s'avance avec un autre bataillon; on reprend le canon; on fait ferme. Tandis que les marquis de Crillon et de Laval arrêtaient ainsi les Anglais, une seule compagnie de Normandie, qui s'était trouvée près de l'abbaye, se défendait contre eux.

Deux bataillons de Normandie arrivent en hâte; le jeune comte de Périgord les commandait : il était fils du marquis de Talleirand, d'une maison qui a été souveraine, mort malheureusement devant Tournai, et venait d'obtenir à dix-sept ans ce régiment de Normandie qu'avait eu son père. Il s'avança le premier à la tête d'une compagnie de grenadiers : le bataillon anglais attaqué par lui jette bas les armes.

MM. du Chaila et de Souvré paraissent bientôt avec la cavalerie sur cette chaussée. Les Anglais sont arrêtés de tous côtés; ils se défendirent encore : le marquis de Graville y fut blessé; mais enfin ils furent mis dans une entière déroute.

M. Blondel d'Azincour, capitaine de Normandie, avec quarante hommes seulement, fait prisonnier le lieutenant-colonel du régiment de Rich, huit capitaines, deux cent quatre-vingt soldats, qui jetèrent les armes et qui se rendirent à lui. Rien ne fut égal à leur surprise quand ils virent qu'ils s'étaient rendus à quarante Français. M. d'Azincour conduisit ses prisonniers à M. de Graville, tenant la pointe de son épée sur la poitrine du lieutenant-colonel anglais, et le menaçant de le tuer si ses gens faisaient la moindre résistance.

Un autre capitaine de Normandie, nommé M. de Montalem-

bert, prend cent-cinquante Anglais avec cinquante soldats de son régiment. M. de Saint-Sauveur, capitaine au régiment du roi, avec un pareil nombre, mit en fuite, sur la fin de l'action, trois escadrons ennemis. Enfin le succès étrange de ce combat est peut-être ce qui fit le plus d'honneur aux Français dans cette campagne, et qui mit le plus de consternation chez leurs ennemis.

Ce qui caractèrise encore cette journée, c'est que tout y fut fait par la présence d'esprit et par la valeur des officiers français, ainsi que la bataille de Fontenoi fut gagnée.

On arriva devant Gand au moment désigné par le maréchal de Saxe : on entre dans la ville les armes à la main sans la piller ; on fait prisonnière la garnison de la citadelle.

Un des grands avantages de la prise de cette ville fut un magasin immense de provisions de guerre et de bouche, de fourrages, d'armes, d'habits, que les alliés avaient en dépôt dans Gand. C'était un faible dédommagement des frais de la guerre, presque aussi malheureuse ailleurs qu'elle était glorieuse sous les yeux du roi.

Tandis qu'on prenait la citadelle de Gand on investissait Oudenarde, et le même jour que M. de Lovendhal ouvrait la tranchée devant Oudenarde, le marquis de Souvré prenait Bruges. Oudenarde se rendit après trois jours de tranchée.

A peine le roi de France était-il maître d'une ville qu'il en faisait assiéger deux à la fois. Le duc d'Harcourt prenait Dendermonde en deux jours de tranchée ouverte, malgré le jeu des écluses et au milieu des inondations ; et le comte de Lovendhal faisait le siége d'Ostende.

Le siége d'Ostende était réputé le plus difficile ; on se souvenait qu'elle avait tenu trois ans et trois mois au commen-

cement du siècle passé. Par la comparaison du plan des fortifications de cette place avec celles qu'elle avait quand elle fut prise par Spinola, il paraît que c'était Spinola qui devait la prendre en quinze jours, et que c'était M. de Lovendhal qui devait s'y arrêter trois années. Elle était bien mieux fortifiée; M. de Chanclos, lieutenant-général des armées d'Autriche, la défendait avec une garnison de quatre mille hommes, dont la moitié était composée d'Anglais; mais la terreur et le découragement étaient au point que le gouverneur capitula dès que le marquis d'Hérouville, homme digne d'être à la tête des ingénieurs, et citoyen aussi utile que bon officier, eut pris le chemin couvert du côté des dunes.

Une flotte d'Angleterre qui avait apporté du secours à la ville, et qui canonnait les assiégeants, ne vint là que pour être témoin de la prise. Cette perte consterna le gouvernement d'Angleterre et celui des Provinces-Unies. Il ne resta plus que Nieuport à prendre pour être maître de tout le comté de la Flandre proprement dite, et le roi en ordonna le siége.

Dans ces conjonctures le ministère de Londres fit réflexion qu'on avait en France plus de prisonniers anglais qu'il n'y avait de prisonniers français en Angleterre. La détention du maréchal de Belle-Isle et de son frère avait suspendu tout cartel. On avait pris les deux généraux contre le droit des gens, on les renvoya sans rançon; il n'y avait pas moyen en effet d'exiger une rançon d'eux, après les avoir déclarés prisonniers d'état, et il était de l'intérêt de l'Angleterre de rétablir le cartel.

Cependant le roi partit pour Paris, où il arriva le 7 septembre 1745. On ne pouvait ajouter à la réception qu'on lui avait faite l'année précédente: ce furent les mêmes fêtes; mais on

avait de plus à célébrer la victoire de Fontenoi, celle de Melle, et la conquête du comté de Flandre.

CHAPITRE XXXI.

Affaires d'Allemagne. — François de Lorraine, grand-duc de Toscane, élu empereur. — Armées autrichiennes et saxonnes battues par Frédéric III, roi de Prusse. — Prise de Dresde.

Les prospérités de Louis XV s'accrurent toujours dans les Pays-Bas; la supériorité de ses armées, la facilité du service en tout genre, la dispersion et le découragement des alliés, leur peu de concert, et surtout la capacité du maréchal de Saxe, qui, ayant recouvré sa santé, agissait avec plus d'activité que jamais, tout cela formait une suite non interrompue de succès qui n'a point d'exemple que les conquêtes de Louis XIV. Tout était favorable en Italie pour don Philippe. Une révolution étonnante en Angleterre menaçait déjà le trône du roi George II; mais la reine de Hongrie jouissait d'une autre gloire et d'un autre avantage qui ne coûtait point de sang, et qui remplit la première et la plus chère de ses vues. Elle n'avait jamais perdu l'espérance du trône impérial pour son mari, du vivant même de Charles VII; et après la mort de cet empereur elle s'en crut assurée, malgré le roi de Prusse qui lui faisait la guerre, malgré l'électeur palatin qui lui refusait sa voix, et malgré une armée française qui n'était pas loin de Francfort, et qui pouvait empêcher l'élection. C'était cette même armée commandée d'abord par le maréchal de Maillebois, et qui passa, au commencement de mai 1745, sous les ordres du prince de Conti; mais on en avait tiré vingt mille hommes pour l'armée de Fontenoi. Le prince ne put em-

pêcher la jonction de toutes les troupes que la reine de Hongrie avait dans cette partie de l'Allemagne, et qui vinrent couvrir Francfort, où l'élection se fit comme en pleine paix.

Ainsi la France manqua le grand objet de la guerre, qui était d'ôter le trône impérial à la maison d'Autriche. L'élection se fit le 13 septembre 1755. Le roi de Prusse en fit protester la nullité par ses ambassadeurs; l'électeur palatin, dont l'armée autrichienne avait ravagé les terres, protesta de même; les ambassadeurs électoraux de ces deux princes se retirèrent de Francfort; mais l'élection ne fut pas moins faite dans les formes; car il est dit dans la bulle d'or, « que si des électeurs « ou leurs ambassadeurs se retirent du lieu de l'élection avant « que le roi des Romains, futur empereur, soit élu, ils se- « ront privés cette fois de leur droit de suffrage, comme étant « censés l'avoir abandonné. »

La reine de Hongrie, désormais impératrice, vint à Francfort jouir de son triomphe et du couronnement de son époux. Elle vit du haut de son balcon la cérémonie de l'entrée; elle fut la première à crier *vivat*, et tout le peuple lui répondit par des acclamations de joie et de tendresse; ce fut le plus beau jour de sa vie. Elle alla voir ensuite son armée rangée en bataille auprès de Heidelberg, au nombre de soixante mille hommes; l'empereur son époux la reçut l'épée à la main à la tête de l'armée; elle passa entre les lignes, saluant tout le monde, dîna sous une tente, et fit distribuer un florin à chaque soldat.

C'était la destinée de cette princesse et des affaires qui troublaient son règne, que les événements heureux fussent balancés de tous les côtés par des disgrâces. L'empereur Charles VII avait perdu la Bavière pendant qu'on le couronnait empereur,

et la reine de Hongrie perdait une bataille pendant qu'elle préparait le couronnement de son époux François I[er]; le roi de Prusse était encore vainqueur près de la source de l'Elbe à Sore.

Il y a des temps où une nation conserve constamment sa supériorité; ce qu'on avait vu dans les Suédois sous Charles XII, dans les Anglais sous le duc de Marlborough; c'est ce qu'on voyait dans les Français en Flandre sous Louis XV et sous le maréchal de Saxe, et dans les Prussiens sous Frédéric III. L'impératrice perdait donc la Flandre, et avait beaucoup à craindre du roi de Prusse en Allemagne, pendant qu'elle faisait monter son mari sur le trône de son père.

Dans ce temps-là même, lorsque le roi de France, vainqueur dans les Pays-Bas et dans l'Italie, proposait toujours la paix, le roi de Prusse, victorieux de son côté, demandait aussi à l'impératrice de Russie, Elisabeth, sa médiation. On n'avait point encore vu de vainqueurs faire tant d'avances, et on pourrait s'en étonner; mais aujourd'hui il est dangereux d'être trop conquérant. Toutes les puissances de l'Europe prennent les armes tôt ou tard, quand il y en a une qui remue; on ne voit que ligues et contre-ligues soutenues de nombreuses armées. C'est beaucoup de pouvoir garder par la conjoncture des temps une province acquise.

Au milieu de ces grands embarras on reçut l'offre inouïe d'une médiation à laquelle on ne s'attendait pas; c'était celle du grand-seigneur. Son premier visir écrivit à toutes les cours chrétiennes qui étaient en guerre, les exhortant à faire cesser l'effusion du sang humain, et leur offrant la médiation de son maître. Une telle offre n'eut aucune suite; mais elle devait servir au moins à faire rentrer en elles-mêmes tant de puissances

chrétiennes qui, ayant commencé la guerre par intérêt, la continuaient par obstination, et ne la finirent que par nécessité. Au reste cette médiation du sultan des Turcs était le prix de la paix que le roi de France avait ménagée entre l'empereur d'Allemagne Charles VI, et la Porte ottomane, en 1739.

Le roi de Prusse s'y prit autrement pour avoir la paix et pour garder la Silésie. Ses troupes battent complètement les Autrichiens et les Saxons aux portes de Dresde; ce fut le vieux prince d'Anhalt qui remporta cette victoire décisive. Il avait fait la guerre cinquante ans; il était entré le premier dans les lignes des Français au siége de Turin, en 1707; on le regardait comme le premier officier de l'Europe pour conduire l'infanterie. Cette grande journée fut la dernière qui mit le comble à sa gloire militaire, la seule qu'il eût jamais connue; il ne savait que combattre.

Le roi de Prusse, habile en plus d'un genre, enferma de tous côtés la ville de Dresde; il y entre suivi de dix bataillons et de dix escadrons, désarme trois régiments de milice qui composaient la garnison; se rend au palais, où il va voir les deux princes et les trois princesses, enfants du roi de Pologne, qui y étaient demeurés; il les embrassa; il eut pour eux les attentions qu'on devait attendre de l'homme le plus poli de son siècle; il fit ouvrir toutes les boutiques qu'on avait fermées, donna à dîner à tous les ministres étrangers, fit jouer un opéra italien : on ne s'aperçut pas que la ville était au pouvoir du vainqueur, et la prise de Dresde ne fut signalée que par les fêtes qu'il y donna.

Ce qu'il y eut de plus étrange, c'est qu'étant entré dans Dresde le 18, il y fit la paix le 25 avec l'Autriche et la Saxe, et laissa tout le fardeau au roi de France

Marie-Thérèse renonça encore malgré elle à la Silésie par cette seconde paix; et Frédéric ne lui fit d'autre avantage que de reconnaître François Ier empereur. L'électeur palatin, comme partie contractante dans le traité, le reconnut de même; et il n'en coûta au roi de Pologne, électeur de Saxe, qu'un million d'écus d'Allemagne, qu'il fallut donner au vainqueur avec les intérêts jusqu'au jour du paiement.

Le roi de Prusse retourna dans Berlin jouir paisiblement du fruit de sa victoire; il fut reçu sous des arcs de triomphe; le peuple jetait sur ses pas des branches de sapin, faute de mieux, en criant : « Vive Frédéric-le-Grand! » Ce prince, heureux dans ses guerres et dans ses traités, ne s'appliqua plus qu'à faire fleurir les lois et les arts dans ses états, et il passa tout d'un coup du tumulte de la guerre à une vie retirée et philosophique; il s'adonna à la poésie, à l'éloquence, à l'histoire : tout cela était également dans son caractère; c'est en quoi il était beaucoup plus singulier que Charles XII. Il ne le regardait pas comme un grand homme, parce que Charles n'était qu'un héros. On n'est entré ici dans aucun détail des victoires du roi de Prusse, il les a écrites lui-même : c'était à César à faire ses commentaires.

Le roi de France, privé une seconde fois de cet important secours, n'en continua pas moins ses conquêtes. L'objet de la guerre était alors, du côté de la maison de France, de forcer la reine de Hongrie, par ses pertes en Flandre, à céder ce qu'elle disputait én Italie, et de contraindre les Etats-Généraux à rentrer au moins dans l'indifférence dont ils étaient sortis.

L'objet de la reine de Hongrie était de se dédommager sur la France de ce que le roi de Prusse lui avait ravi. Ce projet,

reconnu depuis impraticable par la cour d'Angleterre, était alors approuvé et embrassé par elle; car il y a des temps où tout le monde s'aveugle. L'empire donné à François I[er] fit espérer que les Cercles se détermineraient à prendre les armes contre la France; et il n'est rien que la cour de Vienne ne fît pour les y engager.

L'empire resta neutre constamment, comme toute l'Italie l'avait été dans le commencement de ce chaos de guerre, mais les cœurs des Allemands étaient tous à Marie-Thérèse.

CHAPITRE XXXII.

Suite de la conquête des Pays-Bas autrichiens. — Bataille de Liége ou de Rocroux.

Le roi de France étant parti pour Paris, après la prise d'Ostende, apprit en chemin que Nieuport s'était rendu, et que la garnison était prisonnière de guerre. Bientôt après, le comte de Clermont-Gallerande avait pris la ville d'Ath. Le maréchal de Saxe investit Bruxelles au commencement de l'hiver. Cette ville est, comme on le sait, la capitale du Brabant et le séjour des gouverneurs des Pays-Bas autrichiens. Le comte de Kaunitz, alors premier ministre, commandant à la place du prince Charles, gouverneur-général du pays, était dans la ville; le comte de Lannoy, lieutenant-général des armées, en était le gouverneur particulier; le général Vander-Duint, de la part des Hollandais, y commandait dix-huit bataillons et sept escadrons: il n'y avait de troupes autrichiennes que cent cinquante dragons et autant de hussards. L'impératrice-reine s'était reposée sur les Hollandais et sur les Anglais du soin de défendre son pays, et ils portaient toujours en Flandre tout le poids de cette guerre. Le feld-maréchal Los-Rios; deux

princes de Ligne, l'un général d'infanterie, l'autre de cavalerie; le général Chanclos, qui avait rendu Ostende, cinq lieutenants-généraux autrichiens, avec une foule de nobles, se trouvaient dans cette ville assiégée, où la reine de Hongrie avait en effet beaucoup plus d'officiers que de soldats.

Les débris de l'armée ennemie étaient vers Malines sous le prince de Valdeck, et ne pouvaient s'opposer au siége. Le maréchal de Saxe avait fait subitement marcher son armée sur quatre colonnes par quatre chemins différents. On ne perdit à ce siége d'homme distingué que le chevalier d'Aubeterre, colonel du régiment des vaisseaux. La garnison, avec tous les officiers-généraux, fut faite prisonnière. On pouvait prendre le premier ministre, et on en avait plus de droit que les Hanovriens n'en avaient eu de saisir le maréchal de Belle-Isle: on pouvait prendre aussi le président des Etats-Généraux; mais non-seulement on laissa en pleine liberté le comte de Kaunitz et le ministre hollandais, on eut encore un soin particulier de leurs effets et de leur suite; on leur fournit des escortes; on renvoya au prince Charles les domestiques et les équipages qu'il avait dans la ville; on fit déposer dans les magasins toutes les armes des soldats, pour être rendues lorsqu'ils pourraient être échangés.

Le roi, qui avait tant d'avantages sur les Hollandais, et qui tenait alors plus de trente mille hommes de leurs troupes prisonniers de guerre, ménageait toujours cette république. Les Etats-Généraux se trouvaient dans une grande perplexité; l'orage approchait d'eux; ils sentaient leur faiblesse. La magistrature désirait la paix; mais le parti anglais, qui prenait déjà toutes ses mesures pour donner un stathouder à la nation, et qui était secondé du peuple, criait toujours qu'il

fallait la guerre. Les états, ainsi divisés, se conduisaient sans principes, et leur conduite annonçait leur trouble.

Cet esprit de trouble et de division redoubla dans les Provinces-Unies, quand on y apprit qu'à l'ouverture de la campagne le roi marchait en personne à Anvers, ayant à ses ordres cent vingt bataillons et cent quatre-vingt-dix escadrons. Autrefois, quand la république de Hollande s'établit par les armes, elle détruisit toute la grandeur d'Anvers, la ville la plus commerçante de l'Europe; elle lui interdit la navigation de l'Escaut, et depuis elle continua d'aggraver sa chute, surtout depuis que les Etats-Généraux étaient devenus alliés de la maison d'Autriche. Ni l'empereur Léopold, ni Charles VI, ni sa fille, l'impératrice-reine, n'eurent jamais sur l'Escaut d'autres vaisseaux qu'une patache pour les droits d'entrée et de sortie. Mais quoique les Etats-Généraux eussent humilié Anvers à ce point, et que les commerçants de cette ville en gémissent, la Hollande la regardait comme un des remparts de son pays; ce rempart fut bientôt emporté.

Le prince de Conti eut sous ses ordres un corps d'armée séparé avec lequel il investit Mons, la capitale du Hainaut autrichien; douze bataillons qui la défendaient augmentèrent le nombre des prisonniers de guerre; la moitié de cette garnison était hollandaise. Jamais l'Autriche ne perdit tant de places, et la Hollande tant de soldats. Saint-Guillain eut le même sort; Charleroi suivit de près: on prend d'assaut la ville basse après deux jours seulement de tranchée ouverte. Le marquis, depuis maréchal de la Fare, entra dans Charleroi aux mêmes conditions qu'on avait prises toutes les villes qui avaient voulu résister, c'est-à-dire que la garnison fut prisonnière. Le grand projet était d'aller à Mastricht, d'où l'on

domine aisément dans les Provinces-Unies ; mais, pour ne laisser rien derrière soi, il fallait assiéger la ville importante de Namur. Le prince Charles, qui commandait alors l'armée, fit en vain ce qu'il put pour prévenir ce siége. Au confluent de la Sambre et de la Meuse est située Namur, dont la citadelle s'élève sur un roc escarpé ; et douze autres forts bâtis sur la cime des rochers voisins semblent rendre Namur inaccessible aux attaques. Le prince de Gavres en était gouverneur pour l'impératrice-reine ; mais les Hollandais, qui gardaient la ville, ne lui rendaient ni obéissance ni honneurs. Les environs de cette ville sont célèbres par les campements et par les marches du maréchal de Luxembourg, du maréchal de Boufflers, et du roi Guillaume, et ne le sont pas moins par les manœuvres du maréchal de Saxe : il força le prince Charles à s'éloigner, et à le laisser assiéger Namur en liberté.

Le prince de Clermont fut chargé du siége de Namur : c'était en effet douze places qu'il fallait prendre. On attaqua plusieurs forts à la fois, ils furent tous emportés. M. de Brulart, aide-major-général, plaçant les travailleurs après les grenadiers dans un ouvrage qu'on avait pris, leur promit double paie s'ils avançaient le travail ; ils en firent plus qu'on ne leur en demandait, et refusèrent la double paie.

Comment passer sous silence le fort Ballart, pris en plein jour par quatre officiers seulement, M. de Launai, aide-major ; M. d'Amère, capitaine dans Champagne, M. le chevalier de Fautras, alors officier d'artillerie, et M. de Clamouze, jeune portugais du même régiment, qui, sautant seul dans les retranchements, fit mettre bas les armes à toute la garnison ?

La tranchée avait été ouverte le 10 septembre devant Na-

mur, et la ville capitula le 19. La garnison fut obligée de se retirer dans la citadelle et dans quelques autres châteaux, par la capitulation; et, au bout de seize jours, elle en fit une nouvelle, par laquelle elle fut toute prisonnière de guerre: elle consistait en douze bataillons, dont dix étaient hollandais.

Après la prise de Namur, il restait à dissiper ou à battre l'armée des alliés : elle campait alors en-deçà de la Meuse, ayant Mastricht à sa droite et Liége à sa gauche. On s'observa, on escarmoucha quelques jours; le Jar séparait les deux armées. Le maréchal de Saxe avait dessein de livrer la bataille; il marcha aux ennemis, le 11 octobre, à la pointe du jour, sur dix colonnes. On voyait du faubourg de Liége, comme d'un amphithéâtre, les deux armées: celle des Français de cent vingt mille combattants, les alliés de quatre-vingt mille. Les ennemis s'étendaient le long de la Meuse, de Liége à Viset, derrière cinq villages retranchés. On attaque aujourd'hui une armée comme une place, avec du canon. Les alliés avaient à craindre qu'après avoir été forcés dans ces villages, ils ne pussent passer la rivière. Ils risquaient d'être entièrement détruits, et le maréchal de Saxe l'espérait.

Le seul officier-général que la France perdit en cette journée fut le marquis de Fénélon, neveu de l'immortel archevêque de Cambrai. Il avait été élevé par lui, et en avait toute la vertu, avec un caractère tout différent; vingt années employées dans l'ambassade de Hollande n'avaient point éteint un feu et un emportement de valeur qui lui coûta la vie. Blessé au pied depuis quarante ans, et pouvant à peine marcher, il alla sur les retranchements à cheval; il cherchait la mort, et il la trouva. Son extrême dévotion augmentait encore

son intrépidité ; il pensait que l'action la plus agréable à Dieu était de mourir pour son roi. Il faut avouer qu'une armée composée d'hommes qui penseraient ainsi serait invincible. Les Français eurent peu de personnes de marque blessées dans cette journée. Le fils du comte de Ségur eut la poitrine traversée d'une balle qu'on lui arracha par l'épine du dos ; et il échappa à une opération plus cruelle que la blessure même. Le marquis de Lugeac reçut un coup de feu qui lui fracassa la mâchoire, entama la langue, lui perça les deux joues. Le marquis de Laval, qui s'était distingué à Melle, le prince de Monaco, le marquis de Vaubecour, le comte de Balleroi, furent blessés dangereusement.

Cette bataille ne fut que du sang inutilement répandu, et une calamité de plus pour tous les partis. Aucun ne gagna ni ne perdit de terrain : chacun prit ses quartiers ; l'armée battue avança même jusqu'à Tongres ; l'armée victorieuse s'étendit de Louvain dans ses conquêtes, et alla jouir du repos auquel la saison d'ordinaire force les hommes dans ces pays, en attendant que le printemps ramène les cruautés et les malheurs que l'hiver a suspendus.

CHAPITRE XXXIII.

Succès de l'infant don Philippe et du maréchal de Maillebois, suivis des plus grands désastres.

Il n'en était pas ainsi dans l'Italie et vers les Alpes ; il s'y passa alors une scène extraordinaire. Les plus tristes revers avaient succédé aux prospérités les plus rapides : la maison de France perdait en Italie plus qu'elle ne gagnait en Flandre ; et les pertes semblaient même plus irréparables que les suc-

cès de Flandre ne paraissaient utiles; car alors le véritable objet de la guerre était l'établissement de don Philippe. Si on était vaincu en Italie, il n'y avait plus de ressources pour cet établissement; et on avait beau être vainqueur en Flandre, on sentait bien que tôt ou tard il faudrait rendre les conquêtes, et qu'elles n'étaient que comme un gage, une sûreté passagère qui indemnisait des pertes qu'on faisait ailleurs. Les cercles d'Allemagne ne prenaient part à rien; les bords du Rhin étaient tranquilles : c'était en effet l'Espagne qui était devenue enfin la partie principale dans la guerre; on ne combattait presque plus sur terre et sur mer que pour elle. La cour d'Espagne n'avait jamais perdu de vue Parme, Plaisance et le Milanais. De tant d'états disputés à l'héritière de la maison d'Autriche, il ne restait plus que ces provinces d'Italie sur lesquelles on pût faire valoir des droits.

Depuis la fondation de la monarchie cette guerre est la seule dans laquelle la France ait été simplement auxiliaire; elle le fut dans la cause de l'empereur Charles VII, jusqu'à la mort de ce prince, et dans celle de l'infant don Philippe jusqu'à la paix.

Au commencement de la campagne de 1745 en Italie, les apparences furent aussi favorables à la maison de France, qu'elles l'avaient été en Autriche en 1741 : les chemins étaient ouverts aux armées espagnole et française par la voie de Gênes. Cette république, forcée par la reine de Hongrie et par le roi de Sardaigne à se déclarer contre eux, avait enfin fait son traité définitif; elle devait fournir environ dix-huit mille hommes. L'Espagne lui donnait trente mille piastres par mois, et cent mille une fois payées, pour le train d'artillerie que Gênes fournissait à l'armée espagnole; car, dans cette guerre si

longue et si variée, les états puissants et riches soudoyèrent toujours les autres. L'armée de don Philippe, qui descendait des Alpes avec l'armée française jointe au corps des Génois, était de quatre-vingt mille hommes; celle du comte de Gages, qui avait poursuivi les Allemands aux environs de Rome, s'avançait forte d'environ trente mille combattants, en comptant l'armée napolitaine : c'était au temps même que le roi de Prusse vers la Saxe, et le prince de Conti vers le Rhin, empêchaient que les forces autrichiennes ne pussent secourir l'Italie. Les Génois même eurent tant de confiance, qu'ils déclarèrent la guerre dans les formes au roi de Sardaigne : le projet était que l'armée espagnole et napolitaine viendrait joindre l'armée française et espagnole dans le Milanais.

Au mois de mars 1745, le duc de Modène et le comte de Gages, à la tête de l'armée d'Espagne et de Naples, avaient poursuivi les Autrichiens des environs de Rome à Rimini, de Rimini à Césène, à Imola, à Forli, à Bologne, et enfin jusque dans Modène.

Le maréchal de Maillebois, élève du célèbre Villars, déclaré capitaine-général de l'armée de don Philippe, arriva bientôt par Vintimille et Oneille, et descendit vers le Montferrat, sur la fin du mois de juin, à la tête des Espagnols et des Français.

De la petite principauté d'Oneille on descend dans le marquisat de Final, qui est à l'extrémité du territoire de Gênes, et de là on entre dans le Montferrat-Mantouan, pays encore hérissé de rochers qui sont une suite des Alpes; après avoir marché dans des vallées entre ces rochers, on trouve le terrain fertile d'Alexandrie; et pour aller droit à Milan, on va d'Alexandrie à Tortone : à quelques milles de là vous passez

le Pô; ensuite se présente Pavie sur le Tésin; et de Pavie il n'y a qu'une journée à la grande ville de Milan, qui n'est point fortifiée, et qui envoie toujours ses clefs à quiconque a passé le Tésin, mais qui a un château très-fort et capable de résister longtemps.

Pour s'emparer de ce pays il ne faut que marcher en force; pour le garder, il faut veiller à droite et à gauche sur une vaste étendue de terrain, être maître du cours du Pô, depuis Casal jusqu'à Crémone, et garder l'Oglio, rivière qui tombe des Alpes du Tyrol, ou bien avoir au moins Lodi, Crême et Pizzigitone pour fermer le chemin aux Allemands, qui peuvent arriver du Trentin par ce côté; il faut enfin surtout avoir la communication libre par les derrières avec la rivière de Gênes, c'est-à-dire avec ce chemin étroit qui conduit le long de la mer depuis Antibes par Monaco, Vintimille, afin d'avoir une retraite en cas de malheur. Tous les postes de ce pays sont connus et marqués par autant de combats que le territoire de Flandre.

Cette campagne d'Italie, qui eut des suites si malheureuses, commença par une des plus belles manœuvres qu'on ait jamais exécutées, et qui suffirait pour donner une gloire durable, si les grandes actions n'étaient pas aujourd'hui ensevelies dans la multitude innombrable des combats, et surtout si cet événement heureux n'avait pas été suivi de désastres.

Le roi de Sardaigne, à la tête de vingt-cinq mille soldats, et le comte de Schulembourg avec un nombre presque égal d'Autrichiens, étaient retranchés dans une anse que forme le Tanaro vers son embouchure dans le Pô, entre Valence et Alexandrie.

Le maréchal de Maillebois, qui commandait l'armée fran-

çaise, et le comte de Gages, général des Espagnols, ne pouvaient forcer le roi de Sardaigne et le chasser de son poste, tant qu'il serait soutenu par les troupes impériales. Un fils du maréchal, jeune encore, imagine de les séparer; et pour y parvenir il fallait tromper les Autrichiens. Il fait son plan, il combine tous les hasards calculés sur la distance des lieux : si on envoie un gros détachement sur le chemin de Milan, Schulembourg ne voudra pas laisser prendre cette ville; il marchera à son secours, il dégarnira le roi de Sardaigne; sur-le-champ le gros détachement reviendra rejoindre l'armée avant que les Autrichiens soient revenus, on n'aura à combattre que la moitié des troupes ennemies; cette brusque attaque les déconcertera. Tout arriva comme le jeune comte de Maillebois l'avait prévu et arrangé. Les armées française et espagnole traversent le Tanaro ayant de l'eau jusqu'à la ceinture : le maréchal de Maillebois surprend l'infanterie du roi de Sardaigne dans son camp, et la met en fuite; le général Gages, à la tête de la cavalerie espagnole, attaque la cavalerie piémontaise, la disperse, et la poursuit jusque sous le canon de Valence. Le roi de Sardaigne est obligé de reculer jusqu'à Casal dans le Piémont : on se rendit maître alors de tout le cours du Pô : c'était dans le temps même que le roi de France conquérait la Flandre, que le roi de Prusse, son allié, fortifiait sa cause par de nouveaux succès; tout était favorable alors dans toutes ces différentes scènes du théâtre de la guerre. Les Français avec les Espagnols se trouvaient en Italie, sur la fin de l'an 1745, maîtres du Montferrat, de l'Alexandrin, du Tortonais, du pays derrière Gênes, qu'on nomme les fiefs impériaux de la Loméline, du Pavesan, du Lodesan, de Milan, de presque tout le Milanais, de Parme et de Plaisance.

Tous ces succès s'étaient suivis rapidement, comme ceux du roi de France dans les Pays-Bas, et du prince Édouard dans l'Écosse, tandis que le roi de Prusse, de son côté, battait au fond de l'Allemagne les troupes autrichiennes. Mais il arriva en Italie précisément la même chose qu'on avait vue en Bohême au commencement de cette guerre; les apparences les plus heureuses couvraient les plus grandes calamités.

Le sort du roi de Prusse était, en faisant la guerre, de nuire beaucoup à la maison d'Autriche, et en faisant la paix, de nuire tout autant à la maison de France. Sa paix de Breslau avait fait perdre la Bohême; sa paix de Dresde fit perdre l'Italie.

A peine l'impératrice-reine fut-elle délivrée pour la seconde fois de cet ennemi, qu'elle fit passer de nouvelles troupes en Italie par le Tyrol et le Trentin, pendant l'hiver de 17[illegible]. L'infant don Philippe possédait Milan, mais il n'avait pas le château. Sa mère, la reine d'Espagne, lui ordonnait absolument de l'attaquer. Le maréchal de Maillebois écrivit, au mois de décembre 17[illegible] : « Je prédis une destruction totale, si on « s'obstine à rester dans le Milanais. » Le conseil d'Espagne s'y obstina, et tout fut perdu.

Les troupes de l'impératrice-reine d'un côté, les troupes piémontaises de l'autre, gagnèrent du terrain partout. Les places perdues, les armées rebutées, diminuèrent l'armée française et espagnole; et enfin la bataille gagnée de Plaisance [illegible] sortir avec peine de l'Italie dans un état déplorable.

[illegible]

générale. Il la mérita encore davantage le jour de la bataille de Plaisance, par sa conduite et par son courage ; car se trouvant dans le même état de maladie et de langueur où l'on avait vu le maréchal de Saxe à la bataille de Fontenoi, il surmonta comme lui l'excès de son mal pour accourir à cette bataille, et il la gagna d'une manière aussi complète. Ce fut la plus longue et une des plus sanglantes de toute la guerre. Le maréchal de Maillebois n'était point d'avis d'attaquer l'armée impériale ; mais le comte de Gages lui montra des ordres précis de la cour de Madrid. Le général français attaqua trois heures avant le jour, et fut longtemps vainqueur à son aile droite qu'il commandait ; mais l'aile gauche de cette armée ayant été enveloppée par un nombre supérieur d'Autrichiens, le général d'Haremburre blessé et pris, et le maréchal de Maillebois n'ayant pu le secourir assez tôt, cette aile gauche fut entièrement défaite ; et on fut obligé, après neuf heures de combat, de se retirer sous Plaisance.

Si l'on combattait de près comme autrefois, une mêlée de neuf heures de bataillon contre bataillon, d'escadron contre escadron, et d'homme contre homme, détruirait des armées entières, et l'Europe serait dépeuplée par le nombre prodigieux de combats qu'on a livrés de nos jours ; mais dans ces batailles, on ne se mêle presque jamais. Le fusil et le canon sont moins meurtriers que ne l'étaient autrefois la pique et l'épée. On est très-longtemps même sans tirer, et dans le terrain coupé d'Italie, on tire entre les haies ; on consume du temps à s'emparer d'une redoute, à pointer son canon, à se former et à se reformer ; ainsi neuf heures de combat ne sont pas neuf heures de destruction.

La perte des Espagnols, des Français, et de quelques régi-

ments napolitains, fut cependant de plus de huit mille hommes tués ou blessés, et on leur fit quatre mille prisonniers. Enfin, l'armée du roi de Sardaigne arriva, et alors le danger redoubla ; toute l'armée des trois couronnes de France, d'Espagne et de Naples, courait risque d'être prisonnière.

Dans ces tristes conjonctures, l'infant don Philippe reçut une nouvelle qui devait, selon toutes les apparences, mettre le comble à tant d'infortunes ; c'était la mort de Philippe V, roi d'Espagne, son père. Ce monarque, après avoir autrefois essuyé beaucoup de revers, et s'être vu deux fois obligé d'abandonner sa capitale, avait régné paisiblement en Espagne ; et s'il n'avait pu rendre à cette monarchie la splendeur où elle fut sous Philippe II, il l'avait mise du moins dans un état plus florissant qu'elle n'avait été sous Philippe IV et sous Charles II. Il n'y avait que la dure nécessité de voir toujours Gibraltar, Minorque, et le commerce de l'Amérique espagnole, entre les mains des Anglais, qui eût continuellement traversé le bonheur de son administration. La conquête d'Oran sur les Maures, en 1732, la couronne de Naples et Sicile enlevée aux Autrichiens, et affermie sur la tête de son fils don Carlos, avaient signalé son règne, et il se flattait avec apparence, quelque temps avant sa mort, de voir le Milanais, Parme et Plaisance, soumis à l'infant don Philippe, son autre fils de son second mariage avec la princesse de Parme.

Précipité, comme les autres princes, dans ces grands mouvements qui agitaient presque toute l'Europe, il avait senti plus que personne le néant de la grandeur, et la douloureuse nécessité de sacrifier tant de milliers d'hommes à des intérêts qui changent tous les jours. Dégoûté du trône, il l'avait abdiqué pour son premier fils, don Louis, et l'avait repris après la

mort de ce prince, toujours prêt à le quitter, et n'ayant éprouvé, par sa complexion mélancolique, que l'amertume attachée à la condition humaine, même dans la puissance absolue.

La nouvelle de sa mort, arrivée à l'armée après sa défaite, augmenta l'embarras où l'on était. On ne savait pas encore si Ferdinand VI, successeur de Philippe V, ferait pour un frère d'un second mariage, ce que Philippe V avait fait pour un fils. Ce qui restait de cette florissante armée des trois couronnes, courait risque plus que jamais d'être enfermé sans ressource; elle était entre le Pô, le Lambro, le Tidone et la Trébie. Se battre en rase campagne, ou dans un poste contre une armée supérieure, est très-ordinaire; sauver des troupes vaincues et enfermées est très-rare; c'est l'effort de l'art militaire.

Le comte de Maillebois, fils du maréchal, osa proposer de se retirer en combattant; il se chargea de l'entreprise, la dirigea sous les yeux de son père, et en vint à bout : l'armée des trois couronnes passa tout entière en un jour et une nuit sur trois ponts, avec quatre mille mulets chargés et mille chariots de vivres, et se forma le long du Tidone. Les mesures étaient si bien prises, que le roi de Sardaigne et les Autrichiens ne purent l'attaquer que quand elle put se défendre. Les Français et les Espagnols soutinrent une bataille longue et opiniâtre, pendant laquelle ils ne furent point entamés.

Cette journée, plus estimée des juges de l'art qu'éclatante aux yeux du vulgaire, fut comptée pour une journée heureuse, parce que l'on remplit l'objet proposé : cet objet était triste, c'était de se retirer par Tortone, et de laisser au pouvoir de l'ennemi Plaisance et tout le pays. En effet, le lendemain de



cette étrange bataille, Plaisance se rendit, et plus de trois mille malades y furent faits prisonniers de guerre.

De toute cette grande armée qui devait subjuguer l'Italie, il ne resta enfin que seize mille hommes effectifs à Tortone. La même chose était arrivée du temps de Louis XIV, après la journée de Turin; François Ier, Louis XII, Charles VIII, avaient essuyé les mêmes disgrâces. Grandes leçons toujours inutiles.

On se retira bientôt à Gavi, vers les confins des Génois. L'infant et le duc de Modène allèrent dans Gênes; mais au lieu de la rassurer, ils en augmentèrent les alarmes. Gênes était bloquée par les escadres anglaises; il n'y avait pas de quoi nourrir le peu de cavalerie qui restait encore; quarante mille Autrichiens et vingt mille Piémontais approchaient; si l'on restait dans Gênes, on pouvait la défendre; mais on abandonnait le comté de Nice, la Savoie, la Provence. Un nouveau général espagnol, le marquis de la Mina, était envoyé pour sauver les débris de l'armée; les Génois le suppliaient, mais ils ne purent rien obtenir.

Gênes n'est pas une ville qui doive, comme Milan, porter ses clés à quiconque approche d'elle avec une armée; outre son enceinte, elle en a une seconde de plus de deux lieues d'étendue, formée sur une chaîne de rochers; par-delà cette double enceinte, l'Apennin lui sert de fortification. Le poste de la Bocchetta, par où les ennemis s'avançaient, avait toujours été réputé imprenable : cependant les troupes qui gardaient ce poste ne firent aucune résistance, et allèrent se rejoindre aux débris de l'armée française et espagnole, qui se retiraient par Vintimille. La consternation des Génois ne leur permit pas de tenter seulement de se défendre. Ils avaient une grosse artillerie, l'ennemi n'avait point de canon de siége; mais ils n'atten-

dirent pas que ce canon arrivât, et la terreur les précipita dans toutes les extrémités qu'ils craignaient. Le sénat envoya précipitamment quatre sénateurs dans les défilés des montagnes où campaient les Autrichiens, pour recevoir du général Brown et du marquis de Botta d'Adorno, Milanais, lieutenant-général de l'impératrice-reine, les lois qu'ils voudraient bien donner. Ils se soumirent à remettre leur ville dans vingt-quatre heures, à rendre prisonniers leurs soldats, les Français et les Espagnols, à livrer tous les effets qui pourraient appartenir à des sujets de France, d'Espagne et de Naples. On stipula que quatre sénateurs se rendraient en otage à Milan ; qu'on paierait sur-le-champ cinquante mille génovines, qui font environ quatre cent mille livres de France, en attendant les taxes qu'il plairait au vainqueur d'imposer.

On se souvenait que Louis XIV avait exigé autrefois que le doge de Gênes vînt lui faire des excuses à Versailles avec quatre sénateurs : on en ajouta deux pour l'impératrice-reine ; mais elle mit sa gloire à refuser ce que Louis XIV avait exigé ; elle crut qu'il y avait peu d'honneur à humilier les faibles ; et ne songea qu'à tirer de Gênes de fortes contributions, dont elle avait plus de besoin que du vain honneur de voir le doge de la petite république de Gênes avec six Génois au pied du trône impérial.

Gênes fut taxée à vingt-quatre millions de livres : c'était la ruiner entièrement. Cette république ne s'était pas attendue, quand la guerre commença pour la succession de la maison d'Autriche, qu'elle en serait la victime ; mais dès qu'on arme dans l'Europe, il n'y a point de petit Etat qui ne doive trembler..

La puissance autrichienne, accablée en Flandre, mais vic-

torieuse dans les Alpes, n'était plus embarrassée que du choix des conquêtes qu'elle pouvait faire vers l'Italie. Il paraissait également aisé d'entrer dans Naples ou dans la Provence. Il lui eût été plus facile de garder Naples. Le conseil autrichien crut qu'après avoir pris Toulon et Marseille, il réduirait les Deux-Siciles facilement, et que les Français ne pourraient plus repasser les Alpes.

Le 28 octobre le maréchal de Maillebois était sur le Var, qui sépare la France du Piémont. Il n'avait pas onze mille hommes. Le marquis de La Mina n'en ramenait pas neuf mille. Le général espagnol se sépara alors des Français, tourna vers la Savoie par le Dauphiné; car les Espagnols étaient toujours maîtres de ce duché, et voulaient le conserver en abandonnant le reste.

Les vainqueurs passèrent le Var au nombre de près de quarante mille hommes. Les débris de l'armée française se retiraient dans la Provence, manquant de tout, la moitié des officiers à pied; point d'approvisionnement, point d'outils pour rompre les ponts, peu de vivres. Le clergé, les notables, les peuples couraient au-devant des détachements autrichiens pour leur offrir des contributions, et être préservés du pillage.

Tel était l'effet des révolutions d'Italie, pendant que les armées françaises conquéraient les Pays-Bas, et que le prince Charles Edouard avait pris et perdu l'Ecosse.

CHAPITRE XXXIV.

Les Autrichiens et les Piémontais entrent en Provence; les Anglais en Bretagne.

L'incendie qui avait commencé vers le Danube, et presque

aux portes de Vienne, et qui d'abord avait semblé ne devoir durer que peu de mois, était parvenu après six ans sur les côde France. Presque toute la Provence était en proie aux Autrichiens. D'un côté, leurs partis désolaient le Dauphiné; de l'autre, ils passaient au-delà de la Durance. Vence et Grasse furent abandonnées au pillage, les Anglais faisaient des descentes dans la Bretagne, et leurs escadres allaient devant Toulon et Marseille aider leurs alliés à prendre ces deux villes, tandis que d'autres escadres attaquaient les possessions françaises en Asie et en Amérique.

Il fallait sauver la Provence : le maréchal de Belle-Isle y fut envoyé, mais d'abord sans argent et sans armée; c'était à lui à réparer les maux d'une guerre universelle que lui seul avait allumée. Il ne vit que de la désolation, des miliciens effrayés, des débris de régiments sans discipline, qui s'arrachaient le foin et la paille; les mulets des vivres mouraient faute de nourriture; les ennemis avaient tout rançonné, du Var à la rivière d'Argens et à la Durance. L'infant don Philippe et le duc de Modène étaient dans la ville d'Aix en Provence, où ils attendaient les efforts que feraient la France et l'Espagne pour sortir de cette situation cruelle.

Les ressources étaient encore éloignées, les dangers et le besoin pressaient : le maréchal eut beaucoup de peine à emprunter en son nom cinquante mille écus pour subvenir aux plus pressants besoins. Il fut obligé de faire les fonctions d'intendant et de munitionnaire. Ensuite, à mesure que le gouvernement lui envoyait quelques bataillons et quelques escadrons, il prenait des postes par lesquels il arrêtait les Autrichiens et les Piémontais. Il couvrit Castellane, Draguignan et Brignoles, dont l'ennemi allait se rendre maître.

Enfin, au commencement de janvier 1747, se trouvant fort de soixante bataillons et vingt-deux escadrons, et secondé du marquis de la Mina, qui lui fournit quatre ou cinq mille Espagnols, il se vit en état de pousser de poste en poste les ennemis hors de la Provence. Ils étaient encore plus embarrassés que lui, car ils manquaient de subsistances. Ce point essentiel est ce qui rend la plupart des invasions infructueuses. Ils avaient d'abord tiré toutes leurs provisions de Gênes; mais la révolution inouïe qui se faisait pour lors dans Gênes, et dont il n'y a point d'exemple dans l'histoire, les priva d'un secours nécessaire, et les força de retourner en Italie.

CHAPITRE XXXV.

Révolution de Gênes.

Il se faisait alors dans Gênes un changement aussi important qu'imprévu.

Les Autrichiens usaient avec rigueur du droit de la victoire; les Génois ayant épuisé leurs ressources et donné tout l'argent de leur banque de Saint-Georges pour payer seize millions, demandèrent grâce pour les huit autres; mais on leur signifia de la part de l'impératrice-reine que non-seulement il les fallait donner, mais qu'il fallait payer encore environ autant pour l'entretien de neuf régiments répandus dans les faubourgs de Saint-Pierre des Arènes, de Bisagno, et dans les villages circonvoisins. A la publication de ces ordres le désespoir saisit tous les habitants; leur commerce était ruiné, leur crédit perdu, leur banque épuisée, les magnifiques maisons de campagne qui embellissaient les dehors de Gênes pillées, les habitants traités en esclaves par le soldat; ils n'avaient plus

à perdre que la vie, et il n'y avait point de Génois qui ne parût enfin résolu à la sacrifier plutôt que de souffrir plus longtemps un traitement si honteux et si rude.

Gênes captive comptait encore parmi ses disgrâces la perte du royaume de Corse, si longtemps soulevé contre elle, et dont les mécontents seraient sans doute appuyés pour jamais par ses vainqueurs.

La Corse, qui s'était plainte d'être opprimée par Gênes, comme Gênes l'était par les Autrichiens, jouissait dans ce chaos de révolutions de l'infortune de ses maîtres. Ce surcroît d'afflictions n'était que pour le sénat; en perdant la Corse, il ne perdait qu'un fantôme d'autorité; mais le reste des Génois était en proie aux afflictions réelles qu'entraîne la misère. Quelques sénateurs fomentaient sourdement et avec habileté les résolutions désespérées que les habitants semblaient disposés à prendre; ils avaient besoin de la plus grande circonspection; car il était vraisemblable qu'un soulèvement téméraire et mal soutenu ne produirait que la destruction du sénat et de la ville. Les émissaires des sénateurs se contentaient de dire aux plus accrédités du peuple : « Jusqu'à quand attendrez-vous que les « Autrichiens viennent vous égorger entre les bras de vos « femmes et de vos enfants pour vous arracher le peu de nour- « riture qui vous reste? leurs troupes sont dispersées hors de « l'enceinte de vos murs; il n'y a dans la ville que ceux qui « veillent à la garde de vos portes; vous êtes ici plus de trente « mille hommes capables d'un coup de main : ne vaut-il pas « mieux mourir que d'être spectateurs des ruines de votre « patrie? » Mille discours pareils animaient le peuple; mais il n'osait encore remuer, et personne n'osait arborer l'étendard de la liberté.

Les Autrichiens tiraient de l'arsenal de Gênes des canons et des mortiers pour l'expédition de Provence, et ils faisaient servir les habitants à ce travail. Le peuple murmurait, mais il obéissait. Un capitaine autrichien ayant rudement frappé un habitant qui ne s'empressait pas assez, ce moment fut le signal auquel le peuple s'assembla, s'émut, et s'arma de tout ce qu'il put trouver, pierres, bâtons, épées, fusils, instruments de toute espèce. Ce peuple, qui n'avait pas eu seulement la pensée de défendre sa ville quand les ennemis en étaient encore éloignés, la défendit quand ils en étaient les maîtres. Le marquis de Botta, qui était à Saint-Pierre des Arènes, crut que cette émeute du peuple se ralentirait d'elle-même, et que la crainte reprendrait bientôt la place de cette fureur passagère; le lendemain il se contenta de renforcer la garde des portes, et d'envoyer quelques détachements dans les rues. Le peuple, attroupé en plus grand nombre que la veille, courait au palais du doge demander les armes qui sont dans ce palais : le doge ne répondit rien : les domestiques indiquèrent un autre magasin; on y court, on l'enfonce, on s'arme; une centaine d'officiers se distribue dans la place; on se barricade dans les rues; et l'ordre qu'on tâche de mettre autant qu'on le peut dans ce bouleversement subit et furieux n'en ralentit point l'ardeur.

Il semble que dans cette journée et dans les suivantes la consternation qui avait si longtemps atterré l'esprit des Génois eût passé dans les Allemands; ils ne tentèrent pas de combattre le peuple avec des troupes régulières; ils laissèrent les soulevés se rendre maîtres de la porte Saint-Thomas, et de la porte Saint-Michel. Le sénat, qui ne savait pas encore si le peuple soutiendrait ce qu'il avait si bien commencé, envoya

une députation au général autrichien dans Saint-Pierre des Arènes. Le marquis de Botta négocia lorsqu'il fallait combattre; il dit aux sénateurs qu'ils armassent les troupes génoises laissées désarmées dans la ville, et qu'ils les joignissent aux Autrichiens pour tomber sur les rebelles au signal qu'il ferait. Mais on ne devait pas s'attendre que le sénat de Gênes se joignît aux oppresseurs de la patrie pour accabler ses défenseurs et pour achever sa perte.

Les Allemands, comptant sur les intelligences qu'ils avaient dans la ville, s'avancèrent à la porte de Bisagno par le faubourg qui porte ce nom; mais ils y furent reçus par des salves de canon et de mousquetterie. Le peuple de Gênes composait alors une armée; on battait la caisse dans la ville au nom du peuple, et l'on ordonnait sous peine de la vie à tous les citoyens de sortir en armes hors de leurs maisons, et de se ranger sous les drapeaux de leurs quartiers. Les Allemands furent attaqués à la fois dans le faubourg de Bisagno, et dans celui de Saint-Pierre des Arènes; le tocsin sonnait en même temps dans tous les villages des vallées : les paysans s'assemblèrent au nombre de vingt mille. Un prince Doria, à la tête du peuple, attaqua le marquis de Botta dans Saint-Pierre des Arènes; le général et ses neuf régiments se retirèrent en désordre : ils laissèrent quatre mille prisonniers et près de mille morts, tous leurs magasins, tous leurs équipages, et allèrent au poste de la Bochetta, poursuivis sans cesse par de simples paysans, et forcés enfin d'abandonner ce poste et de fuir jusqu'à Gavi.

C'est ainsi que les Autrichiens perdirent Gênes pour avoir trop méprisé et accablé le peuple, et pour avoir eu la simplicité de croire que le sénat se joindrait à eux contre les habitants qui secouraient le sénat même. L'Europe vit avec surprise

qu'un peuple faible, nourri loin des armes, et que ni son enceinte de rochers, ni les rois de France, d'Espagne, de Naples, n'avaient pu sauver du joug des Autrichiens, l'eût brisé sans aucun secours, et eût chassé ses vainqueurs.

Il y eut dans ces tumultes beaucoup de brigandages; le peuple pilla plusieurs maisons appartenant aux sénateurs soupçonnés de favoriser les Autrichiens. Mais ce qui fut le plus étonnant dans cette révolution, c'est que ce même peuple, qui avait quatre mille de ses vainqueurs dans ses prisons, ne tourna point ses forces contre ses maîtres. Il avait des chefs; mais ils étaient indiqués par le sénat, et parmi eux il ne s'en trouva point d'assez considérable pour usurper longtemps l'autorité. Le peuple choisit trente-six citoyens pour le gouverner; mais il y ajouta quatre sénateurs, Grimaldi, Scaglia, Lomelini, Fornari, et ces quatre nobles rendaient secrètement compte au sénat, qui paraissait ne se mêler plus du gouvernement; mais il gouvernait en effet; il faisait désavouer à Vienne la révolution qu'il fomentait à Gênes, et dont il redoutait la plus terrible vengeance. Son ministre dans cette cour déclara que la noblesse génoise n'avait aucune part à ce changement, qu'on appelait révolte. Le conseil de Vienne, agissant encore en maître, et croyant être bientôt en état de reprendre Gênes, lui signifia que le sénat eût à faire payer incessamment les huit millions restant de la somme à laquelle on l'avait condamné, à en donner trente pour les dommages causés à ses troupes, à rendre tous les prisonniers, à faire justice des séditieux. Ces lois, qu'un maître irrité aurait pu donner à des sujets rebelles et impuissants, ne firent qu'affermir les Génois dans la résolution de se défendre, et dans l'espérance de repousser de leur territoire ceux qu'ils avaient chassés de la

capitale. Quatre mille Autrichiens dans les prisons de Gênes étaient des otages qui les rassuraient.

Cependant les Autrichiens, aidés des Piémontais, en sortant de Provence, menaçaient Gênes de rentrer dans ses murs. Un des généraux autrichiens avait déjà renforcé ses troupes de soldats albanais, accoutumés à combattre au milieu des rochers. Ce sont les anciens Epirotes, qui passent encore pour être aussi bons guerriers que leurs ancêtres. Il eut ces Epirotes par le moyen de son oncle, ce fameux Schulembourg qui, après avoir résisté au roi de Suède, Charles XII, avait défendu Corfou contre l'empire ottoman. Les Autrichiens repassèrent donc la Bocchetta ; ils resserraient Gênes d'assez près ; la campagne, à droite et à gauche, était livrée à la fureur des troupes irrégulières, au saccagement et à la dévastation. Gênes était consternée, et cette consternation même y produisait des intelligences avec ses oppresseurs : pour comble de malheur, il y avait alors une grande division entre le sénat et le peuple. La ville avait des vivres, mais plus d'argent ; et il fallait dépenser dix-huit mille florins par jour pour entretenir les milices qui combattaient dans la campagne, ou qui gardaient la ville. La république n'avait ni aucunes troupes régulières aguerries, ni aucun officier expérimenté. Nul secours n'y pouvait arriver que par mer, et encore au hasard d'être pris par une flotte anglaise conduite par l'amiral Medlay, qui dominait sur les côtes.

Le roi de France fit d'abord tenir au sénat un million, par un petit vaisseau qui échappa aux Anglais. Les galères de Toulon et de Marseille partent chargées d'environ six mille hommes. On relâcha en Corse, et à Monaco à cause d'une tempête, et surtout de la flotte anglaise. Cette flotte prit six bâtiments

qui portaient environ mille soldats; mais enfin le reste entra dans Gênes au nombre d'environ quatre mille cinq cents Français, qui firent renaître l'espérance.

Bientôt après le duc de Boufflers arrive et vient commander les troupes qui défendent Gênes, et dont le nombre augmente de jour en jour. Il fallut que ce général passât dans une barque, et trompât la flotte de l'amiral Medlay.

Le duc de Boufflers se trouvait à la tête d'environ huit mille hommes de troupes régulières dans une ville bloquée, qui s'attendait à être bientôt assiégée : il y avait peu d'ordre, peu de provisions, point de poudre; les chefs du peuple étaient peu soumis au sénat. Les Autrichiens conservaient toujours quelques intelligences. Le duc de Boufflers eut d'abord autant d'embarras avec ceux qu'il venait défendre qu'avec ceux qu'il venait combattre. Il mit l'ordre partout; des provisions de toute espèce abordèrent en sûreté, moyennant une rétribution qu'on donnait en secret à des capitaines de vaisseaux anglais : tant l'intérêt particulier sert toujours à faire ou à réparer les malheurs publics. Les Autrichiens avaient quelques moines dans leur parti : on leur opposa les mêmes armes avec plus de force; on engagea les confesseurs à refuser l'absolution à quiconque balançait entre la patrie et les ennemis. Un hermite se mit à la tête des milices qu'il encourageait par son enthousiasme en leur parlant, et par son exemple en combattant. Il fut tué dans un de ces petits combats qui se donnaient tous les jours, et mourut en exhortant les Génois à se défendre. Les dames génoises mirent en gage leurs pierreries chez des Juifs, pour subvenir aux frais des ouvrages nécessaires.

Mais le plus puissant de ces encouragements fut la valeur des troupes françaises, que le duc de Boufflers employait sou-

vent à attaquer les ennemis dans leurs postes au-delà de la double enceinte de Gênes. On réussit dans presque tous ces petits combats, dont le détail attirait alors l'attention, et qui se perdent ensuite parmi les événements innombrables.

La cour de Vienne ordonna enfin qu'on levât le blocus. Le duc de Boufflers ne jouit point de ce bonheur et de cette gloire; il mourut de la petite vérole le jour même que les ennemis se retiraient. Il était fils du maréchal de Boufflers, ce général si estimé sous Louis XIV, homme vertueux, bon citoyen; et le duc avait les qualités de son père.

Gênes n'était pas alors pressée, mais elle était toujours très-menacée par les Piémontais, maîtres de tous les environs, par la flotte anglaise qui bouchait ses ports, par les Autrichiens qui revenaient des Alpes fondre sur elle. Il fallait que le maréchal de Belle-Isle descendît en Italie, et c'est ce qui était d'une extrême difficulté.

Gênes devait à la fin être accablée, le royaume de Naples exposé, toute espérance ôtée à don Philippe de s'établir en Italie. Le duc de Modène en ce cas paraissait sans ressource; Louis XV ne se rebuta pas.

Il envoya à Gênes le duc de Richelieu, de nouvelles troupes, de l'argent. Le duc de Richelieu arrive dans un petit bâtiment, malgré la flotte anglaise; ses troupes passent à la faveur de la même manœuvre. La cour de Madrid seconde ces efforts; elle fait passer à Gênes environ trois mille hommes; elle promet deux cent cinquante mille livres par mois aux Génois : mais le roi de France les donne; le duc de Richelieu repousse les ennemis dans plusieurs combats, fait fortifier tous les postes, met les côtes en sûreté. Alors la cour d'Angleterre s'épuisait pour faire tomber Gênes, comme celle de France pour la dé-



fendre. Le ministère anglais donne cent cinquante mille livres sterling à l'impératrice-reine, et autant au roi de Sardaigne pour entreprendre le siége de Gênes. Les Anglais perdirent leurs avances. Le maréchal de Belle-Isle, après avoir pris le comté de Nice, tenait les Autrichiens et les Piémontais en alarmes. S'ils faisaient le siége de Gênes, il tombait sur eux. Ainsi étant encore arrêté par eux, il les arrêtait.

CHAPITRE XXXVI.

Combat d'Exilles funeste aux Français.

Pour pénétrer en Italie, malgré les armées d'Autriche et de Piémont, quel chemin fallait-il prendre? Le général espagnol, la Mina, voulait qu'on tirât à Final par le chemin de la côte du Ponent, où l'on ne peut aller qu'un à un; mais il n'avait ni canons ni provisions : transporter l'artillerie française, garder une communication de près de quarante marches par une route aussi serrée qu'escarpée, où tout doit être porté à dos de mulet, être exposé sans cesse au canon des vaisseaux anglais, de telles difficultés paraissaient insurmontables. On proposait la route de Démont et de Coni; mais assiéger Coni était une entreprise dont tout le danger était connu. On se détermina pour la route du col d'Exilles, à près de vingt-cinq lieues de Nice, et on résolut d'emporter cette place.

Cette entreprise n'était pas moins hasardeuse; mais on ne pouvait choisir qu'entre des périls. Le comte de Belle-Isle saisit avidement cette occasion de se signaler; il avait autant d'audace pour exécuter un projet que de dextérité pour le conduire, homme infatigable dans le travail du cabinet et dans

celui de la campagne. Il part donc, et prend son chemin en retournant vers le Dauphiné, et s'enfonçant ensuite vers le col de l'Assiette, sur le chemin d'Exilles; c'est là que vingt et un bataillons piémontais l'attendaient derrière des retranchements de pierre et de bois, hauts de dix-huit pieds sur treize pieds de profondeur, et garnis d'artillerie.

Pour emporter ces retranchements, le comte de Belle-Isle avait vingt-huit bataillons et sept canons de campagne, qu'on ne put guère placer d'une manière avantageuse. On s'enhardissait à cette entreprise par le souvenir des journées de Montalban et de Château-dauphin, qui semblaient justifier tant d'audace. Il n'y a jamais d'attaques entièrement semblables, et il est bien difficile encore et plus meurtrier d'attaquer des palissades qu'il faut arracher avec les mains sous un feu plongeant et continu, que de gravir et de combattre sur des rochers; enfin, ce qu'on doit compter pour beaucoup, les Piémontais étaient très-aguerris, et l'on ne pouvait mépriser des troupes que le roi de Sardaigne avait commandées. L'action dura deux heures, c'est-à-dire que les Piémontais tuèrent deux heures de suite sans peine et sans danger tous les Français qu'ils choisirent; M. d'Arnauld, maréchal-de-camp, qui menait une division, fut blessé à mort des premiers avec M. de Grille, major-général de l'armée.

Parmi tant d'actions sanglantes qui signalèrent cette guerre de tous côtés, ce combat fut un de ceux où l'on eut le plus à déplorer la perte prématurée d'une jeunesse florissante, inutilement sacrifiée. Le comte de Goas, colonel de Bourbonnais, y périt. Le marquis de Donge, colonel de Soissonnais, y reçut une blessure, dont il mourut six jours après. Le marquis de Brienne, colonel d'Artois, ayant eu un bras emporté,

retourna aux palissades en disant : « Il m'en reste un autre pour le service du roi ; et il fut frappé à mort. » On compta trois mille six cent quatre-vingt-quinze morts, et mille six cent six blessés ; fatalité contraire à l'événement de toutes les autres batailles, où les blessés font toujours le plus grand nombre. Celui des officiers qui périrent fut très-grand ; presque tous ceux du régiment de Bourbonnais furent blessés ou moururent, et les Piémontais ne perdirent pas cent hommes.

Belle-Isle désespéré arrachait les palissades, et, blessé aux deux mains, il tirait des bois avec les dents, quand enfin il reçut le coup mortel. Il avait dit souvent qu'il ne fallait pas qu'un général survécût à sa défaite, et il ne prouva que trop que ce sentiment était dans son cœur. Les blessés furent menés à Briançon, où l'on ne s'était pas attendu au désastre de cette journée. M. d'Audifret, lieutenant de roi, vendit sa vaisselle d'argent pour secourir les malades ; sa femme, près d'accoucher, prit elle-même le soin des hôpitaux, pansa de ses mains les blessés, et mourut en s'acquittant de ce pieux office ; exemple aussi triste que noble, et qui mérite d'être consacré dans l'histoire.

CHAPITRE XXXVII.

Le roi de France, maître de la Flandre et victorieux, propose en vain la paix. — Prise du Brabant hollandais. — Les conjonctures font un stathouder.

Dans ce fracas d'événements, tantôt malheureux, tantôt favorables, le roi, victorieux en Flandre, était le seul souverain qui voulût la paix. Toujours en droit d'attaquer le territoire des Hollandais, et toujours le menaçant, il crut les ame-

ner à son grand dessein d'une pacification générale en leur proposant un congrès dans une de leurs villes ; on choisit Bréda. Le marquis de Puisieux y alla des premiers en qualité de plénipotentiaire. Les Hollandais envoyèrent à Bréda M. de Vassenaer, sans avoir aucune vue déterminée. La cour d'Angleterre, qui ne penchait pas à la paix, ne put paraître publiquement la refuser. Le comte de Sandwich, petit-fils, par sa mère, du fameux Vilmot, comte de Rochester, fut le plénipotentiaire anglais ; mais, tandis que les puissances auxiliaires de l'impératrice-reine avaient des ministres à ce congrès inutile, cette princesse n'y en eut aucun.

Les Hollandais devaient plus que toute autre puissance presser l'heureux effet de ces apparences pacifiques. Un peuple tout commerçant, qui n'était plus guerrier, qui n'avait ni bons généraux ni bons soldats, et dont les meilleures troupes étaient prisonnières en France au nombre de plus de trente-cinq mille hommes, semblait n'avoir d'autre intérêt que de ne pas attirer sur son terrain l'orage qu'il avait vu fondre sur la Flandre. La Hollande n'était plus même une puissance maritime ; ses amirautés ne pouvaient pas alors mettre en mer vingt vaisseaux de guerre. Les régents sentaient tous que si la guerre entamait leurs provinces, ils seraient forcés de se donner un stathouder, et par conséquent un maître. Les magistrats d'Utrecht, de Dordrecht, de la Brille, avaient toujours insisté pour la neutralité ; quelques membres de la république étaient ouvertement de cet avis : en un mot, il est certain que si les Etats-Généraux avaient pris la ferme résolution de pacifier l'Europe, ils en seraient venus à bout ; ils auraient joint cette gloire à celle d'avoir fait autrefois d'un si petit pays un état puissant et libre, et cette gloire a été long-



temps dans leurs mains; mais le parti anglais et le préjugé général prévalurent. Je ne crois pas qu'il y ait un peuple qui revienne plus difficilement de ses anciennes impressions que la nation hollandaise. L'irruption de Louis XIV et l'année 1672 étaient encore dans leurs cœurs; et leur esprit, frappé de la hauteur ambitieuse de Louis XIV, ne pouvait concevoir la modération de Louis XV; ils ne la crurent jamais sincère. On regardait toutes ses démarches pacifiques et tous ses ménagements, tantôt comme des preuves de faiblesse, tantôt comme des piéges.

Le roi, qui ne pouvait les persuader, fut forcé de conquérir une partie de leur pays pendant la tenue d'un congrès inutile : il fit entrer ses troupes dans la Flandre hollandaise; c'est un démembrement des domaines de cette même Autriche, dont il prenait la défense : il commence une lieue au-dessous de Gand, et s'étend à droite et à gauche, d'un côté à Middelbourg sur la mer, de l'autre jusqu'au-dessous d'Anvers sur l'Escaut. Il est garni de petites places d'un difficile accès, et qui auraient pu se défendre. Le roi, avant de prendre cette province, poussa encore les ménagements jusqu'à déclarer aux Etats-Généraux qu'il ne regarderait ces places que comme un dépôt, qu'il s'engageait à restituer sitôt que les Hollandais cesseraient de fomenter la guerre, en accordant des passages et des secours d'hommes et d'argent.

On ne sentit point cette indulgence, on ne vit que l'irruption; et la marche des troupes françaises fit un stathouder. Il arriva précisément ce que l'abbé de la Ville, dans le temps qu'il faisait les fonctions d'envoyé en Hollande, avait dit à plusieurs seigneurs des états, qui refusaient toute conciliation, et qui voulaient changer la forme du gouvernement : « Ce ne

sera pas vous, ce sera nous qui vous donnerons un maître. »

Tout le peuple, au bruit de l'invasion, demanda pour stathouder le prince d'Orange; la ville de Terveere, dont il était seigneur, commença, et le nomma; toutes les villes de la Zélande suivirent; Roterdam, Delft, le proclamèrent: il n'eût pas été sûr pour les régents de s'opposer à la multitude; ce n'était partout qu'un avis unanime. Tout le peuple de la Haye entoura le palais où s'assemblent les députés de la province de Hollande et de Vestfrise, la plus puissante des sept, qui seule paie la moitié des charges de tout l'état, et dont le pensionnaire est regardé comme le plus considéré personnage de la république: il fallut dans l'instant, pour apaiser le peuple, arborer le drapeau d'Orange au palais et à l'Hôtel-de-Ville; et deux jours après le prince fut élu. Le diplôme porta « qu'en « considération des tristes circonstances où l'on était, on « nommait stathouder, capitaine et amiral général Guillaume-« Charles-Henri Frison, prince d'Orange, de la branche de « Nassau-Diest, » qu'on nomme Dist. Il fut bientôt reconnu par toutes les villes, et reçu en cette qualité à l'assemblée des Etats-Généraux. Les termes dans lesquels la province de Hollande avait conçu son élection montraient trop que les magistrats l'avaient nommé malgré eux. On sait assez que tout prince veut être absolu, et que toute république est ingrate. Les Provinces-Unies, qui devaient à la maison de Nassau la plus grande puissance où jamais un petit état soit parvenu, purent rarement établir ce juste milieu entre ce qu'ils devaient au sang de leurs libérateurs et ce qu'ils devaient à leur liberté.

Louis XIV en 1672, Louis XV en 1747, ont créé deux stat-



houders par la terreur ; et le peuple hollandais a rétabli deux fois ce stathoudérat, que la magistrature voulait détrüire.

Les régents avaient laissé, autant qu'ils l'avaient pu, le prince Henri Frison d'Orange dans l'éloignement des affaires ; et même quand la province de Gueldre le choisit pour son stathouder, en 1722, quoique cette place ne fût qu'un titre honorable, quoiqu'il ne disposât d'aucun emploi, quoiqu'il ne pût ni changer seulement une garnison, ni donner d'ordre, les Etats de Hollande écrivirent fortement à ceux de Gueldre pour les détourner d'une résolution qu'ils appelaient funeste. Un moment leur ôta ce pouvoir dont ils avaient joui pendant près de cinquante années.

Le nouveau stathouder commença par laisser d'abord la populace piller et démolir les maisons des receveurs, tous parents et créatures des bourgmestres, et quand on eut attaqué ainsi les magistrats par le peuple, on contint le peuple par les soldats.

Le prince, tranquille dans ces mouvements, se fit donner la même autorité qu'avait eue le roi Guillaume, et assura mieux encore sa puissance à sa famille. Non-seulement le stathoudérat devint l'héritage de ses enfants mâles, mais de ses filles et de leur postérité ; car quelque temps après on passa en loi qu'au défaut de la race masculine une fille serait stathouder et capitaine général, pourvu qu'elle fît exercer ces charges par son mari ; et en cas de minorité la veuve d'un stathouder doit avoir le titre de gouvernante, et nommer un prince pour faire les fonctions du stathoudérat.

Par cette révolution les Provinces-Unies devinrent une espèce de monarchie mixte, moins restreinte à beaucoup d'égards que celles d'Angleterre, de Suède et de Pologne. Ainsi

il n'arriva rien dans toute cette guerre de ce qu'on avait d'abord imaginé, et tout le contraire de ce que les nations avaient attendu arriva ; mais l'entreprise, les succès et les malheurs du prince Charles Edouard en Angleterre furent peut-être le plus singulier de ces événements qui étonnèrent l'Europe.

CHAPITRE XXXVIII.

Entreprise, victoire, défaites, malheurs déplorables du prince Charles-Edouard Stuart.

Le prince Charles Edouard était fils de celui qu'on appelait le prétendant, ou le chevalier de Saint-George. On sait assez que son grand-père avait été détrôné par les Anglais, son bisaïeul condamné à mourir sur un échafaud par ses propres sujets, sa quadrisaïeule livrée au même supplice par le parlement d'Angleterre. Ce dernier rejeton de tant de rois et de tant d'infortunés consumait sa jeunesse auprès de son père retiré à Rome. Il avait marqué plus d'une fois le désir d'exposer sa vie pour remonter au trône de ses pères. On l'avait appelé en France dès l'an 1742, et on avait tenté en vain de le faire débarquer en Angleterre. Il attendait dans Paris quelque occasion favorable, pendant que la France s'épuisait d'hommes et d'argent en Allemagne, en Flandre et en Italie. Les vicissitudes de cette guerre universelle ne permettaient plus qu'on pensât à lui ; il était sacrifié aux malheurs publics.

Ce prince s'entretenant un jour avec le cardinal de Tencin, qui avait acheté sa nomination au cardinalat de l'ex-roi son père, Tencin lui dit : « Que ne tentez-vous de passer sur un « vaisseau vers le nord de l'Ecosse? Votre seule présence

« pourra vous former un parti et une armée ; alors il faudra
« bien que la France vous donne des secours. »

Ce conseil hardi conforme au courage de Charles Edouard le détermina. Il ne fit confidence de son dessein qu'à sept officiers, les uns irlandais, les autres écossais, qui voulurent courir sa fortune.

L'un d'eux s'adresse à un négociant de Nantes, nommé Walsh, d'une famille noble d'Irlande attachée à la maison Stuart. Ce négociant avait une frégate de dix-huit canons, sur laquelle le prince s'embarqua, le 12 juin 1745, n'ayant, pour une expédition dans laquelle il s'agissait de la couronne de la Grande-Bretagne, que sept officiers, environ dix-huit cents sabres, douze cents fusils, et quarante-huit mille francs. La frégate était escortée d'un vaisseau du roi de soixante-quatre canons, nommé l'*Elisabeth*, qu'un armateur de Dunkerque avait armé en course. C'était alors l'usage que le ministre de la marine prêtât des vaisseaux de guerre aux armateurs et aux négociants, qui payaient une somme au roi, et qui entretenaient l'équipage à leurs dépens pendant le temps de la course. Le ministre de la marine et le roi de France lui-même ignoraient à quoi ce vaisseau devait servir.

Le 20 juin, l'*Elisabeth* et la frégate, voguant de conserve, rencontrent trois vaisseaux de guerre anglais qui escortaient une flotte marchande : le plus fort de ces vaisseaux, qui était de soixante et dix canons, se sépara du convoi pour aller combattre l'*Elisabeth ;* et, par un bonheur qui semblait présager des succès au prince Édouard, sa frégate ne fut point attaquée. L'*Elisabeth* et le vaisseau anglais engagèrent un combat violent, long, et inutile ; la frégate qui portait le petit-fils de Jacques II échappait, et faisait force de voiles vers l'Ecosse.

Le prince aborda d'abord dans une petite île presque déserte, au delà de l'Irlande, vers le cinquante-huitième degré: il cingle au continent de l'Ecosse : il débarque dans un petit canton appelé le Moidart. Quelques habitants auxquels il se déclara se jetèrent à ses genoux : « Mais que pouvons-nous « faire, lui dirent-ils; nous n'avons point d'armes, nous som- « mes dans la pauvreté, nous ne vivons que de pain d'avoine, « et nous cultivons une terre ingrate. Je cultiverai cette terre « avec vous, répondit le prince, je mangerai de ce pain, je « partagerai votre pauvreté, et je vous apporte des armes. »

On peut juger si de tels sentiments et de tels discours attendrirent ces habitants. Il fut joint par quelques chefs des tribus de l'Ecosse; ceux du nom de Macdonald, de Lokil, de Cameron, les Frasers, vinrent le trouver.

Ces tribus d'Ecosse, qui sont nommées *clans* dans la langue écossaise, habitent un pays hérissé de montagnes et de forêts dans l'étendue de plus de deux cents milles. Les trente-trois îles des Orcades et les trente du Shetland sont habitées par les mêmes peuples, qui vivent sous les mêmes lois. L'ancien habit romain militaire s'est conservé chez eux seuls, comme on l'a dit au sujet du régiment des montagnards écossais qui combattit à la bataille de Fontenoi. On peut croire que la rigueur du climat et la pauvreté extrême les endurcissent aux plus grandes fatigues : ils dorment sur la terre; ils souffrent la disette, ils font de longues marches au milieu des neiges et des glaces. Chaque clan était soumis à son laird, c'est-à-dire à son seigneur, qui avait sur eux le droit de juridiction, droit qu'aucun seigneur ne possède en Angleterre; et ils sont d'ordinaire du parti que ce laird a embrassé.

Cette ancienne anarchie, qu'on nomme le droit féodal, sub-



sistait dans cette partie de la Grande-Bretagne stérile, pauvre, abandonnée à elle-même : les habitants, sans industrie, sans aucune occupation qui leur assurât une vie douce, étaient toujours prêts à se précipiter dans les entreprises qui les flattaient de l'espérance de quelque butin. Il n'en était pas ainsi de l'Irlande, pays plus fertile, mieux gouverné par la cour de Londres, et dans lequel on avait encouragé la culture des terres et les manufactures : les Irlandais commençaient à être plus attachés à leur repos et à leurs possessions qu'à la maison des Stuart. Voilà pourquoi l'Irlande resta tranquille, et que l'Ecosse fut en mouvement.

Depuis la réunion du royaume d'Ecosse à celui de l'Angleterre sous la reine Anne, plusieurs Ecossais, qui n'étaient pas nommés membres du parlement de Londres, et qui n'étaient pas attachés à la cour par des pensions, étaient secrètement dévoués à la maison des Stuart; et en général les habitants des parties septentrionales, plutôt subjugués qu'unis, supportaient impatiemment cette réunion, qu'ils regardaient comme un esclavage.

Les clans des seigneurs attachés à la cour, comme des ducs d'Argyle, d'Athol, de Queensbury, et d'autres, demeurèrent fidèles au gouvernement : il en faut pourtant excepter un grand nombre qui furent saisis de l'enthousiasme de leurs compatriotes, entraînés bientôt dans le parti d'un prince qui tirait son origine de leur pays, et qui excitait leur admiration et leur zèle.

Les sept hommes que le prince avait menés avec lui étaient le marquis de Tullibardine, frère du duc d'Athol, un Macdonald, Thomas Sheridan, Sulivan, désigné maréchal-des-logis de l'armée qu'on n'avait pas; Kelli Irlandais, et Strikland Anglais.

On n'avait pas encore rassemblé trois cents hommes autour de sa personne, qu'on fit un étendard royal d'un morceau de taffetas apporté par Sullivan. A chaque moment la troupe grossissait, et le prince n'avait pas encore passé le bourg de Fenning, qu'il se vit à la tête de quinze cents combattants, qu'il arma de fusils et de sabres dont il était pourvu.

Il renvoya en France la frégate sur laquelle il était venu, et informa les rois de France et d'Espagne de son débarquement.

Ces deux monarques lui écrivirent et le traitèrent de frère; non qu'ils le reconnussent solennellement pour héritier des couronnes de la Grande-Bretagne, mais ils ne pouvaient, en lui écrivant, refuser ce titre à sa naissance et à son courage : ils lui envoyèrent à diverses reprises quelques secours d'argent, de munitions et d'armes. Il fallait que ces secours se dérobassent aux vaisseaux anglais qui croisaient à l'orient et à l'occident de l'Ecosse : quelques-uns étaient pris, d'autres arrivaient, et servaient à encourager le parti qui se fortifiait de jour en jour. Jamais le temps d'une révolution ne parut plus favorable. Le roi George alors était hors du royaume; il n'y avait pas six mille hommes de troupes réglées dans l'Angleterre. Quelques compagnies du régiment de Sainclair marchèrent d'abord des environs d'Edimbourg contre la petite troupe du prince; elles furent entièrement défaites : trente montagnards prirent quatre-vingts Anglais prisonniers avec leurs officiers et leurs bagages.

Ce premier succès augmentait le courage et l'espérance, et attirait de tous côtés de nouveaux soldats. On marchait sans relâche. Le prince Edouard, toujours à pied à la tête de ses montagnards, vêtu comme eux, se nourrissant comme eux,

traverse le pays de Badenoch, le pays d'Athol, le Perth-shire, s'empare de Perth, ville considérable dans l'Ecosse. Ce fut là qu'il fut proclamé solennellement régent d'Angleterre, de France, d'Ecosse et d'Irlande pour son père Jacques III. Ce titre de *régent de France* que s'arrogeait un prince à peine maître d'une petite ville d'Ecosse, et qui ne pouvait se soutenir que par le secours du roi de France, était une suite de l'usage étonnant, qui avait prévalu, que les rois d'Angleterre prenaient le titre de rois de France.

Le duc de Perth, le lord George Murray, arrivèrent alors à Perth, et firent serment au prince. Ils amenèrent de nouvelles troupes : une compagnie entière d'un régiment écossais au service de la cour, déserta pour se ranger sous ses drapeaux. Il prend Dundé, Drummond, Neubourg. On tint un conseil de guerre : les avis se partageaient sur la marche. Le prince dit qu'il fallait aller droit à Edimbourg, la capitale de l'Ecosse; mais comment espérer de prendre Edimbourg avec si peu de monde et point de canon? Il avait des partisans dans la ville, mais tous les citoyens n'étaient pas pour lui. « Il faut me « montrer, dit-il, pour les faire déclarer tous; » et, sans perdre de temps, il marche à la capitale. Il arrive; il s'empare de la porte : l'alarme est dans la ville; les uns veulent reconnaître l'héritier de leurs anciens rois, les autres tiennent pour le gouvernement. On craint le pillage; les citoyens les plus riches transportent leurs effets dans le château : le gouverneur Guest s'y retire avec quatre cents soldats de garnison. Les magistrats se rendent à la porte dont Charles Edouard était maître. Le prévôt d'Edimbourg, nommé Stuart, qu'on soupçonna d'être d'intelligence avec lui, parait en sa présence, et demande d'un air éperdu ce qu'il faut faire : « Tomber à ses genoux,

« lui répondit un habitant, et le reconnaître. » Il fut aussitôt proclamé dans la capitale.

Cependant on mettait dans Londres sa tête à prix. Les seigneurs de la régence, pendant l'absence du roi George, firent proclamer qu'on donnerait trente mille livres sterling à celui qui le livrerait : cette proscription était une suite de l'acte du parlement, fait la dix-septième année du règne du roi, et d'autres actes du même parlement : la reine Anne elle-même avait été forcée de proscrire son propre frère, à qui, dans les derniers temps, elle aurait voulu laisser sa couronne, si elle n'avait consulté que ses sentiments. Elle avait mis sa tête à quatre mille livres, et le parlement la mit à quatre-vingts mille.

Si une telle proscription est une maxime d'Etat, c'en est une bien difficile à concilier avec ces principes de modération que toutes les cours font gloire d'étaler. Le prince Charles Edouard pouvait faire une proclamation pareille ; mais il crut fortifier sa cause et la rendre plus respectable en opposant, quelques mois après, à ces proclamations sanguinaires, des manifestes, dans lesquels il défendait à ses adhérents d'attenter à la personne du roi régnant, et d'aucun prince de la maison d'Hanovre.

D'ailleurs, il ne songea qu'à profiter de cette première ardeur de son parti, qu'il ne fallait pas laisser ralentir. A peine était-il maître de la ville d'Edimbourg, qu'il apprit qu'il pouvait donner une bataille, et il se hâta de la donner. Il sut que le général Cope s'avançait contre lui avec des troupes réglées, qu'on assemblait des milices, qu'on formait des régiments en Angleterre, qu'on en faisait revenir de Flandre, qu'enfin, il n'y avait pas un moment à perdre. Il sort d'Edimbourg sans y laisser un seul soldat, et marche avec environ trois mille mon-

tagnards vers les Anglais, qui étaient au nombre de plus de quatre mille. Ils avaient deux régiments de dragons; la cavalerie du prince n'était composée que de quelques chevaux de bagage. Il ne se donna ni le temps ni la peine de faire venir ses canons de campagne; il savait qu'il y en avait six dans l'armée ennemie, mais rien ne l'arrêta. Il atteignit les ennemis à sept milles d'Edimbourg, à Preston-Pans. A peine est-il arrivé qu'il range son armée en bataille. Le duc de Perth et lord George Murray commandaient, l'un la gauche, et l'autre la droite de l'armée, c'est-à-dire chacun environ sept ou huit cents hommes. Charles Edouard était si rempli de l'idée qu'il devait vaincre, qu'avant de charger les ennemis, il remarqua un défilé par où ils pouvaient se retirer, et il le fit occuper par cinq cents montagnards. Il engagea donc le combat suivi d'environ deux mille cinq cents hommes seulement, ne pouvant avoir ni seconde ligne, ni corps de réserve. Il tire son épée, et jetant le fourreau loin de lui : « Mes amis, dit-il, je ne la re-« mettrai dans le fourreau que quand vous serez libres et heu-« reux. » Il était arrivé sur le champ de bataille presque aussitôt que l'ennemi : il ne lui donna pas le temps de faire des décharges d'artillerie; toute sa troupe marche rapidement aux Anglais sans garder de rang, ayant des cornemuses pour trompettes : ils tirent à vingt pas; ils jettent aussitôt leurs fusils, mettent d'une main leurs boucliers sur leur tête, et, se précipitant entre les hommes et les chevaux, ils tuent les chevaux à coups de poignards, et attaquent les hommes le sabre à la main. Tout ce qui est nouveau et inattendu saisit toujours. Cette nouvelle manière de combattre effraya les Anglais : la force du corps, qui n'est aujourd'hui d'aucun avantage dans les autres batailles, était beaucoup dans celle-ci. Les Anglais

plièrent de tous côtés sans résistance ; on en tua huit cents ; le reste fuyait par l'endroit que le prince avait remarqué, et ce fut-là même qu'on en fit quatorze cents prisonniers : tout tomba au pouvoir du vainqueur ; il se fit une cavalerie avec les chevaux des dragons ennemis. Le général Cope fut obligé de fuir lui quinzième. La nation murmura contre lui : on l'accusa devant une cour martiale de n'avoir pas pris assez de mesures ; mais il fut justifié, et il demeura constant que les véritables raisons qui avaient décidé de la bataille étaient la présence d'un prince qui inspirait à son parti une confiance audacieuse, et surtout cette manière nouvelle d'attaquer qui étonna les Anglais. C'est un avantage qui réussit presque toujours les premières fois, et que peut-être ceux qui commandent les armées ne songent pas assez à se procurer.

Le prince Edouard, dans cette journée, ne perdit pas soixante hommes. Il ne fut embarrassé dans sa victoire que de ses prisonniers ; leur nombre était presque égal à celui des vainqueurs. Il n'avait point de places fortes ; ainsi, ne pouvant garder ses prisonniers, il les renvoya sur leur parole, après leur avoir fait jurer de ne point porter les armes contre lui d'une année : il garda seulement les blessés pour en avoir soin. Cette magnanimité devait lui faire de nouveaux partisans.

Peu de jours après cette victoire, un vaisseau français et un espagnol abordèrent heureusement sur les côtes, et y apportèrent de l'argent et de nouvelles espérances : il y avait sur ces vaisseaux des officiers irlandais qui, ayant servi en France et en Espagne, étaient capables de discipliner ses troupes. Le vaisseau français lui amena, le 11 octobre, au port de Mont-Ross, un envoyé secret du roi de France, qui débarqua de l'argent et des armes. Le prince, retourné dans Edimbourg,

vit bientôt après augmenter son armée jusqu'à près de six mille hommes : l'ordre s'introduisait dans ses troupes et dans ses affaires ; il avait une cour, des officiers, des secrétaires d'Etat : on lui fournissait de l'argent de plus de trente milles à la ronde. Nul ennemi ne paraissait ; mais il lui fallait le château d'Edimbourg, seule place véritablement forte qui puisse servir dans le besoin de magasin et de retraite, et tenir en respect la capitale. Le château d'Edimbourg est bâti sur un roc escarpé ; il a un large fossé taillé dans le roc, et des murailles de douze pieds d'épaisseur. La place, quoiqu'irrégulière, exige un siége régulier, et surtout du gros canon. Le prince n'en avait point : il se vit obligé de permettre à la ville de faire avec le commandant Guest un accord, par lequel la ville fournirait des vivres au château, et le château ne tirerait point sur elle.

Ce contre-temps ne parut pas déranger ses affaires. La cour de Londres le craignait beaucoup, puisqu'elle cherchait à le rendre odieux dans l'esprit des peuples ; elle lui reprochait d'être né catholique romain, et de venir bouleverser la religion et les lois du pays ; il ne cessait de protester qu'il respecterait la religion et les lois, et que les anglicans et les presbytériens n'auraient pas plus à craindre de lui, quoique né catholique, que du roi George né luthérien ; on ne voyait dans sa cour aucun prêtre ; il n'exigeait pas même que dans les paroisses on le nommât dans les prières, et il se contentait qu'on priât en général pour le roi et la famille royale sans désigner personne.

Le roi d'Angleterre était revenu en hâte, le 11 septembre, pour s'opposer aux progrès de la révolution ; la perte de la bataille de Preston-pans l'alarma au point qu'il ne se crut pas assez fort pour résister avec les milices anglaises. Plusieurs

seigneurs levaient des régiments de milices à leurs dépens en sa faveur, et le parti Wigh surtout, qui est dominant en Angleterre, prenait à cœur la conservation du gouvernement qu'il avait établi, et de la famille qu'il avait mise sur le trône; mais si le prince Edouard recevait de nouveaux secours et avait de nouveaux succès, ces milices mêmes pouvaient se tourner contre le roi Georges. Il exigea d'abord un nouveau serment des milices de la ville de Londres; ce serment de fidélité portait ces propres mots : « J'abhorre, je déteste, je re-« jette comme un sentiment impie cette damnable doctrine, « que des princes excommuniés par le pape peuvent être dé-« posés et assassinés par leurs sujets ou quelque autre que ce « soit, etc. » On ordonna, selon l'usage pratiqué dans les temps de troubles depuis Guillaume III, à tous les prêtres catholiques de sortir de Londres et de son territoire. Mais ce n'étaient pas les prêtres catholiques qui étaient dangereux; ceux de cette religion ne composaient qu'une petite partie du peuple d'Angleterre; c'était la valeur du prince Edouard qui était réellement à redouter; c'était l'intrépidité d'une armée victorieuse animée par des succès inespérés. Le roi Georges se crut obligé de faire revenir six mille hommes des troupes de Flandre, et d'en demander encore six mille aux Hollandais, suivant les traités faits avec la république.

Les Etats-Généraux lui envoyèrent précisément les mêmes troupes qui, par la capitulation de Tournai et de Dendermonde, ne devaient servir de dix-huit mois; elles avaient promis de ne faire aucun service, pas même dans les places les plus éloignées des frontières, et les Etats justifiaient cette infraction en disant que l'Angleterre n'étant point place frontière, elles devaient mettre bas les armes devant les troupes de France;

mais on alléguait que ce n'était pas contre les Français qu'elles allaient combattre; elles ne devaient passer à aucun service étranger; et on répondait qu'en effet elles n'étaient point dans un service étranger, puisqu'elles étaient aux ordres et à la solde des Etats-Généraux.

C'est par de telles distinctions qu'on éludait la capitulation qui semblait la plus précise, mais dans laquelle on n'avait pas spécifié un cas que personne n'avait prévu.

Rien ne prouve mieux les alarmes que l'excès des précautions; on fit imprimer un journal imaginaire, dans lequel on comparait les événement rapportés dans les gazettes sous le gouvernement du roi Georges à ceux qu'on supposait sous la domination d'un prince catholique :

« A présent, disait-on, nos gazettes nous apprennent, tan-
« tôt qu'on a porté à la banque les trésors enlevés aux vais-
« seaux français et espagnols, tantôt que nous avons rasé
« Porto-Bello, tantôt que nous avons pris Louisbourg, et que
« nous sommes maîtres du commerce. Voici ce que nos gazet-
« tes diront sous la domination du prétendant : Aujourd'hui
« il a été proclamé dans les marchés de Londres par des mon-
« tagnards et par des moines : plusieurs maisons ont été brû-
« lées, et plusieurs citoyens massacrés.

« Le 4, la maison du Sud et la maison des Indes ont été
« changées en couvents.

« Le 20, on a mis en prison six membres du parlement.

« Le 26, on a cédé trois ports d'Angleterre aux Français.

« Le 28, la loi *habeas corpus* a été abolie, et on a passé un
« nouvel acte pour brûler les hérétiques.

« Le 29, le P. Poignardini, jésuite italien, a été nommé
« garde du sceau privé. »

Cependant on suspendait en effet, le 28 octobre, la loi *habeas corpus;* par cette loi le roi ne peut faire emprisonner aucun citoyen sans qu'il soit interrogé dans les vingt-quatre heures, et relâché sous caution jusqu'à ce que son procès lui soit fait; ou s'il a été arrêté injustement, le secrétaire-d'état doit être condamné à lui payer chèrement chaque heure.

Le roi n'a pas le droit de faire arrêter un membre du parlement, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans le consentement de la chambre. Le parlement, dans les temps de rébellion, suspend toujours ces lois par un acte particulier pour un certain temps, et donne pouvoir au roi de s'assurer, pendant ce temps seulement, des personnes suspectes. Il n'y eut aucun membre des deux chambres qui donnât sur lui la moindre prise; quelques-uns cependant étaient soupçonnés par la voix publique d'être jacobites, et il y avait des citoyens dans Londres qui étaient sourdement de ce parti; mais aucun ne voulait hasarder sa fortune et sa vie sur des espérances incertaines : la défiance et l'inquiétude tenaient en suspens tous les esprits; on craignait de se parler. C'est un crime en ce pays de boire à la santé d'un prince proscrit qui dispute la couronne, comme autrefois à Rome c'en était un, sous un empereur régnant, d'avoir chez soi la statue de son compétiteur. On buvait à Londres à la santé du roi et du prince, ce qui pouvait aussi bien signifier le roi Jacques et son fils, le prince Charles Édouard, que le roi Georges et son fils aîné, le prince de Galles. Les partisans secrets de la révolution se contentaient de faire imprimer des écrits tellement mesurés, que le parti pouvait aisément les entendre, sans que le gouvernement pût les condamner. On en distingua beaucoup de cette espèce; un entre autres par lequel on avertissait « qu'il y avait

« un jeune homme de grande espérance qui était prêt à faire « une fortune considérable ; qu'en peu de temps il s'était fait « plus de vingt mille livres de rente, mais qu'il avait besoin « d'amis pour s'établir à Londres. » La liberté d'imprimer est un des privilèges dont les Anglais sont le plus jaloux : la loi ne permet pas d'attrouper le peuple et de le haranguer, mais elle permet de parler par écrit à la nation entière. Le gouvernement fit visiter toutes les imprimeries ; mais n'ayant le droit d'en faire fermer aucune sans un délit constaté, il les laissa subsister toutes.

La fermentation commença à se manifester dans Londres, quand on apprit que le prince Édouard s'était avancé jusqu'à Carlisle, et qu'il s'était rendu maître de la ville ; que ses forces augmentaient, et qu'enfin il était à Derbi dans l'Angleterre même, à trente lieues de Londres : alors il eut pour la première fois des Anglais nationaux dans ses troupes ; trois cents hommes du comté de Lancastre prirent parti dans son régiment de Manchester. La renommée, qui grossit tout, faisait son armée forte de trente mille hommes ; on disait que tout le comté de Lancastre s'était déclaré. Les boutiques et la banque furent fermées un jour à Londres.

CHAPITRE XXXIX.

Suite des aventures du prince Charles-Edouard. — Sa défaite, ses malheurs, et ceux de son parti.

Depuis le jour que le prince Edouard aborda en Ecosse, ses partisans sollicitaient des secours de France ; les sollicitations redoublaient avec les progrès. Quelques Irlandais, qui servaient dans les troupes françaises, s'imaginèrent qu'une des-

cente en Angleterre, vers Plymouth, serait praticable. Le trajet est court de Calais ou de Boulogne vers les côtes. Ils ne voulaient point une flotte de vaisseaux de guerre dont l'équipement eût consumé trop de temps, et dont l'appareil seul eût averti les escadres anglaises de s'opposer au débarquement : ils prétendaient qu'on pourrait débarquer huit ou dix mille hommes et du canon pendant la nuit ; qu'il ne fallait que des vaisseaux marchands et quelques corsaires pour une telle tentative ; et ils assuraient que dès qu'on serait débarqué une partie de l'Angleterre se joindrait à l'armée de France, qui bientôt pourrait se réunir auprès de Londres avec les troupes du prince : ils faisaient envisager enfin une révolution prompte et entière. Ils demandèrent pour chef de cette entreprise le duc de Richelieu, qui, par le service rendu dans la journée de Fontenoi et par la réputation qu'il avait en Europe, était plus capable qu'un autre de conduire avec vivacité cette affaire hardie et délicate ; ils pressèrent tant qu'on leur accorda enfin ce qu'ils demandaient. Lalli, qui depuis fut lieutenant-général, et qui a péri d'une mort si tragique, était l'âme de l'entreprise. Il ne manqua à l'entreprise que la possibilité de se mettre en mer vis-à-vis des escadres anglaises ; et cette tentative fut regardée à Londres comme absurde.

On ne put faire passer au prince que quelques petits secours d'hommes et d'argent par la mer germanique et par l'est de l'Ecosse. Le lord Drummond, frère du duc de Perth, officier au service de France, arriva heureusement avec quelques piquets et trois compagnies du régiment royal écossais. Dès qu'il fut débarqué à Mont-ross, il fit publier qu'il venait par ordre du roi de France secourir le prince de Galles, régent



d'Ecosse, son allié, et faire la guerre au roi d'Angleterre, électeur d'Hanovre. Alors les troupes hollandaises, qui, par leur capitulation, ne pouvaient servir contre le roi de France, furent obligées de se conformer à cette loi de la guerre, si longtemps éludée. On les fit repasser en Hollande, tandis que la ville de Londres faisait revenir six mille Hessois à leur place. Ce besoin de troupes étrangères était un aveu du danger que l'on courait. Charles Edouard faisait répandre dans le nord et dans l'occident de l'Angleterre de nouveaux manifestes par lesquels il invitait la nation à se joindre à lui : il déclarait qu'il traiterait les prisonniers de guerre comme on traiterait les siens, et il renouvelait expressément à ses partisans la défense d'attenter à la personne du roi régnant et à celle des princes de sa maison. Ces proclamations, qui paraissaient si généreuses dans un prince dont on avait mis la tête à prix, eurent une destinée que les maximes d'état peuvent seules justifier ; elles furent brûlées par la main du bourreau.

Il était plus important et plus nécessaire de s'opposer à ses progrès que de faire brûler ses manifestes. Les milices anglaises reprirent Edimbourg : ces milices répandues dans le comté de Lancastre lui coupent les vivres ; il faut qu'il retourne sur ses pas. Son armée était tantôt forte, tantôt faible, parce qu'il n'avait pas de quoi la retenir continuellement sous le drapeau par un paiement exact. Cependant il lui restait environ huit mille hommes. A peine le prince fut-il informé que les ennemis étaient à six milles de lui, près des marais de Falkirck, qu'il courut les attaquer, quoiqu'ils fussent près d'une fois plus forts que lui. On se battit de la même manière et avec la même impétuosité qu'au combat de Preston-pans. Ses Ecossais, secondés encore d'un violent orage qui donnait au vi-

sage des Anglais, les mirent d'abord en désordre; mais bientôt après ils furent rompus eux-mêmes par leur propre impétuosité : six piquets de troupes françaises les couvrirent, soutinrent le combat, et leur donnèrent le temps de se rallier. Le prince Edouard disait toujours que s'il avait eu seulement trois mille hommes de troupes réglées, il se serait rendu maître de toute l'Angleterre.

Les dragons anglais commencèrent la fuite, et toute l'armée anglaise suivit, sans que les généraux et les officiers pussent arrêter les soldats. Ils regagnèrent leur camp à l'entrée de la nuit : ce camp était retranché et presque entouré de marais.

Le prince, demeuré maître du champ de bataille, prit à l'instant le parti d'aller les attaquer dans leur camp, malgré l'orage qui redoublait avec violence; les montagnards perdirent quelque temps à chercher dans l'obscurité leurs fusils, qu'ils avaient jetés dans l'action, suivant leur coutume. Le prince se met donc en marche avec eux pour livrer un second combat; il pénètre jusqu'au camp ennemi l'épée à la main : la terreur s'y répandit; et les troupes anglaises, deux fois battues en un jour, quoiqu'avec peu de perte, s'enfuirent à Edimbourg; ils n'eurent pas six cents hommes de tués dans cette journée, mais ils laissèrent leurs tentes et leurs équipages au pouvoir du vainqueur. Ces victoires faisaient beaucoup pour la gloire du prince, mais peu encore pour ses intérêts. Le duc de Cumberland marchait en Ecosse : il arriva à Edimbourg le 10 février. Le prince Edouard fut obligé de lever le siége du château de Stirling. L'hiver était rude; les subsistances manquaient : sa plus grande ressource était dans quelques partis qui erraient tantôt vers Inverness, et tantôt vers Aberdeen, pour recueillir le peu de troupes et d'argent qu'on

hasardait de lui faire passer de France. La plupart de ces vaisseaux étaient observés et pris par les Anglais. Trois compagnies du régiment de Fitz-James abordèrent heureusement. Lorsque quelque petit vaisseau abordait, il était reçu avec des acclamations de joie : les femmes couraient au-devant; elles menaient par la bride les chevaux des officiers. On faisait valoir les moindres secours comme des renforts considérables; mais l'armée du prince Edouard n'en était pas moins pressée par le duc de Cumberland. Elle était retirée dans Inverness, et tout le pays n'était pas pour lui. Le duc de Cumberland passe enfin la rivière de Spey, et marche vers Inverness : il fallut en venir à une bataille décisive.

Le prince avait à-peu-près le même nombre de troupes qu'à la journée de Falkirk. Le duc de Cumberland avait quinze bataillons et neuf escadrons avec un corps de montagnards. L'avantage du nombre était toujours nécessairement du côté des Anglais : ils avaient de la cavalerie et une artillerie bien servie, ce qui leur donnait une très-grande supériorité; enfin ils étaient accoutumés à la manière de combattre des montagnards, qui ne les étonnait plus; ils avaient à réparer aux yeux du duc de Cumberland la honte de leurs défaites passées. Les deux armées furent en présence, le 27 avril 1746, à deux heures après midi, dans un lieu nommé Culloden : les montagnards ne firent point leur attaque ordinaire qui était si redoutable. La bataille fut entièrement perdue; et le prince, légèrement blessé, fut entraîné dans la fuite la plus précipitée. Les lieux, les temps, font l'importance de l'action. Dans cette guerre, en Allemagne, en Italie et en Flandre, des batailles de près de cent mille hommes n'eurent pas de grandes suites; mais à Culloden, une action entre onze mille hommes d'un

côté, et sept à huit mille de l'autre, décida du sort de trois royaumes. Il n'y eut pas dans ce combat neuf cents hommes de tués parmi les rebelles ; car c'est ainsi que leur malheur les a fait nommer en Ecosse même, on ne leur fit que trois cents vingt prisonniers ; tout s'enfuit du côté d'Inverness, et y fut poursuivi par les vainqueurs. Le prince, accompagné d'une centaine d'officiers, fut obligé de se jeter dans une rivière, à trois milles d'Inverness, et de la passer à la nage. Quand il eut gagné l'autre bord il vit de loin les flammes au milieu desquelles périssaient cinq ou six cents montagnards, dans une grange à laquelle le vainqueur avait mis le feu, et il entendit leurs cris.

Il y avait plusieurs femmes dans son armée, une entre autres, nommée M[me] de Seford, qui avait combattu à la tête des troupes de montagnards qu'elle avait amenées ; elle échappa à la poursuite ; quatre autres furent prises ; tous les officiers français furent faits prisonniers de guerre, et celui qui faisait la fonction de ministre de France auprès du prince Edouard se rendit prisonnier dans Inverness. Les Anglais n'eurent que cinquante hommes de tués et deux cent cinquante-neuf de blessés dans cette affaire décisive.

Le duc de Cumberland fit distribuer cinq mille livres sterling (environ cent quinze mille livres de France) aux soldats : c'était un argent qu'il avait reçu du maire de Londres ; il avait été fourni par quelques citoyens qui ne l'avaient donné qu'à cette condition. Cette singularité prouvait encore que le parti le plus riche devait être victorieux. On ne donna pas un moment de relâche aux vaincus ; on les poursuivit partout. Les simples soldats se retiraient aisément dans leurs montagnes et dans leurs déserts : les officiers se sauvaient avec plus de



peine ; les uns étaient trahis et livrés, les autres se rendaient eux-mêmes dans l'espérance du pardon. Le prince Edouard, Sullivan, Sheridan, et quelques-uns de ses adhérents, se retirèrent d'abord dans les ruines du fort Auguste, dont il fallut bientôt sortir. A mesure qu'il s'éloignait il voyait diminuer le nombre de ses amis, la division se mettait parmi eux, et ils se reprochaient l'un à l'autre leurs malheurs, ils s'aigrissaient dans leurs contestations sur les partis qu'il fallait prendre; plusieurs se retirèrent; il ne lui resta que Sheridan et Sullivan qui l'avaient suivi quand il partit de France.

Il marcha avec eux cinq jours et cinq nuits, sans presque prendre un moment de repos, et manquant souvent de nourriture. Ses ennemis le suivaient à la piste; tous les environs étaient remplis de soldats qui le cherchaient, et le prix mis à sa tête redoublait leur diligence. Les horreurs du sort qu'il éprouvait étaient en tout semblables à celles où fut réduit son grand-oncle, Charles II, après la bataille de Vorcester, aussi funeste que celle de Culloden. Il n'y a pas d'exemple sur la terre d'une suite de calamités aussi singulières et aussi horribles que celles qui avaient affligé toute sa maison; il était né dans l'exil, et il n'en était sorti que pour traîner, après des victoires, ses partisans sur l'échafaud, et pour errer dans des montagnes : son père, chassé au berceau du palais des rois et de sa patrie, dont il avait été reconnu l'héritier légitime, avait fait comme lui des tentatives qui n'avaient abouti qu'au supplice de ses partisans. Tout ce long amas d'infortunes uniques se présentait sans cesse au cœur du prince, et il ne perdait pas l'espérance : il marchait à pied, sans appareil à sa blessure, sans aucun secours, à travers ses ennemis; il ar-

riva enfin dans un petit port nommé Arizaig, à l'occident septentrional de l'Ecosse.

La fortune sembla vouloir alors le consoler. Deux armateurs de Nantes faisaient voile vers cet endroit, et lui apportaient de l'argent, des hommes et des vivres; mais avant qu'ils abordassent les recherches continuelles qu'on faisait de sa personne l'obligèrent de partir du seul endroit où il pouvait alors trouver sa sûreté; et à peine fut-il à quelques milles de ce port qu'il apprit que ces deux vaisseaux avaient abordé, et qu'ils s'en étaient retournés. Ce contre-temps aggravait encore son infortune. Il fallait toujours fuir et se cacher. Onel, un de ses partisans irlandais au service d'Espagne, qui le joignit dans ces cruelles conjonctures, lui dit qu'il pouvait trouver une retraite assurée dans une petite île voisine, nommée Stornai, la dernière qui est au nord-ouest de l'Ecosse. Ils s'embarquèrent dans un bateau pêcheur : ils arrivent dans cet asile; mais à peine sont-ils sur le rivage qu'ils apprennent qu'un détachement de l'armée du duc de Cumberland est dans l'île. Le prince et ses amis furent obligés de passer la nuit dans un marais pour se dérober à une poursuite si opiniâtre. Ils hasardèrent au point du jour de rentrer dans leur petite barque, et de se remettre en mer sans provisions, et sans savoir quelle route tenir; à peine eurent-ils vogué deux milles qu'ils furent entourés de vaisseaux ennemis.

Il n'y avait plus de salut qu'en échouant entre des rochers sur le rivage d'une petite île déserte et presque inabordable. Ce qui en d'autres temps eût été regardé comme une des plus cruelles infortunes, fut pour eux leur unique ressource : ils cachèrent leur barque derrière un rocher, et attendirent dans ce désert que les vaisseaux anglais fussent éloignés, ou que la



mort vint finir tant de désastres. Il ne restait au prince, à ses amis et aux matelots, qu'un peu d'eau-de-vie pour soutenir leur vie malheureuse; on trouva par hasard quelques poissons secs que des pêcheurs, poussés par la tempête, avaient laissés sur le rivage. On rama d'île en île quand les vaisseaux ennemis ne parurent plus. Le prince aborde dans cette même île de Wight où il était venu prendre terre lorsqu'il arriva de France : il y trouve un peu de secours et de repos; mais cette légère consolation ne dura guère; des milices du duc de Cumberland arrivèrent au bout de trois jours dans ce nouvel asile. La mort ou la captivité paraissait inévitable.

Le prince avec ses deux compagnons se cacha trois jours et trois nuits dans une caverne. Il fut encore trop heureux de se rembarquer, et de fuir dans une autre île déserte, où il resta huit jours avec quelques provisions d'eau-de-vie, de pain d'orge, et de poisson salé. On ne pouvait sortir de ce désert et regagner l'Ecosse qu'en risquant de tomber entre les mains des Anglais qui bordaient le rivage; mais il fallait ou périr par la faim, ou prendre ce parti.

Ils se remettent donc en mer, et ils abordent pendant la nuit. Ils erraient sur le rivage, n'ayant pour habits que des lambeaux déchirés de vêtements à l'usage des montagnards. Ils rencontrèrent au point du jour une demoiselle à cheval, suivie d'un jeune domestique : ils hasardèrent de lui parler; cette demoiselle était de la maison de Macdonald attachée aux Stuarts. Le prince, qui l'avait vue dans le temps de ses succès, la reconnut, et s'en fit reconnaître. Elle se jeta à ses pieds : le prince, ses amis et elle fondaient en larmes, et les pleurs que Mlle de Macdonald versait dans cette entrevue si singulière et si touchante redoublaient par le danger où elle voyait le prince;

on ne pouvait faire un pas sans risquer d'être pris. Elle conseilla au prince de se cacher dans une caverne qu'elle lui indiqua au pied d'une montagne, près de la cabane d'un montagnard connu d'elle et affidé, et elle promit de venir le prendre dans cette retraite, ou de lui envoyer quelque personne sûre qui se chargerait de le conduire.

Le prince s'enfonça donc encore dans une caverne avec ses fidèles compagnons. Le paysan montagnard leur fournit un peu de farine d'orge détrempée dans de l'eau; mais ils perdirent toute espérance lorsqu'ayant passé deux jours dans ce lieu affreux personne ne vint à leur secours. Tous les environs étaient garnis de milices : il ne restait plus de vivres à ces fugitifs; une maladie cruelle affaiblissait le prince; son corps était couvert de boutons ulcérés; cet état, ce qu'il avait souffert, et tout ce qu'il avait à craindre, mettaient le comble à cet excès des plus horribles misères que la nature humaine puisse éprouver; mais il n'était pas au bout.

Mlle de Macdonald envoie enfin un exprès dans la caverne; et cet exprès leur apprend que la retraite dans le continent est impossible; qu'il faut fuir encore dans une petite île nommée Benbécula, et s'y réfugier dans la maison d'un pauvre gentilhomme qu'on leur indique; que Mlle de Macdonald s'y trouvera, et que de là on verra les arrangements qu'on pourra prendre pour leur sûreté. La même barque qui les avait portés au continent les transporte donc dans cette île; ils marchent vers la maison de ce gentilhomme. Mlle de Macdonald s'embarque à quelques milles de là pour les aller trouver; mais ils sont à peine arrivés dans l'île qu'ils apprennent que le gentilhomme chez lequel ils comptaient trouver un asile avait été enlevé la nuit avec toute sa famille. Le prince et ses

amis se cachent encore dans des marais. Onel enfin va à la découverte; il rencontra Mlle de Macdonald dans une chaumière : elle lui dit qu'elle pouvait sauver le prince en lui donnant des habits de servante qu'elle avait apportés avec elle, mais qu'elle ne pouvait sauver que lui, qu'une seule personne de plus serait suspecte. Ces deux hommes n'hésitèrent pas à préférer son salut au leur; ils se séparèrent en pleurant. Charles Edouard prit des habits de servante, et suivit, sous le nom de Betti, Mlle de Macdonald. Les dangers ne cessèrent pas malgré ce déguisement : cette demoiselle et le prince déguisé se réfugièrent d'abord dans l'île de Skie, à l'occident de l'Ecosse.

Ils étaient dans la maison d'un gentilhomme, lorsque cette maison est tout-à-coup investie par les milices ennemies. Le prince ouvre lui-même la porte aux soldats : il eut le bonheur de n'être pas reconnu; mais bientôt après on sut dans l'île qu'il était dans ce château. Alors il fallut se séparer de Mlle de Macdonald, et s'abandonner seul à sa destinée. Il marcha dix milles suivi d'un simple batelier; enfin, pressé de la faim et prêt à succomber, il se hasarda d'entrer dans une maison dont il savait bien que le maître n'était pas de son parti. « Le fils « de votre roi, lui dit-il, vient vous demander du pain et un « habit. Je sais que vous êtes mon ennemi; mais je vous crois « assez de vertu pour ne pas abuser de ma confiance et de « mon malheur. Prenez les misérables vêtements qui me cou- « vrent, gardez-les; vous pourrez me les apporter un jour « dans le palais des rois de la Grande-Bretagne. » Le gentilhomme auquel il s'adressait fut touché, comme il devait l'être; il s'empressa de le secourir autant que la pauvreté de ce pays peut le permettre, et lui garda le secret.

De cette île il regagna l'Écosse, et se rendit dans la tribu de Morar, qui lui était affectionnée; il erra ensuite dans le Lockaber, dans le Badenock. Ce fut là qu'il apprit qu'on avait arrêté Mlle de Macdonald, sa bienfaitrice, et presque tous ceux qui l'avaient reçu : il vit la liste de tous ses partisans condamnés par contumace : c'est ce qu'on appelle en Angleterre un *acte d'atteinder*. Il était toujours en danger lui-même; et les seules nouvelles qui lui venaient étaient celles de la prison de ses serviteurs dont on préparait la mort.

Le bruit se répandit alors en France que ce prince était au pouvoir de ses ennemis; ses agents de Versailles, effrayés, supplièrent le roi de permettre qu'au moins on fît écrire en sa faveur. Il y avait en France plusieurs prisonniers de guerre anglais; et les partisans du prétendant s'imaginèrent que cette considération pourrait retenir la vengeance de la cour d'Angleterre, et prévenir l'effusion du sang qu'on s'attendait à voir verser sur les échafauds. Le marquis d'Argenson, alors ministre des affaires étrangères, et frère du secrétaire de la guerre, s'adressa à l'ambassadeur des Provinces-Unies, M. Van-Hoëy, comme à un médiateur. Ces deux ministres se ressemblaient en un point qui les rendaient différents de presque tous les hommes d'État, c'est qu'ils mettaient toujours de la franchise et de l'humanité où les autres n'emploient guère que la politique.

L'ambassadeur Van-Hoëy écrivit donc une longue lettre au duc de Neucastle, secrétaire d'État d'Angleterre : « Puis-« siez-vous, lui disait-il, bannir cet art pernicieux que la « discorde a enfanté pour exciter les hommes à se détruire « mutuellement! misérable politique qui substitue la ven-« geance, la haine, la méfiance, l'avidité, aux préceptes di-

« vins de la gloire des rois et du salut des peuples! »

Cette exhortation semblait être, pour la substance et pour les expressions, d'un autre temps que le nôtre : on la qualifia d'*homélie;* elle choqua le roi d'Angleterre au lieu de l'adoucir. Il fit porter ses plaintes aux États-Généraux, de ce que leur ambassadeur avait osé lui envoyer des remontrances d'un roi ennemi, sur la conduite qu'il avait à tenir envers des sujets rebelle. Le duc de Neucastle écrivit que c'était un procédé inouï; les États-Généraux réprimandèrent vivement leur ambassadeur, et lui ordonnèrent de faire excuse au duc de Neucastle, et de réparer sa faute. L'ambassadeur, convaincu qu'il n'en avait point fait, obéit, et écrivit « que « s'il avait manqué, c'était un malheur inséparable de la con« dition humaine. » Il pouvait avoir manqué aux lois de la politique, mais non à celles de l'humanité : le ministère Anglais et les États-Généraux devaient savoir combien le roi de France était en droit d'intercéder pour les Écossais : ils devaient savoir que quand Louis XIII eut pris La Rochelle, secourue en vain par les armées navales du roi d'Angleterre Jacques I[er], ce roi envoya le chevalier Montaigu au roi de France, pour le prier de faire grâce aux Rochelois rebelles; et Louis XIII eut égard à cette prière : le ministère anglais n'eut pas la même clémence.

Il commença par tâcher de rendre le prince Charles Édouard méprisable aux yeux du peuple, parce qu'il avait été terrible. On fit porter publiquement dans Édimbourg les drapeaux pris à la journée de Culloden : le bourreau portait celui du prince; les autres étaient entre les mains des ramoneurs de cheminée; et le bourreau les brûla tous dans la place publique. Cette farce était le prélude des tragédies sanglantes qui suivirent.

On commença, le 10 auguste 1746, par exécuter dix-sept officiers. Le plus considérable était le colonel du régiment de Manchester, nommé Townley ; il fut traîné, avec huit officiers, sur la claie au lieu du supplice, dans la plaine de Kennington, près de Londres ; et après qu'on les eut pendus, on leur arracha le cœur dont on leur battit les joues, et on mit leurs membres en quartiers. Ce supplice était un reste d'une ancienne barbarie ; on arrachait le cœur autrefois aux criminels condamnés, quand ils respiraient encore. Il n'y eut aucun d'eux qui ne protestât, avant de mourir, qu'il périssait pour une juste cause, et qui n'excitât le peuple à combattre pour elle. Deux jours après, trois pairs écossais furent condamnés à perdre la tête.

On sait qu'en Angleterre les lois ne considèrent comme nobles que les lords, c'est-à-dire les pairs. Ils sont jugés, pour crime de haute trahison, d'une autre manière que le reste de la nation. On choisit, pour présider à leur jugement, un pair à qui on donne le titre de grand-steward du royaume : ce nom répond à-peu-près à celui de grand sénéchal. Les pairs de la Grande-Bretagne reçoivent alors ses ordres ; il les convoque dans la grande salle de Westminster, par des lettres scellées de son sceau et écrites en latin. Il faut qu'il ait au moins douze pairs avec lui pour prononcer l'arrêt. Les séances se tiennent avec un grand appareil ; il s'assied sous un dais ; le clerc de la couronne délivre sa commission à un roi d'armes, qui la lui présente à genoux ; six massiers l'accompagnent toujours, et sont aux portières de son carrosse quand il se rend à la salle et quand il en sort, et il a cent guinées par jour pendant l'instruction du procès. Quand les pairs accusés sont amenés devant lui et devant les pairs, leurs juges, un sergent d'armes

crie trois fois, *Oyez!* en ancienne langue française : un huissier porte devant l'accusé une hache dont le tranchant est tourné vers le grand-steward ; et quand l'arrêt de mort est prononcé, on tourne alors la hache vers le coupable.

Ce fut avec ces cérémonies lugubres qu'on amena à Westminster les trois lords Balmerino, Kilmarnock, Cromarty. Le chancelier faisait les fonctions de steward : ils furent tous trois convaincus d'avoir porté les armes pour le prétendant, et condamnés à être pendus et écartelés selon la loi. Le grand-steward qui leur prononça l'arrêt leur annonça en même temps que le roi, en vertu de la prérogative de sa couronne, changeait ce supplice en celui de perdre la tête. L'épouse du lord Cromarty, qui avait huit enfants et qui était enceinte du neuvième, alla avec toute sa famille se jeter aux pieds du roi, et obtint la grâce de son mari.

Les deux autres furent exécutés. Kilmarnock, monté sur l'échafaud, sembla témoigner du repentir. Balmerino y porta une intrépidité inébranlable ; il voulut mourir dans le même habit uniforme sous lequel il avait combattu. Le gouverneur de la tour ayant crié, selon l'usage, Vive le roi George ! Balmerino répondit hautement, Vivent le roi Jacques et son digne fils ! Il brava la mort comme il avait bravé ses juges.

On voyait presque tous les jours des exécutions ; on remplissait les prisons d'accusés. Un secrétaire du prince Édouard, nommé Murray, racheta sa vie en découvrant au gouvernement des secrets qui firent connaître au roi le danger qu'il avait couru ; il fit voir qu'il y avait en effet dans Londres et dans les provinces un parti caché, et que ce parti avait fourni d'assez grandes sommes d'argent ; mais, soit que ces aveux ne fussent pas assez circonstanciés, soit plutôt que le gouvernement crai-

gnît d'irriter la nation par des recherches odieuses, on se contenta de poursuivre ceux qui avaient une part évidente à la rébellion. Dix furent exécutés à Yorck, dix à Carlisle, quarante-sept à Londres. Au mois de novembre, on fit tirer au sort des soldats et des sous-officiers, dont le vingtième subit la mort, et le reste fut transporté dans les colonies. On fit mourir encore au même mois soixante et dix personnes à Penrith, à Brumpton et à York; dix à Carlisle, neuf à Londres. Un prêtre anglican, qui avait eu l'imprudence de demander au prince Édouard l'évêché de Carlisle, tandis que ce prince était en possession de cette ville, y fut mené à la potence en habits pontificaux : il harangua fortement le peuple en faveur de la famille du roi Jacques, et il pria Dieu pour tous ceux qui périssaient comme lui dans cette querelle.

Celui dont le sort parut le plus à plaindre fut le lord Devenwater. Son frère aîné avait eu la tête tranchée à Londres, en 1715, pour avoir combattu dans la même cause; ce fut lui qui voulut que son fils, encore enfant, montât sur l'échafaud, et qui lui dit : « Soyez couvert de mon sang, et apprenez à mou-« rir pour vos rois. » Son fils puîné, qui, s'étant échappé alors, alla servir en France, avait été enveloppé dans la condamnation de son frère aîné. Il repassa en Angleterre dès qu'il sut qu'il pouvait être utile au prince Édouard; mais le vaisseau sur lequel il s'était embarqué avec son fils et plusieurs officiers, des armes et de l'argent, fut pris par les Anglais. Il subit la même mort que son frère, et avec la même fermeté, en disant que le roi de France aurait soin de son fils. Ce jeune gentilhomme, qui n'était point né sujet du roi d'Angleterre, fut relâché, et revint en France, où le roi exécuta en effet ce que son père s'était promis, en lui donnant une pension à lui et à sa sœur.



Le dernier pair qui mourut par la main du bourreau fut le lord Lovat, âgé de quatre-vingts ans ; c'était lui qui avait été le premier moteur de l'entreprise. Il en avait jeté les fondements vers l'année 1740 ; les principaux mécontents s'étaient assemblés secrètement chez lui ; il devait faire soulever les clans, en 1743, lorsque le prince Charles Édouard s'embarqua. Il employa, autant qu'il le put, les subterfuges des lois à défendre un reste de vie qu'il perdit enfin sur l'échafaud ; mais il mourut avec autant de grandeur d'âme qu'il avait mis dans sa conduite de finesse et d'art ; il prononça tout haut ce vers d'Horace avant de recevoir le coup :

Dulce et decorum est pro patriâ mori.

Ce qu'il y eut de plus étrange, et ce qu'on ne peut guère voir qu'en Angleterre, c'est qu'un jeune étudiant d'Oxford, nommé Painter, dévoué au parti jacobite, et enivré de ce fanatisme qui produit tant de choses extraordinaires dans les imaginations ardentes, demanda à mourir à la place du vieillard condamné. Il fit les plus pressantes instances, qu'on n'eut garde d'écouter. Ce jeune homme ne connaissait point Lovat, mais il savait qu'il avait été le chef de la conspiration, et le regardait comme un homme respectable et nécessaire.

Le gouvernement joignit aux vengeances du passé des précautions pour l'avenir ; il établit un corps de milice subsistant vers les frontières d'Ecosse : on dépouilla tous les seigneurs écossais de leurs droits de juridiction qui leur attachait leurs tribus ; et les chefs qui étaient demeurés fidèles furent indemnisés par des pensions et par d'autres avantages.

Dans les inquiétudes où l'on était en France sur la destinée du prince Edouard, on avait fait partir, dès le mois de juin,

deux petites frégates, qui abordèrent heureusement sur la côte occidentale d'Ecosse où ce prince était descendu quand il commença cette entreprise malheureuse. On le chercha inutilement dans ce pays et dans plusieurs îles voisines de la côte du Lockaber. Enfin, le 29 septembre, le prince arriva, par des chemins détournés, et au travers de mille périls nouveaux au lieu où il était attendu. Ce qui est étrange, et ce qui prouve bien que les cœurs étaient à lui, c'est que les Anglais ne furent avertis ni du débarquement, ni du séjour, ni du départ de ces deux vaisseaux. Ils ramenèrent le prince jusqu'à la vue de Brest; mais ils trouvèrent vis-à-vis du port une escadre anglaise : on retourna alors en haute mer, et on revint ensuite vers les côtes de Bretagne, du côté de Morlaix. Une autre flotte anglaise s'y trouve encore; on hasarda de passer à travers les vaisseaux ennemis; et enfin le prince, après tant de malheurs et de dangers, àrriva, le 10 octobre 1746, au port de Saint-Pol-de Léon, avec quelques-uns de ses partisans échappés comme lui à la recherche des vainqueurs.

Pendant que le prince Edouard avait erré dans les montagnes et dans les îles d'Ecosse, et que les échafauds étaient dressés de tous côtés pour ses partisans, son vainqueur, le duc de Cumberland, avait été reçu à Londres en triomphe; le parlement lui assigna vingt-cinq mille livres de rente, c'est-à-dire, environ cinq cent cinquante mille livres, monnaie de France, outre ce qu'il avait déjà. La nation anglaise fait elle-même ce que font ailleurs les souverains.

Le prince Edouard ne fut pas alors au terme de ses calamités; car étant réfugié en France, et se voyant obligé à la fin d'en sortir pour satisfaire les Anglais, qui l'exigèrent dans le traité de paix, son courage aigri par tant de secousses ne vou-

lut pas plier sous la nécessité : il résista aux remontrances, aux prières, aux ordres, prétendant qu'on devait lui tenir la parole de ne le pas abandonner. On se crut obligé de se saisir de sa personne; il fut arrêté, garrotté, mis en prison, conduit hors de France : ce fut là le dernier coup dont la destinée accabla une génération de rois pendant trois cents années.

Charles Edouard, depuis ce temps, se cacha au reste de la terre. Que les hommes privés, qui se plaignent de leurs petites infortunes, jettent les yeux sur ce prince et sur ses ancêtres.

CHAPITRE XL.

Le roi de France, n'ayant pu parvenir à la paix qu'il propose, gagne la bataille de Lawfelt. — On prend d'assaut Berg-op-zoom. — Les Russes marchent enfin au secours des alliés.

Lorsque cette fatale scène tendait à sa catastrophe en Angleterre, Louis XV achevait ses conquêtes. Malheureux alors partout où il n'était pas, victorieux partout où il était avec le maréchal de Saxe, il proposait toujours une pacification nécessaire à tous les partis qui n'avaient plus de prétexte pour se détruire. L'intérêt du nouveau stathouder ne paraissait pas de continuer la guerre dans les commencements d'une autorité qu'il fallait affermir, et qui n'était encore soutenue d'aucun subside réglé; mais l'animosité contre la cour de France allait si loin, les anciennes défiances étaient si invétérées, qu'un député des états, en représentant le stathouder aux Etats-Généraux, le jour de l'installation, avait dit dans son discours, « que la république avait besoin d'un chef contre un voisin « ambitieux et perfide, qui se jouait de la foi des traités : » paroles étranges, pendant qu'on traitait encore, et dont

Louis XV ne se vengea qu'en n'abusant point de ses victoires, ce qui doit paraître encore plus surprenant.

Cette aigreur violente était entretenue dans tous les esprits par la cour de Vienne, toujours indignée qu'on eût voulu dépouiller Marie-Thérèse de l'héritage de ses pères, malgré la foi des traités : on s'en repentait, mais les alliés n'étaient pas satisfaits d'un repentir : la cour de Londres, pendant les conférences de Bréda, remuait l'Europe pour faire de nouveaux ennemis à Louis XV.

Enfin, le ministère de George II fit paraître dans le fond du Nord un secours formidable. L'impératrice des Russes, Elisabeth Pétrowna, fille du czar Pierre, fit marcher cinquante mille hommes en Livonie, et promit d'équiper cinquante galères. Cet armement devait se porter partout où voudrait le roi d'Angleterre, moyennant cent mille livres sterling seulement; il en coûtait quatre fois autant pour les dix-huit mille Hanovriens qui servaient dans l'armée anglaise; ce traité, entamé longtemps auparavant, ne put être conclu que le mois de juin 1747.

Il n'y a point d'exemple d'un si grand secours venu de si loin, et rien ne prouvait mieux que le czar Pierre-le-Grand, en changeant tout dans ses vastes états, avait préparé de grands changements dans l'Europe. Mais, pendant qu'on soulevait ainsi les extrémités de la terre, le roi de France avançait ses conquêtes : la Flandre hollandaise fut prise aussi rapidement que les autres places l'avaient été; le grand objet du maréchal de Saxe était toujours de prendre Maëstricht. Ce n'est pas une de ces places qu'on puisse prendre aisément après des victoires, comme presque toutes les villes d'Italie. Après la prise de Maëstricht, on allait à Nimègue, et il était probable qu'a-

lors les Hollandais auraient demandé la paix, avant qu'un Russe eût pu paraître pour les secourir; mais on ne pouvait assiéger Maëstricht qu'en donnant une grande bataille, et en la gagnant complètement.

Le roi était à la tête de son armée, et les alliés étaient campés entre lui et la ville; le duc de Cumberland les commandait encore: le maréchal Battiani conduisait les Autrichiens; le prince de Valdeck, les Hollandais.

Le roi voulut la bataille, le maréchal de Saxe la prépara; l'événement fut le même qu'à la journée de Liége: les Français furent vainqueurs, et les alliés ne furent pas mis dans une déroute assez complète pour que le grand objet du siége de Maëstricht pût être rempli. Ils se retirèrent sous cette ville après avoir été vaincus, et laissèrent à Louis XV, avec la gloire d'une seconde victoire, l'entière liberté de toutes ses opérations dans le Brabant hollandais. Les Anglais furent encore dans cette bataille ceux qui firent la plus brave résistance. Le maréchal de Saxe chargea lui-même à la tête de quelques brigades: les Français perdirent le comte de Bavière, frère naturel de l'empereur Charles VII; le marquis de Froulai, maréchal-de-camp, jeune homme qui donnait les plus grandes espérances; le colonel Dillon, nom célèbre dans les troupes irlandaises; le brigadier d'Erlach, excellent officier; le marquis d'Autichamp, le comte d'Aubeterre, frère de celui qui avait été tué au siége de Bruxelles: le nombre des morts fut considérable. Le marquis de Bonac, fils d'un homme qui s'était acquis une grande réputation dans ses ambassades, y perdit une jambe; le jeune marquis de Ségur eut un bras emporté: il avait été longtemps sur le point de mourir des blessures qu'il avait reçues auparavant; et à peine était-il guéri,

que ce nouveau coup le mit en danger de mort. Le roi dit au comte de Ségur son père : « Votre fils méritait d'être invulné-« rable. » La perte fut à-peu-près égale des deux côtés : cinq à six mille hommes tués ou blessés de part et d'autre signalèrent cette journée. Le roi de France la rendit célèbre par le discours qu'il tint au général Ligonier, qu'on lui amena prisonnier : « Ne vaudrait-il pas mieux, lui dit-il, songer sé-« rieusement à la paix que de faire périr tant de braves « gens? »

Cet officier général des troupes anglaises était né son sujet; il le fit manger à sa table; et des Ecossais, officiers au service de France, avaient péri par le dernier supplice en Angleterre, dans l'infortune du prince Charles Edouard.

En vain à chaque victoire, à chaque conquête, Louis XV offrait toujours la paix, il ne fut jamais écouté. Les alliés comptaient sur le secours des Russes, sur des succès en Italie, sur le changement de gouvernement en Hollande, qui devait enfanter des armées, sur les cercles de l'empire, sur la supériorité des flottes anglaises, qui menaçaient toujours les possessions de la France en Amérique et en Asie.

Il fallait à Louis XV un fruit de la victoire : on mit le siége devant Berg-op-Zoom, place réputée imprenable, moins par l'art de Cohorn, qui l'avait fortifiée, que par un bras de mer formé par l'Escaut derrière la ville ; outre ces défenses, outre une nombreuse garnison, il y avait des lignes auprès des fortifications ; et dans ces lignes un corps de troupes qui pouvait à tout moment secourir la place.

De tous les siéges qu'on a jamais faits, celui-ci peut-être a été le plus difficile. On en chargea le comte de Lovendhal, qui avait déjà pris une partie du Brabant hollandais. Ce gé-



néral, né en Danemarck, avait servi l'empire de Russie; il s'était signalé aux assauts d'Oczakow, quand les Russes forcèrent les janissaires dans cette ville; il parlait presque toutes les langues de l'Europe, connaissait toutes les cours, leur génie, celui des peuples, leur manière de combattre; et il avait enfin donné la préférence à la France, où l'amitié du maréchal de Saxe le fit recevoir en qualité de lieutenant-général.

Les alliés et les Français, les assiégés et les assiégeants même, crurent que l'entreprise échouerait : Lovendhal fut presque le seul qui compta sur le succès. Tout fut mis en œuvre par les alliés, garnison renforcée, secours de provisions, et de toute espèce, par l'Escaut; artillerie bien servie, sorties des assiégés, attaques faites par un corps considérable qui protégeait les lignes auprès de la place, mines qu'on fit jouer en plusieurs endroits. Les maladies des assiégeants, campés dans un terrain malsain, secondaient encore la résistance de la ville. Ces maladies contagieuses mirent plus de vingt mille hommes hors d'état de servir; mais ils furent aisément remplacés. Enfin, après trois semaines de tranchée ouverte, le comte de Lovendhal fit voir qu'il y avait des occasions où il faut s'élever au-dessus des règles de l'art. Les brèches n'étaient pas encore praticables; il y avait trois ouvrages fortement endommagés, le ravelin d'Edem et deux bastions, dont l'un s'appelait la Pucelle, et l'autre Cohorn : le général résolut de donner l'assaut à la fois à ces trois endroits, et d'emporter la ville.

Les Français en bataille rangée trouvent des égaux, et quelquefois des maîtres dans la discipline militaire; ils n'en ont point dans ces coups de main et dans ces entreprises rapides,

où l'impétuosité, l'agilité, l'ardeur, renversent en un moment les obstacles. Les troupes commandées en silence, tout étant prêt au milieu de la nuit, les assiégés se croyant en sûreté, on descend dans le fossé; on court aux trois brèches; douze grenadiers seulement se rendent maîtres du fort d'Edem, tuent ce qui veut se défendre, font mettre bas les armes au reste épouvanté. Les bastions la Pucelle et Cohorn sont assaillis et emportés avec la même vivacité; les troupes montent en foule: on emporte tout; on pousse aux remparts, on s'y forme; on entre dans la ville la baïonnette au bout du fusil: le marquis de Lujac se saisit de la porte du port; le commandant de la forteresse de ce port se rend à lui à discrétion : tous les autres forts se rendent de même. Le vieux baron de Cromstrom, qui commandait dans la ville, s'enfuit vers les lignes; le prince de Hesse-Philipstadt veut faire quelque résistance dans les rues avec deux régiments, l'un écossais, l'autre suisse; ils sont taillés en pièces : le reste de la garnison fuit vers ces lignes qui devaient la protéger; ils y portent l'épouvante, tout fuit; les armes, les provisions, le bagage, tout est abandonné; la ville est en pillage au soldat vainqueur. On s'y saisit, au nom du roi, de dix-sept grandes barques chargées dans le port de munitions de toute espèce, et de rafraîchissements que les villes de Hollande envoyaient aux assiégés; il y avait sur les coffres, en gros caractères : « A l'invincible garnison de Berg-op-Zoom. » Le roi, en apprenant cette nouvelle, fit le comte de Lovendhal maréchal de France. La surprise fut grande à Londres, la consternation extrême dans les Provinces-Unies : l'armée des alliés fut découragée.

Malgré tant de succès, il était encore très-difficile de faire la conquête de Maëstricht : on réserva cette entreprise pour

l'année suivante 1748. « La paix est dans Maëstricht, disait « le maréchal de Saxe. »

La campagne fut ouverte par les préparatifs de ce siége important. Il fallait faire la même chose à peu près que lorsqu'on avait assiégé Namur, s'ouvrir et s'assurer tous les passages, forcer une armée entière à se retirer, et la mettre dans l'impuissance d'agir. Ce fut la plus savante manœuvre de toute cette guerre : on ne pouvait venir à bout de cette entreprise, sans donner le change aux ennemis ; il était à la fois nécessaire de les tromper et de laisser ignorer son secret à ses propres troupes. Les marches devaient être tellement combinées, que chaque marche abusât l'ennemi, et que toutes réussissent à point nommé. MM. de Crémille et de Beauteville, qui connaissaient un projet formé l'année précédente pour surprendre quelques quartiers, proposèrent au maréchal de Saxe de s'en servir pour l'envahissement de Maëstricht. A peine avaient-ils commencé de lui en tracer le plan, que le maréchal le saisit et l'acheva.

On fait d'abord croire aux ennemis qu'on en veut à Bréda : le maréchal va lui-même conduire un grand convoi à Berg-op-Zoom, à la tête de vingt-cinq mille hommes, et semble tourner le dos à Maëstricht ; une autre division marche en même temps à Tirlemont, sur le chemin de Liége, une autre est à Tongres, une autre menace Luxembourg ; et toutes enfin marchent vers Maëstricht, à droite et à gauche de la Meuse.

Les alliés, séparés en plusieurs corps, ne voient le dessein du maréchal que quand il n'est plus temps de s'y opposer : la ville se trouve investie des deux côtés de la rivière ; nul secours n'y peut plus entrer. Les ennemis, au nombre de près de quatre-vingt mille hommes, sont à Mazeick, Ruremonde :

le duc de Cumberland ne peut plus qu'être témoin de la prise de Maëstricht.

Pour arrêter cette supériorité constante des Francais, les Autrichiens, les Anglais, et les Hollandais, attendaient trente-cinq mille Russes, au lieu de cinquante mille, sur lesquels ils avaient d'abord compté ; ce secours, venu de si loin, arrivait enfin. Les Russes étaient déjà dans la Franconie ; c'étaient des hommes infatigables, formés à la plus grande discipline ; ils couchaient en plein champ, couverts d'un simple manteau, et souvent sur la neige ; la plus sauvage nourriture leur suffisait. Il n'y avait pas quatre malades alors par régiment dans leur armée : ce qui pouvait rendre ce secours plus important, c'est que les Russes ne désertent jamais. Leur religion, différente de toutes les communions latines, leur langue qui n'a aucun rapport avec les autres, leur aversion pour les étrangers rendent inconnue parmi eux la désertion, qui est si fréquente ailleurs ; enfin c'était cette même nation qui avait vaincu les Turcs et les Suédois ; mais les soldats russes devenus si bons manquaient alors d'officiers : les nationaux savaient obéir, mais leurs capitaines ne savaient pas commander ; et ils n'avaient plus ni un Munich, ni un Lasci, ni un Keith, ni un Lovendhal à leur tête.

Tandis que le maréchal de Saxe assiégeait Maëstricht, les alliés mettaient toute l'Europe en mouvement : on allait recommencer vivement la guerre en Italie, et les Anglais avaient attaqué les possessions de la France en Amérique et en Asie.

CHAPITRE XLI.

Voyage de l'amiral Anson autour du globe.

La France ni l'Espagne ne peuvent être en guerre avec l'Angleterre que cette secousse donnée à l'Europe ne se fasse sentir aux extrémités du monde. Si l'industrie et l'audace de nos nations modernes ont un avantage sur le reste de la terre et sur toute l'antiquité, c'est par nos expéditions maritimes. On n'est pas assez étonné peut-être de voir sortir des ports de quelques petites provinces, inconnues autrefois aux anciennes nations civilisées, des flottes dont un seul vaisseau eût détruit tous les navires des anciens Grecs et des Romains. D'un côté ces flottes vont au-delà du Gange se livrer des combats à la vue des plus puissants empires, spectateurs tranquilles d'un art et d'une fureur qui n'ont point encore passé jusqu'à eux; de l'autre, elles vont au-delà de l'Amérique se disputer des esclaves dans un nouveau monde.

Rarement le succès est-il proportionné à ces entreprises, non-seulement parce qu'on ne peut prévoir tous les obstacles, mais parce qu'on n'emploie presque jamais d'assez grands moyens.

L'expédition de l'amiral Anson est une preuve de ce que peut un homme intelligent et ferme malgré la faiblesse des préparatifs et la grandeur des dangers.

On se souvient que quand l'Angleterre déclara la guerre à l'Espagne, en 1739, le ministère de Londres envoya l'amiral Vernon vers le Mexique, qu'il y détruisit Porto-Bello, et qu'il manqua Carthagène : on destinait dans le même temps George Anson à faire une irruption dans le Pérou par la mer du Sud,

n'allait franchir des mers inconnues que dans l'espérance du pillage, servait la philosophie sans le savoir.

Anson, qui montait un vaisseau de soixante canons, ayant été rejoint par un vaisseau de guerre, et par cette chaloupe nommée l'Épreuve, fit, en croisant vers cette île de Fernandez, plusieurs prises assez considérables ; mais bientôt après, s'étant avancé jusque vers la ligne équinoxiale, il osa attaquer la ville de Paita sur cette même côte de l'Amérique. Il ne se servit ni de ses vaisseaux de guerre, ni de tout ce qui lui restait d'hommes pour tenter ce coup hardi ; cinquante soldats dans une chaloupe à rames firent l'expédition. Ils abordent pendant la nuit : cette surprise subite, la confusion et le désordre, que l'obscurité redouble, multiplient et augmentent le danger : le gouverneur, la garnison, les habitants, fuient de tous côtés ; le gouverneur va dans les terres rassembler trois cents hommes de cavalerie et la milice des environs. Les cinquante Anglais cependant font transporter paisiblement, pendant trois jours, les trésors qu'ils trouvent dans la douane et dans les maisons. Des esclaves nègres qui n'avaient pas fui aident à enlever les richesses de leurs anciens maîtres : les vaisseaux de guerre abordent. Le gouverneur n'eut ni la hardiesse de redescendre dans la ville et d'y combattre, ni la prudence de traiter avec les vainqueurs pour le rachat de la ville et des effets qui restaient encore. Anson fit réduire Paita en cendres, et partit, ayant dépouillé aussi aisément les Espagnols que ceux-ci avaient autrefois dépouillé les Américains. La perte pour l'Espagne fut de plus de quinze cents mille piastres, le gain pour les Anglais d'environ cent quatre-vingt mille piastres ; ce qui, joint aux prises précédentes, enrichissait déjà l'escadre : le grand nombre enlevé par le scorbut, laissait encore une plus

grande part aux survivants. Cette petite escadre remonta ensuite vis-à-vis Panama, sur la côte où l'on pêche les perles, et s'avança devant Acapulco, au revers du Mexique. Le gouvernement de Madrid ne savait pas alors le danger qu'il courait de perdre cette grande partie du monde.

Si l'amiral Vernon, qui avait assiégé Carthagène sur la mer opposée, eût réussi, il pouvait donner la main au commodore Anson; l'isthme de Panama était pris à droite et à gauche par les Anglais, et le centre de la domination espagnole perdu. Le ministère de Madrid, averti longtemps auparavant, avait pris des précautions qu'un malheur presque sans exemple rendait inutile : il prévint l'escadre d'Anson par une flotte plus nombreuse, plus forte d'hommes et d'artillerie, sous le commandement de don Joseph Pizarro. Les mêmes tempêtes qui avaient assailli les Anglais dispersèrent les Espagnols avant qu'ils pussent atteindre le détroit de le Maire. Non-seulement le scorbut, qui fit périr la moitié des Anglais, attaqua les Espagnols avec la même furie, mais des provisions qu'on attendait de Buénos-Ayres n'étant point venues, la faim se joignit au scorbut : deux vaisseaux espagnols, qui ne portaient que des mourants, furent fracassés sur les côtes; deux autre échouèrent. Le commandant fut obligé de laisser son vaisseau amiral à Buénos-Ayres; il n'y avait plus assez de mains pour le gouverner, et ce vaisseau ne put être réparé qu'au bout de trois années; de sorte que le commandant de cette flotte retourna en Espagne, en 1646, avec moins de cent hommes, qui restaient de deux mille sept cents dont sa flotte était montée : évènement funeste, qui sert à faire voir que la guerre sur mer est plus dangereuse que sur terre, puisque sans combattre on essuie presque toujours les dangers et les extrémités les plus horribles.

Les malheurs de Pizarro laissèrent Anson en pleine liberté dans la mer du Sud ; mais les pertes qu'Anson avait faites de son côté le mettaient hors d'état de faire de grandes entreprises sur les terres, et surtout depuis qu'il eut appris par les prisonniers le mauvais succès du siége de Carthagène, et que le Mexique était rassuré.

Anson réduisit donc ses entreprises et ses grandes espérances à se saisir d'un galion immense que le Mexique envoie tous les ans dans les mers de la Chine, à l'île de Manille, capitale des Philippines, ainsi nommées parce qu'elles furent découvertes sous le règne de Philippe II.

Ce galion chargé d'argent ne serait point parti si on avait vu les Anglais sur les côtes, et il ne devait mettre à la voile que longtemps après leur départ. Le commodore va donc traverser l'océan Pacifique, et tous les climats opposés à l'Afrique, entre notre tropique et l'équateur : l'avarice, devenue honorable par la fatigue et le danger, lui fait parcourir le globe avec deux vaisseaux de guerre.

Le scorbut poursuit encore l'équipage sur ces mers ; et l'un des vaisseaux faisant eau de tous côtés, on est obligé de l'abandonner, et de le brûler au milieu de la mer, de peur que ses débris ne soient portés dans quelques îles des Espagnols, et ne leur deviennent utiles. Ce qui restait de matelots et de soldats sur ce vaisseau passe dans celui d'Anson ; et le commodore n'a plus de son escadre que son seul vaisseau nommé le Centurion, monté de soixante canons, suivi de deux espèces de chaloupes. Le Centurion, échappé seul à tant de dangers, mais délabré lui-même, et ne portant que des malades, relâche pour son bonheur dans une des îles Mariannes, qu'on nomme Tinian, alors presque entièrement déserte, peuplée naguère de trente

mille âmes, mais dont la plupart des habitants avaient péri par une maladie épidémique, et dont le reste avait été transporté dans une autre île par les Espagnols.

Le séjour de Tinian sauva l'équipage : cette île, plus fertile que celle de Fernandez, offrait de tous côtés, en bois, en eau pure, en animaux domestiques, en fruits, en légumes, tout ce qui peut servir à la nourriture, aux commodités de la vie, et au radoubage d'un vaisseau. Ce qu'on trouva de plus singulier est un arbre dont le fruit, d'un goût agréable, peut remplacer le pain ; trésor réel qui, transplanté, s'il se pouvait, dans nos climats, serait bientôt préférable à ces richesses de convention qu'on va ravir parmi tant de périls au bout de la terre. De cette île il range celle de Formose, et cingle vers la Chine à Macao, à l'entrée de la rivière de Canton, pour radouber le seul vaisseau qui lui reste.

Macao appartient depuis cent cinquante ans aux Portugais : l'empereur de la Chine leur permit de bâtir une ville dans une petite île qui n'est qu'un rocher, mais qui leur était nécessaire pour leur commerce ; les Chinois n'ont jamais violé, depuis ce temps, les priviléges accordés aux Portugais. Cette fidélité devait, ce me semble, désarmer l'auteur anglais qui a donné au public l'histoire de l'expédition de l'amiral Anson ; cet historien instructif, et bon citoyen, ne parle des Chinois que comme d'un peuple méprisable, sans foi et sans industrie.

Le commodore ayant mis son vaisseau en très-bon état à Macao, par le secours des Chinois, et ayant reçu sur son bord quelques matelots indiens et quelques Hollandais, qui lui parurent des hommes de service, il remet à la voile, feignant d'aller à Batavia, le disant même à son équipage ; mais n'ayant en effet d'autre objet que de retourner vers les Philippines à

la poursuite de ce galion, qu'il présumait être alors dans ces parages. Dès qu'il est en pleine mer, il fait part de son projet à tout son monde : l'idée d'une si riche prise les remplit de joie et d'espérance, et redoubla leur courage.

Enfin, le 9 juin 1743, on découvre ce vaisseau qu'on poursuivait depuis si longtemps d'un bout de l'hémisphère à l'autre; il avançait vers Manille, monté de soixante-quatre canons, dont vingt-huit n'étaient que de quatre livres de balle à cartouche; cinq cent cinquante hommes de combat composaient l'équipage : le trésor qu'il portait n'était que d'environ quinze cent mille piastres en argent, avec de la cochenille, parce que tout le trésor, qui est d'ordinaire le double, ayant été partagé, la moitié avait été portée sur un autre galion.

Le commodore n'avait sur son vaisseau *le Centurion* que deux cents quarante hommes. Le capitaine du galion, ayant aperçu l'ennemi, aima mieux hasarder le trésor que perdre sa gloire en fuyant devant un Anglais; et fit force de voiles hardiment pour les venir combattre.

La fureur de ravir des richesses, plus forte que le devoir de les conserver pour son roi, l'expérience des Anglais, et les manœuvres savantes du commodore, lui donnèrent la victoire; il n'eut que deux hommes tués dans le combat; le galion perdit soixante-sept hommes tués sur les ponts, et il eut quatre-vingt-quatre blessés; il lui restait encore plus de monde qu'au commodore, cependant il se rendit. Le vainqueur retourne à Canton avec cette riche prise; il y soutint l'honneur de sa nation en refusant de payer à l'empereur de la Chine les impôts que doivent tous les étrangers; il prétendait qu'un vaisseau de guerre n'en devait pas. Sa conduite en imposa : le gouverneur de Canton lui donna une audience, à

laquelle il fut conduit à travers deux haies de soldats au nombre de dix mille; après quoi il retourna dans sa patrie par les îles de la Sonde, et par le Cap de Bonne-Espérance. Ayant ainsi fait le tour du monde en victorieux, il aborda en Angleterre, le 4 juin 1744, après un voyage de trois ans et demi.

Il fit porter à Londres en triomphe, sur trente-deux chariots, au son des tambours et des trompettes, et aux acclamations de la multitude, les richesses qu'il avait conquises. Ses prises se montaient en argent et en or à dix millions, monnaie de France, qui furent le prix du commodore, de ses officiers, des matelots et des soldats, sans que le roi entrât en partage du fruit de leurs fatigues et de leur valeur : ces richesses, circulant bientôt dans la nation, contribuèrent à lui faire supporter les frais immenses de la guerre.

De simples corsaires firent des prises encore plus considérables. Le capitaine Talbot prit avec son seul vaisseau deux navires français, qu'il crut d'abord ne venir que de la Martinique, et ne porter que des marchandises communes; mais ces deux bâtiments malouins avaient été frétés par les Espagnols avant que la guerre eût été déclarée entre la France et l'Angleterre, ils croyaient revenir en sûreté; un Espagnol, qui avait été gouverneur du Pérou, était sur l'un de ces vaisseaux, et tous les deux rapportaient des trésors en or, en argent, en diamants, et en marchandises précieuses. Cette prise était estimée vingt-six millions de livres. L'équipage du corsaire fut si étonné de ce qu'il voyait qu'il ne daigna pas prendre les bijoux que chaque passager espagnol portait sur soi; il n'y en avait presque aucun qui n'eût une épée d'or, et un diamant au doigt : ont leur laissa tout; et quand Talbot eut

amené ses prises au port de Kinsále, en Irlande, il fit présent de vingt guinées à chacun des matelots et des domestiques espagnols. Le butin fut partagé entre deux vaisseaux corsaires, dont l'un, qui était compagnon de Talbot, avait poursuivi en vain un autre vaisseau, nommé l'*Espérance*, et le plus riche des trois; chaque matelot de ces deux corsaires eut huit cents cinquante guinées pour sa part; les deux capitaines eurent chacun trois mille cinq cents guinées; le reste fut partagé entre les associés, après avoir été porté en triomphe de Bristol à Londres sur quarante-trois chariots. La plus grande partie de cet argent fut prêtée au roi même, qui en fit une rente aux propriétaires. Cette seule prise valait au-delà d'une année de revenu de la Flandre entière. On peut juger si de telles aventures encourageaient les Anglais à aller en course, et relevaient les espérances d'une partie de la nation, qui envisageait dans les calamités publiques des avantages si prodigieux.

CHAPITRE XLII.

Louisbourg. — Combat de mer : prises immenses que font les Anglais.

Une autre entreprise, commencée plus tard que celle de l'amiral Anson, montre bien de quoi est capable une nation commerçante à la fois et guerrière; je veux parler du siége de Louisbourg : ce ne fut point une opération du cabinet des ministres de Londres, ce fut le fruit de la hardiesse des marchands de la Nouvelle-Angleterre; cette colonie, l'une des plus florissantes de la nation anglaise, est éloignée d'environ quatre-vingts lieues de l'île de Louisbourg ou du Cap-Breton, île alors importante pour les Français, située vers l'embou-

chure du fleuve Saint-Laurent, la clef de leurs possessions dans le nord de l'Amérique. Ce territoire avait été confirmé à la France par la paix d'Utrecht. La pêche de la morue, qui se fait dans ces parages, était l'objet d'un commerce utile, qui employait par an plus de cinq cents petits vaisseaux de Bayonne, de Saint-Jean-de-Luz, du Hâvre-de-Grâce, et d'autres villes; on en rapportait au moins trois mille tonneaux d'huile, nécessaires pour les manufactures de toute espèce : c'était une école de matelots; et ce commerce, joint à celui de la morue, faisait travailler dix mille hommes, et circuler dix millions.

Un négociant, nommé Vaugan, propose à ses concitoyens de la Nouvelle-Angleterre de lever des troupes pour assiéger Louisbourg; on reçoit cette idée avec acclamation; on fait une loterie dont le produit soudoie une petite armée de quatre mille hommes; on les arme, on les approvisionne, on leur fournit des vaisseaux de transport, tout cela aux dépens des habitants. Ils nomment un général; mais il leur fallait l'agrément de la cour de Londres, il leur fallait surtout des vaisseaux de guerre; il n'y eut de perdu que le temps de demander; la cour envoie l'amiral Waren avec quatre vaisseaux protéger cette entreprise de tout un peuple.

Louisbourg est une place qui pouvait se défendre et rendre tous ces efforts inutiles, si on avait eu assez de munitions; mais c'est le sort de la plupart des établissements éloignés qu'on leur envoie rarement d'assez bonne heure ce qui leur est nécessaire. A la première nouvelle des préparatifs contre la colonie, le ministre de la marine de France fait partir un vaisseau de soixante-quatre canons chargé de tout ce qui manquait à Louisbourg; le vaisseau arrive pour être pris à

l'entrée du port par les Anglais. Le commandant de la place, après une vigoureuse défense de cinquante jours, fut obligé de se rendre. Les Anglais lui firent les conditions; ce fut d'amener eux-mêmes en France la garnison, et tous les habitants au nombre de deux mille. On fut étonné à Brest de recevoir quelques mois après une colonie entière de Français que des vaisseaux anglais laissèrent sur le rivage.

La prise de Louisbourg fut encore fatale à la compagnie française des Indes; elle avait pris à ferme le commerce des pelleteries du Canada, et ses vaisseaux, au retour des grandes Indes, venaient souvent mouiller à Louisbourg; deux gros vaisseaux de la compagnie y abordent immédiatement après sa prise, et se livrent eux-mêmes. Ce ne fut pas tout; une fatalité non moins singulière enrichit encore les nouveaux possesseurs du Cap-Breton; un gros bâtiment espagnol, nommé l'*Espérance*, qui avait échappé à des armateurs, croyait trouver sa sûreté dans le port de Louisbourg comme les autres; il y trouva sa perte comme eux. La charge de ces trois navires, qui vinrent ainsi se rendre eux-mêmes du fond de l'Asie et de l'Amérique, allait à vingt-cinq millions de livres. Si dès longtemps on a appelé la guerre un jeu de hasard, les Anglais en une année gagnèrent à ce jeu trois millions de livres sterling. Non-seulement les vainqueurs comptaient garder à jamais Louisbourg, mais ils firent des préparatifs pour s'emparer de toute la Nouvelle-France.

Il semble que les Anglais dussent faire de plus grandes entreprises maritimes. Ils avaient alors six vaisseaux de cent pièces de canon, treize de quatre-vingt-dix, quinze de quatre-vingt, vingt-six de soixante-dix, trente-trois de soixante; il y en avait trente-sept de cinquante à cinquante-quatre canons;

et au-dessous de cette forme, depuis les frégates de quarante canons jusqu'aux moindres, on en comptait jusqu'à cent quinze; ils avaient encore quatorze galiotes à bombes, et dix brûlots; c'était en tout deux cent soixante-trois vaisseaux de guerre, indépendamment des corsaires, et des vaisseaux de transport; cette marine avait le fond de quarante mille matelots. Jamais aucune nation n'a eu de pareilles forces. Tous ces vaisseaux ne pouvaient être armés à la fois, il s'en fallait beaucoup; le nombre des soldats était trop disproportionné; mais enfin, en 1746 et 1747, les Anglais avaient à la fois une flotte dans les mers de l'Ecosse et d'Irlande, une à Spithead, une aux Indes orientales, une vers la Jamaïque, une à Antigoa, et ils en armaient de nouvelles selon le besoin.

Il fallut que la France résistât pendant toute la guerre, n'ayant en tout qu'environ trente-cinq vaisseaux de roi à opposer à cette puissance formidable. Il devenait plus difficile de jour en jour de soutenir les colonies. Si on ne leur envoyait pas de gros convois, elles demeuraient sans secours à la merci des flottes anglaises, si les convois partaient ou de France ou des îles, ils couraient risque étant escortés d'être pris avec leurs escortes. En effet, les Français essuyèrent quelquefois des pertes terribles; car une flotte marchande de quarante voiles, venant en France de la Martinique sous l'escorte de quatre vaisseaux de guerre, fut rencontrée par une flotte anglaise; il y en eut trente de pris, coulés à fond ou échoués: deux vaisseaux de l'escorte, dont l'un était de quatre-vingts canons, tombèrent au pouvoir de l'ennemi.

En vain on tenta d'aller dans l'Amérique septentrionale pour essayer de reprendre le Cap-Breton, ou pour ruiner la colonie anglaise d'Annapolis dans la Nouvelle-Ecosse: le duc d'En-

ville, de la maison de la Rochefoucauld, y fut envoyé avec quatorze vaisseaux. C'était un homme d'un grand courage, d'une politesse et d'une douceur de mœurs que les Français seuls conservent dans la rudesse attachée au service maritime : mais la force de son corps ne secondait pas celle de son âme; il mourut de maladie sur le rivage barbare de Chiboctou, après avoir vu sa flotte dispersée par des tempêtes.

Un des plus grands avantages que les Anglais eurent sur mer fut le combat naval de Finistère ; combat où ils prirent six gros vaisseaux de roi, et sept de la compagnie des Indes armés en guerre, dont quatre se rendirent dans le combat, et trois autres ensuite; le tout portant quatre mille hommes d'équipage.

Londres est remplie de négociants et de gens de mer qui s'intéressent beaucoup plus aux succès maritimes qu'à tout ce qui se passe en Allemagne ou en Flandre : ce fut dans la ville un transport de joie inouï quand on vit arriver dans la Tamise ce même vaisseau le *Centurion*, si fameux par son expédition autour du monde; il apportait la nouvelle de la bataille de Finistère, gagnée par ce même Anson, devenu à juste titre vice-amiral général, et par l'amiral Waren : on vit arriver vingt-deux chariots chargés de l'or, de l'argent et des effets pris sur la flotte de France. La perte de ces effets et de ces vaisseaux fut estimée plus de vingt millions de France. De l'argent de cette prise on frappa quelques espèces, sur lesquelles on voyait pour légende *Finistère ;* monument flatteur à la fois et encourageant pour la nation, et imitation glorieuse de l'usage qu'avaient les Romains de graver ainsi sur la monnaie courante, comme sur des médailles, les plus grands événements de leur empire. Cette victoire était plus heureuse et plus utile

qu'étonnante; les amiraux Anson et Waren avaient combattu avec dix-sept vaisseaux de guerre contre six vaisseaux de roi, dont le meilleur ne valait pas pour la construction le moindre navire de la flotte anglaise.

Ce qu'il y avait de surprenant c'est que le marquis de la Jonquière, chef de cette escadre, eût soutenu longtemps le combat, et donné encore à un convoi qu'il amenait de la Martinique le temps d'échapper. Le capitaine du vaisseau le *Windsor* s'exprimait ainsi dans sa lettre sur cette bataille : « Je n'ai « jamais vu une meilleure conduite que celle du commodore « français; et, pour dire la vérité, tous les officiers de cette « nation ont montré un grand courage; aucun d'eux ne s'est « rendu que quand il leur a été absolument impossible de « manœuvrer. »

Il ne restait plus aux Français sur ces mers que sept vaisseaux de guerre pour escorter les flottes marchandes aux îles de l'Amérique, sous le commandement de M. de l'Estanduere : ils furent rencontrés par quatorze vaisseaux anglais; on se battit comme à Finistère avec le même courage et la même fortune : le nombre l'emporta, et l'amiral Hawkes emmena dans la Tamise six vaisseaux des sept qu'il avait combattus.

CHAPITRE XLIII.

De l'Inde, de Madras, de Pondichéry. — Expédition de la Bourdonnais. — Conduite de Dupleix, etc.

La France n'avait plus alors qu'un seul vaisseau de guerre. On connut dans toute son étendue la faute du cardinal de Fleuri d'avoir négligé la mer : cette faute est difficile à réparer. La marine est un art et un grand art. On a vu quelque-

fois de bonnes troupes de terre formées en deux ou trois années par des généraux habiles et appliqués; mais il faut un long temps pour se procurer une marine redoutable.

Pendant que les Anglais portaient leurs armes victorieuses sur tant de mers, et que tout le globe était le théâtre de la guerre, ils en ressentirent enfin les effets dans leur colonie de Madras. Un homme à la fois négociant et guerrier, nommé Mahé de la Bourdonnais, vengea l'honneur du pavillon français au fond de l'Asie.

Pour rendre cet événement plus sensible, il est nécessaire de donner quelque idée de l'Inde, du commerce des Européens dans cette vaste et riche contrée, et de la rivalité qui régna entre eux, rivalité souvent soutenue par les armes.

Les nations européennes ont inondé l'Inde : on a su y faire de grands établissements; on y a porté la guerre, plusieurs y ont fait des fortunes immenses, peu se sont appliqués à connaître les antiquités de ce pays, plus renommé autrefois pour sa religion, ses sciences et ses lois, que pour ses richesses, qui ont fait de nos jours l'unique objet de nos voyages.

Le climat de l'Inde est sans contredit le plus favorable à la nature humaine; il n'est pas rare d'y voir des vieillards de six vingts ans. Les tristes mémoires de notre compagnie des Indes nous apprennent que dans une bataille livrée par un autre tyran, l'un des deux, nommé Anaverdikan, que l'on fit assassiner dans le combat par un traître de ses suivants, était âgé de cent sept années, et qu'il avait ramené trois fois ses soldats à la charge. L'empereur Aurengzeb vécut plus de cent ans. Nisas Elmoluk, grand chancelier de l'empire sous Mahomet-Sha, détrôné et rétabli par Sha-Nadir, est mort à

l'âge de cent ans révolus. Quiconque est sobre dans ces pays jouit d'une vie longue et saine.

L'ancienne coutume immémoriale de leurs brames de finir leurs jours sur un bûcher, dans l'espoir de recommencer une nouvelle carrière, et celle des femmes de se brûler sur le corps de leurs maris pour renaître avec eux sous une forme différente, prouvent une grande superstition, mais aussi un grand courage dont nous n'approchons pas. Ces peuples autrefois avaient horreur de tuer leurs semblables, et ne craignaient pas de se tuer eux-mêmes. Les femmes dans les castes des brames se brûlent encore, mais plus rarement qu'autrefois.

L'horreur de répandre le sang des bêtes augmenta chez cette antique nation celle de répandre le sang des hommes. La douceur de leurs mœurs en fit toujours de très-mauvais soldats; c'est une vertu qui a causé leurs malheurs, et qui les a faits esclaves. Le gouvernement tartare, qui est précisément celui de nos anciens grands fiefs, soumet presque tous ces peuples à de petits brigands, nommés par des vice-rois, lesquels sont institués par l'empereur. Tous ces tyrans sont très-riches, et le peuple très-pauvre. C'est cette administration qui fut établie dans l'Europe, dans l'Asie et dans l'Afrique, par les Vandales, les Francs, les Turcs, tous originaires de la Tartarie; gouvernement entièrement contraire à celui des anciens Romains.

La prodigieuse supériorité de génie et de force qu'ont les Européens sur les Asiatiques orientaux est assez prouvée par les conquêtes que nos peuples ont faites chez ces nations, et qu'ils se disputent encore tous les jours. Les Portugais, établis les premiers sur les côtes de l'Inde, portèrent leurs armes et

leur religion dans l'étendue de plus de deux mille lieues, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'à Malaca, ayant des comptoirs et des forts qui se secouraient les uns les autres. Philippe II, maître du Portugal, aurait pu former dans l'Inde une domination aussi avantageuse pour le moins que celle du Pérou et du Mexique; et sans les Hollandais et ensuite les Anglais, le pape aurait donné plus d'évêchés réels dans ces vastes contrées qu'il n'en confère en Italie.

Les Marattes, dans ces vastes pays, sont presque les seuls qui soient libres. Ils habitent des montagnes derrière la côte de Malabar, entre Goa et Bombay, dans l'espace de plus de sept cents milles. Ce sont les Suisses de l'Inde, aussi guerriers, moins policés, mais plus nombreux, et par là plus redoutables. Les vices-rois qui se font la guerre achètent leurs secours, les paient et les craignent.

On n'ignore pas que les Hollandais sont ceux qui ont les plus grands établissements dans cette partie du monde depuis les îles de la Sonde jusqu'à la côte de Malabar; les Anglais viennent après eux; ils sont puissants sur les deux côtes de la presqu'île de l'Inde et jusque dans le Bengale : les Français, arrivés les derniers, ont été les plus mal partagés : c'est leur sort dans l'Inde orientale comme dans l'occidentale.

Leur compagnie établie par Louis XIV, anéantie en 1712, renaissante, en 1720, dans Pondichéry, paraissait très-florissante; elle avait beaucoup de vaisseaux, de commis, de directeurs, même des canons et des soldats; mais elle n'a jamais pu fournir le moindre dividende à ses actionnaires du produit de son commerce. C'est la seule compagnie de l'Europe qui soit dans ce cas; et au fond ses actionnaires et ses créanciers n'ont jamais été payés que de la concession

faite par le roi d'une partie de la ferme du tabac, absolument étrangère à son négoce ; par cela même elle florissait à Pondichéry ; car l'argent de ses retours était employé à augmenter ses fonds, à fortifier la ville, à l'embellir, à se ménager dans l'Inde des alliés utiles.

Dupleix, homme aussi actif qu'intelligent, et aussi méditatif que laborieux, avait dirigé longtemps le comptoir de Chandernagor sur le Gange, dans la fertile et riche province de Bengale, à onze cents milles de Pondichéry, y avait formé un vaste établissement, bâti une ville, équipé quinze vaisseaux ; c'était une conquête de génie et d'industrie, bien préférable à toutes les autres. La compagnie trouva bon que chaque particulier fit alors le commerce pour son propre avantage. L'administrateur en la servant acquit une immense fortune. Chacun s'enrichit. Il créa encore un autre établissement à Patna, en remontant le Gange jusqu'à trente lieues de Bénarès, cette antique école des brachmanes.

Tant de services lui méritèrent le gouvernement général des établissements français à Pondichéry, en 1742. Ce fut alors que la guerre s'alluma entre l'Angleterre et la France. On a déjà remarqué que le contre-coup de ces guerres se fait toujours sentir aux extrémités du monde, en Asie et en Amérique. Les Anglais ont, à quatre-vingt-dix milles de Pondichéry, la ville de Madras dans la province d'Arcat ; cet établissement est pour l'Angleterre ce que Pondichéry est pour la France. Ces deux villes sont rivales ; mais le commerce est si vaste de ce monde au nôtre, l'industrie européenne est si active, si supérieure à celle des Indiens, que ces deux colonies pouvaient s'enrichir sans se nuire.

Dupleix, gouverneur de Pondichéry, et chef de la nation

française dans les Indes, avait proposé la neutralité à la compagnie anglaise : rien n'était plus convenable à des commerçants qui ne doivent point vendre des étoffes et du poivre à main armée ; le commerce est fait pour être le lien des nations, pour consoler la terre, et non point pour la dévaster. L'humanité et la raison avaient fait ces offres ; la fierté et l'avarice les refusèrent. Les Anglais se flattaient, non sans vraisemblance, d'être aisément vainqueurs sur les mers de l'Inde comme ailleurs et d'anéantir la compagnie de France.

Mahé de la Bourdonnais était, comme les Duquesne, les Jean-Bart, les Duguay-Trouin, capable de faire beaucoup avec peu, et aussi intelligent dans le commerce qu'habile dans la marine ; il était gouverneur des îles Bourbon et de Maurice, nommé à ces emplois par le roi, et gérant au nom de la compagnie ; ces îles étaient devenues florissantes sous son administration : il sort enfin de l'île de Bourbon avec neuf vaisseaux armés par lui en guerre, chargés d'environ deux milles trois cents blancs et de huit cents noirs, qu'il a disciplinés lui-même, et dont il a fait de bons canonniers. Une escadre anglaise sous l'amiral Barnet croisait dans ces mers, défendait Madras, inquiétait Pondichéry, et faisait beaucoup de prises. Il attaque cette escadre, la disperse, et se hâte d'aller mettre le siége devant Madras.

Des députés vinrent lui représenter qu'il n'était pas permis d'attaquer les terres du grand-mogol. Ils avaient raison ; c'est le comble de la faiblesse asiatique de le souffrir, et de l'audace européenne de le tenter. Les Français débarquent sans résistance ; leur canon est amené devant les murailles de la ville mal fortifiée, défendue par une garnison de cinq cents soldats. L'établissement anglais consistait dans le fort Saint-George, où étaient tous les magasins : dans la ville qu'on nomme

Blanche, qui n'est habitée que par des Européens ; dans celle qu'on nomme Noire, peuplée de négociants et d'ouvriers de toutes les nations de l'Inde, juifs, banians, arméniens, mahométans, idolâtres, nègres de différentes espèces, indiens rouges, indiens de couleur bronzée : cette multitude allait à cinquante mille âmes ; le gouverneur fut bientôt obligé de se rendre. La rançon de la ville fut évaluée à onze cent mille pagodes, qui valent environ neuf millions de France.

La Bourdonnais avait un ordre exprès du ministère « de ne « garder aucune des conquêtes qu'il pourrait faire dans « l'Inde ; » ordre peut-être inconsidéré, comme tous ceux qu'on donne de loin sur des objets qu'on n'est pas à portée de connaître. Il exécuta ponctuellement cet ordre, et reçut des otages et des sûretés pour le paiement de cette conquête qu'il ne gardait pas. Jamais on ne sut ni mieux obéir, ni rendre un plus grand service : il eut encore le mérite de mettre l'ordre dans la ville, de calmer les frayeurs des femmes, toutes réfugiées dans des temples et dans des pagodes, de les faire reconduire chez elles avec honneur, et de rendre enfin la nation victorieuse respectable et chère aux vaincus.

Le sort de la France a presque toujours été que ses entreprises, et même ses succès hors de ses frontières, lui sont devenus funestes. Dupleix, gouverneur de la compagnie des Indes, eut le malheur d'être jaloux de la Bourdonnais : il cassa la capitulation, s'empara de ses vaisseaux, et voulut même le faire arrêter. Les Anglais et les habitants de Madras, qui comptaient sur le droit des gens, demeurèrent interdits quand on leur annonça la violation du traité et de la parole d'honneur donnée par la Bourdonnais ; mais l'indignation fut extrême quand Dupleix, s'étant rendu maître de la ville Noire, la dé-

truisit de fond en comble. Cette barbarie fit beaucoup de mal aux colons innocents, sans faire aucun bien aux Français : la rançon qu'on devait recueillir fut perdue, et le nom français fut en horreur dans l'Inde.

Au milieu des aigreurs, des reproches, des voies de fait, qu'une telle conduite produisait, Dupleix fit signer par le conseil de Pondichéry, et par les principaux citoyens qui étaient à ses ordres, les Mémoires les plus outrageants contre son rival : on l'accusait d'avoir exigé de Madras une rançon trop faible, et d'avoir reçu pour lui des présents trop considérables.

Enfin, pour prix du plus signalé service, le vainqueur de Madras, en arrivant à Paris, fut enfermé à la Bastille. Il y resta trois ans et-demi, pendant qu'on envoyait chercher des témoins contre lui dans l'Inde : la permission de voir sa femme et ses enfants lui est refusée. Cruellement puni sur le soupçon seul, il contracta dans sa prison une maladie mortelle; mais avant que cette persécution terminât sa vie, il fut déclaré innocent par la commission du conseil nommée pour le juger. On douta si, dans cet état, c'était une consolation ou une douleur de plus d'être justifié si tard et si inutilement. Nulle récompense pour sa famille de la part de la cour : tout le public lui en donnait une flatteuse en nommant la Bourdonnais le vengeur de la France et la victime de l'envie.

Mais bientôt le public pardonna à son ennemi Dupleix quand il défendit Pondichéry contre les Anglais, qui l'assiégèrent par terre et par mer. L'amiral Boscaven vint l'assiéger avec environ quatre mille soldats anglais ou hollandais et autant d'indiens, renforcés encore de la plupart des matelots de sa flotte, composée de vingt et une voiles. Dupleix fut à la fois commandant, ingénieur, artilleur, munitionnaire : ses soins infati-

gables furent secondés par M. de Bussy, qui repoussa souvent les assiégeants à la tête d'un corps de volontaires. Tous les officiers y signalèrent un courage qui méritait la reconnaissance de la patrie. Cette capitale des colonies françaises, qu'on n'avait pas crue en état de résister, fut sauvée cette fois : ce fut une des opérations qui valurent enfin à Dupleix le grand cordon de Saint-Louis, honneur qu'on n'avait jamais fait à aucun homme hors du service militaire. Nous verrons comme il devint le protecteur et le vainqueur des vice-rois de l'Inde, et quelle catastrophe suivit trop de gloire.

CHAPITRE XLIV.

Paix d'Aix-la-Chapelle.

Dans ce flux et ce reflux de succès et de pertes communs à presque toutes les guerres, Louis XV ne cessait d'être victorieux dans les Pays-Bas. Déjà Maëstricht était prêt de se rendre au maréchal de Saxe, qui l'assiégeait après la plus savante marche que jamais général eût faite, et de-là on allait droit à Nimègue. Les Hollandais étaient consternés; il y avait en France près de trente-cinq mille de leurs soldats prisonniers de guerre. Des désastres plus grands que ceux de l'année 1672 semblaient menacer cette république; mais ce que la France gagnait d'un côté, elle le perdait de l'autre; ses colonies exposées, son commerce périssait, elle n'avait point de vaisseaux de guerre; toutes les nations souffraient, et toutes avaient besoin de la paix, comme dans les guerres précédentes. Près de sept mille vaisseaux marchands, soit de France, soit d'Espagne, ou d'Angleterre, ou de Hollande, avaient été pris dans le cours de ces déprédations réciproques; et de-là on

peut conclure que plus de cinquante mille familles avaient fait de grandes pertes. Joignez à ces désastres la multitude des morts, la difficulté des recrues : c'est le sort de toute guerre. La moitié de l'Allemagne et de l'Italie, les Pays-Bas, étaient ravagés; et pour accroître et prolonger tant de malheurs, l'argent de l'Angleterre et de la Hollande faisait venir trente-cinq milles Russes qui étaient déjà dans la Franconie ; on allait voir vers les frontières de la France les mêmes troupes qui avaient vaincu les Turcs et les Suédois.

Ce qui caractérisait plus particulièrement cette guerre, c'est qu'à chaque victoire que Louis XV avait remportée, il avait offert la paix et qu'on ne l'avait jamais acceptée; mais enfin, quand on vit que Maëstricht allait tomber après Berg-op-zoom, et que la Hollande était en danger, les ennemis demandèrent aussi cette paix devenue nécessaire à tout le monde.

Le marquis de Saint-Séverin, l'un des plénipotentiaires de France au congrès d'Aix-la-Chapelle, commença par déclarer qu'il venait accomplir les paroles de son maître, « qui voulait faire la paix, non en marchand, mais en roi. »

Louis XV ne voulut rien pour lui, mais il fit tout pour ses alliés; il assurait par cette paix le royaume des Deux-Siciles à don Carlos, prince de son sang : il établit dans Parme, Plaisance et Guastalla, don Philippe, son gendre; le duc de Modène, son allié, et gendre du duc d'Orléans régent, fut remis, en possession de son pays, qu'il avait perdu pour avoir pris les intérêts de la France; Gênes rentra dans tous ses droits : il parut plus beau et même plus utile à la cour de France de ne penser qu'au bonheur de ses alliés, que de se faire donner deux ou trois villes de Flandre, qui auraient été un éternel objet de jalousie.

L'Angleterre, qui n'avait eu d'autre intérêt particulier dans cette guerre universelle que celui d'un vaisseau, y perdit beaucoup de trésors et de sang; et la querelle de ce vaisseau resta dans le même état où elle était auparavant. Le roi de Prusse fut celui qui retira les plus grands avantages; il conserva la conquête de la Silésie, dans un temps où toutes les puissances avaient pour maxime, de ne souffrir l'agrandissement d'aucun prince; le duc de Savoie, roi de Sardaigne, fut, après le roi de Prusse, celui qui gagna le plus, la reine de Hongrie ayant payé son alliance d'une partie du Milanais.

Après cette paix, la France se rétablit comme après la paix d'Utrecht, et fut encore plus florissante. Alors l'Europe chrétienne se trouva partagée entre deux grands partis, qui se ménageaient l'un l'autre, et qui soutenaient chacun de leur côté cette balance, le prétexte de tant de guerres, laquelle devait assurer une éternelle paix. Les états de l'impératrice reine de Hongrie, et une partie de l'Allemagne, la Russie, l'Angleterre, la Hollande, la Sardaigne composaient une de ces grandes factions; l'autre était formée par la France, l'Espagne, les Deux-Siciles, la Prusse, la Suède : toutes les puissances restèrent armées; et on espéra un repos durable, par la crainte même que les deux moitiés de l'Europe semblaient s'inspirer l'une à l'autre.

Louis XIV avait le premier entretenu ces nombreuses armées, qui forcèrent les autres princes à faire les mêmes efforts; de sorte qu'après la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, les puissances chrétiennes de l'Europe eurent environ un million d'hommes sous les armes, au détriment des arts et des professions nécessaires, surtout de l'agriculture; on se flatta que de longtemps il n'y aurait aucun agresseur, parce que tous les états étaient armés pour se défendre; mais on se flatta en vain.

NOTES.

LE CARDINAL DE RETZ.

Jean-François Paul de Gondy naquit au château de Montmirail, en Brie, au mois d'octobre 1614, de Philippe Emmanuel de Gondy et de Françoise-Marguerite de Sillé, dame de Commercy. Sa famille, originaire de Florence, s'était établie à Lyon au commencement du seizième siècle; et elle fut appelée à la cour lorsque Catherine de Médicis épousa le second des fils de François Ier. Albert de Gondy, aïeul de celui dont nous nous occupons, parvint pendant les guerres de religion à la plus haute faveur; il fut duc de Retz, marquis de Belle-Isle, pair et maréchal de France, général des galères, colonel-général de la cavalerie française, premier gentilhomme de la chambre, et grand chambellan des rois Charles IX et Henri III. Cette famille, jusqu'alors peu connue, ne fournit pas une carrière moins brillante dans l'Eglise. Pierre de Gondy, frère d'Albert, fut nommé évêque de Paris, devint cardinal, quitta son siége, lorsque la vieillesse ne lui permit plus de remplir les fonctions du ministère, et fut remplacé par Henri, son neveu. Celui-ci, étant mort en 1622, eut pour successeur son frère Jean-François, qui fut le premier archevêque de Paris.

Ce siége paraissait héréditaire dans la maison de Gondy; on destina le cadet de la famille à l'état ecclésiastique; et l'enfant, qui annonçait les plus belles dispositions, témoigna bientôt de l'aversion pour une carrière entièrement contraire à ses goûts; ce qui n'empêcha pas ses parents de persister dans la résolution qu'ils avaient prise. Dès son enfance, il possédait les abbayes de Buzay, de Quimperlay et de la Chauny; et, à l'âge de treize ans, il fut nommé chanoine de Notre-Dame.

On avait choisi pour son précepteur l'homme le plus propre à lui faire prendre des habitudes pieuses, et à diminuer la résistance obstinée qu'il ne cessait de faire paraître. C'était Vincent de Paul devenu depuis si célèbre par d'immenses services rendus à la religion et à l'humanité, et que l'Eglise a placé au nombre des saints. Mais les soins de cet homme vertueux ne purent changer le caractère de son élève; et plus le jeune abbé avançait en âge, plus se développaient en lui des penchants qui devaient inspirer à ses parents les plus justes craintes. A peine dans l'adolescence, il se livrait à un libertinage précoce, prenait part à des duels, et cherchait à séduire une de ses cousines, qu'il fut sur le point de déshonorer pour jamais, par un enlèvement. Cependant, malgré la violence de ses passions, il avait fait d'excellentes

études; les chef-d'œuvres oratoires et historiques de l'antiquité exaltaient son imagination; et, par malheur pour lui, il n'y cherchait que les spéculations brillantes, mais dangereuses, qui pouvaient flatter l'audace et l'indépendance de son caractère.

En 1632, il avait atteint l'âge de dix-huit ans, et la situation politique de la France fixait déjà, depuis longtemps, son attention. Marie de Médicis, mère de Louis XIII, s'était réfugiée en Flandre. Elle avait conservé dans le royaume un grand nombre de partisans, et presque chaque jour voyait éclore des complots et des conspirations contre l'autorité du cardinal de Richelieu. Ce fut alors qu'un livre italien, contenant l'histoire de la conjuration du comte de Fiesque, tomba entre les mains de l'abbé de Gondy.

Il dévora cet ouvrage de Mascardi; et, comme il n'y trouva pas les doctrines anarchiques, dont il était idolâtre, il résolut de le refaire, en ne changeant presque rien au plan ni à la suite de la narration. Cette première production d'un homme si fameux est infiniment curieuse : on y trouve toutes les théories qu'il mit un peu plus tard en pratique; et elle se distingue surtout par un style animé, précis, dont la prose française ne présentait alors aucun modèle. Nous offrirons donc un extrait assez étendu de cet ouvrage, que nous comparerons à l'original italien. Nous en userons de même, par la suite, à l'égard de quelques autres écrits du cardinal de Retz, que nous avons trouvés, la plupart, dans des recueils ignorés, et qui peuvent, aussi bien que ses Mémoires, donner une juste idée de son caractère et de son génie.

L'auteur italien de la conjuration de Fiesque professe les opinions les plus saines et les plus moderées. Il abhorre les factions, et son style, approprié à ses pensées, présente souvent de l'élégance, du nombre et de l'harmonie. La manière du jeune abbé de Gondy est entièrement différente : le rôle de conspirateur lui paraît aussi noble que brillant; il en est enthousiaste, et l'on retrouve dans son style toute la violence de ses passions.

Mascardi commence ainsi son récit : « La république de Gênes respirait après de grands désastres; les citoyens, tourmentés longtemps, non-seulement par les discordes civiles, mais par l'influence des princes étrangers, instruits enfin par leurs souffrances, avaient senti la nécessité de maintenir la paix intérieure. La réformation du gouvernement avait produit, en peu de temps, l'augmentation des fortunes particulières, et les richesses immenses que l'on avait follement dissipées pour animer les factions étant désormais employées à un meilleur usage, lorsque l'on perdait auparavant, soit pour l'entretien d'une soldatesque effrénée, soit pour satisfaire l'insatiable cupidité des gouverneurs, étaient entièrement consacrées à faire fleurir le commerce et l'industrie. Au milieu de cette tranquillité profonde, un événement, aussi affreux qu'inattendu, mit en péril la liberté, à peine recouvrée, et bouleversa la république. Ce fut la conjuration du comte Louis de Fiesque. Il est nécessaire de remonter plus haut pour en expliquer la cause et l'origine. » Le début de l'abbé de Gondy est plus développé et écrit avec bien plus d'énergie.

« Au commencement de l'année 1547, la république de Gênes se trouvait dans un état que l'on pouvait appeler heureux, s'il eût été plus affermi. Elle jouissait, et

apparence, d'une tranquillité acquise par ses propres armes, et conservée par celles du grand Charles-Quint, qu'elle avait choisi pour protecteur de sa liberté. L'impuissance de tous ses ennemis la mettait à couvert de leur ambition, et les douceurs de la paix y faisaient revivre l'abondance que les désordres de la guerre en avaient si longtemps bannis. Le trafic se remettait dans la ville avec un avantage visible du public et des particuliers; et si l'esprit des citoyens avait été aussi exempt de jalousie que leurs fortunes l'étaient de la nécessité, cette république se serait relevée en peu de jours de ses misères passées, par un repos plein d'opulence et de bonheur. Mais le peu d'union qui était parmi eux, et les semences de haine, que les divisions précédentes avaient laissées dans les cœurs, étaient des restes dangereux qui marquaient bien que ce grand corps n'était pas encore remis de ses maladies. La noblesse, qui avait le gouvernement entre ses mains, ne pouvait oublier les injures qu'elle avait reçues du peuple, dans le temps qu'elle était éloignée des affaires. Le peuple, de son côté, ne pouvait souffrir la domination de la noblesse que comme une nouvelle tyrannie qui était contraire aux lois de l'état. Une partie même des gentilshommes, qui prétendaient à une plus haute fortune, enviait ouvertement la grandeur des autres. Ainsi les uns commandaient avec orgueil, les autres obéissaient avec rage, et beaucoup croyaient obéir, parce qu'ils ne commandaient pas absolument; quand la Providence permit qu'il arrivât un accident qui fit éclater tout à coup les différents sentiments, et qui confirma, pour la dernière fois, les uns dans le commandement et les autres dans la servitude. C'est la conjuration de Jean-Louis de Fiesque, comte de Lavagno, qu'il faut reprendre de plus haut pour en connaître mieux les sujets et les circonstances.

L'historien italien croit devoir s'étendre sur les motifs qui déterminèrent André Doria à quitter le service de François Ier. L'imitateur français passe rapidement sur les détails qui pourtant sont essentiels : il brûle d'arriver au récit de la conjuration. Le premier peint le comte de Fiesque sous les couleurs les plus défavorables : il dit que ce jeune homme avait été mal élevé, et que les gens sages répétaient souvent qu'il croissait pour le malheur de sa patrie. L'abbé de Gondy fait au contraire du comte le portrait le plus brillant : il lui reconnaît toutes les qualités d'un chef de parti; et, pour le justifier d'avoir longtemps caché ses desseins, il fait remarquer qu'il n'avait pas craint de témoigner hautement sa haine pour les Doria. « Cette chaleur, dit-il, qu'on a observée dans son procédé, fait voir qu'il ne s'est porté à cette entreprise que par une émulation d'honneur et une ambition généreuse, puisque tous ceux qui sont engagés dans de semblables desseins, par un esprit de tyrannie et des intérêts qui ne vont pas à la grande réputation, ont commencé par une patience toujours soumise et des abaissements honteux. »

Dans les deux historiens, Fiesque tient un conseil où figure Verrinia, l'un des ennemis les plus fougueux de la famille des Doria. Mascardi donne à ce factieux le langage qui lui convient, et ne cherche point à couvrir, par des maximes spécieuses, l'horreur de ses conseils : « Jean Doria, lui fait-il dire, tentera cette entreprise contre vous, si vous ne l'exécutez contre lui. Les circonstances ont placé entre vous deux l'empire de la Ligurie : l'un de vous ne peut parvenir à s'en emparer, s'il ne se fraie

un chemin sur le cadavre de son rival. La victoire couronnera celui dont les coups seront les plus prompts. La nécessité d'assurer sa vie nous est commune à tous deux : le plus sage sera celui qui, par son activité, préviendra les desseins mal conçus de son ennemi. Si vous n'attaquez, on vous attaquera ; tendez des piéges pour ne pas tomber dans ceux qui sont dressés devant vous ; portez les coups, si vous ne voulez pas les recevoir. » L'abbé de Gondy, dans ce discours, qui est l'un des morceaux les plus remarquables de son ouvrage, commence par faire une allusion odieuse à la situation de la France, sous l'administration du cardinal de Richelieu ; Verrina parle ainsi à Fiesque : « Vous êtes né dans des temps qui ne produisent presque aucun exemple de force et de générosité, qui n'ait été puni, et qui ne vous en représentent tous les jours de bassesse et de lâcheté, qui sont récompensés ; ajoutez à cela que vous êtes dans un pays où la puissance de Doria tient le cœur de toute la noblesse abattu par une honteuse crainte ou engagé par un intérêt servile, et cependant vous ne tombez pas dans cette bassesse générale, vous soutenez les nobles sentiments que votre illustre naissance vous inspire, et votre esprit forme des entreprises dignes de votre valeur. Ne négligez donc point ces qualités admirables, n'abusez point des grâces que la nature vous a faites ; servez votre patrie ; jugez, par la beauté de vos inclinations, de la grandeur des actions qu'elles peuvent produire ; songez qu'il ne faut qu'un homme seul de votre condition et de votre mérite pour redonner du cœur aux Génois, et les enflammer du premier amour de la liberté. »

L'abbé de Gondy place ensuite dans la bouche de Verrina les maximes d'après lesquelles il se proposait lui-même de diriger sa conduite.

« Je conçois qu'une âme aussi délicate que la vôtre et aussi jalouse de la gloire aura peine à souffrir de se voir ternie par les mots terribles de rebelle, de factieux et de traître. Cependant ces fantômes d'infamie, que l'opinion publique a formé pour épouvanter les âmes du vulgaire, ne causent jamais de honte à ceux qui les portent pour des actions éclatantes, quand le succès en est heureux. Les scrupules et la grandeur ont été de tout temps incompatibles, et les faibles prétextes d'une prudence ordinaire sont plus propres à débiter à l'école du peuple qu'à celle des grands seigneurs. Le crime d'usurper une couronne est si illustre qu'il peut passer pour une vertu ; chaque condition des hommes a sa réputation particulière : l'on doit estimer les petits pour la modération, et les grands pour l'ambition et le courage.

Les deux auteurs donnent à peu près les mêmes détails sur l'exécution du complot, seulement l'abbé de Gondy cherche à justifier son héros des lâches perfidies dont il se rendit coupable, afin de tromper la surveillance des Doria. On connaît le résultat de cette entreprise, qui échoua par un accident imprévu arrivé au comte de Fiesque, dans le moment où son triomphe paraissait assuré. Chacun des historiens tire de cet événement extraordinaire une conclusion conforme à ses principes.

Voici celle de Mascardi :

« Telle fut la fin de la conjuration tramée par le comte de Fiesque. Quand même elle aurait réussi, il y a lieu de croire que ce seigneur n'aurait pas joui longtemps du fruit de ses forfaits. » L'auteur entre dans d'assez longs détails sur les dispositions

du peuple de Gênes, très-opposé au système tyrannique que voulaient établir les conjurés; puis il ajoute : « Je pense donc que Fiesque serait peut-être parvenu à saccager la ville, à l'aide des scélérats que Verrina avait engagés à son service, qu'il aurait pu réunir plusieurs familles, et exercer sur ses ennemis d'horribles vengeances; mais je ne puis me figurer qu'en détruisant la liberté de sa patrie, il eût réussi à se maintenir sur le trône, à moins que les Génois ne fussent devenus assez aveugles et assez insensés pour user d'un remède beaucoup plus funeste que les maux dont ils pouvaient avoir à se plaindre. »

La conclusion de l'abbé de Gondy est entièrement opposée, et, loin de prévoir, comme le fait sagement l'historien italien, les suites terribles de l'entreprise du comte de Fiesque, en lui supposant même le succès le plus heureux, il prétend que, dans ce dernier cas, son héros serait devenu l'un des souverains les plus puissants de l'Italie.

Quatre ans après, l'abbé de Gondy, qu'une conduite fort dissipée ne détournait point de ses études, brilla en Sorbonne; et, quoique Richelieu protégeât le plus distingué de ses rivaux, il fut le premier de la licence. Ce triomphe, dont il ne jouit point avec modestie, et le soupçon, assez fondé, qu'il n'avait pas été étranger à un complot tramé dans Amiens contre la vie du ministre, effrayèrent sa famille, qui lui fit faire un voyage en Italie. Il passa quelque temps à Rome, étala son érudition théologique dans les écoles de sapience; et, toujours emporté par son caractère turbulent, il osa braver le comte de Schomberg, ambassadeur de l'empereur.

De retour en France, il entretint des relations avec le comte de Soissons, qui, retiré à Sédan, était en révolte ouverte contre le roi; et bientôt, suivant son expression, il éveilla l'idée, dans l'esprit d'un de ses amis, de faire une tentative contre les jours du ministre. Le complot fut formé, le jour pris, et cependant il éprouva quelque scrupule en pensant qu'il s'agissait de verser le sang d'un prêtre. « J'eus honte de ma réflexion, dit-il, j'embrassai le crime, qui me parut consacré par de grands exemples, justifié et honoré par de grands périls. » C'était là l'usage qu'il faisait de ses souvenirs classiques; et quelques maximes des républiques anciennes lui semblaient suffire pour pallier l'horreur d'un assassinat. Le complot échoua par des circonstances indépendantes de sa volonté.

Cependant le comte de Soissons ne tarda pas à s'unir aux Espagnols, qui lui fournirent des troupes. Ayant le projet de livrer une bataille, qu'il croyait gagner, il chargea l'abbé de Gondy, son correspondant le plus actif, d'exciter en même temps à Paris un soulèvement général. Il fut décidé qu'on commencerait par procurer la liberté aux prisonniers de la Bastille, parmi lesquels se trouvaient les maréchaux de Bassompierre et de Vitry, et que ces deux généraux se mettraient à la tête des rebelles. Gondy trouva le moyen de concerter avec eux ce grand mouvement. Il contracta aussi des liaisons avec quelques officiers de la garde bourgeoise; et, pour se concilier la faveur du peuple, il distribua, à titre d'aumône, une somme de douze mille écus, que lui avait fait passer le prince. Ce fut par cette liberté apparente qu'il forma, dans la capitale, le noyau d'un parti, qui s'accrut par la suite, et qui le rendit aussi puissant que redoutable. Tout était prêt pour une insurrection; le succès

paraissait infaillible, lorsqu'on apprit que le comte de Soissons avait, il est vrai, gagné la bataille de Marfée; mais qu'il avait été tué peu d'instants après le combat. Cet accident déconcerta entièrement les conjurés. L'abbé de Gondy, qui avait espéré que le succès de son entreprise lui ferait quitter glorieusement l'état ecclésiastique, résolut d'y rester, dans l'espoir, assez fondé, de parvenir tôt ou tard au siége de Paris; et il ne prit aucune part à la conjuration du 5 mars, qui fut découverte l'année suivante.

Après la mort de Louis XIII, il parut, comme tous ceux qui avaient été opposés à Richelieu, professer le dévouement le plus sincère pour la régente Anne d'Autriche, qui avait aussi à se plaindre de ce ministre. La princesse, éblouie de ses talents, et faisant trop peu d'attention à ses vices, lui donna la coadjutorerie de Paris; démarche dont elle ne tarda pas à se repentir. Le nouveau coadjuteur reçut ses bulles le 29 octobre 1643 : il eut le titre d'évêque de Corinthe, et il lui fallut faire une retraite avant d'être sacré. Il choisit la maison de Saint-Lazare, où le pieux Vincent de Paul, son ancien précepteur, avait établi une congrégation de missionnaires; et, au lieu de se livrer aux méditations, que sa position exigeait, il pensa beaucoup à la conduite qu'il lui convenait désormais de tenir. Il s'agissait de concilier la dépravation de ses mœurs avec les augustes fonctions dont il était chargé. « Je pris, dit-il, après six jours de réflexion, le parti de faire le mal par dessein; ce qui est, sans comparaison, le plus criminel devant Dieu, mais ce qui est sans doute le plus sage devant le monde, parce qu'en le faisant ainsi l'on y met toujours des préalables qui en couvrent une partie, et parce que l'on évite, par ce moyen, le plus dangereux ridicule qui se puisse rencontrer dans notre profession, qui est celui de mêler à contre temps le péché dans la dévotion. »

Quelques jours après son sacre, il monta en chaire dans la métropole, et prêcha l'Avent. Ses sermons attirèrent la multitude, et produisirent la plus grande sensation. Ils se distinguaient par une diction nerveuse, vive, serrée; on n'y voyait point de rapprochements singuliers et de ces figures étranges qui étaient à la mode dans le temps; s'ils manquaient d'onction, ils se faisaient admirer par la force des idées; enfin ils annonçaient un homme habile et plein de talent plutôt qu'un orateur chrétien. Le coadjuteur avait calculé l'effet de cette démarche inattendue. « Le grand secret de ceux qui entrent dans les affaires, observe-t-il, est de saisir l'imagination des hommes par une action que quelque circonstance leur rende particulière. » En effet, la réputation qu'il acquit tout à coup, comme prédicateur, contribua beaucoup à augmenter le nombre de ses partisans.

A la même époque, et dans la première année de la régence d'Anne d'Autriche, il s'était formé, contre le cardinal Mazarin, à qui elle accordait toute sa confiance, un parti fort bruyant, mais peu redouté. C'était le parti des *importants*, à la tête duquel figurait le duc de Beaufort, qui fut bientôt arrêté et enfermé dans le château de Vincennes. Le coadjuteur refusa d'entrer dans cette intrigue, en donnant pour raison qu'il avait à la reine des obligations trop récentes; mais, en effet, parce qu'il regardait les chefs de cette entreprise comme de vrais extravagants. Cependant, lorsqu'il affectait tous les dehors d'une fidélité incorruptible, il continuait à s'attacher

les hommes de toutes les classes par d'immenses libéralités. Un de ses amis lui ayant reproché l'imprudence de cette conduite, j'ai bien supputé, répondit-il; César, à mon âge, devait six fois plus que moi. »

En même temps, il se liait avec les jansénistes, parti formé sous le règne précédent, et très-disposé à favoriser toutes les oppositions. Il comblait de louanges ces hommes orgueilleux, et il les appuyait de l'influence que lui donnait sa place ; en retour, il trouvait en eux la plus grande indulgence pour ses désordres. Ses projets gigantesques n'avaient encore rien de bien arrêté; mais il voulait être en état de prendre une attitude redoutable aussitôt que l'occasion s'en présenterait.

En 1645, il joua un rôle brillant dans l'assemblée du clergé de France. Ce corps croyait avoir des plaintes à faire ; et le coadjuteur s'étant montré le plus ardent défenseur de ses droits, il fut choisi pour porter des remontrances au pied du trône. Son discours, que nous avons trouvé dans un recueil presque inconnu, offre une hardiesse que la faiblesse de la régence peut seule expliquer. Il fut prononcé, le 30 juillet, en présence du jeune Louis XIV, âgé alors de sept ans, et de la reine, sa mère. L'orateur commence ainsi :

« Sire, je porte à Votre Majesté des paroles qu'elle doit respecter, puisque ce sont celles de Dieu, qui, par la bouche de ses ministres, vous parle pour son épouse. L'église, cette épouse sacrée de Jésus-Christ, cette mère féconde des fidèles, qui parle toujours à Dieu par des prières, et qui ne s'explique jamais aux hommes que par des oracles, inspire aujourd'hui, en quelque manière, cette même conduite à ceux qui composent une de ses plus belles parties, qui est l'Eglise de France, et fait qu'en qualité d'ambassadeurs du Dieu vivant (pour se servir des termes de saint Paul) ils viennent, présentement en corps, répandre sur Votre Majesté les bénédictions qu'ils obtiennent du ciel par leurs prières; vous porter en même temps les oracles sacrés, c'est-à-dire les vérités ecclésiastiques. Nous parlons des libertés de l'Eglise avec cette liberté vraiment chrétienne que Jésus-Christ a acquise par son sang, qui fait que les dispensateurs de sa parole la portent sans trembler aux oreilles des princes, qui, sans diminuer le respect, diminuent la crainte, et qui fait qu'à ce même moment, où je me trouve saisi d'un étonnement profond en songeant que je parle à mon roi, je me relève par une secrète confiance, en considérant que je lui parle de la part de son maître. » L'orateur, après cet exorde, entre dans le détail des plaintes du clergé. En 1635, le cardinal de Richelieu avait fait déposer légalement l'évêque de Lyon, parce qu'il s'était déclaré pour Marie de Médicis, et l'avait suivie en Flandre. Depuis cette époque, le clergé avait souvent réclamé, mais sans succès, en faveur de ce prélat. « Il y a dix années, dit l'orateur, que nous pleurons amèrement sur un de nos confrères, qui a été séparé de son épouse avec des formes entièrement contraires aux droits et aux libertés de l'eglise gallicane. Nous avons, en cette assemblée, animé nos larmes, qui n'avaient été jusqu'ici que les faibles et impuissantes marques de nos douleurs; nous les avons, dis-je, animés d'une voix plus forte et plus puissante que celle du sang de son frère, puisque c'est celle de son honneur, ou plutôt puisque c'est celle de la dignité violée du plus saint et du plus élevé des caractères. Nous vous avons représenté avec respect l'obligation que vous



avez, et par les intérêts de votre couronne, et par ceux de votre conscience, de conserver avec soin, de protéger avec vigueur les droits du clergé de France, qui sont les monuments les plus illustres et les plus glorieux de la piété et de la prudence de vos ancêtres.

Le coadjuteur passe ensuite rapidement sur quelques points, qui lui semblent de peu d'importance; il dit un mot des protestants, dont il demande qu'on déconcerte les entreprises; il s'élève contre les duels, quoiqu'il ait souvent pris part à ces sortes de combat; il se plaint des appels comme d'abus qui sont, dit-il, un attentat contre la juridiction ecclésiastique. Mais il réserve toute la vigueur de son éloquence pour prouver que le clergé, dont, selon lui, les revenus sont insuffisants, ne doit être assujetti à aucune contribution.

L'Eglise, s'écrie-t-il, n'est point tributaire : sa seule volonté doit être la règle de ses présents; ses immunités sont aussi anciennes que le christianisme, ses priviléges ont percé tous les siècles, qui les ont respectés; ils ont été établis et continués par toutes les lois royales, impériales, canoniques; leurs infractions ont été frappées d'anathème dans les conciles. Depuis le martyre de saint Thomas, de Cantorbéry, mort et canonisé pour la conservation des biens temporels de l'Eglise, c'est une impiété qui n'a point de prétexte, que de ne pas les mettre au rang des choses les plus sacrées; ils sont comme de l'essence de la religion, puisqu'ils soutiennent le culte extérieur, qui en est une partie essentielle. Toutes les maximes qui sont contraires à *ces articles de foi*, décidés par les conciles généraux, partent de l'ignorance, sont entretenues par l'intérêt, produisent l'impiété. »

La piété de nos rois avait en effet toléré que les contributions du clergé portassent le nom de *dons gratuits;* mais jamais ce privilége, très-souvent contesté par les deux autres ordres, n'avait été réclamé avec cette autorité et ce ton audacieux; et jamais surtout on n'avait considéré comme un article de foi la maxime que le clergé n'est point obligé de contribuer aux charges de l'état. Les remontrances se terminent par une invective contre les ministres et les officiers du roi, qui, pendant les intervalles des assemblées du clergé, n'ont pas exécuté les promesses qui avaient été faites avant leur séparation. « Ils ont, dit l'orateur, altéré, par un procédé, qui est une espèce de sacrilége, le poids de la parole royale. Les plaintes que nous avons faites n'étant plus en corps, n'ont pu être que tardives; ainsi les promesses des rois, en tant de rencontres, ont été rendues vaines, ainsi les espérances de l'Eglise, en tant d'occasions, ont été éludées. Nous espérons que Votre Majesté ne souffrira pas ces désordres; qu'elle ne permettra pas qu'on arrête l'effet des choses promises à cette assemblée; que l'on prenne avantage de la séparation, qui est un effet de son obéissance, mais, qui n'est pas, comme quelques uns ont voulu présumer, une marque de faiblesse. Ces dernières paroles montrent que les intrigues du coadjuteur avaient répandu, dans l'assemblée du clergé, beaucoup d'aigreur contre le cardinal Mazarin, et que ce ministre avait été obligé de prendre des mesures pour activer le moment de sa séparation. Le discours eut d'ailleurs l'effet que s'était promis celui qui l'avait composé : tout le monde en admira la force et la hardiesse; il augmenta le nombre de ceux qui commençaient à déclamer contre le ministre; et l'on vit dans l'orateur un homme

capable de faire de grandes choses, s'il arrivait que les mécontentements particuliers prissent le caractere d'une opposition générale.

Au reste, on doit peu s'étonner de l'engouement que firent naître ces remontrances, si l'on réfléchit que le style du coadjuteur avait, pour les contemporains, un attrait tout nouveau, que l'éloquence française, modelée alors sur les productions de Balzac, n'offrait en général que des paroles froides et compassées, et que les provinciales, qui donnèrent à notre prose la vivacité, la vigueur et la précision, dont elle était presque dépourvue, ne furent publiées que dix ans après.

Pendant les trois années qui suivirent, le coadjuteur ne négligea rien pour entretenir la bonne opinion que le public avait conçue de lui. Ses désordres étaient cachés, et ce qu'il pouvait faire d'honorable était vanté avec ostentation. Enfin, au commencement de 1648, les affaires prirent une tournure qui sembla devoir réaliser les espérances qu'il nourrissait depuis si longtemps. Quelques mesures fiscales, que nécessitait la continuation de la guerre, exciterent une rumeur universelle. Le parlement de Paris et les autres cours souveraines refusèrent d'enregistrer les édits, et multiplièrent les remontrances; il y eut des lettres de jussion, des lits de justice, qui ne firent qu'augmenter la fermentation. Enfin, par un arrêt d'union, tous les magistrats de la capitale formèrent contre le ministère la ligue la plus redoutable. Le coadjuteur était alors âgé de trente-quatre ans; il avait des liaisons, non-seulement avec des gens de robe de toutes les classes, mais avec les principaux officiers de la garde bourgeoise; et il ne lui restait plus qu'à paraître sur la scène des troubles, pour y occuper presque aussitôt le premier rang. « Je voyais, dit-il, la carrière ouverte pour la pratique aux grandes choses, dont la spéculation m'avait beaucoup touché dans mon enfance; mon imagination me fournissait toutes les idées du possible, mon esprit ne les desavouait pas. » Tant que durèrent les préliminaires d'une rupture ouverte entre la cour et la magistrature, il redoubla d'efforts pour s'attacher le peuple, et il avoue lui-même que, depuis le 28 mars jusqu'au 25 août, veille du commencement des troubles, il dépensa trente-six mille écus en aumônes et libéralites. Cependant il croyait devoir user de beaucoup de circonspection dans ces circonstances, où il était nécessaire que rien ne diminuât l'estime dont il jouissait, ne voulant point paraître ingrat envers la reine, à laquelle il était redevable de la coadjutorerie; il la menageait dans ses discours, mais il souriait aux invectives dont on accablait son ministre; et l'on pouvait croire que la reconnaissance seule lui imposait une réserve dont il désirait en secret de pouvoir se delivrer sans blesser les convenances. Il faisait répandre en outre qu'il etait menacé par quelque coup d'état, mais qu'il se bornait à rester sur la défensive. Au milieu de cette inaction apparente, ses nombreux émissaires entretenaient partout des intelligences; et ses mesures étaient si bien prises, qu'en peu d'heures il pouvait se flatter d'être le maître de la capitale.

Le coadjuteur était dans cette position, lorsqu'on apprit que le prince de Condé avait remporté, pres de Lens, une grande victoire sur les Espagnols; cet evenement effraya les mecontents, qui penserent que Mazarin en profiterait pour venger les attentats portés à l'autorité royale. Mais leurs inquiétudes se calmerent quand ils virent que la cour semblait au contraire préparer des mesures de conciliation. Le

coadjuteur, qui avait partagé leurs craintes, résolut de monter en chaire le 25 août, et de prêcher, devant le roi et sa mère, le panégyrique de saint Louis. Cette solennité eut lieu dans l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine : l'affluence fut immense; et l'orateur trouva le moyen d'entretenir son auditoire des objets qui occupaient tous les esprits, sans cependant se permettre aucune application directe contre le cardinal.

Les ennemis de Mazarin soutenaient que, dans les conférences de Munster, il avait donné aux plénipotentiaires français des instructions qui rendaient impossible la paix avec l'Espagne. Ils l'accusaient d'entretenir la guerre pour se maintenir dans le pouvoir, et ils lui imputaient tous les désastres que cette guerre entraînait. Le coadjuteur, en parlant de la victoire de Lens, insiste donc pour que la paix soit promptement conclue; et, à cette occasion, il prend, avec le roi, le ton d'autorité que nous avons déjà remarqué dans les remontrances de 1645.

Cette importante victoire, remportée si fraîchement et si glorieusement dessus vos ennemis, est une marque visible de la constante bénédiction que Dieu donne à vos armées; en naissant, vous vous les trouvez entre les mains. Dieu veuille, par sa miséricorde, qu'elles aient bientôt une heureuse fin! Dieu veuille que vos victoires soient bientôt arrêtées par une bonne paix! Je vous la demande, sire, au nom de tous vos peuples affligés, et, pour parler plus véritablement, consommés par les nécessités inséparables d'une si longue guerre; et je vous la demande avec liberté, parce que je parle à Votre Majesté d'un lieu où je suis obligé, par la conscience, de vous dire, et de vous dire avec autorité que vous nous la devez. L'orateur, après avoir assez bien résumé les principales actions de Louis IX, termine en expliquant au jeune Louis XIV les dernières paroles du saint à son fils Philippe. La tournure qu'il emploie pour amener ces leçons, dont il tire un grand avantage pour son parti, est digne des meilleurs orateurs. « Je m'arrête, dit-il, je m'arrête, contre mes sentiments, pour voir mourir ce grand personnage, mais non pas pour parler de sa mort. On peut exagérer la mort des hommes ordinaires, parce qu'assez souvent on n'est ému qu'après de longues réflexions; mais celle des grands rois touche par la seule vue de leurs tombeaux. Saint Louis expirant dans un pays ennemi, sur une terre étrangère, marque plus fortement la vanité du monde que tous les discours qu'on pourrait faire sur ce sujet; et, à ce triste spectacle, je me contente de m'écrier avec le prophète : *Ubi gloria Israël?* où est la gloire d'Israel? où est la grandeur de la France? où est cette florissante noblesse? où est cette puissante armée? où est ce grand monarque, qui commandait à tant de légions? Et, au moment où je fais ces demandes, il me semble que j'entends les voir confuses et ramassées de tous les hommes qui ont vécu dans les quatre siècles écoulés depuis sa mort, qui me répondent qu'il règne dans les cieux! Ah! que le dernier moment qui l'y a porté, avec tant de gloire, nous fournit d'exemples de constance, de fermeté, de générosité, de magnanimité vraiment chrétienne! Toutes les paroles, par lesquelles il a fini sa belle vie, et par lesquelles je prétends finir ce discours, sont autant de caractères illustres d'une mort toute grande, toute héroïque, toute sainte. Ce grand monarque adressa ces paroles au roi, son fils et son successeur sur la terre, dans le lit de

mort, et je crois qu'il les adresse maintenant à Votre Majesté, encore avec plus de force du ciel, où il est dans sa gloire. *Audi, fili mi, disciplinam patris tui!* Écoutez, Sire, mais écoutez attentivement, voici les paroles originales du roi, votre père. »

L'orateur applique fort habilement aux circonstances les sages avis que saint Louis avait donnés à son fils dans des temps tout différents; voici comment il le fait parler : « Soulagez votre peuple, conservez sa franchise, écoutez ses plaintes, et inclinez d'ordinaire du côté le moins riche, parce qu'il y a apparence qu'il est le plus oppressé; faites vous justice à vous-même, dans vos intérêts, afin que vos officiers n'aient pas lieu de se persuader qu'ils vous puissent plaire en faisant des injustices pour votre service. » Au premier coup-d'œil, ces conseils paraissent mesurés; mais on doit remarquer que, dans ce moment, le parlement de Paris était en pleine révolte contre la cour; qu'il tenait des assemblées, malgré les ordres précis du roi; qu'au lieu de rendre la justice, il ne s'occupait que d'affaires politiques; qu'il annonçait hautement l'intention de réformer l'état; et qu'enfin il se servait, dans ses remontrances, à peu près des mêmes expressions que le coadjuteur mettait dans la bouche de saint Louis. Cette observation, si naturelle, n'échappa point à ceux qui voulaient que l'autorité royale fût maintenue; car Joly, après avoir dit que ce discours obtint de grands applaudissements de la part des mécontents, remarque qu'à la cour il fut trouvé emporté et séditieux.

Le lendemain du jour où le panégyrique fut prononcé, le roi alla, en grande pompe, à Notre-Dame entendre un *Te Deum*, qui fut chanté à l'occasion de la victoire de Lens. Après cette cérémonie, deux des magistrats, les plus opposés au ministre, furent arrêtés. Le peuple, depuis longtemps agité par le coadjuteur, se souleva au même instant; des barricades furent placées dans les rues, et la foule en armes se porta au Palais-Royal, pour demander la liberté des prisonniers. Anne d'Autriche était décidée à soutenir avec vigueur une mesure dont la nécessité lui était démontrée; et ni les clameurs de la populace, ni la frayeur qui s'était emparée des dames de la cour, ne paraissaient l'ébranler. Le coadjuteur, suivant le plan qu'il s'était prescrit, se rendit auprès d'elle, eut l'air d'être effrayé du danger que courait la famille royale, et prétendit que l'unique moyen de le détourner était de rendre sur-le-champ la liberté aux deux magistrats. Cette proposition révolta d'abord la reine, qui, obligée enfin de céder aux supplications des personnes dont elle était entourée, annonça qu'elle exaucerait les vœux du peuple, s'il se calmait, et chargea le cardinal d'annoncer cette grâce. Celui-ci aurait réussi assez facilement à dissiper les attroupements sans l'impétuosité du maréchal de la Melleraye, qui avait maltraité quelques hommes qui n'étaient pas dans son secret, et il revint au Palais-Royal convaincu qu'il avait les droits les plus évidents à la reconnaissance et à la faveur de la régente. Mais Anne d'Autriche, piquée de ce qu'il l'avait forcée à une condescendance qui lui semblait dégrader la dignité royale, ne lui fit que des remercîments ironiques. Il rentra chez lui plein de rage, et il prétend qu'au même moment il était question, au cercle de la reine, de l'arrêter, pour le conduire à Quimper Corentin. Alors, il prit le parti de lever entièrement le masque.

« Comme la manière dont j'étais poussé, dit-il, et celle dont le public était me-

nacé eurent dissipé mon scrupule, et que je crus pouvoir entreprendre avec honneur et sans être blâmé, je m'abandonnai à toutes mes pensées, je rappelai tout ce que mon imagination m'avait jamais fourni de plus éclatant et de plus proportionné aux vastes desseins. Je permis à mes sens de se laisser chatouiller par ce titre de chef de parti que j'avais toujours honoré dans les vies de Plutarque. Mais ce qui acheva d'étouffer tous mes scrupules fut l'avantage que je m'imaginai à me distinguer de ceux de ma profession par un état de vie qui les confond toutes. Le dérèglement des mœurs, très-peu convenable à la mienne, me faisait peur; je me soutenais par la Sorbonne, par des sermons, par la faveur des peuples; mais enfin cet appui n'a qu'un temps, et ce temps même n'est pas fort long, par mille accidents qui peuvent arriver dans le désordre. Les affaires brouillent les espèces, elles honorent même ce qu'elles ne justifient pas; et les vices d'un archevêque peuvent être, dans une infinité de rencontres, les vertus de chef de parti. »

Ainsi le coadjuteur n'excitait le désordre que pour répandre de l'éclat sur des vices dont il aurait dû rougir; et, parce qu'il avait de mauvaises mœurs, il fallait que l'état fût plongé dans les plus affreuses calamités.

Il n'eut besoin que de quelques heures pour donner à ses partisans les ordres nécessaires; et le lendemain, dès la pointe du jour, on vit éclater une sédition beaucoup plus terrible que celle de la veille. Le chancelier Séguier fut sur le point d'être massacré, et la reine se trouva obligée de souscrire à toutes les volontés du peuple. Cependant le parlement, à la tête duquel était Mathieu Molé, fidèle au roi, entama des négociations avec le ministre; et un arrangement peu solide fut conclu le 4 octobre. Pendant ces négociations, le coadjuteur essaya d'entraîner dans ses desseins le prince de Condé, qui, appelé par la cour, avait quitté son armée. N'ayant pu réussir, il fit plus heureusement la même tentative près de son frère et de sa sœur, le prince de Conti et la duchesse de Longueville. Comptant sur leur appui, il ne douta plus qu'il ne fût en état de soutenir la guerre civile contre le roi; pour mieux assurer le succès de ses entreprises, il forma le projet d'accepter les secours du roi d'Espagne. En même temps, il continua d'entretenir la fermentation qui régnait parmi les magistrats. Son parti prit de la consistance, et ceux qui le composaient s'honorèrent du nom de frondeur, qui leur fut d'abord donné par plaisanterie, et qui est resté dans notre langue en conservant la même acception.

Les prétentions continuelles du parlement et l'agitation toujours croissante du peuple, forcèrent enfin la cour à sortir secrètement de Paris, dans la nuit du jour des rois de 1649. Des troupes avaient été mandées pour faire le blocus de la capitale, et le prince de Condé se mit à leur tête. De son côté, le coadjuteur fit toutes les dispositions pour assurer la défense de cette grande ville; il alla prendre place au parlement, où il eut voix délibérative, en l'absence de son oncle. Il entraîna cette compagnie à ordonner des contributions considérables, et à lever des gens de guerre; le prince de Conti fut déclaré généralissime de l'armée parisienne; et, peu de temps après, les magistrats donnèrent publiquement audience à un envoyé de l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, après avoir refusé d'entendre un héraut qui venait de la part du roi. L'esprit turbulent du coadjuteur le portait à influer non-

seulement sur les opérations militaires, mais sur les divers mouvements auxquels il lui convenait de pousser la populace. Cependant les convenances ne lui permettaient pas d'entrer ostensiblement dans les détails qui répugnaient trop à son état ; il résolut de se servir du duc de Beaufort, autrefois chef des *importants*, qui, depuis peu, s'était échappé du château de Vincennes ; et voici comment il parle de ce prince, pour lequel il professait, en apparence, l'amitié la plus respectueuse et la plus dévouée. « Cette union, dit-il, m'était comme nécessaire, parce que ma profession, pouvant m'embarrasser en mille rencontres, j'avais besoin d'un homme que je pusse, dans les conjonctures, mettre devant moi. Il me fallait un fantôme, mais il ne me fallait qu'un fantôme ; et, par bonheur pour moi, il se trouvait que ce fantôme était petit-fils de Henri-le-Grand, qu'il parlait comme on parle aux halles (ce qui n'est pas ordinaire aux enfants de Henri-le-Grand), et qu'il avait de grands cheveux bien longs et bien blonds. Vous ne pouvez vous imaginer le poids de ces circonstances, et vous ne pouvez concevoir l'effet qu'elles firent sur le peuple. »

Le coadjuteur leva un corps de troupes, qu'on appela le régiment de Corinthe, du nom de son évêché *in partibus*, et dont il donna le commandement au chevalier de Sévigné, son parent, très-ardent pour la cause du jansénisme. Tout le monde sait que ce régiment ayant été battu par les royalistes, on plaisanta beaucoup sur cet échec, et qu'on dit que *c'était la première aux Corinthiens*. Il enrôla aussi dans son parti le marquis Henri de Sévigné, neveu du chevalier, qui avait épousé depuis peu une jeune personne dont le nom est devenu depuis si célèbre.

Mme de Sévigné était alors âgée de vingt-deux ans : le coadjuteur témoignait pour elle autant d'admiration que de respect ; et ce fut de cette époque de trouble que data leur liaison, sur laquelle nous aurons, par la suite, occasion de nous étendre. Cette guerre, qui n'eut point de résultat décisif, ne dura que quelques mois. D'affreux désordres eurent lieu dans la capitale ; on voulut massacrer le premier président Molé, et l'on entendit même prononcer le nom de république ; mot qui devait faire frémir d'horreur à l'époque où la faction qui dominait en Angleterre cimentait, par le sang de son roi, l'établissement d'un gouvernement de ce genre. Ce rapprochement ne toucha point le coadjuteur, qui persista dans ses projets gigantesques ; et, lorsqu'il vit qu'il ne pouvait s'opposer à ce que le parlement fit sa paix avec la cour, il refusa d'y être compris, dans l'espoir que son ascendant sur le peuple ne tarderait pas à lui ouvrir des chances plus favorables. Mais cette attente fut trompée. Il ne joua plus qu'un rôle subalterne dans les désordres qui suivirent ; et les vues ambitieuses, qui le portèrent souvent à changer de parti, lui firent perdre l'estime qu'il avait acquise ; de sorte que sa chute, amenée par des fautes sans nombre, fut, contre toute apparence, sans honneur et sans gloire.

Il continua d'entretenir des relations avec l'Espagne ; et l'archiduc lui fit offrir, par don Antonio Pimentel, une somme de cent mille livres écus. Il la refusa, mais en observant *qu'il n'éloignait point du tout les vues pour l'avenir ;* et il déclara que s'il avait besoin d'une protection, il n'en pourrait jamais trouver une si puissante et si glorieuse que celle de Sa Majesté catholique, à laquelle il tiendrait toujours à gloire de recourir. L'archiduc lui répondit que, sur un mot de sa main, il marcherait

con todas las fuerças del rei el senor. La faiblesse du gouvernement assura l'impunité du coadjuteur. Cependant le prince de Condé, dont la protection avait puissamment contribué à maintenir Mazarin dans le ministère, abusa de son crédit, voulut être le maître absolu de la cour, et exerça sur la reine-mère un despotisme, dont elle ne tarda pas à être fatiguée. Ses prétentions étaient dans toute leur force, lorsque, au mois de décembre, le coadjuteur fut accusé d'avoir voulu le faire assassiner. Cette accusation était fausse, et rien n'était plus facile au prélat que de se justifier. Il dit, dans ses Mémoires, qu'il se décida sur-le-champ à braver l'orage; mais Joly, qui lui était alors fort attaché, assure qu'il voulait, ainsi que Beaufort, son coaccusé, se réfugier à Péronne, où il espérait être reçu par d'Hocquincourt; et que Montrésor lui fit abandonner ce parti, qui l'aurait couvert de honte.

Il resta donc à Paris, parut avec hardiesse dans le parlement, et confondit ses accusateurs par un discours éloquent et énergique. Pendant que cette affaire se discutait, et que les diverses factions y prenaient part avec une chaleur qui compromettait chaque jour la tranquillité publique, le coadjuteur, pour donner une preuve de sa sécurité, alla, le jour de Noël, prêcher dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, paroisse de la cour. Il affecta de ne parler que de la charité chrétienne, et de ne faire aucune allusion aux circonstances. L'effet de ce sermon passa les espérances qu'il avait conçues.

FIN DU QUINZIÈME VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

SUITE DE LOUIS XIV.

Chap. XXVI. — Suite des particularités et anecdotes. 1
XXVII. — Suite des particularités et anecdotes. 17
XXVIII. — Suite des anecdotes. 51
XXIX. — Gouvernement intérieur. — Justice. — Commerce. — Police. — Lois. — Discipline militaire. — Marine, etc. 51
XXX. — Finances et règlements. 75
XXXI. — Des sciences. 92
XXXII. — Des beaux-arts. 97
XXXIII. — Suite des arts. 115

Louis XV. 119

Préface. ib.

La Régence. 151

Chap. Ier. — Testament de Louis XIV. ib.
II. — D'Effiat, Canillac et Saint-Simon, de Noailles, de Maisons, de Mesmes. 164
III. — Voisin et Villeroi. 167
IV. — Convocation du parlement. 170
V. — Le duc d'Orléans suit le plan du duc de Bourgogne. 176

Chap. VI. — Etat de l'Eglise. 181
VII. — De la bulle *Unigenitus* et des erreurs qui amenèrent sa publication. 190
VIII. — Le Protestantisme. 205
IX. — Du Jansénisme. 225
X. — De l'assemblee de 1682. 240
XI. — Du Quiétisme. 259
XII. — Organisation du conseil de régence. 274
XIII. — Situation financière de la France. 279
XV. — Tableau de l'Europe pendant la régence. 296
XVI. — Suite du tableau de l'Europe. — Régence du duc d'Orléans. — Système de Law ou Lass. 301
XVII. — De l'abbé Dubois, archevêque de Cambrai, cardinal, premier ministre. — Mort du duc d'Orléans. 308
XVIII. — Stanislas Leczinski, deux fois roi de Pologne, et deux fois dépossédé. — Guerre de 1734. — La Lorraine réunie à la France. 321
XIX. — Mort de l'empereur Charles VI. — La succession de la maison d'Autriche disputée par quatre puissances. — La reine de Hongrie reconnue dans tous les états de son père — La Silésie prise par le roi de Prusse. 329
XX. — Le roi de France s'unit aux rois de Prusse et de Pologne pour faire élire empereur l'électeur de Bavière, Charles-Albert. — Ce prince est déclaré lieutenant-général du roi de France. — Son élection, ses succès et ses pertes rapides. 334
XXI. — Désastres rapides qui suivent les succès de l'empereur Charles-Albert de Bavière. 342
XXII. — Conduite de l'Angleterre. - Ce que fit le prince de Conti en Italie. 346
XXIII. — Le prince de Conti force les passages des Alpes. — Situation des affaires d'Italie. 353
XXIV. — Nouvelles disgrâces de l'empereur Charles VII. — Bataille de Dettingue. 358

Chap. XXV. — Première campagne de Louis XV en Flandre, ses succès. — Il quitte la Flandre pour aller au secours de l'Alsace menacée, pendant que le prince de Conti continue à s'ouvrir le passage des Alpes. — Nouvelles ligues.—Le roi de Prusse prend encore les armes. 366

XXVI. — Le roi de France est à l'extrémité. — Dès qu'il est guéri, il marche en Allemagne, il va assiéger Fribourg, tandis que l'armée autrichienne, qui avait pénétré en Alsace, va délivrer la Bohême, et que le prince de Conti gagne une bataille en Italie. 372

XXVII. — Bataille de Coni. — Conduite du roi de France. — Le roi de Naples surpris près Rome. 375

XXVIII.—Prise du maréchal de Belle-Isle. — L'empereur Charles VII meurt; mais la guerre n'en est que plus vive. 382

XXIX. — Siége de Tournai. — Bataille de Fontenoi. 387

XXX. — Suite de la journée de Fontenoi. 402

XXXI. — Affaires d'Allemagne. — François de Lorraine, grand-duc de Toscane, élu empereur. — Armées autrichiennes et saxonnes battues par Frédéric III, roi de Prusse. — Prise de Dresde. 408

XXXII. — Suite de la conquête des Pays-Bas autrichiens. — Bataille de Liége et de Rocroux. 415

XXXIII. —Succès de l'infant don Philippe et du maréchal de Maillebois, suivis des plus grands désastres. 418

XXXIV. —Les Autrichiens et les Piémontais entrent en Provence; les Anglais en Bretagne. 429

XXXV. — Révolution de Gênes. 431

XXXVI. — Combat d'Exilles funeste aux Français. 439

XXXVII. —Le roi de France, maître de la Flandre et victorieux, propose en vain la paix.

Chap. — Prise du Brabant hollandais. — Les conjonctures font un stathouder. 441

XXXVIII. — Entreprise, victoire, défaites, malheurs déplorables du prince Charles-Edouard Stuart. 446

XXXIX. — Suite des aventures du prince Charles-Edouard. — Sa défaite, ses malheurs, et ceux de son parti. 459

XL. — Le roi de France, n'ayant pu parvenir à la paix qu'il propose, gagne la bataille de Lawfelt. — On prend d'assaut Berg op-Zoom. — Les Russes marchent enfin au secours des alliés. 477

XLI. — Voyage de l'amiral Anson autour du globe. 485

XLII — Louisbourg. — Combat de mer : prises immenses que font les Anglais. 494

XLIII. — De l'Inde, de Madras, de Pondichéry. — Expédition de la Bourdonnais. — Conduite de Dupleix, etc. 499

XLIV. — Paix d'Aix-la-Chapelle. 507

Notes. 510

FIN DE LA TABLE DU QUINZIÈME VOLUME.



